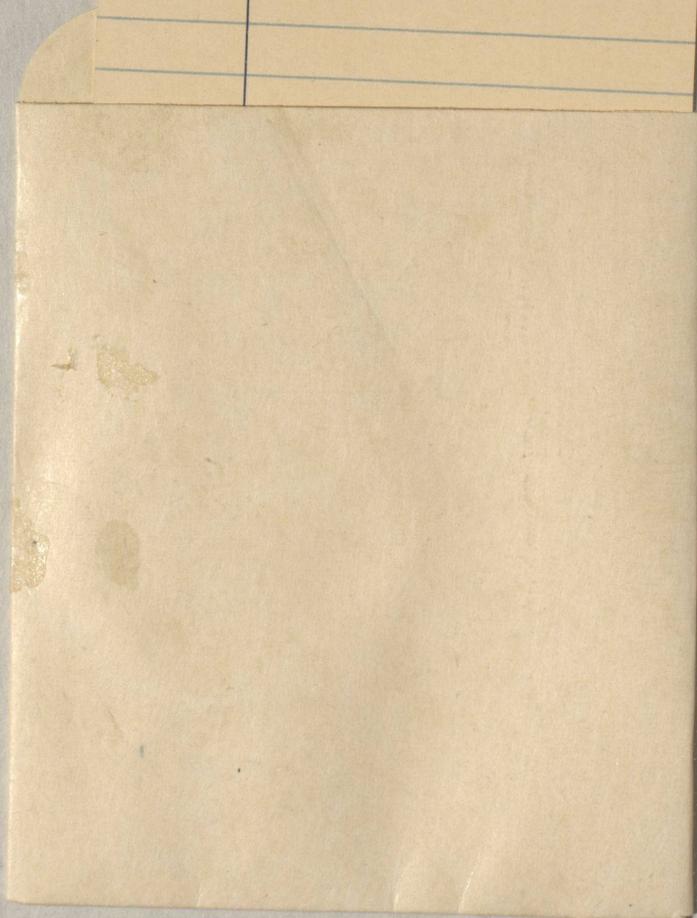


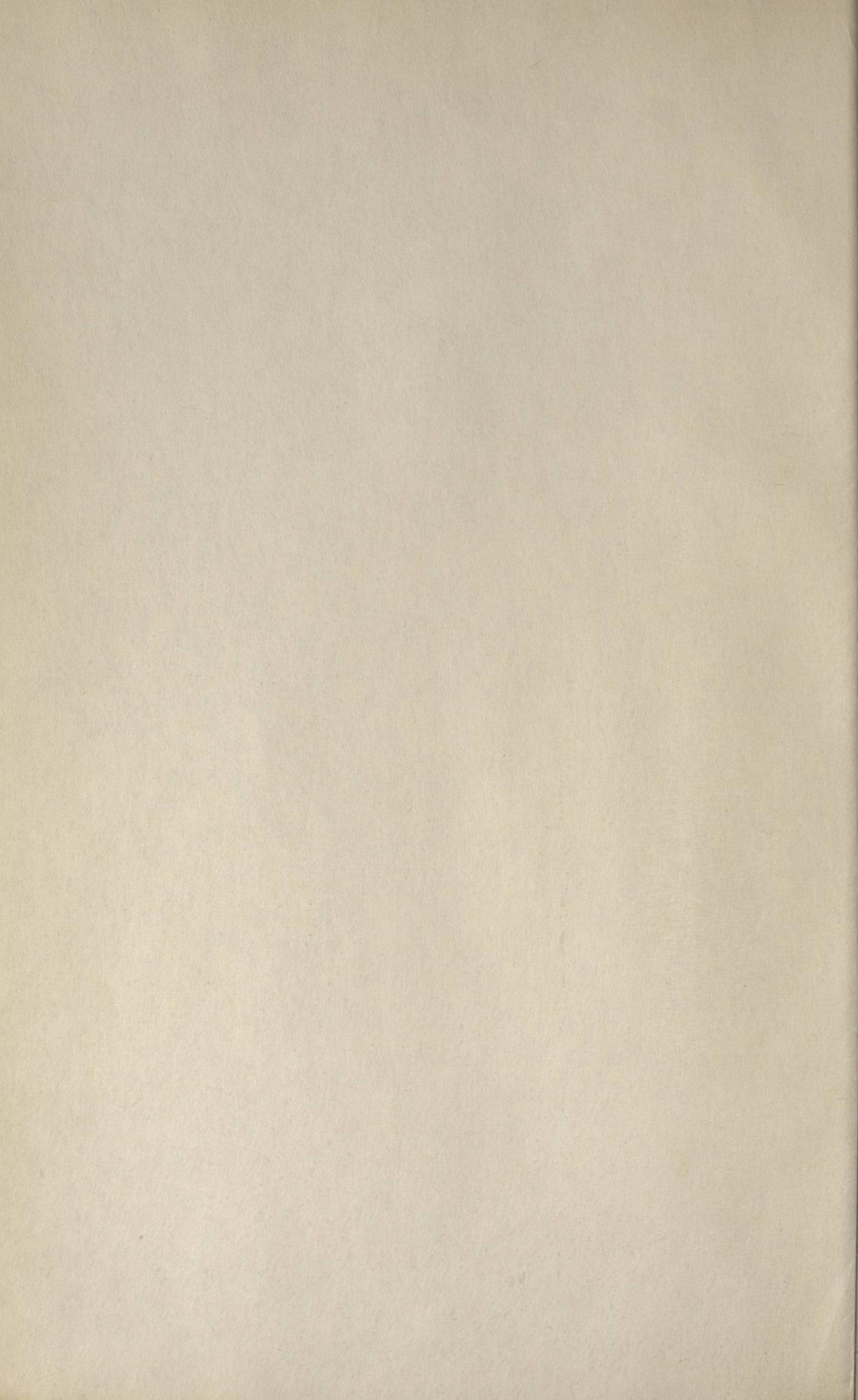
J
103
H44
1892

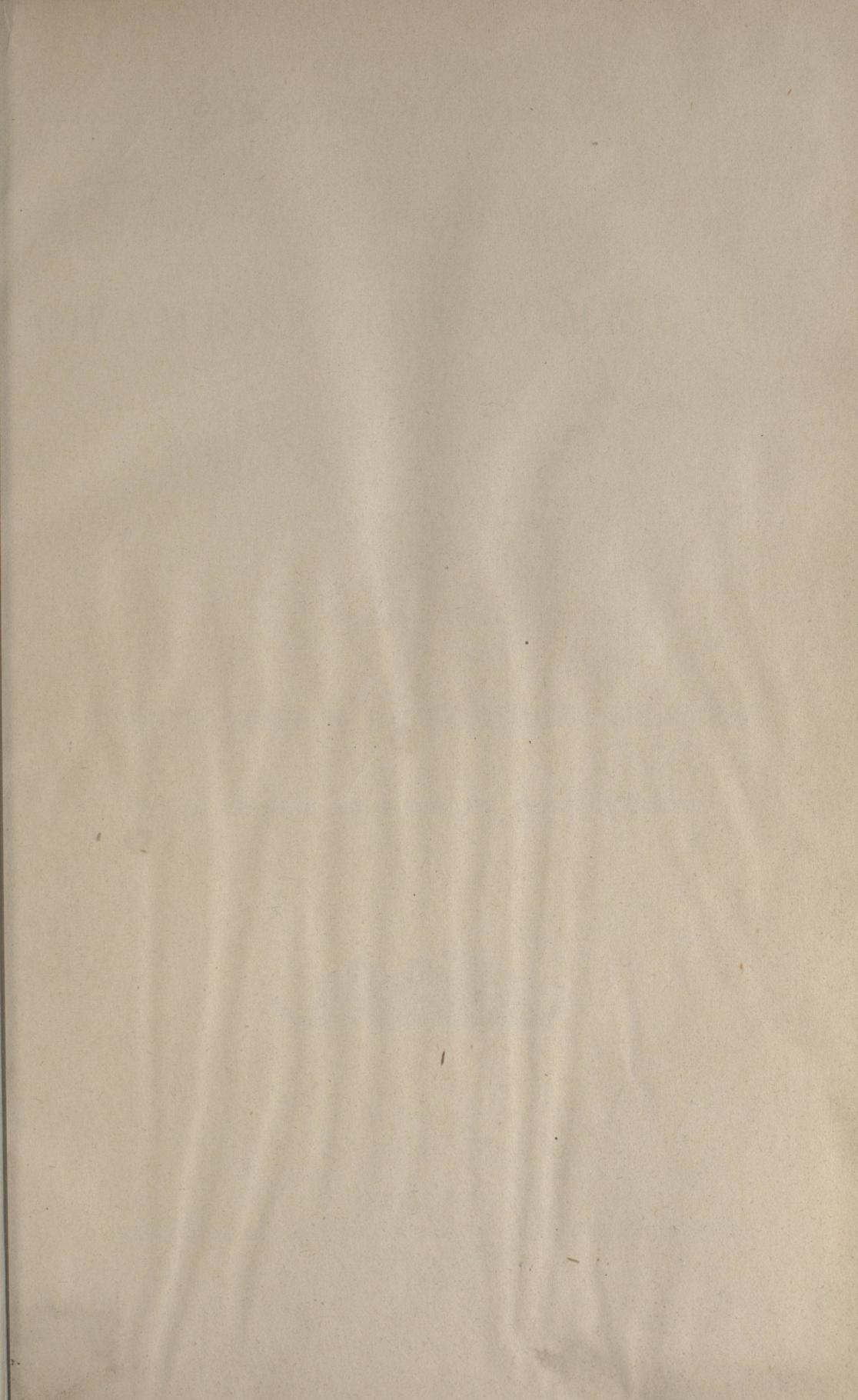
CANADA. PARLEMENT.
C. des C.

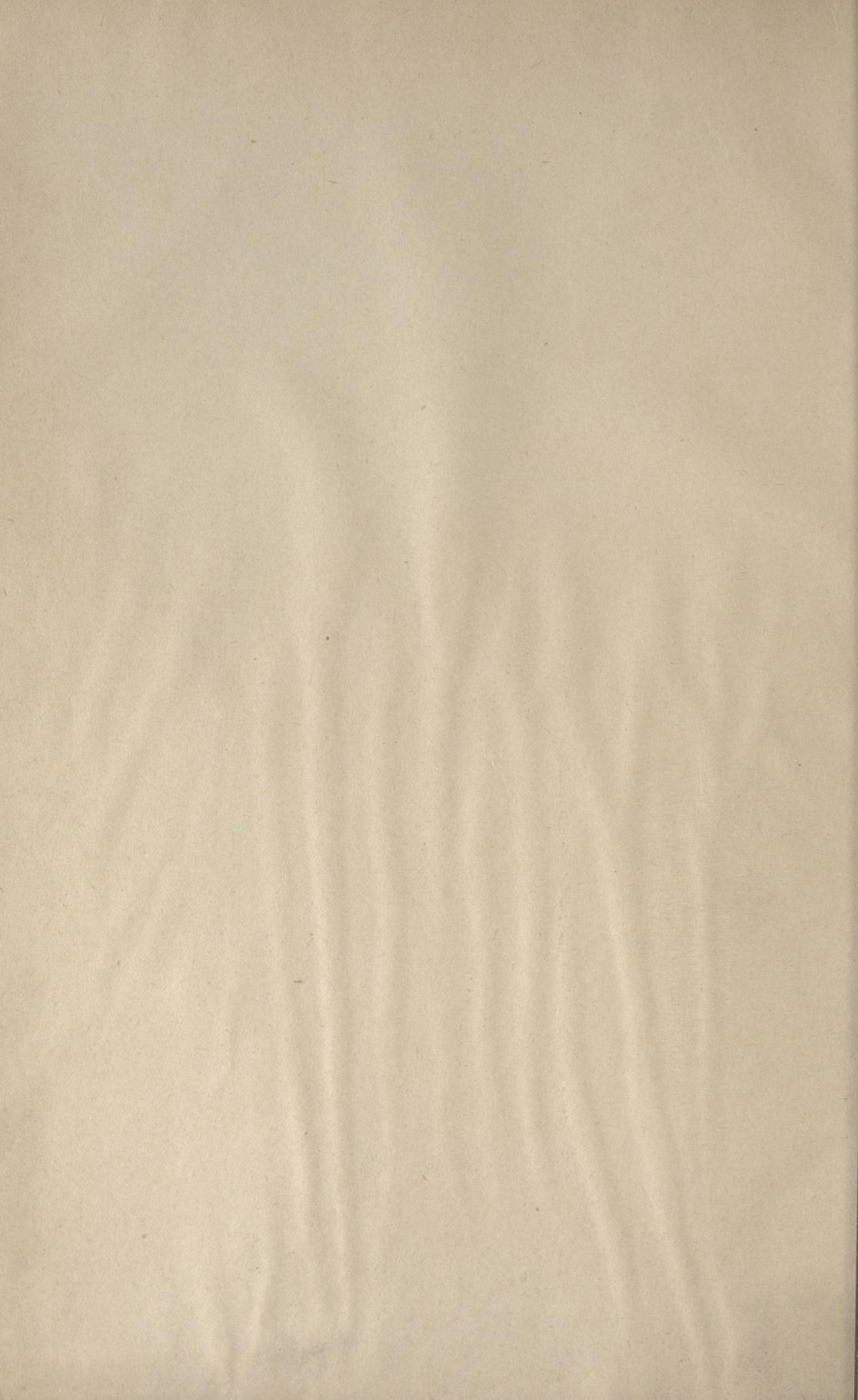
Procès-verbaux.

DATE	NAME - NOM









PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

C A N A D A

Session 1892

SECONDE SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT

DU 25 FÉVRIER AU 9 JUILLET, INCLUSIVEMENT.



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS-EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE.

1892.

INDEX.

A.

ACCIDENT À SAINT-JOSEPH DE LÉVIS :—Voir *Intercolonial*, 8.

ADRESSES :—Réponses immédiates à,—382, 647.

ADRESSE À SA MAJESTÉ :—Message du Sénat au sujet de la mort de S. A. R. le duc de Clarence et Avondale, 104. Message au Sénat transmettant une adresse à Son Excellence, 107, 108. Concours du Sénat, 109. Réponse, 370.

AGRICULTURE :

1. Rapport du ministre pour 1891, p. 258. *Imprimé*. Doc. Sess., No 7.
2. Appendice au rapport précédent, 523. *Imprimé*. Doc. Sess., Nos 7a-7g.

AGRICULTURE ET COLONISATION :—Comité à nommer, 8. Rapport, 125. Emploi d'un sténographe, 153. Membres ajoutés au comité, 163, 205. 1er Rapport,—Impression de certains rapports, 291. Référé au comité des Impressions, 292. 2me Rapport,—Bonus pour établir des beurreries ; inspection et pesage du fromage ; inspection des pommes, 525. 3me Rapport,—Fermes expérimentales ; immigration, 639-641. *Imprimé*. Appendice No 2.

AJOURNEMENT SPÉCIAL :

1. Mercredi des Cendres, 92. Annonciation, 192. Pâques, 294. Décès de l'hon. A. Mackenzie, 305. Fête de la Reine, 421. A 6 p.m., 300. Fête-Dieu, 517. Saint-Pierre et Saint-Paul, et 1er juillet, 549.
2. Motion pour ajournement,—rejetée, 444, 474.

ALBERTA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE D' :—Pétition pour acte (passe du Nid-de-Corbeau), 145, 170. Bill (No 39), 188. 2me lecture, etc., 195. Amendé, 369. 3me lecture, 374. Amendé au Sénat, 434. Concours, 440. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 30.

ALLAN, ANDREW :—Voir *Malles océaniques*.

AMENDES ET CONDAMNATIONS :—Pétition pour amender la loi concernant la publication des,—373.

ANNAPOLIS ET DE L'ATLANTIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Ordre,—Correspondance, etc., concernant la subvention de la,—215. Réponse, 299. *Pas imprimé*. Doc. Sess., No 62.

ANTILLES ANGLAISES, COMMERCE AVEC LES :—Adresse,—Rapport du ministre des Finances sur sa visite relative à une extension du,—301.

ARCHIBALD, H. D. :—Voir *Intercolonial*, 2.

ARCHIVES DU CANADA :—Rapport par D. Brymner pour 1891, p. 282. *Imprimé*. Doc. Sess., No 7a.

ASSOCIATIONS SÉDITIEUSES ET ILLÉGALES :—Voir *Loi criminelle*, 2.

ASSURANCES :

1. Rapport du surintendant des,—pour 1891. *Imprimé*. Doc. Sess., No 4.
2. Extrait sommaire des affaires des compagnies canadiennes d'assurance sur la vie pour 1891, p. 95. *Imprimé*. Doc. Sess., No 4a.
3. Rapports des compagnies d'assurance en Canada pour 1891, p. 387. *Imprimés*. Doc. Sess., No 4b.
4. Bill (No 3) modifiant l'Acte d'assurance, 103. 2me lecture, 200. Rapport défavorable, 339.

ATLANTIQUE DU CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition pour acte, 171, 281. Bill (No 64), 282. 2me lecture, 288. Amendé, 369. 3me lecture, 374. Amendé au Sénat, 425. Concours, 430. Sanctionné, 670. 55-56 Vic., chap. 33.

AUDITEUR GÉNÉRAL :—Rapport sur les comptes des crédits pour 1890-91, p. 154. Référé au comité des Comptes publics, 157. *Imprimé*. Doc. Sess., No 1.

B.

BAIE DES CHALEURS, CHEMIN DE FER DE LA :

1. Motion-Cockburn pour nomination d'un comité spécial d'enquête sur les réclames ouvriers non payés,—retirée, 103.
2. Réponse supplémentaire à adresse (Sénat). Correspondance entre le Gouverneur général et le lieutenant-gouverneur de Québec au sujet du,—*Pas imprimé*. Doc. Sess., No 88.

BALANCES MUNICIPALES :—Pétition demandant l'usage de,—sur les places de marché, 305.

BANQUES EN CANADA :

1. Liste des actionnaires au 31 décembre 1891, p. 188. *Imprimée*. Doc. Sess., No 3.
2. Rapport sur les dividendes, montants ou balances non réglés depuis 5 ans et plus, 400. *Imprimé*. Doc. Sess., No 3a

BANQUES ET COMMERCE :—Comité spécial à nommer, 80. Rapport, 124. Concours, 125. Membres ajoutés au comité, 163, 205. 1er Rapport, 214. 2me Rapport, 292. 3me Rapport, recommandant que le bill modifiant de nouveau l'Acte des assurances ne soit pas passé, 339. 4me Rapport, 421. 5me Rapport, préambule d'un bill non prouvé, 473. Motion pour renvoyer le cinquième rapport au comité,—rejeté, 477. 6me Rapport, 591.

BANQUES D'ÉPARGNES SCOLAIRES :—Pétition pour acte, 169. Bill (No 36), 187. 2me lecture, 195. Amendé et mis sur les ordres du jour pour samedi, 591. 3me lecture, 644. Honoraires remboursés, 673.

BATEAUX À VAPEUR, INSPECTION DES :

1. Bill (No 13) modifiant de nouveau l'Acte d',—134. 2me lecture, 221. Progrès, 310. 3me lecture, 340. Passé au Sénat, 376. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 19.
2. Résolution imposant des honoraires pour l'inspection des barges, bateaux, etc., 141. Adoptée et référée au comité général sur le bill précédent, 221.

BEAUHARNOIS, CANAL DE :—Voir *Soulanges*, 2.

BELLEVILLE AU LAC NIPISSINGUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 113, 170. Bill (No 28), 171. 2^{me} lecture, 178. Rapporté, 217. 3^{me} lecture, 215. Passé au Sénat, 288. Sanctionné, 293.—55-56 Vic., chap. 31.

BÉTAIL :

1. Adresse,—Correspondance concernant l'admission du bétail vivant des Etats-Unis, 147. Réponse, 344. *Imprimée*. Doc. Sess., No 68.
2. Pétitions pour amender les règlements concernant l'exportation du bétail dans la Grande-Bretagne, 99, 130, 133, 235.

BETTERAVE, SUCRE DE :

1. Comité général sur une résolution concernant la prime sur le,—adoptée, 659.
2. Bill (No 102), 659. 3^{me} lecture, 665. Passé au Sénat, 669. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 8.
3. Rapport sur la production et la fabrication du sucre de betterave par M. Saunders, 107. *Imprimé*. Doc. Sess., No 7c.
4. Ordre,—Correspondance sur la continuation de la prime à la fabrication, 300.
5. Ordre,—Instructions de M. Saunders sur la production et la fabrication du sucre de betterave, 300.
6. Ordre,—Qualité de sucre fabriqué en Canada, 300.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :

1. Rapport des bibliothécaires, 81. *Imprimé*. Doc. Sess., No 17.
2. Comité spécial et message au Sénat, 130. Message du Sénat, 109. 1^{er} Rapport—éclairage électrique; audition des comptes et amendement du règlement concernant les livres pris par les députés; transfert de W. W. Campbell, 382. 2^{me} Rapport—états de comptes, etc., 624-626.

BILLS PRIVÉS :

1. Comité à nommer, 80. Rapport, 123. Adopté, 125. Membres ajoutés, 163, 204. 1^{er} Rapport, 282. Emploi d'un sténographe, 387. 2^{me} Rapport, 391. 3^{me} Rapport, 477.
2. Pétitions pour B. Privés—Extension du délai, 107.
3. Présentation de B. Privés—Extension du délai, 107, 200, 228.
4. Rapports de comités—Extension du délai, 243, 343, 425, 478, 519, 541.
5. Requêtes pour présenter des pétitions, 200, 204, 207, 208, 214, 228, 231, 235, 287, 292, 313.
6. Pétitions reçues et lues lors de leur présentation, 171, 174, 243, 253, 300, 313.

BILLOTS, DROIT D'EXPORTATION SUR LES :

1. Motion-Ives pour imposer un,—et la pulpe de bois; motion retirée, 288.
2. Adresse,—Correspondance concernant l'abolition du,—335.

BOIS À PULPE :—Voir *Billots*.

BONS ET GARANTIES :—Voir *Secrétaire d'Etat*, 2.

BOUCHERVILLE, QUAI DE :—Voir *Longueuil*.

- BRAN DE SCIE :—Réponse à Ordre (1891),—Correspondance au sujet du,—dans la rivière La Have, 146. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 35.
- BREVETS, ACTE DES :—Bill (No 90) du Sénat, modifiant l',—et ses amendements, 456. 1re et 2me lectures, 461, 515. Amendé, 541. 3me lecture (titre changé), 549. Concours du Sénat, 630. Sanctionné, 671. 55-56 Vic., chap. 24.
- BROCKVILLE ET NEW-YORK, CIE DE PONTS DE :—Pétition pour acte, 139. Bill (No 42), 200. 2me lecture, 204. Rapporté amendé, 387. 3me lecture, 393. Passé au Sénat, 474. Sanctionné, 671. 55-56 Vic., chap. 64.
- BUCKINGHAM ET DE LA LIÈVRE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétitions préliminaire et pour acte, 343, 370, 373. Bill (No 86) du Sénat, 412. 1re lecture, 415. 2me lecture, 421. Rapporté amendé, 447. 3me lecture, 450. Concours du Sénat, 470. Sanctionné, 671. 55-56 Vic., chap. 32.
- BUDGETS :—Pour 1892-93, p. 147. Supplémentaire pour 1891-92, p. 222. Supplémentaire pour 1892-93, p. 549. *Imprimés.* Doc. Sess., No 2.
- BURRARD INLET, CIE DE TUNNEL ET DE PONT DE :—Pétitions préliminaire et pour acte, 235, 243, 253. Bill (No 65), 282. 2me lecture, 288. Amendé, 447. 3me lecture, 450. Amendé au Sénat, 559. Concours, 631. Sanctionné, 671. 55-56 Vic., chap. 65.

C.

- CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER :—Voir *Canso à Louisbourg.*
- CANAUX, STATISTIQUES :—Pour 1891. *Imprimées.* Doc. Sess., No 9a.
- CANAUX, PÉAGES :—Adresse,—Minute du Conseil privé relative au taux différentiel au détriment des Etats-Unis, 647. *Imprimé.* Doc. Sess., No 99.
- CANAUX :—Motion-Denison sur le creusement des canaux à une profondeur uniforme de 20 pieds,—retirée, 147.
- Voir *Contrats.*
- CANSO À LOUISBOURG, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 157, 170. Bill (No 51), 229. 2me lecture, etc., 236. Amendé, 328. 3me lecture (titre amendé), 336. Amendé au Sénat, 384. Concours, 393. Sanctionné, 671. 55-56 Vic., chap. 36.
- CARLING, HON. JOHN :—Réponse à Adresse (Sénat),—Démission de son siège au Sénat.—*Pas imprimée.* Doc. Sess., No 39.
- CARTE DU CANADA :—Voir *Elections*, 3. *Epinette et pin blanc.*
- CASCUMPEC, HAVRE DE :—Ordre,—Rapport de l'ingénieur chargé de l'enlèvement du roc dans le,—383.
- CENS ÉLECTORAL :—Pétitions pour étendre le,—aux femmes, 373, 379, 529.
- CHARBON, HUILE DE :
1. Ordre,—Quantité importée pour consommation, 444.
 2. Pétitions pour abolir les droits à l'importation, 191, 219, 269, 299.
- Voir *Pétrole.*

CHARLEBOIS, F.:— Voir *Pêcheries*, 12.

CHAUDIÈRES À VAPEUR, CIE D'INSPECTION ET D'ASSURANCE DU CANADA SUR LES :—
Pétition pour acte, 87. Bill (No 19), 141. 2me lecture, 147. Amendé,
292. 3me lecture, 301. Passé au Sénat, 367. Sanctionné, 388.—55-56 Vic.,
chap. 68.

CHEMINS DE FER, ACTE DES :—Bill (n° 84) modifiant l'—400. 2me lecture, 625.
Motion pour troisième lecture ; amendement Maclean (deux centins par
mille) rejeté, 642. 3me lecture, 643. Passé au Sénat, 669. Sanctionné,
671.—55-56 Vic., chap. 27.

CHEMINS DE FER—COMITÉ DU CONSEIL PRIVÉ :

1. Adresse,—Demandes présentées à ce comité en vertu des dispositions de l'Acte
des chemins de fer, 348. Réponse, 433. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 80.
2. Adresse. Même sujet, 348. Réponse, 434. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 80a.

CHEMINS DE FER, CONSTRUCTION DE :—Voir *Terres fédérales*.

CHEMINS DE FER ET TÉLÉGRAPHES :—Pétitions pour un acte les mettant sous le con-
trôle du gouvernement, 87, 99, 114, 130, 133, 139, 145, 162, 169, 178, 191,
199, 213, 219, 228, 236, 269, 347.

CHEMINS DE FER, SUBVENTIONS AUX :—

1. Résolutions pour accorder des,—570, 575. Adoptées, 631,—636. Rapportées.
Amendement-Edgar au sujet du chemin de Témiscouata,—rejeté ; rés.
adoptées, 650, 651. Voir *Bill*.
2. Résolutions sur le même sujet, 596, 597. Adoptées, 643, 651.
3. Résolution sur le même sujet, 657, 648. Adoptée, 650.
4. Bill (No 101) sur le même sujet, 651. 2me lecture, 663. Motion pour
troisième lecture ; amendement-Laurier pour que copie des conventions
soient déposées sur le bureau à l'ouverture de la session, 665. Amendement
rejeté ; 3me lecture, 666. Passé au Sénat, 669. Sanctionné, 671.—55-56 Vic.,
chap. 5.
5. Ordre,—Garanties données par le gouvernement en vertu de statuts ou de
votes du parlement pour subventions non payées, 238.

CHEMINS DE FER ET CANAUX :

1. Rapport du ministre pour 1890-91, p. 258. *Imprimé*. Doc. Sess., No 9.
2. Statistiques des chemins de fer de l'Etat, 1891, p. 569. *Imprimées*. Doc.
Sess., No 9b.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES :—Comité à nommer, 80. Rapport, 122.
Adopté, 125. Membres ajoutés, 163, 204. 1er Rapport, 207. 2me Rapport,
281. 3me Rapport, 327. 4me Rapport, 352. 5me Rapport, 369. 6me Rap-
port, 387. 7me Rapport, 399. 8me Rapport, 415. 9me Rapport, 447.
10me Rapport, 469. 11me Rapport, 512. 12me Rapport, 541.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT :—Motion pour ordre demandant les noms de toutes per-
sonnes employées sur les,—débat ajourné, 103. Motion rejetée, 215, 216.
Voir *Intercolonial*

CHEMINS ET PONTS :—Voir *Edifices publics*.

CHEVAUX, MOUTONS, ETC., EXPORTATION DE :—Ordre,—Relevé des expéditions
pour le second semestre de 1891, p. 179. Réponse, 223. *Pas imprimée*.
Doc. Sess., No 54.

CHEVAUX :— Voir *Exportations. Importations des Etats-Unis.*

CHICAGO, EXPOSITION DE :

1. Pétitions pour la fermeture de la section canadienne le dimanche, 113, 130, 133, 139, 145, 157, 161, 169, 177, 191, 199, 203, 213, 219, 227, 237, 269, 287, 305, 357, 369, 433, 465.
2. Motion-Charlton dans le même sens,—retirée, 253.

CHICOUTIMI ET SAGUENAY, ELECTION DE :

1. Ordre,—Minutes de la preuve prise à l'instruction de la pétition d'élection, 517. *Pas imprimées.* Doc. Sess., No 92.
2. Mandat émis pour une nouvelle élection, 523.

CHIGNECTOU, CIE DU CHEMIN DE FER DE TRANSPORT MARITIME DE :—Pétitions préliminaire et pour acte, 357, 369, 370, 372, 373. Bill (No 83), 387. 2me lecture, 393. Amendé, 447. 3me lecture, 450. Passé au Sénat, 488. Sanctionné, 671. 55-56 Vic., chap. 37.

CHINOIS :

1. Bill (No 44) modifiant de nouveau l'Acte d'immigration chinoise, 204. Transféré aux ordres du gouvernement, 549. 2me lecture et progrès, 644. Amendé; motion pour troisième lecture; et amendement-Gordon déclaré hors d'ordre, 662. 3me lecture, 663. Passé au Sénat, 669. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 25.
2. Réponse à Ordre (1891),—Nombre de chinois immigrés en Canada depuis la date du dernier rapport, 134. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 33.
3. Pétitions pour empêcher l'immigration des ouvriers chinois en Canada, 88, 100, 115, 130, 133, 140, 145, 161, 170, 178, 191, 199, 203, 213, 220, 227, 236, 269, 347.
4. Pétitions pour amender le bill qui précède, 429, 433, 443, 453, 465.

CHOQUETTE, P. A.:—Voir *Poste, bureaux de, 2. Rivière du Sud.*

CLARENCE ET AVONDALE, DUC DE :—Voir *Adresse. Galles.*

COBourg, NORTHUMBERLAND ET DU PACIFIQUE, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétitions préliminaire et pour acte, 204, 207, 221, 228. Bill (No 49), 229. 2me lecture, 236. Amendé, 328. 3me lecture, 336. Passé au Sénat, 384. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 38.

COLOMBIE-ANGLAISE :—Ordre,—Nombre de voteurs dans la,—384. Réponse, 400. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 41c.

Voir *Sauvages et terres des sauvages, 2.*

COLOMBIE-ANGLAISE, CIE DU CHEMIN DE FER DU SUD DE LA :—Pétition pour acte, 113, 140. Bill (No 20), 141. 2me lecture, 146. Bill retiré et honoraires remboursés, 512.

COMITÉS :

1. *Spéciaux* : Débats, 91. Adresse en réponse au discours du Trône, 90. Pour former les comités permanents, 91. Sur le bill (No 46) concernant le vote obligatoire, 258.
2. *Permanents* : Ordres permanents, etc., 121 à 125.
3. *Mixtes* : Bibliothèque, 109, 130. Impressions, 131. Loi criminelle, 294, 337.
4. Membres ajoutés ou substitués, 163, 204.

COMITÉS—*Suite.*

5. Emploi d'un sténographe, 153, 387.
6. Quorum réduit, et permis à un comité de faire rapport de temps à autre, 344.
7. Rapport de comité amendé et approuvé, 371.
8. Preuve faite devant des comités :—Voir *Poursuites*.

COMITÉS PERMANENTS À NOMMER :—80, 91, 121, 125.

COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux du,—pour 1890-91, p. 95. *Imprimés.* Doc. Sess., No 5.

COMMERCE, DÉVELOPPEMENT DU :—Message de Son Excellence transmettant des papiers concernant la récente conférence à Washington, 158. *Imprimé.* Doc. Sess., No 37.

COMMERCE, RELATIONS DE :—Dépêche en réponse à l'adresse de Sa Majesté au sujet de la dénonciation des traités avec le Zollverein allemand et la Belgique, 314. *Imprimée.* Doc. Sess., No 24a.

Voir *Représentant du Canada à Washington*.

COMMERCE AVEC LE ROYAUME-UNI :—Motion-McNeill au sujet d'une réciprocité de,—Amendement-Davies, 321. Motion adoptée, 322.

COMMERCE, TRAITÉS DE :—Réponse à Adresse (1890),—Communications échangées entre le gouvernement impérial et le Canada au sujet de l'abrogation de certains traités de commerce, 117. *Imprimée.* Doc. Sess., No 24.

Voir *Subsides*, 11, 13.

COMMERCE LIBRE :—Pétition pour l'adoption du système de,—99.

COMMISSIONS ROYALES :

1. Adresse,—Nombre de,—émises depuis la confédération, 95. Réponse, 449. *Imprimée.* Doc. Sess., No 84.

2. Réponse supplémentaire, 478. *Imprimée.* Doc. Sess., No 84a.

Voir *Service Civil*, 5. *Députés*, 4, 5.

COMMISSIONS :—Données aux fonctionnaires publics en 1891, p. 134. *Imprimé.* Doc. Sess., No 31.

COMMUNES, CHAMBRE DES :

1. Résolution concernant l'indemnité parlementaire,—adoptée, 662. Voir *le bill suivant*.
2. Bill (No 104) madifiant l'Acte concernant le Sénat et la,—662. 2^{me} et 3^{me} lectures, 665. Passé au Sénat, 669. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 13.
3. Bill (No 76) pour répartir la représentation dans la,—344. Motion pour deuxième lecture; amendement-Laurier, 447. Reprise du débat, 449, 450. Amendement rejeté, 454, 455. Amendement-McCarthy; rejeté, 469, 473, 479. Amendement-Somerville,—rejeté, 509, 513. 2^{me} lecture et rapport de progrès, 515, 517, 519, 523, 525, 529, 531. En comité, amendé; motion pour troisième lecture; amendements-Cartwright, Yeo, Béchard et Pelletier, rejetés; 3^{me} lecture, 555-559. Passé au Sénat, 651. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 11.
4. Pétition adverse au bill précédent, 465.
5. Pétition demandant de changer les noms des districts électoraux formés avec le district de Marquette, 509.
6. Pétitions, pour amendements au bill qui précède, 453.
7. Pétitions demandant le groupement des circonscriptions, 459.

COMMUNE 3, CHAMBRE DES—*Suite.*

8. Pétition des électeurs du comté de Russell, 451.
9. Economie Interne, 107.
10. Recettes et dépenses pour 1890-91, p. 140.
11. Pétition demandant la comparution d'officiers des Communes devant une commission du Nouveau-Brunswick,—accordée, 629.
12. Pétition demandant la réduction du nombre des membres de la Chambre des Communes et l'abolition du Sénat, 99.
13. Séances l'avant-midi, 523.
Voir *Greffier de la couronne en chancellerie. Députés*, 1.

COMPTES PUBLICS DU CANADA :—Pour 1891, p. 95. Référés au comité des Comptes publics, 157. *Imprimés. Doc. Sess., No 2.*

COMPTES PUBLICS :—Comité à nommer, 80. Rapport, 124. Adopté, 125. Comptes publics et rapport de l'auditeur général référés, 157. Relevé des mandats du Gouverneur général référés, 103. Membres ajoutés, 163, 205. 1er Rapport. Interrogatoires sous serment. Adopté, 228.

CONFÉRENCE À WASHINGTON :—Voir *Commerce.*

CONTRATS POUR LA CONSTRUCTION DE TRAVAUX PUBLICS, SYSTÈME DES :—Pétitions contre le,—87, 100, 114, 130, 133, 140, 146, 162, 170, 178, 191, 199, 206, 213, 220, 227, 236, 269, 347.

CONTRATS PUBLICS :

1. Ordre,—Relevé de tous contrats donnés par les département des T. Publics et des Chemins de fer depuis le 30 juin 1887, au-dessus de \$5,000, p. 126.
2. Ordre,—Etat de ceux donnés pour la construction des canaux et de certaines parties du Pacifique, 194.
3. Motion pour ordre demandant un état de tous contrats donnés par soumission du 1er juillet 1887 au 1er juillet 1890 ; débat,—ajourné, 118. Motion retirée, 126.

CORPORATIONS, TRANSFERT DE PARTS DANS DES :—Bill (No 48), 221.

COTON, HUILE DE GRAINE DE :—Quantité d'huile brute importée en Canada en 1891, p. 320. Réponse, 469.—*Pas imprimée. Doc. Sess., No 89.*

COUR SUPRÊME DU CANADA :

1. Copie de l'Ordre général No 86, p. 232. *Imprimée. Doc. Sess., No 56.*
2. La bibliothèque de la Cour Suprême devant être fournie de journaux et documents sessionnels, 270.

CULBUTE, CANAL DE LA :—Ordre,—Coût de sa construction depuis son commencement jusqu'au 24 mars 1892, p. 237.

D.

DAVEY, M. :—Voir *Fermiers.*

DÉBAT :—Motion pour ajournement d'un,—rejeté, 294.

DÉBATS DE LA CHAMBRE :—Comité spécial nommé, 91. 1er Rapport, nomination de M. A. Desjardins comme stenographe, 281. Adopté, 314. 2me Rapport, distribution et impression des Débats, 591. Motion pour concours dans le second rapport ; amendements,—Wallace et Gillies,—rejetés, concours, 641, 642.

DE LA RONDE, P. A. :—Adresse,—Papiers concernant la succession de feu P. A. de la Ronde, duc de St. Simon, 383.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—Pour 1891-92, p. 95. *Imprimé.* Doc. Sess., No 22.

DÉPUTÉS :

1. Ayant prêté serment et pris leur siège :

Page des Procès-Verbaux.	Députés.	District électoral.
79	Bain, Jas. Wm.....	Soulanges.
140	Bennett, Wm. H.....	Simcoe, D. E.
95	Borden, F. W.....	King, N.-E.
88	Bowers, E. C.....	Digby
200	Boyle, Arthur.....	Monck.
79	Bruneau, Arthur A.....	Richelieu.
659	Bryson, John.....	Pontiac.
517	Calvin, H. A.....	Frontenac.
95	Cargill, H.	Bruce, D. E.
153	Carling, Hon. J.....	London.
307	Colter, N. W... ..	Carleton, N.-B.
84	Dickey, A. R.....	Cumberland.
153	Dugas, L. E.....	Montcalm.
153	Dyer, E. A.....	Brome.
79	Fairbairn, C.....	Victoria, D. S., O.
79	Featherston, J.....	Peel.
117	Forbes, F. G.....	Queen, N.-E.
79	Gibson, Wm.....	Lincoln et Niagara.
79	Gillies, J. A.....	Richmond.
125	Girouard, Jos.....	Deux-Montagnes.
449	Grieve, J. N.....	Perth, D. N.
200	Guillet, Geo.....	Northumberland, D. O.
203	Hearn, John.....	Québec, O.
79	Henderson, J.....	Halton.
79	Hughes, Samuel.....	Victoria, D. N., O.
95	Ingram, A. B.....	Elgin, D. E.
518	Jeannotte, H.....	L'Assomption.
153	Kenny, T. E.....	Halifax.
415	Lowell, James A.....	Welland.
429	Maclean, Wm. F.....	York, D. E.
84	McDonald, J. A.....	Victoria, N.-E.
84	McLennan, R. R.....	Glengarry.
146	McMillan, Hugh.....	Vaudreuil.
95	Marshall, J. H.....	Middlesex, D. E.
79	Metcalfe, Jas. H.....	Kingston.
79	Miller, A. C.....	Prince-Edward.
79	Northrup, Wm. B.....	Hastings, D. E.
79	Ouimet, Hon. J. A.....	Laval.
153	Patterson, Hon. J. C.....	Huron, D. O.
203	Pridham, Wm.....	Perth, D. S.
299	Proulx, Isidore.....	Prescott.
79	Rosamond, B.....	Lanark, D. N.
103	Smith, Wm.....	Ontario, D. S., O.
107	Stairs, J. F. W.....	Halifax.
157	Turcotte, Arthur J.....	Montmorency.
79	Wilson, Uriah.....	Lennox.

DÉPUTÉS—*Suite.*

2. Décédés durant la vacance, J. B. Daoust, S. B. Burdett, 78.
3. Décédés durant la session : Hon. A. Mackenzie, 305.
4. Accusations de corruption portées par M. Edgar contre Sir Ad. Caron, 254, 255, 336. Premier ordre pour mercredi prochain, 339. Débat repris, 357. Amendement Howell, 359. Sous-amendement Cartwright,—rejeté, 363. Amendement adopté, 364. Motion principale amendée sur proposition de M. McCarthy, 365.
5. Motion pour approuver la nomination d'une commission à ce sujet; amendement Laurier,—rejeté, 439, 440. Motion principale adoptée, 441.

Voir *Communes.*

DÉSAVEU :

1. Réponse à Adresse (1891)—Correspondance concernant le désaveu de l'Acte du Manitoba concernant les épizooties, 222. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 51.
2. Réponse à Adresse (1891)—Correspondance concernant le désaveu de l'Acte du Manitoba relatif aux compagnies ou corporations constituées en dehors de la province, 223. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 52.

DIAMANTS DE VITRIER :—Voir *Dods.*

DIMANCHE, OBSERVANCE DU :

1. Bill (No 2) concernant l',—103. 2^{me} lecture, 258. En comité; pas de rapport, 384. Remis sur l'ordre du jour, 392. En comité; progrès, 444, 466.
2. Pétitions contre la passation d'aucun acte définissant les droits des sujets sur cette question, 319.

DISCOURS DU TRÔNE :—Lu par l'Orateur, 79. A considérer, 80. Adresse en réponse, 88, 90. Présentée, 91. Réponse de Son Exc., 141. Discours de prorogation, 671.

DIVORCE :

1. Aikins, Jas. Albert M. :—Pétition pour acte, 129, 140. Bill (No 78); 1^{re} lecture, 349. 2^{me} lecture, 362. Rapporté, 391. 3^{me} lecture, 411. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 78.
2. Donigan, Ada :—Pétition pour acte, 129, 140. Bill (No 79); 1^{re} lecture, 349. 2^{me} lecture, 362. Rapporté, 391. 3^{me} lecture, 411. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 79.
3. Harrison, Hattie A. :—Pétition pour acte, 139, 170. Bill (No 92); 1^{re} lecture, 456, 461. 2^{me} lecture, 466. Rapporté, 477. 3^{me} lecture, 487. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 80.
4. Mead, Herbert R. :—Pétition pour acte, 129, 140. Bill (No 81); 1^{re} lecture, 354. 2^{me} lecture, 362. Rapporté, 391. 3^{me} lecture, 411. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 81.
5. Wright, James :—Pétition pour acte, 129, 140. Bill (No 91); 1^{re} lecture, 456, 461. 2^{me} lecture, 466. Rapporté, 477. 3^{me} lecture, 487. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 82.

DODS, P. D. :—Ordre,—Papiers concernant la perte de diamants de vitriers dans l'entrepôt de Montréal, 384.

DOUANE, BUREAU DE :—Voir *Victoria, C.-A.*

DOUANES :

1. Bill (No 103) modifiant de nouveau les droits de douane ; 1ère et 2me lectures, 661. 3me lecture, 666. Passé au Sénat, 669. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 21.
 2. Réponse à Adresse du Sénat (1891). Recettes provenant des douanes dans le Kéwatin et le Bassin du Mackenzie. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 30.
- Voir *Fer. Subsidés*, 18.

DROITS D'IMPORTATION :—Pétitions demandant l'abolition des,—sur l'huile de charbon, la ficelle à lier, le fer, etc., 113, 130, 139, 203, 219, 269, 299.

E.

EDIFICES PUBLICS :—Réponse à Ordre (1891). Deniers dépensés depuis la confédération, dans chaque district électoral, pour,—328. *Imprimée.* Doc. Sess., No. 65.

EDWARDS et CIE, W. C. :—Pétition pour acte, 99, 140. Bill (No 17), 141. 2me lecture, 147. Amendé, 214. 3me lecture, 231. Amendé au Sénat, 288. Concours, 301. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 72.

ELECTIONS :

1. Bill (No 46) pour rendre le vote compulsoire, 209. 2me lecture et renvoyé à un comité spécial, 258. Amendé, 407.
2. Ordre,—Etat donnant la date du mandat de l'Orateur, du bref, de la nomination de l'officier-rapporteur, etc., 103. Réponse, 117. Réponse supplémentaire, 400. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 25 et 25.a
3. Ordre,—Carte du Canada indiquant les limites des townships, comtés, etc., nombre de votes donnés à l'élection générale de 1891, p. 131. Réponse, 335. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 67.
4. Motion pour adresse,—Papiers concernant l'élection contestée de Richmond, N.-E., etc., 320. Amendée de manière à inclure d'autres comtés de la Nouvelle-Écosse, 321. Réponse, 460. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 86.
5. Ordre,—Coût de la revision des listes électorales en 1886, 1889 et 1891, p. 215.
6. Adresse,—Correspondance entre des officiers-rapporteurs et autres au sujet de l'élection de députés à la Chambre des Communes, 238.
7. Ordre,—Liste de tous les officiers reviseurs et montant payé à chacun pour la dernière revision des listes électorales, 238.
8. Pétitions pour amendement au bill concernant le vote compulsoire, 339, 369, 373, 399.

Voir *Chicoutimi et Saguenay. Elections contestées—Lennox,—London. Listes des voteurs. Welland.*

ELECTIONS CONTESTÉES—CERTIFICATS DES JUGES :—

1. Addington : élection ratifiée, 72.
2. Algoma : élection ratifiée, 72.

ELECTIONS CONTESTÉES—*Suite.*

3. Bothwell: élection ratifiée, 67.
4. Brome: élection annulée, 15.
5. Bruce-Est: élection annulée, 9.
6. Bruce-Nord: élection ratifiée, 50.
7. Carleton, N.-B.: élection annulée, 101.
8. Champlain: élection ratifiée, 44.
9. Charlevoix: pétition renvoyée, 83.
10. Chicoutimi et Saguenay: certificat du registraire de la Cour Suprême; appel renvoyé; maintien de la décision des juges instructeurs annulant l'élection; élection annulée, 437.
11. Cumberland: élection annulée, 20.
12. Digby: élection annulée, 12.
13. Elgin-Est: élection annulée, 28.
14. Essex-Sud: élection ratifiée, 71.
15. Glengarry: élection annulée, 16.
16. Gloucester: élection ratifiée, 102.
17. Guysborough: élection ratifiée, 57.
18. Haldimand: élection ratifiée, 68.
19. Halifax: élection annulée, 26.
20. Halton: élection annulée, 3.
21. Hastings-Est: élection ratifiée, 76.
22. Huron-Ouest: élection annulée, 22.
23. Kent, Ont.: élection ratifiée, 47.
24. Kings, N.-E.: élection annulée, 8.
25. Laprairie: élection ratifiée, 511.
26. L'Assomption: certificat du registraire de la Cour Suprême; appel discontinué; maintien du jugement des juges d'instruction; élection annulée, 523.
27. Lennox: élection annulée, 31.
28. Lévis: élection ratifiée, 54.
29. Lincoln et Niagara: élection annulée, 4.
30. L'Islet: pétition renvoyée, 53.
31. London: élection annulée, 33.
32. Middlesex-Est: élection annulée, 32.
33. Middlesex-Nord: élection ratifiée, 66.
34. Middlesex-Ouest: élection ratifiée, 65.
35. Missisquoi: élection ratifiée, 55.

ELECTIONS CONTESTÉES—*Suite.*

36. Monck : élection annulée, 24.
37. Montcalm : élection annulée, 34.
38. Montmorency : élection annulée, 5.
39. Muskoka : élection ratifiée, 41.
40. Napierville : élection ratifiée, 61.
41. Nicolet : élection ratifiée, 45.
42. Norfolk-Nord : élection ratifiée, 51.
43. Norfolk-Sud : élection ratifiée, 52.
44. Northumberland-Ouest : jugement de la Cour Suprême du Canada ; élection annulée, 35.
45. Ontario-Sud : élection annulée, 29.
46. Oxford-Sud : élection ratifiée, 53.
47. Peel : élection annulée, 21.
48. Perth-Nord : jugement de la Cour Suprême du Canada ; élection annulée, 276.
49. Perth-Sud : élection annulée, 2.
50. Peterborough-Est : élection ratifiée, 62.
51. Pontiac : Certificat du registraire de la Cour Suprême, portant que l'appel a été discontinué ; élection annulée, 393.
52. Prescott : jugement de la Cour Suprême du Canada ; élection annulée, 38.
53. Prince-Edouard : élection annulée, 30.
54. Prince, I. P.-E. : élection ratifiée, 77.
55. Québec-Centre : élection ratifiée, 58.
56. Queen, N.-B. : député siégeant non élu ; Geo. F. Baird déclaré élu ; mandat de l'Orateur pour modifier le rapport du bref d'élection ; rapport modifié, 116, 117.
57. Queen, N.-E. : élection annulée, 9.
58. Queen, I. P.-E. : élection ratifiée, 74.
59. Richelieu : élection ratifiée, 56.
60. Richmond, N.-E. : élection annulée, 14.
61. Rimouski : pétition renvoyée, 63.
62. Shelburne : élection ratifiée, 667.
63. Soulanges : élection annulée, 18.
64. Simcoe-Est : élection annulée, 23.
65. Témiscouata : pétition renvoyée, 46.
66. Trois-Rivières : élection ratifiée, 42.
67. Vaudreuil : élection annulée, 25.

ELECTIONS CONTESTÉES—*Fin.*

68. Victoria, N.E. : élection annulée, 6.
 69. Victoria-Nord (O.) : élection annulée, 11.
 70. Victoria-Sud (O.) : élection annulée, 17.
 71. Waterloo-Nord : élection ratifiée, 73.
 72. Wellington-Centre : élection ratifiée, 70.
 73. Wellington-Nord, élection ratifiée, 69.
 74. Welland : jugement de la Cour Suprême du Canada ; appel renvoyé ; élection annulée et député déqualifié, 255.
 75. Wentworth-Nord : élection ratifiée, 49.
 76. York-Est : élection ratifiée, 75.
 77. Yord-Nord : élection ratifiée, 48.

ÉLECTRICITÉ, ECLAIRAGE À L' :—Ordre,—Etat indiquant les édifices fédéraux pourvus d'—, 193. Réponse partielle, 433. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 81.

EMPLOYÉS PERMANENTS :—Voir *Service civil*, 7.

ENGRAIS ARTIFICIELS :—Motion pour Ordre,—Quantité d',—importés durant le dernier semestre de 1891 ; motion retirée, 204.

EPINETTE ET PIN BLANC :—Ordre. Carte du Canada montrant les régions boisées d',— 179. Réponse, 669. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 102.

EPINETTE À PULPE :—Voir *Billots*.

ESQUIMALT, DÉFENSE D' :—Adresse. Correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada concernant la,— 164.

ÉTATS-UNIS :—Voir *Canaux. Pêcheries*, 1, 8. *Importations. Terre neuve. Représentant du Canada à Washington. Commerce. Naufrage.*

EUGENIA :—Voir *Postes, Maîtres de*, 2.

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS :—Voir *Importations*.

EXPORTATIONS À TERRENEUVE :—Voir *Farine*.

EXPORTATION DES BILLOTS :—Voir *Billots*.

EXPORTATIONS DE CHEVAUX ET MOUTONS :—Voir *Chevaux*.

F.

FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES :—Rapport sur la,—*Imprimé.* Doc. Sess., No 6b.

FARINE DU CANADA :—Ordre,—Quantité de,—exportée à Terre neuve, 131. Réponse, 188. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 44.

FENELON FALLS :—Voir *Grand-Tronc*, 2.

FER, DROITS SUR LE :—Adresse,—Pétition de MM. Allan et autres, demandant la réduction des,—148.

FER MANUFACTURÉ :—Etat donnant la qualité du fer en gueuses fabriqué en Canada pour lequel des primes sont demandées, 158. *Imprimé.* Doc. Sess. No 38.

FERMES EXPÉRIMENTALES :

1. Rapport sur les,—1891, p. 644. *Imprimé.* Doc. Sess., No 7f.
2. Ordre,—Nombre de vaches à la ferme centrale, 193. Réponse, 221. *Pas imprimé.* Doc. Sess., No 50.
3. Ordre,—Nombre et situation des diverses,—214. Réponse, 454. *Pas imprimé.* Doc. Sess., No 50a.

FERMIERS, ANGLAIS DÉLÉGUÉS :

1. Ordre,—Rapport des,—sur les provinces maritimes, 487. Réponse, 517. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 91.
3. Motion pour Ordre demandant copie du rapport ci-haut, retirée, 392.
3. Recommandation du comité des Impressions pour l'envoi d'exemplaires de ce rapport à Sir Chs Tupper, 487. Concours, 509.

FICELLE À LIER :

1. Ordre,—Quantité importée pour la consommation en Canada, 204. Réponse, 670. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 105.
2. Pétitions pour abolir le droit sur la,—113, 130, 139, 177, 191, 199, 203, 219, 269, 299, 369. Voir *Subsides*, 12.

FILATURES DE COTON, CIE CANADIENNE DES :—Adresse. Lettre-patentes originelles, 237. Réponse, 383. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 74.

FILATURES DE COTON DE LA PUISSANCE, CIE DES :—Adresse. Premières lettres-patentes constituant la,—237. Réponse, 383. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 74.

FOSTER, HON. GEO. E. :—Voir *Antilles*.

FRUITS :—Pétitions pour élever les droits sur les poires et prunes importées des Etats-Unis, 203, 227, 235, 253, 287.

G.

GALLES, PRINCE ET PRINCESSE DE :—Adresse au sujet du décès du duc de Clarence, 108. Réponse, 310.

Voir *Adresse à Sa Majesté.*

GALOPS, RAPIDES DES :

1. Ordre,—Correspondance, etc., concernant le creusement du chenal des,—travaux exécutés par le remorqueur "Iroquois" et M. John Stitt, 147. Réponse, 382. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 73.
2. Ordre,—Etat de toutes explorations concernant le nouveau chenal des,— 142. Réponse, 443. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 73a.

GÉOLOGIQUE, COMMISSION :

1. Bill (No 43) du Sénat, amendant l'Acte de la,— 200. 1re lecture, 208. 2me lecture, 329. 3e lecture, 340. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 16.
2. Rapport de la,— pour 1891, p. 372. *Imprimé.* Doc. Sess., No 13a.

"GLOBE," CIE DES IMPRIMEURS DU :—Pétition pour acte, 133, 170. Bill (No 31), 171. 2me lecture, 179. Amendé, 282. 3me lecture, 288. Passé au Sénat, 367. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 75.

GOUVERNEMENT, MESURES DU :—Priorité le jeudi, 216. Le mercredi, 400. Le lundi, 478.

GOUVERNEUR, DÉPUTÉ DU :—Sanction à certains bills, 291, 292, 388.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

1. Présence des députés au Sénat, 1. Discours du Trône, 79. Sanction à certains bills et prorogation, 670, 671.
2. Résolutions recommandées à la Chambre. Traitements des juges, 308, 309. Commissaires du havre de Saint-Jean, 575. Sucre de betterave, 659. Indemnité des sénateurs et députés, 662. Subventions aux chemins de fer, 575, 597, 648.

MESSAGES :

3. Ordre en conseil nommant la Commission Interne de la Chambre des Communes, 107.
4. Budget et B. supplémentaires, 147, 222, 549.
5. Conférence à Washington concernant le commerce, 158. *Imprimé.* Doc. Sess., No 37.
6. Licences de pêche accordées par Terreneuve aux pêcheurs américains, 171. *Imprimé.* Doc. Sess., No 23c.
7. Convention entre Terreneuve et les Etats-Unis au sujet des pêcheries de l'Atlantique, 214. *Imprimée.* Doc. Sess., No 23e.
8. Même sujet que ci-dessus, 274. *Imprimé.* Doc. Sess., No 23f.
9. Réponse du prince et de la princesse de Galles à une adresse concernant le décès du duc de Clarence, 309, 310.
10. Réponse de Sa Majesté à une adresse concernant les traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, 314.
11. Réponse de Sa Majesté à une adresse concernant le décès du duc de Clarence, 370.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL—*Suite.*MESSAGES—*Suite.*

12. Papiers concernant l'application de l'Acte de Terre-neuve sur la boîte aux navires de pêche du Canada, 392. *Imprimés.* Doc. Sess., No 23h.
13. Autres papiers sur le sujet ci-dessus, 429. *Imprimés.* Doc. Sess., No 23j.
14. Rapport de la Commission Royale sur le service civil, 429. *Imprimé.* Doc. Sess., No 16c.

MANDATS :

15. Emis depuis la dernière session, 91. Référés au comité des Comptes publics, 103. *Imprimés.* Doc. Sess., No 20.
16. Adresse,—Rapports des ministres de la couronne en vertu desquels des mandats ont été émis depuis la dernière session, 126. Réponse, 275. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 20a.

GRAND NORD, CIE DU CHEMIN DE FER LE :—Pétitions préliminaire et pour acte 235, 243. Rapport sur l'avis; Bill (No 60), 253. 2me lecture, 283. Amendé, 399. 3me lecture, 407. Passé au Sénat, 434. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 40.

GRAND TRONC, CIE DU CHEMIN DE FER LE :—

1. Pétition pour acte fusionnant la,—avec celle du chemin de fer Jonction du Nord et du Pacifique, 129, 140. Bill (No 14), 141. 2me lecture, 146. Amendé, 207. 3me lecture, 215. Passé au Sénat, 349. Sanctionné, 388. 55-56 Vict., chap. 39.
2. Adresse,—Convention entre le gouvernement et la,—concernant le pont à Fenelon Falls, 142.

Voir *Toronto.*

GRAVURE :—Ordre,—Soumissions et contrats pour travaux de gravure et d'impression, depuis 1882, p. 147. Réponse, 353. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 69.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :

1. Nombre de pétitions présentées en faveur de la prohibition en 1891, p. 118; 269. *Imprimé.* Doc. Sess., No 58.
2. Dépose certains papiers sur le bureau, 140, 178.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Certificats de l'élection des députés des districts suivants.—

Page des Procès-verbaux.	District.	Députés.
146	Brome	Eugene A. Dyer, Ecr.
79	Bruce, Div. Est.	Henry Cargill, Ecr.
307	Carleton (N.-B.).....	Newton Ramsay Colter, Ecr.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE—*Suite.*

Page des Procès-verbaux.	District.	Députés
78	Cumberland.....	Arthur R. Dickey, Ecr.
88	Digby.....	Edward Charles Bowers, Ecr.
84	Elgin, Div. Est.....	Andrew B. Ingram, Ecr.
509	Frontenac.....	Hiram B. Calvin, Ecr.
78	Glengarry.....	Roderick R. McLennan, Ecr.
88	Halifax.....	Thomas E. Kenny, Ecr. John Fitz-William Stairs, Ecr.
78	Halton.....	David Henderson, Ecr.
79	Hastings, Div. Est.....	William Barton Northrup, Ecr.
130	Huron-Ouest.....	Hon. James Colebrooke Patterson.
88	King (N.-E.).....	Frederick W. Borden, Ecr.
78	Kingston.....	James Henry Metcalfe, Ecr.
78	Lanark, Div. Nord.....	Bennett Rosamond, Ecr.
518	L'Assomption.....	Hormisdas Jeannotte, Ecr.
78	Laval.....	Hon. Joseph Aldrie Ouimet.
78	Lennox.....	Uriah Wilson, Ecr.
78	Lincoln et Niagara.....	William Gibson, Ecr.
146	London.....	Hon. John Carling.
79	Middlesex, Div. Est.....	Joseph Henry Marshall, Ecr.
200	Monck.....	Arthur Boyle, Ecr.
146	Montcalm.....	Louis E. Dugas, Ecr.
157	Montmorency.....	Arthur J. Turcotte, Ecr.
200	Northumberland (O) Div. Ouest.	George Guillet, Ecr.
103	Ontario, Div. Sud.....	William Smith, Ecr.
79	Peel.....	Joseph Featherston, Ecr.
449	Perth, Div. Nord.....	James Nicols Grieve, Ecr.
203	Perth, Div. Sud.....	William Pridham, Ecr.
659	Pontiac.....	John Bryson, Ecr.
299	Prescott.....	Isidore Proulx, Ecr.
78	Prince Edouard.....	Archibald Campbell Miller, Ecr.
117	Québec-Ouest.....	John Hearn, Ecr.
117	Queen's (N.-B.).....	George Frederick Baird, Ecr.
84	Queen's (N.-E.).....	Francis Gordon Forbes, Ecr.
78	Richelieu.....	Arthur Aimé Bruneau, Ecr.
78	Richmond (N.-E.).....	Joseph A. Gillies, Ecr.
134	Simcoe, Div. Est.....	William Humphrey Bennett, Ecr.
78	Soulanges.....	James William Bain, Ecr.
117	Deux-Montagnes.....	Joseph Girouard, Ecr.
146	Vaudreuil.....	Hugh McMillan, Ecr.
78	Victoria (N.-E.).....	John Archibald McDonald, Ecr.
79	Victoria (O) Div. Nord.....	Samuel Hughes, Ecr.
79	Victoria (O) Div. Sud.....	Charles Fairbairn, Ecr.
391	Welland.....	James A. Lowell, Ecr.
429	York, Div. Est.....	William Findlay Maclean, Ecr.

Voir Elections. Lennox. London, Election. Welland, Election.

H.

HALIFAX, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Voir *Terreneuve*, 7.

HAMILTON, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition pour acte, 177, 187.

HAUT-COMMISSAIRE DU CANADA :—Rapport pour 1891, pp. 209, 258. *Imprimé*. Doc. Sess., No 7b.

HAVRES ET RIVIÈRES :—Voir *Edifices Publics*.

HOBBS, THS. S. :—Voir *London, Election de*, 5, 6.

HOMARD :

1. Résolution concernant l'imposition d'un honoraire pour la mise en boîte du,—141. Ordre rescindé, 216.
2. Résolutions sur le même sujet, 216. Résolutions adoptées et renvoyées au comité général sur le bill (No 9) concernant les pêcheries. Voir *Pêcheries*, 3.
3. Projet de règlement sur la pêche du homard, 163. *Imprimé*. Doc. Sess., No 23b.

HONORAIRES REMBOURSÉS SUR DES BILLS :—Pages 282, 387, 469, 512, 596, 673.

HURON, RELEVÉ DE LA RIVE-EST DU LAC :—Pétition demandant le,—465.

I.

IMPORTATION, DROITS D' :—Voir *Droits d'importation*.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS :—Ordre,—État des,—du 1er juillet 1891 au 1er mars 1892 et pour la période correspondante de 1890-91, p. 118. Réponse, 188. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 43.

IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS :

1. Ordre,—Quantités de lard et produits du porc importées en Canada, et leur valeur, 179. Réponse, 223. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 43.
2. Ordre,—Quantités de bœuf salé, viandes séchées ou salées, beurre et fromage importées en Canada, et leur valeur, 179. Réponse, 223. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 55.
3. Motion pour Ordre,—Quantités de bœuf et porc des Etats-Unis retirées d'entrepôt par des pêcheurs canadiens depuis l'imposition de droits; motion retirée, 180.

IMPRESSIIONS DU PARLEMENT :—Comité à nommer, 80. Rapport, 123. Adopté, 125. Message au Sénat, 131. Message du Sénat, 109. Membre ajouté, 163. 1er Rapport—Boîte de papeterie, etc., 192. 2me Rapport—Polkinghorne, Clarke, Boulet, Rivet et Gratton, 220. 3me Rapport—Bibliothèque de la Cour Suprême, etc., 270. Adoption du deuxième rapport, 274. Adoption du troisième rapport, 282. 4me Rapport—Valise aux nouveaux sénateurs et députés; frais de papeterie et d'impression, 292. Rapport du comité d'Agriculture référé, 292. 5me Rapport—Valises et services d'impression, 352. Amendé et adopté, 371. 6me Rapport, 379. 7me Rapport, 405. Adoptés tous deux, 454. 8me Rapport—H. A. Botterell, 483. 9me et 10me Rapports, 483. Adoptés, 509. 11me Rapport—Comptes d'impressions et recommandations diverses, 655. Adopté, 659.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE :—Rapport annuel sur,—517. *Imprimé.* Doc. Sess., No 16d.

INGRAM, W. H. :—Ordre,—Correspondance concernant sa nomination comme collecteur des douanes à St-Thomas, Ont., 349. Réponse, 387. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 75.

INSPECTION GÉNÉRALE, ACTE D' :—Bill (No 95), du Sénat, modifiant l',—1re lecture, 519. 2me lecture, 531. Amendé, 625. 3me lecture, 630. Concours du Sénat, 651. Sanctionné, 671.—55-56 Vict., chap. 23.

INSTRUCTIONS AUX LIEUTENANTS-GOUVERNEURS :—Voir *Lieutenants-gouverneurs.*

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :

1. Ordre,—Relevé du trafic à Mulgrave Station, 92. Réponse, 299. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 61.
2. Ordre,—Accident à Truro sur un train conduit par A. D. Archibald, 237. Réponse, 391. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 61a.
3. Ordre,—Montant de propriétés achetées pour nouvelles facilités pour les chemins de fer de l'Etat, 348. Réponse, 391. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 61b.
4. Ordre,—Montant provenant des recettes dépensé pour améliorations permanentes, 300. Réponse, 434. *Imprimée.* Doc. Sess., No 61c.
5. Ordre,—Tarif sur le bétail, et changements pendant les derniers cinq ans, 383. Réponse, 478. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 61d.
6. Ordre,—Renvoi de Michael Quinn, employé aux ateliers de Hadlow, Lévis, 465. Réponse, 644. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 61e.
7. Ordre,—Preuve faite à l'enquête tenue sur le renvoi de M. Quinn ci-dessus nommé, 193. Réponse, 644. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 61e.
8. Ordre,—Accident à Saint-Joseph de Lévis, 179.
9. Ordre,—Renvoi ou réduction des employés sur la ligne, 180.
10. Motion pour Adresse demandant les rapports au conseil concernant les employés de la ligne,—retirée, 180.
11. Ordre,—Usage de la voie par le Pacifique Canadien entre Halifax et Saint-Jean, 204.
12. Ordre,—Nombre d'hommes employés sur la ligne, 237.

INTÉRIEUR, REVENU DE L' :

1. Bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte du,—314. 2ème lecture, 353. 3ème lecture, 372. Amendé au Sénat, 474. Concours, 515. Sanctionné, 671. 55-56 Vic., chap. 22.
2. Statistiques des revenus intérieurs 1890-91, p. 221. *Imprimées.* Doc. Sess., No 6.

INTÉRIEUR :—Rapport du département pour 1891, p. 460. *Imprimé.* Doc. Sess., No 13.

IRLANDE :—Motion en faveur du Home Rule ; amendements Tisdale et McCarthy, 465, 466.

IRRÉGULARITÉS :—Voir *Service Civil*, 6.

J.

JUGES :

1. Adresse,—Réclamations présentées par chacun des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec pour frais de voyage, 215. Réponse, 461. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 87.
2. Résolutions modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales, 309. Voir *Elections contestées.* Députés, 5.

K.

KAMOURASKA, QUAI DE :—Ordre,—Correspondance concernant la construction du,—
204.

KÉWATIN :—Voir *Douanes*, 2.

KINGSTON, CIE DU CHEMIN DE FER DE CEINTURE DE :

1. Pétition pour Acte, 169, 207. Bill (No 52), p. 229. 2^{me} lecture, 236. Bill retiré et honoraires remboursés, 387.
2. Pétition demandant que le bill ne soit pas discuté avant que le tracé du chemin ait été produit devant le comité, 319.

KINGSTON, BASSIN DE RADOUB DE :—Ordre,—Certificat de l'ingénieur en chef touchant le paiement de \$32,000 à Bancroft et Connolly, 348. Réponse, 400. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 77.

KIRKPATRICK, HON. GEO. A. :—Nomination comme lieutenant-gouverneur d'Ontario ; vacance de son siège, 443.

L.

LAC MANITOBA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE CANAL DU :—Pétition pour acte, 177. Bill (No 37), 187. 2^{me} lecture, 195. Amendé, 328. 3^{me} lecture, 336. Passé au Sénat, 372. Sanctionné, 388.—55-56 Vict., chap. 41.

LACHINE, CANAL DE :—Ordre,—Pétitions concernant la construction d'un nouveau pont sur le,—à Montréal, 204. Réponse, 299. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 63.

LA HAVE, RIVIÈRE :—Voir *Bran de scie*.

LA VALLIÈRE, DRAGAGE DE LA BAIE :—Ordre,—Papiers concernant le,—392.

LENNOX :

1. Ordre,—Listes originales actuellement en possession de l'officier reviseur ou du greffier de la Couronne en chancellerie, affectant en quelque manière les listes de votation pour le district de Lennox, 148. Réponse partielle, 178. *Pas imprimées.* Doc. Sess., No 41.
2. Réponse supplémentaire, 308. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 41b.

LIEUTENANTS GOUVERNEURS DES PROVINCES :—Adresse,—Instructions accompagnant les commissions des,—382. *Pas imprimées*. Doc. Sess., No 72.

LILLY, STEAMER : Réponse à ordre (1891),—Correspondance concernant le sauvetage d'une partie de son équipage naufragé sur les côtes du Labrador, 523. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 93.

LIMITES DE QUÉBEC :—Adresse,—Correspondance concernant les limites nord-ouest, nord et est de Québec, 135. Réponse, 372. *Imprimée*. Doc. Sess., No 71.

LINDSAY, BOBCAYGEON ET PONTYPOOL, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 157. Bill (No 45), 207. 2me lecture, 215. Rapporté, 282. 3me lecture, 288. Passé au Sénat, 349. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 42.

LIQUEURS ENIVRANTES :—

1. Motion pour soumettre aux électeurs la question des,—412. Motion retirée, 413.
2. Pétition pour passer une loi de prohibition, 379.

LIQUIDATION, ACTE DE :

1. Bill (No 97) du Sénat, modifiant l',—1re lecture, 531. 2me et 3me lectures, 630. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 28.
2. Bill (No 94) modifiant l',—473

LISTES DES VOTEURS DE 1891 :—Bill (No 67) concernant les,—287. 2me lecture, 461. Rapporté, 625. Motion pour troisième lecture; amendement-Armstrong rejeté, 629. 3me lecture, 630. Passé au Sénat, 651. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 17.

LITTÉRATURE OBSCÈNE :—Voir *Loi Criminelle*, 3.

LOI CRIMINELLE :

1. Bill (No 7), 125. 2me lecture et renvoyé à un comité mixte, et message au Sénat, 294. Message du Sénat, 337. Rapport préliminaire, 343. Adopté, 344. Bill (No 69) concernant les témoins et la preuve, référé, et message au Sénat, 353. Message du Sénat, 376. Bill (No 21) suppression de la littérature obscène, référé, et message au Sénat, 392. Message du Sénat, 400. 2me rapport du comité, sur les premières 302 clauses du bill, 399. 3e rapport sur les clauses 303 à 532, p. 412. Deuxième et troisième rapports renvoyés en comité général, 410. Pris en délibéré et progrès, 416, 421, 425, 434, 462. 4me rapport, 459. Renvoyé en comité général, 471. Progrès, 487, 509, 541, 550. 3me lecture et passé, 559. 5me rapport sur le bill (No 69), 575. Amendé au Sénat, 669. Concours, 672. Sanctionné, 671. 55-56 Vic., chap. 29.
2. Bill (No 85) modifiant de nouveau le 10me chapitre des Statuts Refondus du Bas-Canada concernant les associations et serments illicites, 400.
3. Bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène, etc., 146. 2me lecture et référé au comité spécial (No 7), 392. Rapport du comité, 399.
4. Pétitions en faveur du bill précédent, 213, 235, 253, 269, 281, 305, 369, 429, 433, 449, 459, 523.

Voir *Poursuites*.

LOIS EXPIRANTES :—Comité à nommer, 80. Rapport, 121. Concours, 125. Membres ajoutés, 163, 204.

LONDON ET PORT STANLEY, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 113, 140. Bill (No 22), 153. 2^{me} lecture, 173. Amendé, 332. 3^{me} lecture, 362. Amendé au Sénat, 425. Concours, 450. Sanctionné, 670. 55 56 Vic., chap. 43.

LONDON, ÉLECTION DE :

1. Décision de l'officier reviseur sur les objections à certains noms sur les listes de votation ; appel et jugement de la cour du Banc de la Reine, 149. Réponse, 287. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 41a.
2. Motion pour ordre enjoignant au greffier de la couronne en chancellerie de déposer sur le bureau les listes originales de votation reçues de l'officier reviseur de la cité de London ; motion retirée, 95.
3. Ordre au greffier de la couronne en chancellerie de comparaître en chambre avec les listes originales de votation, dans l'élection de London, 103. Il comparait avec les papiers demandés, 107.
4. Ordre au greffier de la couronne en chancellerie de comparaître immédiatement devant la chambre avec le rapport de la dernière élection de London, 172. Il comparait avec le rapport, 178.
5. Pétition de Ths. S. Hobbs et autres, concernant certains jugements du juge Elliott ; pétition irrégulière (pas de signatures sur la feuille contenant les conclusions), 214.
6. Pétition de Ths. S. Hobbs et autres, etc., lue et reçue, 227. Imprimée dans le procès-verbal, 229.
7. Motion relative à la pétition précédente, interrompue par la prise en considération des bills privés, 336. Motion rejetée, 384.

LONGUEUIL ET BOUCHERVILLE, QUAIS DE :—Réponse à Ordre (1891),—Travaux faits aux,—300. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 48a.

MC

McKAY, CIE MEUNIÈRE :—Pétition pour acte, 87, 140. Bill (No 15), 141. 2^{me} lecture, 146. Rapporté, 214. 3^{me} lecture, 231. Passé au Sénat, 188. Sanctionné, 293.—55-56 Vic., chap. 73.

McLELLAN, JOHN ALEX. :—Adresse,—Billet de concession pour le lot 15, Ile Cockburn, 348. Réponse, 644. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 97.

McLELLAN, PETER :—Adresse,—Billet de concession pour le lot No 16, Ile Cockburn, 348. Réponse, 644. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 97.

McQUEEN, M. :—Voir *Fermiers.*

M.

MACKENZIE, HON. ALEX. —La chambre s'ajourne par respect pour sa mémoire, 305.

MACKENZIE, BASSIN DU :—Voir. *Douanes*, 2.

MALLES, CONDUCTEURS DE :—Ordre,—Noms de tous les,—mis à la retraite, 413. Réponse, 443. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 83.

MALLES OCÉANIQUES, SERVICE DES :—Réponse à Ordre (1891),—Correspondance avec M. And. Allan et autres concernant le,—entre le Canada et le Royaume-Uni, 171. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 40.

MANDATS :—Voir *Gouverneur général*, 15, 16. *Orateur*, 6, 7, 11.

MANITOBA :—

1. Adresse,—Jugement de la cour Suprême dans la cause de Barrett vs la cité de Winnipeg, ou cause des Ecoles, 148. Réponse, 194. *Imprimée.* Doc. Sess., No 40.
2. Adresse,—Jugement, etc., dans la cause de Logan vs la cité de Winnipeg—constitutionalité de l'Acte des Ecoles du Manitoba, 384. Voir *Désaveu.*

MANITOBA ET ASSINIBOIA, CIE DU CHEMIN DE FER GRANDE JONCTION DE :—Bill (No 88), du Sénat, 434. 1re lecture et référé au comité des Ordres Permanents, 449, 454. 2me lecture, 462. Amendé, 469. 3me lecture, 474. Concours du Sénat, 509. Sanctionné, 670.—55-56 Vic. chap. 44.

MANITOBA ET DU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Petitions préliminaire et pour acte, 339, 343. Bill (No 80), 352. 2me lecture, 362. Rapporté, 399. 3me lecture, 412. Passé au Sénat, 456. Sanctionné. 671.—55-56 Vic. chap. 45.

MANITOBA ET DU SUD-EST, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour acte, 113, 171. Bill (No 35), 172. 2me lecture, 179. Amendé, 207. 3me lecture, 215. Passé au Sénat, 288. Sanctionné, 293. 55-56 Vic. chap. 46.

MARINE ET PÊCHERIES :

1. Bill (No 12) concernant le département de la,—126. 2ème lecture, 154. 3ème lecture, 172. Passé au Sénat, 222. Sanctionné, 292. 55-56 Vic. chap. 17.
2. Rapport du ministre pour 1890-91, p. 232. *Imprimé.* Doc. Sess. No 10.

MARINS MALADES ET DANS LA DÉTRESSE :—Ordre,—Circulaire du département concernant les droits pour les,—148. Réponse, 411. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 78.

MATELOTS. ACTE D'ENGAGEMENT DES :—Pétitions pour amender l',—88, 100, 114, 130, 133, 140, 146, 162, 170, 178, 191, 199, 213, 219, 227, 236, 269, 347.

MESURE DU TEMPS :—Réponse à Adresse (Sénat). *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 90.

MEUNIER DE LA PUISSANCE, ASSOCIATION DES :—

- 1 Pétitions préliminaire et pour acte, 231, 243. Rapport adverse, 253. Rapport renvoyé pour plus ample considération, 282. Rapport favorable, 313. Bill (No 70), 314. 2me lecture, 319. Amendé, 421. 3me lecture, 430. Passé au Sénat, 480. Sanctionné, 671. 55-56 Vic., chap. 71.
2. Pétition adverse au bill précédent, 305.

MIDLAND DU CANADA, CHEMIN DE FER :—Pétitions préliminaire et pour acte, 449, 454, 459. Bill (No 93), 461. 2me lecture, 466. Amendé, 512. 3me lecture, 517. Passé au Sénat, 550. Sanctionné, 671. 55-56 Vic., chap. 47.

MILICE ET DÉFENSE:—

1. Bill (No 96) du Sénat, concernant des octrois de terres aux volontaires ayant servi dans le Nord-Ouest; 1re lecture, 531. 2me lecture, 549. 3me lecture, 576. Sanctionné, 671. 55-56 Vic., chap. 6.
2. Rapport du ministre pour 1891, p. 279. *Imprimé.* Doc. Sess., No. 19.
3. Ordre,—Corps qui ont fait l'exercice tous les ans, etc., de 1881 à 1891, p. 214. Réponse, 274. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 59.

MODUS VIVENDI:—Voir *Terreneuve*.

MONNAIE FIDUCIAIRE:—Pétition demandant l'émission de papier-monnaie pour la construction de travaux publics, 88, 100, 115, 130, 133, 139, 146, 162, 170, 178, 191, 199, 203, 213, 220, 227, 236, 269, 347.

MONTAGNE DE BOIS à QU'APPELLE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Pétition pour acte 133, 170. Bill (No 33), 171. 2me lecture, 179. Amendé, 328. 3me lecture, 336. Passé au Sénat, 372. Sanctionné, 388.—45-56 Vic., chap. 63.

MONTRÉAL AU LAC MASKINONGÉ, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétitions préliminaire et pour acte, 399, 407, 405. Bill (No 87), 416. 2me lecture, 421. Amendé, 447. 3me lecture, 450. Passé au Sénat, 519. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 48.

MONTRÉAL ET OCCIDENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER:—Pétitions préliminaire et pour acte, 307, 313, 357, 328. Bill (No 82), 370. 2me lecture, 374. Amendé, 427. Rapport de progrès, 450. 3me lecture, 462. Passé au Sénat, 488. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 49.

MONTRÉAL, CHAMBRE DE COMMERCE DE:—Pétition pour acte, 145. Bill (No 25), 153. 2me lecture, 173. Rapporté, 292. 3me lecture, 301. Passé au Sénat, 367. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 70.

MONTRÉAL, PONT A:—Voir *Lachine*.

MONTRÉAL, COMPTOIR DE RÈGLEMENTS DE:—Pétitions préliminaire, 228. Rapport sur l'avis, 243.

MONTRÉAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE L'ILE DE:—Pétitions préliminaire et pour acte, 293, 313, 327. Bill (No 73), 328. 2me lecture, 336.

MULGRAVE, STATION:—Voir *Intercolonial*, 1.

N.

NELSON AU FORT SHEPPARD, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition pour acte, 129, 140. Bill (No 26), 157. 2me lecture, 173. Bill retiré, etc., 469.

NEW-CARLISLE, QUAI DE:—Réponse à ordre (1891). Paiements et coût de construction du,—220. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 48.

- NIAGARA ET QUEENSTON, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE PONT DE :—Pétition pour acte, 157, 187. Bill (No 54), 229. 2me lecture, 255. Préambule non prouvé ; honoraires remboursés, 387.
- NICOLA, KAMLOOPS ET SIMILKAMEEN, CIE DE HOUILLE ET DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 177. Rapport sur l'avis, 200.
- NICOLA, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA :—Pétition pour acte, 129. Bill (No 24), 153. 2me lecture, 173. Amendé, 207. 3me lecture, 215. Passé au Sénat, 288. Sanctionné, 293.—55-56 Vic., chap. 50.
- NIPISSINGUE À LA BAIE DE JAMES, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour acte, 99, 170. Bill (No 29), 171. 2me lecture, 178. 3me lecture, 215. Passé au Sénat, 372. Sanctionné, 378.—55-56 Vic., chap. 51.
- NORD-OUEST, ASSEMBLÉE DU :—Adresse,—Résolutions passées à sa dernière session, 320. Réponse, 669. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 163.
- NORD-OUEST, TERRITOIRES DU :
1. Bill (No 61) du Sénat, modifiant l'Acte des,—1re lecture, 258.
 2. Bill (No 27) modifiant de nouveau l'Acte des,—163. Motion pour 2me lecture, rejetée, 395. Motion pour remettre le bill sur les ordres du jour, rejetée, 400.
 3. Motion concernant l'éducation et l'usage des deux langues dans les,—Amendement Wallace et sous-amendement McCarthy ; l'Orateur quitte le fauteuil à 6 p. m., 444.
- NOUVEAU-BRUNSWICK, CIE DE CHEMIN DE FER DU :—Pétition préliminaire, 208, 220. Pétition du chemin de fer de Saint-Jean et du Maine, 220. Rapport sur l'avis, 228. Bill (No 57), 229. 2me lecture, 237. Rapporté, 328. 3me lecture, 336. Passé au Sénat, 372. Sanctionné, 388,—55-56 Vic., chap. 59.
- NOUVELLE-ÉCOSSE, CIE D'ACIÉRIES ET DE FORGES DE LA :—Pétition pour acte, 129. Bill (No 30), 171. 2me lecture, 179. Amendé, 292. 3me lecture, 301. Passé au Sénat, 367. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 74.

O.

- OFFICIERS-RAPPORTEURS :—Motion Mills (Bothwell) sur l'impartialité des,—Amendée et adoptée, 108, 109. Voir *Elections*, 2, 3, 7.
- ONTARIO ET DU PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE L' :—Pétition pour acte, 161, 228. (Bill No 50), 229. 2me lecture, 236. Amendé, 352. 3me lecture, 362. Passé au Sénat, 425. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 52.
- ORATEUR :
1. Se rend au Sénat avec la Chambre, 1. Rapporte le discours de Son Excellence, 79.
 2. Rapport des bibliothécaires, 81. Comptes du comptable, 140.

ORATEUR—*Suite.*

3. Certificats et rapports des juges d'élections, 1-78, 83, 101, 102, 116, 511, 667. Jugements de la Cour Suprême siégeant en appel, 35, 38, 255, 276, 393, 416, 437.
4. Vacances survenues dans la députation, 78, 319, 443.
5. Certificats d'élections reçus par le greffier, 78, 84, 88, 103, 117, 146, 157, 200, 203, 299, 307, 391, 429, 449, 509, 518, 659.
6. Mandats pour de nouveaux brefs d'élections, 35, 40, 78, 102, 257, 279, 394, 418, 543, 523, 569.
7. Mandat au greffier de la Couronne en chancellerie de changer le rapport du bref d'élection pour le district de Queen, N.-B., 117, 118.
8. Nomination du député sergent-d'armes, 220.
9. Sanction de bills par le député gouverneur, 291. Prorogation, 668.
10. Démission de M. Watson, et mandat pour nouvelle élection, 569.
11. Mandat de *supersedeas* dans l'élection de Chicoutimi et Saguenay, 439.

DÉCISIONS :

12. Pétitions irrégulières, 192, 213, 214, 228, 541.
13. Amendement à un bill, 662.

ORDRES DU JOUR :

1. Affaires de routine renvoyés après la prise en considération du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 88.
2. Premier ordre du jour pour mercredi, 339.
3. Ordre du jour pour les mercredis adapté aux lundis, pour le reste de la session, 439.
4. Bill rapporté du comité des chemins de fer placé sur les ordres du jour, 541. Bill transféré aux ordres du gouvernement, 549. Bill privé rapporté d'un comité et placé sur les ordres du jour pour samedi, 591.

ORDRES PERMANENTS :—Comité à nommer, 80. Rapport, 123. Adopté, 125. 1er Rapport, 140. 2me Rapport, 153. Membres ajoutés, 163. 3me Rapport, 170. 4me Rapport, 187. 5me Rapport—délai prolongé, 200. Membre ajouté, 205. 6me Rapport, 207. 7me Rapport, 226. 8me Rapport, 228. 9me Rapport—délai prolongé, 243. 10me Rapport, 253. 11me Rapport, 281. Partie du dixième rapport concernant l'Association des meuniers, référé, 282. 12me Rapport, 291. 13me Rapport, 313. 14me Rapport—règles suspendues, 327. 15me. Rapport—délai prolongé, 343. 16me Rapport—règle suspendue au sujet de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, 352. 17me Rapport, 369. 18me Rapport—règles suspendues, 373. 19me Rapport, 407. 20me Rapport, 415. Bill référé au comité après première lecture, 449. 21me Rapport—Bill référé, 453. 22me Rapport, 459.

OTTAWA, CIE DU CHEMIN DE FER À PASSAGERS DE LA CITÉ D' :—

1. Pétition pour acte, 87, 140. Bill (No 16), 141. 2me lecture, 146. Amendé, 415. 3me lecture, 430. Amendé au Sénat, 480. Concours, 487, Sanctionné, 670.—55-56 Vic. chap. 53.
2. Pétitions adverses à ce bill, 161, 177, 199.

OTTAWA, MORRISBURG ET NEW-YORK, CIE DU CHEMIN DE FER ET DE PONT D' :—

Pétitions préliminaire et pour acte, 307, 313, 314, 327, 328. Bill (No 77), 347. 2me lecture, 362. Bill retiré et honoraires remboursés, 469.

OTTAWA, RIVIÈRE :—Ordre,—Coût du dragage de la,—entre Pembroke et les Rapides des Joachims, 237.

OTTAWA, CANAL À NAVIRES D' :—Adresse,—Construction d'un canal connu sous le nom de,—336.

OTTAWA, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE L' :—Pétition préliminaire, etc., 200, 220, 228. Bill (No 59), 244. 2me lecture, 255. Amendé, et placé sur les ordres du jour pour 7.30 p.m., 541. 3me lecture, 542. Passé au Sénat, 644. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 54.

OTTAWA, WADDINGTON ET NEW-YORK, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE PONT D' :—

Pétition pour acte, 174, 281. Bill (No 68), 300. 2e lecture, 316. Amendé, 469. 3me lecture, 474. Passé au Sénat, 519. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 55.

OUVRIERS :—Voir *Travail*.

P.

PACIFIQUE CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—

1. Pétition pour acte l'autorisant à émettre des actions ordinaires au lieu de débetures consolidées, 169. Bill (No 38), 187. 2me lecture, etc., 195. Amendé, 281. 3me lecture, 288. Passé au Sénat, 349. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 35.
2. Relevé en vertu de la résolution du 20 février 1882, etc., 142. *Imprimé*. Doc. Sess., No 34.
3. Terres vendues par le Pacifique Canadien en 1891, p. 258. *Pas imprimé*. Doc. Sess., No 34a. Voir *Contrats*, 2. *Intercolonial*, 11. *Montréal et lac Maskinongé—Montréal et Occidental—Nouveau-Brunswick—Qu'Appelle, Lac Long, etc.—Tobique—Toronto*.

PAPIER-MONNAIE :—Voir *Monnaie fiduciaire*.PATRONS ET EMPLOYÉS :—Voir *Travail en Canada*.

PÊCHERIES :

1. Bill (No 11) concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique, 136. 2me lecture, 154. En comité; progrès, 316. Amendé, 328. 3me lecture, 340. Passé au Sénat, 376. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 3.

PÊCHERIES—*Suite.*

2. Bill (No 5) modifiant l'Acte pour encourager le développement des pêcheries, etc., 117. 2me lecture, 141. Rapporté, 154. 3me lecture, 172. Passé au Sénat, 232. Sanctionné, 293.—55-56 Vic., chap. 18.
3. Bill (No 9) modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries, 126. 2me lecture, 329. En comité; progrès, 372. Délibéré de nouveau, 374.
4. Rapport du ministre, 453. *Imprimée.* Doc. Sess., No 11.
5. Etat concernant les primes de pêche pour 1890-91, p. 95. *Imprimé.* Doc. Sess., No 23.
6. Réponse à Ordre (1891),—Noms des propriétaires qui ont eu des licences pour la pêche du saumon dans la Restigouche, 103. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 23a.
7. Projet de règlements pour la pêche du homard, 163. *Imprimé.* Doc. Sess., No 23b.
8. Message transmettant des documents touchant la reconnaissance, par le Canada et Terre-Neuve, des licences données aux navires américains, 171. *Imprimé.* Doc. Sess., No 23c.
9. Ordre,—Quantité et valeur du poisson et de ses produits importés de Terre-Neuve en Canada, 147. Réponse, 188. *Imprimée.* Doc. Sess., No 23d.
10. Message transmettant d'autres papiers concernant les pêcheries de l'Atlantique, 214. *Imprimée.* Doc. Sess., No 23e.
11. Message transmettant de nouveaux papiers sur le même sujet, 274. *Imprimé.* Doc. Sess., No 23f.
12. Ordre,—Correspondance entre F. Charlebois, de Byng Inlet, et le département des pêcheries concernant le paiement d'une réclamation, 254. Réponse, 307. *Pas imprimé.* Doc. Sess., No 23g.
13. Ordre,—Nombre de navires terre-neuviens faisant la pêche au Labrador et aux îles de la Madeleine, 147. Réponse, 400. *Imprimée.* Doc. Sess., No 23i.
14. Ordre,—Noms des hommes d'équipage et armateurs qui ont demandé des primes de 1889 à 1891, et qui ne les ont pas reçues, 193.
15. Ordre,—Lettres et accusations concernant des irrégularités commises par le député ministre des pêcheries, 194.
16. Pétitions demandant que la clause du bill (No 9) défendant de prendre du poisson pour engrais, soit rayée, 287, 319, 339.

PÉNITENCIERS :—Rapport du ministre de la justice pour 1890-91, p. 192. *Imprimé.* Doc. Sess., No 18.

PÉTITIONS :

1. Lues et reçues lors de leur présentation, 171, 174, 220, 292, 300, 313, 343, 358, 370, 399, 407.
2. Rejetées, 192, 213, 214, 228, 541.
3. Préliminaires : lues et reçues lors de leur présentation, et référées au comité des Ordres permanents, 200, 204, 207, 208, 214, 221, 228, 231, 235, 287, 292, 313, 343, 357, 399, 407, 449.

- PÉTROLE** :—Pétitions pour amender l'Acte concernant l'inspection du pétrole, 459, 465, 473, 569, 665. Voir *Huile de charbon*.
- PILOTAGE** :—Bill (No 10) modifiant l'Acte du,—126. 2^{me} lecture, 154. En comité, 244. 3^{me} lecture, 274. Passé au Sénat, 349. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 20.
- PIN BLANC** :—Voir *Epinette*.
- POIDS ET MESURES ET GAZ** :—Rapport pour 1891. *Imprimé*. Doc. Sess., No 6a.
- POIRES ET PRUNES** :—Pétition pour élever les droits sur les,—importées des Etats-Unis, 459.
- POLICE FÉDÉRALE** :—Rapport du commissaire, 91. *Pas imprimé*. Doc. Sess., No 21.
- POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST** :
1. Motion pour réduire le nombre de la,—retirée, 413.
 2. Rapport du commissaire de la,—pour 1891, p. 555. *Imprimé*. Doc. Sess., No 15.
- POLICE DE PORT ET DE RIVIÈRE, QUÉBEC** :—Bill (No 66) abrogeant l'Acte concernant la,—287. Ordre rescindé et bill retiré, 625.
- PONTIAC, COMTÉ DE** :—Adresse,—Correspondance au sujet de l'opportunité de décharger le,—de sa dette de chemin de fer, 349. Réponse, 391. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 76.
- PONTIAC AU PACIFIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE** :—
1. Pétitions préliminaire et pour acte, 221, 243, 253, 281. Bill (No 63), 282. 2^{me} lecture, 288. Amendé, 352. 3^{me} lecture, 362. Passé au Sénat, 425. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 56.
 2. Adresse,—Correspondance au sujet d'une autre subvention pour aider à la,—237.
- PORC ET SES PRODUITS** :—Voir *Importations*.
- POSTES, MINISTRE, DES** :—Rapport pour 1890-91, p. 299. *Imprimé*. Doc. Sess., No 12.
- POSTES, MAÎTRE DE** :—
1. Ordre,—Dépôts d'argent par le maître de poste de Saint-Césaire, 193. Réponse, 305. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 64.
 2. Ordre,—Destitution du maître de poste d'Eugenia, 349. Réponse, 443. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 82.
 3. Ordre,—Destitution de B. Loïselle, Sainte-Angèle, 118.
 4. Ordre,—Destitution du maître de Poste de McIntyre, 349.
- POSTE, BUREAUX DE** :
1. Ordre,—Ouverture d'un bureau à la station du cap Saint-Ignace, 320.
 2. Ordre,—Même sujet, 413.

POURSUITES:—Résolution prescrivant que la preuve faite devant des comités soit produite en cours de justice civiles ou criminelles, 293.

PRÊT ET PLACEMENT, COMPAGNIE ANGLO-CANADIENNE DE:—Etat des affaires de la,— pour 1891, p. 667. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 28.

PRÊT ET DE CONSTRUCTION DE HAMILTON ET MONTRÉAL, SOCIÉTÉ NATIONALE MUTUELLE DE:—Pétition pour un acte de fusion, 177, 187. Bill (No 55), 229. 2me lecture, 255. Préambule non prouvé, 473. Motion pour renvoyer le bill en comité privé,—rejetée, 477. Honoraires remboursés, 596.

PREUVE DEVANT DES COMITÉS:—Voir *Poursuites*.

PRINCE-ÉDOUARD, ÎLE DU :

1. Ordre,—Montant dépensé en 1890-91 pour jetées, brise-lames, etc., dans le comté de Prince, 164. Réponse, 243. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 57.
2. Réponse à ordre (1891),—Etudes pour la construction d'un tunnel sous-marin, 335. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 66.
3. Ordre,—Même sujet, 194. Réponse, 352. *Imprimée.* Doc. Sess., No 66a.

PRINCE-ÉDOUARD, CHEMIN DE FER DE L'ÎLE DU:—Ordre,—Noms des employés démis, 349.

PRIVILÈGES ET ELECTIONS:—Comité à nommer, 80. Rapport, 121. Adopté, 125. Election de Welland référée, 208, 209. 1er Rapport, 335. 2me Rapport. Election de Welland, 453.

PROHIBITION:—Ordre,—Pétitions présentées à la Chambre en 1891, p. 118. Réponse, 269. *Imprimée.* Doc. Sess., No 58.

Voir *Liqueurs enivrantes*.

PROSSER, WILLIAM:—Ordre,—Enquête sur sa conduite, 444.

PULPE DE BOIS:—Voir *Billots*.

Q.

QU'APPELLE, LAC LONG ET SASKATCHEWAN, CIE DU CHEMIN DE FER ET DE VAPEURS DE:—Pétition préliminaire, 207, 220, 228. Bill (No 53), 229. 2me lecture, 236. Rapporté, 327. 3me lecture, 336. Passé au Sénat, 372. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 57.

QUÉBEC, CHAMBRE DE COMMERCE DE:—Pétition concernant l'abolition des droits de tonnage au port de Québec, 288. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 60.

QUÉBEC, PROVINCE DE:—Voir *Limites de Québec. Police de port et de rivière.*

QUÉBEC, EBOULEMENT À LA CITADELLE DE:—Réponse à Ordre (1891),—Adresse en conseil, etc., concernant l',— 546. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 94.

QUINN, MICHAEL:—Voir *Intercolonial*, 6, 7.

R.

- RECENSEMENT DU CANADA :—Bulletin n° 11. Nationalité et lieux de naissance, 576.
Pas imprimé. Doc. Sess., n° 96.
- RECETTES ET DÉPENSES :—Relevés pour dix jours des, 117, 154, 192, 315, 357, 443, 460, 550, 669. *Pas imprimés.* Doc. Sess., Nos 26 à 26 h.
- RÈGLEMENT SUSPENDU :—
1. 49e Règle, 220, 300, 313, 328, 343, 352, 373, 407, 454, 461.
 2. 51e Règle, 171, 328, 335, 352, 373, 461.
 3. 78e Règle, 294.
- REPRÉSENTANT DU CANADA À WASHINGTON :—Motion McCarthy pour la nomination d'un,—débat ajourné, 348. Amendée et adoptée, 396.
- RETRAITE, MISE À LA :—Voir *Service civil*, 4. *Malles, conducteurs de.*
- RÉVOLTE DE 1837 :—Réclamations pour services rendus lors de la suppression de la, —335, 347, 399, 425, 569.
- RICHELIEU, RIVIÈRE :—Ordre,—Subvention pour construire un pont sur la,—392. Réponse, 434. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 63 a.
- RICHMOND, ELECTION DE :—Voir *Elections*, 5.
- RISTIGOUCHE, RIVIÈRE :—Voir *Pêcheries*, 6.
- RIVIÈRE DU SUD :—Ordre,—Correspondance concernant certains travaux à faire à la,—413
- RIVIÈRE HAUTE ET DU CREEK AUX MOUTONS, CIE D'IRRIGATION ET DE POUVOIR HYDRAULIQUE DE LA :—Pétition pour acte, 139. Bill (No 23), 153. 2me lecture, 173. Amendé, 352. 3me lecture, 362. Amendé au Sénat, 428. Concours, 430. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 66.
- ROBERTSON, JOHN F. :—Adresse,—Dommages demandés pour blessures reçues par lui sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, 300.
- RUSSELL, COMTÉ DE :—Voir *Communes*, 8.

ST.

- SAINTE-CATHERINE ET NIAGARA, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE :—Pétition pour acte, 177, 187. Bill (No 40), 188. 2me lecture, 195. Amendé, 281., 3me lecture, 288. Passé au Sénat, 349. Sanctionné, 388.—55-56, Vic., chap. 58.
- SAINTE-JEAN ET DU MAINE, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Nouveau-Brunswick, Cie du chemin de fer du.*
- SAINTE-JEAN, COMMISSAIRES DU HAVRE DE :
1. Résolution autorisant l'émission de débetures, 575. Adoptée, 625, 630.
 2. Bill (No 99) modifiant l'Acte concernant le havre de Saint-Jean, 630. 2me lecture, 642. Amendé, 648. Motion pour troisième lecture; amendement Laurier—rejeté; 3me lecture, 649. Amendé au Sénat, 672. Concours, 673. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 9.
- SAINTE-LAURENT ET DU LAC SUPÉRIEUR, CHEMIN DE FER DU :—Pétition préliminaire 214. Rapport et règle 49 suspendue, 220.

S.

SAUVAGES ET TERRES DES SAUVAGES :

1. Rapport du département pour 1891, p. 131. *Imprimé.* Doc. Sess., No 14.
2. Ordre,—Nombre et situation des réserves sauvages dans la Colombie anglaise, 204. Réponse, 644. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 98.
3. Pétition de sauvages demandant une école industrielle pour leurs enfants, 161.

SAUVETAGE :—Bill (No 8) concernant l'aide par les Sauveteurs des Etats-Unis dans les eaux canadiennes, 125. 2^{me} lecture, 244. Amendé, 275. 3^{me} lecture, 388. Passé au Sénat, 349. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 4.

SÉANCE LE SAMEDI :—549.

SÉANCES DU MATIN :—A 11 a.m. tous les jours de séance pendant le reste de la session, 523.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT :

1. Rapport pour 1891, p. 669. *Imprimé.* Doc. Sess., No 16.
2. Bons et garanties enregistrés dans le département, 134. *Pas imprimés.* Doc. Sess. No 32.

SÉNAT :

1. Message du :—Bibliothèque et impressions, 109. Loi criminelle, 337. Bill concernant les témoins et la preuve, 376. Concernant la littérature obscène, 400.
2. Messages au : Bibliothèque, 130. Impressions, 131. Membre ajouté au comité des Impressions, 171. Bill sur la loi criminelle, 294. Concernant les témoins et la preuve, 353. Concernant la littérature obscène, 392.

SÉNAT, " DÉBATS " DU :—Nombre d'heures employées à composer l'édition quotidienne des,—(du Sénat). *Pas imprimé.* Doc. Sess., No 85.

SERGEANT D'ARMES, DÉPUTÉ DU :—Nomination de H. H. Bowie, 220.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill (No 1) concernant la prestation des, 79.

SERVICE CIVIL :

1. Bill (No 74) modifiant les actes antérieurs, 328. 2^{me} et 3^{me} lectures, 644. Passé au Sénat, 669. Sanctionné, 671.—55-56 Victoria, chap. 14.
2. Liste du,—669. *Imprimée.* Doc. Sess., No 16a.
3. Rapport du bureau des examinateurs, 449. *Imprimé.* Doc. Sess., No 16b.
4. Pensions et allocations de retraite en 1890, p. 117. *Imprimé.* Doc. Sess., No. 27.
5. Rapport de la Commission Royale, 429. *Pas imprimé.* Doc. Sess., No 16c et 79.
6. Motion pour ordre demandant un relevé des paiements pour travail extra par des employés permanents, de 1874 à 1878, p. 335. Amendée, sur motion de M. Landerkin, de 1869 à 1891, p. 336.

SMITH, LAURA L., ET MARY A.:—Pétition exposant les grands services rendus à l'Etat par leur grand'mère, la fameuse Laura Secord, 140.

SOULANGES, CANAL DE:—

1. Adresse.—Soumissions reçues pour les sections 11, 12 et 13, p. 135. Réponse, 382. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 47b.
2. Motion pour ordre demandant les rapports des ingénieurs sur les canaux de Beauharnois et de Soulanges; débat ajourné, 157. Motion adoptée, 163. Réponse, 383. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 47a.

STATISTIQUES MORTUAIRES:—Des principales cités et villes du Canada, pour 1891, p. 443. *Imprimées.* Doc. Sess., No 7d.

STATISTIQUES CRIMINELLES:—Pour 1891. *Imprimées.* Doc. Sess., No 7e.

STÉNOGRAPHES ET GREFFIERS:—Voir *Poursuites.*

STITT, JOHN:—Voir *Galops.*

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS:

1. La chambre devant se former en comité des,—91.
2. En comité des subsides (Budget référé, 147), 172, 173, 180, 209, 216, 222, (Budget supplémentaire 1891-2 référé, 222), 232, 244, 276, 282, 294, 301, 310, 331, 341, 344, 353, 374, 408, 418, 422, 426, 430, 431, 542. (Budget supplémentaire 1892-3 référé, 549), 550, 559, 576, 590, 597. (Voir *Errata*, page 627.)
3. Motion pour que l'Orateur quitte le fauteuil (Discours du budget). Débat ajourné, 188, 195, 200, 205. Motion adoptée, 209. Pour ajournement du débat,—rejetée, 294.
4. Résolutions adoptées en comité des Subsidés (B. supplémentaire 1891-92), 258-265. (B. général), 531, 539, 597, 622, 623.
5. Résolutions adoptées sur division (salaires de Burgess, Pereira et Turner), 259, 260. (Dépt. de l'intérieur), 535.
6. Résolutions rapportées du comité des Subsidés, ajournées, 265, 533. Prises en considération et adoptées, 535, 597.
7. La Chambre en comité rapporte progrès, 316, 388, 400.
8. Motion pour que M. l'Orateur quitte le fauteuil—débat jusqu'à 6 p.m., 344, 407.
9. Résolution amendée et adoptée, 598, 622.
10. Amendement à une résolution, rejeté, 622.

AMENDEMENTS PROPOSÉS SUR LA MOTION PORTANT QUE LA CHAMBRE SE FORME EN COMITÉ DES SUBSIDES :

11. M. Mills (Bothwell): Négociations des traités de commerce par le gouvernement canadien,—rejeté, 275.
12. M. Watson: Ficelle à lier, en franchise,—rejeté, 329.
13. M. Laurier: Les négociations entre les représentants du gouvernement canadien et les agents étrangers devraient être par écrit et soumises au parlement,—rejeté, 340.

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS—*Suite.*

VOIES ET MOYENS :

14. Résolution pour prélever les subsides à Sa Majesté,—adoptée, 91, 266.
 15. Bill (No 62) subsides 1891-92. 1^{re} lecture, 266. 2^{me} et 3^{me} lecture, 274. Passé au Sénat, 288. Sanctionné, 293.—55-56 Vic., chap. 1.
 16. Résolution pour subsides à Sa Majesté,—adoptée, 630, 642.
 17. Bill (No 100) subsides 1892-93. 1^{re} lecture, 642. 2^{me} lecture, 649. 3^{me} lecture, 666. Passé au Sénat, 669. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 2.
 18. La Chambre en comité des Voies et Moyens. Résolutions amendant le tarif des douanes,—adoptées, 652-654. Rapportées, 659, 660. 2^{me} lecture et adoptées, 661. (Voir *Douanes*, 1.)
- SUD DU CANADA, CIE DE CHEMIN DE FER :—Pétition pour acte, 113, 170. Bill (No 34), 172. 2^e lecture, 179. Amendé, 281. 3^{me} lecture, 288. Passé au Sénat, 349. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 34.

T.

TÉLÉGRAPHES :—Voir *Chemins de fer et télégraphes.*

TÉLÉGRAPHE, TÉLÉPHONE ET AUTRES COMPAGNIES ÉLECTRIQUES :—Pétitions pour un acte les obligeant à placer leurs fils sous terre, 87.

TÉLÉPHONE BELL, CIE CANADIENNE DE :—Pétition pour acte, 161, 187. Bill (No 41), 188. 2^{me} lecture, etc., 195. Amendé, 292. 3^{me} lecture, 301. Amendé au Sénat, 388. Concours, 393. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 67.

TÉMISCOUATA, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Chemins de fer. Subventions*, 1.

TÉMOINS ET LA PREUVE :—Bill (No 69) concernant les,—308. 2^{me} lecture et référé au comité sur le Bill (No 7) concernant la loi criminelle. (Message au Sénat), 353. Message du Sénat, 376. Rapporté avec des amendements, 575.

TEMPÉRANCE, CIE DE COLONISATION DE LA :

1. Réponse supplémentaire à Ordre (1890),—Correspondance relative à la,—195. *Pas imprimée.* Doc. Sess., N^o 45.
2. Ordre,—Même sujet, 238. Réponse, 570. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 95.

TEMPÉRANCE DU CANADA, ACTE DE :—Bill (No 4), 117. 2^{me} lecture, 195. En comité, 200. 3^e lecture, 215. Passé au Sénat, 288. Sanctionné, 293.—55-56 Vic., chap. 26.

TERRENEUVE :

1. Message et papiers concernant les licences données aux pêcheurs américains en vertu du *modus vivendi*, 171. *Imprimés.* Doc. Sess., No 23c.
2. Ordre,—Quantité et valeur du poisson et de ses produits importés de Terre-neuve, 147. Réponse, 188. *Imprimée.* Doc. Sess., No 23d.
3. Autres papiers concernant les pêcheries de l'Atlantique et l'arrangement entre Terre-neuve et les Etats-Unis, 214. *Imprimés.* Doc. Sess., No 23e.

TERRENEUVE—*Soite.*

4. Autres papiers sur le même sujet, 274. *Imprimés.* Doc. Sess., No 23f.
 5. Autres papiers concernant l'application de l'Acte de la boîte, 392. *Imprimés.* Doc. Sess., No 23h.
 6. Autres papiers sur le sujet qui précède, 429. *Imprimés.* Doc. Sess., No 23j.
 7. Résolutions adoptées par la chambre de Commerce de Halifax, au sujet de l'hostilité des lois passées par Terreneuve et le Canada, 307. *Pas imprimées.* Doc. Sess., No 60a.
 8. Adresse. Correspondance concernant l'admission de Terreneuve dans la puissance, 215. Réponse, 357. *Imprimée.* Doc. Sess., No 70.
 9. Adresse,—Proclamations en vertu desquelles les produits du Canada et de Terreneuve ont été échangés en franchise depuis 1885, p. 215.
- Voir *Pêcheries*, 8 à 11. *Farine.*

TERRES FÉDÉRALES :

1. Bill (n° 89) modifiant l'Acte des,—439. 2me lecture et délibéré, 461, 515. Motion pour troisième lecture; amendement Davin, 519. Amendement adopté, et 3me lecture, 531. Passé au Sénat, 651. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 15.
2. Ordres en conseil concernant la réserve des chemins de fer dans la Colombie anglaise, 153. *Imprimés.* Doc. Sess., No 36.
3. Ordres en conseil concernant le département de l'intérieur, conformément à la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, 154. *Imprimés.* Doc. Sess., No 36a.
4. Ordre,—Nombre d'acres de terres publiques données dans le Manitoba et le Nord-Ouest canadien pour aider à la construction des chemins de fer, 383. Réponse, 668. *Pas imprimée.* Doc. Sess. No 101.
5. Motion pour ordre donnant un état des personnes qui ont obtenu plus qu'une section de 640 acres de terre dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest; débat ajourné, 163.

TERRES DE L'ARTILLERIE :—Voir *Toronto.*

TOBIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA :—Pétition pour acte, 207, 220, 228. Bill (No 56), 229. 2me lecture, 236. Amendé, 352. 3me lecture, 362. Passé au Sénat, 425. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 60.

TORONTO, TRAVAUX DE CHEMINS DE FER DE LA CITÉ DE :—Pétition pour acte ratifiant certain arrangement entre le Pacifique et le Grand Tronc et la cité de Toronto, 87, 140. Bill (No 18), 141. 2me lecture, 146. Amendé, 328. 3me lecture, 336. Passé au Sénat, 384. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 61.

TORONTO, TERRES DE L'ARTILLERIE DE :—

1. Résolution concernant le transfert des,—141. Adoptée, 154, 231.
2. Bill (No 58) autorisant ce transfert, 231. 2me lecture, 316. 3me lecture, 328. Passé au Sénat, 354. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 7.

TRAVAIL EN CANADA :—

1. Bill (No 4) pour empêcher l'importation d'ouvriers étrangers en Canada, 103. Motion pour deuxième lecture; amendement pour le renvoi à six mois. Adopté, 180, 392.
2. Pétitions adverses à l'importation d'ouvriers étrangers, 87, 99, 113, 130, 133, 140, 145, 161, 169, 178, 191, 199, 213, 219, 228, 236, 269, 347.
3. Pétitions concernant le chiffre des gages des ouvriers employés aux travaux de l'Etat, 88, 100, 115, 130, 133, 140, 146, 162, 170, 178, 191, 199, 213, 219, 228, 236, 269, 347.
4. Pétitions pour la réduction graduelle des heures de travail, 88, 100, 115, 130, 133, 140, 149, 162, 170, 178, 191, 199, 213, 219, 228, 236, 269, 347.
5. Pétitions adverses à la dépense de deniers pour importer des ouvriers étrangers, 88, 100, 115, 130, 133, 140, 149, 162, 170, 178, 191, 199, 213, 219, 228, 236, 269, 347.
6. Pétition pour la nomination d'un bureau d'arbitrage entre patrons et ouvriers, 88, 100, 115, 130, 133, 140, 146, 162, 170, 178, 191, 199, 213, 219, 228, 236, 269, 347.

TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du ministre pour 1890-91, p. 309. *Imprimé. Doc. Sess., No 8.*

Voir *Contrats. Monnaie fiduciaire. Edifices publics.*

TRENT, CANAL DE LA VALLÉE DE LA :—Rapport des commissaires sur l'opportunité de prolonger le,—200. *Imprimé. Doc. Sess., No 47.*

TROIS-RIVIÈRES, COMMISSAIRES DU HAVRE DES :—

1. Résolution autorisant un emprunt, 339. Adoptée, 344, 549.
2. Bill (No 98) concernant les,—550. 2^{me} et 3^{me} lectures, 626. Amendé au Sénat, 651. Concours, 652. Sanctionné, 671.—55-56 Vic., chap. 10.

TUNNEL :—Voir *Prince-Edouard*, 2, 3.

U

UNION DES FEMMES MISSIONNAIRES ANABAPTISTES DES PROVINCES MARITIMES :—Pétition pour acte, 129. Bill (No 32), 171. 2^{me} lecture, 179. Rapporté; honoraire remboursé, 282. 3^{me} lecture, 288. Passé au Sénat, 397. Sanctionné, 388.—55-56 Vic., chap. 70.

V

VACANCES DANS LA DÉPUTATION —Voir *Orateur*, 4.

VÉTÉRANS DE 1837 :—Voir *Révolte*.

VIANDES DE BOUCHERIE :—Voir *Importations des Etats-Unis*, 2.

VICTORIA, C. A., BUREAUX DE DOUANE ET DE POSTE DE :—Ordre,—Correspondance concernant les,—320.

VICTORIA SUR LA VIE, CIE D'ASSURANCE :—Pétition pour acte, 171, 220. Bill (No 47), p. 221. 2me lecture, 231. Amendé, 292. 3me lecture, 301. Passé au Sénat, 400. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 69.

VOTE COMPULSOIRE :—Voir *Elections*.

VOTEURS :—Voir *Colombie anglaise*.

W.

WALDRON, RANCHE :—Adresse,—Ordres en conseil concernant les réclamations des personnes établies sur le,—180. Réponse, 669. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 104.

WASHINGTON, CONFÉRENCE DE :—Voir *Commerce*.

WELLAND, CANAL :—Pétition concernant la construction d'un bassin tournant à Sainte-Catherine, 411.

WELLAND, ELECTION DE :

1. Adresse,—Procédures à l'instruction de la pétition d'élection, 164. Réponse, 188. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 42.
2. Motion pour un nouveau bref d'élection; débat ajourné, 192, 193. Amendement-Laurier renvoyant l'affaire au comité des Privilèges et Elections,—adopté, 208, 209. Rapport, 453.

Voir *Elections contestées*, 74.

WELSBACH, DE HALIFAX, CIE DE LUMIÈRE À GAZ INCANDESCENTE DE :—Pétitions préliminaire et pour acte, 307, 313, 319, 327, 328. Bill (No 75), 335). 2me lecture, 344. Rapporté (Appendice No 1), 391). 3me lecture, 407. Passé au Sénat, 434. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 77.

WEST BAY —Ordre,—Rapport de l'inspecteur des douanes, Nouvelle-Ecosse, au sujet de la création d'un port douanier à West Bay, 383.

WHYCOCOMAGH :—Ordre,—Rapport de l'inspecteur des douanes, Nouvelle-Ecosse, au sujet de la création d'un port douanier à Whycomagh, 383.

WILSON, EDWARD :—Adresse,—Papiers concernant la relaxation de,—trouvé coupable d'incendiat aux assises d'Essex; débat ajourné, 412.

WINNIPEG À L'ATLANTIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétitions préliminaire et pour acte, 287, 291, 300, 327. Bill (No 72), 328. 2me lecture, 336. Amendé, 387. 3me lecture, 393. Passé au Sénat, 456. Sanctionné, 670.—55-56 Vic., chap. 62.

WOLSELEY AU FORT QU'APPELLE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 113, 140.

WOOD, A. F. :—Réponse à adresse (Sénat, 1891),—Montant payé à,—pour services comme commissaire des canaux et chemins de fer en 1890. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 29.

Y.

YAMASKA, DIGUE DE LA RIVIÈRE :—Ordre,—Rapport de l'enquête sur l'estimation des pertes résultant de la construction de la,—349.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA, JEUDI, 25 FÉVRIER 1892.

La Chambre se réunit ;

PRIÈRES.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre s'y rend en conséquence ; et de retour,—

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'*Acte des Elections Fédérales Contestées*, des certifiats et rapports concernant les élections pour les districts électoraux suivants, savoir :—

Division-Sud du comté de Perth ;
Halton ;
Lincoln et Niagara ;
Montmorency ;
Victoria, N.-E. ;
King, N.-E. ;
Division-Est du comté de Bruce ;
Queen, N.-E. ;
Division-Nord du comté de Victoria, O. ;
Digby ;
Richmond, N.-E. ;
Brome ;
Glengarry ;
Division-Sud du comté de Victoria, O. ;
Soulanges ;
Cumberland ;
Peel ;
Division-Ouest du comté de Huron ;
Division-Est du comté de Simcoe ;
Monck ;
Vaudreuil ;
Cité et comté de Halifax ;
Division-Est du comté d'Elgin ;
Division-Sud du comté d'Ontario ;
Prince-Edward ;
Lennox ;
Division-Est du comté de Middlesex ;
Cité de London ;
Montcalm.

Et les dits certificats et rapports sont lus, et il est ordonné de les entrer dans les journaux de la Chambre comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE PERTH-SUD.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

Assignée pour instruction à la division des Plaids communs de la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division-sud du comté de Perth, tenue le vingt-sixième jour de février 1891, et le cinquième jour de mars 1891.

Entre

WILLIAM GEORGE GLENN,

Pétitionnaire ;

et

JAMES TROW,

Répondant.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

Nous, l'honorable John Edward Rose, et l'honorable Hugh McMahon, deux des juges de la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour en la cité de Stratford, le 28ème jour d'octobre 1891, pour l'instruction de la pétition entre les parties susmentionnées concernant la susdite élection à laquelle le dit James Trow a été rapporté comme régulièrement élu, et qu'après avoir entendu la preuve produite et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons trouvé et décidé :—

1. Que le dit James Trow n'a pas été régulièrement élu, et que la dite élection est nulle par suite de manœuvres de corruption, c'est-à-dire de subornation, commises par un agent du dit James Trow, mais qu'aucune preuve n'a démontré que les dites manœuvres de corruption avaient été commises à la connaissance ou du consentement du dit James Trow.

2. (a.) Nous faisons aussi rapport, par les présentes, qu'il n'a pas été constaté que des manœuvres de corruption aient été commises par aucun des candidats à la dite élection, ou à leur connaissance ou de leur consentement, c'est-à-dire le dit James Trow et Henry Sharp.

(b.) Qu'il a été prouvé, au cours de l'instruction de la dite pétition, que la personne suivante s'est rendu coupable de manœuvres de corruption, c'est-à-dire, James Trow, junior.

(c.) Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

(d.) Qu'après jugement rendu sur la dite manœuvre de corruption ci-haut mentionnée, aucune autre preuve n'a été offerte ou produite sur les manœuvres frauduleuses qui avaient déjà été signalées au tribunal. Que sous ce rapport, l'enquête sur les circonstances de l'élection a été rendue incomplète par l'action des parties à la pétition. Nous ne sommes pas d'avis qu'il soit nécessaire de procéder à une enquête ultérieure sur le fait de savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure.

3. Nous annexons aux présentes et transmettons copie des notes de la preuve faite au cours de la dite instruction.

JOHN E. ROSE.
H. McMAHON.

Daté ce 11e jour de décembre 1891.

 ÉLECTION CONTESTÉE DE HALTON.

Dans la cour d'Appel d'Ontario, assignée à la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario, pour instruction.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Halton, tenue le 5^{me} jour de mars, A.D. 1891.

Entre

PETER T. EVANS,

Pétitionnaire ;

et

DAVID HENDERSON,

Répondant.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, qu'en conformité à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, nous avons, les 5^{me} et 6^{me} jours de novembre 1891, tenu une cour en la ville de Milton, dans le comté de Halton, pour l'instruction de la pétition d'élection entre les parties ci-dessus au sujet de la susdite élection à laquelle le dit David Henderson a été déclaré régulièrement élu ; et qu'après avoir entendu la preuve faite et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons décidé et adjugé :

1. Que le dit David Henderson n'a pas été régulièrement élu à la dite élection, et que la dite élection a été et est nulle par suite d'un acte de corruption commis par le nommé Maurice Felan, agent du dit David Henderson, mais qu'il n'y a pas eu de preuve tendant à démontrer que le dit acte de corruption avait été commis à la connaissance ou avec le consentement du dit David Henderson.

2. Qu'il n'a pas été constaté que quelque manœuvre frauduleuse ait été commise à la connaissance ou avec le consentement du dit David Henderson.

Et nous certifions, de plus, et faisons rapport, par les présentes :

1. Que le dit Maurice Felan a été convaincu, lors de la dite instruction, de s'être rendu coupable d'une manœuvre de corruption, c'est-à-dire de subornation, à la dite élection, en payant la somme de cinq piastres à un voteur pour l'induire à voter à la dite élection pour le dit David Henderson.

2. Qu'aucune preuve n'a été faite pour démontrer, et que par conséquent nous n'avons aucune raison de croire, que des manœuvres de corruption aient été commises dans une mesure considérable à la dite élection.

3. Que nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

Daté ce 16^{me} jour de novembre 1891.

W. G. FALCONBRIDGE,
J.D.B.R.

W. P. R. STREET,
J.D.B.R.

ÉLECTION CONTESTÉE DE LINCOLN ET NIAGARA.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

Assignée à la Division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario, pour instruction.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Lincoln et Niagara, tenue le 26e jour de février, et le 5e jour de mars 1891.

Entre

MARTIN McDONALD,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM GIBSON,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, juge de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, et les juges devant lesquels la pétition d'élection en cette cause a été instruite le 9e jour de novembre, A.D., 1891, en la cité de Sainte-Catherine, certifions, par les présentes, qu'à la clôture de l'instruction de la dite pétition, nous avons décidé et adjugé :—

1. Que le dit William Gibson, qui a été déclaré régulièrement élu n'a pas, à la dite élection, été régulièrement élu, et que la dite élection a été et est nulle par suite d'un acte de corruption commis par un nommé George Longley, agent du dit William Gibson, mais hors la connaissance ou le consentement du dit William Gibson.

2. Qu'il n'a pas été prouvé, à la dite instruction, que quelqu'acte de corruption avait été commis par le dit William Gibson, ou à sa connaissance ou de son consentement, et, en conséquence, nous avons trouvé qu'aucun acte de corruption n'avait été commis par lui, ou à sa connaissance ou avec son consentement.

Et nous certifions, de plus, et faisons rapport, par les présentes :

1. Que le dit George Longley a été convaincu, lors de la dite instruction, de s'être rendu coupable d'une manœuvre de corruption, à savoir : de subornation, en payant la somme de six piastres à un voteur pour l'induire à ne pas voter à la dite élection.

2. Qu'il n'a pas été prouvé, et que, par conséquent, nous n'avons aucune raison de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable à la dite élection.

3. Que nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendu incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

Daté ce 16e jour de novembre 1891.

W. G. FALCONBRIDGE,

J.D.B.R.

W. P. R. STREET,

J.D.B.R.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MONTMORENCY.

Dans la Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Dans la pétition pour la contestation de l'élection tenue le cinq mars mil huit cent quatre-vingt-onze pour la division électorale de Montmorency, dans laquelle,

JOSEPH CHABOT, de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, commerçant, est
Pétitionnaire ;

et

JOSEPH ISRAEL TARTE, de la cité de Québec, notaire et journaliste, est
Défendeur ;

Nous, soussignés, juges de la Cour Supérieure, avons l'honneur de faire rapport à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada :

1. Que nous avons présidé l'instruction de la pétition sus indiquée et que nous avons, le neuf de novembre courant, rendu, sur la dite élection, la décision dont copie écrite et certifiée accompagne ce rapport ;

2. Que nous transmettons avec le présent rapport une copie de la preuve faite ;

3. Que suivant l'admission du défendeur, des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées à la dite élection par les agents du dit défendeur, sans sa connaissance et hors sa participation ;

4. Que les noms des personnes qui ont pratiqué ces manœuvres frauduleuses n'ayant pas été mentionnés, il nous a été impossible de faire une enquête sur les opérations de l'élection ; et il nous l'est de mentionner les noms des personnes qui ont, à la dite élection, pratiqué des manœuvres frauduleuses ;

5. Que nous ne croyons pas qu'il soit désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Fait et signé à Québec ce vingt novembre 1891.

N. CASAULT,

J.C.S.

A. B. ROUTHIER,

J.C.S.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election du district électoral de Montmorency.

Canada,
Province de Québec,
District de Québec. }

Dans la Cour Supérieure.

Le neuvième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

PRÉSENTS :

L'honorable jnge NAPOLÉON CASAULT,

" " A. B. ROUTHIER.

JOSEPH CHABOT, de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, commerçant,
Pétitionnaire ;

et

JOSEPH ISRAEL TARTE, de la cité de Québec, notaire et journaliste,
Défendeur.

La cour, ayant examiné la procédure et la preuve de record et entendu les parties par leurs avocats sur le mérite de la pétition d'élection en la présente cause ;

Déclare l'élection avoir été nulle pour causes de corruption et de manœuvres frauduleuses par des agents du défendeur hors la connaissance et sans le consentement de celui-ci, avec dépens contre le dit défendeur.

(*Vraie Copie.*)

N. CASALT,

J.C.S.

FISSET, BURROUGHS ET CAMPBELL,

P.S.C.

A. B. ROUTHIER,

J.C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE VICTORIA, NOUVELLE-ÉCOSSE.

1891.—A. n° 4039.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Victoria, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le cinquième jour de mars, A.D. 1891.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

Entre

NEIL McDONALD et ANGUS MCKAY,

Pétitionnaires;

et

JOHN A. McDONALD,

Répondant.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, James McDonald, juge en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse, et Nicholas Hogan Meagher, l'un des juges puisnés de la dite cour, avons l'honneur, par les présentes, et conformément aux dispositions de la clause 43 du chapitre 9 des Statuts Révisés du Canada, de certifier comme suit:—

Premièrement.—Que la cour désignée pour l'instruction de la pétition ci-dessus a été dûment convoquée et tenue dans le palais de justice de Baddeck, dans le dit district électoral, à dix heures de l'avant-midi du dix-septième jour de novembre courant. Le pétitionnaire était représenté par Benjamin Russell, écr., C.R., et le répondant par Seymour E. Gourley, écr. La cause pour le pétitionnaire a été ouverte par son avocat qui produisit comme preuve l'ordre fixant le temps et le lieu de l'instruction et diverses autres pièces dans la dite cause, y compris un avis requérant le répondant d'admettre certains faits. Après la production de ce dernier document, l'avocat du pétitionnaire requit l'avocat du répondant de déclarer si, oui ou non, il admettait tous ou aucun des faits y mentionnés. Alors, ce dernier s'adressa à la cour et admit qu'aucun bureau de votation n'avait été constitué à la dite élection dans et pour l'arrondissement de votation numéro huit; que cent soixante et quatorze voteurs avaient droit de voter dans le dit arrondissement à la dite élection et étaient qualifiés pour ce faire, et que la majorité du répondant à la dite élection n'a été que de cinquante trois. Et, alors, il admit, de plus, que l'absence de ce bureau de votation dans et pour le dit arrondissement était de nature à affecter sérieusement le résultat et qu'en conséquence la dite élection était nulle. Il déclara, de plus, qu'il récuserait toutes les autres accusations mentionnées dans la dite pétition.

L'avocat du pétitionnaire s'adressa immédiatement à la cour, et déclara qu'il ne procéderait pas à la preuve des accusations restantes, vu que la nullité de l'élection était admise.

Nous, les soussignés, avons alors décidé et adjugé que le dit répondant, John A. McDonald, n'avait pas été régulièrement élu comme député à la Chambre des Communes du Canada pour le dit district électoral de Victoria, dans la dite province de la Nouvelle-Ecosse, que la dite élection était nulle et que le répondant serait tenu de payer les frais.

Nous annexons aux présentes copie des procédures en cette cause.

Donné sous nos signatures respectives, à Baddeck susdit, ce dix-septième jour de novembre, A.D., 1891.

JAS. McDONALD,
N. H. MEAGHER.

HALIFAX, 19 novembre 1891.

MONSIEUR,—En outre du certificat de notre décision concernant la pétition d'élection contre John A. McDonald, écr., rapporté comme élu pour représenter dans la Chambre des Communes du Canada la division électorale de Victoria, à l'élection tenue le cinquième jour de mars dernier, nous avons l'honneur de faire rapport comme suit :

(a.) Nulles manœuvres de corruption n'ont été prouvées comme ayant été commises, et aucune admission quelconque n'a été faite au sujet de telles manœuvres.

(b.) Jugement ayant été rendu sur l'admission de l'avocat du répondant que le fait de ne pas avoir tenu un bureau de votation pour l'arrondissement n° 8, dans le dit district électoral avait affecté le résultat et que la dite élection était, en conséquence, nulle, aucune preuve n'a été produite touchant des manœuvres de corruption à la dite élection.

(c.) Nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres de corruption aient été commises dans une grande mesure à l'élection visée par la dite pétition.

(d.) L'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas, autant que nous sachions, été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, et il n'est pas nécessaire de s'enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure.

Nous n'avons aucun rapport spécial à faire sur aucunes matières ressortant de l'instruction, dont un compte-rendu devrait, à notre avis, être soumis à la Chambre des Communes.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

JAS. McDONALD,
N. H. MEAGHER.

A l'honorable Orateur
De la Chambre des Communes du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE DE KING, NOUVELLE-ECOSSE.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le comté de King, N.-E.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

Entre

DAVID BERTAUX,

Pétitionnaire ;

et

FREDERICK W. BORDEN,

Répondant.

Nous, J. Norman Ritchie et Charles J. Townshend, juges puisnés de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, certifions par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes notre décision prise et rendue en audience publique à la clôture de l'instruction de la pétition d'élection ci-dessus, le 17ème jour de novembre, A. D. 1889, laquelle décision ou jugement est comme suit :—

Cette cause étant venue devant nous, pour instruction, à Kentville, les 16ème et 17ème jours de novembre, A. D. 1891, et le répondant ayant produit une admission écrite de certaines manœuvre de corruption énoncées dans la pétition, et nulle preuve n'ayant été faite au sujet des accusations portées contre le répondant personnellement, nous constatons que, suivant sa propre admission, le répondant, Frederick W. Borden, a, par ses agents, loué et payé des chevaux et voitures pour transporter des voteurs aux bureaux de votation à la dite élection, et les en ramener, volontairement et en contravention du statut.

Et nous décidons et adjugeons que la dite élection du dit Frederick W. Borden est nulle à raison de tels actes, et nous ordonnons que les frais du pétitionnaire soient payés par le répondant.

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures aux présentes, ce vingt-huitième jour de novembre, A. D. 1891.

J. NORMAN RITCHIE,
CHARLES J. TOWNSHEND.

HALIFAX, N.-E., 28 novembre 1891.

MONSIEUR,— Outre le certificat de notre décision au sujet de la pétition d'élection contre Frederick W. Borden, écr., rapporté comme étant élu pour représenter la division électorale du comté de King, N.-E., à l'élection tenue le 5e jour de mars dernier, nous avons l'honneur de faire rapport comme suit :—

(a.) Aucune manœuvre de corruption n'a été prouvée comme ayant été commise par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun candidat à la dite élection.

(b.) Jugement ayant été rendu sur les admissions faites par le répondant dans sa réponse, nulles personnes n'ont été reconnues coupables de manœuvres de corruption, lors de l'instruction.

(c.) Il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la pétition.

(d.) L'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas, à notre avis, été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, et il n'est pas nécessaire de s'enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable.

Nous n'avons aucun rapport spécial à faire sur aucunes matières ressortant de l'instruction, dont un compte-rendu devrait, à notre avis, être soumis à la Chambre des Communes.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissants serviteurs,

J. NORMAN RITCHIE,
CHARLES J. TOWNSHEND.A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

ÉLECTION CONTESTÉE DE BRUCE-EST.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-est du comté de Bruce, tenue le 26^e jour de février 1891, et le 5^e jour de mars 1891.

Entre

JAMES COLTER,

Pétitionnaire ;

et

REUBEN TRUAX,

Répondant.

Les soussignés, deux des juges de la cour d'Appel, certifient, par les présentes, que les 20^e et 21^e jours de novembre 1891, en la ville de Walkerton, dans le comté de Bruce, nous avons tenu une cour pour l'instruction de la pétition d'élection entre les parties susnommées concernant la dite élection.

1. Qu'à la clôture de la dite instruction, nous avons trouvé et décidé que la dite élection était nulle et que le dit Reuben Truax n'avait pas été régulièrement élu à raison de manœuvres de corruption prouvées comme ayant été pratiquées à la dite élection par un agent du répondant.

Nous avons, en conséquence, annulé la dite élection, avec dépens.

2. Qu'il n'a pas été prouvé que quelque acte de corruption ait été réellement commis par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance, ou avec son consentement.

3. Que d'après ce qui a été porté à notre connaissance au cours de la dite instruction, nous n'avons aucuns moyens de constater si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

4. Que H. W. Carter a été convaincu, lors de dite instruction, de s'être rendu coupable d'un acte de corruption, savoir, d'avoir loué une voiture pour transporter des voteurs aux bureaux de votation, en contravention de l'Acte des élections.

Copie de la preuve faite lors de la dite instruction est annexée aux présentes.

Daté à Osgoode Hall, Toronto, ce 27^e jour de novembre 1891.

F. OSLER,

J. A.

JAMES MACLENNAN,

J. A.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE QUEEN, NOUVELLE-ÉCOSSE.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le comté de Queen, N.-E.

Entre

FREDERICK O. L. PATCH,

Pétitionnaire :

et

FRANCIS GORDON FORBES,

Répondant.

Nous, J. Norman Ritchie et Charles J. Townshend, juges puisnés de la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, certifions, par les présentes, à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada, notre décision prise et rendue en audience

publique à la clôture de l'instruction de la pétition d'élection ci-haut, le 26^{me} jour de novembre, A.D. 1891, laquelle décision ou jugement est comme suit :—

Cette pétition étant venue devant nous, pour instruction, à Liverpool, dans le comté de Queen, le 25^{me} jour de novembre, A.D. 1891, conformément à un avis à cet effet, et le répondant ayant produit une réponse dans laquelle, entre autres choses, il admettait que des chevaux et des voitures avaient été loués par ses agents pour transporter des voteurs aux bureaux de votation à l'élection mentionnée dans la dite pétition, et les en ramener; et la preuve ayant été produite devant nous les 25^{me} et 26^{me} jours de novembre, au sujet des accusations portées contre le répondant personnellement;

Nous constatons que le répondant, d'après sa propre admission, s'est rendu coupable, par ses agents, de manœuvres de corruption à la dite élection, aux termes du statut, et nous déclarons et adjugeons que l'élection du répondant, Francis Gordon Forbes, est nulle et de nul effet.

Nous trouvons, de plus, qu'il n'a pas été prouvé devant nous que quelque acte de corruption ait été commis par le répondant ou à sa connaissance réelle.

Les frais généraux de la pétition seront payés au pétitionnaire par le répondant, à l'exception de ceux concernant l'instruction des questions relatives aux accusations personnelles, qui seront payés par le pétitionnaire au répondant en déduisant un tarif d'honoraires de l'autre.

Nous annexons aux présentes copie des notes de la preuve.

En fait de quoi, nous avons apposé nos signatures ce cinquième jour de décembre, A. D. 1891.

J. NORMAN RITCHIE,
CHARLES J. TOWNSHEND.

HALIFAX, 5 décembre 1891.

MONSIEUR,—Outre le certificat de notre décision au sujet de la pétition d'élection contre Francis Gordon Forbes, écr., rapporté comme étant élu pour représenter la division électorale du comté de Queen, N.-E., à l'élection tenue le 5^e jour de mars dernier, nous avons l'honneur de faire rapport comme suit :—

(a.) Aucune manœuvre de corruption n'a été prouvée comme ayant été commise par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun candidat à la dite élection.

(b.) A l'instruction, les personnes suivantes ont été convaincues de s'être rendues coupables de manœuvres de corruption, savoir : Joseph Dukeshire, de Kempt et Edward R. Mulball, Liverpool.

(c.) Il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la pétition.

(d.) L'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas, à notre avis, été rendue incomplète par le fait d'une des parties à la pétition, et il n'est pas nécessaire de s'enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable.

Nous n'avons aucun rapport spécial à faire sur aucunes matières ressortant de l'instruction, dont un compte-rendu devrait, à notre avis, être soumis à la Chambre des Communes.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

J. NORMAN RITCHIE,
CHARLES J. TOWNSHEND,

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

ÉLECTION CONTESTÉE DE VICTORIA-NORD, ONTARIO.

Dans la Haute Cour de Justice, Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-nord du comté de Victoria, tenue le 26ème jour de février, 1891, et le 5ème jour de mars 1891.

Entre

PETER MOFFATT,

Pétitionnaire ;

et

JOHN AUGUSTUS BARRON,

Répondant.

Et entre

THOMAS JOHNSTON,

Par pétition originale, Pétitionnaire ;

et

JOHN AUGUSTUS BARRON,

Répondant.

Le 9ième jour de décembre 1891.

A l'honorable Orateur de la

Chambre des Communes du Canada.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, qu'en conformité à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, nous avons, le 3me jour de décembre 1891, tenu une cour en la ville de Lindsay, dans le comté de Victoria, pour l'instruction de la pétition d'élection entre les parties ci-dessus, par pétition originale au sujet de la susdite élection à laquelle le dit John Augustus Barron a été déclaré régulièrement élu ; et qu'après avoir entendu la preuve faite et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons décidé et adjugé :

1. Que le dit John Augustus Barron n'a pas été régulièrement élu à la dite élection, et que la dite élection a été et est nulle par suite d'un acte de corruption commis par le nommé Archibald Wilson, agent du dit John Augustus Barron, mais hors la connaissance ou le consentement du dit John Augustus Barron.

2. Qu'il n'a pas été constaté que quelque manœuvre frauduleuse ait été commise à la connaissance ou avec le consentement du dit John Augustus Barron.

Et nous certifions, de plus, et faisons rapport, par les présentes :

Que le dit Archibald Wilson a été convaincu, lors de la dite instruction, de s'être rendu coupable d'une manœuvre de corruption, c'est-à-dire de subornation à la dite élection, en promettant de prêter au nommé George Getchell, un voteur à la dite élection, la somme de \$5, et en lui versant la dite somme conformément à la promesse faite.

Qu'aucune preuve n'a été faite pour démontrer, et que par conséquent nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Que nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable.

W. G. FALCONBRIDGE,

J.

WM. P. R. STREET,

J.

ÉLECTION CONTESTÉE DE DIGBY, NOUVELLE-ÉCOSSE.

Dans la Cour Suprême, 1891.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre de Communes pour le district électoral du comté de Digby, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le cinquième jour de mars, A.D. 1891.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

Entre

GEORGE E. CORBETT,

Pétitionnaire ;

et

EDWARD C. BOWERS,

Répondant.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR.—Nous, James McDonald, juge en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse, et Nicholas Hogan Meagher, l'un des juges puisnés de la dite cour, avons l'honneur, par les présentes, et conformément aux dispositions de la clause 43 du chapitre 9 des Statuts Révisés du Canada, de certifier comme suit:—

Premièrement.—Que la cour pour la décision de la pétition ci-dessus a été dûment convoquée et tenue dans le Palais de Justice de Digby, dans le dit comté de Digby, dans le dit district électoral, à dix heures de l'avant-midi du premier jour de décembre courant. Le pétitionnaire était représenté par T. C. Shreve, écr., C.R., et le répondant par E. H. Armstrong, écr., et R. G. Monroe, écr., avocats. Immédiatement après l'ouverture de la cour, M. Armstrong, s'est adressé à la cour et a déclaré qu'il avait présenté, au nom du répondant, une réponse ou admission dont il a donné lecture dans les termes suivants :

1891.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Digby, province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le 5ème jour de mars 1891.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

Entre

GEORGE E. CORBETT,

Pétitionnaire :

et

EDWARD C. BOWERS,

Répondant.

Le répondant sus-nommé, Edward C. Bowers, admet par les présentes que, à l'élection susdite, des manœuvres de corruption ont été commises par un agent du répondant hors la connaissance ou le consentement du dit répondant, et que l'élection du répondant, à raison de ces manœuvres de corruption, a été et est nulle, et que le dit pétitionnaire était un électeur du dit comté de Digby et qu'il avait le droit d'y voter à la dite élection.

EDWARD C. BOWERS,

Par E. H. Armstrong, son procureur et agent.

Daté le 1er décembre 1891.

L'avocat du pétitionnaire s'est alors adressé à la cour et a déclaré qu'il acceptait la dite admission, et qu'il ne ferait pas comparaître de témoins.

Nous, les soussignés, avons alors décidé et adjugé que le dit répondant, Edward C. Bowers, n'avait pas été régulièrement élu comme député à la Chambre des Communes du Canada pour le dit district électoral de Digby, dans la dite province de la Nouvelle-Ecosse, et que la dite élection était nulle.

Aucuns témoins n'ont été appelés, et aucune preuve n'a été produite ou reçue à la dite instruction, sauf et excepté la production de la réponse ou admission ci-haut mentionnée.

Sur motion de l'avocat du pétitionnaire, nous avons émis une règle déclarant, que la dite élection était nulle et que le répondant, Edward C. Bowers, n'était pas régulièrement élu comme député à la Chambre des Communes pour le dit district électoral, et ordonnant que le dit répondant, Edward C. Bowers, paierait au pétitionnaire les frais dans la cause.

Donné sous nos signatures respectives, à Halifax, dans la dite province, ce 3ème jour de décembre, A.D. 1891.

JAMES McDONALD,
N. H. MEAGHER.

Dans la Cour Suprême, 1891.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Digby, province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le 5ème jour de mars 1891.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

Entre

GEORGE E. CORBETT,

Pétitionnaire ;

et

EDWARD C. BOWERS,

Répondant.

A l'honorable Orateur

de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR,— Nous, James McDonald, juge en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse, et Nicholas Hogan Meagher, l'un des juges puisnés de la dite cour, avons l'honneur, par les présentes, et conformément aux dispositions de la clause 43 du chapitre 9 des Statuts Révisés du Canada, de certifier comme suit :—

Premièrement.—Que la pétition produite dans la cause ci-dessus citée contenait des accusations de manœuvres de corruption pratiquées à l'élection à laquelle se rattache la dite pétition.

Secondement.—Nulles manœuvres de corruption n'ont été prouvées comme ayant été pratiquées par ou à la connaissance ou du consentement d'aucun candidat à la dite élection.

Troisièmement.—Jugement ayant été rendu sur l'admission du répondant dans sa réponse, aucune personne n'a été reconnue coupable d'actes de corruption.

Quatrièmement.—Nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une grande mesure à l'élection visée par la dite pétition.

Cinquièmement.—L'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas, autant que nous sachions, été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, et il n'est pas nécessaire de s'enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure.

Nous n'avons aucun rapport spécial à faire sur aucunes matières ressortant de l'instruction, dont un compte-rendu devrait, à notre avis, être soumis à la Chambre des Communes.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

JAS. McDONALD,
N. H. MEAGHER.

Halifax, 3 décembre 1891.

ÉLECTION CONTESTÉE DE RICHMOND, NOUVELLE-ECOSSE.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Richmond.

Nous, Robert L. Weatherbe et Wallace Graham, deux des juges de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, certifions par les présentes, en conformité au dit acte, que le 8ème jour de décembre 1891, nous avons tenu une cour à Arichat, dans le dit comté, pour l'instruction de la pétition d'élection pour le dit comté:—

Entre

HENRY N. PAINT,

Pétitionnaire;

et

JOSEPH A. GILLIES,

Répondant.

Qu'à la clôture de la dite instruction, nous avons décidé que le dit Joseph A. Gillies, dont l'élection est contestée par la dite pétition, n'avait pas été régulièrement élu, et que son élection était nulle parce qu'il s'était rendu coupable de corruption à la dite élection et avant, par l'entremise de son agent, le nommé Frederick W. Bissett.

Et attendu que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à la dite élection, nous faisons rapport comme suit, savoir:—

Qu'à l'instruction de la dite pétition, nulle manœuvre de corruption n'a été prouvée comme ayant été pratiquée par, ou à la connaissance ou avec le consentement d'aucun candidat à la dite élection.

Que les personnes qui ont été convaincues, à l'instruction, de s'être rendues coupables de manœuvres de corruption, savoir, de subornation, à la dite élection et avant, sont Frederick W. Bissett, Palisa Laundry, sr., et Lewis Boucher.

Qu'il n'y a pas raison de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable à la dite élection.

Que nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition.

Nous annexons aux présentes, copie des notes de la preuve.

Donné sous nos signatures ce 21ème jour de décembre 1891.

ROBT. L. WEATHERBE,
WALLACE GRAHAM.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes, Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE BROME.

Dans la Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Brome, dans le district judiciaire de Bedford.

Canada,
Province de Québec,
District de Bedford. }
Entre

MOSES BEEDE JEWELL, *et al.*,
Pétitionnaires;

vs.

EUGÈNE ALPHONSO DYER,
Répondant.

Nous, les soussignés, deux des juges de la Cour Supérieure de Sa Majesté dans la province de Québec, certifions par les présentes, conformément aux dispositions de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, que le dixième jour de décembre courant, nous avons, dans le village de Sweetsburg, dans le dit district judiciaire de Bedford, présidé en qualité de tels juges à l'instruction de la pétition d'élection se plaignant de l'élection du dit répondant comme député pour représenter le dit district électoral de Brome à l'élection générale tenue le cinq de mars dernier; et que le dit dixième jour de décembre courant, le dit répondant a représenté, tel qu'inscrit au dossier, qu'il avait produit une admission et consentement, acceptés en cour par les pétitionnaires verbalement et par écrit, dans et par lesquels admission et consentement le dit répondant reconnaissait que des manœuvres de corruption avaient été pratiquées par ses agents d'une manière suffisante pour annuler sa dite élection, mais hors sa connaissance et son consentement, et consentait à ce que sa dite élection fut jugée en la déclarant nulle et de nul effet; et les dits pétitionnaires ayant déclaré, et produit au dossier leur déclaration, qu'ils n'avaient pas de preuve à soumettre au sujet des allégations de la pétition d'élection en cette cause accusant le répondant d'actes personnels de corruption, et de fait, aucune telle preuve n'étant faite ou présentée devant nous, nous avons rendu jugement maintenant les conclusions de la dite pétition d'élection en tant qu'elle demandait de rejeter la dite élection du dit répondant et de la déclarer nulle et de nul effet à raison de manœuvres de corruption pratiquées par les agents du dit répondant, et nous avons rejeté le surplus de ses conclusions tendant à la déqualification du répondant; et, à ces causes, nous avons décidé que le dit répondant, Eugène Alphonso Dyer n'avait pas été régulièrement élu à la dite élection, mais que l'élection était nulle, et nous lui avons enjoint de payer les frais de la dite pétition.

Et nous certifions, de plus, conformément aux dispositions du dit Acte des Elections Fédérales Contestées :—

(a.) Qu'il a été prouvé, par l'admission du dit répondant, que des manœuvres de corruption par des agents avaient été pratiquées à la dite élection, mais hors la connaissance ou le consentement du répondant.

(b.) Qu'aucune preuve n'a été produite pour faire connaître les noms des personnes qui s'étaient rendues coupables de manœuvres de corruption.

(c.) Que par suite de cette admission du répondant, nous sommes dans l'impossibilité de déclarer si des manœuvres de corruption ont été ou non pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

(d.) Qu'en conséquence de cette admission, il nous est impossible de déclarer si l'enquête sur les circonstances de l'élection a été rendue incomplète ou non par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou s'il est désirable de s'enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure.

SWEETSBURG, 10 décembre 1891.

E. T. BROOKS, *J.C.S.*
A. N. CHARLAND, *J.C.S.*

A l'hon. PETER WHITE,
Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE GLENGARRY.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario (Transférée à la division du Banc de la Reine pour instruction).

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Glengarry, tenue le 26me jour de février, A.D. 1891, et le 5me jour de mars, A.D. 1891.

Entre

ANGUS CHISHOLM,

Pétitionnaires;

et

RODBRICK R. McLENNAN,

Répondant.

Le 26me jour de décembre 1891.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, qu'en conformité à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, nous avons, le 17me jour de décembre 1891, tenu une cour en la ville de Cornwall, dans le comté de Stormont, pour l'instruction de la pétition d'élection entre les parties ci-dessus au sujet de la susdite élection à laquelle le dit Roderick R. McLennan a été déclaré régulièrement élu; et qu'après avoir entendu la preuve faite et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons décidé et adjugé:

1. Que le dit Roderick R. McLennan n'a pas été régulièrement élu à la dite élection, et que la dite élection a été et est nulle par suite d'un acte de corruption commis par le nommé Patrick Darragh, agent du dit Roderick R. McLennan, mais hors la connaissance ou le consentement du dit Roderick R. McLennan.

2. Qu'il n'a pas été constaté que quelque manœuvre frauduleuse ait été commise à la connaissance ou avec le consentement du dit Roderick R. McLennan.

Et nous certifions, de plus, et faisons rapport par les présentes:

Que le dit Patrick Darragh a été convaincu, lors de la dite instruction, de s'être rendu coupable d'une manœuvre de corruption en *traitant* des voteurs ayant droit de vote à la dite élection, pour les induire à voter à la dite élection pour le dit Roderick McLennan.

Qu'aucune preuve n'a été faite pour démontrer, et que par conséquent nous n'avons aucune raison de croire, que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Que nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

W. G. FALCONBRIDGE,

J.

WM. P. R. STREET,

J.

ÉLECTION CONTESTÉE DE VICTORIA-SUD, ONTARIO.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario (Assignée à la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, pour instruction).

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-sud du comté de Victoria, tenue le 26me jour de février 1891, et le 5me jour de mars 1891.

Entre

CHARLES O'LEARY,
Pétitionnaire ;

et

CHARLES FAIRBAIRN,
Répondant.

Le 22me jour de décembre, A.D. 1891.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, qu'en conformité à l'Acte des Élections Fédérales Contestées, nous avons, les 10me et 11me jours de décembre 1891, tenu une cour en la ville de Lindsay, dans le comté de Victoria, pour l'instruction de la pétition d'élection entre les parties ci-dessus au sujet de la susdite élection à laquelle le dit Charles Fairbairn a été déclaré régulièrement élu ; et qu'après avoir entendu la preuve faite et la plaidorie des avocats des parties respectives, nous avons décidé et adjugé :

1. Que le dit Charles Fairbairn n'a pas été régulièrement élu à la dite élection, et que la dite élection a été et est nulle par suite d'un acte de corruption commis par le nommé John McDonald, agent du dit Charles Fairbairn, mais hors la connaissance ou la consentement du dit Charles Fairbairn.

2. Qu'il n'a pas été constaté que quelque manœuvre frauduleuse ait été commise à la connaissance ou avec le consentement du dit Charles Fairbairn

Et nous certifions, de plus, et faisons rapport, par les présentes :

Que le dit John McDonald a été convaincu, lors de la dite instruction, de s'être rendu coupable d'une manœuvre de corruption, c'est-à-dire de subornation, à la dite élection, en payant la somme de dix piastres au nommé J. C. Leary, un voteur à la dite élection, pour l'induire à voter à la dite élection pour le dit Charles Fairbairn.

Qu'aucune preuve n'a été faite pour démontrer, et que par conséquent nous n'avons aucune raison de croire, que des manœuvres de corruption aient été commises dans une mesure considérable à la dite élection.

Que nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

W. G. FALCONBRIDGE,

J.

WM. P. R. STREET,

J.

Dans la Haute Cour de Justice—Division de la Chancellerie (Assignée à la Division du Banc de la Reine, pour instruction).

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-sud du comté de Victoria, tenue le 26me jour de février 1891, et le 5me jour de mars 1891.

Entre

JOHN KELLY,

Pétitionnaire;

et

THOMAS WALKER,

Répondant.

Le 22me jour de décembre 1891.

A l'honorable Orateur

de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochford Street, juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, qu'en conformité à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, nous avons, ce 11me jour de décembre 1891, tenu une cour en la ville de Lindsay, dans le comté de Victoria, pour l'instruction de la pétition d'élection entre les parties ci-dessus au sujet de la susdite élection à laquelle le dit Thomas Walker était candidat, non élu, laquelle pétition allègue que le dit Thomas Walker est devenu inhabile à siéger dans la Chambre des Communes; et qu'aucune preuve n'ayant été produite au soutien de la dite pétition, nous l'avons déboutée.

Et nous certifions, de plus, et faisons rapport par les présentes :—

1. Qu'il n'a pas été démontré que quelque manœuvre de corruption ait été pratiquée par, ou à la connaissance, ou avec le consentement du dit Thomas Walker ou d'aucun candidat à la dite élection.

2. Qu'aucune preuve n'a été faite pour démontrer, et que par conséquent nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres de corruption aient été commises dans une mesure considérable à la dite élection.

3. Que nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si les manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

W. G. FALCONBRIDGE,

J.

WM. P. R. STREET,

J.

ÉLECTION CONTESTÉE DE SOULANGES.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re élection d'un membre à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Soulanges.

JEAN-BTE. DENIS,

Pétitionnaire;

vs

JOSEPH MOUSSÉAU,

Défendeur.

A l'honorable PETER WHITE,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR,—La cour, appelée à décider la cause de l'élection contestée du district électoral de Soulanges en vous faisant transmettre le jugement rendu, vous fait en même temps rapport :

1. Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été commises par aucun candidat, ou à sa connaissance ou de son consentement, à la dite élection :

2. Que, néanmoins, il a été prouvé dans la dite cause, pendant l'instruction de la pétition, que des manœuvres frauduleuses suffisantes pour annuler l'élection, ont été pratiquées pendant la dite élection par des agents du défendeur, hors la connaissance de ce dernier.

L. O. LORANGER,
J., C. S.
C. P. DAVIDSON,
J., C. S.

Montréal, 23 décembre 1891.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Soulanges, dans le district judiciaire de Montréal, tenue les vingt-six février et cinq mars derniers 1891, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

Le vingt et unième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Présents :

L'honorable juge LORANGER,
" " DAVIDSON.

JEAN-BAPTISTE DENIS, ci-devant hôtelier, et actuellement commerçant du village de Coteau Station, dit district,

Pétitionnaire ;

et

JOSEPH OCTAVE MOUSSEAU, médecin du village de Saint-Polycarpe, dit district,
Défendeur.

Nous, soussignés, juges de la Cour Supérieure pour la province de Québec, siégeant dans et pour le district de Montréal pour instruire la pétition d'élection en cette affaire et la juger, après avoir entendu le pétitionnaire et le défendeur aux temps et lieu fixés pour l'instruction, avoir entendu la preuve, examiné le dossier de la procédure et délibéré :

Considérant que par la preuve en cette cause, il résulte que des manœuvres frauduleuses ont été commises par les agents du défendeur hors sa connaissance et à son insu, manœuvres suffisantes pour annuler l'élection ;

Considérant que le pétitionnaire n'a fait aucune preuve que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées par le défendeur lui-même ni par ses agents à sa connaissance ;

Déclarons par les présentes, que la partie des conclusions de la dite pétition par laquelle le pétitionnaire demande que le défendeur soit déqualifié est mal fondée et elle est par les présentes déboutée et rejetée ;

Que la seconde partie des conclusions de la dite pétition par laquelle on demande que la dite élection soit annulée doit être, comme elle est par les présentes accordée, et déclarons la dite élection nulle et de nul effet, le tout avec dépens contre le défendeur.

(Signé); L. O. LORANGER,
J., C. S.
" C. P. DAVIDSON,
J., C. S.

Vraie copie—L. H. COLLARD,

Député protonotaire de la Cour Supérieure.

ÉLECTION CONTESTÉE DE CUMBERLAND.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Cumberland, tenue le 5e jour de mars 1891.

Nous, Robert L. Weatherbe et Wallace Graham, deux des juges de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, certifions par les présentes, en conformité au dit acte, que les 21e et 22e jours de décembre 1891, nous avons tenu une cour à Amherst, dans le dit comté, pour l'instruction de la pétition d'élection pour le dit comté :—

Entre

DAVID S. HOWARD,

Pétitionnaire ;

et

ARTHUR R. DICKEY,

Répondant.

Qu'à la clôture de la dite instruction, nous avons décidé que le dit Arthur R. Dickey, dont l'élection est contestée par la dite pétition, n'avait pas été régulièrement élu, et que son élection était nulle parce qu'il s'était rendu coupable de corruption à la dite élection et avant, par l'entremise de son agent, le nommé Nathaniel Curry, en payant le voyage par chemin de fer d'un voteur, le nommé David Bigney, pour se rendre à la dite élection.

Et attendu que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à la dite élection, nous faisons rapport comme suit, savoir :—

Qu'à l'instruction de la dite pétition, nulle manœuvre de corruption n'a été prouvée comme ayant été commise par, ou à la connaissance ou avec le consentement d'aucun candidat à la dite élection,

Que les personnes qui ont été convaincues, à l'instruction, de s'être rendues coupables de manœuvres de corruption, à la dite élection et avant, sont comme suit : Pour subornation (cas 6) Alexander McCulloch et Charles Yorke ; (cas 1) Amos Ripley, Joseph E. Ripley et Rufus Lowther ; et pour transport d'un voteur au bureau de votation, Nathaniel Curry (cas 38) ci-devant mentionné.

Qu'il n'y a pas de raison de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure électorale à la dite élection.

Que nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition.

Donné sous nos signatures, ce 31e jour de décembre 1891.

ROBT. L. WEATHERBE,
WALLACE GRAHAM.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes, Ottawa.

ELECTION CONTESTÉE DE PEEL.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Peel, tenue le vingt-sixième jour de février 1891, et le cinquième jour de mars 1891.

Entre

GEORGE WELLINGTON CRYSDALE,

Pétitionnaire;

et

JOSEPH FEATHERSTON,

Répondant.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson, et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour en la ville de Brampton, dans le dit district électoral, les 3ème, 4ème, 5ème, 23ème et 24ème jours du mois de décembre, A.D. 1891, pour l'instruction de la pétition entre les parties susmentionnées concernant la susdite élection à laquelle le dit Joseph Featherston a été rapporté comme régulièrement élu, et qu'après avoir entendu la preuve produite et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons trouvé et décidé :—

1. Que le dit Joseph Featherston n'a pas été régulièrement élu, et que la dite élection est nulle par suite de manœuvre de corruption pratiquée par un agent du répondant, à la dite élection.

2. Que la dite pétition renferme des accusations à l'effet que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection visée par la pétition.

3. Qu'il n'a pas été constaté que des manœuvres de corruption aient été commises par aucun des candidats à la dite élection, ou à leur connaissance ou de leur consentement, c'est-à-dire les dits Joseph Featherston et William A. McCulla.

4. Qu'il a été prouvé à la dite instruction que le nommé James Anderson, un agent du répondant susmentionné, avait commis un acte de corruption, le jour de la votation à la dite élection, en payant à la femme d'un certain John Lonsborough, un voteur, qui avait droit de voter à la dite élection, la somme de dix piastres, pour induire le dit John Lonsborough à voter à la dite élection en faveur du dit répondant.

5. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection; et nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par l'action des parties à la pétition; et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête ultérieure sur le fait de savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Nous annexons aux présentes copie des notes de la preuve faite au cours de la dite instruction.

Le tout respectueusement certifié.

THOMAS FERGUSON,
J.
THOMAS ROBERTSON,
J.

Daté à Osgoode Hall, Toronto, ce 2ème jour de janvier, A.D. 1892.

ÉLECTION CONTESTÉE DE HURON-OUEST

Dans la Haute Cour de Justice ; Division de la Chancellerie.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division ouest du comté de Huron, tenue le 26ème jour de février et le 5ème jour de mars, A.D. 1891.

Entre

JAMES MITCHELL,

Pétitionnaire ;

et

M. C. CAMERON,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifions par les présentes que, le 14ème jour de décembre A.D. 1891, nous avons tenu une cour dans la ville de Goderich, dans le dit district électoral, pour l'instruction de la pétition entre les parties précitées, concernant la susdite élection à laquelle le dit M. C. Cameron a été déclaré régulièrement élu; et qu'après avoir entendu la preuve produite et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons trouvé et décidé :—

1. Que le dit M. C. Cameron n'a pas été régulièrement élu; et que la dite élection était nulle à raison d'un acte de corruption commis à la dite élection par un agent du répondant.

2. Que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection visée par la dite pétition.

3. Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, savoir : les susdits M. C. Cameron et Robert Porter.

4. Qu'il a été prouvé à la dite instruction, que le nommé Samuel Weller, agent du susdit répondant, a frauduleusement donné et fourni, le jour de la votation à la dite élection, de la boisson et des rafraîchissements à diverses personnes, voteurs ayant droit de voter à la dite élection, afin d'induire ces personnes à voter pour le dit répondant, à la dite élection, et qu'il a, par le fait, commis un acte de corruption.

5. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition; et nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucunes des parties à la dite pétition, et qu'il n'est pas désirable de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

Nous annexons aux présentes, copie des notes de la preuve faite à l'instruction de la dite pétition.

Le tout respectueusement certifié,

THOMAS FERGUSON,

J.

THOMAS ROBERTSON,

J.

Daté à Osgoode Hall, Toronto, ce 26ème jour de décembre, A.D. 1891.

ÉLECTION CONTESTÉE DE SIMCOE-EST.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

Assignée, pour instruction, à la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division-est du comté de Simcoe, tenue le vingt-sixième jour de février 1891, et le cinquième jour de mars 1891.

JOHN A. McELROY,

Pétitionnaire :

et

PHILIP H. SPOHN,

Répondant.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

Nous, l'honorable John Edward Rose, et l'honorable Hugh McMahon, deux des juges de la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour en la ville de Barrie, le 13^{me} jour de novembre 1891, pour l'instruction de la pétition entre les parties susmentionnées concernant la susdite élection à laquelle le dit Philip H. Spohn a été rapporté comme régulièrement élu ; et qu'après avoir entendu la preuve produite et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons trouvé et décidé :—

1. Que le dit Philip H. Spohn n'a pas été régulièrement élu, et que la dite élection est nulle par suite de manœuvres de corruption, c'est-à-dire de subornation, pratiquées par un agent du dit Philip H. Spohn ; mais aucune preuve n'a démontré que les dites manœuvres de corruption avaient été pratiquées à la connaissance ou du consentement du dit Philip H. Spohn.

2. Nous faisons aussi rapport, par les présentes, qu'il n'a pas été constaté que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par aucun des candidats à la dite élection, où à leur connaissance ou de leur consentement, c'est-à-dire le dit Philip H. Spohn et William H. Bennett.

3. Qu'il a été prouvé, au cours de l'instruction de la dite pétition, que la personne suivante s'est rendue coupable de manœuvre de corruption, c'est-à-dire, George Chew.

4. Que la preuve n'ayant été faite que sur deux accusations, dont l'une a été rejetée, nous n'avons rien devant nous qui nous permette de dire si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure, ou non, à l'élection visée par la dite pétition.

5. Que pour le motif énoncé dans le paragraphe qui précède nous n'avons devant nous aucune preuve nous autorisant à dire s'il est nécessaire de procéder à une enquête ultérieure sur le fait de savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

6. Nous annexons aux présentes et transmettons copie des notes de la preuve faite au cours de la dite instruction.

JOHN E. ROSE,

J.

H. McMAHON,

J.

Daté le 29^{ème} jour de décembre, A. D. 1891.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MONCK.

Dans la Haute Cour de Justice—Division de la Chancellerie.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Monck, tenue le 26ème jour de février et le 5ème jour de mars, A.D., 1891.

Entre

FRANBIS LATTIMORE,

Pétitionnaire ;

et

JOHN BROWN,

*Répondant.*A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes, Ottawa.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, et les juges dûment désignés pour instruire la pétition ci-haut, certifions par les présentes que le 29ème jour de décembre, A.D., 1891, nous avons tenu une cour en la ville de Cayuga, dans le district électoral de la division de Haldimand, dans le comté de Haldimand (la cour ayant jugé que des circonstances spéciales exigeaient que la dite pétition y fut instruite au lieu de l'être dans une localité située dans les limites du district électoral auquel se rapporte la dite pétition) pour l'instruction de la pétition entre les parties susdites, concernant l'élection ci-dessus citée, à laquelle le sus-nommé John Brown a été déclaré régulièrement élu ; et qu'à l'ouverture de l'instruction et après avoir entendu la preuve produite et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons trouvé et décidé :—

1. Que le dit John Brown n'a pas été régulièrement élu et que la dite élection est nulle pour la raison qu'un acte de corruption a été commis par un agent du répondant à la dite élection.

2. Que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection visée par la dite pétition.

3. Qu'il n'a pas été prouvé que de telles manœuvres aient été pratiquées par, ou à la connaissance, ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, savoir ; le susdit John Brown et Arthur Boyle.

4. Qu'il a été prouvé à la dite instruction, que le nommé Stephen Haney, du village de Dunnville, dans le dit district électoral, meunier, agent du susdit répondant, avait donné à un certain Riley Rogers, de Marshville, dans le dit district électoral, fermier, voteur ayant qualité de voter à la dite élection, la somme de une piastre, afin de l'induire, le dit Riley Rogers, à voter pour le dit répondant, à la dite élection, et qu'il a, de ce chef, commis un acte de corruption.

5. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition ; et nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition, et qu'il n'est pas désirable de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

Nous annexons aux présentes copie des notes de la preuve faite à l'instruction de la dite pétition.

Le tout respectueusement certifié,

THOMAS FERGUSON, *J.*THOMAS ROBERTSON, *J.*

Daté à Osgoode Hall, Toronto, ce 8ème jour de janvier, A.D. 1891.

ÉLECTION CONTESTÉE DE VAUDREUIL.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Vaudreuil, dans le district judiciaire de Montréal, tenue les vingt-six février et cinq mars derniers 1891, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

ALDÉRIC GAUTHIER, voiturier, du village de Rigaud, dans le district électoral de Vaudreuil,

Pétitionnaire ;

vs.

HENRI STANISLAS HARWOOD, arpenteur, du village de Vaudreuil, dans le district de Montréal,

Défendeur.

A l'honorable PETER WHITE, Orateur,
Chambre des Communes, Canada.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous faire rapport en vertu des sections 43, 44 et 45 du chapitre 9 des S.R.C.

1. Que le défendeur Henri Stanislas Harwood n'a pas été dûment élu, et que l'élection a été nulle par suite d'une manœuvre frauduleuse pratiquée par l'un des agents du défendeur, hors sa connaissance et sans son consentement ;

2. Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées par les candidats ou à leur connaissance et avec leur consentement ;

3. Qu'il n'y a pas lieu de croire que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection ;

4. Que nous ne sommes pas d'opinion que l'enquête a été illégalement rendue incomplète par le fait des parties.

MONTRÉAL, chambre des juges, ce 8 janvier 1892.

S. PAGNUELO,

J. C. S.

CHARLES J. DOHERTY,

J. C. S.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Vaudreuil, dans le district judiciaire de Montréal, tenue les vingt-six février et cinq mars derniers, 1891, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

Le vingt-huitième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Présents :

L'HONORABLE JUGE PAGNUELO,
do do DOHERTY.

ALDÉRIC GAUTHIER, voiturier, du village de Rigaud, dans le district de Montréal,
dans le district électoral de Vaudreuil.

Pétitionnaire ;

vs.

HENRI STANISLAS HARWOOD, arpenteur provincial, du village de Vaudreuil, dans le district de Montréal,

Défendeur.

Nous soussignés, juges de la Cour Supérieure pour la province de Québec, siégeant dans et pour le district de Montréal, pour instruire la pétition d'élection en

cette affaire et la juger, après avoir entendu le pétitionnaire et le défendeur aux temps et lieu fixés pour l'instruction, avoir entendu la preuve, examiné le dossier de la procédure et délibéré:—

Considérant que par la preuve en cette cause et les admissions du défendeur, il résulte que des manœuvres frauduleuses ont été commises par les agents du défendeur hors sa connaissance et à son insu, manœuvres suffisantes pour annuler l'élection;

Considérant que le pétitionnaire n'a fait aucune preuve que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées par le défendeur lui-même ni par ses agents à sa connaissance;

Déclarons par les présentes, que la partie des conclusions de la dite pétition par laquelle le pétitionnaire demande que le défendeur soit déqualifié est mal fondée, et elle est par les présentes déboutée et rejeté;

Que la seconde partie des conclusions de la dite pétition par laquelle on demande que la dite élection soit annulée, doit être comme elle est, par les présentes, accordée, et déclarons la dite élection nulle et de nul effet, le tout avec dépens contre le défendeur.

(Signé) S. PAGNUELO,

J. C. S.

(Signé) CHARLES J. DOHERTY,

J. C. S.

(Vraie copie.)

JEAN B. VALLÉE,

Greffier, député-protonotaire.

ÉLECTION CONTESTÉE DE HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le cinquième jour de mars, A.D. 1891.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir:

A. N° 4080.

Entre

ALFRED GILPIN JONES, }
et EDWARD FARRELL, } *Pétitionnaires;*

et

THOMAS EDWARD KENNY, }
et JOHN FITZ-WILLIAM STAIRS, } *Répondants.*

A l'honorable Orateur

de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, James McDonald, juge en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse, et Nicholas Hogan Meagher, l'un des juges puisnés de la dite cour, avons l'honneur, par les présentes et conformément aux dispositions de la clause 43 du chapitre 9 des Statuts Révisés du Canada, de certifier comme suit:—

Premièrement.—Que la dite pétition a été instruite devant nous les 21e, 22e, 23e, et 28e jours de décembre, A.D. 1891, et que le jour en dernier lieu mentionné, la cour s'est ajournée jusqu'à trois heures p.m. du second jour de janvier courant, pour le prononcé du jugement sur l'invalidation de l'élection et sur la question des dépens.

Durant l'après-midi du 23 décembre, l'avocat des répondants admit en présence de la cour qu'un électeur avait, le jour de l'élection, été transporté au bureau de votation, pour voter, dans une voiture louée à cette fin par un agent des répondants, et

que l'élection était nulle à raison de cet acte illégal, mais le dit avocat nia que cette illégal eut été commis à la connaissance ou du consentement des répondants ou de l'un d'eux. Un document à cet effet, signé par l'avocat des répondants, fut alors consigné au dossier; et nous avons, en conséquence, décidé que la dite élection était nulle, et que les dits répondants, n'avaient, ni l'un ni l'autre, été régulièrement élus comme députés à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Halifax.

Et nous certifions, de plus, que copie des notes de la preuve faite à la dite instruction est annexée aux présentes.

Daté le 13 janvier 1892.

JAMES McDONALD,
N. H. MEAGHER.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le cinquième jour de mars, A.D. 1891.

Puissance du Canada, }
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir: }

A. N^o 4080.

Entre

ALFRED GILPIN JONES }
et EDWARD FARRELL } *Pétitionnaires;*

et

THOMAS EDWARD KENNY, }
et JOHN FITZ-WILLIAM STAIRS, } *Répondants.*

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, James McDonald, juge en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse, et Nicholas Hogan Meagher, l'un des juges puisnés de la dite cour, avons l'honneur, par les présentes, et conformément aux dispositions de la clause 43 du chapitre 9 des Statuts Révisés du Canada, de certifier comme suit :—

Premièrement.—Que la pétition dans la cause ci-dessus renfermait des accusations d'actes de corruption commis à l'élection visée par la dite pétition.

Secondement.—Qu'aucune manœuvre de corruption n'a été prouvée avoir été commise, par, ou à la connaissance, ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection.

Troisièmement.—Qu'en tant que nous pouvons en juger par la preuve produite devant nous, il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Et nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète du fait d'aucune des parties à la pétition, et qu'il n'est pas désirable de s'enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable.

Daté à Halifax, le 13 janvier 1892.

JAMES McDONALD,
N. H. MEAGHER.

ÉLECTION CONTESTÉE D'ELGIN-EST.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-est du comté d'Elgin, tenue le 26me jour de février et le 5me jour de mars 1891.

Entre

BENJAMIN F. HATHAWAY,

Pétitionnaire ;

et

ANDREW B. INGRAM,

Répondant.

Nous, les soussignés, l'honorable George William Burton et l'honorable James MacLennan, deux des juges de la Cour d'Appel de Sa Majesté pour Ontario, auxquels a été assignée l'instruction de la pétition précitée aux termes de la clause 4 de l'Acte modifiant l'Acte des Elections Fédérales Contestées, 50-51 Victoria, chapitre 7, tel qu'amendé par la clause 2 de l'Acte modifiant de nouveau l'Acte des Elections Fédérales Contestées, 54-55 Victoria, chapitre 20, certifions, par les présentes :—

1. Que les 2me, 3me et 4me jours de décembre 1891, nous avons tenu une cour, en la cité de Saint-Thomas, dans la dite division est du comté d'Elgin, pour instruire, et nous y avons jugé la dite pétition d'élection entre les parties ci-haut mentionnées concernant la dite élection.

2. Qu'à la clôture de la dite instruction, nous avons décidé et jugé que la dite élection était nulle et que le dit Andrew B. Ingram n'avait pas été régulièrement élu à raison de manœuvres de corruption prouvées comme ayant été commises à la dite élection par des agents du répondant.

En conséquence, nous avons accordé la dite pétition avec dépens contre le répondant.

3. Et attendu que la dite pétition renferme des accusations au sujet de manœuvres frauduleuses pratiquées à la dite élection, nous certifions, de plus, comme suit :—

(a.) Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption ont été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection.

(b.) Que les personnes suivantes ont été convaincues, à la dite instruction, de s'être rendues coupables de manœuvres de corruption, savoir :—Lorenzo Jones, de la cité de Saint-Thomas, employé de chemin de fer ; Daniel McLillop, de la cité de Saint-Thomas, journalier ; Lewis Ayers, de la cité de Saint-Thomas, charpentier ; George A. Pousford, de la cité de Saint-Thomas, maçon ; Alonzo Caughell, de la cité de Saint-Thomas, hôtelier ; George White, du village de Leamington, dans le comté d'Essex, boucher ; William H. Ingram, de la cité de Saint-Thomas, employé de chemin de fer.

(c.) Que d'après ce qui a été porté à notre connaissance au cours de la dite instruction, nous n'avons aucuns moyens de constater si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

(d.) Que nous ne sommes pas d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

Nous annexons aux présentes copie des notes de la preuve faite à la dite instruction.

GEO. W. BURTON,

J.A.

JAMES MACLENNAN.

J.A.

Daté à Osgoode Hall, ce 14e jour de janvier 1892.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes,
Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE D'ONTARIO-SUD.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division sud du comté d'Ontario, tenue le 5e jour de mars, A.D. 1891.

Puissance du Canada, }
 Province d'Ontario, }
Savoir :

Entre

CHARLES HENRY PERRY,

Pétitionnaire ;

et

JAMES IRONSIDE DAVIDSON,

Répondant.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour pour l'instruction de la pétition d'élection entre les parties ci-dessus au sujet de la susdite élection, les 12e, 13e et 14e jours de novembre 1891, en la ville de Whitby, dans le comté d'Ontario, et le 4e jour de janvier 1892, en la cité de Toronto, dans le comté d'York :—

1. Qu'à la clôture de la dite instruction, nous avons trouvé et décidé que la dite élection était nulle et que le dit James Ironside Davidson n'avait pas été régulièrement élu à raison de manœuvres de corruption prouvées comme ayant été pratiquées à la dite élection par un agent du répondant.

Nous avons, en conséquence, renversé la dite élection, avec dépens.

2. Qu'il n'a pas été prouvée que quelqu'acte de corruption ait été réellement commis par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance, ou avec son consentement.

3. Que le nommé Malcolm McTaggart, un agent du répondant, a été convaincu à la dite instruction, des'être rendu coupable d'un acte de corruption, savoir : d'avoir payé volontairement les dépenses de voyage du nommé John Donnelly, voteur, pour retourner chez lui après la dite élection, contrairement à l'acte des élections.

4. Que d'après ce qui a été porté à notre connaissance au cours de la dite instruction, nous n'avons aucuns moyens de constater si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

5. Que nous ne sommes pas d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à le pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

Copie de la preuve faite lors de la dite instruction est annexée aux présentes.

W. G. FALCONBRIDGE,

J.

WM. P. R. STREET,

J.

Daté à Osgoode Hall, Toronto, ce 15e jour de janvier 1892.

A l'honorable Orateur
 de la Chambre des Communes, Ottawa.

ELECTION CONTESTÉE DE PRINCE-EDWARD.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Prince-Edouard, tenue le 26me jour de février, et le 5me jour de mars 1891.

Entre

WALTER PULVER,

Pétitionnaire ;

et

ARCHIBALD C. MILLER,

Répondant.

Et par contre-pétition

Entre

J. W. FEGAN,

Pétitionnaire ;

et

J. M. PLATT,

Répondant.

Les soussignés, deux des juges de la Cour d'Appel d'Ontario, choisis pour instruire les dites pétition et contre-pétition, certifions par les présentes que le 14me jour de décembre 1891, en la ville de Napanee, dans le dit district électoral, nous avons tenu une cour pour instruire, et nous y avons jugé, les dites pétition et contre-pétition.

1. Qu'à la dite instruction, l'avocat du répondant, Archibald C. Miller, qui avait été déclaré, par l'officier-rapporteur, comme régulièrement élu à la dite élection, déclara qu'il avait constaté qu'un fait de corruption, dans le sens de l'Acte des Elections, avait été commis à la dite élection par une personne qui était un agent du répondant, mais à l'insu et hors le consentement du dit répondant. L'avocat du dit répondant a, de plus déclaré qu'il avait notifié le procureur du pétitionnaire du dit fait de corruption, et que pour éviter les frais, il admettrait la chose lors de l'instruction, et qu'il ne pousserait pas plus loin la contestation de la pétition. Alors, le dit avocat admit, devant nous, de la part du répondant, que tel fait de corruption s'était produit. Le procureur du pétitionnaire déclara que, vu les dites admission et notification, il n'avait aucune preuve à présenter au soutien de la pétition ; et nulle autre preuve n'a été faite devant nous, et l'avocat du pétitionnaire a demandé que l'élection fût annulée.

2. Alors, vu la dite admission de l'avocat, et en l'absence d'autre preuve, nous avons décidé que le dit Archibald C. Miller, dont l'élection était ainsi contestée, n'avait pas été régulièrement élu, et que la dite élection était nulle ; et nous avons accordé la dite pétition avec dépens contre le répondant.

3. Nous certifions, de plus, que la dite pétition renfermait des accusations de manœuvres de corruption pratiquées à la dite élection visée par la dite pétition, et qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été commises par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection.

(2.) Que nous n'avons aucune raison de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable à la dite élection.

(3.) Que nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MIDDLESEX-EST.

*Dans la Cour d'Appel d'Ontario.**Assignée pour instruction, à la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division-est du comté de Middlesex, tenue le vingt sixième jour de février et le cinquième jour de mars 1891.

RICHARD S. GOUGH,

Pétitionnaire ;

et

JOSEPH H. MARSHALL,

Répondant.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

Nous, l'honorable John Edward Rose, et l'honorable Hugh McMahon, deux des juges de la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour dans la cité de London, le 9e jour de décembre, A.D. 1891, et dans la cité de Toronto, le 4e jour de janvier, A.D. 1892, respectivement, pour l'instruction de la pétition entre les parties susmentionnées concernant la susdite élection à laquelle le dit Joseph H. Marshall a été rapporté comme régulièrement élu ; et qu'après avoir entendu la preuve produite et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons trouvé et décidé :—

1. Que le dit Joseph H. Marshall n'a pas été régulièrement élu, et que la dite élection est nulle par suite de manœuvre frauduleuse, c'est-à-dire de supposition de personne, pratiquée par un agent du dit Joseph H. Marshall ; mais aucune preuve n'a démontré que dite manœuvre frauduleuse avait été pratiquée à la connaissance ou du consentement du dit Joseph H. Marshall.

2. Nous faisons aussi rapport, par les présentes, qu'il n'a pas été constaté que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par aucun des candidats à la dite élection, ou à leur connaissance ou de leur consentement, c'est-à-dire le dit Joseph H. Marshall et George Taylor.

3. Qu'il a été prouvé, au cours de l'instruction de la dite pétition, que la personne suivante s'est rendue coupable de manœuvre de corruption, c'est-à-dire Samuel F. Glass.

4. Que la preuve n'ayant été faite que sur deux accusations, dont l'une a été rejetée, nous n'avons rien devant nous qui nous permette de dire si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure, ou non, à l'élection visée par la dite pétition.

5. Que pour le motif énoncé dans le paragraphe qui précède, nous n'avons devant nous aucune preuve nous autorisant à dire s'il est nécessaire de procéder à une enquête ultérieure sur le fait de savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

6. Nous annexons aux présentes et transmettons copie des notes de la preuve faite au cours de la dite instruction.

JOHN E. ROSE,
*J.*H. McMAHON,
J.

Daté le 4ème jour de janvier, A. D. 1892.

ÉLECTION CONTESTÉE DE LONDON.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de London, tenue le 26e jour de février et le 5e jour de mars, A.D. 1891.

Entre

JOHN PRING,

Pétitionnaire ;

et

CHARLES SMITH HYMAN,

Répondant.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, et les juges dûment désignés pour instruire la pétition ci haut, certifions par les présentes que nous avons tenu une cour dans la cité de London, dans le dit district électoral, les 26e, 27e et 28e jour de novembre, A.D. 1891, et les 18e, 19e et 20e jours de janvier, A.D. 1892, pour l'instruction de la pétition entre les parties susdites, concernant l'élection ci-dessus citée, à laquelle le sus-nommé Charles Smith Hyman a été déclaré régulièrement élu ; et qu'à l'ouverture de l'instruction et après avoir entendu la preuve produite et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons trouvé et décidé :—

1. Que le dit Charles Smith Hyman n'a pas été régulièrement élu et que la dite élection est nulle pour la raison qu'un acte de corruption a été commis par un agent du répondant à la dite élection.

2. Que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection visée par la dite pétition.

3. Qu'il n'a pas été prouvé que de telles manœuvres aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, savoir : le susdit Charles Smith Hyman et l'honorable John Carling.

4. Qu'il a été prouvé à la dite instruction que le nommé Frank Halpin, un agent du susdit répondant, avait, à la dite élection, commis l'acte de corruption dit "traiter," tel que défini par la clause 86, chapitre 8, S.R.C., "Acte des Elections Fédérales."

5. Qu'il a été prouvé à la dite instruction, que Peter Birtwistle, de la cité de London, bijoutier, avait avancé ou payé au nommé C. W. Rudd, de la dite cité, une somme d'argent (montant de \$30 à \$40) avec l'intention que cet argent fut dépensé pour fins de subornation, à l'élection visée par la dite pétition, contrairement au paragraphe (e) de la close 84 du chapitre 8, des Statuts Révisés du Canada, "Acte des Elections Fédérales ;" et que le dit Peter Birtwistle, a de ce chef, commis un acte de corruption, tel que défini par la clause 91 de l'acte en dernier lieu mentionné.

6. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition ; et nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition, et qu'il n'est pas désirable de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

Nous annexons au présentes copie des notes de la preuve faite à l'instruction de la dite pétition.

Le tout respectueusement certifié.

Daté à Osgoode Hall, ce 1er jour de février, A.D. 1892.

THOMAS FERGUSON,

J.

THOMAS ROBERTSON,

J.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes, Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MONTCALM.

Canada,
Province de Québec,
District de Joliette,
Comté de Montcalm. } *Cour Supérieure.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

L'élection du district électoral de Montcalm.

JOSEPH PRUD'HOMME,

Pétitionnaire;

et

LOUIS DUGAS,

Défendeur.

A l'honorable PETER WHITE,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR,—Les soussignés Juges de la Cour Supérieure, devant lesquels a été faite l'instruction de la pétition d'élection en cette affaire, ont l'honneur de vous faire rapport:

1° Qu'ils ont rendu jugement sur la dite pétition d'élection le vingt-huit janvier dernier, annulant l'élection avec dépens contre le membre siégeant, sur preuve et admissions par le défendeur, que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées à la dite élection par des agents du défendeur, mais sans la connaissance de ce dernier;

2° Qu'aucun appel n'a été pris de ce jugement dans le délai que la loi accorde pour tel appel;

3° Nous vous transmettons la copie du dit jugement avec copie de l'admission du défendeur, mais nous ne pouvons vous transmettre copie des dépositions des témoins entendus, vu que sur production des dites admissions du défendeur, les parties se sont entendues pour ne pas faire transcrire ces dépositions par le sténographe, ce qui a évité des frais au défendeur.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

CHARLES GILL,

J., C.S.

CHS C. DE LORIMIER,

J., C.S.

Joliette, 10 février 1892.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Canada,
Province de Québec,
District de Joliette. } *Cour Supérieure.*

Election d'un membre pour représenter le district électoral de Montcalm, dans le district judiciaire de Joliette, à la Chambre des Communes du Canada, tenue le vingt-six février 1891, étant le jour de la nomination, et le cinq mars 1891, étant le jour de la votation.

Jeudi, le vingt-huitième jour du mois de janvier 1892.

Présents à Sainte-Julienne, chef-lieu du comté de Montcalm :

L'honorable juge CHARLES GILL,

" " CHARLES C. DE LORIMIER,

JOSEPH PRUD'HOMME, forgeron, de la paroisse de Saint-Jacques de l'Achigan, dans le district électoral de Montcalm, dans le district judiciaire de Joliette,

Pétitionnaire;

vs.

LOUIS DUGAS, cultivateur, de la paroisse de Saint-Liguori, dans le dit district électoral de Montcalm, dans le dit district judiciaire de Joliette,

Défendeur.

La cour, après avoir entendu les parties, par leurs avocats, sur le mérite de la pétition d'élection en cette cause et sur la contestation d'icelle, examiné la procédure, pièces produites, entendu la preuve et sur le tout délibéré :

Considérant qu'il a été prouvé que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées par les agents du défendeur, à l'élection dont il s'agit, mais hors de la connaissance et sans le consentement ni la participation du dit défendeur et qu'ainsi la dite élection du dit défendeur doit être déclarée nulle ;

Vu les admissions du dit défendeur qu'à la dite élection, hors sa connaissance et sans son consentement ni sa participation, des actes de corruption suffisants pour entraîner la nullité de la dite élection, ont été commis par ses agents ;

Maintenant la dite pétition d'élection en tant qu'elle demande l'annulation de l'élection susdite, la rejette quant au surplus de ses conclusions et en conséquence déclare nulle et sans effet, l'élection du défendeur comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour représenter le district électoral de Montcalm, laquelle élection a eu lieu le vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-onze pour la présentation des candidats et le cinquième jour du mois de mars suivant pour la votation ; déclare aussi nul et sans effet le rapport fait par l'officier-rapporteur de la dite élection et condamne le dit défendeur à tous les frais de la dite pétition et des procédures sur icelle ;

Et la cour accorde distraction des dépens en faveur de messieurs Leclair et Thérien, avocats du dit pétitionnaire.

(Par la cour).

(Vraie copie).

DESROCHERS et DÉSILETS,

P., C. S.

Et il est ordonné que les dits jugements soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, conformément au chapitre 9, clause 46 des Statuts révisés, il a adressé ses divers mandats au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux, respectivement.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada des copies certifiées des jugements de la dite cour dans les appels d'élections suivants, savoir :—

Pour le district électoral de la division-ouest du comté de Northumberland, Ont., et pour le district électoral de Prescott ;

Et les dits jugements sont lus comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE NORTHUMBERLAND-OUEST.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Mardi, le seizième jour de février A.D. 1892.

Présents :

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE,
Chevalier, juge en chef,

“ juge STRONG,
“ TASCHEREAU,
“ GWYNNE,
“ PATTERSON.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-ouest du comté de Northumberland, tenue le 26ème jour de février 1891, et le 5ème jour de mars 1891.

Entre

JOHN HARGRAFT,

(Répondant en cour inférieure),
Appelant ;

et

JOHN VANCE GRAVELY,

(Pétitionnaire en cour inférieure),
Répondant.

L'appel du sus-nommé, John Hargraft, du jugement de Son Honneur le juge Ferguson et de Son Honneur le juge Robertson rendu lors de l'instruction de la pétition d'élection dans l'affaire ci-dessus, le 8ème jour de décembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze, étant venu pour être entendu devant nous, ce jour, en présence de l'avocat pour le répondant, et personne n'ayant comparu pour l'appelant; et comme il appert que les dits juges ont, en conformité du statut, fait rapport à cette cour comme suit:—

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division ouest du comté de Northumberland, tenue le 26ème jour de février et le 5ème jour de mars, A.D. 1891.

Entre

JOHN VANCE GRAVELY,

Pétitionnaire ;

et

JOHN HARGRAFT,

Répondant.

A la Cour Suprême du Canada.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifions par les présentes que, les 7ème et 8ème jours de décembre A.D. 1891, nous avons tenu une cour dans la ville de Cobourg, dans le dit district électoral, pour l'instruction de la pétition entre les parties précitées, concernant la susdite élection à laquelle le dit John Hargraft a été déclaré régulièrement élu; et qu'après avoir entendu la preuve produite et la plaidoirie des avocats des parties respectives, nous avons trouvé et décidé:—

1. Que le dit John Hargraft n'a pas été régulièrement élu; et que la dite élection est nulle à raison d'actes de corruption commis à la dite élection par des agents du répondant.

2. Que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection visée par la dite pétition.

3. Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection. savoir: les susdits John Hargraft et George Guillet.

4. Qu'il a été prouvé à la dite instruction que le nommé Edward C. S. Huyke, agent du susdit répondant, John Hargraft, avait à la dite élection, commis un acte de corruption (clause 91 de l'Acte de Elections Fédérales Contestées) en induisant le nommé Robert Cook, télégraphistes à la gare du Grand-Tronc à Cobourg susdit, à demander, lors de la dite élection, un bulletin de vote au nom d'une autre personne, du nom de Robert Cook, décrite sur la liste de votation comme étant "boulangier, rue Spring," dans la dite ville de Cobourg, et qu'il s'était, de ce chef, rendu coupable de supposition de personne dans le sens de la clause 89 du dit acte sus-mentionné.

5. Qu'il a aussi été prouvé, à la dite instruction, que Samuel Clarke, l'agent d'élection du répondant, le dit John Hargraft, dûment nommé aux termes des dispositions du susdit acte, s'était rendu coupable d'un acte de corruption en payant volontairement des voitures, de la part du dit répondant, pour transporter des voteurs aux bureaux de votation le jour de la votation à la dite élection.

6. Qu'il n'y a pas de raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition ; et nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition, et qu'il n'est pas désirable de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

Nous annexons aux présentes, copie des notes de la preuve faite à l'instruction de la dite pétition.

Le tout respectueusement certifié conformément à la clause 14 du chap. 20, 54-55 Victoria (D).

Daté à Osgoode Hall, Toronto, ce 19ème jour de décembre, A.D. 1891.

THOMAS FERGUSON, *J.*

THOMAS ROBERTSON, *J.*

Et comme il appert, aussi, que l'appelant, conformément à la clause 51 de l'Acte des Elections Fédérales contestées, a, dans son avis d'appel limité le sujet de cet appel aux accusations suivantes, savoir ; Nos 1, B et C spécifiés dans l'articulation de faits soumis par le dit répondant ;

Cette cour ordonne, adjuge et décide que le dit appel à cette cour devrait être, comme il l'est, rejeté avec frais à distraire en faveur du dit répondant ; les dits jugement et décision des juges qui ont présidé à l'instruction de la susdite pétition d'élection étant, par les présentes, confirmés, et le dit rapport des dits juges n'étant pas affecté par les jugement et décision de cette cour.

Et cette cour adjuge et ordonne, de plus, que les frais du dit répondant en cet appel seront payés au dit répondant à même la somme de trois cents piastres déposée par le dit appelant comme garantie des frais du dit appel, et que la balance des dites trois cents piastres, avec intérêt accrue, (s'il en est) sera remise au dit appelant.

ROBERT CASSELS,
Régistrare.

Conformément au Statut à cette fin, j'ai l'honneur de certifier à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes les susdits jugement et décision de la cour Suprême du Canada.

ROBERT CASSELS,
Registare.

ÉLECTION CONTESTÉE DE PRESCOTT.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Mardi, le seizième jour de février, A.D. 1892.

Présents :

L'honorable SIR WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE,
Chevalier, Juge en chef.
“ juge STRONG,
“ “ TASCHEREAU,
“ “ GWYNNE,
“ “ PATTERSON.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Prescott, tenu le 26ème jour de février 1891, et le 5ème jour de mars 1891.

Entre

ISIDORE PROULX,
(*Répondant en Cour Supérieur.*)
Appelant.

et

ALEXANDER RODERICK FRASER et XAVIER MILLETTE,
(*Pétitionnaires en Cour Supérieure.*)
Répondants.

L'appel du sus-nommé, Isidore Proulx, du jugement de l'honorable juge Falconbridge et de l'honorable juge Street, rendu lors de l'instruction de la pétition d'élection ci-dessus, le quinzième jour de décembre en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze, étant venu pour être entendu devant nous, ce jour, en présence des avocats des dites parties respectives,—le dit jugement étant comme suit :—

L'ORIGINAL, 15 décembre 1891.

Nous déclarons et adjugeons que le répondant y mentionné, Isidore Proulx, n'a pas été régulièrement élu et que l'élection y mentionnée est nulle à raison de manœuvres de corruption pratiquées par Léon Labelle et Charles Portelance, agents du répondant, mais à son insu et sans son consentement. Et nous rejetons toutes les accusations personnelles contre le répondant. Et nous ordonnons que le répondant paie au pétitionnaire les frais en cette cause, sauf et à l'exception des frais des assignations et honoraires de témoins se rapportant aux accusations rejetées, et que le pétitionnaire soit tenu de donner crédit, sur ses frais généraux, au répondant pour les dépens des assignations et honoraires de témoins se rapportant aux accusations rejetées.

W. G. FALCONBRIDGE,
J.

WM. P. R. STREET,
J.

Et, comme il appert que les dits juges ont, en conformité du statut, fait rapport à cette cour comme suit :—

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Prescott, tenue le 5e jour de mars, A.D., 1891.

Entre

ALEXANDER RODERICK FRASER et XAVIER MILLETTE.

Pétitionnaires ;

et

ISIDORE PROULX,

Répondant.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour pour l'instruction de la pétition d'élection entre les parties ci-dessus au sujet de la susdite élection, les 14e et 15e jours de décembre 1891, au village de L'Orignal, dans le comté de Prescott.

1. Qu'à la clôture de la dite instruction, nous avons trouvé et décidé que la dite élection était nulle et que le dit Isidore Proulx n'avait pas été régulièrement élu à raison de manœuvres de corruption prouvées comme ayant été pratiquées à la dite élection par des agents du répondant.

Nous avons, en conséquence, renversé la dite élection, avec dépens.

2. Qu'il n'a pas été prouvé que quelqu'acte de corruption ait été réellement commis par le dit répondant à la dite élection, ou à sa connaissance, ou avec son consentement.

3. Que Léon Labelle, un agent du répondant, a été convaincu, à la dite instruction, de s'être rendu coupable d'une manœuvre de corruption en louant volontairement une voiture pour transporter des voteurs aux bureaux de votation, contrairement à l'acte des élections.

4. Que Charles Portelance, un agent du répondant, a été convaincu, à la dite instruction, de s'être rendu coupable d'une manœuvre de corruption en traitant, de propos délibéré, des voteurs, en contravention de l'acte des élections.

5. Que d'après ce qui a été porté à notre connaissance au cours de la dite instruction, nous n'avons aucuns moyens de constater si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

6. Que nous ne sommes pas d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

Copie de la preuve faite lors de la dite instruction est annexée aux présentes.

W. G. FALCONBRIDGE,

J.

WM. P. R. STREET,

J.

Daté à Osgoode Hall, Toronto, ce 26e jour de décembre 1891.

A la Cour Suprême du Canada,
Ottawa.

Et, comme il appert, en outre, que l'appelant, conformément à la clause 51 de l'Acte des Élections Contestées, a limité, dans son avis d'appel, le sujet de cet appel aux points suivants, savoir :—

1. Parce que les questions soulevées par les objections préliminaires produites par l'appelant sus-nommé à l'encontre de la pétition d'élection y mentionnée n'ont pas été traitées ou décidées.

2. Parce que les juges qui ont présidé à l'instruction de la dite pétition d'élection ont refusé d'examiner et de juger les questions soulevées par les dites objections préliminaires, lesquelles questions ont été soulevées légalement et régulièrement par l'appelant, à la dite instruction, et sur lesquelles les juges étaient tenus de se prononcer.

3. Parce que, à la dite instruction, aucune preuve de la part du répondant n'a été faite à l'effet que, eux, les dits répondants, étaient qualifiés à voter à la dite élection et avaient le droit de présenter une pétition contre l'élection de l'appelant sus-nommé.

4. Parce que les répondants sus-nommés ont décliné et refusé, lors de l'instruction de la pétition y mentionnée, de produire quelque preuve de la qualification des dits répondants, tel que mentionné dans le paragraphe trois.

5. Parce que l'appelant sus-nommé s'est opposé à la poursuite de l'instruction sur les mérites de la pétition d'élection à moins que les répondants ne fussent tenus de prouver dûment leur qualification à voter et à présenter une pétition contre l'élection du dit appelant.

6. Parce que la dite objection a été rejetée par les juges qui ont présidé à l'instruction de la pétition, et que les dits répondants ont été autorisés à poursuivre l'instruction sur les mérites sans avoir établi leur qualité de voteurs qualifiés.

7. Parce que l'instruction sur les mérites de la dite pétition d'élection, sans la preuve que les répondants étaient qualifiés à voter comme susdit, était illégale, irrégulière et de nul effet.

8. Parce que les répondants ont manqué, négligé et refusé de prouver, lors de l'instruction, les allégations importantes et essentielles de la dite pétition.

9. Parce que le jugement rendu en cette affaire annulant la dite élection et enlevant son mandat à l'appelant, est irrégulier, nul et de nul effet, et devrait être renversé et annulé.

Alors, et après avoir entendu la plaidoirie de l'avocat de l'appelant ;—

Cette cour ordonne, adjuge et décide que le dit appel à cette cour devrait être comme il l'est, rejeté avec frais à distraire en faveur du dit répondant ; les dits jugement et décision des juges qui ont présidé à l'instruction de la susdite pétition d'élection étant, par les présentes, confirmés, et le dit rapport des dits juges n'étant pas affecté par les jugement et décision de cette cour.

Et cette cour adjuge et ordonne, de plus, que les frais du dit répondant en cette appel seront payés au dit répondant à même la somme de trois cent piastres déposée par le dit appelant comme garantie des frais du dit appel, et que la balance des dits trois cent piastres, avec intérêt accru (s'il en est), sera semise au dit appelant.

ROBERT CASSELS,

Régistrare.

Conformément au statut à cette fin, j'ai l'honneur de certifier à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes les susdits jugement et décision de la Cour Suprême du Canada.

ROBERT CASSELS,

Régistrare

Et il est ordonné que les dits jugements soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, conformément au chapitre 9, clause 46 des Statuts révisés, il a adressé ses divers mandats au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux, respectivement.

M. l'Orateur informe, de plus, la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à "l'Acte des Elections Fédérales Contestées," des certificats et rapports concernant les élections pour les districts électoraux suivants, savoir :—

Muskoka et Parry-Sound ;
Trois-Rivières ;
Champlain ;
Nicolet ;

Témiscouata ;
 Kent (Ont.) ;
 Division nord du comté de York, O. ;
 do do Wentworth ;
 do do Bruce ;
 do do Norfolk ;
 Division sud do Norfolk ;
 L'Islet ;
 Division sud du comté d'Oxford ;
 Lévis ;
 Missisquoi ;
 Richelieu ;
 Guysborough ;
 Québec Centre ;
 Napierville ;
 Division est du comté de Peterborough ;
 Rimouski ;
 Division ouest du comté de Middlesex ;
 Division nord du comté de Middlesex ;
 Bothwell ;
 Haldimand ;
 Division nord du comté de Wellington ;
 Division centre du comté de Wellington ;
 Division sud du comté d'Essex ;
 Addington ;
 Algoma ;
 Division nord du comté de Waterloo ;
 Comté de Queen, I.P.-E. ;
 Division est du comté de York, O. ;
 do do Hastings, et le
 Comté de Prince, I.P.-E.

Et les dits certificats et rapports sont lus comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE MUSKOKA.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Muskoka et Parry Sound, tenue le 5ième jour de mars, A. D. 1891.

Puissance du Canada, }
 Province d'Ontario, }
Savoir :

Entre

RICHARD WILLIAM GODOLPHIN,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM EDWARD O'BRIEN,

Répondant.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, deux des juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de

Justice, et les juges devant lesquels la présente pétition d'élection a été instruite le 31^{ème} jour d'octobre, A. D. 1891, certifions par les présentes qu'à la cloture de l'instruction de la dite pétition, nous avons décidé que le dit William Edward O'Brien avait été régulièrement élu.

Et nous certifions par les présentes qu'aucune preuve n'a été faite à la dite instruction à l'appui de la dite pétition.

Et nous faisons, de plus, rapport qu'il n'a pas été prouvé que quelque manœuvre de corruption ait été pratiquée par aucun candidat à la dite élection, ou à sa connaissance, ou avec son consentement.

Et, en outre, nous faisons rapport qu'il n'y a pas eu de preuve démontrant, et qu'en conséquence, nous n'avons aucune raison de croire, que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Et nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendu incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

Daté ce 4^e jour de novembre, A. D. 1891.

W. G. FALCONBRIDGE,
J.

WM. P. R. STREET,
J.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DES TROIS-RIVIÈRES.

Canada,	}	<i>Cour Supérieure.</i>
Province de Québec,		
District des Trois-Rivières.		

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re N° 5.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral des Trois-Rivières, tenue le vingt-six février et le cinq mars mil huit cent quatre-vingt-onze, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

THÉODORE MARTEL, de la cité des Trois-Rivières, navigateur, et ADOLPHE ALLARD, aussi de la cité des Trois-Rivières, journalier,

Pétitionnaires ;

et

L'honorable Sir HECTOR LOUIS LANGEVIN, de la cité de Québec, avocat, membre du Conseil Privé de Sa Majesté pour la Puissance du Canada, et ministre des Travaux Publics du Canada,

Répondant.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, avons l'honneur de vous faire rapport que ce jourd'hui, en la cité des Trois-Rivières, la pétition contestant l'élection du défendeur comme membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral des Trois-Rivières, tenue la dite élection le cinquième jour de mars dernier, nous a été soumise et que nous l'avons déclarée abandonnée et éteinte, que nous avons en conséquence renvoyé la dite pétition d'élection avec dépens

et déclaré le dit défendeur, l'honorable Sir Hector Louis Langevin, dûment élu pour la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral des Trois-Rivières.

Nous faisons de plus rapport que, dans la dite pétition d'élection il était allégué que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées pendant l'élection à laquelle se rattachait la dite pétition, mais qu'il n'a été fait aucune preuve devant nous de cette allégation, que nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées à la dite élection et que nous ne croyons pas qu'il serait désirable qu'il soit fait d'enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées à la dite élection.

Nous joignons au présent rapport une copie certifiée de la décision que nous avons rendue sur la dite pétition.

Trois-Rivières, ce trente-unième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

J. B. BOURGEOIS,
J., C.S.

H. C. PELLETIER,
J., C.S.

Canada,
Province de Québec,
District des Trois Rivières. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re N° 5.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral des Trois-Rivières, dans le district judiciaire des Trois-Rivières, tenue le vingt-six février et le cinq mars dernier 1891, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

THÉODORE MARTEL, navigateur, de la cité des Trois-Rivières, et Adolphe Allard, aussi de la cité des Trois-Rivières.

Pétitionnaires;

vs.

L'honorable Sir HECTOR LOUIS LANGEVIN, de la cité de Québec, avocat, membre du Conseil Privé de Sa Majesté pour la Puissance du Canada et ministre des Travaux Publics du Canada,

Défendeur.

Nous soussignés, juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, après avoir entendu le défendeur par ses avocats au mérite de sa motion pour faire déclarer la présente pétition d'élection des pétitionnaires abandonnée et éteinte, les procureurs des pétitionnaires dûment assignés n'ayant point comparu, examiné la procédure, pièces produites et sur le tout délibéré.

Considérant que l'instruction de la dite pétition d'élection n'a pas été commencée dans les six mois de la date à laquelle elle a été présentée, savoir: dans les six mois à compter du seizième jour d'avril, date de la présentation de la dite pétition.

Déclarons que la pétition d'élection des pétitionnaires contre le présent défendeur, est abandonnée et éteinte et la renvoyons avec dépens contre les pétitionnaires, distraits les dits dépens en faveur de M^{tres} Désilets et Duplessis, avocats du défendeur.

(Signé). J. B. BOURGEOIS,
H. C. PELLETIER,
J., C.S.

Trois-Rivières, ce trente-unième jour d'octobre mil huit cent-quatre-vingt-onze.
(Certifié),

LOTTINVILLE ET DÉSILETS.. *P., C.S.*

ÉLECTION CONTESTÉE DE CHAMPLAIN.

Canada, }
 Province de Québec, }
 District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re N° 4.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Champlain, dans le district judiciaire des Trois-Rivières, tenue le vingt-six février et le cinq mars mil huit cent quatre-vingt-onze, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

OLIVIER HÉBERT, cultivateur, de la paroisse de Saint-Maurice,
Pétitionnaire ;

et

ONÉSIME CARIGNAN, marchand, de la cité des Trois-Rivières,
Défendeur.

Nous, juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, avons l'honneur de vous faire rapport que, ce jourd'hui, en la cité de Trois-Rivières, la pétition du dit pétitionnaire contestant l'élection du défendeur comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Champlain, tenue la dite élection le cinquième jour de mars dernier, a été instruite devant nous, que le pétitionnaire n'a fait aucune preuve des allégations de sa pétition, que nous avons en conséquence renvoyée la dite pétition avec dépens, et déclaré le dit défendeur, Onésime Carignan, dûment élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Champlain.

Nous vous faisons de plus rapport que dans la dite pétition d'élection il était allégué que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées pendant l'élection à laquelle se rattachait la dite pétition, mais qu'il n'a été fait aucune preuve devant nous de cette allégation.

Que nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées à la dite élection et que nous ne croyons pas qu'il serait désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées à la dite élection.

Nous joignons au présent rapport une copie certifiée de la décision que nous avons rendue sur la dite pétition.

J. B. BOURGEOIS,
 H. C. PELLETIER,
J., C.S.

TROIS-RIVIÈRES, ce trente-unième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-onze.
 A l'honorable Orateur de la
 Chambre des Communes du Canada.

Canada, }
 Province de Québec, }
 District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re N° 4.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Champlain, dans le district judiciaire des Trois-Rivières, tenue le vingt-six février et le cinq mars mil huit cent quatre-vingt-onze, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

OLIVIER HÉBERT, cultivateur, de la paroisse de Saint-Maurice,
Pétitionnaire ;

vs.

ONÉSIME CARIGNAN, marchand, de la cité des Trois-Rivières,
Répondant.

Nous, soussignés, juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, après avoir procédé à l'instruction de la pétition d'élection en cette cause, entendu les parties par leurs

avocats au mérite de la dite pétition, examiné la procédure, pièces produites et mûrement délibéré :

Considérant que le pétitionnaire n'a pas fait la preuve des allégués de sa dite pétition.

Considérant que le pétitionnaire n'a pas prouvé que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées pendant l'élection à laquelle la dite pétition se rattache.

Avons déclaré et déclarons le dit défendeur dûment élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Champlain.

Avons débouté et déboutons la dite pétition d'élection avec dépens distracts à M. Arthur Olivier, avocat du défendeur.

J. B. BOURGEOIS,
H. C. PELLETIER.

J., C.S.

Trois-Rivières, ce trente-unième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.
Certifié pour vraie copie de la minute.

LOTTINVILLE ET DESILETS, P., C. S., district des Trois-Rivières.

ÉLECTION CONTESTÉE DE NICOLET.

Canada. }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re No 7.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Nicolet dans le district judiciaire des Trois-Rivières, tenue le vingt-six février et le cinq mars derniers, 1891, étant respectivement les jours de nomination et votation.

EVARISTE DUVAL, journalier, de la ville de Nicolet, dans le district électoral de Nicolet,

Pétitionnaire ;

vs.

JOSEPH HECTOR LEDUC, de la paroisse de Saint-Léonard d'Acton, marchand,
Défendeur.

A l'honorable Orateur de la

Chambre des Communes du Canada.

Nous, juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, avons l'honneur de vous faire rapport que, ce jourd'hui, en la cité des Trois-Rivières, la pétition du pétitionnaire contestant l'élection du défendeur comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Nicolet, tenue la dite élection le cinquième jours de mars dernier, a été instruite devant nous, que le pétitionnaire n'a fait aucune preuve des allégations de sa pétition, que nous avons en conséquence renvoyé la dite pétition avec dépens, et déclaré le dit défendeur, Joseph Hector Leduc, dûment élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Nicolet.

Nous faisons, de plus rapport que dans la dite pétition d'élection, il était allégué que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées pendant l'élection à laquelle se rattachait la dite pétition, mais qu'il n'a été fait aucune preuve devant nous de cette allégation.

Que nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées à la dite élection et que nous ne croyons pas qu'il serait désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées à la dite élection.

Nous joignons au présent rapport une copie certifiée de la décision que nous avons rendue sur la dite pétition.

J. B. BOURGEOIS,
H. C. PELLETIER,

J., C.S.

TROIS-RIVIÈRES, ce trente-unième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Canada,
Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re N° 7.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Nicolet, dans le district judiciaire des Trois-Rivières, tenue le vingt-six février et le cinq mars derniers, 1891, étant respectivement les jours de nomination et votation.

EVARISTE DUVAL, journalier, de la ville de Nicolet, dans le district électoral de Nicolet,

Pétitionnaire;

et

JOSEPH HECTOR LEDUC, écuier, de la paroisse de Saint-Léonard d'Acton, marchand,
Défendeur.

Nous, soussignés, juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, après avoir procédé à l'instruction de la pétition d'élection en cette cause, entendu les parties par leurs avocats au mérite de la dite pétition, examiné la procédure, pièces produites et mûrement délibéré :

Considérant que le pétitionnaire n'a pas fait la preuve des allégués de sa pétition ;

Considérant que le pétitionnaire n'a pas prouvé que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées pendant l'élection à laquelle la dite pétition d'élection se rattache ;

Avons déclaré et déclarons le dit défendeur duement élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Nicolet et avons débouté et déboutons la dite pétition d'élection avec dépens distracts à M^{re} F. S. Tourigny, avocat du défendeur.

J. B. BOURGEOIS,
H. C. PELLETIER,
J., C.S.

TROIS-RIVIÈRES, ce trente-unième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.
Certifié.

LOTTINVILLE ET DÉSILETS,
P., S.C.

ÉLECTION CONTESTÉE DE TÉMISCOUATA.

District de Kamouraska, }
Cour Supérieure.

CABINET DU JUGE,
FRASERVILLE, 19 novembre 1891.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Nous avons l'honneur, en obéissance à l'Acte des Elections Fédérales Contestées (49 Vic., c. 9, s. 43) de vous transmettre sous ce pli une copie écrite et certifiée de notre décision dans la cause C. S. N° 8, L. N. Côté *et al.*, pétitionnaires, et P. E. Grandbois, défendeur.

L. B. CARON,
J., S.C.
JULES E. LARUE,
J., C.S.

Canada,
Province de Québec,
District de Kamouraska. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

PRÉSENTS :

L'honorable juge LOUIS BONAVENTURE CARON,

“ JULES ERNEST LARUE.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes, pour le district électoral de Témiscouata, tenue le vingt-sixième jour de février, pour la présentation des candidats, et le cinq mars pour la votation, en l'année mil huit cent quatre-vingt-onze.

LOUIS CÔTÉ, alias LOUIS NARCISSE CÔTÉ, fils de cultivateur, de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte, et ALEXANDER MCKINNON, fils, forgeron de la ville de Fraserville,

Pétitionnaires;

vs.

PAUL ETIENNE GRANDBOIS, de la ville de Fraserville, médecin.

Défendeur.

La cour ayant entendu les parties par leurs avocats sur le mérite, examiné la procédure et délibéré.

Considérant que les pétitionnaires n'ont fait aucune preuve sur leur pétition en cette cause, renvoie la dite pétition avec dépens.

(Vraie copie),

PELLETIER ET PERRAULT.
P., C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE KENT, ONTARIO.

Dans la Haute Cour de Justice.—Division de la Chancellerie, (Assignée pour instruction à la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral du comté de Kent, tenue le 26me jour de février 1891, et le 5me jour de mars 1891.

Entre

SAMUEL COSBEY,

Pétitionnaire;

et

ARCHIBALD CAMPBELL,

Répondant.

Nous, l'honorable John Edward Rose, et l'honorable Hugh McMahan, deux des juges de la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour en la ville de Chatham, le 9ème jour de novembre 1891, pour l'instruction de la pétition entre les parties susmentionnées concernant la susdite élection à laquelle le dit Archibald Campbell a été rapporté comme régulièrement élu, et qu'à l'ouverture de l'audience, le pétitionnaire a annoncé

qu'il n'était pas prêt à faire sa preuve au soutien de sa pétition, ou à corroborer les allégations y contenues. Nous avons alors, décidé et adjugé:—

1. Que le dit Archibald Campbell avait été régulièrement élu député à la Chambre des Communes pour le district électoral du dit comté.

2. Nous faisons, aussi, rapport qu'aucune preuve n'a été faite devant nous au sujet de manœuvres de corruption, et que, par conséquent, il nous est impossible de dire si de telles manœuvres ont été pratiquées ou non dans une grande mesure à l'élection visée par la dite pétition.

3. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par le fait des parties à la pétition, et que nous n'avons aucune preuve nous autorisant à dire s'il serait désirable ou non de faire une enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

4. Nous annexons aux présentes et transmettons copies des notes de la preuve faite à la dite instruction.

Daté ce 21ème jour de novembre 1891.

JOHN E. ROSE,

HUGH McMAHON,

J.
J.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE DE YORK-NORD.

Dans la Haute Cour de Justice—Division de la Chancellerie.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division nord de York, tenue le vingt-sixième jour de février 1891, et le cinquième jour de mars 1891.

Entre

JOHN NEWBURN,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM MULOCK,

Répondant ;

Nous, l'honorable Thomas Ferguson, et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour au village de Aurora, dans le dit district électoral, le 17e jour d'octobre, A.D. 1891, pour l'instruction de la pétition entre les parties sus-mentionnées concernant la susdite élection à laquelle le dit William Mulock a été rapporté comme régulièrement élu ; et qu'après l'ouverture de l'instruction, les avocats des deux parties étant présents, le pétitionnaire n'a produit aucune preuve à l'appui de la dite pétition ; et alors nous avons trouvé et décidé:—

1. Que le dit William Mulock a été régulièrement élu, et que la dite élection est bonne et valide.

2. Que la dite pétition renferme des accusations à l'effet que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection visée par la pétition.

3. Qu'il n'a pas été constaté que des manœuvres de corruption aient été commises par aucun des candidats à la dite élection, ou à leur connaissance ou de leur consentement, c'est-à-dire les dits William Mulock et W. W. Pegg.

4. Qu'à la dite instruction, personne n'a été convaincu de s'être rendu coupable de corruption à la dite élection; et qu'il nous est impossible, par conséquent, de donner les noms des coupables.

5. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par l'action des parties à la pétition; et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête ultérieure sur le fait de savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Le tout respectueusement certifié.

THOMAS FERGUSON,
J.
THOMAS ROBERTSON,
J.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

Daté à Toronto, Ontario, ce 28e jour d'octobre, A.D. 1891.

ELECTION CONTESTÉE DE WENTWORTH-NORD.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

(Assignée pour instruction à la Division des Plaids communs de la Haute Cour de Justice.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division-nord du comté de Wentworth.

Entre

WILLIAM WALKER et HERBERT CHARLES GWYN,
Pétitionnaires;

et

THOMAS BAIN,
Répondant.

Et (par contre-pétition)

Entre

THOMAS BAIN,
Pétitionnaire;

et

ALEXANDER RICHARD WARDELL,
Répondant.

Nous, l'honorable John Edward Rose, et l'honorable Hugh McMahon, deux des juges de la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour en la ville d'Hamilton, le 11ème jour de novembre 1891, pour l'instruction de la pétition entre les parties susmentionnées concernant la susdite élection à laquelle le dit Thomas Bain a été rapporté comme régulièrement élu; et qu'à l'ouverture de l'audience, les pétitionnaires, William Walker, et Herbert Charles Gwyn, ont annoncé qu'ils n'étaient pas prêts à faire leur preuve au soutien de leur pétition, ou à corroborer les allégations y contenues, et en même

temps, le pétitionnaire, Thomas Bain, exprima l'intention de ne pas produire de preuve à l'appui de sa contre-pétition. Nous avons alors déterminé et adjugé :

1. Que le dit Thomas Bain a été régulièrement élu député à la Chambre des Communes pour le district électoral du dit comté.
2. Nous faisons, aussi, rapport qu'aucune preuve n'a été faite devant nous au sujet de manœuvres de corruption, et que, par conséquent, il nous est impossible de dire si de telles manœuvres ont été pratiquées ou non dans une grande mesure à l'élection visée par la dite pétition.
3. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par le fait des parties à la pétition, et que nous n'avons aucune preuve nous autorisant de dire s'il serait désirable ou non de faire une enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.
4. Nous annexons aux présentes et transmettons copie des notes de la preuve faite à la dite instruction.

JOHN E. ROSE,
J.
M. MacMAHON,
J.

Daté ce 25ème jour de novembre 1891.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE DE BRUCE-NORD.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division Nord du comté de Bruce, tenue le 26ème jour de février 1891, et le 5ème jour de mars 1891.

Les soussignés, deux des juges de la Cour d'Appel, certifient par les présentes qu'en conformité à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, nous avons tenu une cour en la ville de Warton, dans le dit district électoral, le 17e jour de novembre 1891, pour instruire la pétition d'élection entre James Muir, pétitionnaire, et Alexander McNeil, répondant, concernant la dite élection.

1. Qu'à la dite instruction, nous avons trouvé et décidé que le dit Alexander McNeil, le député dont l'élection est contestée par le dit pétitionnaire, a été régulièrement élu, et que la dite élection est valide.

2. La dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à la dite élection, et nous certifions qu'il n'a pas été prouvé à la dite instruction que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, et qu'il n'y a pas raison de croire qu'il en ait été pratiqué dans une mesure considérable à la dite élection.

Nous avons adjugé que le pétitionnaire paierait les frais généraux de la pétition. Nous annexons aux présentes copie de la preuve faite à la dite instruction.

GEO. W. BURTON,
J. A.
F. OSLER,
J. A.

Daté à Osgoode Hall, Toronto, le 26 novembre 1891.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

ELE CONTESTÉE ONICDE_L NORFOLK-NORD.*Dans la Cour d'Appel d'Ontario.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division nord du comté de Norfolk, tenue le 26ème jour de février et le 5ème jour de mars, A.D., 1891.

Entre

JAMES MCKNIGHT,

Pétitionnaire ;

et

JOHN CHARLTON,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la haute cour de justice d'Ontario, certifions par les présentes que le 18e jour de novembre, A.D. 1891, nous avons tenu une cour en la ville de Simcoe, dans le district électoral de la division nord du comté de Norfolk, (la cour ayant jugé que des circonstances spéciales exigeaient que la dite pétition y fût instruite au lieu de l'être dans une localité située dans les limites du district électoral auquel se rapporte la dite pétition) pour l'instruction de la pétition entre les parties susdites, concernant l'élection ci-dessus citée, à laquelle le sus-nommé John Charlton a été déclaré régulièrement élu ; et que, à l'ouverture du débat, les avocats des deux parties étant présents, le pétitionnaire n'a pas fait de preuve à l'appui de la dite pétition, alors que nous avons trouvé et décidé —

1. Que le dit John Charlton a été régulièrement élu ; et que la dite élection était bonne et valide.

2. Que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection visée par la dite pétition.

3. Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, savoir : les susdits John Charlton et Lachlin Sinclair.

4. Qu'aucune personne n'a été convaincue, à la dite instruction, de s'être rendue coupable de manœuvres de corruption à la dite élection ; et nous ne pouvons, en conséquence, rapporter le nom ou les noms de ces personnes.

5. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition.

6. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucunes des parties à la dite pétition, et qu'il n'est pas désirable de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

Le tout respectueusement certifié,

THOMAS FERGUSON,

J.

THOMAS ROBERTSON.

J.

Daté à Toronto, Ontario, ce 28ème jour de novembre, A.D. 1891.

ÉLECTION CONTESTÉE DE NORFOLK-SUD.

Dans la cour d'appel d'Ontario.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de la division sud du comté de Norfolk, tenue le 26^e jour de février et le 5^e jour de mars, A.D. 1831.

Entre

ORAN D. DEWITT,
Pétitionnaire,

et

DAVID TISDALE,
Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la haute cour de justice d'Ontario, certifions par les présentes que le 17^e jour de novembre, A.D. 1891, nous avons tenue une cour en la ville de Simcoe, dans le district électoral de la division sud du comté de Norfolk, pour l'instruction de la pétition entre les parties susdites, concernant l'élection ci-dessus citée, à laquelle le sus-nommé David Tisdale a été déclaré régulièrement élu; et que, à l'ouverture du débat, les avocats des deux parties étant présents, le pétitionnaire n'a pas fait de preuve à l'appui de la dite pétition, alors que nous avons trouvé et décidé:—

1. Que le dit David Tisdale a été régulièrement élu; et que la dite élection était bonne et valide.

2. Que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection visée par la dite pétition.

3. Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, savoir: les susdits David Tisdale et Jonathan Ellis.

4. Qu'aucune personne n'a été convaincue, à la dite instruction, de s'être rendue coupable de manœuvres de corruption à la dite élection; et nous ne pouvons, en conséquence, rapporter le nom ou les noms de ces personnes.

5. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition.

6. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucunes des parties à la dite pétition, et qu'il n'est pas desirable de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si de manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

Le tout respectueusement certifié.

THOMAS FERGUSON,

J.

THOMAS ROBERTSON,

J.

Daté à Toronto, Ontario, ce 27^e jour de novembre, A.D. 1891.

ÉLECTION CONTESTÉE DE L'ISLET.

MONTMAGNY, 1er décembre 1891.

A l'honorable P. WHITE,
Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que ce jour la pétition d'élection contre L. G. Desjardins, député de L'Islet, présentée le 20 avril dernier, dans la Cour Supérieure à Montmagny, a été déclarée périmée par le laps de six mois écoulés sans que l'instruction d'icelle ait été fixée et commencée, et en conséquence renvoyée avec dépens contre le pétitionnaire par moi soussigné, juge de la Cour Supérieure de la province de Québec.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. C. PELLETTIER,
J., C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE D'OXFORD-SUD.

Dans la Haute Cour de Justice, division du Banc de la Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division sud du comté d'Oxford, tenue le 5 mars, A.D. 1891.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario. }
Savoir :

Entre

JOHN ANDREWS,

Pétitionnaire ;

et

SIR RICHARD JOHN CARTWRIGHT,

Répondant.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, deux des juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, et les juges devant lesquels la présente pétition d'élection a été instruite le 7e jour de décembre, A.D. 1891, certifions, par les présentes, qu'à la clôture de l'instruction de la dite pétition, nous avons décidé que le dit Sir Richard John Cartwright avait été régulièrement élu.

Et nous certifions qu'aucune preuve n'a été faite à la dite instruction à l'appui de la dite pétition.

Et nous faisons, de plus, rapport qu'il n'a pas été prouvé que quelque manœuvre de corruption ait été pratiquée par aucun candidat à la dite élection, ou à sa connaissance, ou avec son consentement.

Et, en outre, nous faisons rapport qu'il n'y a pas eu de preuve démontrant, et qu'en conséquence, nous n'avons aucune raison de croire, que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérables à la dite élection.

Et nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendu incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

Daté ce 8e jour de décembre, A.D. 1891.

W. G. FALCONBRIDGE,
J.

WM. P. R. STREET,
J.

ÉLECTION CONTESTÉE DE LÉVIS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Présent :

L'honorable juge A. B. ROUTHIER,
" " F. W. ANDREWS ;

Election d'un député pour le district électoral de Lévis, tenue le vingt-sixième jour de février mil huit cent quatre-vingt-onze.

FRANÇOIS-XAVIER LAFRANCE, de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire,
employé civil ;

*Pétitionnaire ;**vs.*

PIERRE MALCOLM GUAY, de la paroisse de Saint-Romuald, médecin.
Défendeur.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
du Canada.

Les soussignés juges de la Cour Supérieure, qui ont présidé à l'instruction de la pétition, ont l'honneur de faire rapport, que le pétitionnaire n'ayant fait aucune preuve des allégations de sa pétition, elle a été renvoyée, et le dit Pierre Malcolm Guay, déclaré élu, avec dépens contre le pétitionnaire tel qu'il appert par la copie ci-jointe du jugement, et qu'il n'a été fait aucune preuve que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées pendant l'élection à laquelle la dite pétition se rattache.

A. B. ROUTHIER,
J., C.S.
F. W. ANDREWS,
J., C.S.

Québec, 10 décembre 1891.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec, } *Cour Supérieure.*

N° 79.

Le dix-neuvième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Présent :

L'honorable juge A. B. ROUTHIER,
" " F. W. ANDREWS,

Election d'un député pour le district électoral de Lévis.

FRANÇOIS-XAVIER LAFRANCE, de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire,
employé civil,

*Pétitionnaire ;**vs.*

PIERRE MALCOLM GUAY, de la paroisse de Saint-Romuald, médecin.
Répondant.

Le pétitionnaire ayant fait défaut de produire la preuve des allégations contenues dans sa pétition, elle est renvoyée avec dépens.

FISET, BURROUGHS ET CAMPBELL,
P., C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MISSISQUOI.

Province de Québec, }
 District de Bedford, }
 Canada.

Dans la Cour Supérieure.

ACTES DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Missisquoi, dans le district judiciaire de Bedford.

WILLIAM FAIRFIELD,

Pétitionnaire ;

et

GEORGE BARNARD BAKER,

Répondant.

A l'honorable PETER WHITE,
 Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa.

Nous, les soussignés, deux des juges de la Cour Supérieure de Sa Majesté dans la province de Québec, certifions par les présentes, conformément aux dispositions de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, que le onzième jour de décembre courant, nous avons, dans le village de Sweetsburg, dans le dit district judiciaire de Bedford, présidé en qualité de tels juges à l'instruction de la pétition d'élection se plaignant de l'élection du dit répondant comme député pour représenter le dit district électoral de Missisquoi à l'élection générale pour la Chambre des Communes du Canada, tenue le 5 de mars dernier ; et que le dit onzième jour de décembre courant aucune preuve n'ayant été produite par le pétitionnaire à l'appui des allégations de la dite pétition, nous avons rendu jugement renversant la dite pétition et déclarant le dit George Barnard Baker régulièrement élu.

Nous certifions, de plus, conformément aux dispositions de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection ; que personne n'a été convaincue d'avoir pratiqué des manœuvres de corruption et qu'il n'y a pas raison de croire que de telles manœuvres aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection visée par la pétition.

E. T. BROOKS,

J. C.S.

W. W. LYNCH,

J. C.S.

Province de Québec, }
 District de Bedford, }
 Canada.

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Missisquoi, dans le district judiciaire de Bedford.

N° 12.

SWEETSBURG, le onzième jour de décembre 1891.

Présents :

L'honorable juge BROOKS,
 do LYNCH.

WILLIAM FAIRFIELD, ci-devant charretier et marchand de chevaux et maintenant tenant une pension bourgeoise et journalier, de la ville de Farnham dans le district électoral de Missisquoi, dans le district judiciaire de Bedford,

Pétitionnaire ;

vs.

GEORGE BARNARD BAKER, avocat et conseil de la Reine, du village de Sweetsburg, dans le district électoral de Missisquoi, dans le district judiciaire de Bedford,

Répondant.

La cour ayant entendu les deux parties, par leurs avocats respectifs, sur la pétition faite et produite en cette cause par le pétitionnaire, se plaignant de l'élection du dit répondant à la dernière élection générale, le cinquième jour de mars écoulé (1891), comme député à la Chambre des Communes du Canada, pour le dit district électoral de Missisquoi, dans la province de Québec, examiné la pétition et les pièces du dossier et délibéré : Voyant que le dit pétitionnaire a fait défaut de produire une articulation des faits tel qu'ordonné par jugement interlocutoire de l'honorable juge Lynch, rendu le dix-neuvième jour de novembre écoulé, et considérant que le pétitionnaire n'a prouvé aucune des allégations de la dite pétition, mais qu'il a produit au dossier sa déclaration écrite portant qu'il n'a pas de preuve à soumettre à l'appui de la dite pétition :—

Déclare que le dit George Barnard Baker a été régulièrement élu pour représenter le district électoral de Missisquoi dans la Chambre des Communes du Canada, et renvoie la dite pétition avec dépens contre le dit pétitionnaire distraits à J. E. Martin, écr., procureur du dit répondant.

E. T. BROOKS,
J., C.S.
W. W. LYNCH,
J., C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE RICHELIEU.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre le jugement rendu par la Cour Supérieure, présidée par nous, le neuvième jour de décembre courant, *re* Louis Monarque *vs* Sir Hector Langevin, élection contestée du district électoral de Richelieu.

La cour fait de plus rapport, conformément à la section 44 de l'Acte des Elections contestées de la Puissance :

1. Que des manœuvres frauduleuses n'ont pas été pratiquées par le dit Sir Hector Langevin, candidat à la dite élection, ni à sa connaissance ou de son consentement ;

2. Qu'on n'a jamais prouvé contre aucune personne mise régulièrement en cause la commission d'aucun acte frauduleux ;

3. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans la dite élection.

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur l'Orateur,

Vos obéissants serviteurs,

L. O. LORANGER,
J., C.S.

J. ALPH. OUMET,
J., C.S.

MONTREAL, 12 décembre 1891.

Canada,
Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

(N° 7.)

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Richelieu.

Présents :

L'honorable juge L. O. LORANGER,
J., C.S.

“ “ J. A. OUMET,
J., C.S.

ALPHONSE MONARQUE, navigateur de la cité de Sorel, dans le district électoral de Richelieu, dans le district judiciaire de Richelieu,
Pétitionnaire ;

vs.

Sir HECTOR LANGEVIN, ministre des Travaux Publics, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, dans la Puissance du Canada, et membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Richelieu,
Défendeur.

La cour, après avoir entendu les parties et leurs témoins au mérite sur la pétition en cette cause, examiné la procédure et délibéré ;

Considérant que le pétitionnaire n'a pas prouvé les allégations de sa pétition et qu'elle est mal fondée ;

Renvoie la pétition, maintient l'élection et déclare le défendeur, Sir Hector Louis Langevin, dûment élu membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Richelieu, le cinquième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-onze, le tout avec les dépens de la contestation de la dite pétition contre le dit pétitionnaire.

SOREL, 9 décembre 1891.

(Signé)

L. O. LORANGER,
J. ALPH. OUMET.

ÉLECTION CONTESTÉE DE GUYSBORO'.

1891.—A. n° 4096.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Guysboro', dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le cinquième jour de mars, A.D. 1891.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

Entre

JOSEPH W. HADLEY,

Pétitionnaire ;

et

DUNCAN C. FRASER,

Répondant.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, James McDonald, juge en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse, et Nicholas Hogan Meagher, l'un des juges puisnés de la dite cour, avons l'honneur, par les présentes, et conformément aux dispositions de la clause 43 du chapitre 9 des Statuts Revisés du Canada, de certifier comme suit:—

Premièrement.—Que la cour désignée pour l'instruction de la pétition ci-dessus a été dûment convoquée et tenue dans le palais de justice de Guysboro', dans le dit district électoral, à dix heures de l'avant-midi du 24e jour de novembre écoulé. Le pétitionnaire était représenté par H. McD. Henry, C.R., et T. R. Robertson, écr., avocat, et le répondant par B. Russell, Ecr., C.R., E. M. McDonald, Ecr., et D. H. McKinnon, Ecr., avocats. Divers témoins ont été appelés et interrogés par les deux parties respectives. Le débat s'est continué les 24e, 25e et la majeure partie du 26e jour de novembre susdit. A la clôture des débats, M. Henry s'est adressé à la cour au nom du pétitionnaire, et M. Russell, au nom du répondant. Jugement a été réservé et la cour s'est ajournée au 8 décembre. Le 8 de décembre, la cour s'est réunie, conformément aux termes de l'ajournement, et a rendu jugement en faveur du répondant.

Et les soussignés, par et en vertu de leur jugement, ont décidé et adjugé comme suit:—

Premièrement.—Que la dite pétition devrait être, et elle a été, renvoyée avec dépens contre le pétitionnaire.

Secondement.—Que le répondant a été régulièrement élu député à la Chambre des Communes du Canada pour le dit district électoral de Guysboro', dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Nous annexons aux présentes copie des notes de la preuve faites à cette instruction, y compris copie de la déposition du répondant devant Son Honneur le juge Meagher avant l'instruction, laquelle déposition, du consentement des avocats des parties respectives, a été produite comme preuve à l'instruction et a été considérée de la même manière que si elle avait été faite par le répondant à l'instruction.

JAS. McDONALD,
N. H. MEAGHER.

Daté à Halifax, le 18 décembre 1891.
1891.—A. N° 4096.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Guysboro', dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le cinquième jour de mars, A.D. 1891.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

Entre

JOSEPH W. HADLEY,

Pétitionnaire ;

et

DUNCAN C. FRASER,

Répondant.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR,—Nous, James McDonald, juge en chef de la province de la Nouvelle-Ecosse, et Nicholas Hogan Meagher, l'un des juges puisnés de la dite cour, avons

l'honneur, par les présentes, et conformément aux dispositions de la clause 43 du chapitre 9 des Statuts Révisés du Canada, de certifier comme suit :—

Premièrement.—Que la pétition produite dans la cause ci-dessus alléguait que des manœuvres de corruption avaient été pratiquées à l'élection visée par la dite pétition.

Secondement.—Que l'instruction de la dite pétition s'est ouverte à Guysboro', dans le dit district électoral, le 24^e jour de novembre écoulé et s'est continuée jusqu'à l'après-midi du 26^e jour du dit mois de novembre. Pendant la dite instruction, divers témoins ont été interrogés par les parties respectives.

Troisièmement.—Aucunes manœuvres de corruption n'ont été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun candidat à la dite élection.

Quatrièmement.—Allan Tait, de Tracadie, dans le dit comté de Guysboro', fermier, a été convaincu, à la dite instruction, de s'être rendu coupable de manœuvres de corruption à la dite élection.

Cinquièmement.—Nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres de corruption aient été commises dans une grande mesure à la dite élection.

Sixièmement.—L'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas, autant que nous sachions, été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, et il n'est pas nécessaire de s'enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure.

Septièmement.—Nous n'avons aucun rapport spécial à faire sur aucunes matières ressortant de l'instruction, dont un compte-rendu devrait, à notre avis, être soumis à la Chambre des Communes.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

JAS. McDONALD,
N. H. MEAGHER.

ÉLECTION CONTESTÉE DE QUÉBEC-CENTRE.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

CANADA,
Province de Québec, }
District de Québec. }

Cour Supérieure.

Présents :

L'honorable juge NAPOLÉON CASALT,
do do L. B. CARON.

Election d'un député pour le district électoral de Québec-Centre, tenue le vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-orze.

EDOUARD LAROSE, constructeur, et FRANÇOIS MOISAN, charretier, tous deux de la cité de Québec,

Pétitionnaires ;

vs.

L'honorable FRANÇOIS LANGELIER, de la cité de Québec, avocat,
Défendeur.

Les soussignés, juges de la Cour Supérieure, qui ont présidé à l'instruction de la pétition, ont l'honneur de faire rapport :—

Que les pétitionnaires, n'ayant fait aucune preuve des allégations de leur pétition, elle a été renvoyée, et le dit François Langelier déclaré élu, avec dépens contre les pétitionnaires, tel qu'il appert par la copie du jugement ci-jointe, et qu'il n'a été

fait aucune preuve que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées pendant l'élection à laquelle la dite pétition se rattache.

N. CASAULT,
J. C.S.
L. B. CARON,
J. C.S.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le vingt-troisième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Présents :

L'honorable juge NAPOLÉON CASAULT,
" " L. B. CARON.

Election d'un député pour le district électoral de Québec-Centre.

EDOUARD LAROSE, constructeur, et FRANÇOIS MOISAN, charretier, tous
deux de la cité de Québec,

Pétitionnaires ;

vs.

L'honorable FRANÇOIS LANGELIER, de la ville de Québec, avocat,
Défendeur,

Les pétitionnaires n'ayant fait aucune preuve, la pétition est renvoyée et le dit François Langelier est déclaré avoir été dûment élu avec dépens contre les pétitionnaires.

(Vraie copie),
FISSET, BURROUGHS ET CAMPBELL,
P. C.S.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec. }

ERNEST PACAUD *et al*, *Pétitionnaires ;*

et

VICTOR CHATEAUVERT, *Répondant.*

Nous, les soussignés, juges de la Cour Supérieure, avons l'honneur de faire le rapport suivant dans la cause ci-dessus :—

Le seizième jour de décembre courant, nous avons instruit la dite cause et rendu le jugement dont copie est ci-jointe, renvoyant la pétition avec dépens.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,
A. B. ROUTHIER, J. C.S.
F. W. ANDREWS, J. C.S.

Daté le 24 décembre 1891.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes du Canada.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Canada,
Province of Québec,
District de Québec. }

Cour Supérieure.

Le seizième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Présents :

L'honorable Juge A. B. ROUTHIER,
do F. W. ANDREWS.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes pour le district électoral de Québec-Centre.

ERNEST PACAUD, avocat et journaliste, et ULRIC BARTHE, journaliste, tous deux de la cité de Québec,

Pétitionnaires ;

vs.

VICTOR CHATEAUVERT, marchand, de la cité de Québec,
Défendeur.

La cour, considérant que les pétitionnaires n'ont fait aucune preuve des allégations de leur pétition en cette cause, renvoie la dite pétition avec dépens.

Vraie copie.

FISSET, BURROUGHS ET CAMPBELL,
P., C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE NAPIERVILLE.

A l'honorable PETER WHITE,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre le jugement rendu par la Cour Supérieure présidée par nous le dix-neuvième jour de décembre courant, *re MÉDARD VANCHESTEIN vs. DOMINIQUE MONET*, élection contestée du district électoral de Napierville.

La Cour fait de plus rapport conformément à la section 44 de "l'Acte des élections fédérales contestées" de la Puissance:

1. Qu'il n'y a pas eu de manœuvres frauduleuses pratiquées par le dit Dominique Monet, candidat à la dite élection, ni à sa connaissance ou de son consentement.
2. Qu'on n'a prouvé contre aucune personne mise en cause, la commission d'aucune manœuvre frauduleuse.
3. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans la dite élection.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,
Vos obéissants serviteurs,

L. O. LORANGER,
J., C.S.

A. N. CHARLAND,
J., C.S.

Canada,
Province de Québec,
District d'Iberville. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Napierville, dans le district judiciaire d'Iberville, tenue le vingt-six février et cinq mars dernier 1891, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

SAMEDI, le 19^e jour de décembre 1891.

Présents :

L'honorable juge L. O. LORANGER,
" A. N. CHARLAND.

MÉDARD VANCHESTEIN, entrepreneur-menuisier, de la paroisse de Saint-Michel-Archange, dans le district électoral de Napierville, dans le district judiciaire d'Iberville,

Pétitionnaire ;

vs.

DOMINIQUE MONET, du village de Saint-Rémi, avocat et membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Napierville.

Défendeur.

Après avoir entendu les parties, par leurs avocats respectifs, sur le mérite de la présente pétition d'élection, et après avoir examiné et entendu la preuve faite, et avoir sur le tout délibéré :

Nous, soussignés, deux des juges de la cour Supérieure de la province de Québec, devant qui l'instruction de la dite pétition d'élection a eu lieu en vertu des pouvoirs à nous conférés par "l'Acte des Elections fédérales contestées," et siégeant à Saint-Jean, dans et pour le district d'Iberville, dans les limites duquel district se trouve situé le district électoral de Napierville :

Considérant que le pétitionnaire n'a fait aucune preuve d'aucune des allégations de sa pétition ;

Renvoyons la dite pétition d'élection, et confirmons conséquemment l'élection déjà faite du défendeur comme membre de la Chambre des Communes, devant représenter et représentant le dit district électoral de Napierville, et déclarons que le dit défendeur Dominique Monet, dont l'élection a été contestée par voie de la présente pétition d'élection, a été dûment élu. Le tout sans frais, le défendeur, par ses avocats, ayant déclaré, lors du prononcé du présent jugement, n'en exiger aucun.

(Signé) L. O. LORANGER,
J., C.S.

A. N. CHARLAND,
J., C.S.

(Vraie copie.) MARCHAND ET BÉLANGER,
Protonotaires de la dite cour.

ÉLECTION CONTESTÉE DE PETERBOROUGH-EST.

Dans la Haute cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Peterborough-Est, tenue le 5^e jour de mars, A.D. 1891.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario. }
Savoir :

Entre

ANDREW DAVIDSON,

Pétitionnaire ;

et

JOHN BURNHAM,

Répondant.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, deux des Juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, et les juges devant lesquels la présente pétition d'élection a été instruite le 21e jour de décembre, A.D. 1891, certifions par les présentes qu'à la clôture de l'instruction de la dite pétition, nous avons décidé que le dit John Burnham était régulièrement élu.

Et nous certifions par les présentes qu'aucune preuve n'a été faite à la dite instruction à l'appui de la dite pétition.

Et nous faisons, de plus, rapport qu'il n'a pas été prouvé que quelque manœuvre de corruption ait été pratiquée par aucun candidat à la dite élection, ou à sa connaissance, ou avec son contentement.

Et, en outre, nous faisons rapport qu'il n'y a pas eu de preuve démontrant, et qu'en conséquence, nous n'avons aucune raison de croire, que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Et nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

W. G. FALCONBRIDGE,
J.
WM. P. R. STREET,
J.

Daté ce 31e jour de décembre, A.D. 1891.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE RIMOUSKI.

Canada,
Province de Québec, }
District de Rimouski. } *Cour Supérieure.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

N° 4.

Élection d'un membre pour la Chambre des Communes pour le district électoral de Rimouski, tenue le vingt-sixième jour de février pour la présentation des candidats et le cinq mars pour la votation, en l'année mil huit cent quatre-vingt-onze.

DOMINIQUE LARUE et HUBERT GAGNON,
Pétitionnaires ;

vs.

L'honorable Sir A. P. CARON,
Répondant.

RIMOUSKI, le 18 décembre 1891.

Présents :

L'honorable Juge CYRIAS PELLETIER.
do JULES E. LARUE.

Nous, soussigné, juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, ayant présidé à l'instruction de la pétition d'élection en cette cause, et

Attendu que les pétitionnaires n'ont fait aucune preuve des allégués de la dite pétition, avons déclaré et déclarons la dite pétition d'élection renvoyée avec dépens contre les pétitionnaires.

H. C. PELLETIER,
J. C.S.
JULES E. LARUE,
J. C.S.

QUÉBEC, 27 décembre 1891.

Canada,
Province de Québec,
District de Rimouski. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un membre pour la Chambre des Communes pour le district électoral de Rimouski, tenue le 26ème jour de février, pour la présentation des candidats et le 5 mars pour la votation, en l'année mil huit cent quatre-vingt-onze.

DOMINIQUE LARUE et HUBERT GAGNON,
Pétitionnaires ;

vs.

L'honorable Sir A. P. CARON

Répondant.

Nous, soussignés, juges de la Cour Supérieure pour la province de Québec, ayant présidé à l'instruction de la pétition d'élection en cette cause, avons l'honneur de faire le rapport suivant :

Qu'aucunes manœuvres frauduleuses n'ont été prouvées contre l'honorable Sir A. P. Caron ni contre ses agents, ni contre qui que ce soit.

Que, dans notre opinion, il n'est pas désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans la dite élection.

Que le dix-huit décembre courant, la dite pétition d'élection a été renvoyée faute de preuve, suivant qu'appert au jugement transmis avec la présente.

H. C. PELLETIER,
J. C.S.

JULES E. LARUE,
J. C.S.

A l'honorable P. WHITE,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

QUÉBEC, 27 décembre 1891.

Canada,
Province de Québec,
District de Rimouski. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

N° 5.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes pour le district électoral de Rimouski, tenue le vingt-sixième jour de février pour la présentation des candidats, et le 5 mars pour la votation, en l'année mil huit cent quatre-vingt-onze.

NOLASQUE DÉROCHE et JOSEPH BEAULIEU,
Pétitionnaires ;

vs.

JEAN-BAPTISTE ROMUALD Fiset,

Répondant.

Nous, soussignés, juges de la Cour Supérieure, pour la province de Québec, ayant présidé à l'instruction de la pétition d'élection en cette cause, avons l'honneur de faire le rapport suivant :

Qu'aucunes manœuvres frauduleuses n'ont été prouvées contre le défendeur, Jean-Baptiste Romuald Fiset, ni contre ses agents, ni contre qui que ce soit.

Que, dans notre opinion, il n'est pas désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses ont été pratiqués dans la dite élection.

Que le dix-huit décembre courant, la dite pétition d'élection a été renvoyée faute de preuve, suivant qu'appert au jugement transmis avec la présente.

H. C. PELLETIER,
J., C.S.
JULES E. LARUE,
J., C.S.

A l'honorable P. WHITE,
Orateur de la Chambre des Communes du Canada,
Ottawa.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Rimouski. }

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes pour le district électoral de Rimouski, tenue le 26ième jour de février pour la présentation des candidats et le 5 mars pour la votation, en l'année mil huit cent quatre-vingt-onze.

NOLASQUE DÉROCHE ET JOSEPH BEAULIEU,
Pétitionnaires ;

et

JEAN-BAPTISTE ROMUALD FISET,
Répondant.

RIMOUSKI, le dix-huitième jour du mois de décembre 1891.

Présents :

L'honorable juge CYRIAS PELLETIER,
do JULES E. LARUE.

Nous, soussignés, juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, ayant présidé l'instruction de la pétition d'élection en cette cause, et
Attendu que les pétitionnaires n'ont fait aucune preuve des allégués de la dite pétition,

Avons déclaré et déclarons la dite pétition renvoyée avec dépens contre les pétitionnaires.

H. C. PELLETIER,
J., C.S.
JULES E. LARUE,
J., C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MIDDLESEX-OUEST.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

(Assignée pour instruction à la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral du comté de Middlesex-Ouest, tenue le 26me jour de février 1891, et le 5me jour de mars 1891.

Entre

WILLIAM WATTERWORTH,
Pétitionnaire ;

et

WILLIAM FREDERICK ROOME,
Répondant.

Nous, l'honorable John Edward Rose, et l'honorable Hugh McMahon, deux des juges de la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour en la ville de London, le 7ème jour

de décembre 1891, pour l'instruction de la pétition entre les parties susmentionnées concernant la susdite élection à laquelle le dit William Frederick Roome, a été rapporté comme régulièrement élu; et l'avocat du pétitionnaire ayant déclaré qu'un examen de la preuve à produire ne permettait pas au pétitionnaire de procéder plus loin avec la pétition,—

Nous avons trouvé et décidé:—

1. Que le dit William Frederick Roome a été régulièrement élu comme député à la Chambre des Communes pour le district électoral du dit comté.

2. Nous faisons aussi rapport qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des dits candidats à la dite élection, savoir: les dits William Frederick Roome, Hector Macfarlane et William R. Brock.

3. Qu'aucune preuve n'a été faite devant nous au sujet de manœuvres de corruption, et que, par conséquent, il nous est impossible de dire si de telles manœuvres ont été pratiquées ou non dans une grande mesure à l'élection visée par la dite pétition.

4. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par le fait des parties à la pétition, et que nous n'avons aucune preuve nous autorisant à dire s'il serait désirable ou non de faire une enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

5. Nous annexons aux présentes et transmettons copie des notes de la preuve faite à la dite instruction.

JOHN E. ROSE,

J.

H. McMAHON.

J.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

Daté ce 29ème jour de décembre 1891.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MIDDLESEX-NORD.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

(Assignée pour instruction à la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division-nord du comté de Middlesex, tenue le 26me jour de février 1891, et le 5me jour de mars 1891.

Entre

JAMES McFADDEN,

Pétitionnaire;

et

WILLIAM HENRY HUTCHINS,

Répondant.

Et entre

BENJAMIN HODGINS,

Pétitionnaire;

et

WILLIAM HENRY TAYLOR,

Répondant.

Nous, l'honorable John Edward Rose et l'honorable Hugh MacMahon, deux des juges de la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice, certifions par les présentes, que nous avons tenu une cour dans la ville de London, le 16me jour

d'octobre et les 7me et 8me jour de décembre, A.D., 1891, respectivement, pour l'instruction des pétitions entre les personnes susmentionnées, concernant l'élection à laquelle le dit William Henry Hutchins a été déclaré comme dûment élu.

Ayant entendu la preuve faite, et à l'ouverture de la cour, le troisième jour de la dite instruction, la preuve étant incomplète sur les accusations une, deux et trois, à raison de l'absence d'un témoin important pour le répondant; l'avocat du pétitionnaire, James McFadden, ayant déclaré qu'il ne pouvait pas, d'après la preuve produite, demander à la cour de trouver une manœuvre de corruption et qu'il ne présenterait pas d'autre preuve, mais qu'il consentirait au renvoi de la pétition; et l'avocat du pétitionnaire, Benjamin Hodgins, n'ayant pas présenté de preuve au soutien de la contre-pétition, nous avons décidé et jugé comme suit :

1. Que le dit William Henry Hutchins a été régulièrement élu comme député à la Chambre des Communes pour le district électoral du dit comté.

2. Nous faisons aussi rapport qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des dits candidats à la dite élection, savoir, les dits William Henry Hutchins et William Henry Taylor.

3. Qu'aucune preuve n'a été faite devant nous au sujet de manœuvres de corruption, et que, par conséquent, il nous est impossible de dire si de telles manœuvres ont été pratiquées ou non dans une grande mesure à l'élection visée par la dite pétition.

4. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par le fait des parties à la pétition, et que nous n'avons aucune preuve nous autorisant à dire s'il serait désirable ou non de faire une enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

5. Nous annexons aux présentes et transmettons copies des notes de la preuve faite à la dite instruction.

JOHN E. ROSE,
J.
H. MACMAHON,
J.

Daté le 29ème jour de décembre, A.D. 1891.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE DE BOTHWELL.

Dans la Haute Cour de Justice—Division de la Chancellerie.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral du comté de Bothwell, tenue le 26ème jour de février et le 5ème jour de mars, A.D., 1891.

Entre

SETH TURNER,

Pétitionnaire;

et

DAVID MILLS,

Répondant.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, choisis pour instruire la dite pétition, certifions par les présentes que le 21e jour de décembre, A.D. 1891, nous avons tenu une cour en la ville de Chatham, dans le comté de Kent, (la cour ayant jugé que des circonstances spéciales exigeaient que la dite pétition y fût instruite au lieu de l'être dans une localité située dans les limites du district électoral auquel se rapporte la dite pétition) pour l'instruction de la pétition entre les parties susdites, concernant

l'élection ci-dessus citée, à laquelle le sus-nommé David Mills a été déclaré régulièrement élu ; et que, à l'ouverture du débat, les avocats des deux parties étant présents, le pétitionnaire n'a pas fait de preuve à l'appui de la dite pétition, alors que nous avons trouvé et décidé :

1. Que le dit David Mills a été régulièrement élu ; et que la dite élection était bonne et valide.

2. Que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection visée par la dite pétition.

3. Qu'il n'a pas été prouvé que les manœuvres de corruption aient été pratiquées par, ou à la connaissance, ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, savoir : les susdits David Mills, George R. Longford, et A. C. McLarty.

4. Qu'aucune personne n'a été convaincue, à la dite instruction, de s'être rendue coupable de manœuvres de corruption à la dite élection ; et nous ne pouvons, en conséquence, rapporter le nom ou les noms de ces personnes.

5. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition.

6. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucunes des parties à la dite pétition, et qu'il n'est pas désirable de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

Le tout respectueusement certifié,

THOMAS FERGUSON,

J.

THOMAS ROBERTSON,

J.

Daté à Osgoode Hall, Toronto, ce 2ème jour de janvier, A.D. 1892.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE DE HALDIMAND.

Dans la Haute Cour de Justice.—Division des Plaids Communs.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Haldimand, tenue le 5me jour de mars 1891.

Entre

ROBERT JAMES SANGSTER,

Pétitionnaire ;

et

WALTER HUMPHRIES MONTAGUE,

Répondant.

Et (par contre-pétition)

Entre

JOSEPH EDWARDS,

Pétitionnaire ;

et

CHARLES WESLEY COLTER,

Répondant.

Nous, l'honorable John Edward Rose, et l'honorable Hugh McMahan, deux des juges de la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice, certifions,

par les présentes, que nous avons tenu une cour en la ville de Cayuga, les 21^{ème} et 22^{ème} jours de décembre 1891, pour l'instruction de la pétition et contre-pétition entre les parties susmentionnées concernant la susdite élection à laquelle le dit Walter Humphries Montague a été rapporté comme régulièrement élu. Ayant entendu la preuve produite, et l'avocat du pétitionnaire, Sangster, après avoir présenté sa preuve sur plusieurs accusations qui ont été écartées, ayant déclaré qu'il ne produirait pas d'autre preuve sur la pétition, mais qu'il consentirait à son renvoi sans frais, et l'avocat du pétitionnaire Edwards, ayant déclaré qu'il ne produirait pas de preuve sur la contre-pétition, mais qu'il consentirait à son renvoi sans frais, nous avons trouvé et décidé:—

1. Que le dit Walter Humphries Montague a été régulièrement élu député à la Chambre des Communes pour le district électoral du dit comté.

2. Nous faisons, aussi, rapport qu'aucune preuve n'a été faite devant nous au sujet de manœuvres de corruption, et que, par conséquent, il nous est impossible de dire si telles manœuvres ont été pratiquées ou non dans une grande mesure à l'élection visée par la dite pétition.

3. Que vu que cinq accusations seulement ont été examinées, nous ne pouvons dire si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition.

4. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par le fait des parties à la pétition, et que nous n'avons aucune preuve nous autorisant à dire s'il serait désirable ou non de faire une enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

5. Nous annexons aux présentes et transmettons copies des notes de la preuve faite à la dite instruction.

JOHN E. ROSE,

J.

HUGH McMAHON,

J.

A l'honorable

Orateur de la chambre des Communes
du Canada.

Daté ce 29^{ème} jour de décembre 1891.

ÉLECTION CONTESTÉE DE WELLINGTON-NORD.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Wellington-nord, tenue le 26^{ème} jour de février 1891, et le 5^{ème} jour de mars 1891.

Entre

JOHN FAIR,

Pétitionnaire ;

et

JAMES McMULLEN,

Répondant.

Et par contre-pétition

Entre

JAMES McMULLEN,

Pétitionnaire ;

et

LIONEL H. CLAKE,

Répondant.

Nous, les soussignés, deux des juges de la Cour d'Appel d'Ontario, désignés pour instruire les dites pétition et contre-pétition, certifions par les présentes que les 10^{ème}

et 11me jours de décembre 1891, nous avons tenu une cour dans la cité de Guelph, dans le comté de Wellington, pour instruire, et nous avons instruit les dites pétition et contre-pétition.

A la clôture de l'instruction de la dite pétition nous avons trouvé et décidé que le dit James McMullen, le député dont l'élection était contestée par la dite pétition, avait été régulièrement élu, et nous avons renvoyé la dite pétition avec dépens.

L'avocat du pétitionnaire, dans la dite contre-pétition, déclara alors qu'il lui était impossible de produire de preuve au soutien de la dite contre-pétition, et, en conséquence, nous avons renvoyé la dite pétition, aussi avec dépens.

Les dites pétition et contre-pétition alléguaient que des manœuvres de corruption avait été pratiquées à la dite élection, mais nous faisons rapport qu'il n'a pas été prouvé que de telles manœuvres aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, et, de plus, qu'il n'y a pas raison de croire, d'après la preuve faite devant nous, que de telles manœuvres aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Nous annexons aux présentes copie de la preuve faite à la dite instruction.

B. OSLER,

J.A.

JAMES McMAHON,

J.A.

Daté à Osgoode Hall, ce vingtième jour de décembre 1891.

A l'honorable Orateur

de la Chambre des Communes du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE DE WELLINGTON-CENTRE.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Wellington-Centre, tenue le 26ème jour de février 1891, et le 5ème jour de mars 1891.

Entre

HUGH FERGUSON,

Pétitionnaire :

et

ANDREW SEMPLE,

Répondant.

Et par contre-pétition

Entre

ANDREW SEMPLE,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM HENRY HUNTER,

Répondant.

Nous, les soussignés, deux des juges de la Cour d'Appel d'Ontario, choisis pour instruire les dites pétition et contre-pétition, certifions par les présentes, que le 7e jour de décembre, 1891, nous avons tenu une cour dans la cité de Guelph, dans le comté de Wellington, pour instruire les pétitions entre les dites parties au sujet de l'élection susdite.

A la dite cour, des avocats comparurent pour les pétitionnaires respectifs, et déclarèrent qu'ils n'étaient pas prêts à produire de preuve à l'appui des dites pétitions, et, de fait, aucune preuve n'a été faite à ce sujet.

En conséquence, nous avons trouvé et décidé que ledit Andrew Semple, le député dont l'élection était contestée par la dite pétition, avait été régulièrement élu; et nous avons renvoyé les dites pétition et contre-pétition avec dépens.

Les dites pétition et contre-pétition alléguaient que des manœuvres de corruption avaient été pratiquées à la dite élection; mais nulle preuve n'ayant été produite à la dite instruction, nous faisons rapport qu'il n'a pas été prouvé que de telles manœuvres aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, et que nous n'avons aucun moyen de constater si de telles manœuvres ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

GEO. H. BURTON,

J.A.

B. OSLER.

J.A.

Daté à Osgoode Hall, ce 16e jour de décembre 1891.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE D'ESSEX-SUD.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division Sud d'Essex, tenue le 5ième jour de mars, A. D. 1891.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Savoir : }
Entre

CHARLES TOFFLEMIRE,

Pétitionnaire ;

HENRY W. ALLAN.

Répondant.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, deux des juges de la division du Banc de la Haute Cour de Justice, et les juges devant lesquels la présente pétition d'élection a été instruite le 28ième jour de décembre, A. D. 1891, certifions par les présentes qu'à la clôture de l'instruction de la dite pétition, nous avons décidé que le dit Henry W. Allan était régulièrement élu.

Et nous certifions par les présentes qu'aucune preuve n'a été faite à la dite instruction à l'appui de la dite pétition.

Et nous faisons, de plus, rapport qu'il n'a pas été prouvé que quelque manœuvre de corruption avait été pratiquée par aucun candidat à la dite élection, ou à sa connaissance, ou avec son consentement.

Et, en outre, nous faisons rapport qu'il n'y a pas eu de preuve démontrant, et qu'en conséquence, nous n'avons aucune raison de croire, que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Et nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si les manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

W. G. FALCONBRIDGE,

J.

WM. P. R. STREET,

J.

Daté ce 8e jour de janvier, A. D. 1892.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE D'ADDINGTON.

*Dans la Cour d'Appel d'Ontario—Transférée pour instruction, de la Division de
Chancellerie de la Haute Cour de justice d'Ontario.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Addington, tenue le 26ème jour de février 1891, et le 5ème jour de mars 1891.

Entre

WILLIAM CHRISTIE,

Pétitionnaire;

et

GEORGE WALKER WESLEY DAWSON,

Répondant.

Nous, les soussignés, deux des juges de la Cour d'Appel, choisis pour faire l'instruction de la dite pétition, certifions par les présentes, que conformément à l'Acte des Elections fédérales contestées, nous avons les 21ème et 22ème jours de décembre 1891, tenu une cour dans la ville de Napanee, dans le dit district électoral, pour instruire, et nous y avons instruit, la pétition d'élection entre les susdites parties concernant la dite élection.

1. Nous avons trouvé et décidé, à la dite instruction, que le dit George Walker Wesley Dawson, le député dont l'élection est contestée par le dit pétitionnaire, a été régulièrement élu, et que la dite élection est valide.

2. La dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à la dite élection, et nous certifions qu'il n'a pas été prouvé à la dite instruction que de telles manœuvres aient été pratiquées par ou à la connaissance ou du consentement d'aucun candidat à la dite élection, et qu'il n'y a pas raison de croire que de telles manœuvres aient été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Nous avons abjugué que le pétitionnaire paierait les frais généraux de la pétition. Nous annexons aux présentes copie de la preuve faite à la dite instruction.

B. OSLER,

J. A.

JAMES MACLENNAN,

J. A.

Daté à Osgoode Hall, ce 11ème jour de janvier 1892.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE D'ALGOMA.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral d'Algoma, tenue les 18e jours d'avril et mai, A.D. 1891.

Canada,
Province d'Ontario, }
Savoir:

Entre

JAMES COPELAND,

Pétitionnaire;

et

GEORGE HUGH MACDONELL,

Répondant.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifions par les présentes que le 5e jour de janvier, A.D. 1892, nous avons tenu une cour en la ville d'Owen-Sound, dans le comté de Grey (la cour ayant jugé que des circonstances spéciales exigeaient que la dite pétition y fût instruite au lieu de l'être dans une localité située dans les limites du district électoral auquel se rapporte la dite pétition), pour l'instruction de la pétition entre les parties susdites, concernant l'élection ci-dessus citée, à laquelle le sus-nommé George Hugh Macdonell a été déclaré régulièrement élu; et que, à l'ouverture du débat, les avocats des deux parties étant présents, le pétitionnaire n'a pas fait de preuve à l'appui de la dite pétition, alors que nous avons trouvé et décidé:—

1. Que le dit George Hugh Macdonell a été régulièrement élu; et que la dite élection était bonne et valide.

2. Que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection visée par la dite pétition.

3. Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, savoir: les susdits George Hugh Macdonell et Daniel F. Burke.

4. Qu'aucune personne n'a été convaincue, à la dite instruction, de s'être rendue coupable de manœuvres de corruption à la dite élection; et nous ne pouvons, en conséquence, rapporter le nom ou les noms de ces personnes.

5. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition.

6. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition, et qu'il n'est pas désirable de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

THOMAS FERGUSON, J.
THOMAS ROBERTSON, J.

Daté à Osgoode Hall, ce 14e jour de janvier, A.D. 1892.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE DE WATERLOO-NORD.

Dans la Haute Cour de Justice.—Division de la Chancellerie.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de la division-nord du comté de Waterloo, tenue le 26e jour de février et le 5e jour de mars, A.D. 1891.

Canada, }
Province d'Ontario, }
Savoir : }
Entre

CONRAD KNELL,

Pétitionnaire original;

et

ISAAC ERB BOWMAN,

Répondant.

Et entre

PETER ANTHONY,

*Pétitionnaire substitué par ordre du
29 septembre 1891 ;*

et

ISAAC ERB BOWMAN,

Répondant.

Nous, l'honorable Thomas Ferguson et l'honorable Thomas Robertson, deux des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifions par les présentes que le 4e jour de janvier A.D. 1892, nous avons tenu une cour en la ville de Berlin, dans le dit district électoral, pour l'instruction de la pétition entre les parties susdites. Peter Anthony, comme pétitionnaire substitué et Isaac Erb Bowman, concernant l'élection ci-dessus citée, à laquelle le sus-nommé Isaac Erb Bowman a été déclaré régulièrement élu et que, à l'ouverture du débat, les avocats des deux parties étant présents, le pétitionnaire n'a pas fait de preuve à l'appui de la dite pétition, alors que nous avons trouvé et décidé :—

1. Que le dit Isaac Erb Bowman a été régulièrement élu ; et que la dite élection était bonne et valide.

2. Que la dite pétition allègue que des manœuvres de corruption ont été pratiquées à l'élection visée par la dite pétition.

3. Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, savoir : les susdits Isaac Erb Bowman et Hugo Kranz.

4. Qu'aucune personne n'a été convaincue, à la dite instruction, de s'être rendue coupable de manœuvres de corruption à la dite élection, et nous ne pouvons, en conséquence, rapporter le nom ou les noms de ces personnes.

5. Qu'il n'y a pas de raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition.

6. Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition, et qu'il n'est pas désirable de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si de nouvelles manœuvres de corruption ont été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

Le tout respectueusement certifié.

THOMAS FERGUSON,

J.

THOMAS ROBERTSON,

J.

Daté à Osgoode Hall, Toronto, ce 14e jour de janvier, A.D. 1892.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

ELECTION CONTESTÉE DU COMTÉ DE QUEEN, I.P.-E.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election de deux députés à la Chambre des Communes pour le comté de Queen, province de l'île du Prince-Edouard, tenue le 5e jour de mars, A.D. 1891.

Puissance du Canada. }

Province de l'île du Prince-Edouard. }

MONSIEUR,—Conformément au statut à cette fin, nous avons l'honneur de certifier que, le 28e jour de décembre dernier (1891), la pétition de William Hennessey,

de Charlottetown, dans la dite province, contre le rapport de l'officier-rapporteur au sujet de l'élection tenue le 5e jour de mars dernier (1891), dans le comté de Queen, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, par lequel il a déclaré que Louis Henry Davies et William Welsh étaient élus pour représenter le dit comté dans la Chambre des Communes du Canada, est venue pour être instruite devant nous à Charlottetown, au cours régulier de la loi, et a été ajournée et continuée de temps à autre et de jour en jour, jusqu'au deuxième (2me) jour de janvier courant; et, alors, après avoir entendu de nombreux témoins de chaque côté et avoir examiné et jugé diverses questions de faits et de droit, et le pétitionnaire ayant informé la cour, par son avocat, qu'il ne produirait pas d'autre preuve à l'appui de sa pétition, nous avons rendu notre jugement renvoyant la dite pétition, et nous avons décidé et déclaré que les dits Louis Henry Davies et William Welsh avaient été régulièrement élus à la dite élection comme députés à la dite Chambre des Communes pour le dit comté de Queen, et nous donnons, en conséquence, nos présents certificat et rapport.

Et nous faisons, de plus, rapport, conformément aux dispositions de la clause 44 du dit Acte des Élections Fédérales Contestées, qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées à la connaissance et du consentement d'aucun des candidats à la dite élection, savoir: Louis Henry Davies, William Welsh, Patrick Blake et Donald Ferguson; et nous n'avons aucune raison de croire que de telles manœuvres aient été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, et il n'est pas nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

Nous annexons aux présentes copie des notes de la preuve faite à la dite instruction.

Daté ce 9e jour de janvier, A.D., 1892.

WILLIAM WILFRED SULLIVAN,
Juge en chef, l'un des juges
de la Cour des Élections Contestées.
JOSEPH HENSLEY,

Juge adjoint de la Cour Suprême, province de l'Île du Prince-Edouard et l'un des juges de la Cour des Élections Contestées.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

ELECTION CONTESTÉE DE YORK-EST.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

(Assignée à la division de la Chancellerie de la Haute Cour de Justice d'Ontario, pour instruction).

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de York-Est, tenue le 26me jour de février 1891, et le 5me jour de mars 1891.

Entre

ROBERT WOODCOCK,

Pétitionnaire;

et

ALEXANDER MACKENZIE,

Répondant.

Nous, les soussignés, deux des juges de la Cour d'Appel d'Ontario, choisis pour instruire la dite pétition, certifions par les présentes que le 5e jour de janvier 1892,

nous avons tenu une cour au village de Markham, dans la division-est du comté d'York, pour l'instruction de la pétition entre les dites parties concernant la susdite élection.

A la dite cour, un avocat a comparu pour le pétitionnaire et a déclaré qu'il n'était pas prêt à faire de preuve à l'appui de la dite pétition; et, en effet, aucune preuve n'a été produite.

En conséquence, nous avons trouvé et décidé que le dit Alexander Mackenzie, le député dont l'élection était contestée par la dite pétition, avait été régulièrement élu, et nous avons renvoyé la dite pétition avec dépens.

1.—La dite pétition alléguait que des manœuvres de corruption avaient été pratiquées à la dite élection; mais aucune preuve n'en ayant été faite à la dite instruction, nous faisons rapport qu'il n'a pas été démontré que de telles manœuvres aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection.

2.—Nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

3. Nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

GEO. W. BURTON,

J.A.

JAMES MACLENNAN,

J.A.

Donné à Osgoode Hall, ce 15^e jour de janvier 1892.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE HASTINGS-EST.

Dans la Cour d'Appel d'Ontario.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Hasting-Est, tenue le 26^e jour de février 1891 et le 5^e jour mars 1891.

Entre

JOHN SIMONS,

Pétitionnaire ;

et

SAMUEL BARTON BURDETT,

Répondant.

Nous, les soussignés, deux juges de la Cour d'Appel d'Ontario, choisis pour instruire la dite pétition, certifions par les présentes que, le 12^e jour de janvier 1892, nous avons tenu une cour dans la cité de Belleville, dans le dit district électoral, pour l'instruction de la pétition entre les dites parties concernant la susdite élection.

A la dite cour, un avocat a comparu pour le pétitionnaire et a déclaré qu'il n'était pas prêt à faire de preuve à l'appui de la dite pétition; et, en effet, aucune preuve n'a été produite.

En conséquence, nous avons trouvé et décidé que le dit Samuel Barton Burdett, dont l'élection était contestée par la dite pétition, avait été régulièrement élu, et l'avocat du répondant y ayant consenti, nous avons renvoyé la dite pétition sans dépens.

1. La dite pétition alléguait que des manœuvres de corruption avaient été pratiquées à la dite élection ; mais aucune preuve n'en ayant été faite à la dite instruction, nous faisons rapport qu'il n'a pas été démontré que de telles manœuvres aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection.

2. Nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

3. Nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

4. Copie de la preuve faite est annexée aux présentes.

GEO. W. BURTON,
J.A.

B. OSLER.
J.A.

Donné à Osgood Hall, ce dix-huitième jour de janvier 1892.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE PRINCE (I.P.-E.)

Dans la cour Suprême de Judicature.

Puissance du Canada, }
Province de l'Île du Prince Edouard. }

10ème jour de février, A. D. 1892.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election de deux députés pour le comté de Prince, province de l'Île du Prince-Edouard, tenue le 5ème jour de mars, A.D. 1891.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Canada.

MONSIEUR,—Conformément au statut à cette fin, nous avons l'honneur de certifier que le second jour de février courant, à Summerside, dans le comté de Prince, la pétition de Samuel J. Cameron, de Summerside susdit, contre le rapport du bref d'élection fait par le shérif du comté de Prince, au sujet de l'élection tenue dans ce comté le cinquième jour de mars, A.D. 1891, par lequel le dit shérif a déclaré Stanislaus F. Perry et John Yeo, élus, conformément au dit bref, comme députés pour représenter le dit comté de Prince dans la Chambre des Communes du Canada, est venue pour être entendue devant nous, au cours régulier de la loi, alors que les accusations portées contre les dits Stanislaus F. Perry et John Yeo, en conformité d'un ordre à cette fin fait par l'honorable Joseph Hensley, l'un des soussignés, en qualité de juge de la dite Cour Supérieure, n'ayant pas été arguées par ou au nom du dit pétitionnaire, aux termes du dit ordre, le dit pétitionnaire fut empêché d'en faire la preuve, et fit savoir, par son avocat, qu'il n'avait pas de preuve à cet effet à produire au soutien des accusations énoncées dans la dite pétition ; alors, jugement fut rendu renvoyant la dite pétition, et nous avons décidé que les dits Stanislaus F. Perry et James Yeo ont été régulièrement élus comme députés pour représenter le dit comté de Prince dans la dite Chambre des Communes, et nous avons déclaré que les dits Stanislaus F. Perry et John Yeo, avaient été ainsi élus, et nous en faisons rapport en conséquence. Et, par les présentes, nous vous certifions notre décision. Nous certifions aussi qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corrup-

tion aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou participation des dits Stanislaus F. Perry et John Yeo, et que rien dans la preuve ne nous permet de croire que de semblables manœuvres aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition.

Nous pouvons dire que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition, (sauf, toutefois, comme dit ci-devant, en faisant défaut dans l'articulation des faits) ou qu'il soit nécessaire de faire une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

10 février, 1892.

W. W. SULLIVAN,
Juge en chef,
JOSEPH HENSLEY,
Juge, cour Suprême.

Et il est ordonné que les dits certificats et rapports soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, que pendant la vacance, il a reçu de divers députés, notification que les vacances suivantes étaient survenues dans la députation, savoir :—

De Joseph Jamieson, écr, député du district électoral de la division-nord du comté de Lanark, par suite de l'acceptation d'une charge salariée sous la couronne, savoir: la charge de juge puîné du comté de Wellington.

Du Très-honorable Sir John A. Macdonald, député du district électoral de Kingston, décédé.

De l'honorable Sir H. L. Langevin, député du district électoral de Richelieu, démissionnaire.

De l'honorable Joseph Aldric Ouimet, député du district électoral de Laval, par suite de l'acceptation d'un emploi salarié sous la couronne.

De Jean-Baptiste Daoust, écr, député du district électoral des Deux-Montagnes, décédé.

Et de Samuel Barton Burdett, écr, député du district électoral de la division-est du comté de Hastings, décédé.

Et qu'en conséquence, il a adressé ses divers mandats au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux, respectivement.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie des certificats de l'élection des députés suivants, savoir :—

De Bennett Rosamond, écr, pour le district électoral de la division-nord du comté de Lanark ;

D'Arthur Aimé Bruneau, écr, pour le district électoral de Richelieu ;

De Roderick R. McLennan, écr, pour le district électoral de Glengarry ;

De l'honorable Joseph Aldric Ouimet, pour le district électoral de Laval ;

De Joseph A. Gillies, écr, pour le district électoral de Richmond, N.-E. ;

De David Henderson, écr, pour le district électoral de Halton ;

De John Archibald McDonald, écr, pour le district électoral de Victoria, N.-E. ;

D'Arthur R. Dickey, écr., pour le district électoral de Cumberland ;

De William Gibson, écr, pour le district électoral de Lincoln et Niagara ;

De James Henry Metcalfe, écr, pour le district électoral de Kingston ;

De James William Bain, écr, pour le district électoral de Soulanges ;

De Uriah Wilson, écr, pour le district électoral de Lennox ;

De Archibald Campbell Miller, écr, pour le district électoral de Prince Edward ;

De Charles Fairbairn, écr, pour le district électoral de la division-sud du comté de Victoria, Ont;

De Henry Cargill, écr, pour le district électoral de la division-est du comté de Bruce;

De Joseph Featherston, écr, pour le district électoral de Peel;

De Samuel Hughes, écr, pour le district électoral de la division-nord du comté de Victoria, Ont;

De Joseph Henry Marshall, écr, pour le district électoral de la division-est du comté de Middlesex;

De William Barton Northrup, écr, pour le district électoral de la division-est du comté de Hastings.

Les députés suivants ayant préalablement prêté le serment, suivant la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre, savoir :—

Bennett Rosamond, écr, pour le district électoral de la division-nord du comté de Lanark;

Arthur Aimé Bruneau, écr, pour le district électoral de Richelieu;

L'honorable Joseph Aldric Ouimet, pour le district électoral de Laval;

Joseph A. Gillies, écr, pour le district électoral de Richmond, N.-E.;

David Henderson, écr, pour le district électoral de Halton;

William Gibson, écr, pour le district électoral de Lincoln et Niagara;

James Henry Metcalfe, écr, pour le district électoral de Kingston;

James William Bain, écr, pour le district électoral de Soulanges;

Uriah Wilson, écr, pour le district électoral de Lennox;

Archibald Campbell Miller, écr, pour le district électoral de Prince Edward;

Charles Fairbairn, écr, pour le district électoral de la division-sud du comté de Victoria, Ont.;

Samuel Hughes, écr, pour le district électoral de la division-nord du comté de Victoria, Ont.;

Joseph Featherston, écr, pour le district électoral du comté de Peel.

William Barton Northrup, écr, pour le district électoral de la division-est du comté de Hastings.

Sir John Thompson présente un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office,—lequel est lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport du discours du trône, dont il donne lecture comme suit:—

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous rencontre au commencement de cette session du parlement, et je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur la prospérité générale du Canada et sur la récolte abondante dont la Providence a gratifié toutes les parties du pays.

La mort prématurée et regrettable de S. A. R. le Duc de Clarence et Avondale a fait naître un sentiment de profonde douleur. La sympathie dont Sa Majesté et Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles ont été ici l'objet dans leur deuil en cette triste occasion, s'est manifestée dans les messages de condoléance de la part de mes ministres, des gouvernements des provinces et de plusieurs autres corps représentatifs.

Les négociations concernant les pêcheries du phoque à fourrures dans la mer de Behring ont été continuées dans le but de régler, par un arbitrage, les difficultés survenues entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis sur ce sujet. Des commissaires ont été nommés par les deux gouvernements pour s'enquérir de tout ce qui concerne la vie du phoque à fourrures dans la mer de Behring, pour faire rapport sur ce sujet et suggérer, si besoin est, des mesures qu'ils reconnaîtront nécessaires pour sa protection et sa conservation. Les commissaires continuent leurs

travaux à Washington et le résultat en sera bientôt communiqué au gouvernement de Sa Majesté. J'espère que leurs recherches et le jugement des arbitres, qui seront nommés, amèneront un règlement juste et équitable de cette difficulté si longtemps pendante.

La conférence qui devait avoir lieu avec le gouvernement des États-Unis, au mois d'octobre dernier pour discuter officiellement la question des relations commerciales plus étendues entre les deux pays et autres affaires d'un intérêt international, réclamant une solution, a été ajournée à leur demande. Mais pour répondre à une invitation plus récente de ce gouvernement, trois de mes ministres se sont rendus à Washington et ont conféré avec les représentants de l'administration des États-Unis sur ces sujets. Ils sont arrivés à un arrangement à l'amiable sur les mesures à prendre pour déterminer la frontière de l'Alaska et pour assurer une réciprocité de services dans les cas de naufrages et de sauvetages. Ils se sont aussi entendus pour nommer une commission internationale qui fera rapport sur les règlements qui devraient être adoptés par les États-Unis et le Canada pour prévenir les modes destructifs de pêche et la pollution des eaux de rivières et pour l'établissement d'une clôture uniforme de la saison de pêche et d'autres moyens de conserver et de propager le poisson. Un échange amical et précieux de vues sur d'autres matières importantes a aussi eu lieu.

Conformément à la promesse faite à la fin de la dernière session, une commission a été nommée pour s'enquérir du fonctionnement de l'Acte du Service Civil, et autres matières qui concernent l'administration. Le rapport de la commission vous sera soumis à la présente session.

Le rapport de la commission chargée de s'enquérir de la question de la manufacture du sucre de betterave vous sera aussi soumis.

Il est désirable que les règlements de pêcheries dans la Colombie-Britannique soient examinés et révisés pour qu'on les rende plus conformes aux besoins des pêcheries dans cette province. Une commission ayant cet objet en vue, a été nommée.

Une mesure importante concernant la loi criminelle qui vous a été soumise à la dernière session a été revue et amendée conformément aux vues exprimées à sa présentation au parlement, et vous sera soumise. Vous aurez aussi à vous occuper d'un projet de loi concernant une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales sur la base du dernier recensement; l'établissement des frontières dans les territoires, la fusion des départements de la Marine et des Pêcheries. Des mesures vous seront aussi soumises pour amender l'Acte du Service Civil, les actes concernant la propriété immobilière dans les territoires, et les actes concernant les pêcheries.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics pour l'année écoulée vous seront soumis ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine. Ces estimations ont été préparées en ayant égard à l'économie des deniers publics et aux besoins de l'administration.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je recommande ces importantes questions à votre étude la plus sérieuse, ainsi que tous les autres sujets d'un intérêt public qui pourront vous être soumis, et je suis certain que vous vous en occuperez avec zèle et assiduité.

Sur motion de Sir John Thompson, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

Résolu, — Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes publics.—8o. Banques et commerce.—9o. Agriculture et colonisation ;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque, lequel est comme suit :

A l'honorable Orateur et aux honorables membres de la Chambre des Communes :

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter le rapport suivant pour la vacance de 1891-92.

La courte durée de la vacance a restreint les affaires qui concernent la bibliothèque.

Un certain nombre de chambres au rez-de-chaussée de la bibliothèque, jusqu'alors occupées par le département du Secrétaire d'Etat, ont été, pendant la vacance, mises à notre disposition ; et nous en avons profité pour y placer des collections de documents parlementaires. Malgré cela, il reste évident qu'on devra, avant longtemps, pourvoir à un plus grand nombre de rayons pour nos livres. Dans certaines sections, il a fallu s'ingénier pour obtenir l'espace indispensable, doubler les rangées de livres, grand inconvénient lorsqu'il faut trouver un ouvrage à bref délai.

L'architecte en chef est d'opinion qu'une troisième galerie peut être ajoutée à la Bibliothèque sans nuire à son apparence ; et vû que la voûte requiert des réparations immédiates, les bibliothécaires suggèrent respectueusement que ces travaux soient faits en même temps.

Rien n'a été négligé afin d'obtenir des renseignements pratiques sur les questions de tarif et de traités qui ont été si longuement discutées cette année et pour étendre la liste des échanges de la bibliothèque avec les différents Etats de la République américaine ainsi qu'avec les Indes Occidentales.

Il s'est fait des additions considérables dans les diverses sections ; on y trouvera les ouvrages les plus récents d'économie politique et de science sociale, sujet qui absorbe tant de nos jours, l'attention des autres pays.

Les rapports des chambres de commerce des États-Unis et du Canada, ceux des bureaux américains de statistique et les rapports de chemins de fer, ont été demandés et pour la plupart reçus.

Les rapports de plusieurs départements, tirés des documents parlementaires, réunis et reliés à part, ont été placés sur les rayons pour faciliter le travail des députés. Les rapports du parlement impérial sur les colonies, le commerce et l'agriculture forment aussi une collection du même genre.

Les bibliothécaires ont aussi mis à part les rapports de comités soumis au parlement pendant la dernière session.

Les dons faits à la Bibliothèque cette année par des particuliers et par des gouvernements étrangers et par des colonies ont été plus considérables que les années passées.

Le département des Travaux Publics a fait subir à la Bibliothèque plusieurs importantes améliorations.

Le supplément au catalogue sera distribué aux députés dans quelques jours.

Une liste des dons faits à ce département et des ouvrages déposés en vertu de la loi qui protège la propriété littéraire, est annexée au présent rapport.

Respectueusement soumis.

A. D. DECELLES, B. G.

MARLIN J. GRIFFIN, P. L.

Bibliothèque du parlement, 25 février 1892.

(Pour l'appendice à ce rapport, voir document de la session, No 17.)

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Charlton*—Lundi prochain—BILL intitulé: “Acte pour mieux assurer l’observance du dimanche.”

M. *Charlton*—Lundi prochain—BILL intitulé: “Acte pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles.”

M. *Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement de Sa Majesté, à Londres, a-t-il dénoncé ou mis fin à certaines dispositions des traités entre la Grande-Bretagne d’une part, et la Belgique et le Zollverein allemand, d’autre part, tel que requis dans l’adresse à Sa Majesté passée à la dernière session par le parlement du Canada ?

2. Le gouvernement de Sa Majesté, à Londres, a-t-il donné son assentiment à la proposition contenue dans cette adresse: “que le maintien des restrictions imposées au Canada et autres parties de l’Empire par le régime dit des nations favorisées oppose un obstacle injustifiable à la réalisation de ce grand objet.”

M. *White* (Cardwell)—Lundi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant l’Acte des Assurances.”

No 1.

OTTAWA, JEUDI 25 FÉVRIER 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 2.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 26 FÉVRIER 1892.

PRIÈRES.

Trente-deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour instruire les pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, un certificat et rapport concernant l'élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Charlevoix.

Et le dit certificat et rapport est lu comme suit :

ÉLECTION CONTESTÉE DE CHARLEVOIX.

Canada, }
Province de Québec. }

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

N° 21.

JEAN PILOTE *et al.*,*Pétitionnaires ;*

et

HENRY SIMARD,

Répondant.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

Les soussignés, juges de la Cour Supérieure pour la province de Québec, ont l'honneur de faire rapport :

1. Que l'instruction de la pétition des dits pétitionnaires contre l'élection du dit répondant, à titre de membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Charlevoix, est venue ce jour, devant eux.
2. Qu'après avoir entendu la preuve faite par les dits pétitionnaires, eux, les dits juges, ont renvoyé la dite pétition.
3. Qu'aucune manœuvre de corruption n'a été prouvée comme ayant été pratiquée par aucun des candidats ou de leurs agents, à la dite élection.
4. Qu'ils n'ont aucune raison de croire que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition.

5. Qu'ils ne sont pas d'avis qu'il soit désirable de faire une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

J. B. BOURGEOIS,
J., C.S.

J. A. GAGNÉ,
J., C.S.

Remarque.

Deux témoins seulement ont été entendus, savoir : l'officier-rapporteur, pour prouver l'élection, et un autre témoin qui a déclaré ne rien connaître. Nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire d'envoyer copie de ces deux témoignages.

J. A. GAGNÉ,
J., C.S.

Et il est ordonné que le dit certificat et rapport soit entrédans le Journal de la Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie des certificats de l'élection des députés suivants, savoir :

De Francis Gordon Forbes, écr, pour le district électoral de Queen, N.-E. ; et
De Andrew B. Ingram, écr, pour le district électoral de la division-est de Elgin.
Les députés suivants, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre :—

Arthur R. Dickey, écr, pour le district électoral de Cumberland ;

John Archibald McDonald, écr, pour le district électoral de Victoria, N.-E. ; et
Roderick R. McLennan, écr, pour le district électoral de Glengarry.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Fraser*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat détaillé indiquant :

1. Le trafic à la station de Mulgrave pendant les six mois expirés les 31 décembre 1890 et 1891; aussi, le trafic pendant les mois de janvier 1891 et 1892—le dit état devant comprendre la vente des billets, le fret reçu et celui expédié.

2. Le nombre d'employés pendant les dits mois, les salaires payés et le montant soldé pour main-d'œuvre *extra*, avec les noms de ces employés et travailleurs *extra*.

3. La somme de travail fait par l'engin auxiliaire ou de garage pendant les dites périodes et le nombre d'hommes employés aux travaux de garage, et le coût.

4. S'il y a quelqu'un employé comme préposé à la cour de la dite station, la date de sa nomination; et s'il a un assistant, quand ce dernier a été nommé, et le salaire payé à chacun.

5. Le nombre d'hommes employés à la manœuvre du chalan à la dite station, leurs noms et la manière dont ils sont payés, que ce soit à l'heure, à la journée ou autrement.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le nombre de Commissions royales instituées chaque année, depuis la Confédération, et les sujets examinés, ainsi que le coût de chacune et le coût total de toutes.

M. *Ives*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient d'imposer des droits d'exportation sur les billots et le bois d'épinette, à pulpe, lorsqu'exportés du Canada.

M. *Brodeur*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes requêtes, correspondances, pièces justificatives, dépositions, rapports des inspecteurs, et enfin tous documents concernant la destitution de B. Loïselle, écr, maître de poste de la paroisse de Sainte-Angèle, comté de Rouville.

M. *Brodeur*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il concédé à quelqu'un le droit exclusif de faire la pêche sur la rivière Richelieu, entre Chambly et Saint-Jean? Si oui, à qui ce droit a-t-il été donné, et pour quel temps et pour quel prix? A-t-on contesté au gouvernement le droit de donner ces permis de pêche? Et quel a été le résultat de ces procès, s'il y en a eu?

M. *Delisle*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été informé que dans la province de Québec, les juges Baby, Davison, Jetté, Mathieu et Pagnuelo ont abandonné leurs devoirs judiciaires pour faire des enquêtes politiques? Si oui, qu'entend-il faire à ce sujet?

M. *Delisle*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de construire un bureau de poste dans la paroisse de Saint-Raymond, comté de Portneuf?

M. *Delisle*—Mardi, le 15 mars prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes correspondances échangées entre le gouvernement et les juges de la province de Québec au sujet des commissions royales dans la province de Québec, et des congés obtenus par les juges depuis la dernière session.

No 2.

OTTAWA, VENDREDI 26 FÉVRIER 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 3.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 29 FÉVRIER 1892.

PRIÈRES.

Cinquante-deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la cité de Toronto; demandant la passation d'un acte confirmant certaines conventions intervenues entre la cité de Toronto et les compagnies du Grand Tronc et du Pacifique Canadien.

De la Compagnie canadienne d'assurance et d'inspection des Chaudières; demandant la passation d'un acte modifiant les actes relatifs à la dite compagnie.

De la Compagnie meunière McKay (limitée); demandant un acte modifiant l'acte concernant la dite compagnie.

De la Compagnie des chars urbains d'Ottawa; demandant un acte augmentant ses pouvoirs comme corps constitué, de manière à lui permettre de prolonger sa ligne jusqu'à la cité de Hull, *via* le pont Union, et à d'autres fins.

Du conseil municipal de la cité d'Ottawa; demandant un acte obligeant toutes les compagnies de télégraphe, de téléphones et autres compagnies électriques à placer leurs fils sous terre.

De l'Assemblée Canadienne, No 2676, des Chevaliers du Travail, Hull, Québec; de l'Assemblée Locale, No 696, des Chevaliers du Travail, Prescott; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton; et de l'Union Typographique, No 129, Hamilton, tous d'Ontario; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Assemblée Canadienne, No 2676, des Chevaliers du Travail, Hull, Québec; de l'Assemblée Locale No 696, des Chevaliers du Travail, Prescott; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton; et de l'Union Typographique, No 129, Hamilton, tous d'Ontario; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Assemblée Canadienne, No 2676, des Chevaliers du Travail, Hull, Québec; de l'Assemblée Locale, No 696, des Chevaliers du Travail, Prescott; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton; et de l'Union Typographique, No 129, Hamilton, tous d'Ontario; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Assemblée Canadienne, No 2676, des Chevaliers du Travail, Hull, Québec; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton; de l'Union Typographique, No 129, Hamilton, tous d'Ontario; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De l'Assemblée Canadienne, No 2676, des Chevaliers du Travail, Hull, Québec; de l'Assemblée Locale, No 696, des Chevaliers du Travail, Prescott; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton; et de l'Union Typographique, No 129,

Hamilton, tous d'Ontario ; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De l'Assemblée Canadienne, No 2676, des Chevaliers du Travail, Hull, Québec ; de l'Assemblée Locale, No 696, des Chevaliers du Travail, Prescott ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton ; et de l'Union Typographique, No 129, Hamilton, tous d'Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De l'Assemblée Canadienne, No 2676, des Chevaliers du Travail, Hull, Québec ; de l'Assemblée Locale, No 696, des Chevaliers du Travail, Prescott ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton ; et de l'Union Typographique, No 129, Hamilton, tous d'Ontario ; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Assemblée Canadienne, No 2676, des Chevaliers du Travail, Hull, Québec ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton ; et de l'Assemblée Locale, No 696, des Chevaliers du Travail, Prescott, tous d'Ontario ; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

De l'Assemblée Canadienne, No 2676, des Chevaliers du Travail, Hull, Québec ; de l'Assemblée Locale, No 696, des Chevaliers du Travail, Prescott ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton ; et de l'Union Typographique, No 129, Hamilton, tous d'Ontario ; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Assemblée Canadienne, No 2676, des Chevaliers du Travail, Hull, Québec ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton ; et de l'Assemblée Locale, No 696, des Chevaliers du Travail, Prescott, tous d'Ontario ; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie des certificats de l'élection des députés suivants, savoir :—

De Thomas E. Kenny, écr, pour le district électoral de Halifax ;

De John Fitz William Stairs, écr, pour le district électoral de Halifax ;

De Frederick W. Borden, écr, pour le district électoral de King, N.-E. ;

De Edward Charles Bowers, pour le district électoral de Digby ;

Edward Charles Bowers, écr, député du district électoral de Digby, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Ordonné,—Que la présentation des bills, les interpellations et les avis de motions soient renvoyés après l'ordre du jour pour la prise en considération du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. Northrup propose, secondé par M. Bain (Soulanges),

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session ; et aussi pour assurer Son Excellence :—

1. Que nous recevons avec grand plaisir l'expression de la satisfaction de Son Excellence de nous rencontrer de nouveau au commencement de la session du parlement, et que nous nous réjouissons du fait que Son Excellence peut nous féliciter sur la prospérité générale du Canada et sur la récolte abondante dont la Providence a gratifié toutes les parties du pays.

2. Que nous partageons les sentiments de profonde douleur occasionnée par la mort prématurée et regrettable de S. A. R. le duc de Clarence et Avondale, et que nous sommes heureux de voir que la sympathie dont Sa Majesté et Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles ont été ici l'objet dans leur deuil en cette triste occasion, s'est manifestée dans les messages de condoléance de la part des ministres de Son Excellence, des gouvernements des provinces et de plusieurs autres corps représentatifs.

3. Que nous voyons avec satisfaction que les négociations concernant les pêcheries du phoque à fourrures dans la mer de Behring ont été continuées dans le but de régler par un arbitrage les difficultés survenues entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis sur ce sujet; que des commissaires ont été nommés par les deux gouvernements pour s'enquérir de tout ce qui concerne la vie du phoque à fourrures dans la mer de Behring, pour faire rapport sur ce sujet et suggérer, si besoin est, les mesures qu'ils reconnaîtront nécessaires pour sa protection et sa conservation; et que les commissaires continuent leurs travaux à Washington et que le résultat en sera bientôt communiqué au gouvernement de Sa Majesté; et que nous espérons avec Son Excellence que leurs recherches et le jugement des arbitres qui seront nommés, amèneront un règlement juste et équitable de cette difficulté depuis si longtemps pendante.

4. Que nous apprenons avec le plus vif intérêt que la conférence qui devait avoir lieu avec le gouvernement des Etats-Unis, au mois d'octobre dernier, pour discuter officieusement la question de relations commerciales plus étendues entre les deux pays, et d'autres affaires d'un intérêt international réclamant une solution, a été ajournée à sa demande, mais que pour répondre à une invitation plus récente de ce gouvernement, trois des ministres de Son Excellence se sont rendus à Washington et ont conféré avec les représentants de l'administration des Etats-Unis sur ces sujets; et que nous sommes heureux d'être informés qu'ils en sont arrivés à un arrangement amiable sur les mesures à prendre pour déterminer la frontière de l'Alaska et pour assurer une réciprocité de services dans les cas de naufrages et de sauvetages, et qu'ils se sont aussi entendus pour nommer une commission internationale qui fera rapport sur les règlements qui devraient être adoptés par les Etats-Unis et le Canada pour prévenir les modes destructifs de pêche et la pollution des eaux de rivières, et pour l'établissement d'une clôture uniforme de la saison de pêche et d'autres moyens de conserver et de propager le poisson; et qu'un échange amical et précieux de vues sur d'autres matières importantes a aussi eu lieu.

5. Que nous sommes fort aises d'apprendre que, conformément à la promesse faite à la fin de la dernière session, une commission a été nommée pour s'enquérir du fonctionnement de l'*Acte du service civil* et d'autres matières qui concernent l'administration, et que le rapport de cette commission nous sera soumis durant la présente session.

6. Que nous remercions Son Excellence de nous informer que le rapport de la commission chargée de s'enquérir de la question de la manufacture du sucre de betterave nous sera aussi soumis.

7. Que nous sommes d'avis, avec Son Excellence, qu'il est désirable que les règlements de pêche dans la Colombie-Britannique soient examinés et révisés pour qu'on les rende plus conformes aux besoins des pêcheries dans cette province, et que nous sommes heureux d'apprendre qu'une commission ayant cet objet en vue a été nommée.

8. Que nous examinerons soigneusement la mesure importante, concernant la loi criminelle, qui nous a été soumise à la dernière session et que Son Excellence nous dit avoir été revue et amendée conformément aux vues exprimées à la suite de sa présentation au parlement, et qui nous sera soumise de nouveau; que nous étudierons sérieusement tous projets de loi qui nous seront présentés au sujet d'une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales sur la base du dernier recensement, de l'établissement des frontières dans les territoires, et de la fusion des départements de la Marine et des Pêcheries; et que nous prendrons aussi volontiers en considération les mesures qui nous seront soumises pour amender l'*Acte du service civil*, les actes concernant la propriété immobilière dans les territoires et les actes concernant les pêcheries.

9. Que nous remercions Son Excellence de ce qu'Elle nous dit que les comptes publics pour l'année écoulée nous seront soumis, ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine, et que ces estimations ont été préparées en ayant égard à l'économie des deniers publics et aux besoins de l'administration.

10. Que Son Excellence peut être certaine que ces importantes questions, ainsi que tous les autres sujets d'un intérêt public qui pourront nous être soumis, recevront

notre plus sérieuse considération, et que nous remercions Son Excellence de ce qu'Elle veut bien exprimer sa confiance que nous nous en occuperons avec zèle et assiduité. Et la question étant mise sur la dite résolution,—elle est adoptée.

Sur motion de Sir John Thompson, la dite résolution est référée à un comité spécial composé de Sir John Thompson, Sir Adolphe Caron, et MM. Northrup et Bain (Soulanges).

Sir John Thompson, du dit comité, rapporte le projet d'une adresse, lequel étant lu une seconde fois, est adopté, et est comme suit—

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frederick Arthur Stanley, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très-honorable du Bain; Gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, remercions humblement Votre Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session.

Nous recevons avec grand plaisir l'expression de la satisfaction de Votre Excellence de nous rencontrer de nouveau au commencement de la session du parlement, et nous nous réjouissons du fait que Votre Excellence peut nous féliciter sur la prospérité générale du Canada et sur la récolte abondante dont la Providence a gratifié toutes les parties du pays.

Nous partageons les sentiments de profonde douleur occasionnée par la mort prématurée et regrettable de S. A. R. le duc de Clarence et Avondale, et nous sommes heureux de voir que la sympathie dont Sa Majesté et Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles ont été ici l'objet dans leur deuil en cette triste occasion, s'est manifestée dans les messages de condoléance de la part des ministres de Votre Excellence, des gouvernements des provinces et de plusieurs autres corps représentatifs.

Nous voyons avec satisfaction, que les négociations concernant les pêcheries du phoque à fourrures dans la mer de Behring ont été continuées dans le but de régler par un arbitrage les difficultés survenues entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis sur ce sujet; que des commissaires ont été nommés par les deux gouvernements pour s'enquérir de tout ce qui concerne la vie du phoque à fourrures dans la mer de Behring, pour faire rapport sur ce sujet et suggérer, si besoin est, les mesures qu'ils reconnaîtront nécessaires pour sa protection et sa conservation; et que les commissaires continuent leurs travaux à Washington et que le résultat en sera bientôt communiqué au gouvernement de Sa Majesté; et nous espérons avec Votre Excellence que leurs recherches et le jugement des arbitres qui seront nommés, amèneront un règlement juste et équitable de cette difficulté depuis si longtemps pendante.

Nous apprenons avec le plus vif intérêt que la conférence qui devait avoir lieu avec le gouvernement des Etats-Unis, au mois d'octobre dernier, pour discuter officieusement la question de relations commerciales plus étendues entre les deux pays, et d'autres affaires d'un intérêt international réclamant une solution, a été ajournée à sa demande, mais que pour répondre à une invitation plus récente de ce gouvernement, trois des ministres de Votre Excellence se sont rendus à Washington et ont conféré avec les représentants de l'administration des Etats-Unis sur ces sujets; et nous sommes heureux d'être informés qu'ils en sont arrivés à un arrangement amiable sur les mesures à prendre pour déterminer la frontière de l'Alaska et pour assurer une réciprocité de services dans les cas de naufrages et de sauvetages, et qu'ils se sont aussi entendus pour nommer une commission internationale qui fera rapport sur les règlements qui devraient être adoptés par les Etats-Unis et le Canada pour prévenir les modes destructifs de pêche et la pollution des eaux de rivières, et pour l'établissement d'une clôture uniforme de la saison de pêche et d'autres moyens de

conserver et de propager le poisson; et qu'un échange amical et précieux de vues sur d'autres matières importantes a aussi eu lieu.

Nous sommes fort aises d'apprendre que, conformément à la promesse faite à la fin de la dernière session, une commission a été nommée pour s'enquérir du fonctionnement de l'*Acte du service civil* et d'autres matières qui concernent l'administration, et que le rapport de cette commission nous sera soumis durant la présente session.

Nous remercions Votre Excellence de nous informer que le rapport de la commission chargée de s'enquérir de la question de la manufacture du sucre de betterave nous sera aussi soumis.

Nous sommes d'avis, avec Votre Excellence, qu'il est désirable que les règlements de pêche dans la Colombie-Britannique soient examinés et révisés pour qu'on les rende plus conformes aux besoins des pêcheries dans cette province, et nous sommes heureux d'apprendre qu'une commission ayant cet objet en vue a été nommée.

Nous examinerons soigneusement la mesure importante, concernant la loi criminelle, qui nous a été soumise à la dernière session et que Votre Excellence nous dit avoir été revue et amendée conformément aux vues exprimées à la suite de sa présentation au parlement, et qui nous sera soumise de nouveau; nous étudierons sérieusement tous projets de loi qui nous seront présentés au sujet d'une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales sur la base du dernier recensement, de l'établissement des frontières dans les territoires, et de la fusion des départements de la Marine et des Pêcheries; et, nous prendrons aussi volontiers en considération les mesures qui nous seront soumises pour amender l'*Acte du service civil*, les actes concernant la propriété immobilière dans les territoires et les actes concernant les pêcheries.

Nous remercions Votre Excellence de ce qu'Elle nous dit que les comptes publics pour l'année écoulée nous seront soumis, ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine, et que ces estimations ont été préparées en ayant égard à l'économie des deniers publics et aux besoins de l'administration.

Votre Excellence peut être certaine que ces importantes questions, ainsi que tous les autres sujets d'un intérêt public qui pourront nous être soumis, recevront notre plus sérieuse considération, et nous remercions Votre Excellence de ce qu'Elle veut bien exprimer sa confiance que nous nous en occuperons avec zèle et assiduité.

Il est alors ordonné que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Foster, il est

Résolu,—Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu,—Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Bowell, il est nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre; le dit comité devant être composé de MM. Béchar, Cameron, Charlton, Davin, Desjardins (Hochelega), Innes, La Rivière, Prior, Sriver, Skinner, Somerville, Taylor, Weldon et White (Caldwell).

Sur motion de Sir John Thompson, un comité spécial de sept membres est nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi dernier; le dit comité devant se composer de Sir John Thompson, Sir Adolphe Caron, Sir Richard Cartwright et MM. Costigan, Bowell, Laurier et Mills (Bothwell).

M. Foster soumet à la Chambre,—Relevé des mandats émis par le Gouverneur général et des dépenses faites sous leur autorité, depuis la dernière session du Parlement, conformément à l'*Acte du Revenu Consolidé* et de l'*Audition*.

Sir John Thompson soumet à la Chambre,—Rapport du Commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, 1891, en vertu du chap. 184, clause 5, S.R.C.

Sur motion de M. Fraser, il est émis un Ordre de la Chambre pour un état détaillé indiquant :

1. Le trafic à la station de Mulgrave pendant les six mois expirés les 31 décembre 1890 et 1891; aussi, le trafic pendant les mois de janvier 1891 et 1892—le dit état devant comprendre la vente des billets, le fret reçu et celui expédié.

2. Le nombre d'employés pendant les dits mois, les salaires payés et le montant soldé pour main-d'œuvre *extra*, avec les noms de ces employés et travailleurs *extra*.

3. La somme de travail fait par l'engin auxiliaire ou de garage pendant les dites périodes et le nombre d'hommes employés aux travaux de garage, et le coût.

4. S'il y a quelqu'un employé comme préposé à la cour de la dite station, la date de sa nomination; et s'il a un assistant, quand ce dernier a été nommé, et le salaire payé à chacun.

5. Le nombre d'hommes employés à la manœuvre du chalan à la dite station, leurs noms et la manière dont ils sont payés, que ce soit à l'heure, à la journée ou autrement.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu.—Que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain, à 3 p.m.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. McMullen—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms et domiciles de toutes personnes employées par le gouvernement sur les chemins de fer de l'Etat, en Canada, ou en rapport avec ces chemins de fer ; la nature du travail à faire, le salaire payé par mois ou par année, et le montant brut payé à chaque employé pendant l'année 1891.

M. Bergeron—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Pour rapports d'ingénieurs qui ont décidé la construction du canal de Beauharnois ; rapports d'ingénieurs en faveur de la construction du canal de Soulanges, et rapports, lettres, etc., d'ingénieurs ou de capitaines ou pilotes s'objectant à la construction du canal à Soulanges.

M. Perry—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le département des Travaux Publics a-t-il accordé le contrat pour des travaux nouveaux au brise-lames de Miminegash, I.P.-E. ? Si oui, à qui l'a-t-il donné ? Et pour quel montant ? Si non, pourquoi ne l'a-t-il pas donné ?

M. Perry—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du département des Chemins de fer de commencer la construction d'un chemin de fer d'embranchement entre Summerside et la Baie Richmond, I.P.-E., conformément à un crédit voté à cette fin par la Chambre des Communes pendant la session de 1890 ?

M. Mills (Bothwell)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant la date du mandat de l'Orateur, la date du bref et la date de la nomination de l'officier-rapporteur dans le cas de l'élection des membres de la Chambre des Communes depuis la clôture de la dernière session. Aussi, état indiquant les causes de délai, dans chacune des matières ci-dessus, lorsque délai il y a eu.

No 3.

OTTAWA, LUNDI 29 FÉVRIER 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 4.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 1^{ER} MARS 1892.

PRIÈRES.

Quarante-six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les députés suivants, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre :—

Frederick W. Borden, écr, pour le district électoral de King, N.E. ;
Joseph H. Marshall, écr, pour le district électoral de Middlesex-Est ;
Andrew B. Ingram, écr, pour le district électoral d'Elgin-Est.
Henry Cargill, écr, pour le district électoral de Bruce-Est.

M. Bowell met devant la Chambre,—Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1891, d'après les relevés officiels.

M. Foster met devant la Chambre,—les Comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1891.

Aussi,—Sommaire préliminaire des relevés des Compagnies d'assurance sur la vie faisant affaires en Canada, pour l'année civile 1891.

Et aussi,—Etat des dépenses à compte de frais divers imprévus, de juillet 1891 jusqu'à date.

M. Tupper met devant la Chambre,—Etat relatif aux paiements de primes de pêche pour 1890-91, conformément au chapitre 96 des Statuts Révisés du Canada.

Sur motion de M. Landerkin, il est émis un Ordre de la Chambre, pour un état indiquant le nombre de Commissions royales instituées chaque année, depuis la Confédération, les noms des commissaires et les sujets examinés, ainsi que le coût de chacune et le coût total de toutes.

M. Mills (Bothwell) propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre enjoignant au greffier de la couronne en chancellerie de déposer sur le bureau de la Chambre la liste de voteurs originale reçue de l'officier-reviseur de la cité de London, ainsi que la liste imprimée d'après laquelle a été tenue l'élection récente pour cette cité.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Cockburn—Jeudi prochain—Qu'il soit nommé un comité spécial pour prendre des dépositions sous serment et faire rapport sur toutes réclamations restant impayées et provenant des ouvriers et journaliers, des personnes qui les ont logés et nourris, des personnes qui ont fourni les matériaux de construction, et d'autres personnes ayant des réclamations privilégiées en rapport avec la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs dans la province de Québec.

M. Denison—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—

Considérant que le nouveau canal des Etats-Unis, au Sault Sainte-Marie, est construit avec une profondeur de 18 pieds; et

Considérant que ce dit pays se propose de creuser ses canaux sur les lacs de l'ouest jusqu'à une profondeur de 20 pieds; et

Considérant que l'approfondissement projeté a déjà été mis en pratique à l'embouchure de la rivière Détroit;

Cette Chambre est d'opinion qu'il est expédient que l'on donne une profondeur de 20 pieds au canal de Soulanges et aux autres canaux du Saint-Laurent.

Sir Richard Cartwright—Jeudi prochain—Que tous les paiements faits depuis la dernière session en vertu de mandats du Gouverneur général soient référés au comité des Comptes Publics.

M. Mills (Bothwell)—Jeudi prochain—Que le greffier de la Couronne en chancellerie compare en cette Chambre avec la liste de voteurs originale reçue de l'officier-reviseur de la cité de London, et aussi avec la liste telle qu'imprimée et d'après laquelle a été tenue l'élection récente pour cette cité.

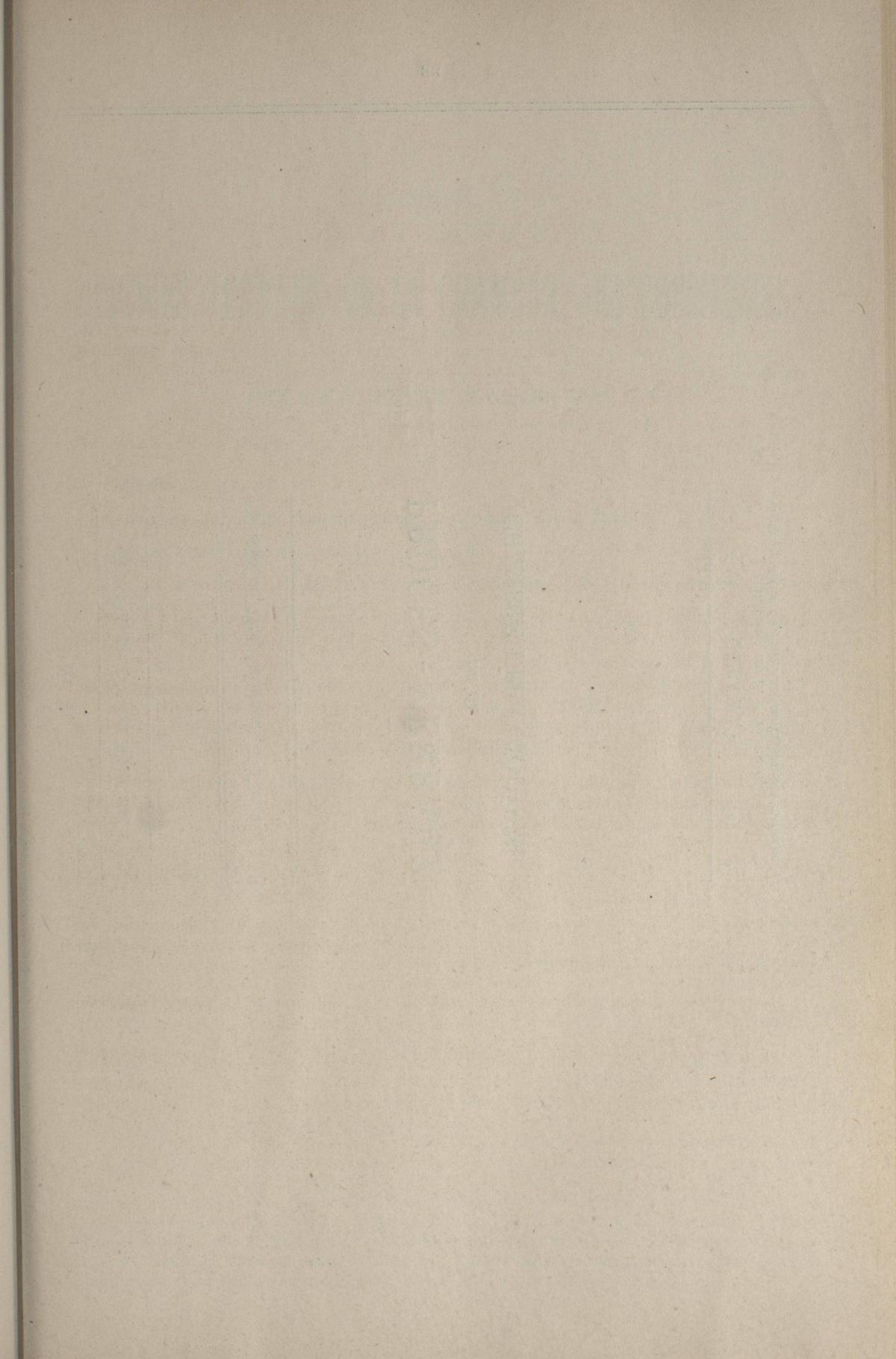
Sir Richard Cartwright—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelles ont été les recettes et dépenses du chemin de fer Intercolonial du 1er juillet 1891 au 1er février 1892, et aussi, du 1er juillet 1890 au 1er février 1891?

M. Edgar—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Des sommes ont-elles été payées, en vertu de l'acte de la dernière session, sous forme de prime aux fabricants de sucre de betterave en Canada? Si oui, quand, à qui, et quel montant?

M. Taylor—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte prohibant l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains, en vertu de contrats ou de conventions, pour exécuter des travaux en Canada."

M. Bowell—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant les sauvetages et naufrages."

Sir John Thompson—Vendredi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant la loi criminelle."



No 4.

OTTAWA, MARDI 1ER MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 5.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 3 MARS 1892.

PRIÈRES.

Cent vingt pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James ; demandant un amendement à sa charte.

De John Archibald Cameron et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de W. C. Edwards et Cie.

Du conseil municipal des comtés de Halton et Wellington, Ont. ; demandant l'amendement des règlements sur l'expédition du bétail en Grande-Bretagne.

De William McPherson, reeve, et John Burgess, greffier, au nom des électeurs du township de Turnbury, comté de Huron ; demandant la réciprocité commerciale, l'amendement de l'Acte fédéral, la réduction du nombre des députés aux Communes et l'abolition du Sénat.

De l'Union des Charpentiers, No 38 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Cigariers ; et de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, tous de Hamilton ; de l'Assemblée May Flower, No 6564, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail ; de la Fraternité Internationale des Ouvriers en cuivre, No 23 ; et de l'Union Internationale des Maçons, No 1, d'Ontario, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, Cornwall ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, Ottawa, tous d'Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union des Charpentiers, No 38 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Cigariers ; et de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, tous de Hamilton ; de l'Assemblée May Flower, No 6564, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail ; de la Fraternité Internationale des Ouvriers en cuivre, No 23 ; et de l'Union Internationale des Maçons, No 1, d'Ontario, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, Cornwall ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, Ottawa, tous d'Ontario ; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle du gouvernement.

De l'Union des Charpentiers, No 38 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Cigariers, Hamilton ; de l'Assemblée May Flower, No 6564, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail ; de la Fraternité Internationale des Ouvriers en cuivre, No 23 ; et de l'Union Internationale des Maçons, No 1, d'Ontario, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, Cornwall ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, Ottawa, tous d'Ontario ; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Union des Charpentiers, No 38 ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Cigariers ; et de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, tous de Hamilton ; de l'Assemblée May Flower, No 6564, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail ; de la Fraternité Internationale des Ouvriers en cuivre, No 23 ; et de l'Union Internationale des Maçons, No 1, d'Ontario, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, Cornwall ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, Ottawa, tous d'Ontario ; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De l'Union des Charpentiers, No 38 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Cigariers ; et de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, tous de Hamilton ; de l'Assemblée May Flower, No 6564, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail ; de la Fraternité Internationale des Ouvriers en cuivre, No 23 ; et de l'Union Internationale des Maçons, No 1, d'Ontario, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, Cornwall ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, Ottawa, tous d'Ontario ; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

De l'Union des Charpentiers, No 38 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Cigariers ; et de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, tous de Hamilton ; de l'Assemblée May Flower, No 6564, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail ; de la Fraternité Internationale des Ouvriers en cuivre, No 23 ; et de l'Union Internationale des Maçons, No 1, d'Ontario, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, de Cornwall ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, d'Ottawa, tous d'Ontario ; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De l'Union des Charpentiers, No 38 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Cigariers, de Hamilton ; de l'Assemblée May Flower, No 6564, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail ; de la Fraternité Internationale des Ouvriers en cuivre, No 23 ; et de l'Union Internationale des Maçons, No 1, d'Ontario, tous de Toronto ; et de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, de Cornwall, tous d'Ontario ; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De l'Union des Charpentiers, No 38 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Cigariers ; et de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, tous de Hamilton ; de l'Assemblée May Flower, No 6564, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail ; de la Fraternité Internationale des Ouvriers en cuivre, No 23 ; et de l'Union Internationale des Maçons, No 1, d'Ontario, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, de Cornwall ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, Ottawa, tous d'Ontario ; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, Sainte-Catherine ; de l'Union des Cigariers, Hamilton ; de l'Assemblée May Flower, No 6564, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail ; de la Fraternité Internationale des Ouvriers en cuivre, No 23 ; et de l'Union Internationale des Maçons, No 1, d'Ontario, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, Cornwall ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, Ottawa, tous d'Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De l'Union des Charpentiers, No 38 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Cigariers ; et de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, tous de Hamilton ; de l'Assemblée May Flower, No 6564, des Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Energy, No 5742, des

Chevaliers du Travail; de la Fraternité Internationale des Ouvriers en cuivre No 23; et de l'Union Internationale des Maçons, No 1, d'Ontario, tous de Toronto; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, de Cornwall; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, d'Ottawa, tous d'Ontario; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de deux des juges choisis pour instruire les pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, un certificat concernant le district électoral de Carleton, N.-B.

ELECTION CONTESTÉE DE CARLETON, N.-B.

Rapport des juges désignés pour instruire la pétition d'élection de James Carr, pétitionnaire, et Newton Ramsay Colter, répondant, dans le district électoral du comté de Carleton, dans la province du Nouveau-Brunswick, à la cour d'élection tenue à Woodstock, dans le dit comté, les 18, 19 et 20 février, A. D. 1892.

Nous, John C. Allen, et John James Fraser, les dits juges, certifions par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :—

Que la pétition se plaignait de l'irrégularité de l'élection du dit Newton Ramsay Colter à raison, entre autres choses, de faits de subornation et de supposition de personnes exécutés par les agents du dit Newton Ramsay Colter à la dite élection, contrairement aux dispositions du chapitre 8 des Statuts Révisés du Canada; et, qu'en conclusion, elle demandait que l'élection du dit Newton Ramsay Colter fut renversée et annulée.

Qu'après avoir entendu la preuve produite par le pétitionnaire à l'appui des accusations formulées dans la pétition, ainsi que les avocats des parties respectives, nous avons déterminé et déclaré que l'élection du dit Newton Ramsay Colter, en qualité de député pour représenter le dit district électoral du comté de Carleton dans le parlement du Canada, était nulle à raison de faits de subornation et supposition de personne commis par son agent, Charles McEwen, à la dite élection. Et nous avons, de plus, ordonné, du consentement des dits pétitionnaire et répondant, que chacune des parties paierait ses propres frais dans les procédures sur la dite pétition.

Nous faisons aussi rapport, conformément aux Statuts Révisés, ch. 9, cl. 44 :

1. Qu'il n'a pas été prouvé, à la dite instruction, que des manœuvres de corruption aient été pratiquées, à la dite élection, par ou à la connaissance ou du consentement du dit Newton Ramsay Colter.

2. Qu'il a été prouvé que le dit Charles McEwen et le nommé James W. Scovil s'étaient rendus coupables de supposition de voteurs à l'arrondissement de votation de Beaufort, No 28, le jour de l'élection. Aussi, qu'il y avait vingt-neuf (29) noms de voteurs sur la liste du dit arrondissement No 28; que treize (13) voteurs seulement, y compris l'officier-rapporteur, étaient présents à la dite élection, tandis que le livre du bureau de votation indiquait que la totalité des voteurs inscrits sur la liste avaient voté à la dite élection. Et il a été prouvé, en outre, que l'officier-rapporteur connaissait personnellement toutes les personnes inscrites sur la dite liste de voteurs dans le dit arrondissement de votation, No 28.

3. Il n'a pas été prouvé, et nous n'avons aucune raison de croire, que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition, sauf dans l'arrondissement de votation, No 28, où se sont passés les faits de subornation et de supposition de personnes, tel que déclaré par Charles McEwen dans sa déposition.

4. Qu'à notre avis, l'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, et qu'en conséquence, il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable.

Nous annexons aux présentes copie de la preuve faite devant nous à l'instruction de la pétition.

FREDERICTON, 1er mars 1892.

JOHN C. ALLEN,
Juge en chef, C.S.
JOHN JAS. FRASER,
J., C.S.

Et il est ordonné que le dit certificat soit entré dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que, conformément au chapitre 9, clause 46 des Statuts révisés, il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. l'Orateur informe, de plus, la Chambre qu'il a reçu de deux des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à "l'Acte des Elections Fédérales Contestées," un certificat concernant le district de Gloucester.

Et le dit certificat est lu comme suit:—

ELECTION CONTESTÉE DE GLOUCESTER.

Puissance du Canada,
Province du Nouveau-Brunswick. }

Chapitre 9, Statuts Révisés du Canada, et Actes qui l'amendent.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Gloucester, dans la province du Nouveau-Brunswick, tenue le cinquième jour de mars, A. D. 1891.

Entre

PETER JOS. M. ARCHIE,

Pétitionnaire ;

et

KENNEDY F. BURNS,

Répondant.

A l'honorable Orateur

de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, les soussignés, deux des juges de Sa Majesté dans la Cour Suprême de la dite province, et les juges désignés pour instruire la dite pétition d'élection;

Certifions par les présentes que l'instruction de la dite pétition a été commencée le huitième jour de décembre, A. D. 1891, et continuée les neuvième et dixième jours de décembre, et après ajournement, les dix-septième et dix-huitième jours de décembre, et après nouvel ajournement, les seizième, dix-septième et dix-huitième jours de février, A. D. 1892; et que le répondant ayant, le dix-septième jour de décembre, A. D. 1891, fait objection à la juridiction de la cour à raison qu'il n'avait pas reçu, tel qu'allégué, une vraie copie de la pétition; et sur motion faite pour renvoyer la pétition, et après avoir entendu la preuve sur les questions de faits soulevées dans cette motion, les soussignés ont différé d'opinion.

Le soussigné, Son Honneur le juge King, étant d'avis, qu'étant données les circonstances de la cause, le répondant s'était soumis à la juridiction de la cour et qu'il s'était enlevé tout recours contre la validité de la copie à lui servie, et que l'instruction de la pétition d'élection devait se poursuivre.

Et le soussigné, Son Honneur le juge Tuck, étant d'avis que le répondant n'avait pas reçu une vraie copie de la pétition, et que la pièce à lui servie, à titre de copie, différait essentiellement de la pétition produite, et que la pétition devait, en conséquence, être renvoyée; et il décida, de plus, que le répondant était régulièrement élu, n'y ayant aucune preuve à ce contraire.

Alors la cour s'est ajournée *sine die*.

A raison de ce que ci-dessus, les soussignés sont dans l'impossibilité de faire rapport sur aucunes autres matières se rapportant à l'élection, ou découlant de l'instruction de la pétition d'élection.

Ci-joint se trouve une copie des notes de la preuve et des procédures dans l'instruction de la dite pétition, ainsi que les opinions des soussignés.

Le tout humblement certifié et soumis, ce premier jour de mars, A.D. 1892.

GEORGE E. KING,
W. H. TUCK.

Et il est ordonné que le dit certificat soit entré dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de William Smith, écr, pour le district électoral d'Ontario-Sud.

William Smith, écr, député du district électoral d'Ontario-Sud, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Les bills suivants sont présentés et lus la première fois.—Seconde lecture demain, savoir :—

Par M. Charlton :—Bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche.

Par M. White (Cardwell) :—Bill (No 3) modifiant l'Acte des Assurances.

Par M. Taylor :—Bill (No 4) à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada.

M. Tupper présente,—

Réponse à Ordre du 3 août 1891.—Etat donnant les noms des propriétaires auxquels ont été accordés des licences pour faire la pêche du saumon avec des rets sur la rivière Ristigouche, comté de Bonaventure, pour 1890 et 1891.

M. Landerkin propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un état donnant les noms et domiciles de toutes personnes employées par le gouvernement sur les chemins de fer de l'Etat, en Canada, ou en rapport avec ces chemins de fer ; la nature du travail à faire, le salaire payé par mois ou par année, et le montant brut payé à chaque employé pendant l'année 1891.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Laurier.

Sur motion de M. Mills (Bothwell),—il est émis un ordre de la Chambre pour un état donnant la date du mandat de l'Orateur, la date du bref et la date de la nomination de l'officier-rapporteur dans les cas d'élection de membres de la Chambre des Communes depuis la clôture de la dernière session. Aussi, état indiquant les causes de délai, dans chacune des matières ci-dessus, lorsque délai il y a eu.

M. Cockburn propose,—Qu'il soit nommé un comité spécial pour prendre des dépositions sous serment et faire rapport sur toutes réclamations restant impayées et provenant des ouvriers et journaliers, des personnes qui les ont logés et nourris, des personnes qui ont fourni les matériaux de construction, et d'autres personnes ayant des réclamations privilégiées en rapport avec la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs dans la province de Québec.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de Sir Richard Cartwright, il est Ordonné,—Que tous les paiements faits depuis la dernière session en vertu de mandats du Gouverneur général soient référés au comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), il est Ordonné,—Que le greffier de la Couronne en chancellerie compare en cette Chambre avec la liste de voteurs originale reçue de l'officier-reviseur de la cité de London, et aussi avec la liste telle qu'imprimée et d'après laquelle a été tenue l'élection récente pour cette cité.

Un message est reçu du Sénat, avec une adresse de condoléance à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine au sujet de la mort prématurée de Son Altesse Royale le Prince Albert Victor, duc de Clarence et Avondale; et la dite adresse est lue, et elle est comme suit :—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine :

TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, le Sénat et du Canada, assemblés en Parlement, approchons de Votre Majesté pour renouveler l'assurance de notre attachement loyal et dévoué à Votre Personne et à Votre Couronne.

Le peuple du Canada a appris avec une douleur profonde et universelle le deuil qui a frappé Votre Majesté et votre illustre famille par la perte de Son Altesse Royale le Prince Albert Victor, duc de Clarence et Avondale.

Nous désirons présenter à Votre Majesté l'expression de la sympathie très vive que votre peuple du Canada éprouve pour Votre Majesté dans le cruel malheur qui l'a privée ainsi que Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles d'un jeune prince ayant devant lui la plus heureuse perspective d'une longue et illustre carrière.

Votre peuple du Canada espère qu'une Providence pleine de sagesse et de bonté daignera soutenir et reconforter Votre Majesté dans sa présente affliction; que vous trouverez dans l'amour et le dévouement de vos enfants et de vos descendants, dans la sympathie affectueuse de votre peuple quelque soulagement à votre grande douleur; Et nous prions Dieu de vous conserver longtemps dans votre illustre position de gardienne des destinées de ce grand empire.

JOHN J. ROSS,
Orateur du Sénat.

CHAMBRE DU SÉNAT,
Jeudi, 3 mars 1892.

Sur motion de Sir John Thompson la prise en considération des dits message et adresse est remise à demain.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Watson*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Que l'on calcule que 14,000,000 de livres de ficelle à lier sont employées chaque année par les fermiers à l'époque des moissons, ce qui les oblige, aux termes du tarif douanier actuel, à acquitter un droit de 25 par cent *ad valorem*, leur imposant par là une taxe de \$400,000 et plus, par année, tandis que les pêcheurs peuvent, dans le même temps, importer en franchise toute la ficelle dont ils ont besoin pour leur industrie et dont la valeur s'élève à \$424,023 annuellement. Qu'il appert, de plus, que le revenu provenant du droit sur la ficelle à lier, en 1891, s'est élevé à \$6,192, et que, par conséquent, une taxe de plus de \$400,000 est imposée aux fermiers du Canada sans donner un revenu appréciable, et que la dite taxe est doublement injustifiable eu égard à l'exemption accordée aux pêcheurs au sujet de la ficelle dont ils ont besoin.

En conséquence, qu'il soit Résolu,—Que la ficelle à lier devrait être mise sur la liste des articles admis en franchise.

M. *Marshall*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient d'établir un droit de cinq centins par douzaine, sur les œufs, et de cinq centins, par livre, sur le beurre importés des Etats-Unis en Canada, lesquels droits sont imposés actuellement par le gouvernement américain sur les produits similaires exportés du Canada.

M. *Macdonald* (Huron)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat faisant connaître tous les contrats donnés par le gouvernement, par soumissions, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1891, et indiquant,—

1. Les noms et domiciles des soumissionnaires pour chacun des travaux.
2. Le chiffre de chaque soumission dans chaque cas.
3. Les noms des adjudicataires des contrats dans chaque cas.
4. Dans les cas où les plus basses soumissions n'ont pas été acceptées, les raisons du refus.
5. Lorsque des dépôts devaient accompagner chaque soumission, le pourcentage demandé sur le montant de la soumission; et, dans le cas contraire, donner les cas dans lesquels aucun dépôt n'a été demandé, exigé ou reçu.
6. Les cas (s'il en est) dans lesquels des dépôts ont été remis à des adjudicataires refusant de se conformer au cahier des charges servant de base à leur soumission, les noms des personnes et les raisons de la dite remise.

M. *Mulock*—Mardi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient de placer la ficelle à lier sur la liste des articles en franchise.

M. *Tupper*—Lundi prochain—BILL intitulé :—“Acte modifiant le chapitre 96 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche.”

Sir *Hector Langevin*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance, mémoires, ordres administratifs, et ordres en conseil concernant les limites nord-ouest, nord et est de la province de Québec, reçus ou passés pendant les cinq dernières années et non encore soumis à la Chambre, ainsi que tous rapports d'explorations ou d'arpentages ordonnés à ce sujet par le gouvernement du Canada pendant la dite période.

M. *Mulock*—Mardi prochain—BILL intitulé : Acte modifiant l'Acte d'Extradition.”

M. *Flint*—Lundi prochain—BILL intitulé : “Acte à l'effet d'amender l'Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, 1888.”

M. *Perry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire continuer, pendant la prochaine saison, les sondages dans le détroit de Northumberland, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, afin d'obtenir de nouvelles données qui permettent au gouvernement de demander des soumissions pour la construction d'un tunnel sous le dit détroit, aussitôt que possible.

M. *Perry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le ministre de la Marine et des Pêcheries a-t-il pris quelque mesure pour obtenir de Benjamin Gaudet, ci-devant gardien du brise-lames de Tignish, I. P.-E., le remboursement de deniers ou droits de quaiage perçus par lui pendant les années 1890 et 1891 et dont il n'a pas été rendu compte au département.

Sir *Richard Cartwright*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—État dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er juillet 1891 au 1er mars 1892, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1890 au 1er mars 1891.

M. *Mulock*—Mardi prochain—ADRESSE—Copie de tous rapports émanant de ministres de la couronne en vertu desquels ont été émis des mandats du Gouverneur général pendant la dernière vacance du parlement, et copie des ordres en conseil autorisant l'émission des dits mandats.

M. *Mills* (Bothwell)—Quand les motions seront appelées demain—Proposera,— Que la Chambre des Communes a le droit indéniable, et qu'elle est tenue de voir à ce que les officiers-rapporteurs et autres fonctionnaires qui ont des devoirs à remplir lors de l'élection des membres de cette Chambre agissent d'une manière parfaitement équitable envers les divers candidats, et qu'ils s'en tiennent à la stricte exécution de leurs devoirs; et cette Chambre affirme, de plus, que l'instruction des pétitions d'élection par les tribunaux ne diminue en rien l'autorité de la Chambre sur ces officiers, et n'enlève en aucune manière la nécessité de son contrôle.

No 5.

OTTAWA, JEUDI 3 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria.

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1892.

No 6.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 4 MARS 1892.

PRIÈRES.

Vingt-cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

John Fitz-William Stairs, écr. député du district électoral de Halifax, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Foster soumet à la Chambre,—Rapport sur la production et la fabrication du sucre de betterave, par William Saunders, directeur des fermes expérimentales du Canada.

Sir John Thompson remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes une minute du Conseil approuvée nommant l'honorable Mackenzie Bowell, ministre de la Milice et de la Défense, l'honorable John Costigan, ministre du Revenu de l'Intérieur, l'honorable George Eulas Foster, ministre des Finances, et l'honorable Joseph Aldric Ouimet, ministre des Travaux Publics, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'Acte chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 3 mars 1892.

M. l'Orateur informe la Chambre que, conformément à l'Ordre de la Chambre d'hier, le greffier de la couronne en chancellerie est présent, à la table, avec la liste de voteurs originale reçue de l'officier-reviseur de la cité de London, et aussi avec la liste telle qu'imprimée et d'après laquelle a été tenue l'élection récente pour cette cité.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), il est Ordonné,—Que les dites listes de voteurs soient déposées sur le bureau de la Chambre.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à vendredi, le 18 courant, et pour présenter des Bills Privés, jusqu'à jeudi, le 24 courant.

La Chambre procède à la prise en considération de l'adresse de condoléances du Sénat à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine.

Sur motion de Sir John Thompson, la dite adresse de condoléances du Sénat à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine au sujet de la mort prématurée de Son Altesse Royale le Prince Albert Victor, duc de Clarence et Avondale, obtient le concours de la Chambre, et le blanc est rempli avec les mots " et la Chambre des Communes."

Et il est voté une adresse, à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine l'adresse conjointe des deux Chambres en la manière que Son Excellence jugera convenable, et il est ordonné que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit communiquée au Sénat, pour obtenir le concours de Leurs Honneurs.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—

Que cette honorable Chambre envoie un message de condoléances à Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles :

Pour exprimer la douleur profonde et universelle du peuple du Canada à l'occasion de la mort prématurée de Son Altesse Royale le Prince Albert Victor, duc de Clarence et Avondale; et pour témoigner respectueusement à Leurs Altesses Royales de sa sympathie sincère et vivement sentie dans le malheur dont Elles ont été frappées par la perte d'un jeune prince héritier de leur illustre maison, et dont la carrière à son début semblait pleine de brillantes promesses de bonheur et de distinction.

Sur motion de Sir John Thompson, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frederick Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand-Croix de l'ordre Très-Honorable du Bain, Gouverneur général du Canada et vice-amiral d'icelui.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblés en Parlement, avons résolu d'envoyer un message de condoléances à Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles :

Pour exprimer l'universelle et vive douleur du peuple du Canada à l'occasion de la mort prématurée de Son Altesse Royale le Prince Albert Victor, duc de Clarence et Avondale, et pour témoigner très respectueusement à Leurs Altesses Royales sa sympathie sincère et profonde dans le malheur dont Elles ont été frappées par la perte d'un jeune prince héritier de leur illustre maison, et dont la carrière à son début semblait pleine de brillantes promesses de bonheur et de gloire.

Nous demandons qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Excellence pour lui demander respectueusement de transmettre le dit message à Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles, en la manière que Votre Excellence jugera convenable.

Et il est ordonné que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

M. Mills (Bothwell) propose,—Que la Chambre des Communes a le droit indéniabie, et qu'elle est tenue de voir à ce que les officiers-rapporteurs et autres fonctionnaires qui ont des devoirs à remplir lors de l'élection des membres de cette Chambre agissent d'une manière parfaitement équitable envers les divers candidats, et qu'ils s'en tiennent à la stricte exécution de leurs devoirs; et cette Chambre affirme, de plus, que l'instruction des pétitions d'élection par les tribunaux ne diminue en rien l'autorité de la Chambre sur ces officiers, et n'enlève en aucune manière la nécessité de son contrôle.

Sir John Thompson propose, comme amendement,—Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants:—" bien que ce soit le droit et le devoir de cette Chambre de s'enquérir de tout procédé déloyal ou malhonnête de la part d'aucun officier qui a des devoirs à remplir lors de l'élection d'un membre

de la Chambre, et de l'en punir; et bien que les pouvoirs conférés aux tribunaux pour l'instruction des pétitions d'élection n'affecte en aucune manière l'autorité de la Chambre sur tout tel officier, la Chambre se gardera toujours d'exprimer quelque opinion ou de prendre quelque décision qui pourrait conduire ou faire croire à une ingérence de sa part dans tout procédé en voie d'exécution par tel officier, ou qui pourrait atténuer la responsabilité de tout tel officier, ou l'obligation pour lui d'exécuter ses divers devoirs au meilleur de son jugement, dans l'espèce."

Et la question étant mise sur l'amendement, il est adopté sur division.
La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée.

Un message est reçu du Sénat informant cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté l'adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine l'adresse de condoléances des deux Chambres au sujet de la mort prématurée de Son Altesse Royale le Prince Albert Victor, duc de Clarence et Avondale, en la manière que Son Excellence jugera convenable, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône, en remplissant le blanc avec les mots "le Sénat et".

Un message est reçu du Sénat, informant cette Chambre que les honorables messieurs Allan, Almon, Botsford, DeBoucherville, Drummond, Gowan, Landry, Masson, McClelan, MacInnes (Burlington), Miller, Murphy, Poirier, Power, Scott et Wark, ont été nommés membres d'un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la bibliothèque pour les deux Chambres.

Et aussi,—informant cette Chambre que les honorables messieurs Casgrain, Dever, Dobson, Girard, Cowan, Guévremont, Kaulbach, Loughheed, McClelan, McKindsey, Macfarlane, Ogilvie, Perley, Pelletier, Power, Read, Sullivan, Vidal et Wark, ont été nommés membres d'un comité pour surveiller les impressions de la Chambre durant la présente session et pour agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité mixte des deux Chambres du Parlement.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Kaulbach—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quand sera déposée sur le bureau de la Chambre copie de toute correspondance concernant la loi de Terre neuve sur la boîte ? Quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour induire les autorités de Terre neuve à suspendre l'application de la dite loi au Canada ? Quelle décision a été prise par le gouvernement impérial, par l'entremise du Secrétaire d'Etat pour les colonies, au sujet des clauses de la dite loi hostiles au Canada, après avoir reçu des autorités de Terre neuve l'assurance que la dite loi n'aurait, dans son application, aucun mauvais effet contre les pêcheurs anglais ou canadiens ?

M. Fraser—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le nombre de pétitions présentées à la Chambre des Communes au sujet de la prohibition, pendant la session de 1891, et indiquant,—

1. Le nombre total de pétitions présentées ;
2. Le nombre total de signatures attachées à ces pétitions ;
3. Le nombre de (1) pétitions ; et de (2) signatures,—
 - (a.) Par l'Eglise Presbytérienne ;
 - (b.) Par l'Eglise Méthodiste ;
 - (c.) Par l'Eglise Baptiste (chiffres séparés pour les baptistes libres) ;
 - (d.) Par l'Eglise Episcopale ou d'Angleterre ;
 - (e.) Par l'Armée du Salut ;
4. Le nombre de (1) pétitions ; et de (2) signatures pour chaque province et chaque territoire ; les noms et chiffres séparément pour chaque province et chaque territoire ;
5. Le nombre de pétitions séparées, par des cours ecclésiastiques et des sociétés de tempérance ou tous autres corps, signées par des officiers et donnant les noms des cours ecclésiastiques et des sociétés de tempérance qui ont envoyé ces pétitions, avec le nombre de signatures.

M. Tupper—Mardi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries, chapitre quatre-vingt-quinze des Statuts Révisés ”.

M. Tupper—Mardi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l'Acte du pilotage, chapitre quatre-vingt des Statuts Révisés ”.

M. Tupper—Mardi prochain—BILL intitulé : “ Acte concernant les navires de pêche des Etats Unis d'Amérique ”.

M. Hughes—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la quantité totale de farine canadienne exportée à Terre neuve au cours de chacune des années 1890 et 1891 ; les lois et règlements du gouvernement de Terre neuve concernant l'importation des farines en ce pays ; et les quantités totales des articles suivants exportés à Terre neuve dans chacune des dites années : bestiaux, viande de boucherie, lard, porcs et fromage.

M. Hughes—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de la correspondance faisant voir les mesures prises par le gouvernement pour assurer l'admission des farines canadiennes dans l'Île de Terre neuve à des conditions raisonnables.

M. Tupper—Mardi prochain—BILL intitulé : “ Acte concernant les départements de la Marine et des Pêcheries. ”

M. Tupper—Mardi prochain—BILL intitulé : “ Acte abrogeant l'Acte concernant la police de port et de rivière dans la province de Québec. ”

M. Tupper—Mardi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur. ”

PROCESSES
OF THE
COURT

No 6

OTTAWA, VENDREDI 4 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 7.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 7 MARS 1892.

PRIÈRES.

Trente-cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la cité de London, O., demandant un acte autorisant les porteurs d'obligations et de débentures du chemin de fer de London à Port-Stanley à vendre le dit chemin de fer et son actif pour réaliser leurs garanties, et à d'autres fins.

De John A. Macdonald, de Victoria, N.-E., et autres d'autres lieux; demandant une charte les autorisant à construire un chemin de fer entre Wolseley, sur la ligne du Pacifique Canadien, et Fort Qu'appelle, T. N.-O., et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Anglaise; demandant un acte déclarant qu'elle est un corps politique légalement constitué et que sa ligne est pour l'avantage général du Canada, étendant les pouvoirs qui lui ont été conférés par la législature de la Colombie-Anglaise, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada; demandant un acte lui conférant certains pouvoirs et privilèges et prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de certaines lignes et embranchements de chemins de fer.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de son chemin, autorisant ses directeurs à voter et agir par procuration, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa ligne.

De Stewart Jarvis et autres, membres de l'Ordre des Patrons de l'Industrie, de l'Amérique du Nord; demandant l'abolition des droits d'importation sur l'huile de charbon, la ficelle à lier, le fer, etc., et la mise de ces articles sur la liste des articles francs de droits.

De Jessie Panton et autres, de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, de l'église presbytérienne, Oshawa, Ont.; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago en 1893.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91; de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union, No 3; de l'Assemblée de District No 125, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Locale No 2622, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Union des Cordonniers, No 31, Hamilton; de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102; de l'Union des Cigariers, No 59; et de l'Union des Mouleurs, No 29, Brantford, tous d'Ontario; de l'Assemblée Locale River Front, No 7628, Chevaliers du Travail, Montréal; de l'Assemblée Québécoise, No 1278, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Mechanics, No 10061, Chevaliers du Tra-

vail ; et de l'Assemblée du Cap Rouge, No 2508, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Vancouver, Colombie-Britannique ; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 3 ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 2622, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union des Cordonniers, No 31, Hamilton ; de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102 ; de l'Union des Cigariers, No 59, Brantford, tous d'Ontario ; de l'Assemblée Locale River Front, No 7628, Chevaliers du Travail, Montréal ; de l'Assemblée Québecquoise, No 1278, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Mechanics, No 10061, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée du Cap Rouge, No 2508, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Vancouver, Colombie-Britannique ; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 3 ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 2622, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union des Cordonniers, No 31, Hamilton ; de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102 ; de l'Union des Cigariers, No 59 ; et de l'Union des Mouleurs, No 29, Brantford, tous d'Ontario ; de l'Assemblée Locale de River Front, No 7628, Chevaliers du Travail, Montréal ; de l'Assemblée Québecquoise, No 1278, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Mechanics, No 10061, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée du Cap Rouge, No 2508, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Vancouver, Colombie-Britannique ; demandant un acte pour réduire graduellement les heures du travail.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 3 ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 2622, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union des Cordonniers, No 31, Hamilton ; de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102 ; de l'Union des Cigariers, No 59 ; et de l'Union des Mouleurs, No 29, Brantford, tous d'Ontario ; de l'Assemblée Locale de River Front, No 7628, Chevaliers du Travail, Montréal ; de l'Assemblée Québecquoise, No 1278, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Mechanics, No 10061, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée du Cap-Rouge, No 2508, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Vancouver, Colombie-Britannique ; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 3 ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 2622, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union des Cordonniers, No 31, Hamilton ; de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102 ; de l'Union des Cigariers, No 59 ; et de l'Union des Mouleurs, No 29, Brantford, tous d'Ontario ; de l'Assemblée Locale de River Front, No 7628, Chevaliers du Travail, Montréal ; de l'Assemblée Québecquoise, No 1278, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Mechanics, No 10061, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée du Cap-Rouge, No 2508, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Vancouver, Colombie-Britannique, demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 3 ; de l'Assemblée de District, No 125, Cheva-

liers du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 2622, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union des Cordonniers, No 31, Hamilton ; de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102 ; de l'Union des Cigariers, No 59 ; et de l'Union des Mouleurs, No 29, Brantford, tous d'Ontario ; de l'Assemblée Locale de River Front, No 7628, Chevaliers du Travail, Montréal ; de l'Assemblée Québecquoise, No 1278, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Mechanics, No 10061, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée du Cap-Rouge, No 2508, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Vancouver, Colombie-Britannique ; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 3 ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 2622, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union des Cordonniers, No 31, Hamilton ; de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102 ; de l'Union des Cigariers, No 59 ; et de l'Union des Mouleurs, No 29, Brantford, tous d'Ontario ; de l'Assemblée Locale River Front, No 7628, Chevaliers du Travail, Montréal ; de l'Assemblée Québecquoise, No 1278, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Mechanics, No 10061, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée du Cap Rouge, No 2508, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Vancouver, Colombie-Britannique ; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 3 ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 2622, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union des Cordonniers, No 31, Hamilton ; de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102 ; de l'Union des Cigariers, No 59, et de l'Union des Mouleurs, No 29, Brantford, tous d'Ontario ; de l'Assemblée Locale River Front, No 7628, Chevaliers du Travail, Montréal ; de l'Assemblée Québecquoise, No 1278, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Mechanics, No 10061, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée du Cap Rouge, No 2508, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Vancouver, Colombie-Britannique ; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 3 ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 2622, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union des Cordonniers, No 31, Hamilton ; de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102 ; de l'Union de Cigariers, 59 ; et de l'Union des Mouleurs, No 29, Brantford, tous d'Ontario ; de l'Assemblée Locale de River Front, No 7628, Chevaliers du Travail, Montréal ; de l'Assemblée Québecquoise, No 1278, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Mechanics, No 10061, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée du Cap Rouge, No 2508, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7 ; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Vancouver, Colombie-Britannique ; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 3 ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 2622, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union des Cordonniers, No 31, Hamilton ; de l'Union Typographique d'Ottawa, No. 102 ; de l'Union des Cigariers, No 59 ; et de l'Union des Mouleurs, No 29, Brantford, tous d'Ontario ; de l'Assemblée Locale de River Front, No 7628, Chevaliers du Travail, Montréal ; de l'Assemblée Québecquoise,

No 1278, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Mécanics, No 10061, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée du Cap-Rouge, No 2508, Chevaliers du Travail, tous de Québec; de l'Union Protectrice Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 7; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 31, tous de Vancouver, Colombie-Britannique; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de deux des juges choisis pour instruire les pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, un certificat concernant le district électoral de Queen, N.-B.

Et le dit certificat est lu comme suit:—

ÉLECTION CONTESTÉE DE QUEEN, N.-B.

Puissance du Canada, }
Province du Nouveau-Brunswick. }

Chapitre 9 des Statuts Révisés du Canada, et actes qui l'amendent.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Queen, dans la province du Nouveau-Brunswick, tenue le cinquième jour de mars, A.D. 1891.

Entre

GEORGE FREDERICK BAIRD,

Pétitionnaire;

et

GEORGE GERALD KING,

Répondant.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, les soussignés, deux des juges de Sa Majesté dans la Cour Suprême de la dite province, et les juges devant lesquels a été instruite la pétition d'élection mentionnée aux présentes le vingt-deuxième jour de décembre, A.D. 1891, et le vingt-cinquième jour de février, A.D. 1892;

Certifions, par les présentes, qu'à la clôture de la dite instruction, nous avons déterminé que le dit George Gerald King n'a pas été régulièrement élu, mais que le dit George Frederick Baird avait obtenu le plus grand nombre de votes inscrits à la dite élection, qu'il avait été régulièrement élu et qu'il aurait dû être rapporté comme député régulièrement élu pour représenter dans la Chambre des Communes le dit district électoral, lors de la dite élection, et qu'en conséquence il a droit à ce siège; et nous ordonnons que le rapport soit modifié en substituant le nom du pétitionnaire à celui du répondant dans le dit rapport.

Et nous faisons rapport, par les présentes, qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection.

Et nous faisons, de plus, rapport qu'il n'a pas été prouvé devant nous que de telles manœuvres aient été pratiquées à la dite élection, sauf ce que compris dans les admissions des avocats des parties à la dite instruction; et nous sommes d'avis qu'il n'est pas désirable de faire une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées.

Et nous certifions, en outre, que copie des notes des admissions et procédures, lors de l'instruction de la dite pétition, est annexée aux présentes.

Le tout humblement certifié.

A. LOCKWOOD PALMER,
GEORGE E. KING.

Et il est ordonné que le dit certificat soit entré dans les journaux de cette Chambre

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, conformément au chapitre 9, clause 46 des Statuts révisés, il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de modifier le rapport du bref de la dernière élection pour le dit district électoral, en retranchant le nom de George Gerald King, écrivain, et lui substituant celui de George Frederick Baird, écrivain, comme étant le député régulièrement élu pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada pendant le présent parlement;—et que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie un certificat dont il est donné lecture comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
OTTAWA, 7 mars 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un mandat de l'Orateur de la Chambre des Communes portant la date du septième jour de mars courant, et à moi adressé à cet effet, j'ai modifié le rapport du bref d'élection pour la dernière élection dans le district électoral de Queen, dans la province du Nouveau-Brunswick, en retranchant le nom de George Gerald King, écrivain, pour le remplacer par celui de George Frederick Baird, écrivain, de la cité de Saint-Jean, N.-B., comme étant le député régulièrement élu pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada pendant le présent parlement.

[L.S.]

SAML E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A JOHN G. BOURINOT, écrivain,
Greffier de la Chambre
des Communes du Canada.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie des certificats de l'élection des députés suivants:—

De John Hearn, écrivain, pour le district électoral de Québec-Ouest; et

De Joseph Girouard, écrivain, pour le district électoral des Deux-Montagnes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau, conformément à l'ordre de la Chambre du 3 courant, un état donnant la date du mandat de l'Orateur, la date du bref et la date de la nomination de l'officier-rapporteur dans les cas d'élection de membres de la Chambre des Communes depuis la clôture de la dernière session. Aussi, état indiquant les causes de délai, dans chacune des matières ci-dessus, lorsque délai il y a eu.

Francis Gordon Forbes, écrivain, député du district électoral de Queen, N.-E., ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture demain, savoir:—

Par M. Tupper:—Bill (N° 5) modifiant le chapitre 96 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: "Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche."

Par M. Flint:—Bill (N° 6) à l'effet d'amender l'Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, 1888.

M. Foster soumet à la Chambre,—Relevé, pour dix jours, des recettes et déboursés du Canada, du 11 au 20 février, et du 21 au 29 février 1892, et pour les périodes correspondantes de 1891.

Aussi,—Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1891, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination.

Il présente aussi,—Réponse à Adresse du 21 avril 1890,—Copie de toutes communications échangées entre les gouvernements impérial et fédéral au sujet de l'abrogation des articles des divers traités conclus entre le gouvernement de Sa Majesté et les gouvernements étrangers.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. Brodeur:—Ordre de la Chambre—Copie de toutes requêtes, correspondances, pièces justificatives, dépositions, rapports des inspecteurs, et enfin tous documents concernant la destitution de B. Loïselle, écrivain, maître de poste de la paroisse de Sainte-Angèle, comté de Rouville.

Par M. Sutherland:—Ordre de la Chambre—État dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er juillet 1891 au 1er mars 1892, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1890 au 1er mars 1891.

M. Macdonald (Huron) propose,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître tous les contrats donnés par le gouvernement, par soumissions, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1891, et indiquant,—

1. Les noms et domiciles des soumissionnaires pour chacun des travaux.
2. Le chiffre de chaque soumission dans chaque cas.
3. Les noms des adjudicataires des contrats dans chaque cas.
4. Dans les cas où les plus basses soumissions n'ont pas été acceptées, les raisons du refus.
5. Lorsque des dépôts devaient accompagner chaque soumission, le pourcentage demandé sur le montant de la soumission; et, dans le cas contraire, donner les cas dans lesquels aucun dépôt n'a été demandé, exigé ou reçu.

6. Les cas (s'il en est) dans lesquels des dépôts ont été remis à des adjudicataires refusant de se conformer au cahier des charges servant de base à leur soumission, les noms des personnes et les raisons de la dite remise.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Laurier.

Sur motion de M. Fraser, il est Ordonné—

Que le greffier dépose sur le bureau un état donnant le nombre de pétitions présentées à la Chambre des Communes au sujet de la prohibition, pendant la session de 1891, et indiquant,—

1. Le nombre total de pétitions présentées;
2. Le nombre total de signatures attachées à ces pétitions;
3. Le nombre de (1) pétitions; et de (2) signatures,—
 - (a.) Par l'Eglise Presbytérienne;
 - (b.) Par l'Eglise Méthodiste;
 - (c.) Par l'Eglise Baptiste (chiffres séparés pour les baptistes libres);
 - (d.) Par l'Eglise Episcopale ou d'Angleterre;
 - (e.) Par l'Armée du Salut;
4. Le nombre de (1) pétitions; et de (2) signatures pour chaque province et chaque territoire; les noms et chiffres séparément pour chaque province et chaque territoire;
5. Le nombre de pétitions séparées, par des cours ecclésiastiques et des sociétés de tempérance ou tous autres corps, signées par des officiers et donnant les noms des cours ecclésiastiques et des sociétés de tempérance qui ont envoyé ces pétitions, avec le nombre de signatures.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Bowers—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de choisir quelque personne ou personnes appartenant à la Nouvelle-Ecosse pour faire partie de la Commission Royale chargée de s'enquérir du trafic des boissons enivrantes et de ses fâcheux résultats ?

M. Landerkin—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé tabulaire, par province, de tous contrats conclus par les départements des Travaux Publics, Chemins de fer et Canaux et Marine et Pêcheries, et par des commissaires nommés par statut, pour la construction de travaux publics, tel que ci-dessous désignés, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'à date.

1. Canaux, construction originaire ou élargissement.
2. Amélioration de havres, y compris creusement, construction de docks, quais, jetées, brise-lames, bassins à flot, bassins, de radoub, etc.
3. Amélioration de rivières, y compris creusement de chenaux, barrages, écluses, enlèvement de battures, protection des berges, piliers, estacades, glissoires, phares, etc.
4. Amélioration de la navigation dans les lacs et les estuaires exposés aux marées, tels que phares fixes et flottants, bouées, balises, etc.
5. Construction et réparation de routes, chemins de fer, ponts, etc.
6. Construction et réparation d'édifices publics pour les législatures et les départements, hôtels des gouvernements, y compris pénitenciers, bureaux de poste, de douane, entrepôts de vérification, etc. Le relevé devant comprendre les renseignements suivants :—

	(a)	Dans la première colonne :	désignation spécifique du genre ou classe de travaux, tel que : " Section 1, élargissement du canal de Cornwall."	
	(b)	" 2ème	" nom de l'entrepreneur.	
	(c)	" 3ème	" date du contrat.	
	(d)	" 4ème	" date de l'achèvement d'après le contrat.	
	(e)	" 5ème	" date de l'achèvement et de la livraison.	
	(f)	" 6ème	" date du contrat annulé, abandonné ou annulé.	
	(g)	" 7ème	" prix du contrat.	
	(h)	" 8ème	" montant payé en règlement final.	
	(i)	" 9ème	" montant gagné jusqu'à date, si les travaux ne sont pas encore finis, ou montant payé, s'ils ont été abandonnés ou annulés.	
	(k)	" 10ème	" coût estimatif pour finir les travaux.	
	(l)	" 11ème	" chiffre de la plus basse soumission.	
	(m)	" 12ème	" observations, comprenant les explications suivantes :	

(1) Si le contrat a été donné autrement que par compétition publique; (2) pourquoi il n'a pas été donné au plus bas soumissionnaire; (3) pourquoi les travaux n'ont pas été terminés à la date stipulée.

M. Mills (Bothwell)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Qu'une carte de la Puissance du Canada soit déposée sur le bureau de la Chambre, indiquant les limites des townships, comtés et divisions électorales dans chaque province, et le nombre de votes inscrits dans chaque township, pour chaque candidat, lors de l'élection générale de mars 1891.

M. Landerkin—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender, pendant la présente session, l'Acte des Elections Contestées, à l'effet que les juges de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick puissent rendre leurs jugements dans le délai de six mois fixé pour l'instruction, comme c'est le cas pour les jugements rendus par les juges d'Ontario et de Québec et par la Cour Suprême du Canada ? Si non, pourquoi ?

No 7.

OTTAWA, LUNDI 7 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria. 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 8.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 8 MARS 1892.

PRIÈRES.

Cinquante pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Bowell, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 25 écoulé, présente le rapport suivant :—

No 1—Privilèges et Elections.

Messieurs :

Adams,	Dickey,	McLeod,
Amyot,	Edgar,	Masson,
Baker,	Flint,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Beausoleil,	Fraser,	Moncrieff,
Bruneau,	Girouard (<i>Jacq.-Cartier</i>),	Mulock,
Caron (<i>Sir Adolphe</i>),	Ives,	Ouimet,
Chapleau,	Kirkpatrick,	Patterson (<i>Huron</i>),
Choquette,	Langelier,	Pelletier,
Coatsworth,	Langevin (<i>Sir Hector</i>),	Préfontaine,
Costigan,	Laurier,	Thompson (<i>Sir John</i>),
Curran,	Lavergne,	Tupper,
Daly,	Lister,	Weldon, et
Davies,	McCarthy,	Wood (<i>Brockville</i>)—41.
Desaulniers,	McDonald (<i>Victoria</i>),	

No 2—Lois expirantes.

Messieurs :

Bain (<i>Soulanges</i>),	Flint,	Pope,
Cameron,	Gillies,	Reid,
Cargill,	Girouard (<i>D.-Montagnes</i>),	Robillard,
Carroll,	Grieve,	Ryckman,
Corbould,	Henderson,	Savard,
Dawson,	Hutchins,	Somerville,
Delisle,	Legris,	Temple, et
Dugas,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Tyrwhitt—27.
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),	

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 3.—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Messieurs :

Adams,	Fauvel,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),
Allan,	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	McMullen,
Amyot,	Fraser,	Madill,
Armstrong,	Fréchette,	Mara,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Geoffrion,	Masson,
Baker,	Gibson,	Metcalfe,
Barnard,	Gillies,	Mignault,
Beausoleil,	Girouard (<i>Jacq.-Cartier</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bécharde,	Girouard (<i>Deux-Mont.</i>),	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bergeron,	Godbout,	Montague,
Bergin,	Gordon,	Mulock,
Bernier,	Grandbois,	Murray,
Borden,	Guay,	Northrup,
Bourassa,	Haggart,	Ouimet,
Bowman,	Hazen,	Paterson (<i>Brant</i>),
Brown,	Hearn,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bruneau,	Henderson,	Perry,
Burnham,	Hodgins,	Pope,
Burns,	Hughes,	Préfontaine,
Cameron,	Ingram,	Prior,
Campbell,	Innes,	Putnam,
Carignan,	Ives,	Reid,
Carpenter,	Joncas,	Rider,
Caron (<i>Sir Adolphe</i>),	Kaulbach,	Rinfret,
Cartwright (<i>Richard</i>),	Kenny,	Robillard,
Casey,	Kirkpatrick,	Roome,
Chapleau,	Landerkin,	Ross (<i>Dundas</i>),
Charlton,	Langelier,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Choquette,	Langevin (<i>Sir Hector</i>),	Ryckman,
Christie,	LaRivière,	Sanborn,
Coatsworth,	Laurier,	Savard,
Cochrane,	Lavergne,	Server,
Cockburn,	Leduc,	Simard,
Corbould,	Léger,	Smith (<i>Ontario</i>),
Corby,	Lépine,	Smith (<i>Sir Donald</i>),
Costigan,	Lippé,	Sproule,
Craig,	Lister,	Stairs,
Curran,	Livingston,	Stevenson,
Daly,	Macdonald (<i>King</i>),	Sutherland,
Davies,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Temple,
Davin,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Thompson (<i>Sir John</i>),
Davis,	Mackenzie,	Tisdale,
Delisle,	Mackintosh,	Tyrwhitt,
Denison,	McAlister,	Vaillancourt,
Desaulniers,	McCarthy,	Wallace,
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McDougald (<i>Pictou</i>),	Watson,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	MacDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Weldon,
Devlin,	McKay,	White (<i>Cardwell</i>),
Dewdney,	McKeen,	White (<i>Shelburne</i>),
Dickey,	McLean,	Wilmot,
Dupont,	McLennan,	Wood (<i>Brockville</i>),
Edgar,	McLeod,	Wood (<i>Westmorland</i>), et
Fairbairn,	McMillan (<i>Huron</i>),	Yeo—159.

No 4.—Bills Privés.

Messieurs :

Allan,	Edwards,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),
Bain (<i>Soulanges</i>),	Fairbairn,	Madill,
Baker,	Featherston,	Marshall,
Barnard,	Frémont,	Mignault,
Beith,	Geoffrion,	Miller,
Borden,	Gillmor,	Moncrieff,
Bourassa,	Girouard (<i>Jacq.-Cartier</i>),	Monet,
Brodeur,	Hazen,	Northrup,
Campbell,	Hodgins,	Ouimet,
Carpenter,	Ives,	Pelletier,
Caron (Sir <i>Adolphe</i>),	Joncas,	Prior,
Carroll,	Kenny,	Robillard,
Casey,	LaRivière,	Roome,
Choquette,	Lavergne,	Rosamond,
Cleveland,	Leduc,	Ross (<i>Dundas</i>),
Cochrane,	Léger,	Skinner,
Corbould,	Legris,	Smith (<i>Ontario</i>),
Corby,	Lépine,	Stairs,
Craig,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Vaillancourt,
Davies,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Watson,
Delisle,	McAlister,	Weldon,
Denison,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	White (<i>Shelburne</i>), et
Dickey,	McKay,	Yeo—71.
Dupont,	McKeen,	

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 5.—Ordres Permanents.

Messieurs :

Armstrong,	Hodgins,	Monet,
Bergeron,	Hughes,	O'Brien,
Bourassa,	Hutchins,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowers,	Ingram,	Patterson, (<i>Colchester</i>),
Brodeur,	Landerkin,	Perry,
Brown,	Lavergne,	Rinfret,
Burnham,	Léger,	Rosamond,
Cargill,	Macdowall,	Rowand,
Desaulniers,	McKeen,	Scriver,
Earle,	McNeill,	Semple,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Marshall,	Stevenson,
Ferguson, (<i>Renfrew</i>),	Masson,	Wilmot,
Gillmor,	Miller,	Wilson, et
Girouard (<i>Deux-Mont.</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),	Wood (<i>Brockville</i>)—43.
Grieve,		

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 6.—Impressions.

Messieurs :

Amyot,	Grandbois,	Patterson, (<i>Huron</i>),
Bergin,	Innes,	Putnam,
Bourassa,	Kaulbach,	Rider,
Chapleau,	Landerkin,	Somerville,
Charlton,	Mackintosh,	Stevenson,
Davin,	McLean,	Taylor, et
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McMullen,	Tisdale—21.

No 7.—Comptes Publics.

Messieurs :

Adams,	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Mills (<i>Bothwell</i>),
Baker,	Forbes,	Moncrieff,
Bécharde,	Foster,	Montague,
Bergeron,	Fraser,	Mulock,
Bergin,	Gordon,	Murray,
Bowell,	Haggart,	Paterson (<i>Brant</i>),
Cameron,	Hearn,	Rinfret,
Caron (<i>Sir Adolphe</i>),	Hughes,	Scrivier,
Cartwright (<i>Sir Richard</i>),	Landerkin,	Skinner,
Chapleau,	Langelier,	Somerville,
Charlton,	Lister,	Sproule,
Coatsworth,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Taylor,
Cochrane,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Tisdale,
Corby,	Mackenzie,	Tupper,
Costigan,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Wallace,
Daly,	McMullen,	White (<i>Cardwell</i>),
Davies,	Madill,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),	Wood (<i>Westmorland</i>)—55.
Devlin,		

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

No 8.—Banques et Commerce.

Messieurs :

Allan,	Fraser,	Masson,
Amyot,	Fréchette,	Metcalfé,
Barnard,	Gauthier,	Mills (<i>Bothwell</i>)
Beausoleil,	Geoffrion,	Moncrieff,
Bécharde,	Gibson,	Mulock,
Beith,	Gillies,	Murray,
Bernier,	Girouard (<i>Jacq.-Cartier</i>),	Northrup,
Borden,	Guay,	O'Brien,
Bowers,	Haggart,	Ouimet,
Bowman,	Hazen,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bruneau,	Hearn,	Patterson (<i>Huron</i>),
Burnham,	Henderson,	Pelletier,
Burns,	Ives,	Pope,
Cargill,	Joncas,	Préfontaine,
Carignan,	Kaulbach,	Prior,
Cartwright (<i>Sir Richard</i>),	Kenny,	Putnam,
Charlton,	Kirkpatrick,	Rider,
Cleveland,	Langelier,	Rowand
Coatsworth,	Langevin (<i>Sir Hector</i>),	Ryckman,
Cochrane,	Laurier,	Sanborn,
Cockburn,	Lister,	Scrivier,
Corby,	Livingston,	Semple,
Craig,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Skinner,
Curran,	Macdonald (<i>King</i>),	Smith (<i>Sir Donald</i>),
Daly,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Stairs,
Davies,	Macdowall,	Sutherland,
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	Mackenzie,	Temple,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McAlister,	Thompson (<i>Sir John</i>),
Devlin,	McCarthy,	Tisdale,
Dickey,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Wallace,

Dugas,
Earle,
Edgar,
Edwards,
Featherston,
Flint,
Forbes,
Foster,

McDougald (*Pictou*),
McDougall (*Cap-Breton*),
McKay,
McLennan,
McLeod,
McNeill,
Mara,

Watson,
Welsh,
White (*Cardwell*),
White (*Shelburne*),
Wilson,
Wood (*Westmorland*), et
Yeo.—112.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

No 9.—Agriculture et colonisation.

Messieurs :

Armstrong,
Bain (*Soulanges*),
Bain (*Wentworth*),
Beith,
Bergeron,
Bernier,
Bowers,
Bowman,
Brodeur,
Burnham,
Burns,
Cameron,
Carignan,
Carpenter,
Casey,
Choquette,
Christie,
Cleveland,
Cochrane,
Corbould,
Daly,
Davin,
Davis,
Dawson,
Desaulniers,
Dewdney,
Dugas,
Dupont,
Earle,
Edwards,
Fairbairn,
Fauvel,

Featherston,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Renfrew*),
Forbes,
Fréchette,
Frémont,
Gauthier,
Gibson,
Gillies,
Gillmor,
Girouard (*Deux-Mont.*),
Godbout,
Gordon,
Grieve,
Guay,
Henderson,
Hodgins,
Hutchins,
Ingram,
Innes,
Joncas,
La Rivière,
Leduc,
Legris,
Lépine,
Lippé,
Livingston,
Macdonald (*King*),
Macdowall,
Mackintosh,
McLean,
McLennan,

McMillan (*Huron*),
McNeil,
Mara,
Marshall,
Metcalfé,
Mignault,
Miller,
Montague,
O'Brien,
Paterson (*Brant*),
Patterson (*Colchester*),
Perry,
Pope,
Putnam,
Reid,
Robillard,
Roome,
Rosamond,
Ross (*Dundas*),
Ross (*Lisgar*),
Rowand,
Sanborn,
Semple,
Smith (*Ontario*),
Sproule,
Sutherland,
Taylor,
Tyrwhitt,
Watson,
Wilmot,
Wilson, et
Wood (*Westmorland*)—96

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Sur motion de M. Bowell, le dit rapport est adopté.

M. Girouard, écrivain, député du district électoral des Deux-Montagnes, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture demain, savoir :—

Par Sir John Thompson :—Bill (N^o 7) concernant la loi criminelle.

Par M. Bowell :—Bill (No 8) concernant l'aide donnée par les sauveteurs des Etats-Unis dans les eaux canadiennes.

Par M. Tupper:—Bill (No 9) modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries.

Aussi,—Bill (No 10) modifiant l'Acte du pilotage.

Aussi,—Bill (No 11) concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique.

Et aussi,—Bill (No 12) concernant les départements de la Marine et des Pêcheries.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Macdonald (Huron),—
Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître tous les contrats donnés par le gouvernement, par soumissions, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet 1891, et indiquant,—

1. Les noms et domiciles des soumissionnaires pour chacun des travaux.

2. Le chiffre de chaque soumission dans chaque cas.

3. Les noms des adjudicataires des contrats dans chaque cas.

4. Dans les cas où les plus basses soumissions n'ont pas été acceptées, les raisons du refus.

5. Lorsque des dépôts devaient accompagner chaque soumission, le pourcentage demandé sur le montant de la soumission; et, dans le cas contraire, donner les cas dans lesquels aucun dépôt n'a été demandé, exigé ou reçu.

6. Les cas (s'il en est) dans lesquels des dépôts ont été remis à des adjudicataires refusant de se conformer au cahier des charges servant de base à leur soumission, les noms des personnes et les raisons de la dite remise.

Et le débat se continuant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonald (Huron) il est émis un Ordre de la Chambre pour un état indiquant tous les contrats donnés dans les départements des Travaux Publics et des Chemins de fer et Canaux, excédant le chiffre de \$5,000, depuis le 30 juin 1887 jusqu'au 30 juin 1891,—

1. Ceux accordés au plus bas soumissionnaire et ceux donnés à d'autres, et le montant dans chaque cas;

2. La différence entre le prix donné et celui mentionné dans la plus basse soumission;

3. Les raisons pour lesquelles la plus basse soumission n'a pas été acceptée;

4. Dans le cas où des dépôts devaient accompagner chaque soumission, quel était le pourcentage sur le chiffre de la soumission;

5. Les dépôts ou aucuns d'entre eux ont-ils été remis aux soumissionnaires qui ont retiré leur soumission ou qui ont refusé d'accepter le contrat qui leur avait été accordé.

Sur motion de M. Mulock, il est voté une adresse demandant copie de tous rapports émanant de ministres de la couronne en vertu desquels ont été émis des mandats du Gouverneur général pendant la dernière vacance du parlement, et copie des ordres en conseil autorisant l'émission des dits mandats.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Dewdney*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à transporter à la corporation de la cité de London certains terrains de l'artillerie situés dans la dite cité, aux prix et conditions et sujets aux stipulations que le gouverneur en conseil jugera à propos de fixer.

M. *Sutherland*—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de toutes soumissions reçues par le département des Chemins de fer et Canaux pour les sections 11, 12 et 13 du canal de Soulanges projeté, indiquant,—

- (a) le montant collectif de chaque soumission ;
- (b) la quantité de chaque classe de travaux dans les cédules de chaque section ;
- (c) le montant de chaque soumission, en détail, tel que calculé d'après le produit de la quantité et du prix de chaque item ;
- (d) Copie de tous rapports en conseil et ordres en conseil concernant ces soumissions ;
- (e) Copie de tous rapports d'ingénieurs sur chacune des dites sections ;
- (f) Copie, en détail de tous les estimés des ingénieurs pour chaque section, donnant la quantité, le prix et le montant de chaque classe de travaux dans les cédules ;
- (g) Copie de toute correspondance concernant les dites soumissions.

No 8.

OTTAWA, MARDI 8 MARS 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 9.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 9 MARS 1892.

PRIÈRES.

Trente pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cie du chemin de fer le Grand Tronc ; demandant un acte pour se fusionner avec le chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

De la Cie des Aciéries et des Forges de la Nouvelle-Ecosse (limitée) ; demandant un acte pour confirmer ses lettres-patentes et pour augmenter ses pouvoirs comme corps incorporé.

De la Cie du chemin de fer de la Vallée Nicola ; demandant un acte déclarant qu'elle est un corps légalement constitué et politique sans la juridiction du parlement du Canada, et que sa ligne ferrée est un ouvrage pour l'avantage général du Canada, et à d'autres fins.

De David Chase Corbin, de New-York, et autres d'autres lieux ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Nelson au Fort Sheppard.

De Herbert Remington Mead, du village de Pincher Creek, district d'Alberta, T. N.-O., médecin ; demandant un acte lui permettant de divorcer d'avec Louisa Mead, sa femme.

De James Albert Manning Aikins, de la cité de Winnipeg, comté de Selkirk, province du Manitoba, avocat ; demandant un acte lui permettant de divorcer d'avec Mary Bertha Aikins, sa femme.

De James Wright, de Donald, dans la province de la Colombie-Anglaise, conducteur de chemin de fer ; demandant un acte lui permettant de divorcer d'avec Sarah Ann McDougall, sa femme.

De Ada Donigan, de Cookshire, comté de Compton, province de Québec, épouse de Joseph Albert Donigan, maintenant résidant à Newbery, dans l'Etat du New-Hampshire, un des Etats-Unis de l'Amérique ; demandant un acte lui permettant de divorcer d'avec le dit Joseph Albert Donigan, son époux.

De I. J. Manning, président, et Amy E. Johnstone, secrétaire de la "Women's Baptist Missionary Union," des provinces maritimes ; demandant une charte leur permettant de poursuivre leurs travaux plus efficacement.

De l'Association d'aide mutuelle des Aiguilleurs, Toronto, Ontario ; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Association d'aide mutuelle des Aiguilleurs, Toronto, Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Association d'aide mutuelle des Aiguilleurs, Toronto, Ontario ; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Association d'aide mutuelle des Aiguilleurs, Toronto, Ontario ; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Association d'aide mutuelle des Aiguilleurs, Toronto, Ontario ; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De l'Association d'aide mutuelle des Aiguilleurs, Toronto, Ontario ; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Association d'aide mutuelle des Aiguilleurs, Toronto, Ontario ; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

De l'Association d'aide mutuelle des Aiguilleurs, Toronto, Ontario ; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De l'Association d'aide mutuelle des Aiguilleurs, Toronto, Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De l'Association d'aide mutuelle des Aiguilleurs, Toronto, Ontario ; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De John Smith et autres, des Patrons de l'Industrie de l'Amérique du Nord ; et de D. J. McEachern et autres, des Patrons de l'Industrie de l'Amérique du Nord ; demandant l'abolition des droits d'importation sur l'huile de charbon, la ficelle à lier, le fer, etc., et la mise de ces articles sur la liste des articles francs de droits.

Du conseil municipal du comté d'Elgin ; et du conseil municipal du comté de Huron, tous d'Ontario ; demandant l'amendement des règlements sur l'expédition du bétail en Grande-Bretagne.

Du révérend A. Beamer et autres, de Petrolia ; de madame E. Calder et autres, de l'église Knox, Beaverton ; d'Annie Bradford et autres, de l'église Presbytérienne, McDonald's Corner ; de Burnham W. Hinkson et autres, de l'église Chrétienne, Oshawa ; de Minnie Bell et autres, du Ontario Ladies' College, Whitby ; d'Alexander Wilson et autres, d'Oxford ; de George Vice et autres, de l'église Méthodiste, St. Mary's ; de Maggie P. Barbour et autres, de la Première église Presbytérienne, St. Mary's ; de J. C. Vivian et autres, de l'église St. Andrew's, Fort William ; de Janet Patterson et autres, de la Ligue Epworth de l'église Méthodiste, Priceville ; de W. A. Smith et autres, de l'église des Disciples, Saint-Thomas ; et d'Andrew Durfly et autres, de l'église Méthodiste, Winona, tous de la Young People's Society of Christian Endeavour, Ontario ; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago en 1893.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de l'honorable James Colebrooke Patterson, pour le district électoral de Huron Ouest.

Sur motion de Sir John Thompson, il est ordonné d'envoyer au Sénat un message informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'unit à eux pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement ; et que les membres du comité spécial permanent des impressions, savoir : MM. Amyot, Bergin, Bourassa, Chapleau, Charlton, Davin, Desjardins (Hochelaga), Grandbois, Innes, Kaulbach, Landerkin, Mackintosh, McLean, McMullen, Patterson (Huron), Putnam, Rider, Somerville, Stevenson, Taylor et Tisdale agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Sur motion de Sir John Thompson, Sir Adolphe Caron et MM. Amyot, Cockburn, Davies, Davin, Desjardins (Hochelaga), Desjardins (L'Islet), Edgar, Fraser, Kirkpatrick, Laurier, McNeill, Mills (Bothwell), O'Brien, Rinfret, Sriver, Weldon et White (Shelburne) sont nommés pour faire partie d'un comité spécial chargé d'aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la bibliothèque ; et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

M. Dewdney soumet à la Chambre,—Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1891.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Hughes :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant la quantité totale de farine canadienne exportée à Terre-neuve au cours de chacune des années 1890 et 1891 ; les lois et règlements du gouvernement de Terre-neuve concernant l'importation des farines en ce pays ; et les quantités totales des articles suivants exportés à Terre-neuve dans chacune des dites années : bestiaux, viande de boucherie, lard, porcs et fromage.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance faisant voir les mesures prises par le gouvernement pour assurer l'admission des farines canadiennes dans l'île de Terre-neuve à des conditions raisonnables.

Par M. Mills (Bothwell)—Ordre de la Chambre—Qu'une carte de la Puissance du Canada soit déposée sur le bureau de la Chambre, indiquant les limites des townships, comtés et divisions électorales dans chaque province, et le nombre de votes inscrits dans chaque township, pour chaque candidat, lors de l'élection générale de mars 1891.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Tupper—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'imposer un honoraire de dix piastres pour chaque inspection d'une barge, chaloupe, bateau, chalan ou embarcations non pontées, requise par l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

M. Hughes—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—

1. Les corps de milice active qui ont fait des exercices (a) chaque année ; (b) tous les deux ans ; (c) tous les trois ans depuis 1889 jusqu'à 1891, inclusivement.
2. Le nombre d'officiers combattants dans chaque corps, dûment qualifiés.
3. Le nombre d'officiers nommés provisoirement dans chaque corps, spécifiant ceux dont le délai de qualification est expiré.
4. Les nom, durée de service et âge de chaque officier commandant excédant soixante ans.
5. La force numérique réelle, et le nombre d'engagements dans les corps permanents d'Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick, en 1891.

M. Tupper—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :

1. Qu'il est expédient d'imposer un honoraire de cinquante piastres pour chaque licence accordée par le ministre de la Marine et des Pêcheries pour la mise en boîte, en conserves ou la salaison du homard, ou pour le garder vivant dans des étangs ou autres endroits.

2. Qu'il est expédient d'imposer un honoraire d'un centin pour chaque caisse contenant quatre douzaines de boîtes de homard de la contenance d'une livre, à être payé par le metteur en boîte à la personne chargée par le ministre de la Marine et des Pêcheries de marquer, étiqueter ou estampiller ces caisses.

M. *Hughes*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de tout arrangement ou entente entre le gouvernement et le Grand Tronc concernant le pont de chemin de fer à Fenelon Falls.

M. *Reid*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous levés hydrographiques, plans, devis, contrats, rapports et papiers se rapportant au nouveau chenal du Rapides des Galops;

2. Copie de tous rapports d'ingénieurs sur l'accident arrivé au steamer "Traveler" qui a touché fond dans le Rapide des Galops en octobre 1889.

3. Copie de tous rapports (s'il en est) émanant d'aucuns capitaines de bateaux à vapeur sur l'état du dit chenal.

4. Relevé du coût des études faites par des ingénieurs en 1891.

5. Copie des rapports des ingénieurs envoyés pour faire le relevé de ce chenal en 1891.

6. Copie de la preuve faite au sujet de la profondeur, des quantités, etc.

No 9.

OTTAWA, MERCREDI 9 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 18

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1892.

No 10.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 10 MARS 1892.

PRIÈRES.

Trente pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois et Qu'Appelle ; demandant un amendement à sa charte et aux actes qui l'amendant.

De la Compagnie d'imprimerie du *Globe* (limitée) ; demandant certains amendements à sa charte.

Du conseil municipal du comté de Grey, Ontario ; demandant l'amendement des règlements sur l'expédition du bétail en Grande-Bretagne.

De madame J. Beaupré et autres, de Simcoe ; de J. M. Wemp et autres, de Bath ; d'Ella A. Parkinson et autres, d'Oakwood ; et de John Graham et autres, de Graham's Church, comté de Victoria, tous de l'église Méthodiste ; d'Alice M. Cook et autres, de Thorold et Merriton ; et de Samuel Currey et autres, de Wolverton, tous de l'église Baptiste ; de Kate Colquhoun et autres, de London ; de John McClung et autres, d'Alberton, Brant-Nord ; et de J. Gandier et autres, de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, de l'église presbytérienne, Newburgh, Ontario ; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago en 1893.

De l'Union Nationale des Fabricants de Meubles et de Pianos ; de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2 ; de l'Union des Ouvriers Tonnelliers ; et de l'Association Unie des Ouvriers Plombiers, et des Monteurs d'appareils à Gaz et à Vapeur, tous de Toronto, Ontario ; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Union Nationale des Fabricants de Meubles et de Pianos ; de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2 ; de l'Union des Ouvriers Tonnelliers ; et de l'Association Unie des Ouvriers Plombiers, et des Monteurs d'appareils à Gaz et à Vapeur, tous de Toronto, Ontario ; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Union Nationale des Fabricants de Meubles et de Pianos ; de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2 ; de l'Union des Ouvriers Tonnelliers ; et de l'Association Unie des Ouvriers Plombiers, et des Monteurs d'appareils à Gaz et à Vapeur, tous de Toronto, Ontario ; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Union Nationale des Fabricants de Meubles et de Pianos ; de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2 ; de l'Union des Ouvriers Tonnelliers ; et de l'Association Unie des Ouvriers Plombiers, et des Monteurs d'appareils à Gaz et à Vapeur, tous de Toronto, Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De l'Union Nationale des Fabricants de Meubles et de Pianos; de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2; de l'Union des Ouvriers Tonnelliers; et de l'Association Unie des Ouvriers Plombiers, et des Monteurs d'appareils à Gaz et à Vapeur, tous de Toronto, Ontario; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union Nationale des Fabricants de Meubles et de Pianos; de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2; et de l'Union des Ouvriers Tonnelliers, tous de Toronto, Ontario; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De l'Union Nationale des Fabricants de Meubles et de Pianos; de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2; et de l'Union des Ouvriers Tonnelliers, tous de Toronto, Ontario; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De l'Union Nationale des Fabricants de Meubles et de Pianos; de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2; de l'Union des Ouvriers Tonnelliers; et de l'Association Unie des Ouvriers Plombiers, et des Monteurs d'appareils à Gaz et à Vapeur, tous de Toronto, Ontario; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De l'Union Nationale des Fabricants de Meubles et de Pianos; de l'Union des Ouvriers Tonnelliers; et de l'Association Unie des Ouvriers Plombiers, et des Monteurs d'appareils à Gaz et à Vapeur, tous de Toronto, Ontario; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Union des Ouvriers Tonnelliers, de Toronto, Ontario; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de William Humphrey Bennett, écr, pour le district électoral de Simcoe-Est.

Sir John Thompson soumet à la Chambre,—Liste des fonctionnaires publics auxquels des commissions ont été délivrées aux termes du chapitre 19 des Statuts Révisés du Canada, pendant l'année 1891.

Aussi,—Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1891, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada.

M. Bowell présente,—Réponse à Ordre du 1er juillet 1891—Etat donnant,—

1. Le nombre d'immigrants chinois entrés en Canada depuis la date du dernier rapport ordonné par cette Chambre, spécifiant,—

(a) Les ports d'entrée; (b) le montant de droits, ou de capitation, perçu; (c) le nombre de Chinois entrés en vertu de certificats de retour; (d) le nombre de certificats de retour émis pendant la même période, et le nombre de Chinois qui, pendant cette même période, sont passés par le Canada en transit pour des pays étrangers.

2. Le nombre de Chinois entrés en Canada à titre d'attachés au service diplomatique ou consulaire de la Chine.

3. Le nombre de Chinois entrés en Canada, pendant la même période, à titre de touristes, savants, étudiants ou marchands.

4. Copie de toute correspondance (s'il en est), entre les autorités impériales et canadiennes ou entre le gouvernement du Canada et celui de la Chine (s'il en est), ou entre le gouvernement de la Colombie-Anglaise et celui du Canada, ou avec toute organisation de travail ou avec toute compagnie, corporation ou personne, concernant l'Acte de l'immigration Chinoise ou suggérant des amendements à cet acte.

M. Tupper présente un bill (No 13) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les adresses suivantes sont votées, savoir :

Par Sir Hector Langevin : Adresse—Copie de toute correspondance, mémoires, ordres administratifs, et ordres en conseil concernant les limites nord-ouest, nord et est de la province de Québec, reçus ou passés pendant les cinq dernières années et non encore soumis à la Chambre, ainsi que tous rapports d'explorations ou d'arpentages ordonnés à ce sujet par le gouvernement du Canada pendant la dite période.

Par M. Sutherland : Adresse—Copie de toutes soumissions reçues par le département des Chemins de fer et Canaux pour les sections 11, 12 et 13 du canal de Soulanges projeté, indiquant,—

- (a) le montant collectif de chaque soumission ;
- (b) la quantité de chaque classe de travaux dans les cédules de chaque section ;
- (c) le montant de chaque soumission, en détail, tel que calculé d'après le produit de la quantité et du prix de chaque item ;
- (d) Copie de tous rapports en conseil et ordres en conseil concernant ces soumissions ;
- (e) Copie de tous rapports d'ingénieurs sur chacune des dites sections ;
- (f) Copie, en détail de tous les estimés des ingénieurs pour chaque section, donnant la quantité, le prix et le montant de chaque classe de travaux dans les cédules ;
- (g) Copie de toute correspondance concernant les dites soumissions.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. White (Shelburne)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il considéré l'opportunité d'appliquer les règlements aux pêcheurs de Terre-Neuve qui pêchent dans les eaux canadiennes comme le fait Terre-Neuve pour nos pêcheurs qui pêchent dans ses eaux ?

M. White (Shelburne)—Lundi prochain—INTERPELLATION—L'attention du ministre de la Marine a-t-elle été appelée sur une lettre publiée dans le *Witness* de Montréal, en date du 9 février ? Est-il vrai que le gouvernement canadien ait promis à celui de Terre-Neuve de partager les produits des licences accordées en Canada à des pêcheurs américains (lesquelles licences devaient être valables à Terre-Neuve comme en Canada), et d'en remettre une partie à Terre-Neuve ? Le gouvernement a-t-il été requis et a-t-il refusé d'opérer ce partage et cette remise, ou y a-t-il raison de croire que les autorités de Terre-Neuve aient retiré des licences accordées par elles à des américains et reconnues en Canada et retenu pour l'usage de la colonie un montant aussi considérable que celui retiré par le Canada comme honoraires de licences ?

M. White (Shelburne)—Lundi prochain—INTERPELLATION—L'attention du ministre de la Marine a-t-elle été attirée sur la déclaration faite par l'hon. A. W. Harvey, membre du gouvernement de Terre-Neuve, devant la Chambre de commerce d'Halifax, lundi dernier ?

M. White (Shelburne)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement de Terre-Neuve a-t-il jamais porté une plainte formelle aux autorités canadiennes ou a-t-il produit quelque preuve que des navires du Canada ayant obtenu de la boîte à Terre-Neuve sous l'autorité de l'Acte de la Boîte, avaient violé les prescriptions du dit acte en vendant de l'appât aux pêcheurs français de Saint-Pierre ?

M. White (Shelburne)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement du Canada a-t-il jamais offert à celui de Terre-Neuve d'assurer la passation de mesures législatives permettant aux autorités de Terre-Neuve d'imposer, dans les cours du Canada, les pénalités prescrites dans les obligations données par des pêcheurs canadiens afin d'obtenir de la boîte à Terre-Neuve, dans les cas de violation de ces obligations, et les autorités de Terre-Neuve ont-elles jamais demandé à ce sujet de pareilles mesures législatives ou d'autres de nature analogue ?

M. White (Shelburne)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement du Canada est-il informé que le gouvernement de Terre-Neuve, lorsqu'il essayait d'obtenir le consentement de Sa Majesté à l'Acte de la Boîte passé par la législature de cette colonie, a formellement promis que les dispositions de cet acte ne seraient pas appliquées aux Canadiens ? Est-il de fait que depuis l'accession au pouvoir du présent gouvernement de cette colonie, cette promesse a été violée continuellement ; et qu'elle a été violée en 1890 antérieurement à toute protestation formulée par le gouvernement canadien contre l'arrangement projeté entre les Etats-Unis et Terre-Neuve ?

M. White (Shelburne)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat faisant connaître la quantité, la valeur et les espèces de poissons importés, de Terre-Neuve en Canada, chaque année, pendant les derniers cinq ans, et le montant des droits qui auraient été payés sur ces importations si elles eussent été faites d'autres pays.

M. White (Shelburne)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le nombre de navires terre-neuviens, le chiffre de leurs équipages et le nombre d'établissements fixes de pêches, reconnus comme appartenant à des habitants de Terre-Neuve, avec le nombre des personnes y employées, qui ont fait la pêche, l'an dernier, en tout ou en partie dans les eaux du Labrador canadien et des Iles de la Madeleine.

M. Perry—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le montant d'argent dépensé par le gouvernement du Canada en 1890 et 1891 pour des jetées, brise-lames, etc., dans le comté de Prince, I. P.-E., le montant dépensé pour chacun des travaux, les ouvrages donnés par voie de soumissions et à qui; aussi, le montant total voté durant les dites années et celui non dépensé.

M. Somerville—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, rapports d'ingénieurs, pétitions ou autres documents concernant l'exploration ou le creusement du chenal du Rapide des Galops; aussi, état indiquant les travaux exécutés par le remorqueur *Iroquois*, appartenant au gouvernement, et les services rendus par le nommé John Stitt en rapport avec le dit remorqueur.

M. Somerville—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement canadien ou aucun de ses membres et le gouvernement anglais, ou entre les autorités du Canada et toute personne ou personnes au sujet de l'admission du bétail vivant venant des Etats-Unis, et copie de tous ordres en conseil à ce sujet.

M. Somerville—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes soumissions reçues pour travaux de gravure ou d'impression depuis 1882, et de tous contrats conclus à ce sujet, y compris le contrat de l'année actuelle. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet depuis 1882.

M. Bowers—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de prendre sous peu, avec les autorités américaines, quelque arrangement concernant les droits d'auteur?

M. Wilson—Lundi prochain—Que toutes les listes et papiers originaux, y compris toutes les déclarations, avis d'appel, objections aux listes préliminaires et se rapportant à toutes autres procédures, actuellement en la possession de l'officier-reviseur ou du greffier de la couronne en chancellerie, affectant en quelque manière les listes de voteurs pour la division électorale du comté de Lennox qui ont été réglées par la revision de 1891, ainsi qu'une copie certifiée de la liste révisée des voteurs de 1891 fournie par l'officier-reviseur à l'officier-rapporteur, soient déposés sur le bureau de cette Chambre.

No 10.

OTTAWA, JEUDI 10 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 11.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 11 MARS 1892.

PRIÈRES.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John Lineham et autres, du district d'Alberta, T. N.-O.; demandant une charte sous le nom de la Compagnie d'irrigation et de force hydraulique de Rivière Haute et du Creek aux Moutons.

De Hattie Adele Harrison, de Tilsonburg, Ontario; demandant un acte lui permettant de divorcer d'avec son mari, Henry Bailey Harrison.

De la Compagnie de Ponts de New-York et Brockville; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour achever ses travaux et augmentant le nombre de ses directeurs provisoires.

De Richard Harper et autres, de Wilkesport; de W. Canghell et autres, d'Aylmer; et de H. H. Graham, M.D., et autres, de Fenelon Falls, tous de l'église Baptiste; de James Millar et autres, de Guelph; de J. Becket et autres, de Thamesville; et du révérend R. J. M. Glassford et autres, de Streetsville; de M. Shipsham et autres, de Morrison; et de John H. Rogers et autres, de Woodville, tous de l'église Presbytérienne; de S. H. Bilett et autres, de Winona; de Wm. Henderson et autres, du comté de Durham; et de madame W. T. Shearer et autres, du comté de Victoria, tous de l'église Méthodiste; de James Mills et autres, du O. A. College; de Robert Stewart et autres, de l'église Chrétienne; de James Goldie et autres, de l'église Congrégationaliste; et du révérend Thomas Wardrope, D.D., et autres, de l'église Chalmer, tous de Guelph, tous de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes; et du révérend Benjamin L. Cohoe et autres, de l'église Méthodiste, Freelon, tous d'Ontario; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago en 1893.

De William D. Kitchen et autres, de Victoria; de Thomas S. Henderson et autres, de Hunter's Corners; de George Ammerman et autres, de Weir; et de W. J. Patterson et autres, tous des Patrons de l'Industrie de l'Amérique du Nord, comté de Wentworth, Ontario; demandant l'abolition des droits d'importation sur l'huile de charbon, la ficelle à lier, le fer, etc., et la mise de ces articles sur la liste des articles francs de droits.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 136, Oshawa, Ontario; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 136, Oshawa, Ontario; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 136, Oshawa, Ontario; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 136, Oshawa, Ontario ; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 136, Oshawa, Ontario ; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 136, Oshawa, Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 136, Oshawa, Ontario ; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 136, Oshawa, Ontario ; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 136, Oshawa, Ontario ; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 136, Oshawa, Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De Laura Louisa et Mary Augusta Smith, de Guelph, Ontario ; relatant les grands services rendus à l'Etat par les efforts courageux et patriotiques de leur aïeule, la fameuse Laura Secord, dont les avertissements opportuns sauvèrent la péninsule de Niagara de l'invasion par les forces américaines en 1813 ; et priant la Chambre de vouloir bien venir à leur aide vu leur grand âge, leur santé précaire et les circonstances particulières de leur cas.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau un état des recettes et dépenses de la Chambre des Communes pour l'année expirée le 30 juin 1891.

M. William Humphrey Bennett, écr, député du district électoral de Simcoe-Est, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie canadienne d'assurance et d'inspection des Chaudières ; demandant la passation d'un acte modifiant les actes relatifs à la dite compagnie ;—de la Compagnie meunière McKay (limitée) ; demandant un acte modifiant l'acte concernant la dite compagnie ;—de la Compagnie des chars urbains d'Ottawa ; demandant un acte augmentant ses pouvoirs comme corps constitué, et à d'autres fins ;—du conseil municipal de la cité de Toronto ; demandant la passation d'un acte confirmant certaines conventions intervenues entre la cité de Toronto et les compagnies du Grand Tronc et du Pacifique Canadien ;—de John Archibald Cameron et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de W. C. Edwards et Cie ;—du conseil municipal de la cité de London, O., demandant un acte autorisant les porteurs d'obligations et de débentures du chemin de fer de London à Port-Stanley à vendre le dit chemin de fer, et à d'autres fins ;—de la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Anglaise ; demandant un acte déclarant qu'elle est un corps politique légalement constitué et que sa ligne est pour l'avantage général du Canada, étendant les pouvoirs qui lui ont été conférés par la législature de la Colombie-Anglaise, et à d'autres fins ;—de John A. Macdonald, de Victoria, N.-E., et autres d'autres lieux ; demandant une charte les autorisant à construire un chemin de fer entre Wolseley, sur la ligne du Pacifique Canadien, et Fort Qu'Appelle, T. N.-O., et à d'autres fins ;—de David Chase Corbin, de New-York, et autres d'autres lieux ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Nelson au Fort Sheppard ;—d'Ada Donigan, de Cookshire, Québec ; demandant un acte lui permettant de divorcer d'avec Joseph Albert Donigan, son époux ;—de James Albert Manning Aikins, de la cité de Winnipeg, Manitoba ; demandant un acte lui permettant de divorcer d'avec Mary Bertha Aikins, sa femme ;—de Herbert Remington Mead, de Pincher Creek, T. N.-O. ; demandant un acte lui permettant de

divorcer d'avec Louisa Mead, sa femme;—et de James Bright, de Donald, Colombie-Anglaise; demandant un acte lui permettant de divorcer d'avec Sarah Ann McDougall, sa femme.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand Tronc, demandant un acte pour se fusionner avec le chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique, et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que le bill ne soit considéré par le comité des Chemins de fer, le comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain, savoir:—

Par M. Tisdale:—Bill (No 14) concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Par M. Robillard:—Bill (No 15) modifiant l'acte constituant en corporation la Compagnie meunière McKay.

Aussi,—Bill (No 16) concernant la Compagnie des chars urbains d'Ottawa.

Par M. Wood (Brockville):—Bill (No 17) constituant en corporation W. C. Edwards et Cie.

Par M. Denison:—Bill (No 18) concernant certains travaux de chemin de fer dans la cité de Toronto.

Par M. Coatsworth:—Bill (No 19) concernant la Compagnie canadienne d'inspection et d'assurance des chaudières à vapeur.

Par M. Mara:—Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Anglaise.

Sir John Thompson remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

STANLEY DE PRESTON.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie sincèrement de la loyale adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session, et je me repose avec confiance sur l'assurance que vous m'y donnez de considérer avec une attention pleine et entière les mesures qui vous ont été soumises.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 10 mars 1892.

Sur motion de M. Dewdney, la Chambre décide de se former en comité général, lundi prochain, pour considérer la résolution suivante:

Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à transporter à la corporation de la cité de London certains terrains de l'artillerie situés dans la dite cité, aux prix et conditions et sujets aux stipulations que le gouverneur en conseil jugera à propos de fixer.

Sur motion de M. Tupper, la Chambre décide de se former, lundi prochain, en comité général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'imposer un honoraire de dix piastres pour chaque inspection d'une barge, chaloupe, bateau, chalan ou embarcations non pontées, requise par l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Sur motion de M. Tupper, la Chambre décide de se former, lundi prochain, en comité général pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'imposer un honoraire de cinquante piastres pour chaque licence accordée par le ministre de la Marine et des Pêcheries pour la mise en boîte, en conserves ou la salaison du homard, ou pour le garder vivant dans des étangs ou autres endroits.

2. Qu'il est expédient d'imposer un honoraire d'un centin pour chaque caisse contenant quatre douzaines de boîtes de homard de la contenance d'une livre, à être

payé par le metteur en boîte à la personne chargée par le ministre de la Marine et des Pêcheries de marquer, étiqueter ou estampiller ces caisses.

Le bill (N° 5) modifiant le chapitre 96 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : "Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche." est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger lundi prochain.

L'adresse et l'ordre de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :

Par M. Hughes :—Adresse—Copie de tout arrangement ou entente entre le gouvernement et le Grand Tronc concernant le pont de chemin de fer à Fenelon Falls.

Par M. Reid.—Ordre de la Chambre—Copie de tous levés hydrographiques, plans, devis, contrats, rapports et papiers se rapportant au nouveau chenal du Rapide des Galops ;

2. Copie de tous rapports d'ingénieurs sur l'accident arrivé au steamer "Traveller" qui a touché fond dans le Rapide des Galops en octobre 1889.

3. Copie de tous rapports (s'il en est) émanant d'aucuns capitaines de bateaux à vapeur sur l'état du dit chenal.

4. Relevé du coût des études faites par des ingénieurs en 1891.

5. Copie des rapports des ingénieurs envoyés pour faire le relevé de ce chenal en 1891.

6. Copie de la preuve faite au sujet de la profondeur, des quantités, etc.

M. Dewdney présente,—Réponse en vertu de la résolution du 20 février 1882, en tant qu'elle a été fournie par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *La Rivière*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du jugement de la Cour Suprême dans l'appel de Barrett vs la cité de Winnipeg, connu communément sous le nom de "Cause des Ecoles du Manitoba."

M. *Laurier*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions des MM. Allan et de toutes autres personnes demandant une diminution des droits de douane sur le fer.

M. *Laurier*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—

1. Copie de la circulaire émise le 10 juin 1891, par le département de la Marine, au sujet des "droits" pour les marins malades en Canada.

2. Liste des personnes auxquelles cette circulaire a été adressée.

3. Copie de toutes les réponses reçues.

M. *Edgar*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat tabulaire faisant connaître toutes personnes, compagnies et corporations auxquelles ont été vendues, octroyées ou louées dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest des étendues de terre plus grandes qu'une section de 640 acres; le dit état devant donner les informations suivantes dans des colonnes réparées :—

- (a) 1ère colonne. Nom de la province ou district provisoire.
- (b) 2ème “ Nom de la personne, compagnie ou corporation.
- (c) 3ème “ Nombre d'acres.
- (d) 4ème “ Prix total, dans le cas de vente.
- (e) 5ème “ Loyer annuel, dans le cas d'affermage.
- (f) 6ème “ Montant payé jusqu'à date.
- (g) 7ème “ Montant dû et impayé jusqu'à date.
- (h) 8ème “ Nature de la tenure.

et dans le cas d'affermage, le nombre d'années non expirées. Le nombre total d'acres vendus, loués et concédés, le total des colonnes 4, 5, 6 et 7 respectivement.

Le dit état devant être accompagné d'une carte à l'échelle de pas moins de milles au pouce, indiquant toutes les parties arpentées et subdivisées; avec les terres concédées et vendues pour fins d'établissement teintées en brun clair; celles affermées, en vert; celles concédées, en terre d'ambre; celles vendues à des compagnies ou corporations, en pourpre; et celles restant à la couronne, en rouge. Aussi, le nombre d'acres de chaque classe mis en chiffres sur la carte. La dite carte devant aussi indiquer les réserves de chemins de fer, des Sauvages et des Parcs, ainsi que toutes les lignes ferrées construites ou en voie de construction.

M. *Mills* (Bothwell)—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre est d'avis qu'il est opportun d'obtenir tous les pouvoirs nécessaires permettant à Sa Majesté, par l'intermédiaire de son représentant le Gouverneur général, sur l'avis de ses ministres, de nommer un agent ou autre personne pour négocier des traités de commerce avantageux au Canada avec les autres possessions anglaises ou avec des Etats étrangers, sujets au consentement préalable ou à l'approbation subséquente du parlement du Canada.

Sir *Richard Cartwright*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel est le montant total emprunté actuellement par le gouvernement pour une durée de moins de trois ans?
2. De qui ont été faits ces emprunts, pour quelle durée et à quelles conditions?

M. *Laurier*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il dépensé le subside de quinze cents piastres votées à la dernière session, pour la jetée de Cacouna, dans le comté de Témiscouata?

1. Quel usage a-t-on fait de cette somme?
2. Quand cette somme a-t-elle été payée par le gouvernement?
3. A qui a-t-elle été payée?

M. *McCarthy*—Mercredi prochain—Bill intitulé: “Acte modifiant de nouveau l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.”

No 11.

OTTAWA, VENDREDI 11 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria. 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 12.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 14 MARS 1892.

PRIÈRES.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Chambre de Commerce de Montréal; demandant certains amendements à sa charte.

De la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta; demandant un acte lui permettant de construire et exploiter une ligne ferrée à partir de l'extrémité ouest de la ligne autorisée par l'acte 53 Vic., chapitre 89, et delà à travers la passe du Nid de Corbeau jusqu'à quelque point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, dans la Colombie-Anglaise, et à d'autres fins.

De S. Mullett et autres, de Seaforth; de James B. Millar et autres, de Spencer-ville; de D. G. Mitchell et autres, de Dunedin, Nottawasaga; de R. H. Myers et autres, de Norwich; de Mme McMillan et autres, de Glencoe; du révérend D. M. Ramsay et autres, de Mount Forest; et de W. McBeth et autres, de Stayner, tous de l'église Presbytérienne; de M. E. Reynolds et autres, de Prescott; de Minnie Dolphin et autres, de Creemore; de James H. Day et autres, de Beachville; et de W. J. Ford et autres, de Parkhill, tous de l'église Méthodiste; de James L. Thompson et autres, de l'église Baptiste, Ingersoll; de M. A. Sinclair et autres, de l'église Chrétienne, Township de Lobo; de Mme A. Millan et autres, de l'église Union, township de Keppel; du révérend W. Robertson et autres, de Duff's Church, township de Puslinch; et de James Reid et autres, de l'église de la rue Stanley, Ayr, tous de la société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, Ontario; demandant la ferme ture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago en 1893.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, Ontario; et de l'Association pour la protection des ouvriers des Mines, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, Ontario; et de l'Association pour la protection des ouvriers des Mines, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, Ontario; et de l'Association pour la protection des ouvriers des Mines, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, Ontario; et de l'Association pour la protection des ouvriers des Mines, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, Ontario; et de l'Association pour la protection des ouvriers des Mines, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, Ontario; et de l'Association pour la protection des ouvriers des Mines, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, Ontario; et de l'Association pour la protection des ouvriers des Mines, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, Ontario; et de l'Association pour la protection des ouvriers des Mines, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Association pour la protection des ouvriers des Mines, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

De l'Association pour la protection des ouvriers des Mines, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie des certificats de l'élection des députés suivants, savoir :—

De l'hon. John Carling, pour le district électoral de London;

De Hugh McMillan, écr, pour le district électoral de Vaudreuil;

De Eugène A. Dyer, écr, pour le district électoral de Brome;

De Louis E. Dugas, écr, pour le district électoral de Montcalm.

Hugh McMillan, écr, député du district électoral de Vaudreuil, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Tupper présente,—Réponse à Ordre du 13 juillet 1891—Copie de toutes lettres, correspondance, pétitions et papiers, non encore produits, échangés entre toutes personnes et le département de la Marine et des Pêcheries concernant le bran de scie dans la rivière La Have, comté de Lunenburg, N.-E., afin que la dite rivière soit exempte de l'application du dit acte. Aussi, une liste des rivières et cours d'eau exemptés de l'application de l'acte, et copie de toutes lettres, correspondance, pétitions et papiers échangés entre toutes personnes quelconques et le département de la Marine et des Pêcheries au sujet de telles exemptions.

M. Charlton présente un bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, —lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 14) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Bill (No 16) concernant la Compagnie des chars urbains d'Ottawa.

Bill (No 18) concernant certains travaux de chemin de fer dans la cité de Toronto.

Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Anglaise.

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 15) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie meunière McKay.

Bill (No 17) constituant en corporation W. C. Edwards et Cie.

Bill (No 19) concernant la Compagnie canadienne d'inspection et d'assurance des chaudières à vapeur.

M. Foster remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1893, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 14 mars 1892.

M. Denison propose,—Que

Considérant que le nouveau canal des Etats-Unis, au Sault Sainte-Marie, est construit avec une profondeur de 18 pieds ; et

Considérant que ce dit pays se propose de creuser ses canaux sur les grands lacs jusqu'à une profondeur de 20 pieds ; et

Considérant que l'approfondissement projeté a déjà été mis en pratique à l'embouchure de la rivière Détroit ;

Cette Chambre est d'opinion qu'il est expédient que l'on donne une profondeur de 20 pieds au canal de Soulanges et aux autres canaux du Saint-Laurent.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. White (Shelburne) :—Ordre de la Chambre—Etat faisant connaître la quantité, la valeur et les espèces de poissons, huile et produits de poissons importés, de Terre-neuve en Canada, chaque année, pendant les derniers cinq ans, et le montant des droits qui auraient été payés sur ces importations si elles eussent été faites d'autres pays.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nombre de navires terre-neuviens, le chiffre de leurs équipages et le nombre d'établissements fixes de pêches, reconnus comme appartenant à des habitants de Terre-neuve, avec le nombre des personnes y employées, qui ont fait la pêche, l'an dernier, en tout ou en partie dans les eaux du Labrador canadien et des Iles de la Madeleine.

Par M. Somerville :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, rapports d'ingénieurs, pétitions ou autres documents concernant l'exploration ou le creusement du chenal du Rapide des Galops ; aussi, état indiquant les travaux exécutés par le remorqueur *Iroquois*, appartenant au gouvernement, et les services rendus par le nommé John Stitt en rapport avec le dit remorqueur.

Aussi,—Adresse—Copie de toute correspondance entre le gouvernement canadien ou aucun de ses membres et le gouvernement anglais, ou entre les autorités du Canada et toute personne ou personnes au sujet de l'admission du bétail vivant venant des Etats-Unis, et copie de tous ordres en conseil à ce sujet.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Copie de toutes soumissions reçues pour travaux de gravure ou d'impression depuis 1882, et de tous contrats conclus à ce sujet, y compris le contrat de l'année actuelle. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet depuis 1882.

Par M. Wilson :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes listes et papiers originaux, y compris toutes les déclarations, avis d'appel, objections aux listes prélimi-

naires et se rapportant à toutes autres procédures, actuellement en la possession de l'officier-reviseur ou du greffier de la couronne en chancellerie, affectant en quelque manière les listes de voteurs pour la division électorale du comté de Lennox qui ont été réglées par la revision de 1891, ainsi qu'une copie certifiée de la liste révisée des voteurs de 1891 fournie par l'officier-reviseur à l'officier-rapporteur.

Par M. Larivière :—Adresse—Copie du jugement de la Cour Suprême dans l'appel de Barrett vs la cité de Wennipeg, connu communément sous le nom de " Cause des Ecoles du Manitoba."

Par M. Laurier :—Adresse—Copie de toutes pétitions des MM. Allan et de toutes autres personnes demandant une diminution des droits de douane sur le fer.

Aussi,—Ordre de la Chambre—

1. Copie de la circulaire émise le 10 juin 1891, par le département de la Marine, au sujet des " droits " pour les marins malades en Canada.

2. Liste des personnes auxquelles cette circulaire a été adressée.

3. Copie de toutes les réponses reçues.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Kaulbach*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le nombre de licences accordées à des pêcheurs américains, et le montant perçu de ce chef pendant la première année du *modus vivendi*, et un état semblable pour chaque année subséquente.

M. *Charlton*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre est d'avis que, dans l'intérêt de la morale, du bon gouvernement et de la religion, il est important pour le monde civilisé et spécialement pour le Canada, que la section canadienne de l'exposition qui doit s'ouvrir à Chicago l'an prochain, soit fermée le dimanche.

M. *Tisdale*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie des procédures à l'instruction de la pétition d'élection faite récemment au sujet de l'élection d'un député pour le comté de Welland, de la décision des juges qui ont instruit la dite pétition, et de toute la preuve faite en cette occasion. Aussi, copie certifiée du dossier et des *factums* produits lors de l'appel de cette décision et remis au registraire de la Cour Suprême du Canada. Aussi, copie de tous rapport et communications adressés à M. l'Orateur par les dits juges au sujet de la dite pétition.

M. *Hughes*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les quantités de chacune des classes suivantes du lard importées des Etats-Unis en Canada dans chacune des années 1888-89, 1889-90 et 1890-91, ainsi que leur valeur et le montant des taux et droits perçus sur ces articles :—

“Short cut Mess,”

“Mess,”

“Short clear bacon,”

Tous autres produits du porc.

M. *Hughes*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la quantité et la valeur du lard provenant des Etats-Unis fournie aux Sauvages du Canada par le gouvernement dans chacune des années 1888-89, 1889-90 et 1890-91, et les droits payés sur cet article.

M. *Hughes*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les quantités de bœuf, en boîte et en baril, de viande de boucherie et de tous autres animaux ou de leurs produits importés des Etats-Unis en Canada dans chacune des années 1888-89, 1889-90 et 1890-91, ainsi que leur valeur et les taux de droits sur ces articles. Aussi, le nombre et la valeur des chevaux importés des Etats-Unis en Canada dans chacune des dites années.

Sir *Hector Langevin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quand la partie du dernier dénombrement indiquant les origines et les cultes de la population du Canada pourra-t-elle être mise devant cette Chambre ?

M. *Somerville*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de remplir la vacance causée par le décès du juge Sinclair, ci-devant juge de comté pour Wentworth ?

M. *Somerville*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de réduire le port de lettres de trois centins à deux ?

M. *Barnard*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de recommencer le recensement dans la province de la Colombie-Anglaise ?

M. *Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelle décision, s'il en est, a été prise par le gouvernement au sujet d'une pétition de pêcheurs et autres, de Petit Miminigash, I.P.-E., demandant un brise-lames en cet endroit ?

M. *Kaulbach*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il donné des ordres pour la stricte application des privilèges d'entreposage au sujet du poisson provenant de Terre-Neuve; et ce poisson sera-t-il emmagasiné et réexpédié dans la même condition que lors de sa réception?

M. *Kaulbach*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement du Canada a-t-il pris des mesures pour connaître le montant des droits perçus de navires canadiens sur leurs approvisionnements de pêche dans les ports de Terre-Neuve? Et le gouvernement du Canada a-t-il notifié les autorités de Terre-Neuve de son intention de demander le remboursement des dit droits acquittés par des pêcheurs canadiens sur le sel et autres approvisionnements lorsqu'ils sont entrés dans les ports de cette île dans le but de pêcher ou de se préparer à pêcher dans les eaux de l'île ou dans les eaux voisines?

M. *Kaulbach*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement du Canada a-t-il demandé à des pêcheurs canadiens, ou reçu d'eux, quelque déclaration ou preuve concernant la vérité des accusations portées contre eux au sujet de la prétendue vente d'appât aux pêcheurs français de Saint-Pierre?

M. *Kaulbach*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de demander aux autorités de Terre-Neuve le remboursement des montants payés à titre d'honoraires de licences par des pêcheurs canadiens à ces autorités, pendant les saisons de pêche de 1890 et 1891?

M. *Bowers*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de distribuer à l'avenir les deniers donnés comme prime aux pêcheurs de telle manière que ceux qui font la pêche avec des navires venant des comtés de Digby, Yarmouth et Halifax reçoivent une part aussi élevée que ceux qui font la pêche avec des navires venant d'autres comtés du Canada?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, lundi, le 21 courant, ou après, savoir:—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes:

Bill (No 14) concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Bill (No 16) concernant la Compagnie des chars urbains d'Ottawa.

Bill (No 18) concernant certains travaux de chemin de fer dans la cité de Toronto.

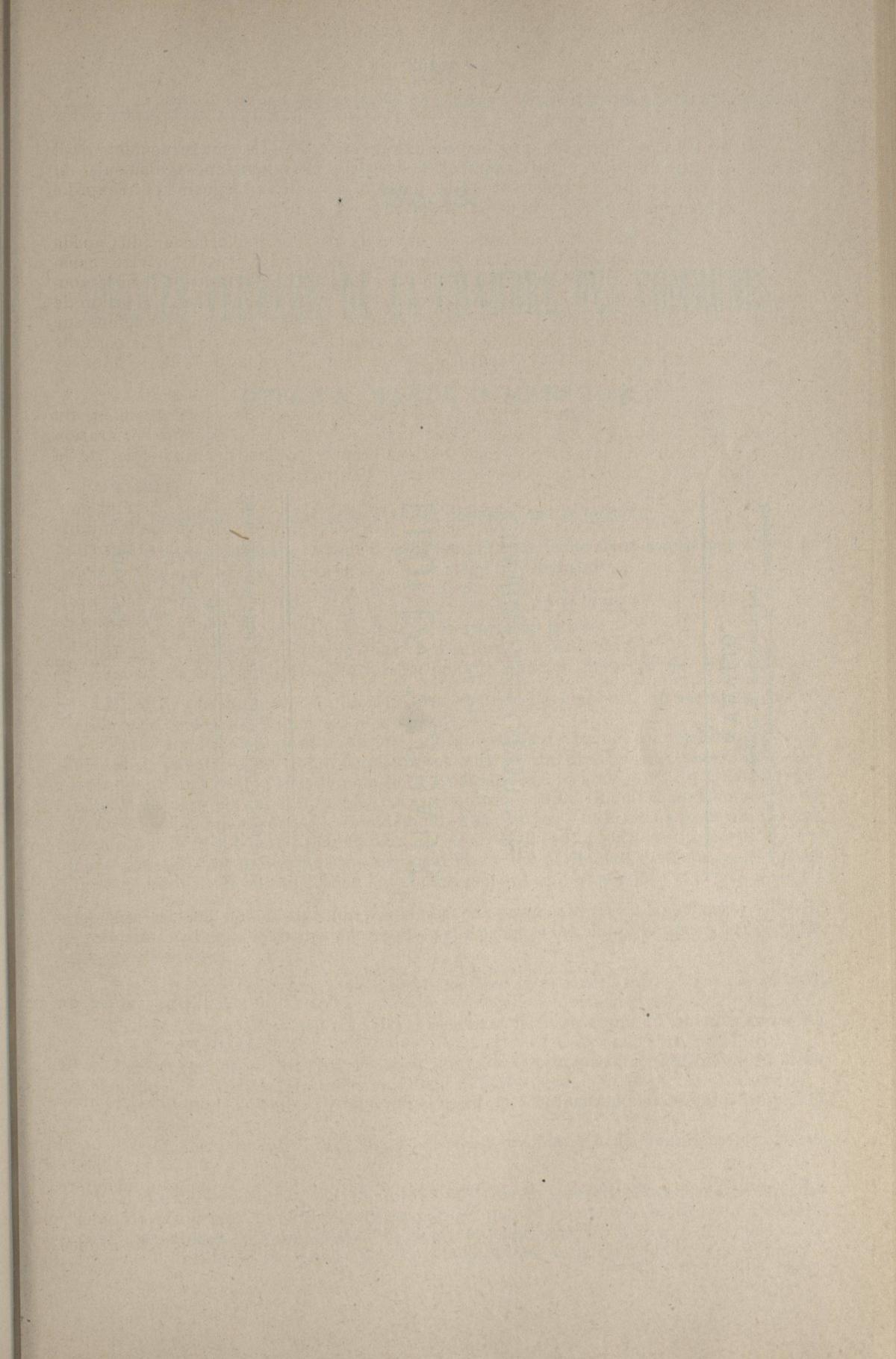
Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Anglaise.

Comité des Banques et du Commerce:

Bill (No 15) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie meunière McKay.

Bill (No 17) constituant en corporation W. C. Edwards et Cie.

Bill (No 19) concernant la Compagnie canadienne d'inspection et d'assurance des chaudières à vapeur.



No 12.

OTTAWA, LUNDI 14 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria. 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON.

Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 13.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 15 MARS 1892.

PRIÈRES.

Cent trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les députés suivants, ayant préalablement pêté le serment requis par la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre :

L'hon. John Carling, pour le district électoral de London ;
 Thomas E. Kenny, écr, pour le district électoral d'Halifax ;
 Eugène A. Dyer, écr, pour le district électoral de Brome ;
 Louis E. Dugas, écr, pour le district électoral de Montcalm ;
 L'hon. James Colebrooke Patterson, pour le district électoral de Huron-Ouest.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—De John Lineham et autres, du district d'Alberta, T. N.-O. ; demandant une charte sous le nom de la Compagnie d'irrigation et de force hydraulique de Rivière Haute et du Creek aux Moutons ;—de la Chambre de Commerce de Montréal ; demandant certains amendements à sa charte ;—de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Nicola ; demandant un acte déclarant qu'elle est un corps légalement constitué et politique sous la juridiction du parlement du Canada, et que sa ligne ferrée est un ouvrage pour l'avantage général du Canada, et à d'autres fins.

Sur motion de M. Sproule, le comité d'agriculture et de colonisation obtient l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Moncrieff :—Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Par M. Davies :—Bill (No 23) constituant la Compagnie d'irrigation et de force hydraulique de Rivière Haute et du Creek aux Moutons.

Par M. Mara :—Bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Nicola.

Par M. Curran :—Bill (No 25) concernant la Chambre de commerce de Montréal.

M. Dewdney soumet à la Chambre, —Ordres en conseil concernant le département de l'Intérieur, conformément au paragraphe (d) de la clause 38 des règlements pour l'arpentage, l'administration, la vente et la gestion des terres fédérales dans la zone de 40 milles du chemin de fer, dans la province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Ordres en conseil concernant le département de l'Intérieur, conformément à la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chap. 54, Statuts Revisés du Canada.

M. Foster soumet à la Chambre,—Relevé, pour dix jours, des recettes et paiements du Canada, du 1er au 10 mars courant, et pour la période correspondante de 1891.

Le bill (No 5) modifiant le chapitre 96 des Statuts Revisés du Canada, intitulé : " Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche," est délibéré en comité général, et rapporté sans amendement.—Troisième lecture, demain.

Le bill (No 10) modifiant l'Acte du pilotage, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger, demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le transport de certains terrains de l'artillerie à la corporation de la cité de Toronto.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à transporter à la corporation de la cité de Toronto certains terrains de l'artillerie situés dans la dite cité, aux prix et conditions et sujets aux stipulations que le gouverneur en conseil jugera à propos de fixer.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

Le bill (No 11) concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger, demain.

Le bill (No 12) concernant les départements de la Marine et des Pêcheries, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, et rapporté sans amendement.

Troisième lecture, demain.

M. Foster soumet à la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général sur les comptes des crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1891.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *McNeill*—Lundi, 11 avril prochain—RÉSOLUTION—Que dans le cas où le parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande admettrait les produits du Canada sur les marchés du Royaume-Uni à des conditions plus favorables que celles accordées aux pays étrangers, le parlement canadien sera alors prêt à accorder un avantage correspondant en réduisant les droits imposés sur les produits anglais manufacturés.

M. *Laurier*—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet des fortifications d'Esquimalt.

M. *Lister*—Vendredi prochain—ADRESSE—

1. Copie de la liste des voteurs pour le district électoral de la cité de London d'après laquelle a été faite la récente élection pour le dit district.

2. Copie de la décision rendue par l'officier-reviseur sur les objections faites aux noms de Lewis Allin, S. F. Glass et James P. Moore et à 226 autres noms sur la dite liste de voteurs, lesquels 229 noms ont été subséquemment rayés de la liste par l'officier-reviseur quand les objections ont été faites, mais qui ont cependant été imprimés sur la dite liste comme étant sujets à appel ; copies des avis d'objection à ces noms, et de la preuve faite devant l'officier-reviseur et de la décision par lui rendue à l'égard de chacun de ces noms.

3. Copie de toutes procédures dans l'appel interjeté devant le juge de cour de comté au sujet de la décision de l'officier-reviseur dans quelques-uns de ces cas ou dans tous, ainsi que copie de tout jugement ou décision rendu dans l'espèce par le susdit juge.

4. Copie du jugement rendu dans la Division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario au sujet de la demande présentée à la dite cour pour un *mandamus* au dit officier-reviseur concernant les dits votes ou aucuns d'entre eux, et copie du jugement de la cour d'appel d'Ontario relativement à cette affaire.

M. *Lister*—Jeudi prochain—Que le greffier de la Couronne en chancellerie compareisse en cette Chambre immédiatement avec le bref pour l'élection d'un député pour représenter la cité de London dans la Chambre des Communes, et le rapport sur le dit bref, et tous autres papiers et documents qu'il a sous sa garde ou sous son contrôle concernant la dite élection.

M. *Prior*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. L'attention du gouvernement a-t-elle été appelée sur la discussion qui a eu lieu dans la Chambre des Communes d'Angleterre, il y a quelques jours, au sujet des fortifications que l'on projette d'ériger à Esquimalt, Colombie-Anglaise.

2. Est-il de fait que le gouvernement impérial a signifié qu'il était prêt à fournir les canons et plans des fortifications, et qu'il a été demandé aux autorités canadiennes de construire les fortifications et de fournir les hommes nécessaires au soin et à la manœuvre des canons ?

3. Est-il de fait que les autorités canadiennes ont refusé de construire les fortifications ?

4. Dans le cas où ces autorités n'auraient pas refusé définitivement de construire les fortifications, se proposent-elles de demander sous peu au parlement l'ouverture d'un crédit applicable à cette construction.

M. *Frémont*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'établir un bureau de poste au village Stadacona, dans le district de Québec ?

M. *Choquette*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas encore nommé un maître de poste au bureau ouvert à la station du Cap Saint-Ignace ? Se propose-t-il d'en nommer un prochainement ?

M. *McMullen*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—A-t-on réglé d'une manière satisfaisante les difficultés existant entre la Compagnie du Ranche Walrond et les colons établis sur son territoire, comme l'a donné à entendre le ministre de l'Intérieur lors de la dernière session, dans la réponse suivante aux accusations formulées contre la compagnie :—"Là où l'on concède de grandes étendues de terrain pour l'élevé du bétail, on a constaté que lorsqu'on commence la colonisation, il faut adopter une nouvelle politique, et maintenant que ce pays est traversé par des chemins de fer au nord et au sud de Calgary, et que la colonisation va probablement se diriger de ce côté, je crois qu'il faudra sous peu faire un changement à ce sujet, et j'espère qu'il sera fait en temps opportun pour rendre justice aux deux jeunes gens dont le cas a été spécialement soumis à la Chambre par l'honorable député de Wellington." Si aucun arrangement satisfaisant n'a été fait avec ces colons dont les réclamations ont été rejetées par la dite compagnie, pourquoi n'a-t-il pas été fait ?

M. *Leduc*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris en considération les requêtes qui lui ont été adressées à l'effet d'obtenir le transport des malles, par le chemin de fer du comté de Drummond, pour toutes les paroisses situées entre Saint-Hyacinthe et Nicolet et à proximité du dit chemin de fer ? Si oui, quelle décision a été prise par le gouvernement ?

M. *Curran*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de nommer avant l'ouverture de la navigation, un inspecteur des appareils et engins en usage à bord des navires dans le port de Montréal.

No 13

OTTAWA, MARDI 15 MARS 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1892.

No 14.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 16 MARS 1892.

PRIÈRES.

Quarante-six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John J. Macdonald, de la cité d'Ottawa, entrepreneur, et autres de la cité de Toronto, Ontario; demandant une charte sous le nom de Compagnie Canadienne de chemin de fer.

De Charles McGolrick, de Little-Current, district d'Algoma, et autres d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de pont des Chutes Niagara et Queenston.

De Mossom M. Boyd et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool; demandant un acte pour faire revivre la charte de la dite compagnie, et pour prolonger le délai fixé pour commencer et achever sa ligne ferrée.

De Sarah M. V. Patterson et autres, de l'église Presbytérienne, Oakville; de Robert West et autres, de l'église Méthodiste, Thornton; et du révérend W. A. Duncan, B.D., et autres, des églises Presbytérienne, Méthodiste et Baptiste, Sault Sainte-Marie, tous de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, Ontario; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago en 1893.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection d'Arthur Joseph Turcotte, écr, pour le district électoral de Montmorency.

Arthur Joseph Turcotte, écr, député du district électoral de Montmorency, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. Wallace, les Comptes Publics du Canada pour l'exercice 1890-91 et le rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits pour la même période, sont référés au comité des Comptes Publics.

M. Mara présente un bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort Sheppard,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, vendredi prochain.

M. Bergeron propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour rapports d'ingénieurs qui ont décidé la construction du canal de Beauharnois; rapports d'ingénieurs en faveur de la construction du canal de Soulanges, et rapports, lettres, etc, d'ingénieurs ou de capitaines ou pilotes s'objectant à la construction du canal à Soulanges.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Bain (Soulanges).

Sir John Thompson remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie de documents concernant les négociations qui ont eu lieu récemment à Washington entre les délégués du gouvernement canadien et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, au sujet de l'extension et du développement du commerce entre les Etats-Unis et le Canada, et autres matières.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 16 mars 1892.

M. Bowell soumet à la Chambre,—Etat de la quantité de fer en gueuse fabriqué en Canada et pour lequel des primes sont réclamées, les noms des postulants et le montant soldé dans chaque cas.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Brodeur*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et le maître de poste de Saint-Césaire, comté de Rouville, ou toute autre personne au sujet des dépôts d'argent que le dit maître de poste a à faire.

M. *Carroll*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents, correspondances, etc., (à l'exclusion des documents produits à la dernière session) échangés entre les autorités de l'Intercolonial, à Moncton, et le département des Chemins de fer, concernant l'accident de Saint-Joseph de Lévis le 18 décembre 1890.

M. *Carroll*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies des comptes, listes de paiements et correspondances de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix, concernant la construction d'un quai au village de Kamouraska, province de Québec.

M. *McMullen*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les quantités d'articles suivants exportés du Canada, du 30 juin 1891 au 29 février 1892, et les noms des pays où ils ont été exportés, savoir: Chevaux de toutes espèces, agneaux, œufs, orge, malt, foin et patates; Aussi, état donnant les quantités exportées dans chaque pays et l'exportation totale de ces divers articles.

M. *Barnard*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—

1. Le nombre des réserves sauvages dans la Colombie-Anglaise.
2. La situation de chacune et le nom de la tribu à qui elle a été allouée.
3. La superficie de chacune, en acres.
4. La superficie cultivée dans chaque réserve.
5. La population de chaque tribu lorsque la réserve a été établie en premier lieu.
6. La population actuelle de chaque tribu.
7. La superficie estimative des terrains de pâture dans chaque réserve.
8. Le nombre de chevaux, bêtes à cornes et moutons possédés par chaque tribu.
9. La superficie estimative de terres à bois sur chaque réserve.

M. *Paterson* (Brant)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Pourquoi la clause 93 de l'Acte des Sauvages, chap. 43 des Statuts révisés du Canada, n'a-t-elle pas été incluse dans la proclamation datée du 12 janvier 1892, qui étend les clauses 83 et 92 de cet acte aux bandes de Sauvages de la Colombie-Anglaise ?

No 14.

OTTAWA, MERCREDI 16 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 15.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 17 MARS 1892.

PRIÈRES.

Trente et une pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de Téléphone Bell ; demandant un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario ; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux.

De Geo. Hay et autres, d'Ottawa ; demandant que le bill concernant la Compagnie des Chars Urbains d'Ottawa ne devienne pas loi.

De John Starblanket, chef, et autres Sauvages ; demandant l'établissement d'une école industrielle pour leurs enfants.

De W. M. Campbell et autres, d'Orillia ; de madame J. Wallace et autres, de Dundalk ; de Norman Ferguson et autres, du comté de Victoria ; de John Dryden et autres, de Brooklin ; de J. C. Kennedy et autres, de Port-Elgin ; et de William Reid et autres, de Churchill, tous de l'église Presbytérienne ; de Charles D. Draper et autres, de East Tilbury ; et de H. J. Snell et autres, du comté de Grey, tous de l'église Méthodiste ; d'Adora E. Flint et autres, de Demill College, Oshawa ; et de madame E. Taylor et autres, de Sandford, tous de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, Ontario ; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago en 1893.

De l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée de District, No 20, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union des Cigariers, No 58 ; de l'Union des Cigariers, No 226 ; de l'Assemblée Grande Hermine, No 7806, Chevaliers du Travail ; de l'Union Américaine des souffleurs en verre ; de l'Assemblée Hope, No 3745 ; et de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 311, tous de Montréal ; et de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée de District, No 20, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union des Cigariers, No 58 ; de l'Union des Cigariers, No 226 ; de l'Assemblée Grande Hermine, No 7806, Chevaliers du Travail ; de l'Union Américaine des souffleurs en verre ; de l'Assemblée Hope, No 3745 ; et de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 311, tous de Montréal ; et de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée de District, No 20, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union des Cigariers, No 58 ; de l'Union des

Cigariers, No 226 ; de l'Assemblée Grande Hermine, No 7806, Chevaliers du Travail ; de l'Union Américaine des souffleurs en verre ; de l'Assemblée Hope, No 3745 ; et de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 311, tous de Montréal ; et de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, Ontario ; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée de District, No 20, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union des Cigariers, No 58 ; de l'Union des Cigariers, No 226 ; de l'Assemblée Grande Hermine, No 7806, Chevaliers du Travail ; de l'Union Américaine des souffleurs en verre ; de l'Assemblée Hope, No 3745 ; et de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 311, tous de Montréal ; et de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, Ontario ; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée de District, No 20, tous de Québec ; de l'Union des Cigariers, No 58 ; de l'Union des Cigariers, No 226 ; de l'Assemblée Grande Hermine, No 7806, Chevaliers du Travail ; de l'Union Américaine des souffleurs en verre ; de l'Assemblée Hope, No 3745 ; et de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 311, tous de Montréal ; et de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, Ontario ; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée de District, No 20, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union des Cigariers, No 58 ; de l'Union des Cigariers, No 226 ; de l'Assemblée Grande Hermine, No 7806, Chevaliers du Travail ; de l'Union Américaine des souffleurs en verre ; de l'Assemblée Hope, No 3745 ; et de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 311, tous de Montréal ; et de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, Ontario ; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée de District, No 20, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union des Cigariers, No 58 ; de l'Union des Cigariers, No 226 ; de l'Assemblée Grande Hermine, No 7806, Chevaliers du Travail ; de l'Union Américaine des souffleurs en verre ; de l'Assemblée Hope, No 3745 ; et de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 311, tous de Montréal ; et de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, Ontario ; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée de District, No 20, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union des Cigariers, No 58 ; de l'Union des Cigariers, No 226 ; de l'Assemblée Grande Hermine, No 7806, Chevaliers du Travail ; de l'Union Américaine des souffleurs en verre ; de l'Assemblée Hope, No 3745 ; et de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 311, tous de Montréal ; et de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, Ontario ; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée de District, No 20, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union des Cigariers, No 58 ; de l'Union des Cigariers, No 226 ; de l'Assemblée Grande Hermine, No 7806, Chevaliers du Travail ; de l'Union Américaine des souffleurs en verre ; de l'Assemblée Hope, No 3745 ; et de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 311, tous de Montréal ; et de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, Ontario ; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

De l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée de District, No 20, Chevaliers du Travail, tous de Québec ; de l'Union des Cigariers, No 58 ; de l'Union des Cigariers, No 226 ; de l'Assemblée Grande Hermine, No 7806, Chevaliers du Travail ; de l'Union Américaine des souffleurs en verre ; de l'Assemblée Hope, No 3745 ; et de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 311, tous de

Montréal ; et de l'Assemblée Fidélité, No 2056, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, Ontario ; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différents entre les patrons et ouvriers.

M. Tupper soumet à la Chambre,—Projet de règlements pour la pêche du homard.

Sur motion de M. Bowell, les députés suivants sont ajoutés aux comités permanents qui suivent, savoir :—

Lois Expirantes : M. Bennett.—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes : MM. Baird, Bennett, Carling et Turcotte.—Bills Privés : M. Bennett.—Ordres Permanents : MM. Bain (Wentworth) et Dyer.—Impressions : M. Sutherland.—Comptes Publics : MM. McGregor et McKay.—Banque et Commerce : MM. Bain (Wentworth), Baird, Bowell, Carling, Dyer et Turcotte.—Agriculture et Colonisation : MM. Carling, Dyer, McGregor et Turcotte.

M. McCarthy présente un bill (No 27) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bergeron,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour rapports d'ingénieurs qui ont décidé la construction du canal de Beauharnois ; rapports d'ingénieurs en faveur de la construction du canal de Soulanges, et rapports, lettres, etc., d'ingénieurs ou de capitaines ou pilotes s'objectant à la construction du canal à Soulanges.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est adoptée, et un ordre est émis en conséquence.

M. Edgar propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un état tabulaire faisant connaître toutes personnes, compagnies et corporations auxquelles ont été vendues, octroyées ou louées dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest des étendues de terre plus grande qu'une section de 640 acres ; le dit état devant donner les informations suivantes dans des colonnes séparées :—

- | | | |
|-----|---------------|---|
| (a) | 1ère colonne. | Nom de la province ou district provisoire. |
| (b) | 2ème | “ Nom de la personne, compagnie ou corporation. |
| (c) | 3ème | “ Nombre d'acres. |
| (d) | 4ème | “ Prix total, dans le cas de vente. |
| (e) | 5ème | “ Loyer annuel, dans le cas d'affermage. |
| (f) | 6ème | “ Montant payé jusqu'à date. |
| (g) | 7ème | “ Montant dû et impayé jusqu'à date. |
| (h) | 8ème | “ Nature de la tenure et dans le cas d'affermage, le nombre |

d'années non expirées, le nombre total d'acres vendues, loués et concédés en vertu de permis, et le total des colonnes 4, 5, 6 et 7 respectivement.

Le dit état devant être accompagné d'une carte à l'échelle de pas moins de—milles au pouce, indiquant toutes les parties arpentées et subdivisées ; avec les terres concédées et vendues pour fins d'établissement teintées en brun clair ; celles affermées, en vert ; celles concédées en vertu de permis, en terre d'ombre ; celles vendues à des compagnies ou corporations, en pourpre ; et celles restant à la couronne, en rouge. Aussi, le nombre d'acres de chaque classe mis en chiffres sur la carte. La dite carte devant aussi indiquer les réserves de chemins de fer, des Sauvages et des Pares, ainsi que toutes les lignes ferrées construites ou en voie de construction.

Et un débat s'ensuivant.—il est ajourné, sur motion de M. Laurier.

Les adresses à Son Excellence, et l'ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Perry :—Ordre de la Chambre—Etat, indiquant le montant d'argent dépensé par le gouvernement du Canada en 1890 et 1891 pour des jetées, brise-lames, etc., dans le comté de Prince, I. P.-E., le montant dépensé pour chacun des travaux,

les ouvrages donnés par voie de soumissions et à qui; aussi, le montant total voté durant les dites années et celui non dépensé.

Par M. Tisdale:—Adresse—Copie des procédures à l'instruction de la pétition d'élection faite récemment au sujet de l'élection d'un député pour le comté de Wellingland, de la décision des juges qui ont instruit la dite pétition, et de toute la preuve faite en cette occasion. Aussi, copie certifiée du dossier et des *factums* produits lors de l'appel de cette décision et remis au registraire de la Cour Suprême du Canada. Aussi, copie de tous rapports et communications adressés à M. l'Orateur par les dits juges au sujet de la dite pétition.

Par M. Laurier:—Adresse—Copie de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet des fortifications d'Esquimalt.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Ives—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie d'une carte du Canada, à être fournie par le directeur de la Commission Géologique, indiquant la superficie des terres boisées respectivement en épinette et pin blanc. La dite carte devant être déposée sur le bureau de la Chambre pour l'information des députés.

M. Davies—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous rapports au conseil et ordres en conseil, depuis la dernière session du parlement, concernant les employés de l'Intercolonial ou leur salaire ou leur destitution.

M. Davies—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, télégrammes, papiers, rapports, ordres et autres documents depuis la dernière session du parlement, concernant le renvoi projeté de nombre d'employés de l'Intercolonial à Moncton, Halifax ou autres localités le long de la ligne de l'Intercolonial.

M. McMullen—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toutes lettres, correspondance et pétitions concernant les réclamations ou le règlement final ou projeté des réclamations produites par les colons établis sur le territoire de la Compagnie du Ranche Waldron, et copie de toutes plaintes au sujet de la manière dont les colons ont été traités par la compagnie.

M. Forbes—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat faisant connaître la quantité de bœuf et de lard retirée des entrepôts par des pêcheurs canadiens depuis l'imposition du droit sur les dits articles importés des Etats-Unis.

M. Guay—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous les témoignages donnés à une enquête, tenue à Lévis, dans le mois de février 1892, relativement à la démission de Michael Quinn, employé régulier du chemin de fer Intercolonial aux usines de Hadlow, Lévis, avec copie de toute correspondance échangée entre Alfred Drake, chef mécanicien pour le dit chemin de fer à Hadlow, et les autorités du même chemin à Moncton, en rapport avec la démission du dit Michael Quinn.

M. McCarthy—Lundi prochain—ADRESSE—

1. Copie de toutes demandes ou plaintes faites au comité des chemins de fer du Conseil privé concernant les matières ou choses mentionnées dans les paragraphes *k*, *l*, *m*, *n*, et *p*, de la clause onze de l'Acte des chemins de fer.

2. Les noms des personnes qui ont porté ces plaintes ou contre lesquelles elles ont été faites.

3. La manière dont on a disposé de ces demandes ou plaintes.

M. McCarthy—Lundi prochain—ADRESSE—Etat indiquant, pour l'année dernière (1891),—

1. Le nombre de demandes faites au comité des chemins de fer du Conseil privé pour une décision, ordonnance ou instruction concernant aucune des matières ou choses que le dit comité, aux termes de l'Acte des chemins de fer, a le pouvoir ou l'autorité de traiter.

2. La nature de la demande, en termes généraux.

3. Les noms des membres de l'honorable Conseil privé qui (*a*) ont instruit chacune de ses demandes; (*b*) qui étaient présents à une ou plusieurs des séances ajournées et à la décision finale; (*c*) dans les cas où il y a eu ajournement, les dates de l'instruction, et des ajournements subséquents ou des ajournements pour décision finale.

4. Etat indiquant la manière dont on a disposé de chacune des dites demandes, savoir: accordée ou refusée, ou accordée en partie.

M. Somerville—Lundi prochain — INTERPELLATION — Le gouvernement a-t-il acheté durant l'exercice courant des exemplaires du " Dominion Illustrated " publié récemment à Montréal ? Si oui, quel nombre d'exemplaires a été acheté, pour quel but, de qui, et quelle somme a été ou doit être payée à cette fin ?

M. Choquette—Lundi prochain—INTERPELLATION—Comment se fait-il que les divergences d'opinions qui existaient entre les citoyens de la paroisse du Cap Saint-Ignace, relativement à l'ouverture d'un nouveau bureau de poste à la station de l'Intercolonial, dans la dite paroisse, avant le 9 octobre dernier, n'aient pas empêché l'honorable ministre alors en charge du département des Postes d'écrire la lettre suivante accordant l'ouverture du dit bureau :

OTTAWA, 25 juillet 1891.

MON CHER M. CHOQUETTE,

Au sujet de l'établissement du nouveau bureau de poste au Cap Saint-Ignace, comté de Montmagny, que je vous ai promis dernièrement, j'ai à vous informer que je n'ai pas encore pu trouver un maître de poste pour ce bureau ; mais si je ne reçois pas une suggestion à cet effet dans le cours des huit ou dix jours prochains, je demanderai à l'inspecteur de trouver une personne habile à remplir cet emploi.

Bien à vous,

(Signé) JOHN HAGGART.

P. A. CHOQUETTE, écr, M.P.,
Chambre des Communes,
Ottawa.

OTTAWA, 9 octobre 1891.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 6 courant au sujet du nouveau bureau de poste projeté à la station du Cap Saint-Ignace. J'ai, en diverses occasions, écrit à Sir Adolphe Caron le priant de me recommander quelqu'un pour la position de maître de poste à cet endroit, et actuellement, si je comprends bien, Sir Adolphe est à considérer la chose. Il demande seulement un délai de quelques jours qui lui permette de s'assurer laquelle des trois ou quatre personnes proposées pour la charge conviendrait mieux aux habitants de la localité. Je m'attends à recevoir une réponse sous peu, et alors le bureau sera établi sans délai.

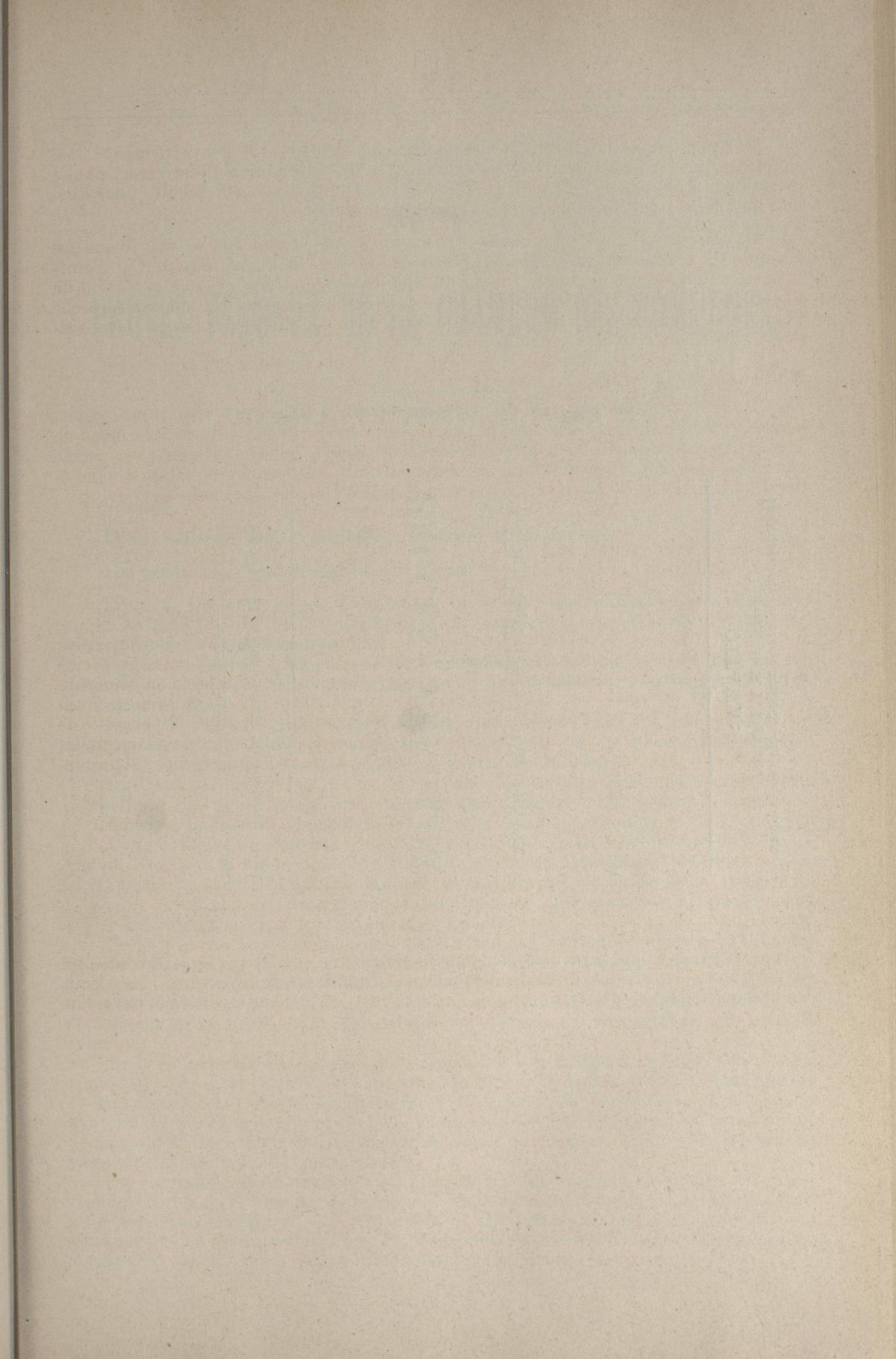
Bien à vous,

(Signé) JOHN HAGGART.

P. A. CHOQUETTE, écr, M.P.,
Montmagny, Qué.

Quelles sont les raisons additionnelles données depuis le 9 octobre dernier par les citoyens du Cap Saint-Ignace pour empêcher de mettre à exécution les promesses de l'ex-honorable ministre des Postes par l'honorable ministre actuel ?

M. Forbes—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de permettre aux propriétaires de chantiers qui importent du bœuf et du lard pour les besoins de leurs exploitations, de retirer ces articles des entrepôts sans payer de droits ?



No 15.

OTTAWA, JEUDI 17 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 16.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 18 MARS 1892.

PRIÈRES.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De E. A. Drolet et autres, de la cité de Montréal; demandant un amendement à la charte de la Banque d'Epargnes Scolaire, de manière à lui permettre d'augmenter son capital-actions, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien; demandant un acte l'autorisant à émettre des actions ordinaires au lieu de débentures-action consolidées, et à d'autres fins.

De B. W. Folger et autres, de Kingston, Ont.; demandant un acte constituant une compagnie pour construire et exploiter un chemin de fer de ceinture dans et autour de Kingston et les villages de Portsmouth et Cataragui.

De Thomas Steele et autres, de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, de l'église Avonbank, comté de Perth, Ontario; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition Colombienne, à Chicago, 1893.

De la branche de Vancouver de l'Association des Tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord; de la branche de Vancouver de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers; et du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, tous de la Colombie-Britannique; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De la branche de Vancouver de l'Association des Tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord; de la branche de Vancouver de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers; du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver; et de l'Union Fraternelle des Charpentiers, No 617, de Vancouver, tous de la Colombie-Britannique; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De la branche de Vancouver de l'Association des Tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord; de la branche de Vancouver de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers; du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver; et de l'Union Fraternelle des Charpentiers, No 617, Vancouver, tous de la Colombie-Britannique; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De la branche de Vancouver de l'Association des Tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord; de la branche de Vancouver de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers; du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver; et de l'Union Fraternelle des Charpentiers, No 617, Vancouver, tous de la Colombie-Britannique; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De la branche de Vancouver de l'Association des Tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord; de la branche de Vancouver de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers; du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver; et de l'Union Fraternelle des Charpentiers, No 617, Vancouver, tous de la Colombie-Britannique; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De la branche de Vancouver de l'Association des Tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord; de la branche de Vancouver de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers; du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver; et de l'Union Fraternelle des Charpentiers, No 617, Vancouver, tous de la Colombie-Britannique; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada, etc.

De la branche de Vancouver de l'Association des Tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord; de la branche de Vancouver de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers; du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver; et de l'Union Fraternelle des Charpentiers, No 617, Vancouver, tous de la Colombie-Britannique; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De la branche de Vancouver de l'Association des Tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord; de la branche de Vancouver de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers; du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver; et de l'Union Fraternelle des Charpentiers, No 617, Vancouver, tous de la Colombie-Britannique; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De la branche de Vancouver de l'Association des Tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord; de la branche de Vancouver de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers; du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver; et de l'Union Fraternelle des Charpentiers, No 617, Vancouver, tous de la Colombie-Britannique; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De la branche de Vancouver de l'Association des Tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord; de la branche de Vancouver de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers; du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver; et de l'Union Fraternelle des Charpentiers, No 617, Vancouver, tous de la Colombie-Britannique; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir:—De Hattie Adele Harrison, de Tilsonburg, Ontario; demandant un acte lui permettant de divorcer d'avec son mari, Henry Bailey Harrison;—de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta; demandant un acte lui permettant de construire et exploiter une ligne ferrée à partir de l'extrémité ouest de la ligne autorisée par l'acte 53 Vic., chapitre 89, et delà à travers la passe du Nid de Corbeau jusqu'à quelque point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, dans la Colombie-Anglaise;—de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de certaines lignes et embranchements de chemins de fer;—de la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois et Qu'Appelle; demandant un amendement à sa charte et aux actes qui l'amendent;—de John J. Macdonald, de la cité d'Ottawa, entrepreneur, et autres de la cité de Toronto, Ontario; demandant une charte sous le nom de Compagnie Canadienne de chemin de fer;—de la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa ligne.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James, et il constate que la compagnie demande qu'il lui soit permis de vendre la section qui se trouve entre North Bay et la Jonction Nipissingue, ce qui ne se trouve pas mentionné dans l'avis; mais comme ce pouvoir ne

peut affecter que les droits des actionnaires qui peuvent être protégés par une clause dans le bill, et que les avis sont réguliers d'autre part, votre comité recommande que les dits avis soient jugés suffisants.

Quant à la pétition de la Compagnie d'Imprimerie du "Globe" (limitée), votre comité trouve que les avis ne sont suffisants qu'en ce qui concerne la définition du montant de la valeur annuelle de biens-fonds à être possédée, le changement de date des assemblées annuelles des actionnaires, l'extension du pouvoir d'emprunter et les conséquences qui peuvent en découler.

En examinant la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, votre comité trouve qu'on y demande que les directeurs puissent voter par procuration et que la compagnie ait le pouvoir d'acquérir des mines et minéraux et de les exploiter, ce qui n'est pas mentionné dans l'avis.

Au sujet de la pétition de la Women's Baptist Missionary Union, pour une charte, votre comité trouve que l'avis n'a été publié que pendant quatre semaines; mais comme les pouvoirs demandés ne sont pas de nature à léser aucuns droits existants, il recommande que la règle 51 soit suspendue dans ce cas.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie des Aciéries et des Forges de la Nouvelle-Ecosse (limitée), demandant un acte pour confirmer ses lettres patentes et il constate qu'aucun avis n'a été publié dans les journaux locaux; mais comme c'est une mesure qui ne peut affecter que les droits des actionnaires, et que leur consentement a été formellement donné à la mesure projetée lors d'une assemblée générale, votre comité recommande la suspension de la règle 51 dans ce cas.

M. Tupper remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes des copies de documents se rapportant à l'admission mutuelle par le Canada et par Terre-Neuve des licences émises en faveur des vaisseaux de pêche des Etats-Unis en vertu des dispositions du *modus vivendi*, et au partage des honoraires perçus sur les dits vaisseaux.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 18 mars 1892.

Sur motion de Sir Adolphe Caron, il est ordonné d'envoyer un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a ajouté le nom de M. Sutherland à la liste des membres du comité mixte des Impressions du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés.

Sur motion de M. Taylor, la pétition de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien,—demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée, et à d'autres fins,—présentée ce jour, est lue et reçue.

Sur motion de M. Cockburn, la pétition de Herbert C. Hammond et autres, de la cité de Toronto,—demandant une charte sous le nom de Compagnie d'Assurance sur la vie dite Victoria, présentée ce jour, est lue et reçue.

Sir Adolphe Caron présente,—Réponse à l'Ordre du 5 mai 1891—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou le département des Postes et M. Andrew Allan, ou toutes autres personnes, au sujet du transport des malles entre le Canada et le Royaume-Uni.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain:—

Par M. Corby:—Bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue.

Par M. Coatsworth:—Bill (No 29) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James.

Par M. Fraser :—Bill (No 30) concernant la Compagnie d'Aciéries et de Forges de la Nouvelle-Ecosse (limitée). (Règle 51 suspendue).

Par M. Innes :—Bill (No 31) concernant la Compagnie d'Imprimerie du *Globe*.

Par M. Stairs :—Bill (No 32) constituant en corporation la "Woman's Baptist Missionary Union" des provinces maritimes. (Règle 51 suspendue).

Par M. Macdonald (Winnipeg) :—Bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Par M. Ingram :—Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Par M. LaRivière :—Bill (No 35) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Sur motion de M. Lister, il est Ordonné,—Que le greffier de la couronne en chancellerie comparaisse en cette Chambre, sans délai, avec le rapport de la dernière élection pour le district électoral de la cité de London, dans la province de l'Ontario, et tous les livres des bureaux de votations et tous autres papiers, lettres, documents et mémoires qui ont pu lui être transmis par l'officier-rapporteur et avoir été reçus par le dit greffier depuis l'envoi du bref d'élection; aussi, copie de toutes lettres par lui adressées à l'officier-rapporteur.

Les bills suivants sont lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 5) modifiant le chapitre 96 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : "Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche."

Bill (No 12) concernant les départements de la Marine et des Pêcheries.

La Chambre se forme en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

II.—FRAIS DE GESTION.

	Inspecteur.....		\$1,700 00
	Bureau du sous-receveur général, Toronto.....		7,100 00
	do do Montréal.....		5,600 00
	do do Halifax.....		9,700 00
	do do Saint-Jean		7,600 00
	do do Winnipeg.....		6,600 00
	do do Victoria.....		4,000 00
	do do Charlottetown.....		4,600 00
	Caisses d'épargnes rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard—		
1	Appointements		11,650 00
	Dépenses imprévues.....		1,750 00
	Commission de $\frac{1}{2}$ pour 100 sur \$7,259,817.53 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique.....		36,299 08
	Courtage et commission sur achats d'effets pour le fonds d'amortissement		12,941 86
	Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc.....		2,500 00
	Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets fédéraux.....		5,000 00
	Impression de billets fédéraux.....		45,000 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbre.....		10,000 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

2	Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	10,562 50
3	Bureau du Conseil privé de la reine pour le Canada.....	28,525 00

4	Département de la Justice.....	22,432 50
5	do do division des pénitenciers.....	6,425 00
6	do Milice et Défense.....	43,812 50
7	do du Secrétaire d'Etat.....	39,600 00
8	do des Impressions et Papeterie.....	22,842 50
10	Bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest.....	9,550 00
11	Département des Affaires des Sauvages.....	50,975 00
12	Bureau de l'Auditeur général.....	26,037 50
13	Département des Finances et conseil de la Trésorerie.....	49,777 50
14	do du Revenu de l'Intérieur.....	39,192 50
15	do des Douanes.....	36,505 00
16	do des Postes.....	202,560 00
17	do de l'Agriculture.....	55,240 00
18	do de la Marine.....	31,730 00
19	do des Pêcheries.....	15,925 00
20	do des Travaux Publics.....	51,117 50
21	do des Chemins de fer et Canaux.....	54,912 50
22	do de la Commission Géologique.....	49,490 00

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir:—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Bill (No 23) constituant la Compagnie d'irrigation et de force hydraulique de Rivière Haute et du Creek aux Moutons.

Bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Nicola.

Bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort Sheppard.

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 25) concernant la Chambre de commerce de Montréal.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

Bureau du haut commissaire pour le Canada à Londres :

23	Appointments.....	\$ 7,834 00
24	Faux frais, loyer et assurance du bureau, taxe du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour faux frais (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemins de fer) du haut commissaire, et \$1,200 pour faux frais, taxes, assurance, loyer de terrain, etc., de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu.....	10,200 00
25	Département des Postes et Finances—Pour payer les employés de la division des caisses d'épargnes dans les départements des Postes et des Finances chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1892 :.....	2,500 00
26	Traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil.....	3,700 00

DÉPENSES CONTINGENTES.

27	Bureau du secrétaire du Gouverneur général	12,500 00
28	Conseil privé.....	12,000 00
29	Département de la Justice.....	} 9,000 00
30	do do (division des pénitenciers).....	
31	do de la Milice et Défense.....	8,000 00
32	do du Secrétaire d'Etat.....	8,000 00
33	do des Impressions et de la Papeterie.....	7,000 00
34	do de l'Intérieur.....	16,000 00
35	do des Affaires des Sauvages.....	8,000 00
36	Bureau de l'Auditeur général.....	3,000 00
37	Département des Finances et conseil de la Trésorerie	9,000 00
38	do des Douanes.....	6,000 00
39	do du Revenu de l'Intérieur.....	6,000 00
40	do des Travaux Publics.....	7,000 00
41	do des Postes.....	37,200 00
42	do de l'Agriculture.....	20,000 00
43	do de la Marine	7,000 00
44	do des Pêcheries.....	4,000 00
45	do des Chemins de fer et Canaux.....	8,000 00
46	Soin et nettoyage des palais de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil indépendamment des dispositions de l'Acte du service civil..	27,000 00
47	Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc.....	1,500 00
	Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Sur motion de M. Ross (Dundas), la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Waddington et New-York,—demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, et à d'autres fins,—présentée ce jour, est lue et reçue.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Frémont*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-il à la connaissance du gouvernement qu'une forte partie du surplus de la récolte du Manitoba et du Nord-Ouest est actuellement expédiée en Europe par la voie de New-York ? Et est-ce l'intention du gouvernement de prendre quelque mesure pour assurer l'expédition de ce grain par les ports des provinces maritimes, en hiver, comme compensation envers la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick pour leur part dans le coût du chemin de fer du Pacifique Canadien ?

M. *Frémont*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé que par la construction d'un chemin de fer entre Moncton et Edmonton, d'un pont de chemin de fer à Québec, et d'une ligne directe entre Québec et un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien près du Lac Supérieur, raccourcirait de près de 300 milles la distance, par rail, entre Halifax et Winnipeg ?

M. *Frémont*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—

1. Le nombre et la situation de chacune des fermes expérimentales.
2. Le montant dépensé dans chacune d'elles, séparément, depuis leur création.
3. Le nom et le salaire de chacun des employés dans chacune des fermes, avec un état des autres avantages que chaque employé reçoit du gouvernement.

M. *Frémont*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de prendre des mesures, au cours de la présente session, pour remplir la promesse faite par Sir John A. Macdonald, en cette Chambre, le 17 avril 1884, au sujet de la construction d'un pont de chemin de fer à Québec ou aux environs pour relier l'Intercolonial au Pacifique Canadien, pont pour lequel des études préliminaires ont été faites ?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, samedi, le 26 courant, ou après, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Bill (No 23) constituant la Compagnie d'irrigation et de force hydraulique de Rivière Haute et du Creek aux Moutons.

Bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin fer de la Vallée Nicola.

Bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort Sheppard.

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 25) concernant la Chambre de commerce de Montréal.

No 16.

OTTAWA, VENDREDI 18 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 17.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 21 MARS 1892.

PRIÈRES.

Quinze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Chambre de commerce de Hamilton ; demandant certains amendements à sa charte.

De la Compagnie de charbonnage et de chemin de fer de la Nicola, Kamloops et Similkameen ; demandant la ratification de sa charte passée par la législature de la Colombie-Anglaise, et à d'autres fins.

De M. P. Davis et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Manitoba ; demandant la prolongation du délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte Catherine à Niagara ; demandant la prolongation du délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De la Compagnie Nationale Mutuelle de Prêt et de Construction de Montréal, et de la Compagnie Nationale Mutuelle de Prêt et de Construction de Hamilton, Ontario ; demandant un acte pour fusionner les dites sociétés.

De J. M. Teichman, et autres, de la cité d'Ottawa ; demandant ^{ant} que le bill concernant la Compagnie des Chars Urbains d'Ottawa ne devienne pas loi.

De J. H. Martin et autres, de l'Association provincial des patrons de l'Industrie, Manitoba ; demandant l'abolition du droit sur la ficelle à lier.

De John Ormiston et autres, de Whitby-Est ; et de Thomas Crosby et autres, de Perth, tous de l'église Presbytérienne ; et de Mme William Heffron et autres, de Bathurst, comté de Lanark ; et de Thomas G. Hicks et autres, de Saint-Thomas, tous de l'église Méthodiste ; de J. Scouler et autres, de Forest ; et de C. H. Whisper et autres, tous de l'église Congrégationaliste ; et de Libbie Barker et autres, du comté de Peterborough, de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, Ontario ; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition Colombienne, à Chicago, 1893.

De l'Assemblée Champlain, No 10581, Chevaliers du Travail, Québec ; de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, de Toronto ; et du Conseil des Métiers et du Travail de London, tous d'Ontario ; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

De l'Assemblée Champlain, No 10581, Chevaliers du Travail, Québec ; de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, de Toronto ; et du Conseil des Métiers et du Travail de London, tous d'Ontario ; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Assemblée Champlain, No 10581, Chevaliers du Travail, Québec ; de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, de Toronto ; et du Conseil des Métiers et du Travail de London, tous d'Ontario ; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De l'Assemblée Champlain, No 10581, Chevaliers du Travail, Québec ; de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, de Toronto ; et du Conseil des Métiers et du Travail de London, tous d'Ontario ; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De l'Assemblée Champlain, No 10581, Chevaliers du Travail, Québec ; et de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, Toronto, Ontario ; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Assemblée Champlain, No 10581, Chevaliers du Travail, Québec ; de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, Toronto ; et du Conseil des Métiers et du Travail de London, tous d'Ontario ; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De l'Assemblée Champlain, No 10581, Chevaliers du Travail, Québec ; de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, Toronto ; et du Conseil des Métiers et du Travail de London, tous d'Ontario ; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Assemblée Champlain, No 10581, Chevaliers du Travail, Québec ; de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, Toronto ; et du Conseil des Métiers et du Travail de London, tous d'Ontario ; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Assemblée Champlain, No 10581, Chevaliers du Travail, Québec ; de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, Toronto ; et du Conseil des Métiers et du Travail de London, tous d'Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De l'Assemblée Champlain, No 10581, Chevaliers du Travail, Québec ; de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, Toronto et du Conseil des Métiers et du Travail de London, tous d'Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau, conformément à l'ordre de la Chambre du 14 courant, une réponse partielle à un ordre demandant copie de toutes listes et papiers originaux, y compris toutes les déclarations, avis d'appel, objections aux listes préliminaires et se rapportant à toutes autres procédures, actuellement en la possession de l'officier-reviseur ou du greffier de la couronne en chancellerie, affectant en quelque manière les liste de voteurs pour la division électorale du comté de Lennox qui ont été réglées par la revision de 1891, ainsi qu'une copie certifiée de la liste révisée des voteurs de 1891 fournie par l'officier-reviseur à l'officier-rapporteur.

M. l'Orateur informe la Chambre que, conformément à l'ordre de vendredi dernier, le greffier de la couronne en chancellerie est présent en cette Chambre avec le rapport de la dernière élection pour le district électoral de la cité de London, dans la province de l'Ontario, et tous les livres des bureaux de votations et tous autres papiers, lettres, documents et mémoires qui ont pu lui être transmis par l'officier-rapporteur et avoir été reçus par le dit greffier depuis l'envoi du bref d'élection ; aussi, copie de toutes lettres par lui adressées à l'officier-rapporteur.

Sur motion de M. Sutherland, il est Ordonné,—Que les dits papiers soient déposés sur le bureau de la Chambre.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue.

Bill (No 29) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James.

Bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Bill (No 35) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 30) concernant la Compagnie d'Acieries et de Forges de la Nouvelle-Ecosse (limitée).

Comité des Bills Privés :

Bill (No 31) concernant la Compagnie d'Imprimerie du *Globe*.

Bill (No 32) constituant en corporation la "Woman's Baptist Missionary Union" des provinces maritimes.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Hughes :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les quantités de chacune des classes suivantes de lard et de produits du porc importées des Etats-Unis en Canada dans chacune des années 1888-89, 1889-90 et 1890-91, ainsi que leur valeur et le montant des taux et droits perçus sur ces articles :—Bacon et jambon, épaules et flancs ; saindoux et graisse en branche ; lard ; lard en baril, saumuré, provenant de flancs de cochons pesants, après l'enlèvement des jambons et des épaules, et ne contenant pas plus que 16 morceaux par baril de 200 livres ; cochons importés abattus pour fins d'exportation.

Par M. Hughes :—Ordre de la Chambre—Etat donnant les quantités de bœuf salé, en baril ; viandes séchées ou fumées et viandes conservées autrement que salées ou saumurées ; autres viandes fraîches ou salées, N. S. A. ; beurre ; fromage et chevaux importés des Etats-Unis en Canada dans chacune des années 1888-89, 1889-90 et 1890-91, ainsi que leur valeur et les taux de droits sur ces articles.

Par M. Sutherland :—Adresse—

1. Copie de la décision rendue par l'officier-reviseur sur les objections faites aux noms de Lewis Allin, S. F. Glass et James P. Moore et à 226 autres noms sur la dite liste de voteurs, lesquels 229 noms ont été subséquemment rayés de la liste par l'officier-reviseur quand les objections ont été faites, mais ont cependant été imprimés sur la dite liste comme étant sujets à appel ; copies des avis d'objection à ces noms, et de la preuve faite devant l'officier-reviseur et de la décision par lui rendue à l'égard de chacun de ces noms.

2. Copie de toutes procédures dans l'appel interjeté devant le juge de cour de comté au sujet de la décision de l'officier-reviseur dans quelques-uns de ces cas ou dans tous, ainsi que copie de tout jugement ou décision rendu dans l'espèce par le susdit juge.

3. Copie du jugement rendu dans la Division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario au sujet de la demande présentée à la dite cour pour un *mandamus* au dit officier-reviseur concernant les dits votes ou aucuns d'entre eux, et copie du jugement de la Cour d'Appel d'Ontario relativement à cette affaire.

Par M. Carroll :—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, correspondances, etc., (à l'exclusion des documents produits à la dernière session) échangés entre les autorités de l'Intercolonial, à Moncton, et le département des Chemins de fer, concernant l'accident de Saint-Joseph de Lévis le 18 décembre 1890.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les quantités d'articles suivants exportés du Canada, du 30 juin au 31 décembre 1891, et les noms des pays où ils ont été exportés, savoir : Chevaux de toutes espèces, moutons, œufs, orge, malt, foin et patates. Aussi, état donnant les quantités exportées dans chaque pays et l'exportation totale de ces divers articles.

Par M. Ives :—Ordre de la Chambre—Copie d'une carte du Canada, à être fournie par le directeur de la Commission Géologique, indiquant la superficie des terres boisées respectivement en épinette et pin blanc. La dite carte devant être déposée sur le bureau de la Chambre pour l'information des députés.

Par M. Davies :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, télégrammes, papiers, rapports, ordres et autres documents depuis la dernière session du parlement, concernant le renvoi projeté ou la réduction du nombre d'employés de l'Intercolonial à Moncton, Halifax ou autres localités le long de la ligne de l'Intercolonial.

Par M. McMullen :—Adresse—Copie de toutes lettres, correspondance et pétitions concernant les réclamations ou le règlement final ou projeté des réclamations produites par les colons établis sur le territoire de la Compagnie du Ranche Waldron, et copie de toutes plaintes au sujet de la manière dont les colons ont été traités par la compagnie.

M. Davies propose,—Qu'il soit voté une adresse demandant copie de tous rapports au conseil et ordres en conseil, depuis la dernière session du parlement, concernant les employés de l'Intercolonial ou leur salaire ou leur destitution, ou la réduction de leur nombre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Forbes propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un état faisant connaître la quantité de bœuf et de lard retirée des entrepôts par des pêcheurs canadiens depuis l'imposition du droit sur les dits articles importés des Etats-Unis.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Taylor propose,—Que le bill (No 4) à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada, soit lu la seconde fois, maintenant.

Sir John Thompson propose, comme amendement, que le mot " maintenant " soit retranché et remplacé par les suivants : " dans six mois d'aujourd'hui. "

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Ingram.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

48	{	Administration de la justice, divers—y compris les territoires du Nord-Ouest.....	37,000 00
		Frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest....	4,000 00
		Allocations des circuits, Colombie-Britannique.....	7,000 00
		Alloc. pour voyages aux juges de la cour du Banc de la Reine et des cours de comté, Manitoba.....	2,500 00
		Allocations des juges <i>ad hoc</i>	500 00
		2 arbitres officiels, à \$1,000 chacun.....	2,000 00
		Frais de voyages des arbitres officiels..	500 00
		Dépenses en vertu du ch. 181, S.R.C.....	700 00

Cour Suprême du Canada.

	Rapporteur de la cour.....	2,400 00
	Rapporteur-adjoint, commis de 1re classe.....	1,400 00
	Commis du bureau du registraire, commis de 3e classe.....	1,000 00
	Deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe.....	550 00
	Bibliothécaire.....	1,000 00
	Gardien.....	700 00
	3 messagers, à \$500 chaque.....	1,500 00
49	Dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges ; appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissiers, etc.), cour Suprême du Canada, et \$150 de livres pour les juges.....	3,500 00
	Impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême.....	2,750 00
	Achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la biblio- thèque de la cour Suprême.....	2,500 00

Cour de l'Echiquier du Canada.

	Commis de seconde classe.....	1,250 00
	Commis de troisième classe.....	900 00
	Messager.....	307 50
	Dépenses contingentes, frais de voyage des juges et du régis- traire, traitement du shérif, impression et papeterie, etc., et \$50 de livres pour les juges.....	4,000 00
50	Impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier.....	1,000 00
	Surcroît au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur des rapports.....	300 00
	Local pour la cour de l'Echiquier en amirauté, au besoin.....	300 00
	Frais de voyage des juges et autres officiers.....	500 00

V.—POLICE.

51	Police fédérale.....	22,000 00
	Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. McCarthy—Mercredi, 30 mars—RÉSOLUTION—Que, vu les vastes intérêts commerciaux qui existent entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada et les questions politiques qui demandent à être réglées de temps à autre par ces deux pays, cette Chambre est d'avis qu'il serait avantageux, au point de vue de ces intérêts et de la bonne entente entre les deux pays, de nommer, avec l'approbation des aviseurs de Sa Majesté Impériale, un représentant qui serait attaché au personnel de l'ambassadeur anglais à Washington et spécialement chargé de représenter, surveiller et protéger les intérêts du Canada.

M. McMillan (Huron)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le nombre de vaches tenues à la ferme expérimentale centrale entre le 1er janvier 1891 et le 1er janvier 1892; le nombre de vaches de chacune des différentes races; la quantité de lait nécessaire pour faire une livre de beurre; la quantité de lait vendu; la quantité de beurre vendu; où ces articles ont été vendus et les prix réalisés, chaque mois; le genre et la valeur de la nourriture donnée.

M. Bowers—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms et le nombre d'hommes et d'armateurs qui ont demandé, sans les obtenir, des primes à la pêche en 1889, 1890 et 1891, les raisons pourquoi ils ne les ont pas obtenues, et si, dans certains cas, elles ont été accordées après avoir été refusées tout d'abord; aussi, les noms et les montants des primes et les raisons pour lesquelles elles ont ainsi été accordées par la suite. Aussi, copie de tous papiers et correspondance depuis 1888 concernant le système des primes et les demandes accordées et refusées.

M. Davies—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant quels édifices fédéraux sont éclairés par l'électricité; les divers systèmes en usage dans chaque édifice, lumière à arc ou à incandescence; le nombre de lumières de la force de 16 bougies ou l'équivalent employées dans chaque édifice; le coût de chaque lumière de la force de 16 bougies ou l'équivalent dans chaque édifice, et le coût moyen annuel de l'éclairage de chaque édifice. Indiquant aussi dans quels édifices les appareils sont la propriété du gouvernement et sont entretenus par lui, et dans le cas contraire, le courant électrique est-il fourni par des stations centrales ou par des particuliers. Aussi, indiquant dans les cas où le courant électrique est fourni du dehors, si le renouvellement des lampes est à la charge du gouvernement. Si oui, dans quels édifices et quel en est le coût annuel. Aussi, les noms des personnes qui ont entrepris d'éclairer aucun de ces édifices, ainsi que les noms ou désignations des édifices et les dates et durée de chacun de ces contrats. Aussi, indiquant quels édifices publics du Canada sont éclairés au gaz et le coût annuel de l'éclairage de chacun de ces édifices.

M. Davies—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le sommaire de tous les contrats,—

1. Pour l'élargissement des canaux de Welland, du Saint-Laurent, Lachine et Ottawa, y compris bassins, drainage, barrages, creusement des approches, enlèvement de battures, etc., etc.

2. Pour la construction des canaux Murray, Tay, Culbute, Fenelon Falls, Buckhorn, Burleigh et Sault Sainte-Marie, y compris bassins, drainage, barrages, creusement des approches, enlèvement de battures etc., etc.

3. Pour l'amélioration du port de Toronto, du port et bassin de radoub de Kingston, du port et brise-lames de Port-Arthur, et pour l'écluse, la digue et l'amélioration de la rivière du Lièvre.

4. Pour la construction de la partie du chemin de fer du Pacifique Canadien exécutée par le gouvernement, comprenant les sections A et B depuis la rivière aux Anglais jusqu'à Portage-du-Rat, et cette partie dans la Colombie-Anglaise entre Yale et Kamloops. Le dit état devant comprendre les renseignements suivants sur chaque contrat :—

- (a.) Le nom ou la désignation du contrat.
- (b.) Le nom et le domicile de l'entrepreneur.
- (c.) La date du contrat.
- (d.) La date de l'achèvement d'après les conditions du contrat.
- (e.) La date de la terminaison et livraison des travaux.
- (f.) La date de l'annulation du contrat, s'il a été abandonné ou annulé.
- (g.) Le coût total des travaux d'après le contrat.
- (h.) Le montant réel payé à l'entrepreneur par règlement final, y compris changements, extras, etc.
- (i.) Des contrats non encore terminés, le montant gagné jusqu'à date de la dernière estimation du progrès des travaux ; et le coût estimatif de la partie non terminée.
- (j.) Des contrats annulés ou abandonnés, le montant payé à l'entrepreneur et le coût estimatif des travaux non terminés.
- (k.) Le montant de chaque soumission plus basse que la soumission acceptée.
- (l.) Les noms de chaque soumissionnaire dont le prix était plus bas que celui de la soumission acceptée.
- (m.) Si le contrat a été donné autrement que par compétition publique ; et si des soumissions plus basses ont été écartées, en donner la raison.

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, plaintes, accusations et autres papiers et copie de la preuve concernant les irrégularités attribuées au sous-ministre des Pêcheries ou les accusations ou plaintes portées contre lui ou contre le département dont il était sous-chef.

M. *Perry*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, rapports, etc., qui ont pu être échangés entre le gouvernement canadien et Sir Douglas Fox ou tout autre ingénieur, depuis le 1er septembre 1891, au sujet de la construction d'un tunnel entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, sous le détroit de Northumberland.

M. *Devlin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire distribuer les rapports français de la ferme expérimentale pour la présente année en même temps que les rapports anglais ? Quel est le nombre respectif des rapports anglais et français ordonnés et publiés ? Quand les rapports anglais de l'année dernière ont-ils été prêts pour distribution et quand les rapports français pour la même année ont-ils été publiés et distribués ?

M. *Flint*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour s'assurer de la condition du brise lames à Sandford, comté de Yarmouth, N.-E. ? Si oui, a-t-il reçu quelque rapport sur l'état du dit brise-lames ?

M. *Bowers*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de remplir la promesse faite le 2 juillet 1891, par le ministre intérimaire des Chemins de fer à l'effet que si des piliers étaient nécessaires pour faciliter le passage des navires au pont-levis du chemin de fer à Bear River, ils seraient construits ? Le gouvernement a-t-il demandé un rapport à son ingénieur à ce sujet ?

M. *Bowers*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de prolonger le délai pour l'achèvement de la chaussée de Raquette, Digby, ou le cautionnement de l'entrepreneur sera-t-il confisqué pour le non-accomplissement du contrat ? Le surveillant, M. John Welch, reçoit-il encore du gouvernement deux piastres et demie par jour ? Si oui, quelles fonctions remplit-il ?

M. *Bowers*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de prendre des mesures sous peu pour repeupler les eaux de la Baie Sainte-Marie, comté de Digby, et celles de la Baie de Fundy ?

M. *Bowers*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel montant a été dépensé pour réparer le quai de Church Point, comté de Digby, en 1891 et 1892 ? L'ingénieur a-t-il fait quelque rapport sur la nécessité de faire des travaux additionnels en cet endroit ? Le gouvernement a-t-il reçu quelque plainte concernant l'accumulation du gravier autour du dit quai et dans le chenal ? Si oui, ouvrira-t-il dans le budget supplémentaire un léger crédit applicable à l'enlèvement de ces obstructions ?

M. *Bowers*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le nombre des bouées de tonnage dans et près le havre de Westport, Digby, le montant payé chaque année pour les peindre, les mettre en position et les remplacer ? En quel temps expire ce contrat ? Est-ce l'intention du gouvernement, lors de l'expiration du dit contrat, de demander de nouvelles soumissions pour le même objet ?

M. *Davies*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le tarif actuel à Terre-Neuve établit-il des taux différentiels contre quelques-uns (et lesquels) des produits naturels du Canada ? Si oui, dans quelle mesure et depuis combien de temps ce tarif est-il en vigueur ?

M. *Fraser*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel montant est payé, par jour, à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pour chaque wagon à voyageur employé entre Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., et pour combien de wagons a-t-on payé l'an dernier ?

2. Les susdits wagons sont-ils loués parce que l'Intercolonial n'a pas suffisamment de voitures pour faire le trafic entre ces deux cités ?

3. Le gouvernement a-t-il permis à un grand nombre de chefs de gares sur la ligne de l'Intercolonial d'agir à titre d'agents pour la Compagnie du Pacifique ? Si oui, ces agents sont-ils payés par la dite compagnie pour leurs services ?

M. *Sproule*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement, comme le dit une dépêche expédiée d'Ottawa au "Free Press" de Winnipeg, le 17 courant, d'autoriser l'établissement d'un abattoir à Montréal ayant pour objet d'importer en entrepôt et d'abattre du bétail des Etats-Unis qui sera exporté comme viande de boucherie ?

M. *Gordon*—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'Immigration Chinoise."

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, lundi, le 28 courant, ou après, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue.

Bill (No 29) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James.

Bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Bill (No 35) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 30) concernant la Compagnie d'Aciéries et de Forges de la Nouvelle-Ecosse (limitée).

Comité des Bills Privés :

Bill (No 31) concernant la Compagnie d'Imprimerie du *Globe*.

Bill (No 32) constituant en corporation la "Woman's Baptist Missionary Union" des provinces maritimes.

No 17.

OTTAWA, LUNDI 21 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 18.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 22 MARS 1892.

PRIÈRES.

Vingt pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés relativement aux pétitions suivantes, savoir :—De E. A. Drolet et autres, de la cité de Montréal ; demandant un amendement à la charte de la Banque d'Epargnes Scolaire, de manière à lui permettre d'augmenter son capital-actions ;—de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; demandant un acte l'autorisant à émettre des actions ordinaires au lieu de débentures-actions consolidées, et à d'autres fins ;—et de la Compagnie Nationale Mutuelle de Prêt et de Construction de Montréal, et de la Compagnie Nationale Mutuelle de Prêt et de Construction de Hamilton, Ontario ; demandant un acte pour fusionner les dites sociétés.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes :—De la Compagnie de Téléphone Bell ; demandant un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions ;—de Charles McGolrick, de Little-Current, district d'Algoma, et autres d'autres lieux ; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de pont des Chutes Niagara et Queenston ;—de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara ; demandant la prolongation du délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée ;—et de M. P. Davis et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Manitoba ; demandant la prolongation du délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux ;—et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que les bills ne soient considérés par leurs comités respectifs, le comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Chambre de commerce de Hamilton ; demandant certains amendements à sa charte ;—et il constate qu'aucun avis n'a été publié ; mais comme les pouvoirs demandés ne lèseront aucuns droits existants, il recommande la suspension de la règle 51 dans ce cas.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Desjardins (Hochelaga) :—Bill (No 36) modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Epargnes Scolaire.

Par M. Ross (Lisgar) :—Bill (No 37) concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

Par M. Kirkpatrick :—Bill (No 38) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Par M. Curran :—Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta.

Par M. Carpenter :—Bill (No 40) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Par M. Curran :—Bill (No 41) concernant la Compagnie Caandienne de Téléphone Bell.

M. Foster soumet à la Chambre,—Liste des actionnaires des banques chartées de la Puissance du Canada, à la date du 31 décembre 1891.

Sir John Thompson présente,—Réponse à Adresse du 17 courant—Copie des procédures à l'instruction de la pétition d'élection faite récemment au sujet de l'élection d'un député pour le comté de Welland, de la décision des juges qui ont instruit la dite pétition, et de toute la preuve faite en cette occasion. Aussi, copie certifiée du dossier et des *factums* produits lors de l'appel de cette décision et remis au registraire de la Cour Suprême du Canada. Aussi, copie de tous rapport et communications adressés à M. l'Orateur par les dits juges au sujet de la dite pétition.

M. Bowell présente,—

Réponse à Ordre du 7 courant—État dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er juillet 1891 au 1er mars 1892, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1890 au 1er mars 1891.

Réponse à Ordre du 14 courant—État faisant connaître la quantité, la valeur et les espèces de poissons, huile et produits de poissons importés, de Terreneuve en Canada, chaque année, pendant les derniers cinq ans, et le montant des droits qui auraient été payés sur ces importations si elles eussent été faites d'autres pays.

Réponse à Ordre du 9 courant—État indiquant la quantité totale de farine canadienne exportée à Terreneuve au cours de chacune des années 1890 et 1891 ; les lois et règlements du gouvernement de Terreneuve concernant l'importation des farines en ce pays ; et les quantités totales des articles suivants exportés à Terreneuve dans chacune des dites années : bestiaux, viande de boucherie, lard, porcs et fromage.

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et un débat s'ensuivant ;

MERCREDI, 23 mars 1892.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Baker.

La Chambre alors s'ajourne à 12.10 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *Amyot*—Mardi prochain—BILL intitulé: “ Acte pour obliger tout électeur à se rendre au poll.”

No 18.

OTTAWA, MARDI 2 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 19.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 23 MARS 1892.

PRIÈRES.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De B. J. Donaldson, J. H. Alexander et autres, du comté de Middlesex, Ontario ; et de J. H. Martin et autres, de Manitoba, tous de l'Association des Patrons de l'Industrie ; demandant l'abolition du droit sur la ficelle à lier.

De B. J. Donaldson, président, et J. H. Alexander, secrétaire, au nom de l'Association des patrons de l'Industrie, comté de Middlesex, Ontario ; demandant l'abolition du droit sur l'huile de charbon.

De Mme F. Pringle et autres, de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, de l'Eglise Baptiste de la rue Centre, Sainte-Catherine, Ontario ; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition Colombienne, à Chicago, 1893.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse ; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse ; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse ; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse ; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse ; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse ; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse ; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse ; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

La pétition de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique,—demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie,—étant lue;

M. l'Orateur décide: " que le délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés étant expiré, cette pétition ne peut être reçue."

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du parlement, présente le premier rapport de ce comité, qui est comme suit:—

Votre comité recommande respectueusement que son quorum soit porté à 13 membres.

Votre comité recommande aussi que tout nouveau sénateur et député aux Communes n'étant pas membre de ce parlement lors de la dernière session, reçoive une valise en cuir et une caisse de papeterie comme celles qui ont été distribuées à la dernière session.

Et votre comité recommande aussi que, vu que le pouvoir du comité de s'occuper de la papeterie de la Chambre des Communes a été contesté par l'honorable Orateur de cette Chambre, il est désirable que cette Chambre déclare que ce pouvoir, tel qu'exercé jusqu'à présent, était du ressort régulier de ce comité.

Comme l'espace requis pour l'emmagasinage des livres, brochures et autres documents n'est pas suffisant à présent pour cette fin, le comité recommande que son président soit autorisé à prendre des arrangements pour obtenir l'espace nécessaire.

M. Tisdale propose,—Qu'à une élection pour un député à la Chambre des Communes, pour le district électoral du comté de Welland, tenue le 26ème jour de février et le 5ème jour de mars 1891, William Manly German, de la ville de Welland, dans le comté de Welland, avocat, a été déclaré régulièrement élu.

Qu'un nommé Jessie Calhoun Rothery, un électeur du dit district électoral, en vertu des dispositions de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, a dûment présenté une pétition demandant que l'élection du dit William Manly German fût déclarée nulle, et que le dit German fût déqualifié à raison de manœuvres de corruption commises en rapport avec la dite élection, tant par le dit William Manly German lui-même, que par ses agents.

Que la dite pétition d'élection a été instruite les 10, 11 et 12 de décembre 1891, devant l'honorable John Edward Rose et l'honorable Hugh McMahon, deux des juges de la division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice de la province de l'Ontario; qu'à la clôture de la dite instruction, les dits savants juges ont trouvé et décidé que le dit William Manly German n'avait pas été régulièrement élu et que la dite élection était nulle à raison d'une manœuvre de corruption pratiquée tant par l'agent du dit William Manly German que par le dit William Manly German lui-même; et les savants juges ont donné leur certificat, en conséquence.

Que durant l'instruction de la dite pétition, et sur la décision des dits savants juges déclarant que la dite élection était nulle à raison d'une manœuvre de corruption pratiquée par un agent du dit William Manly German, l'avocat du dit William Manly German convint qu'il n'appellerait pas de cette décision, et qu'en conséquence de cet arrangement d'autres accusations de manœuvres de corruption que l'on prétendait avoir été pratiquées par des agents du dit William Manly German, furent abandonnées.

Que dans les procédures par voie d'appel du dit jugement à la Cour Suprême du Canada instituées par le dit William Manly German, le dit William Manly German a limité le sujet d'appel à cette partie du jugement des dits savants juges qui accordait la partie de la conclusion de la pétition relative aux accusations personnelles

portées contre lui et qui le déclarait coupable d'une manœuvre personnelle de corruption.

Qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y a pas actuellement en instance d'appel de la partie du dit jugement qui déclarait l'élection nulle, et le dit district électoral du comté de Welland se trouve actuellement, par conséquent, sans représentant dans le parlement (tous ces faits ressortent des papiers et procédures déposés sur le bureau de la Chambre conformément à une résolution de cette Chambre adoptée le 17 mars dernier.)

Que vu les faits qui précèdent, la Chambre déclare que le dit siège est vacant ; et il est par les présentes ordonné que M. l'Orateur adresse son mandat, sous son seing et sceau, au greffier de la couronne en chancellerie autorisant l'émission d'un d'un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral du comté de Welland.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir John Thompson.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Brodeur :—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et le maître de poste de Saint-Césaire, comté de Rouville, ou toute autre personne au sujet des dépôts d'argent que le dit maître de poste a à faire.

Par M. Guay :—Ordre de la Chambre—Copie de tous les témoignages donnés à une enquête, tenue à Lévis, dans le mois de février 1892, relativement à la démission de Michael Quinn, employé régulier du chemin de fer Intercolonial aux usines de Hadlow, Lévis, avec copie de toute correspondance échangée entre Alfred Drake, chef mécanicien pour le dit chemin de fer à Hadlow, et les autorités du même chemin à Moncton, en rapport avec la démission du dit Michael Quinn.

Par M. McMillan (Huron) :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nombre de vaches tenues à la ferme expérimentale centrale entre le 1er janvier 1891 et le 1er janvier 1892 ; le nombre de vaches de chacune des différentes races ; la quantité de lait nécessaire pour faire une livre de beurre ; la quantité de lait vendu ; la quantité de beurre vendu ; où ces articles ont été vendus et les prix réalisés, chaque mois ; le genre et la valeur de la nourriture donnée.

Par M. Bowers :—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms et le nombre d'hommes et d'armateurs qui ont demandé, sans les obtenir, des primes à la pêche en 1889, 1890 et 1891, les raisons pourquoi ils ne les ont pas obtenues, et si, dans certains cas, elles ont été accordées après avoir été refusées tout d'abord ; aussi, les noms et les montants des primes et les raisons pour lesquelles elles ont ainsi été accordées par la suite. Aussi, copie de tous papiers et correspondance depuis 1888 concernant le système des primes et les demandes accordées et refusées.

Par M. Davies :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant quels édifices fédéraux sont éclairés par l'électricité ; les divers systèmes en usage dans chaque édifice, lumière à arc ou à incandescence ; le nombre de lumières de la force de 16 bougies ou l'équivalent employées dans chaque édifice ; le coût de chaque lumière de la force de 16 bougies ou l'équivalent dans chaque édifice, et le coût moyen annuel de l'éclairage de chaque édifice. Indiquant aussi dans quels édifices les appareils sont la propriété du gouvernement et sont entretenus par lui, et dans le cas contraire, le courant électrique est-il fourni par des stations centrales ou par des particuliers. Aussi, indiquant dans les cas où le courant électrique est fourni du dehors, si le renouvellement des lampes est à la charge du gouvernement. Si oui, dans quels édifices et quel en est le coût annuel. Aussi, les noms des personnes qui ont entrepris d'éclairer aucun de ces édifices, ainsi que les noms ou désignations des édifices et les dates et durée de chacun de ces contrats. Aussi, indiquant quels édifices publics du Canada sont éclairés au gaz et le coût annuel de l'éclairage de chacun de ces édifices.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat donnant le sommaire de tous les contrats,—

1. Pour l'élargissement des canaux de Welland, du Saint-Laurent, Lachine et Ottawa, y compris bassins, drainage, barrages, creusement des approches, enlèvement de battures, etc., etc.

2. Pour la construction des canaux Murray, Tay, Culbute, Fenelon Falls, Buckhorn, Burleigh et Sault Sainte-Marie, y compris bassins, drainage, barrages, creusement des approches, enlèvement de battures etc., etc.

3. Pour l'amélioration du port de Toronto, du port et bassin de radoub de Kingston, du port et brise-lames de Port-Arthur, et pour l'écluse, la digue et l'amélioration de la rivière du Lièvre.

4. Pour la construction de la partie du chemin de fer du Pacifique Canadien exécutée par le gouvernement, comprenant les sections A et B depuis la rivière aux Anglais jusqu'à Portage-du-Rat, et cette partie dans la Colombie-Anglaise entre Yale et Kamloops. Le dit état devant comprendre les renseignements suivants sur chaque contrat:—

(a.) Le nom ou la désignation du contrat.

(b.) Le nom et le domicile de l'entrepreneur.

(c.) La date du contrat.

(d.) La date de l'achèvement d'après les conditions du contrat.

(e.) La date de la terminaison et livraison des travaux.

(f.) La date de l'annulation du contrat, s'il a été abandonné ou annulé.

(g.) Le coût total des travaux d'après le contrat.

(h.) Le montant réel payé à l'entrepreneur par règlement final, y compris changements, extras, etc.

(i.) Des contrats non encore terminés, le montant gagné jusqu'à date de la dernière estimation du progrès des travaux; et le coût estimatif de la partie non terminée.

(j.) Des contrats annulés ou abandonnés, le montant payé à l'entrepreneur et le coût estimatif des travaux non terminés.

(k.) Le montant de chaque soumission plus basse que la soumission acceptée.

(l.) Les noms de chaque soumissionnaire dont le prix était plus bas que celui de la soumission acceptée.

(m.) Si le contrat a été donné autrement que par compétition publique; et si des soumissions plus basses ont été écartées, en donner la raison.

Par M. McMullen:—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, plaintes, accusations et autres papiers et copie de la preuve concernant les irrégularités attribuées au sous-ministre des Pêcheries ou les accusations ou plaintes portées contre lui ou contre le département dont il était sous-chef.

Par M. Perry:—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, rapports, etc., qui ont pu être échangés entre le gouvernement canadien et Sir Douglas Fox ou tout autre ingénieur, depuis le 1er septembre 1891, au sujet de la construction d'un tunnel entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, sous le détroit de Northumberland.

M. Patterson (Huron) présente.—Réponse à Adresse du 14 courant.—Copie du jugement de la Cour Suprême dans l'appel de Barrett vs la cité de Winnipeg, connu communément sous le nom de "Cause des Ecoles du Manitoba."

Aussi.—Réponse supplémentaire à Ordre du 17 mars 1890—Copie de toute correspondance, mémoires et conventions entre le gouvernement et la Compagnie de Colonisation de la Tempérance, et de toute correspondance des colons, employés et membres de la compagnie concernant les opérations de la dite compagnie.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir:—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes:

Bill (No 37) concernant la Compagnie du chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

Bill (No 38) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta.

Bill (No 40) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 36) modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Epargnes Scolaire.
Bill (No 41) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Le bill (No 6) à l'effet d'amender l'Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, 1888, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Foster,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Dawson.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Landerkin—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le coût de la revision des listes de votation en 1886, 1889 et 1891 dans chacune des divisions électorales, et le coût total des trois revisions dans tout le Canada.

M. Prior—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre *M. Gamble*, ingénieur en résidence à la Colombie-Anglaise, et le département des Travaux Publics à Ottawa, au sujet des bureaux des douanes et des postes à Victoria. Aussi, copie de tous rapports de cet officier sur les dits édifices. Aussi, copie de toute correspondance et rapports adressés par *M. E. H. Fletcher*, inspecteur des postes dans la Colombie-Anglaise, au sujet du bureau de poste de Victoria, C.-A.

M. Desaulniers—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance concernant la construction d'une jetée à Yamachiche et d'une autre jetée à la Pointe du Lac, depuis le premier juillet 1891.

M. Gillmor—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé que les employés des douanes des Etats-Unis obligent les Canadiens qui exportent du granit travaillé en ce pays à attacher à la facture un diagramme de chaque pièce de granit travaillé exporté aux Etats-Unis et à en attester la valeur sous serment devant un consul américain ? Quels moyens emploient les douaniers canadiens pour constater la valeur du granit travaillé importé en Canada de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis ?

M. Borden—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelles mesures, s'il en est, ont été prises pour assurer au Canada la continuation de l'entente actuelle avec l'Espagne, qui expire le 30 juin prochain, en vertu de laquelle les produits du Canada, et spécialement les pommes de terre, les poissons et les bois de construction, sont admis dans les Antilles Espagnoles aux mêmes conditions que les produits des Etats-Unis ?

M. Landerkin—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce que le gouvernement a perçu dernièrement un droit de \$52.75 sur un drapeau anglais présenté par *S. A. R.* le duc de Canaught comme prix au corps de cadets de Montréal le mieux exercé ?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, mercredi, le 30 mars courant, ou après, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 37) concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

Bill (No 38) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta.

Bill (No 40) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 36) modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Epargnes Scolaire.

Bill (No 41) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

No 19.

OTTAWA, MERCREDI 23 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. Dawson,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 20.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 24 MARS 1892.

PRIÈRES.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De Messieurs C. Ross et Cie, et autres, de la cité d'Ottawa ; demandant que le bill maintenant devant le Parlement concernant la Compagnie des Chars Urbains d'Ottawa ne devienne pas loi.

De J. H. Martin et autres, de l'Association Provinciale des Patrons de l'Industrie, Manitoba ; demandant l'abolition du droit sur la ficelle à lier.

De Annie Milne et autres, de l'église Méthodiste, Mallory, tous de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, Ontario ; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition Colombienne, à Chicago, 1893.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Peterborough, Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Peterborough, Ontario ; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Peterborough ; et de l'Assemblée Locale, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, tous d'Ontario ; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Peterborough ; et de l'Assemblée Locale, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, tous d'Ontario ; demandant un amendement à l'Acte d'engagement des matelots.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Peterborough, Ontario ; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Peterborough ; et de l'Assemblée Locale, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, tous d'Ontario ; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Peterborough, Ontario ; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Peterborough, Ontario ; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Peterborough, Ontario ; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Peterborough, Ontario ; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie des certificats de l'élection des députés suivants, savoir:—

De George Guillet, écrivain, pour le district électoral de Northumberland-Ouest;

De Arthur Boyle, écrivain, pour le district électoral de Monck;

Les députés suivants, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre:

Arthur Boyle, écrivain, pour le district électoral de Monck;

George Guillet, écrivain, pour le district électoral de Northumberland-Ouest.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés relativement aux pétitions suivantes, savoir:—De la Compagnie de Ponts de Brockville et New-York; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour achever ses travaux;—et de la Compagnie de charbonnage et de chemin de fer de la Nicola, Kamloops et Similkameen; demandant la ratification de sa charte.

Le délai pour présenter des bills privés expirant aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'à vendredi, le 1er avril prochain.

M. Haggart soumet à la Chambre,—Un rapport des commissaires chargés de considérer l'opportunité de prolonger le canal de la Vallée de la Trent, et dans quelle mesure.

M. Taylor présente un bill (No 42) à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie de Ponts de Brockville et New-York,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Desjardins (L'Islet), la requête de C. N. Armstrong et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la Vallée de l'Ottawa," nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), il est Résolu,—Que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé à vendredi, le 1er avril prochain, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Le bill (No 6) à l'effet d'amender l'Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, 1888, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement et remis, pour troisième lecture, à lundi prochain.

Le bill (No 3) modifiant de nouveau l'Acte des Assurances, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Foster,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Cameron.

Un message est reçu du Sénat, avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est désiré, savoir:—

Bill (No 43) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le département de la Commission Géologique."

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 3 P.M.

PETER WHITE,
Orateur.

ERRATUM.

Dans les Procès-Verbaux d'hier, page 192, les items suivants ont été omis par inadvertance après le 1er rapport du comité des Impressions:—

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera jeudi, le 24 courant, elle restera ajournée jusqu'à lundi prochain, à 3 P.M.

Sir John Thompson met devant la Chambre,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1891.

M. Foster soumet à la Chambre,—Relevé, pour dix jours, des recettes et paiements du Canada, du 11 au 20 mars courant, et pour la période correspondante de 1891.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Murray*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports, documents, mémoires et correspondance concernant l'octroi d'une nouvelle subvention pour aider à l'achèvement du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

M. *Curran*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions des chambres de commerce et des compagnies de chemins de fer et, en général, de tous documents concernant la construction d'un nouveau pont sur le canal de Lachine, à Montréal.

M. *McMillan* (Huron)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant la quantité d'engrais artificiels importée entre le 1er juillet 1891 et le 1er janvier 1892.

M. *Campbell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la quantité de ficelle à lier importée dans la Puissance, du 1er juillet 1891 au 1er juillet 1892, pour usage en Canada, le pays d'importation et le montant des droits payés sur cet article.

M. *Davies*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant les privilèges de circulation accordés au chemin de fer du Pacifique sur la ligne de l'Intercolonial entre Halifax et Saint-Jean, et copie de toutes conventions intervenues entre le Pacifique Canadien et l'Intercolonial ou aucun département ou fonctionnaire du gouvernement canadien concernant les privilèges de circulation accordés au Pacifique Canadien sur la ligne de l'Intercolonial et les paiements à faire pour cet objet; et aussi, copie de toutes conventions au sujet de paiements à être faits par l'Intercolonial au Pacifique Canadien pour les wagons et locomotives mis en circulation par ce dernier sur la ligne de l'Intercolonial.

M. *Davies*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel est le montant total payé par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au chemin de fer Intercolonial, pour les six mois expirés le 31 décembre dernier, pour privilèges de circulation, de garage et autres facilités sur ce dernier chemin entre Saint-Jean et Halifax et les stations intermédiaires?

2. Quel montant total a été payé par l'Intercolonial au Pacifique Canadien, pour les six mois expirés le 31 décembre dernier, pour les trains mis à la disposition de l'Intercolonial entre Halifax et Saint-Jean?

No 20.

OTTAWA, JEUDI 24 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 21.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 28 MARS 1892.

PRIÈRES.

Dix-sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Thomas R. Philps et autres, de Sainte-Catherine; et du révérend F. W. Farries et autres, d'Ottawa, tous de l'église Presbytérienne; de J. W. Totten et autres, de l'église Méthodiste, Cannington, et autres d'autres lieux et dénominations; et de William Brown et autres, tous de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, Ontario; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition Colombienne, à Chicago, 1893.

De l'Assemblée Locale, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De l'Assemblée Locale, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Assemblée Locale, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Assemblée Locale, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De l'Assemblée Locale, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De Francis Bole et autres, des Patrons de l'Amérique du Nord; demandant l'abolition des droits d'importation sur l'huile de charbon, la ficelle à lier, le fer, etc., et la mise de ces articles sur la liste des articles francs de droits.

De G. W. Cline et autres, producteurs de fruits, du comté de Wentworth, Ontario; demandant l'augmentation des droits sur les poires et prunes importées des Etats-Unis.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de William Pridham, écr, pour le district électoral de Perth-Sud.

Les députés suivants, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre :

John Hearn, écr, pour le district électoral de Québec-Ouest;

William Pridham, écr, pour le district électoral de Perth-Sud.

Sur motion de M. Guillet, la requête de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

M. Gordon présente un bill (No 44) modifiant de nouveau l'Acte d'Immigration Chinoise,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No 42) à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie de Ponts de Brockville et New-York, est lu pour la seconde fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Carroll :—Ordre de la Chambre—Copies des comptes, listes de paiements et correspondances de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix, concernant la construction d'un quai au village de Kamouraska, province de Québec.

Par M. Barnard :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant,—

1. Le nombre des réserves sauvages dans la Colombie-Anglaise.
2. La situation de chacune et le nom de la tribu à qui elle a été allouée.
3. La superficie de chacune, en acres.
4. La superficie cultivée dans chaque réserve.
5. La population de chaque tribu lorsque la réserve a été établie en premier lieu.
6. La population actuelle de chaque tribu.
7. La superficie estimative des terrains de pâture dans chaque réserve.
8. Le nombre de chevaux, bêtes à cornes et moutons possédés par chaque tribu.
9. La superficie estimative de terres à bois sur chaque réserve.

Par M. Curan :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes pétitions des chambres de commerce et des compagnies de chemin de fer et, en général, de tous documents concernant la construction d'un nouveau pont sur le canal de Lachine, à Montréal.

Par M. Campbell :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant la quantité de ficelle à lier importée dans la Puissance; du 1er juillet 1891 au 1er juillet 1892, pour usage en Canada, le pays d'importation et le montant des droits payés sur cet article.

Par M. Davies :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant les privilèges de circulation accordés au chemin de fer du Pacifique sur la ligne de l'Intercolonial entre Halifax et Saint-Jean, et copie de toutes conventions intervenues entre le Pacifique Canadien et l'Intercolonial ou aucun département ou fonctionnaire du gouvernement canadien concernant les privilèges de circulation accordés au Pacifique Canadien sur la ligne de l'Intercolonial et les paiements à faire pour cet objet; et aussi, copie de toutes conventions au sujet de paiements à être faits par l'Intercolonial au Pacifique Canadien pour les wagons et locomotives mis en circulation par ce dernier sur la ligne de l'Intercolonial.

M. McMillan (Huron) propose,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état donnant la quantité d'engrais artificiels importée entre le 1er juillet 1891 et le 1er janvier 1892.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Bowell, les députés suivants sont ajoutés aux comités permanents qui suivent, savoir :—

Lois Expirantes: M. Pridham.—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes: MM. Boyle et Guillet.—Bills Privés: M. Guillet.—Ordres Permanents: M. Pridham.—Comptes Publics: M. Boyle.—Banque et Commerce: MM. Boyle et Guillet.—Agriculture et Colonisation: M. Pridham.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Foster,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Mills (Bothwell).

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Tupper—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'imposer un honoraire de piastres pour chaque licence accordée par le ministre de la Marine et des Pêcheries pour la mise en boîte, en conserves ou la salaison du homard, ou pour le garder vivant dans des étangs ou autres endroits après la saison fermée.

2. Qu'il est expédient d'imposer un honoraire de deux centins pour chaque caisse contenant quatre douzaines de boîtes de homard de la contenance d'une livre, et d'un centin pour chaque caisse contenant deux douzaines de boîtes de homard de la contenance d'une livre, à être payé par le metteur en boîte à la personne chargée par le ministre de la Marine et des Pêcheries de marquer, étiqueter ou estampiller ces caisses.

M. Flint—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous comptes, réclamations et certificats présentés et transmis du 1er juillet 1885 jusqu'à date, au gouvernement du Canada par chaque juge de la cour Supérieure de la province de Québec, en sa qualité de tel juge, pour toutes dépenses de voyage et d'hôtel dans une place autre que celle dans laquelle tel juge est tenu de résider, ou dans laquelle il a, de fait, résidé, soit pour y avoir siégé ou agi en telle qualité, ou pour y avoir tenu une cour pour des affaires civiles, criminelles ou autres; aussi, un état détaillé des diverses sommes payées en conformité de ces comptes, réclamations et certificats.

M. Davies—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance, télégrammes ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales ou le gouvernement de Terre-Neuve, ou entre aucun membre ou représentant de quelqu'un de ces gouvernements, touchant l'admission de Terre-Neuve dans la Puissance du Canada, y compris toute correspondance ou télégrammes adressés au Haut-Commissaire ou venant de lui, sur ce sujet, et tous rapports au conseil et minutes du conseil s'y rapportant. Aussi, copie de toutes conditions ou offres qui ont pu être soumises au gouvernement de Terre-Neuve ou à quelqu'un de ses membres au sujet de l'entrée de cette Ile dans la fédération canadienne.

M. Davies—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes proclamations, rapports au conseil ou ordres en conseil, correspondance ou autres documents en vertu desquels les produits du Canada et de Terre-Neuve ont été échangés en franchise depuis l'année 1885.

Sir John Thompson—Mercredi prochain—Que les mesures du gouvernement auront la priorité après les interpellations, tous les jeudis, pendant le reste de la session.

M. Forbes—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions, correspondance, lettres, télégrammes et mémoires reçus depuis 1887, demandant ou concernant l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer d'Annapolis et Atlantique ou à une ligne de chemin de fer entre Liverpool et Shelburne et Annapolis, *via* Caledonia.

M. Lavergne—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. Alfred Pinsonneault, maître du havre et inspecteur de l'écluse du canal de Chambly à Saint-Jean, a-t-il résigné sa position ?
2. Si oui, a-t-il ainsi résigné en faveur de son fils, cultivateur, de Saint-Jacques-le-Mineur, et la nomination de ce dernier est-elle faite ?

M. *Davies*.—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel a été le montant payé par le chemin de fer du Pacifique Canadien à l'Intercolonial, pour l'année expirée le 29 février 1892, sur les billets de passage collectés sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, entre Halifax et Saint-Jean? Quel montant a été payé par l'Intercolonial au Pacifique Canadien, pour la même année, pour le parcours des trains entre Halifax et Saint-Jean?

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché pour être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, lundi, le 4 avril prochain, ou après:—
Bill (No 42) à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie de Ponts de Brockville et New-York.

No 21.

OTTAWA, LUNDI 28 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1892.

No 22.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 29 MARS 1892.

PRIÈRES.

Vingt-neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés relativement aux pétitions suivantes, savoir :—De B. W. Folger et autres, de Kingston, Ont. ; demandant un acte constituant une compagnie pour construire et exploiter un chemin de fer de ceinture dans et autour de Kingston et les villages de Portsmouth et Cataragui ;—et de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool ; demandant un acte pour faire revivre la charte de la dite compagnie, et pour prolonger le délai fixé pour commencer et achever sa ligne ferrée ;—et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que les bills ne soient considérés par leurs comités respectifs, le comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la requête de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—et les raisons données par les pétitionnaires pour expliquer ce délai permettent de recommander que la permission requise soit accordée.

M. Wood (Brookville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill (No 14) concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Nicola.

Bill (No 29) concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James ; et

Bill (No 35) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Et le bill suivant sans amendement, savoir :

Bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue.

Sur motion de M. Kirkpatrick, la requête de la Compagnie de chemin de fer et de bateau à vapeur de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan, présentée ce jour,—demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte pro-

longeant le délai fixé pour l'exécution de son entreprise, nonobstant l'expiration du temps fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue et référée au comité des Ordres Permanents.

M. Fairbairn présente un bill (No 45) à l'effet de faire revivre et amender l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Kirkpatrick, la requête de la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, présentée ce jour,—demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre sa pétition ainsi que celle de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et du Maine pour la passation d'un acte pourvoyant à l'achat, par la première, des actions ordinaires et actions-débutures de la dernière compagnie, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Skinner, la requête de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte confirmant une certaine convention intervenue entre elle et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, est lue et reçue et référée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Dewdney, le bill (No 43) du Sénat, intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant le département de la Commission Géologique," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Tislale,—Qu'à une élection pour un député à la Chambre des Communes, pour le district électoral du comté de Welland, tenue le 25ème jour de février et le 5ème jour de mars 1891, William Manly German, de la ville de Welland, dans le comté de Welland, avocat, a été déclaré régulièrement élu.

Qu'un nommé Jessie Calhoun Rothery, un électeur du dit district électoral, en vertu des dispositions de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, a dûment présenté une pétition demandant que l'élection du dit William Manly German fût déclarée nulle, et que le dit German fût déqualifié à raison de manœuvres de corruption commises en rapport avec la dite élection, tant par le dit William Manly German lui-même, que par ses agents.

Que la dite pétition d'élection a été instruite les 10, 11 et 12 de décembre 1891, devant l'honorable John Edward Rose et l'honorable Hugh McMahon, deux des juges de la division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice de la province de l'Ontario; qu'à la clôture de la dite instruction, les dits savants juges ont trouvé et décidé que le dit William Manly German n'avait pas été régulièrement élu et que la dite élection était nulle à raison d'une manœuvre de corruption pratiquée tant par l'agent du dit William Manly German que par le dit William Manly German lui-même; et les savants juges ont donné leur certificat, en conséquence.

Que durant l'instruction de la dite pétition, et sur la décision des dits savants juges déclarant que la dite élection était nulle à raison d'une manœuvre de corruption pratiquée par un agent du dit William Manly German, l'avocat du dit William Manly German convint qu'il n'appellerait pas de cette décision, et qu'en conséquence de cet arrangement d'autres accusations de manœuvres de corruption que l'on prétendait avoir été pratiquées par des agents du dit William Manly German, furent abandonnées.

Que dans les procédures par voie d'appel du dit jugement à la Cour Suprême du Canada instituées par le dit William Manly German, le dit William Manly German a limité le sujet d'appel à cette partie du jugement des dits savants juges qui accordait la partie de la conclusion de la pétition relative aux accusations personnelles portées contre lui et qui le déclarait coupable d'une manœuvre personnelle de corruption.

Qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y a pas actuellement en instance d'appel de la partie du dit jugement qui déclarait l'élection nulle, et le dit district électoral du comté de Welland se trouve actuellement, par conséquent, sans représentant dans le parlement (tous ces faits ressortent des papiers et procédures déposés sur le bureau de la Chambre conformément à une résolution de cette Chambre adoptée le 17 mars dernier.)

Que vu les faits qui précèdent, la Chambre déclare que le dit siège est vacant; et il est par les présentes ordonné que M. l'Orateur adresse son mandat, sous son seing et sceau, au greffier de la couronne en chancellerie autorisant l'émission d'un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral du comté de Welland.

Et la question étant mise;

M. Laurier propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" dans le dernier paragraphe soient retranchés et remplacés par les suivants: "l'exposé ci-dessus des faits et tous les papiers s'y rapportant soient référés au Comité des Privilèges et Elections."

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée.

M. Amyot présente un bill (No 46) pour obliger tout électeur à se rendre au poll,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Foster,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et le débat se continuant;

MERCREDI, 30 mars 1892.

Et la question étant mise sur la motion,—elle est adoptée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:

VI.—PÉNITENCIERS.

52 Kingston.....	162,763 49
Résolution à rapporter.	

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Foster soumet à la Chambre,—Rapport du Haut-Commissaire du Canada.

La Chambre alors s'ajourne à 1.05 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Ives*—Jeudi prochain—BILL intitulé: “ Acte concernant le transfert de parts dans des corps constitués.”

M. *Fauvel*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'en vue d'encourager et développer le trafic entre le Canada et la Grande-Bretagne, les droits de douane devraient être réduits sur les classes de marchandises généralement importées de ce pays.

M. *Gauthier*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de continuer à maintenir la loi qui défend aux cultivateurs de manufacturer en tabac haché ou en cigares le tabac dont ils ont besoin pour leur usage personnel?

M. *Gauthier*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu un rapport d'ingénieur sur la partie du chemin de fer de la compagnie appelée le Grand-Nord, compris entre le village de New-Glasgow, dans le comté de Terrebonne, et la paroisse de Sainte-Julienne, comté de Montcalm, traversant la paroisse de Saint-Lin, comté de L'Assomption? Si oui, depuis quand ce rapport a-t-il été produit et quelle est la conclusion? Le gouvernement a-t-il payé à la dite compagnie tout le subside qui lui a été accordé pour la construction de son chemin de fer? Quel est le montant qui a été payé ou qui reste à payer? Le gouvernement se propose-t-il, pendant la présente session, d'accorder à la dite compagnie un nouveau subside pour la prolongation de son chemin?

M. *Choquette*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quels sont les noms des personnes qui ont fait application pour la position de maître de poste de la paroisse de L'Islet après le décès de celle qui occupait cette position il y a quelques mois? Qui a été nommé? Et sur la recommandation de qui?

M. *Choquette*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Une enquête a-t-elle été demandée contre la tenue du bureau de poste du Village des Aulnets, dans le comté de L'Islet, et contre le maître de poste, M. Auguste Dupuis? Si oui, par qui, et pour quelles raisons? Et l'enquête a-t-elle accordée, ou le sera-t-elle?

M. *Choquette*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Une enquête a-t-elle été tenue sur les causes du naufrage de l'*Alert*, bateau appartenant au gouvernement et commandé par le capitaine Koeing? Si oui, qui a été chargé de faire cette enquête et quel en a été le résultat?

M. *Beausoleil*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Pourquoi le rapport du professeur Saunders sur la culture de la betterave à sucre n'a-t-il pas été traduit, imprimé et distribué en langue française? Quand les députés parlant la langue française peuvent-ils espérer être mis en possession de copies françaises de ce rapport?

M. *Beausoleil*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de continuer, pour un nombre d'années, la prime qui a été accordée pour deux ans en faveur du sucre fabriqué avec la betterave à sucre cultivée en Canada? Si oui, pour quel nombre d'années?

M. *Beausoleil*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, mémoires et documents qui ont pu être échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes, compagnies ou corporations au sujet de l'octroi ou de la continuation de l'octroi d'une prime en faveur du sucre fabriqué en Canada avec la betterave à sucre produite et cultivée en Canada.

M. *Beausoleil*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des instructions adressées au professeur Saunders, lorsqu'il a été chargé d'étudier la question de la culture de la betterave à sucre et de la fabrication du sucre de betterave en Canada, ou depuis cette date jusqu'à celle à laquelle son rapport a été soumis à cette honorable Chambre.

M. *Beausoleil*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant—

1. La quantité de sucre de betterave fabriquée en Canada pour laquelle une prime a été accordée et payée en vertu de la loi passée à la dernière session du présent parlement ;

2. Le nom et l'adresse des personnes ou compagnies à qui cette prime a été payée ainsi que le montant payé à chacune d'elles ;

3. Le montant total ainsi payé ;

4. La quantité totale de betterave à sucre dans la Puissance du Canada et livrée aux fabriques de sucre de betterave durant les années 1890 et 1891 respectivement.

M. *Beausoleil*—Jeudi prochain—BILL intitulé : " Acte constituant en corporation la Société Nationale Mutuelle de Prêt et de Construction."

M. *Choquette*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Production de tous papiers, lettres, documents, correspondance, requêtes, résolutions, etc., relativement à l'ouverture d'un bureau de poste à la station du Cap Saint-Ignace, dans le comté de Montmagny.

M. *Corbould*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire déposer, au cours de cette saison, des homards ou des œufs de homard dans les eaux de l'océan Pacifique, dans la Colombie-Anglaise ? Est-ce aussi son intention de faire mettre du poisson blanc dans les lacs de la dite province ?

M. *Choquette*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—M. R. P. Vallée candidat conservateur à la dernière élection locale, dans le comté de Montmagny, a-t-il demandé verbalement, ou par écrit, l'ouverture à la station du Cap Saint-Ignace, dans le dit comté, du bureau de poste qui avait été fermée par l'ex-ministre des Postes ? Si oui, quand, et quelle est la réponse qui lui a été faite à ce sujet ?

No 22.

OTTAWA, MARDI 29 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria. 1892

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 23.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 30 MARS 1892.

PRIÈRES.

Vingt-deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De A. H. Alexander et autres, de l'église Congrégationaliste, Stratford; de J. J. Vincent et autres, de l'église Presbytérienne, de Brussels et autres lieux; et de John Langford et autres, des églises Presbytérienne et Méthodiste, Milverton, tous de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, Ontario; demandant la fermeture le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition Colombienne, à Chicago, 1893.

De madame Fisher, présidente de l'Union de Tempérance des Femmes Chrétiennes, et autres; et du révérend J. R. Gundy et autres, du comté de Lambton, Ontario; demandant que le bill demandant la suppression de la littérature obscène, devienne loi.

Du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

Du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

Du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

Du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

Du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

Du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

Du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

Du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

Du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

Du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

La pétition du conseil municipal de la ville de Chatham, Ont.,—demandant qu'il soit inséré une somme dans le budget de l'année courante pour parer aux frais de dragage de l'embouchure de la rivière Thames,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

La pétition de Thomas S. Hobbs et autres, de la cité de London, Ont.,—demandant que justice soit faite au sujet de certains jugements rendus par le juge de cour de comté, Elliott, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, et de certains actes de partisanerie que l'on allègue avoir été commis par le dit juge,—étant lue ;

M. l'Orateur décide,—“ que, conformément à l'article 85 du règlement, elle ne peut être reçue, vu que cet article exige que la feuille qui contient les conclusions de la pétition porte la signature d'au moins trois des pétitionnaires, et que la feuille qui contient les conclusions de la présente pétition n'en porte aucune.

M. Wood (Westmorland), du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, rapportant le

Bill (No 15) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie meunière McKay, sans amendement ;—et le

Bill (No 17) constituant en corporation W. C. Edwards et Cie, avec des amendements.

Au sujet de ce dernier bill, le comité désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'il n'est fait mention, ni dans l'avis ni dans la pétition pour le dit bill, de l'intention de la compagnie de demander des pouvoirs d'exploiter des mines ; mais comme nuls droits existants ne sont lésés, et que de semblables pouvoirs sont nécessaires pour permettre à la compagnie de poursuivre ses opérations dans leur ensemble, le comité recommande que les pouvoirs demandés dans le bill soient accordés.

Sur motion de M. Reid, la requête de Alexander McKay et autres, présentée ce jour,—demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre leur pétition pour la passation d'un acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et du Lac Supérieur, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

M. Tupper remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes d'autres papiers concernant les pêcheries sur les côtes de l'Atlantique, y compris l'arrangement séparé que Terre-Neuve se propose de conclure avec les Etats-Unis, et aussi la mise en force, par le gouvernement de Terre-Neuve contre les navires canadiens, de l'Acte de Terre-Neuve sur la boîte.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 30 mars 1892.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Hughes—Ordre de la Chambre—Etat indiquant,—

1. Les corps de milice active qui ont fait des exercices (a) chaque année ; (b) tous les deux ans ; (c) tous les trois ans depuis 1889 jusqu'à 1891, inclusivement.
2. Le nombre d'officiers actifs dans chaque corps, dûment qualifiés.
3. Le nombre d'officiers nommés provisoirement dans chaque corps, spécifiant ceux dont le délai de qualification est expiré.
4. Les nom, durée de service et âge de chaque officier commandant excédant soixante ans.

5. La force numérique réelle, et le nombre d'engagements dans les corps permanents d'Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick, en 1891.

Par M. Frémont—Ordre de la Chambre—Etat indiquant—

1. Le nombre et la situation de chacune des fermes expérimentales.
2. Le montant dépensé dans chacune d'elles, séparément, depuis leur création.
3. Le nom et le salaire de chacun des employés dans chacune des fermes, avec un état des autres avantages que chaque employé reçoit du gouvernement.

Par M. Landerkin—Ordre de la Chambre—Etat donnant le coût de la revision des listes de votation en 1886, 1889 et 1891 dans chacune des divisions électorales, et le coût total des trois revisions dans tout le Canada.

Par M. Flint:—Adresse—Copie de tous comptes, réclamations et certificats présentés et transmis du 1er juillet 1885 jusqu'à date, au gouvernement du Canada par chaque juge de la cour Supérieure de la province de Québec, en sa qualité de tel juge, pour toutes dépenses de voyage et d'hôtel dans une place autre que celle dans laquelle tel juge est tenu de résider, ou dans laquelle il a, de fait, résidé, soit pour y avoir siégé ou agi en telle qualité, ou pour y avoir tenu une cour pour des affaires civiles, criminelles ou autres; aussi, un état détaillé des diverses sommes payées en conformité de ces comptes, réclamations et certificats.

Par M. Davies:—Adresse—Copie de toute correspondance, télégrammes ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales ou le gouvernement de Terre-Neuve, ou entre aucun membre ou représentant de quelqu'un de ces gouvernements, touchant l'admission de Terre-Neuve dans la Puissance du Canada, y compris toute correspondance ou télégrammes adressés au Haut-Commissaire ou venant de lui, sur ce sujet, et tous rapports au conseil et minutes du conseil s'y rapportant. Aussi, copie de toutes conditions ou offres qui ont pu être soumises au gouvernement de Terre-Neuve ou à quelqu'un de ses membres au sujet de l'entrée de cette Ile dans la fédération canadienne.

Aussi,—Adresse—Copie de toutes proclamations, rapports au conseil ou ordres en conseil, correspondance ou autres documents en vertu desquels les produits du Canada et de Terre-Neuve ont été échangés en franchise depuis l'année 1885.

Par M. Forbes:—Ordre de la Chambre—Copie de toutes pétitions, correspondance, lettres, télégrammes et mémoires reçus depuis 1887, demandant ou concernant l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer d'Annapolis et Atlantique ou à une ligne de chemin de fer entre Liverpool et Shelburne et Annapolis, *viâ* Caledonia.

Le bill (No 6) à l'effet d'amender l'Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, 1888, est lu pour la troisième fois, et passé.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 14) concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Nicola.

Bill (No 29) concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James.

Bill (No 35) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue.

Le bill (No 45) à l'effet de faire revivre et amender l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool,—est

lu pour la seconde fois, et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. McMullen,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un état donnant les noms et domiciles de toutes personnes employées par le gouvernement sur les chemins de fer de l'Etat, en Canada, ou en rapport avec ces chemins de fer; la nature du travail à faire, le salaire payé par mois ou par année, et le montant brut payé à chaque employé pendant l'année 1891.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est rejetée.

Sur motion de M. Tupper, la Chambre décide de se former, demain, en comité général pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'imposer un honoraire de cinq piastres pour chaque licence accordée par le ministre de la Marine et des Pêcheries pour la mise en boîte, en conserves ou la salaison du homard, ou pour le garder vivant dans des étangs ou autres endroits après la saison fermée.

2. Qu'il est expédient d'imposer un honoraire de deux centins pour chaque caisse contenant quatre douzaines de boîtes de homard de la contenance d'une livre, et d'un centin pour chaque caisse contenant deux douzaines de boîtes de homard de la contenance d'une livre, à être payé par le metteur en boîte à la personne chargée par le ministre de la Marine et des Pêcheries de marquer, étiqueter ou estampiller ces caisses.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que les mesures du gouvernement auront la priorité après les interpellations, tous les jeudis, pendant le reste de la session.

Sur motion de M. Tupper, l'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions déclarant qu'il est expédient d'imposer un honoraire de cinquante piastres pour chaque licence accordée par le ministre de la Marine et des Pêcheries pour la mise en boîte, etc., du homard, est rescindé.

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.—Adopté.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

VI.—PÉNITENCIERS.—*Suite.*

53	Saint-Vincent-de-Paul.....	99,301 13
54	Dorchester.....	44,604 00
55	Manitoba.....	45,388 30
56	Colombie-Britannique..	53,384 47
57	Prison de Régina.....	16,324 95

Résolutions à rapporter.

JEUDI, 31 mars 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 1 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Edgar—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des lettres patentes originales constituant en corporation la Compagnie des Filatures de coton de la Puissance (limitée), des lettres patentes supplémentaires portant le capital-actions de la dite compagnie de \$100,000 à \$5,000,000, et de toute correspondance, pétitions, déclarations et preuve soumises au gouvernement à l'appui de l'émission des dites lettres patentes supplémentaires. Aussi, copie des lettres patentes originales constituant en corporation la Compagnie canadienne des Filatures de coton teint (limitée), des lettres patentes supplémentaires portant le capital-actions de la dite compagnie de \$100,000 à \$5,000,000, et de toute correspondance, pétitions, déclarations et preuve soumises au gouvernement à l'appui de l'émission des dites lettres patentes supplémentaires.

M. Davin—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes résolutions et mémoires adoptés par l'Assemblée du Nord-Ouest à sa dernière session et adressés au gouvernement.

M. Patterson (Colchester)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports et correspondance entre le département des Chemins de fer et les surintendants des divers services de l'Intercolonial au sujet de l'accident arrivé à Truro à un train sous la conduite du conducteur H. D. Archibald, et concernant sa destitution subséquente.

M. Flint—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le coût, par district électoral, de la dernière revision des listes de voteurs en vertu de l'Acte du Cens Electoral.

M. Murray—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le coût du dragage de la rivière Ottawa (y compris le coût du matériel, etc.), entre Pembroke et les rapides des Joachims, depuis l'année 1878 jusqu'à date. Aussi, état donnant les noms de la personne ou des personnes qui ont exécuté les travaux, les montants payés à chacune, et si les travaux ont été donnés par contrat ou autrement.

M. Murray—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat détaillé donnant le coût de construction du canal de la Culbute depuis l'origine jusqu'au 24 mars 1892, les noms des entrepreneurs ou autres qui ont exécuté les travaux, y compris le coût des études, dépenses des ingénieurs, coût des plans, rapports, etc., et le coût des réparations, ainsi que les noms des personnes qui les ont exécutées. Aussi, état détaillé donnant les noms des ingénieurs, éclusiers, gardiens de ponts et autres employés du gouvernement sur le dit canal, depuis sa construction, et les montants respectifs payés à chacun. Aussi, état donnant le coût de construction de tout barrage, ou digues ou autres changements ou améliorations exécutés dans les Rapides du Calumet, sur la rivière Ottawa, depuis 1878 jusqu'à date, et les noms des personnes qui ont fait les travaux, spécifiant s'ils ont été faits en vertu de contrats ou autrement. Aussi, état détaillé donnant les montants respectifs payés, et les noms des personnes auxquelles ils ont été payés, pour dommages causés aux propriétés par suite de submersion causée par la construction des digues du gouvernement dans les Rapides du Calumet et de la construction du canal de la Culbute. Aussi, liste donnant les noms des personnes dont les réclamations n'ont pas été réglées.

M. McMullen—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les réclamations de la Morton Dairy Company, dans le township 4, rangs 23 et 24, à l'ouest du 1er méridien principal? Est-elle locataire ou propriétaire? Si elle est locataire quand expire son bail? Si elle est propriétaire, quand a-t-elle acheté la propriété et à quelles conditions? Quelle étendue de terre possède-elle, et a-t-elle rempli les conditions de l'achat?

M. *Tisdale*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'augmenter à quatre pour cent l'intérêt sur les dépôts dans les caisses d'épargne postales ?

M. *Choquette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement doit-il faire passer un bill aux fins de suspendre l'Acte du Cens Electoral et décrétant qu'aucune revision des listes électorales ne devra avoir lieu cette année ?

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché pour être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, mercredi, le 6 avril prochain, ou après :—
Bill (No 45) à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

No 23.

OTTAWA, MERCREDI 30 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 189

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellent Majesté la Reine.

1892.

No 24.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

 OTTAWA, JEUDI, 31 MARS 1892.

PRIÈRES.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend Gustavus Munro et autres, de l'église de Guthrie, Harriston; du révérend William Clarke et autres, de l'église Presbytérienne, Bracebridge; de A. Butchart et autres, de Hagersville; et de John W. Armstrong et autres, de Flesherton, tous de l'église Méthodiste; de George Virgin et autres, de diverses églises, de la cité de Toronto; et de John J. Bell et autres, de Petrolea, tous de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes; et du révérend A. Sutherland, D.D., et autres, de la Ligue des Œuvres Chrétiennes de Epworth, de l'église Méthodiste, Toronto, tous d'Ontario; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition Colombienne, à Chicago, 1893.

De Henry Glendinning et Jabel Robinson, du Comité Exécutif des Fermiers de la Puissance; demandant l'abolition du droit sur la ficelle à lier et une réduction du droit sur l'huile de charbon.

De l'Assemblée de Lévis, Chevaliers du Travail, Québec; et de l'Assemblée Locale, No 2305, Toronto, Ontario; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Assemblée de Lévis, Chevaliers du Travail, Québec; et de l'Assemblée Locale, No 2305, Toronto, Ontario; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Assemblée de Lévis, Chevaliers du Travail, Québec; et de l'Assemblée Locale, No 2305, Toronto, Ontario; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Assemblée de Lévis, Chevaliers du Travail, Québec; et de l'Assemblée Locale, No 2305, Toronto, Ontario; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Assemblée de Lévis, Chevaliers du Travail, Québec; et de l'Assemblée Locale, No 2305, Toronto, Ontario; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De l'Assemblée de Lévis, Chevaliers du Travail, Québec; et de l'Assemblée Locale, No 2305, Toronto, Ontario; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Assemblée de Lévis, Chevaliers du Travail, Québec; et de l'Assemblée Locale, No 2305, Toronto, Ontario; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De l'Assemblée de Lévis, Chevaliers du Travail, Québec; et de l'Assemblée Locale, No 2305, Toronto, Ontario; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De l'Assemblée de Lévis, Chevaliers du Travail, Québec; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

De l'Assemblée de Lévis, Chevaliers du Travail, Québec; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie d'Assurance sur la Vie, dite Victoria, pour une charte, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps requis; mais comme le délai sera pleinement écoulé avant que le bill ne soit examiné en comité, il recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné les requêtes suivantes :

De la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick; de la Compagnie du chemin de fer et de bateau à vapeur de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan; de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique; de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de l'Ottawa; et de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et du lac Supérieur,—demandant séparément qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du temps fixé pour recevoir telles pétitions; et les raisons données pour le délai, dans chaque cas, sont de nature à permettre au comité de recommander que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue en ce qui concerne ces pétitions.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le second rapport de ce comité, qui est comme suit :—

Votre comité a nommé M. John A. Polkinghorne, greffier du comité mixte, au même salaire qui était payé à son prédécesseur, le dit salaire payable mensuellement à dater du 1er mars 1892.

Votre comité recommande que MM. Boulet, Rivet et Gratton, qui ont été transférés du service de la Chambre des Communes à celui de l'Imprimeur de la Reine, soient réintégrés dans le personnel des Communes, mais qu'ils soient placés sous la direction de l'Imprimeur de la Reine pour l'exécution de leurs devoirs qui sont de s'occuper de la distribution, au Bureau de l'Imprimerie, pour le Sénat et la Chambre des Communes, et que leurs salaires soient comme suit :—

M. N. Boulet, \$1,250 par année, et J. Rivet, \$1.50 par jour, et M. Gratton, \$2.00 par jour, pendant 365 jours.

Votre comité recommande aussi que M. C. E. Clark soit nommé surintendant des documents sessionnels aux lieu et place de feu M. Robert Romaine, avec le même salaire que ce dernier.

M. Ouimet présente,—Réponse à ordre du 17 juin 1891—

Etat indiquant le coût de la construction du quai de New-Carlisle et tous les paiements faits à ce sujet y compris les montants payés au département des Terres de la Couronne et aux propriétaires de concessions forestières dans le comté de Bonaventure pour le bois employé pour les dits travaux.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Sergent d'Armes a nommé, avec son approbation, M. Henry W. Bowie, député Sergent d'Armes.

Sur motion de M. Skinner, la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et du Maine, demandant un acte autorisant l'achat des débetures et du capital-actions de la dite compagnie par la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, et à d'autres fins,—présentée, ce jour, est lue et reçue.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés, est suspendue en ce qui concerne les pétitions mentionnées dans le septième rapport du comité des Ordres Permanents, conformément à sa recommandation.

Sur motion de M. Guillet, la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et Pacifique,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne,—présentée hier, est lue et reçue.

M. Cockburn présente un bill (No 47) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance sur la Vie, dite Victoria,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Sutherland, la requête de Thomas Murray, écr. M. P., de la ville de Pembroke, Ont., présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

M. Ives présente un bill (No 48) concernant le transfert de parts dans des corps constitués,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Costigan met devant la Chambre,—Rapport, Relevés et Statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1891; Partie I. Accise, etc.

M. Foster soumet à la Chambre,—Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé chargé de faire une enquête et un rapport sur les cas d'irrégularités dans le service civil dévoilés devant le comité des Comptes Publics, etc.

M. Carling présente,—Réponse à ordre du 23 courant—Etat indiquant le nombre de vaches tenues à la ferme expérimentale centrale entre le 1er janvier 1891 et le 1er janvier 1892; le nombre de vaches de chacune des différentes races; la quantité de lait nécessaire pour faire une livre de beurre; la quantité de lait vendu; la quantité de beurre vendu; où ces articles ont été vendus et les prix réalisés, chaque mois; le genre et la valeur de la nourriture donnée.

Le bill (No 13) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur,—est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet d'imposer un honoraire d'inspection sur les barges, chaloupes, etc.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu.—Qu'il est expédient d'imposer un honoraire de dix piastres pour chaque inspection d'une barge, chaloupe, bateau, chalan ou embarcations non pontées, requise par l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue la seconde fois et agréée; et elle est renvoyée au comité général sur le bill qui précède (No 13).

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

VII.—LÉGISLATION.

Sénat.

58 Appointements et dépenses contingentes du Sénat 61,238 00
Chambre des Communes.

59 Traitement de l'Orateur suppléant..... 2,000 00
 60 Appointements..... 72,400 00
 61 Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc... 13,600 00
 62 Dépenses contingentes..... 23,100 00
 63 Publication des *Débats*..... 40,000 00
 64 Appointements et dépenses contingentes d'après l'estimation
 approuvée du sergent-d'armes 33,882 50

Bibliothèque du parlement.

65 Appointements des employés de la bibliothèque..... 16,862 50
 Livres :
 Achat de livres pour la bibliothèque du parlement..... 10,000 00
 Achat d'ouvrages sur l'Amérique..... 1,000 00
 66 } Dépenses contingentes de la bibliothèque..... 2,500 00
 Reliure de journaux, etc..... 2,000 00
 Préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de
 l'histoire de l'Amérique..... 1,508 00

Dépenses générales.

67 Impressions, reliure et distribution des lois..... 5,000 00
 68 Impressions, papier à imprimer et reliure..... 70,000 00

XII.—FONDS DE RETRAITE.

93 Allocation de surcroît à W. Wallace, ci-devant directeur de poste
 à Victoria, C.-B. 240 00
 Résolutions à rapporter.

VENDREDI, 1er avril 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 12) concernant le département de la Marine et des Pêcheries, sans amendement.

M. Foster remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1892, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
 OTTAWA, 31 mars 1892.

Sur motion de M. Foster, les dits message et budget supplémentaire sont référés au comité des Subsidés.

Sir John Thompson présente,—Réponse à adresse du 27 mai 1891—Copie de tous papiers, correspondance et documents concernant le désaveu d'un acte passé par

la législature locale de la province du Manitoba le 31 mars 1890, intitulé: "Acte concernant les maladies des animaux," et aussi, copie des rapports du ministre de la Justice et de l'ordre en conseil à ce sujet.

Réponse à adresse du 27 mai 1891—Copie de tous papiers, correspondance et documents concernant le désaveu d'un acte passé par la législature locale de la province du Manitoba le 31 mars 1890, intitulé: "Acte autorisant des compagnies, institutions ou corporations constituées légalement en dehors de cette province, à y transiger des affaires," et aussi, copie du rapport du ministre de la Justice et de l'ordre en conseil à ce sujet.

M. Bowell présente,—Réponse à ordre du 21 courant—Etat indiquant les quantités de chacune des classes suivantes de lard et de produits du porc importées des Etats-Unis en Canada dans chacune des années 1888-89, 1889-90 et 1890-91, ainsi que leur valeur et le montant des taux et droits perçus sur ces articles:—Bacon et jambon, épaules et flancs; saindoux et graisse en branche; lard; lard en baril, saumuré, provenant de flancs de cochons pesants, après l'enlèvement des jambons et des épaules, et ne contenant pas plus que 16 morceaux par baril de 200 livres; cochons importés abattus pour fins d'exportation.

Réponse à ordre du 21 courant—Etat indiquant les quantités d'articles suivants exportés du Canada, du 30 juin au 31 décembre 1891, et les noms des pays où ils ont été exportés, savoir: Chevaux de toutes espèces, moutons, œufs, orge, malt, foin et patates. Aussi, état donnant les quantités exportées dans chaque pays et l'exportation totale de ces divers articles.

Réponse à ordre du 21 courant—Etat donnant les quantités de bœuf salé, en baril; viandes séchées ou fumées et viandes conservées autrement que salées ou saumurées; autres viandes fraîches ou salées, N. S. A.; beurre; fromage et chevaux importés des Etats-Unis en Canada dans chacune des années 1888-89, 1889-90 et 1890-91, ainsi que leur valeur et les taux de droits sur ces articles.

La Chambre alors s'ajourne à 12.55 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Frémont*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports, documents, mémoires et correspondance concernant la construction d'une ligne de chemin de fer entre Moncton et Edmundston, dans la province du Nouveau-Brunswick.

M. *McMullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le nombre d'hommes employés sur l'Intercolonial ou en rapport avec ce chemin pendant l'année expirée le 30 juin 1891, comme suit :

1. Le nombre d'hommes employés dans les ateliers de fabrication et de réparation se rattachant à la ligne, et le montant des gages payés.

2. Le nombre d'employés sur la ligne, ou en rapport avec elle, y compris tous les officiers salariés ainsi que les chefs de gares et leurs aides, les télégraphistes, préposés aux bagages, garçons de service (*porters*) et tous autres employés quelconques, et le montant des gages payés.

3. Le nombre de journaliers employés, y compris tous les cantonniers et aiguilleurs et le montant des gages payés.

M. *Bergin*—Lundi prochain—Que le premier rapport du comité mixte des Impressions du Parlement soit adopté.

M. *Fraser*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le montant total des engagements pris par le gouvernement, sous l'autorité de statuts ou de votes du parlement, relativement à des subventions de chemins de fer non-payées, à des travaux publics non terminés ou à d'autres fins.

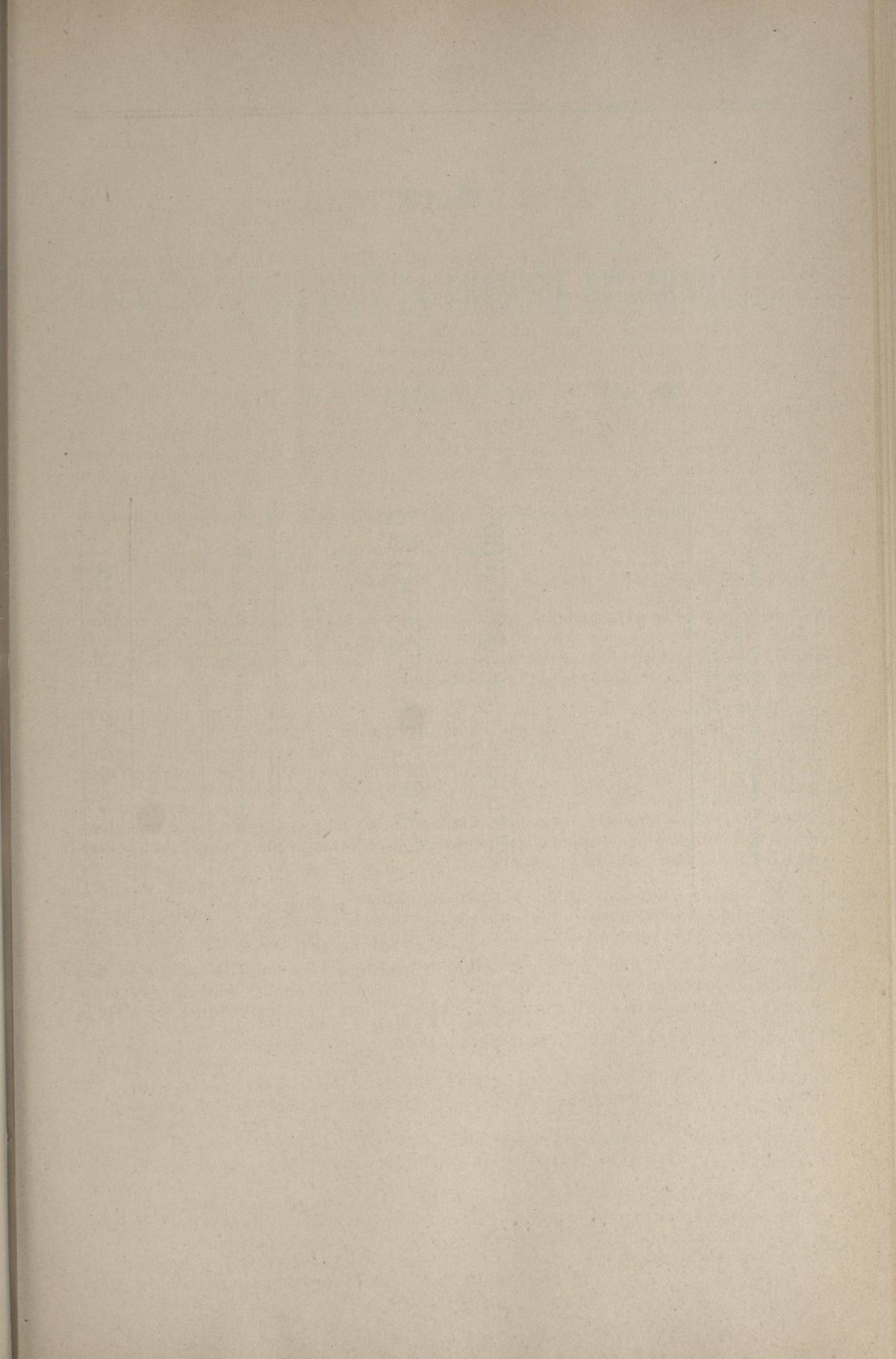
M. *Bruneau*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents, mémoires et correspondance échangés entre le gouvernement et la corporation et la chambre de commerce de la cité de Sorel, et autres personnes, concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un pont sur la rivière Richelieu, devant relier à la cité de Sorel le chemin de fer Montréal et Sorel.

M. *Bruneau*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents, mémoires, plans, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la baie LaVallière.

M. *Mulock*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel est le nombre de personnes sur la liste du service civil du Canada ?
2. Quel est le total du chiffre annuel des salaires de ces employés civils ?

M. *Choquette*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Une enquête a-t-elle eu lieu au sujet de l'accident arrivé l'an dernier à l'*Alert*, vapeur appartenant au gouvernement et commandé par le capitaine Koeing ? Si oui, par qui, et quel en a été le résultat ?



No 24

OTTAWA, JEUDI 31 MARS 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.
1892.

No 25.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 1er AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Vingt-quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Thomas S. Hobbs et autres, de la cité de London, Ontario; demandant que justice soit faite au sujet de certains jugements rendus par le juge de cour de comté, Elliott, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, et de certains actes de partisanerie que l'on allègue avoir été commis par le dit juge.

De F. G. Stewart et autres, producteurs de fruits, du comté de Lincoln, Ontario; demandant une élévation des droits sur les poires et prunes importées des Etats-Unis.

De W. McCormack et autres, de Saint-André, Renfrew; de T. H. McCurdy et autres, de Saint-James, London; de Mde R. Bastard et autres, de Northcote, comté de Renfrew; et de Mary Douglas et autres, de Knox, Sainte-Catherine, tous de l'église Presbytérienne; de R. R. Smith et autres, de l'église Bromley; de W. H. Young et autres, de la rue Gore; et de Albert E. J. Blackman et autres, de Zion Tabernacle, tous de l'église Méthodiste, Hamilton; et de Robert Burwell et autres, tous de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, Ontario; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition Colombienne, à Chicago, 1893.

De M. Acheson et autres, de l'église Baptiste de la rue Wentworth; de Mde McLeod et autres, de l'église Presbytérienne Centrale; et de John Miller et autres, de l'Armée du Salut, tous de Hamilton, Ontario; demandant que les portes de l'Exposition Universelle soient fermées le premier jour de la semaine.

De l'Assemblée Locale, No 6798, Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De l'Assemblée Locale, No 6798, Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario; demandant la passation d'un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De l'Assemblée Locale, No 6798, Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De l'Assemblée Locale, No 6798, Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Assemblée Locale, No 6798, Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction de travaux publics.

De l'Assemblée Locale, No 6798, Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada.

De l'Assemblée Locale, No 6798, Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Assemblée Locale, No 6798, Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemins de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Assemblée Locale, No 6798, Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Assemblée Locale, No 6798, Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail

La pétition de Joseph Lemieux, maire, et autres, de la municipalité de Mont Louis, comté de Gaspé, Québec; demandant un octroi de deniers pour réparer leur chemin de grève, et aussi une subvention pour la Compagnie des Vapeurs du Golfe afin de lui permettre de donner à la population un meilleur service postal, et à d'autres fins étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit:

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, savoir:—De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux;—de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et du Maine; demandant un acte autorisant l'achat des débetures et du capital-actions de la dite compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick;—de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique; demandant un acte confirmant une certaine convention intervenue entre elle et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien;—de la Compagnie de chemin de fer et de bateau à vapeur de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'exécution de son entreprise;—de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de l'Ottawa; demandant une charte;—et de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne,—et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu bien que réguliers sous les autres rapports; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que les bills ne soient considérés par leurs comités respectifs, le comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Le délai pour présenter des bills privés expirant aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'à vendredi, le 8 avril courant.

M. Wallace, du comité des Comptes Publics, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que lorsqu'un ou des témoins seront appelés devant lui pour être interrogés, il est désirable que l'examen soit fait sous serment.

Sur motion de M. Wallace, le premier rapport du comité des Comptes Publics est adopté.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), il est Résolu,—Que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé à vendredi, le 8 avril courant, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. White (Cardwell), la requête de Thos. McDougall, président, et W. E. Chipman, secrétaire, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour l'obtention d'une charte sous le nom de "Comptoir de règlements de Montréal," nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain :

Par M. Guillet :—Bill (No 49), concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Par M. Bergin :—Bill (No 50), concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Par M. Gillies :—Bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie Canadienne de chemin de fer.

Par M. Tisdale :—Bill (No 52), constituant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de Kingston.

Par M. Kirkpatrick :—Bill (No 53) concernant la Compagnie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.

Par M. Macdonell (Algoma) :—Bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont des Chutes Niagara et Queenston.

Par M. Langelier :—Bill (No 55) fusionnant la Compagnie Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction de Montréal et la Société Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction de Hamilton sous le nom de "Société Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction."

Par M. Skinner :—Bill (No 56) confirmant un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Aussi, —Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et du Maine et la Compagnie du chemin de fer du Nouveau Brunswick.

M. Sutherland propose, —Que la pétition de Thomas S. Hobbs et autres, électeurs de la cité de London, présentée à cette Chambre, mercredi dernier, concernant la conduite de William Elliott, écr, juge de la cour de comté du comté de Middlesex, soit entrée dans le procès-verbal de la Chambre.—Adopté.

Et la dite pétition est comme suit :

A l'honorable Chambre des Communes du Canada.

La pétition des soussignés, électeurs du district électoral de la cité de London, dans la province d'Ontario, expose respectivement :—

1. Que William Elliott, écr, a été, ces dernières années, et est encore juge de la cour de comté du comté de Middlesex, et qu'en cette qualité, il est de son devoir, d'instruire et juger les appels de la décision de l'officier-reviseur pour le district électoral de la cité de London.

2. Le dit officier-reviseur ayant dûment fixé le 10ème jour de novembre dernier pour la revision finale des listes de voteurs pour le dit district électoral, un certain Frank Walter Lilley, électeur du dit district, désirant porter opposition à environ 640 noms inscrits sur les dites listes, telles que primitivement révisées, donna, dans les deux semaines précédant le dit 10 novembre, avis de son opposition par écrit, suivant la formule requise par le dit acte, aux dites 640 personnes aux noms desquelles il objectait, et aussi au dit officier-reviseur, tel que l'exige le dit acte.

3. Le dit 10ème jour de novembre, on prétendit, de la part des dites personnes ainsi mises en cause, que l'officier-reviseur ne devrait pas entendre les dites objections ou en disposer, pour la raison que les avis du dit Lilley au sujet de ces objections étaient nuls et de nul effet.

4. Le dit officier-reviseur décida que les dits avis étaient insuffisants mais qu'ils n'étaient pas nuls; et il ordonna alors au dit Lilley de donner des avis modifiés de ses objections, et à cet effet, ajourna l'audition des objections au 27 de novembre dernier; et ces avis amendés furent dûment donnés par le dit Lilley, conformément aux ordres du dit officier-reviseur.

5. Appel de la décision du dit officier-reviseur mentionné dans le précédent paragraphe fut porté devant le dit William Elliott, et cet appel fut entendu par lui le 20 novembre dernier alors que le dit William Elliott exprima l'opinion que les dits avis originels d'objections données par le dit Lilley étaient irréguliers, mais

qu'il n'avait pas qualité de contester le pouvoir de l'officier-reviseur d'ordonner la modification des avis ou d'ajourner la cour.

6. Alors, le dit officier-reviseur notifia le dit Lilley que par suite de la dite opinion du dit William Elliott, lui, le dit officier-reviseur, refusait de procéder à l'audition ou à l'instruction des dites objections présentées par le dit Lilley.

7. Alors, le dit Frank Walter Lilley demanda à la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario, un ordre de *mandamus* pour contraindre le dit officier-reviseur à entendre et juger les dites objections du dit Lilley, et, le 25 novembre dernier, la dite cour décida unanimement que les dits avis, tels qu'originellement donnés par le dit Lilley, étaient suffisants et valides, et ordonna au dit officier-reviseur d'entendre les dites objections du dit Lilley et d'en disposer.

8. Conformément au dit ordre, le dit officier-reviseur procéda à l'audition, et au jugement des dites objections faites aux dits noms, les 4, 5 et 7 décembre dernier ; et après avoir entendu la preuve, il trouva et décida que les noms de 228 des personnes contestées devaient être, comme ils le furent, retranchés par lui des dites listes.

9. Appel de la dite décision de la division du Banc de la Reine fut interjeté devant la Cour d'Appel d'Ontario, lequel appel était en instance le 31 décembre dernier.

10. Appel de la décision du dit officier-reviseur qui avait retranché les dits noms des listes des voteurs fut porté, au nom des dites 228 personnes, devant le dit William Elliott ; le seul motif d'appel invoqué étant que les dits avis d'objection du dit Lilley étaient invalides et nuls.

11. Ces appels furent entendus le 31 décembre dernier par le dit William Elliott qui réserva le jugement en attendant la décision de la dite Cour d'Appel au sujet du dit appel à cette cour.

12. Le 18 février dernier, la dite cour d'appel rendit un jugement refusant d'entendre le dit appel à cette cour ; mais, à la demande des avocats des appelants et du répondant, trois des juges de la Cour d'Appel décidèrent que les dits avis primitifs d'objection donnés par le dit Lilley étaient valides,—le quatrième juge de la dite cour n'ayant exprimé aucune opinion à ce sujet.

13. Après cette décision de la dite Cour d'Appel, et le 24 février dernier, le dit Lilley s'adressa au dit William Elliott pour obtenir un jugement sur les appels portés devant lui, mais il déclina alors de le faire pour le motif qu'avis d'un nouvel appel à la Cour Suprême du Canada de la décision de la Cour d'Appel avait été signifié au dit Lilley.

14. Le 4 mars courant, le dit Lilley s'adressa de nouveau au dit William Elliott pour obtenir sa décision sur les dits appels portés devant lui, et le 9 mars, le dit William Elliott rendit sa décision à ce sujet, portant que les avis d'objection du dit Lilley étaient invalides et nuls, et pour cette raison, il ordonna de replacer les dits 228 noms sur les dites listes comme étant les noms de voteurs dûment qualifiés.

15. Le 26 janvier 1892, l'élection d'un député à la Chambre des Communes eut lieu dans le dit district électoral, les candidats adverses étant Charles S. Hyman, écrivain, et l'honorable John Carling ; et à la dite élection, 131 des 228 personnes dont les noms avaient été retranchés des dites listes par le dit officier-rapporteur, donnèrent leurs votes.

16. Les votes des dites 228 personnes dont les noms avaient été ainsi retranchés par l'officier-reviseur furent, à l'époque de la dite élection, le sujet d'un appel devant le dit William Elliott, comme susdit, mais toutes les dites 131 personnes qui votèrent, comme mentionné ci-dessus, furent acceptées par l'officier-rapporteur, et 128 d'entre elles votèrent pour le dit honorable John Carling et 3 pour le dit Charles S. Hyman ; et en ne tenant pas compte de ces votes, le dit Hyman obtint une majorité de 22 votes sur le dit Carling.

17. Pendant la dite élection, et pendant que les dits appels étaient en instance devant lui, le dit William Elliott écrivit dans les journaux, et fournit ainsi, sous un nom d'emprunt, au "Free Press" de London, des articles d'un caractère violent et partial, traitant de la revision des listes des voteurs et des questions politiques du moment et plus particulièrement de la dite élection pour le dit district électoral, et à l'appui de la candidature du dit Carling contre le dit Hyman.

18. Après la dite élection et avant de donner sa décision sur les dits appels, le dit William Elliott dénonça en termes virulents le dit Hyman et ses partisans et déclara à divers électeurs de la dite cité que le dit Carling aurait certainement le siège à la Chambre des Communes pour le dit district électoral.

19. Que la conduite du dit William Elliott, en écrivant les dits articles de journaux pendant que les dits appels étaient en instance, en faisant les dites déclarations verbales et, en mettant en pratique l'esprit de ces articles et déclarations en renversant le jugement de la dite Division du Banc de la Reine et la décision expresse des dits juges de la Cour d'Appel, démontre que c'est un partisan politique violent et incapable de rendre un jugement honnête et désintéressé au sujet de tels appels.

20. Vu les faits qui précèdent, vos pétitionnaires exposent que le dit William Elliott était totalement incapable d'exercer des fonctions judiciaires dans ces questions d'appel à lui soumises, qu'il a subordonné sa position de juge à ses désirs de partisan violent et acerbe, et que son maintien dans la charge de juge aura pour effet, dans l'avenir, vû son extrême partialité, de détruire la confiance publique dans l'administration de la justice. Et, dans l'espèce, vos pétitionnaires prient votre honorable Chambre de faire justice relativement aux plaintes formulées dans la présente pétition.

21. Vos pétitionnaires sont prêts à prouver la vérité des déclarations ci-dessus énoncées.

En conséquence, vos pétitionnaires prient votre honorable Chambre de prendre leur pétition en favorable considération et d'en disposer suivant la loi et la justice et l'intérêt du service public.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier, etc., etc.

Thomas S. Hobbs, G. D. Cameron, C. H. Elliott, N. S. Williams, R. S. McPherson, Geo. E. Forsythe, Jas. McCormick, Wm. Wanless, Thos. Gillian, M. Masuret, Geo. Hayes, A. Sharp, John Curtin, Jas. Reid, John Stephenson, Robt. McPherson, John Marshall, Frank Smith, John Campbell, A. M. Hamilton, Martin Gould, John Jones, John McMillan, John Herald, R. M. Burns.

Sur motion de M. Roome, la requête de George Monerief, écuier, M.P., et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de "Association des Meuniers du Canada," nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, est lue et reçue et référée au comité des Ordres Permanents.

La résolution adoptée en comité général le 15 écoulé, déclarant qu'il est expédient de transporter à la corporation de la cité de Toronto certains terrains de l'artillerie dans cette cité, est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée.

M. Dewdney présente alors un bill (N^o 58) autorisant le transfert à la corporation de la cité de Toronto de certains terrains de l'artillerie dans cette cité,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 15) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie meunière McKay.

Bill (No 17) constituant en corporation W. C. Edwards et Cie.

Le bill (No 47) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance sur la Vie, dite Victoria,—est lu pour la seconde fois, et référé au comité des Banques et du Commerce.

Lo comité des Subsidés reprend alors ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

GOUVERNEMENT CIVIL.

262	{	<i>Département de l'Intérieur.</i> —Pour payer le salaire de A. M. Burgess, commis principal, du 1er novembre 1891 au 30 juin 1892 à \$2,800 par année (nonobstant l'Acte du service civil).	1,866 67
		Pour payer aux commis suivants la partie de leur salaire qu'ils n'ont pas reçu pendant leur suspension :	
		K. J. Henry.....	285 48
		L. C. Pereira.....	183 87
263	{	<i>Département des Pêcheries.</i> —Promotion de F. H. Cunningham de la troisième classe à la seconde à dater du 1er juillet 1891 (à voter de nouveau).....	100 00
		<i>Bureau du Haut-Commissaire du Canada en Angleterre.</i> —Pour payer les frais de taxes, assurances, loyer de terrain, etc., de la résidence officielle, et taxe sur le revenu sur le salaire du Haut-Commissaire.....	1,200 00
265	{	<i>Département de l'Imprimerie et de la Papeterie.</i> —Pour payer à Pierre Chapleau la correction des épreuves, 484 pages de la liste du service civil (à voter de nouveau).....	121 70
		Pour payer la correction des épreuves de 488 pages de la liste du service civil, 1891.....	61 00
266	{	<i>Département du Secrétaire d'Etat.</i> —Pour compilation de la liste du service civil, 1891, anglais et français.....	239 00
267	{	<i>Département de la Justice.</i> —Nouveau montant requis pour dépenses imprévues.....	3,000 00
		Pour payer le salaire de M. J. W. Hughes du 1er janvier 1892 au 31 mars 1892 (nonobstant l'Acte du service civil).....	227 00
Résolutions à rapporter.			

VENDREDI, 1er avril 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant sans amendement le bill (No 5) modifiant le chapitre 96 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche."

Sir John Thompson soumet à la Chambre,—Ordre général No 86 de la Cour Suprême du Canada.

M. Tupper met devant la Chambre,—le 24e rapport annuel du département de la Marine, pour l'exercice expiré le 30 juin 1891.

La Chambre alors s'ajourne à 1.35 A.M., jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Sutherland—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance entre les officiers-rapporteurs et le président du conseil ou autres membres du gouvernement, ou aucun fonctionnaire de l'administration, au sujet de l'élection des membres de la Chambre des Communes ou de la conduite des élections en 1891 et 1892.

M. Laurier—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance entre F. Charlebois, de Byng Inlet North, Ontario, et le département des Pêcheries, concernant le paiement d'une réclamation pour services rendus par lui au dit département.

M. Sproule—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—

1. Copie de toute correspondance, papiers, plaintes et mémoires quelconques concernant la Société de Colonisation de la Tempérance reçus depuis la date de la réponse fournie à la Chambre en 1890 ou non-inclus dans cette réponse.

2. Liste de tous actionnaires de la Compagnie en date du 1er mai 1885, avec les montants versés sur appel de fonds soit en espèces, obligations ou autrement, chaque année jusqu'à date; quelles parts ont été confisquées, la date et la raison.

3. Liste des actionnaires à la date de la réponse, indiquant quand ils sont devenus actionnaires, avec les dates et le montant, et le prix des parts. (a) Le nombre de demandes de versements sur toutes les parts, avec détails quant aux dates, etc.

4. Le montant perçu à titre d'honoraires par les directeurs, chaque année, jusqu'à date.

5. Le montant de deniers placés chaque année, et de quelle manière. (a) Montant total reçu en à-compte de ventes de scrip et de terres jusqu'à date.

6. Liste des porteurs de scrip (avec domicile) qui ont acheté de la Compagnie (du scrip émis) avant le 1er juin 1882 et depuis cette date, donnant la date de l'émission, l'étendue de terres achetée par chacun, le prix par acre, et le montant payé jusqu'à date. Dans les cas de cancellation, la date et les conditions.

7. Liste de tous autres contrats passés pour achat de terres, indiquant s'ils ont été échangés pour du scrip, les montants payés jusqu'à date, indiquant aussi si le contrat est encore existant, pourquoi il a été annulé, et quand.

8. Montant et détails des ventes de terres se poursuivant actuellement, et pour lesquelles des terres doivent être fournies par la compagnie.

9. Liste de toutes personnes dont les scrips ont été appliqués sur des sections à nombre pair en 1883, leur position, indiquant les changements de sites, s'il en est, avec la formule du contrat pour les sections à nombre pair.

10. Liste des colons qui ont pris des homesteads en 1885. Liste semblable jusqu'à date (colons réels).

11. La date de l'expiration du contrat avec la compagnie et le gouvernement, avec les conditions de prolongation, s'il en est, et les conditions de règlement final.

12. Liste des terres à être transportées à la compagnie en vertu de tel règlement. Les renseignements ci-dessus devant être fournis, si possible, avec l'affidavit du président et du comptable.

M. Flint—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Liste de tous les officiers-reviseurs, et le montant d'argent payé à chacun pour la dernière révision de listes électorales.

M. Sutherland—Lundi prochain—Que copie de la pétition de Thomas S. Hobbs et autres, de la cité de London, Ont., reçue vendredi, le 1er avril 1892, par cette Chambre, demandant que justice soit faite au sujet de certains jugements rendus par le

juge de cour de comté, Elliott, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, et de certains actes de partisanerie que l'on allègue avoir été commis par le dit juge, soit communiqué sans délai à Son Honneur le Juge Elliott.

M. Taylor—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'ériger un monument convenable à la mémoire de feu le Premier Ministre, sur le terrain du parlement, près de la Chambre des Communes? Si oui, quand?

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché pour être pris en considération par le comité des Banques et du Commerce, vendredi, le 8 avril prochain, ou après:—

Bill (No 47) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance sur la Vie dite Victoria.

No 25.

OTTAWA, VENDREDI 1er AVRIL 1892

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria,

PROCÈS - VERBAL

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1892.

No 26.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 4 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De T. J. Sullivan, président, et L. A. Globensky, secrétaire-trésorier, de la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord ; demandant un acte modifiant la charte de la dite compagnie.

De F. C. Cotton, M.P.P., H. E. Ceperley et H. P. McCraney, de Vancouver, C.-A. ; demandant un acte les constituant en corporation aux fins de construire, exploiter et entretenir un tunnel sous la première passe et un pont sur la seconde passe de Burrard Inlet et à d'autres fins.

De John A. Doty et autres, producteurs de fruits, de Oakville, comté de Halton ; de Albert A. Stewart et autres, du comté de Wentworth ; et de James Hiscott et autres, du comté de Lincoln, tous producteurs de fruits, d'Ontario ; demandant une élévation des droits sur les poires et prunes importées des Etats-Unis.

De madame Lucius Adams et autres, du comté de Wellington, Ontario ; demandant que le bill demandant la suppression de la littérature obscène, devienne loi.

Du conseil municipal des comtés unis de Northumberland et Durham ; demandant l'amendement des règlements sur l'expédition du bétail en Grande-Bretagne.

De William Brown et autres, de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, de l'église Presbytérienne, Caledonia, Ontario ; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition Colombienne, à Chicago, 1893.

Du révérend F. McCuaig, modérateur, et John Laing, commis, du presbytère de Hamilton, de l'église Presbytérienne du Canada ; demandant que les portes de l'Exposition Universelle de Chicago, 1893, soient fermées le premier jour de la semaine.

Du Conseil des Métiers et du Travail de New-Westminster ; et de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 117, Winnipeg, Manitoba ; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

Du Conseil des Métiers et du Travail de New-Westminster ; et de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 117, Winnipeg, Manitoba ; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

Du Conseil des Métiers et du Travail de New-Westminster ; et de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 117, Winnipeg, Manitoba ; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

Du Conseil des Métiers et du Travail de New-Westminster ; et de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 117, Winnipeg, Manitoba ; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

Du Conseil des Métiers et du Travail de New-Westminster ; et de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 117, Winnipeg, Manitoba ; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

Du Conseil des Métiers et du Travail de New-Westminster ; et de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 117, Winnipeg, Manitoba ; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada, etc.

Du Conseil des Métiers et du Travail de New-Westminster ; et de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 117, Winnipeg, Manitoba ; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

Du Conseil des Métiers et du Travail de New-Westminster ; et de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 117, Winnipeg, Manitoba ; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction des travaux publics.

Du Conseil des Métiers et du Travail de New-Westminster ; et de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 117, Winnipeg, Manitoba ; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemin de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

Du Conseil des Métiers et du Travail de New-Westminster ; et de la Fraternité des Peintres et Décorateurs de l'Amérique, Union No 117, Winnipeg, Manitoba ; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

Sur motion de M. Corbould, les requêtes suivantes, lues et reçues ce jour, sont référées au comité des Ordres Permanents, savoir :

De T. J. Sullivan, président, et S. A. Globensky, secrétaire-trésorier, de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Nord,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour un acte amendant la charte de la dite compagnie, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

De F. C. Cotton, M.P.P. ; H. R. Ceperley et H. P. McCraney, de la cité de Vancouver, C.-A. ; demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour une charte les autorisant à construire, exploiter et entretenir un tunnel sous la première passe, et un pont sur la seconde passe de Burrard Inlet, et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Bill (No 51), constituant en corporation la Compagnie Canadienne de chemin de fer.

Bill (No 52) constituant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de Kingston.

Bill (No 53) concernant la Compagnie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.

Bill (No 56) confirmant un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et du Maine et la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Murray :—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, documents, mémoires et correspondance concernant l'octroi d'une nouvelle subvention pour aider à l'achèvement du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Par M. Edgar :—Ordre de la Chambre—Copie des lettres patentes originales constituant en corporation la Compagnie des Filatures de coton de la Puissance

(limitée), des lettres patentes supplémentaires portant le capital-actions de la dite compagnie de \$100,000 à \$5,000,000, et de toute correspondance, pétitions, déclarations et preuve soumises au gouvernement à l'appui de l'émission des dites lettres patentes supplémentaires. Aussi, copie des lettres patentes originales constituant en corporation la Compagnie canadienne des Filatures de coton teint (limitée), des lettres patentes supplémentaires portant le capital-actions de la dite compagnie de \$100,000 à \$5,000,000, et de toute correspondance, pétitions, déclarations et preuve soumises au gouvernement à l'appui de l'émission des dites lettres patentes supplémentaires.

Par M. Paterson (Colchester) :—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports et correspondance entre le département des Chemins de fer et les surintendants des divers services de l'Intercolonial au sujet de l'accident arrivé à Truro à un train sous la conduite du conducteur H. D. Archibald, et concernant sa destitution subséquente.

Par M. Muray :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le coût du dragage de la rivière Ottawa (y compris le coût du matériel, etc.), entre Pembroke et les rapides des Joachims, depuis l'année 1878 jusqu'à date. Aussi, état donnant les noms de la personne ou des personnes qui ont exécuté les travaux, les montants payés à chacune, et si les travaux ont été donnés par contrat ou autrement.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat détaillé donnant le coût de construction du canal de la Culbute depuis l'origine jusqu'au 24 mars 1892, les noms des entrepreneurs ou autres qui ont exécuté les travaux, y compris le coût des études, dépenses des ingénieurs, coût des plans, rapports, etc., et le coût des réparations, ainsi que les noms des personnes qui les ont exécutées. Aussi, état détaillé donnant les noms des ingénieurs, éclusiers, gardiens de ponts et autres employés du gouvernement sur le dit canal, depuis sa construction, et les montants respectifs payés à chacun. Aussi, état donnant le coût de construction de tout barrage, ou digues ou autres changements ou améliorations exécutés dans les Rapides du Calumet, sur la rivière Ottawa, depuis 1878 jusqu'à date, et les noms des personnes qui ont fait les travaux, spécifiant s'ils ont été faits en vertu de contrats ou autrement. Aussi, état détaillé donnant les montants respectifs payés, et les noms des personnes auxquelles ils ont été payés, pour dommages causés aux propriétés par suite de submersion causée par la construction des digues du gouvernement dans les Rapides du Calumet et de la construction du canal de la Culbute. Aussi, liste donnant les noms des personnes dont les réclamations n'ont pas été réglées.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Etat donnant le nombre d'hommes employés sur l'Intercolonial ou en rapport avec ce chemin pendant l'année expirée le 30 juin 1891, comme suit :

1. Le nombre d'hommes employés dans les ateliers de fabrication et de réparation se rattachant à la ligne, et le montant des gages payés.

2. Le nombre d'employés sur la ligne, ou en rapport avec elle, y compris tous les officiers salariés ainsi que les chefs de gares et leurs aides, les télégraphistes, préposés aux bagages, garçons de service (*porters*) et tous autres employés quelconques, et le montant des gages payés.

3. Le nombre de journaliers employés, y compris tous les cantonniers et aiguilleurs et le montant des gages payés.

Par M. Fraser :—Ordre de la Chambre—Etat donnant le montant total des engagements pris par le gouvernement, sous l'autorité de statuts ou de votes du parlement, relativement à des subventions de chemins de fer non-payées, à des travaux publics non terminés ou à d'autres fins.

Par M. Sutherland :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance entre les officiers-rapporteurs et le président du conseil ou autres membres du gouvernement, ou aucun fonctionnaire de l'administration, au sujet de l'élection des membres de la Chambre des Communes ou de la conduite des élections en 1891 et 1892.

Par M. Sproule :—Ordre de la Chambre—

1. Copie de toute correspondance, papiers, plaintes et mémoires quelconques concernant la Société de Colonisation de la Tempérance reçus depuis la date de la réponse fournie à la Chambre en 1890 ou non-inclus dans cette réponse.

2. Liste de tous actionnaires de la compagnie en date du 1er mai 1885, avec les montants versés sur appel de fonds soit en espèces, obligations ou autrement, chaque année jusqu'à date; quelles parts ont été confisquées, la date et la raison.

3. Liste des actionnaires à la date de la réponse, indiquant quand ils sont devenus actionnaires, avec les dates et le montant, et le prix des parts. (a) Le nombre de demandes de versements sur toutes les parts, avec détails quant aux dates, etc.

4. Le montant perçu à titre d'honoraires par les directeurs, chaque année, jusqu'à date.

5. Le montant de deniers placés chaque année, et de quelle manière. (a) Montant total reçu en à-compte de ventes de scrip et de terres jusqu'à date.

6. Liste des porteurs de scrip (avec domicile) qui ont acheté de la compagnie (du scrip émis) avant le 1er juin 1882 et depuis cette date, donnant la date de l'émission, l'étendue de terre achetée par chacun, le prix par acre, et le montant payé jusqu'à date. Dans les cas de cancellation, la date et les conditions.

7. Liste de tous autres contrats passés pour achat de terres, indiquant s'ils ont été échangés pour du scrip, les montants payés jusqu'à date, indiquant aussi si le contrat est encore existant, pourquoi il a été annulé, et quand.

8. Montant et détails des ventes de terres se poursuivant actuellement, et pour lesquelles des terres doivent être fournies par la compagnie.

9. Liste de toutes personnes dont les scrips ont été appliqués sur des sections à nombre pair en 1883, leur position, indiquant les changements de sites, s'il en est, avec la formule du contrat pour les sections à nombre pair.

10. Liste des colons qui ont pris des homesteads en 1885. Liste semblable jusqu'à date (colons réels).

11. La date de l'expiration du contrat avec la compagnie et le gouvernement, avec les conditions de prolongation, s'il en est, et les conditions de règlement final.

12. Liste des terres à être transportées à la compagnie en vertu de tel règlement. Les renseignements ci-dessus devant être accompagnés, si possible, de l'affidavit du président et du comptable.

Par M. Flint :—Ordre de la Chambre—Liste de tous les officiers-reviseurs, et le montant d'argent payé à chacun pour la dernière revision de listes électorales. Aussi, relevé détaillé des deniers payés pour autres dépenses faites en rapport avec la dite revision.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Charlton—Mercredi prochain—**RÉSOLUTION**—Que cette Chambre est d'avis que, dans l'intérêt de la morale, du bon gouvernement et de la religion, il est important pour le monde civilisé et spécialement pour le Canada, que la section canadienne de l'exposition qui doit s'ouvrir à Chicago l'an prochain, soit fermée le dimanche.

M. Rider—Mercredi prochain—**ADRESSE**—Copie de toute correspondance, mémoires, ordonnances ministérielles et ordres en conseil se rapportant en quelque manière à l'enlèvement du droit d'exportation sur les billots et autres bois non manufacturés exportés du Canada aux Etats-Unis.

M. Edgar—Mercredi prochain—Que James D. Edgar, député du district électoral de Ontario-Ouest en cette Chambre, ayant déclaré, de son siège en Chambre, qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes,—

1. Que chacune des années 1882 à 1891, inclusivement, la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean a reçu, par voie de bonus, de la Puissance du Canada, des subventions s'élevant dans l'ensemble à plus d'un million de piastres, lesquelles ont été votées par le parlement sur la recommandation des ministres de la Couronne.

2. Que des arrangements ont été conclus par la dite compagnie de chemin de fer en vertu desquels les dites subventions ont été dépensées par une compagnie de construction, par l'entremise du nommé H. J. Beemer, entrepreneur, ou de concert avec lui, et que le dit Beemer et ceux qui l'ont aidé à trouver des fonds pour la construction des travaux du dit chemin de fer, ont eu le bénéfice des dites subventions.

3. Que durant la totalité de la dite période de 1882 à 1891, l'honorable Sir Adolphe P. Caron était, comme il l'est encore, membre de la Chambre des Communes du Canada, membre du gouvernement canadien et l'un des conseillers privés de Sa Majesté pour le Canada.

4. Que le dit Sir A. P. Caron a été, durant la totalité ou la moyenne partie de la dite période, l'un des membres de la dite compagnie de construction, et qu'à ce titre il avait les moyens de savoir, comme il savait de fait, l'emploi des dites subventions et leur affectation après qu'elles eurent été versées par le gouvernement à la dite compagnie de chemin de fer.

5. Que durant la dite période, et pendant que le dit chemin de fer se construisait en partie au moyen des dites subventions, le dit Sir A. P. Caron a reçu frauduleusement de fortes sommes d'argent provenant des dites subventions, des deniers prélevés sur leur crédit, et de personnes en retirant des bénéfices.

6. Que durant la même période, de fortes sommes d'argent provenant des dites subventions et de deniers prélevés sur leur crédit, et de personnes en retirant des bénéfices, ont, de temps à autre, été frauduleusement versées à titre de contribution, à la demande et connaissance du dit Sir A. P. Caron, pour des fins électorales et pour aider à l'élection à la Chambre des Communes du dit Sir A. P. Caron et autres membres et partisans du gouvernement dont il était un des membres, et qu'après le paiement de quelques-unes des dites contributions frauduleuses, de nouvelles subventions ont été accordées et versées à la dite compagnie de chemin de fer par le gouvernement dont le dit Sir A. P. Caron était l'un des membres.

7. Que la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata a été légalement constituée par lettres patentes émises par le gouvernement canadien, le 6 octobre 1885, et que depuis cette date, la dite compagnie de chemin de fer a reçu de la Puissance du Canada des subventions au montant de \$649,200, qui ont été votées par le parlement sur la recommandation des ministres de la Couronne.

8. Que depuis le dit 6 octobre 1885, et pendant que le dit chemin de fer de Témiscouata se construisait en partie au moyen des dites subventions, le dit Sir A. P. Caron a frauduleusement reçu de fortes sommes d'argent des personnes qui, de temps à autre, ont eu le contrôle de la dite Compagnie du chemin de fer de Témiscouata et des dites subventions, ou qui étaient directement intéressées dans les dites subventions.

9. Qu'aussi, depuis le dit 6 octobre 1885, les personnes qui, de temps à autre, ont eu le contrôle du dit chemin de fer de Témiscouata et des dites subventions ou qui étaient directement intéressées dans les dites subventions, ont versé à titre de contribution de fortes sommes, à la demande et connaissance du dit Sir A. P. Caron, pour des fins électorales et pour aider à l'élection à la Chambre des Communes du dit Sir A. P. Caron et autres membres et partisans du gouvernement dont il était un des membres, et qu'après le paiement de quelques-unes des dites contributions frauduleuses, de nouvelles subventions ont été accordées et payées à la dite compagnie de chemin de fer par le gouvernement dont le dit Sir A. P. Caron était l'un des membres.

10. Que les dites sommes d'argent ci-dessus mentionnées dans les paragraphes 6 et 9 comme ayant été versées à titre de contributions pour des fins électorales, ont été ainsi employées de même que d'autres sommes souscrites par des entrepreneurs publics faisant affaires avec le gouvernement fédéral, et qu'elles ont été contrôlées et distribuées à profusion et illégalement par l'ordre direct et à la connaissance du dit Sir A. P. Caron dans le but de corrompre les électeurs; et, qu'aux seules élections générales de 1887, plus de \$100,000 ainsi souscrites, ont été ainsi employées dans le but de corrompre les électeurs dans les districts électoraux suivants, savoir: Saint-Maurice, Champlain, Lévis, Montmorency, Charlevoix, Kamouraska, Témiscouata, L'Islet, Dorchester, Berthier, Portneuf, Québec, Gaspé, Rimouski, Montmagny, Bellechasse, Beauce, Mégantic, Québec-Ouest, Québec-Centre, Québec-Est et Trois-Rivières.

Que les déclarations ci-dessus soient référées au comité des Privilèges et Elections pour faire une enquête sur les dites allégations; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, d'interroger les témoins sous serment ou affirmation, de rapporter au complet la preuve faite devant lui, la procédure en comité et le résultat de l'enquête.

M. Rider—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quand a été enlevé le droit d'exportation sur les billots et autres bois non manufacturés exportés du Canada aux États-Unis?

2. Quelles sont les différentes essences de bois exportées du Canada aux États-Unis depuis l'abrogation du dit droit d'exportation, depuis le 1er janvier 1892? Et combien de pieds, mesure de planche, de chaque essence, ont été exportés à l'état de billots?

M. Davies—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il acheté ou exproprié la propriété connue à Saint-Jean, N.-B., sous le nom de "Propriété Harris", pour les fins de l'Intercolonial ou pour tout autre objet, et lequel, et quel est le nombre de pieds carrés représentant la propriété ainsi achetée ou expropriée? Si oui, est-on convenu d'une somme, et laquelle, comme prix d'achat? La propriété a-t-elle été évaluée? Si oui, par qui et quand, et quel est le chiffre de l'évaluation? L'évaluation ou le montant que l'on est convenu de payer pour cette propriété comprend-il les lots connus sous les noms de "lot DeVeber" et "lot McIntyre"? Qui a été employé par le gouvernement à titre de procureur pour négocier l'achat de la "Propriété Harris" proprement dite.

M. McMullen—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelle est la valeur de la papeterie fournie au chemin de fer Interecolonial pendant l'exercice expiré le 30 juin 1891? Pour quelle somme le chemin de fer en a-t-il dépensé pendant la même période?

M. *Borden*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le maître de havre à Sheet Harbour, N.-E? Quels montants ont été collectés par lui en 1890 et 1891 respectivement, et quelle rémunération reçoit-il?

M. *Borden*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le coût total des deux quais du gouvernement à Sheet Harbour? Qui a surveillé les travaux pendant leur construction? Quel salaire ce surveillant a-t-il retiré par jour, et pendant combien de jours?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, lundi, le 11 avril courant, ou après, savoir:—

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie Canadienne de chemin de fer.

Bill (No 52) constituant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de Kingston.

Bill (No 53) concernant la Compagnie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de la Qu'Appelle Lac Long et Saskatchewan.

Bill (No 56) confirmant un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et du Maine et la Compagnie du chemin de fer du Nouveau Brunswick.

No 26.

OTTAWA, LUNDI 4 AVRIL 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 27.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 5 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Seize pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Ouimet présente,—Réponse à Ordre du 17 écoulé—Etat indiquant le montant d'argent dépensé par le gouvernement du Canada en 1890 et 1891 pour des jetées, brise-lames, etc., dans le comté de Prince, I. P.-E., le montant dépensé pour chacun des travaux, les ouvrages donnés par voie de soumissions et à qui; aussi, le montant total voté durant les dites années et celui non dépensé.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné les requêtes suivantes, savoir:—De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique; de l'Association des Meuniers du Canada; du Comptoir de règlements de Montréal; de la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord; et de la Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard Inlet,—demandant séparément qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du temps fixé pour recevoir telles pétitions; et les raisons données pour le délai, dans chaque cas, sont de nature à permettre au comité de recommander que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue en ce qui concerne ces pétitions.

Comme le délai pour recevoir des rapports sur bills privés expire jeudi, le 7 courant, votre comité recommande qu'il soit prorogé au vendredi, 29 courant.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), il est Résolu,—Que le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés soit prorogé au vendredi, 29 courant, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Corbould, la pétition de F. C. Cotton, M.P.P., et autres, de Vancouver, C.-A., demandant une charte sous le nom de Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard Inlet,—présentée ce jour, est lue et reçue.

Sur motion de M. Roome, la pétition de E. Peplow, de Peterborough, et autres d'autres lieux, demandant une charte sous le nom d'Association des Meuniers du Canada,—présentée ce jour, est lue et reçue.

Sur motion de M. Macdonell (Algoma), la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, demandant certains amendements à sa charte,—présentée ce jour, est lue et reçue.

M. McMillan (Vaudreuil), présente un Bill (No 59) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de l'Ottawa,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le Bill (No 8) concernant l'aide par les sauveteurs des Etats-Unis dans les eaux canadiennes, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

Le Bill (No 10) modifiant l'Acte du Pilotage, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis, pour troisième lecture, à demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Cour Suprême du Canada.

268 Pour payer au nouveau commis de 3e classe pour trois mois..... 250 00

Cour de l'Echiquier.

269	{	Somme nécessaire pour compléter les paiements d'impression et de reliure, et de distribution du Vol. II des rapports de la Cour de l'Echiquier.....	600 00
		Pour payer à M. L. A. Audette une augmentation d'appointements du 1er janvier 1892 au 30 juin 1892, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte de la Cour de l'Echiquier...	25 00
270		Somme additionnelle nécessaire pour diverses dépenses, du gouverneur général.....	6,000 00

POLICE FÉDÉRALE.

271 Somme additionnelle nécessaire..... 300 00

PÉNITENCIERS.

Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

272 Salaire de l'instructeur Leclaire, pour les mois de mars, avril, mai et juin, à \$600 par année..... 200 00

Pénitencier de Dorchester.

273 Pour payer le maximum du salaire des instructeurs Godsoe et Hogan (\$70 chacun)..... 140 00

Pénitencier du Manitoba.

274 Pour payer le salaire d'un assistant comptable et garde-magasin, à partir du 1er février 1892, à \$700 par année..... 291 65

Prison de Régina.

275 Pour payer le salaire d'un sous-geôlier, à compter du 1er mars 1892, à \$750 par année..... 250 00

LÉGISLATION.

SÉNAT.

276	{	Somme additionnelle nécessaire pour les services suivants:—	
		Pages.....	900 00
		Messagers sessionnels.....	1,750 00
		Femmes de journée.....	1,150 00
		Rapports des débats.....	5,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES.

Département des commis.

277	}	Pour payer les montants des crédits de cette année dépensés par suite de la longueur extraordinaire de la session de 1891:—	
		Appointements de l'Orateur suppléant (à voter de nouveau).....	1,400 00
		Commis sessionnels permanents.....	1,180 00
		Commis sessionnels.....	10,107 00
		Traducteurs français sessionnels.....	1,689 00
		Service de deux voitures entre la Chambre et l'imprimerie.....	600 00
		Nouvelle somme nécessaire pour la papeterie.....	2,000 00
		Montant dépensé pour traduction française entre le 1er octobre 1891 et le 25 février 1892.....	1,194 00
		Somme dépensée pour compléter les débats officiels de la session de 1891 (à voter de nouveau \$8,640.74)...	40,000 00

Division du sergent d'armes.

278	}	Pour couvrir les montants dépensés à même le crédit de cette année, par suite de la longueur inaccoutumée de la session de 1891—	
		Messagers sessionnels.....	10,240 00
		Pages.....	2,205 00
		Serviteurs des lavoirs et somme additionnelle de \$50	786 00
		Femmes de journée pendant la session.....	750 00
		Préposé à l'éclairage.....	117 50
		Frais imprévus du concierge.. ..	400 00

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT—FRAIS IMPRÉVUS.

279	}	Pour pourvoir au paiement d'une rétribution supplémentaire accordée par l'arrêté du conseil du 16 octobre dernier aux messagers sessionnels suivants, pour leurs services pendant l'année 1891, savoir:—	
		Ralph J. Smith	\$ 137 50
		Joseph Lafontaine.....	137 50
			275 00
279	}	Aussi—Création d'un fonds pour le paiement des salaires des messagers sessionnels ou surnuméraires suivants pour leurs services pendant la session de 1892, savoir:—	
		Joseph Lafontaine.. ..	\$ 250 00
		Thomas W. Hodgins.....	250 00
			500 00

EN GÉNÉRAL.

280	Autre somme nécessaire pour papier d'imprimerie, impressions et reliure.....	35,000 00
281	Paiement de 325 exemplaires de <i>Bourinot's Parliamentary Procedure and Practice</i> , à \$6 l'exemplaire.....	1,950 00
282	Dépense additionnelle en rapport avec l'Acte du cens électoral—Impression des listes des votants, etc.....	60,000 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

Sommes additionnelles nécessaires pour couvrir la dépense sous ces chefs:—		
283	Exposition de la Jamaïque—A voter de nouveau.....	6,370 00
284	Recensement—Pour terminer—Mandat du gouverneur général, \$75,000....	95,000 00
285	Exposition universelle de Chicago	5,000 00

QUARANTAINE.

	{ Autre montant requis pour couvrir la dépense sous ces chefs :—	
	Maladie des bestiaux.....	9,000 00
286	{ Quarantaine de Victoria—Mandat du gouverneur général...	1,807 50
	Quarantaine de Sydney.....	300 00
	Quarantaine de Pictou.....	100 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

287	<i>Chemin de fer Canadien du Pacifique</i> —Construction—Mandat du gouverneur général.....	24,050 00
288	{ <i>Chemin de fer Intercolonial</i> —Plus grandes facilités à Saint-Jean...	1,087 00
	{ Embranchement de Dartmouth.....	1,321 00
	{ Stairs à Halifax.....	100 00
289	<i>Chemin de fer du Cap-Breton</i> —Construction et matériel d'exploitation.....	43,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

290	{ <i>Canal Rideau</i> —Règlements des réclamations, frais judiciaires, services et dépenses de l'estimateur.....	600 00
	{ <i>Canal des Galops</i> —Pour terminer les réparations au caisson d'amarrage, Ile de la Jetée.....	500 00
	{ <i>Divers</i> —Statistique de chemin de fer.....	1,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE FONDS CONSOLIDÉ.

ÉDIFICES PUBLICS.

Nouveau-Brunswick.

291	Douane de Saint-Jean—Enlèvement des débris de l'édifice brûlé, clôturage des terrains; loyer et installation de bureaux publics temporaires, etc.....	6,000 00
-----	---	----------

Québec.

292	{ Salle d'exercices de Québec—Pour terminer les paiements aux entrepreneurs et à l'architecte.....	325 76
	{ Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul—Somme additionnelle nécessaire.....	14,000 00

Ontario.

293	Bureau de poste, douane, etc., d'Ottawa—Réparer les dégâts causés par le feu (mandat du gouverneur général).....	6,000 00
-----	--	----------

RÉPARATIONS, MEUBLES, CHAUFFAGE, ETC.

294	Loyer, réparations, meubles, chauffage, etc.—Somme additionnelle nécessaire.....	10,000 00
-----	--	-----------

HAVRES ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

295	{ Georgeville—Pour terminer les paiements.....	600 00
	{ Jetée d'Arisaig—Réparations.....	1,000 00
	{ Economie—Prolongement du brise-lames—Achèvement.....	161 38

Nouveau-Brunswick.

296	{ Caraquette.....	75 00
	{ Kingston—Quai sur la rivière Richibouctou—Pour compléter les paiements des travaux donnés à l'entreprise.....	380 00
	{ Ile de Gray—Somme périmée à voter de nouveau.....	1,000 00
	{ Quaco.....	240 00
	{ Quaco-Ouest.....	300 00

Provinces Maritimes.

297 Réparations et améliorations générales—Travaux de ports et rivières..... 3,000 00

Québec.

298 Réparations et améliorations générales—Travaux de ports et rivières..... 1,000 00

Ontario.

299 { Port de Owen-Sound—Pour payer la balance due aux entrepreneurs..... 2,200 00
Réparations et améliorations générales—Travaux de ports et rivières..... 2,000 00

DRAGAGE.

300 { Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, somme additionnelle nécessaire..... 5,000 00
Manitoba—Somme additionnelle nécessaire 3,000 00

ROUTES ET PONTS.

301 Pont sur la rivière du Vieux à Fort-McLeod—Somme périmée à voter de nouveau..... 10,100 00

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

302 { Pour payer une année d'appointements comme gratification au sergent Cunningham, qui a fait partie pendant 50 ans de la police de la rade de Québec, et qui n'est plus capable de faire son service..... 716 00
Pour payer une gratification à la veuve de feu Malcolm McNeil, en son vivant employé par l'agence d'Halifax, et qui s'est noyé tandis qu'il était de service au quai de la marine, le 29 décembre 1896..... 391 25
Pour payer les appointements et le loyer de bureau se rattachant à l'inspection du bétail expédié en Angleterre..... 1,500 00

PÊCHERIES.

303 { Pour payer aux personnes suivantes \$15 pour leurs services de compilation et de transmission des rapports quotidiens destinés au bureau de renseignements des pêcheries, pendant la saison de 1891 :—
J. P. Brennan, R. Benoit, C. P. LeLacheur, J. W. Young, J. M. Veits, Isaiah Thurber, Chas. Owen, J. C. Bourinot, Wm. Brymer, J. H. Dunlop, W. M. Solomon, Geo. Stalker, P. O'Toole, W. Grant, M. A. Dunn, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, Ed. D. Tremaine, J. W. Taylor, E. E. Letson, David Murray, J. A. D'Entremont; R. H. Bolman, M. J. Foley, D. McAulay, D. Urquhart, W. C. Henley et J. M. McNutt..... 420 00
Pour payer à J. P. Brennan ses services de compilation et de transmission des rapports quotidiens destinés au bureau de renseignements des pêcheries, pendant la saison de 1890. 15 00
Pour payer à la succession de feu J. W. Young, la balance de la somme due pour l'émission de permis d'après le *modus vivendi* en 1890..... 78 05
Pour couvrir l'allocation et les dépenses des commissaires..... 1,000 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

304	Nouvelle somme nécessaire pour couvrir les dépenses faites sous ces chefs :—	
	Frais d'élections....	470 00
	Ecoles.....	26,700 00

DIVERS.

305	Pour rembourser aux représentants légaux de l'hon. J. G. Ross la somme payée par lui pour la coupe de bois "B" sur la rivière de l'Arc, dans le district d'Alberta, cette coupe faisant partie du parc du Canada dans les montagnes Rocheuses....	4,050 00
306	Pour payer au Dr A. Jukes ses services médicaux aux prisonniers et aliénés détenus au corps de garde de Régina, T. N.-O., du 1er juillet 1890 au 30 juin 1892.....	200 00
307	Somme nécessaire pour couvrir les dépenses de la commission du service civil. (Autorisation est par les présentes donnée de payer des membres du service civil pour services se rattachant à cette commission, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil).....	2,000 00
308	Allocation de l'association internationale d'éducation	2,000 00
309	Somme additionnelle pour le bureau internationale des douanes à Bruxelles	50 00

DOUANES.

310	Pour le paiement d'une gratification à George Craven, ci-devant préposé d'entrepôt dans le service des douanes de Sa Majesté à Montréal, à l'occasion de sa retraite le 1er août 1891, aux termes d'un arrêté du conseil du 21 juin 1891.....	336 10
-----	---	--------

ACCISE.

311	Autre somme nécessaire pour le solde des timbres de tabac à recevoir de la <i>British American Bank Note Co.</i> , à l'expiration de son contrat.....		17,070 58
	Autre somme nécessaire pour payer les officiers de l'accise de manière à ce que le crédit comprenne les paiements jusqu'au 30 juin 1892.....		2,500 00
	Service préventif—Pour rembourser à M. W. W. Paige ses frais dans la cause de <i>La Reine vs Paige</i>		83 10
	Commission à des officiers de douane—autre somme nécessaire...		488 08

MESURAGE DE BOIS.

312	Pour payer à Thos. Harney le service qu'il a rendu en sus de ses devoirs en préparant un état de compte.....	32 00
-----	--	-------

POIDS ET MESURES.

313	Autre somme nécessaire pour couvrir les dépenses imprévues....	2,000 00
-----	--	----------

INSPECTION DE GAZ.

314	Equipement nécessaire pour réinstallation du bureau de Saint-Jean, N.-B.....	1,000 00
-----	--	----------

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU.

315	Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.. ..	50,000 00
316	Canal Williamsburgh.....	1,200 00
	do Lachine.....	19,000 00
	do Trent	1,000 00
	do Rideau.....	2,000 00

TRAVAUX PUBLICS.

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

Bassin de radoub d'Esquimalt.

317 Somme additionnelle nécessaire pour dépenses du service..... 5,000 00

COMPTE DES TERRITOIRES.

318 Pour pourvoir au paiement de réclamations se rattachant aux services de la milice lors de l'insurrection de 1885..... 2,100 00

ITEMS NON PRÉVUS, 1890-91.

319 Pour couvrir les items non prévus de 1890-91 suivant rapport de l'auditeur général, pages A—87 et 88... 294,108 91

XI.—PENSIONS.

87	{	Pour gratification annuelle à—		
		Lady Cartier.....	1,200 00	
		Mme Delaney.....	400 00	
		Mme Gowanlock.....	400 00	
		Mlle Harriet Fraser.....	250 00	
		M. Roderick Fraser.....	150 00	
88		Pensions payables par suite de l'invasion féniennne.....	3,147 50	
89		Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812....	600 00	
90		Compensation aux pensionnaires au lieu de terre.....	603 28	
91		Pensions payables par suite de l'insurrection de 1885, aux mili- ciens.....	23,000 00	
92		Pensions payables par suite de l'insurrection de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs.	3,886 26	

PERCEPTION DU REVENU.

XXXII.—DOUANES.

Appointements et dépenses imprévues des différents ports.

244	{	Dans la province de la Nouvelle-Ecosse.....	114,560 00
		do du Nouveau-Brunswick.....	89,960 00
		do de l'Ile du Prince-Edouard.....	19,375 00
		do de Québec.....	208,320 00
		do d'Ontario.....	301,155 00
		do du Manitoba.....	31,500 00
		do des Territoires du Nord-Ouest.....	4,300 00
		do de la Colombie-Britannique.....	51,045 00
		Province en général—Pour faire face aux changements qui pour- ront être nécessaires dans le personnel.....	5,000 00
		Appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection....	19,000 00
		Commission des douanes et service préventif extérieur—pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appoin- tements de \$400 du commissaire des douanes comme prési- dent de la commission.....	23,600 00
		Laboratoire de la douane—Frais des épreuves polariscopiques des sucres, etc., y compris les appointements des employés nommés ou occupés pour cet objet.....	6,000 00
Divers—Dépenses imprévues du bureau principal, pour jour- naux, annonces, télégrammes, serrures, instruments, etc., pour les différents ports d'entrée.....	17,000 00		

Pour payer les frais de mise à exécution de l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des pré- posés de douanes.....	2,650 00
Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Gillies—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de la pétition présentée et produite dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, sous l'autorité de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, contre l'élection de Joseph A. Gillies pour le comté de Richmond, N.-E., à l'élection générale tenue le 5^{me} jour de mars 1891, avec les dates de la production et présentation de la dite pétition. Aussi, copie de tous papiers et documents se rapportant aux procédures suivantes dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse :—

1. Requête à l'honorable juge en chef pour prolonger le délai pour fixer l'instruction de cette pétition.

2. Requête pour fixer la date de l'instruction de la pétition devant être entendue devant leurs Honneurs le juge Weatherbe et le juge Graham, mais entendue devant Son Honneur le juge Weatherbe, siégeant seul le 19 novembre 1891.

3. L'ordre émis par le dit juge Weatherbe siégeant seul pour l'instruction de la dite pétition, fixant le 8 décembre 1891 pour la dite instruction.

4. L'avis, en date du 28 novembre 1891, de l'appel de cette décision de l'honorable juge Weatherbe interjeté devant la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse pour les raisons suivantes :—

(a) Parce qu'il n'avait pas juridiction d'émettre tel ordre ou la partie de cet ordre prolongeant le délai.

(b) Parce que six mois s'étaient écoulés depuis la présentation de la pétition.

(c) Parce que le temps et le lieu n'avaient pas été fixés dans les six mois de la date à laquelle la pétition avait été présentée.

(d) Parce que le prolongement de délai accordé par le dit ordre n'avait pas été donné sur demande à cette fin appuyée d'affidavits, et qu'il n'appert pas du dit ordre et qu'il n'y avait pas raison de croire à l'époque où il a été émis, que les fins de la justice nécessitaient cette prolongation.

(e) Parce que le répondant n'a reçu avis d'aucune demande pour prolonger le délai fixé pour le commencement de l'instruction.

(f) Parce qu'un seul juge n'avait pas juridiction de fixer l'époque et le lieu de l'instruction.

(g) Parce que l'instruction de la pétition ne peut être commencée pendant le terme de la cour à laquelle les juges qui doivent instruire la dite pétition sont obligés de siéger.

5. L'avis de motion sur le dit appel pour le 3 décembre 1891.

6. La fixation, par Son Honneur le juge Weatherbe, juge senior, du dit 3 décembre 1891 pour l'audition devant la Cour Suprême.

7. L'ajournement de l'audition à un jour ultérieur.

8. Le jugement de la Cour Suprême dans cette cause.

9. La règle de la Cour Suprême en date du 19 décembre 1891 rejetant l'ordre de Son Honneur le juge Weatherbe qui fixait la date de l'instruction de la dite pétition.

10. La date à laquelle leurs Honneurs les juges Weatherbe et Graham ont reçu copie de l'ordre de la Cour Suprême rejetant le dit ordre du juge Weatherbe au sujet de la dite instruction.

11. La date à laquelle les dits juges ont fait rapport à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes qu'ils avaient instruit la dite pétition et déclaré l'élection du dit Joseph A. Gillies nulle, et son siège en parlement vacant.

12. La date de la requête adressée à Son Honneur le juge Weatherbe pour surseoir à la décision au sujet de la pétition en attendant la décision de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse sur la question de juridiction, et le rejet de cette requête.

M. *Borden*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quand le maître de poste de Kentville, N.-E., a-t-il été suspendu ? Son successeur a-t-il été nommé ? Si non, pourquoi, et quand fera-t-on une nomination ? Quel est le salaire attaché à la position de maître de poste à Kentville ? Par qui les devoirs en ont-ils été remplis, et quel est le coût total de l'administration du bureau, soit comme salaire ou autrement, depuis la date de la suspension du maître de poste ?

M. *Frémont*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. Quelles sont les raisons et à la demande de qui, le gouvernement a-t-il mis aux enchères un terrain conduisant de la Grande Allée, en la cité de Québec, au patinoir de Québec, et désigné sur les plans comme formant partie d'une rue publique, le dit terrain étant situé à l'est du lot n° 2, du côté sud de la Grande Allée, en la dite cité ?

2. Sur quels journaux et pendant combien de temps la dite vente a-t-elle été annoncée ?

3. Qui a été l'adjudicataire ?

4. Le gouvernement a-t-il donné un titre définitif à l'adjudicataire ?

5. Si le gouvernement n'a pas encore donné un titre, le gouvernement a-t-il l'intention de donner ce titre ?

No 27.

OTTAWA, MARDI 5 AVRIL 1892.

2me Session, 7me Parlement, 56 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. LAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 28.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 6 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Mme W. F. Steinhoff et autres ; et d'Ellen S. Boulton, présidente, et Clara V. Skinner, secrétaire, de l'Union de Tempérance des Femmes Chrétiennes, Guelph, Ontario ; demandant que le bill concernant la suppression de la littérature obscène, etc., devienne loi.

De J. W. G. Nelles et autres, du comté de Lincoln ; et de W. C. Webster et autres, de Saltfleet, tous producteurs de fruits d'Ontario ; demandant l'augmentation des droits de douane sur les poires et prunes importées des États-Unis.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie de tunnel et de pont de Burrard Inlet, demandant une charte, et il les a trouvés suffisants.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie du Grand chemin de fer du Nord, demandant certains amendements à sa charte, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps requis ; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que le bill ne soit examiné en comité des chemins de fer, il recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de l'Association des Meuniers du Canada, demandant une charte, et il trouve qu'aucuns avis n'ont été publiés ; et comme il n'a pas été clairement démontré au comité que la mesure projetée ne lèserait pas des droits existants, il recommande que la 51^e règle ne soit pas suspendue dans ce cas.

Sur motion de M. Murray, la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pontiac au Pacifique,—demandant un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux, présentée ce jour, est lue et reçue.

M. Taylor présente un bill (No 60) concernant la Compagnie du Grand chemin de fer du Nord,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, vendredi prochain.

M. Charlton propose,—Que cette Chambre est d'avis que, dans l'intérêt de la morale, du bon gouvernement et de la religion, il est important pour le monde civilisé et spécialement pour le Canada, que la section canadienne de l'exposition qui doit s'ouvrir à Chicago l'an prochain, soit fermée le dimanche.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Laurier, il est émis un Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance entre F. Charlebois, de Byng Inlet North, Ontario, et le département des Pêcheries, concernant le paiement d'une réclamation pour services rendus par lui au dit département.

M. Edgar propose,—que James D. Edgar, député du district électoral de Ontario-Ouest en cette Chambre, ayant déclaré, de son siège en Chambre, qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes,—

1. Que chacune des années 1882 à 1891, inclusivement, la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean a reçu, par voie de bonus, de la Puissance du Canada, des subventions s'élevant dans l'ensemble à plus d'un million de piastres, lesquelles ont été votées par le parlement sur la recommandation des ministres de la Couronne.

2. Que des arrangements ont été conclus par la dite compagnie de chemin de fer en vertu desquels les dites subventions ont été dépensées par une compagnie de construction, par l'entremise du nommé H. J. Beemer, entrepreneur, ou de concert avec lui, et que le dit Beemer et ceux qui l'ont aidé à trouver des fonds pour la construction des travaux du dit chemin de fer, ont eu le bénéfice des dites subventions.

3. Que durant la totalité de la dite période de 1882 à 1891, l'honorable Sir Adolphe P. Caron était, comme il l'est encore, membre de la Chambre des Communes du Canada, membre du gouvernement canadien et l'un des conseillers privés de Sa Majesté pour le Canada.

4. Que le dit Sir A. P. Caron a été, durant la totalité ou la majeure partie de la dite période, l'un des membres de la dite compagnie de construction, et qu'à ce titre il avait les moyens de savoir, comme il savait de fait, l'emploi des dites subventions et leur affectation après qu'elles eurent été versées par le gouvernement à la dite compagnie de chemin de fer.

5. Que durant la dite période, et pendant que le dit chemin de fer se construisait en partie au moyen des dites subventions, le dit Sir A. P. Caron a reçu frauduleusement de fortes sommes d'argent provenant des dites subventions, des deniers prélevés sur leur crédit, et de personnes en retirant des bénéfices.

6. Que durant la même période, de fortes sommes d'argent provenant des dites subventions et de deniers prélevés sur leur crédit, et de personnes en retirant des bénéfices, ont, de temps à autre, été frauduleusement versées à titre de contribution, à la demande et connaissance du dit Sir A. P. Caron, pour des fins électorales et pour aider à l'élection à la Chambre des Communes du dit Sir A. P. Caron et autres membres et partisans du gouvernement dont il était un des membres, et qu'après le paiement de quelques unes des dites contributions frauduleuses, de nouvelles subventions ont été accordées et versées à la dite compagnie de chemin de fer par le gouvernement dont le dit Sir A. P. Caron était l'un des membres.

7. Que la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata a été légalement constituée par lettres patentes émises par le gouvernement canadien, le 6 octobre 1885, et que depuis cette date, la dite compagnie de chemin de fer a reçu de la Puissance du Canada des subventions au montant de \$649,200, qui ont été votées par le parlement sur la recommandation des ministres de la Couronne.

8. Que depuis le dit 6 octobre 1885, et pendant que le dit chemin de fer de Témiscouata se construisait en partie au moyen des dites subventions, le dit Sir A. P. Caron a frauduleusement reçu de fortes sommes d'argent des personnes qui, de temps à autre, ont eu le contrôle de la dite Compagnie du chemin de fer de Témiscouata et des dites subventions, ou qui étaient directement intéressées dans les dites subventions.

9. Qu'aussi, depuis le dit 6 octobre 1885, les personnes qui, de temps à autre, ont eu le contrôle du dit chemin de fer de Témiscouata et des dites subventions ou qui étaient directement intéressées dans les dites subventions, ont versé à titre de contribution de fortes sommes, à la demande et connaissance du dit Sir A. P. Caron, pour des fins électorales et pour aider à l'élection à la Chambre des Communes du dit Sir A. P. Caron et autres membres et partisans du gouvernement dont il était

un des membres, et qu'après le paiement de quelques-unes des dites contributions frauduleuses, de nouvelles subventions ont été accordées et payées à la dite compagnie de chemin de fer par le gouvernement dont le dit Sir A. P. Caron était l'un des membres.

10. Que les dites sommes d'argent ci-dessus mentionnées dans les paragraphes 6 et 9 comme ayant été versées à titre de contributions pour des fins électorales, ont été ainsi employées de même que d'autres sommes souscrites par des entrepreneurs publics faisant affaires avec le gouvernement fédéral, et qu'elles ont été contrôlées et distribuées à profusion et illégalement par l'ordre direct et à la connaissance du dit Sir A. P. Caron dans le but de corrompre les électeurs; et, qu'aux seules élections générales de 1887, plus de \$100,000 ainsi souscrites, ont été ainsi employées dans le but de corrompre les électeurs dans les districts électoraux suivants, savoir: Saint-Maurice, Champlain, Lévis, Montmorency, Charlevoix, Kamouraska, Témiscouata, L'Islet, Dorchester, Berthier, Portneuf, Québec, Gaspé, Rimouski, Montmagny, Bellechasse, Beauce, Mégantic, Québec-Ouest, Québec-Centre, Québec-Est et Trois-Rivières.

Que les déclarations ci-dessus soient référées au comité des Privilèges et Elections pour faire une enquête sur les dites allégations; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, d'interroger les témoins sous serment ou affirmation, de rapporter au complet la preuve faite devant lui, la procédure en comité et le résultat de l'enquête.

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité qui suivent, savoir:—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont des Chutes Niagara et Queenston.

Bill (No 59) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de l'Ottawa.

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 55) fusionnant la Compagnie Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction de Montréal et la Société Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction de Hamilton sous le nom de " Société Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction."

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel de l'élection pour le district électoral du comté de Welland.

Et le dit jugement est lu comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE WELLAND.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Mardi, le cinquième jour d'avril A.D. 1892.

Présents :

L'honorable SIR WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE,
Chevalier, Juge en chef.

" juge STRONG,
" TASCHEREAU,
" " GWYNNE,
" " PATTERSON.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Welland, tenue le 26ème jour de février 1891, et le 5ème jour de mars 1891.

Entre

WILLIAM MANLY GERMAN,

(Répondant en Cour Inférieure).

Appelant :

et

JESSIE CALHOUN ROTHERY,

(Pétitionnaire en Cour Inférieure).

Répondant.

L'appel du sus-nommé William Manly German, du jugement de leurs Honneurs les juges Rose et MacMahon rendu lors de l'instruction de la pétition d'élection dans la cause ci-dessus le dix-neuvième jour de décembre, A.D. 1891, étant venu devant cette cour les dix-huitième et dix-neuvième jours de février, A.D. 1892, en présence des avocats de l'appelant et du répondant ; après avoir entendu la plaidoirie des avocats susdits, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel fut réservé pour jugement ;—et le dit appel étant venu ce jour pour jugement, et comme il appert que les dits juges ont, en conformité du statut, fait rapport à cette cour comme suit :

Dans la Haute Cour de Justice.—Division de la Chancellerie.

(Assignée pour instruction à la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral du comté de Welland, tenue le 26me jour de février 1891, et le 5me jour de mars 1891.

Entre

JESSIE CALHOUN ROTHERY,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM MANLY GERMAN,

Répondant.

Au registraire de la Cour Suprême du Canada.

Nous, l'honorable John Edward Rose, et l'honorable Hugh MacMahon, deux des juges de la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour en la ville de Welland, les 10, 11 et 12 décembre 1891, pour l'instruction de la pétition entre les parties ci-dessus concernant la dite élection à laquelle le dit William Manly German a été déclaré dûment élu. Après avoir entendu la preuve ainsi que les allégations et admissions des avocats des parties respectives, nous avons trouvé et décidé :

1. Que le dit William Manly German n'a pas été régulièrement élu, et que la dite élection est nulle à raison de manœuvres de corruption, c'est-à-dire de subornation commise par un agent du dit William Manly German et aussi par le dit William Manly German.

2. Qu'il a été prouvé qu'un acte de corruption avait été commis par John F. Gross, agent financier du répondant, en payant pour des chevaux et des voitures pour transporter des voteurs aux bureaux de votation, mais qu'il n'a pas été prouvé que le dit acte avait été commis à la connaissance ou du consentement du répondant ; et il a été prouvé qu'un autre acte de corruption, c'est-à-dire de subornation, avait été commis par le répondant ; mais nul acte de corruption n'a été prouvé comme ayant été commis à la dite élection par John Ferguson, le candidat autre que le dit répondant.

3. Qu'il a été prouvé à l'instruction de la dite pétition que les personnes suivantes s'étaient rendues coupables de faits de corruption, savoir : le dit John F. Gross et le dit répondant.

4. Que vu que jugement n'a été demandé que sur deux accusations autres que les accusations personnelles, nous n'avons par devers nous aucune preuve nous permettant de dire si oui ou non des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable à l'élection visée par la dite pétition.

5. Pour les raisons énoncées dans le paragraphe qui précède, nous n'avons par devers nous aucune preuve nous permettant de dire s'il est durable ou non de faire une nouvelle enquête pour savoir si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable à la dite élection ; mais nous pouvons dire, en ce qui concerne la pratique regardant l'enquête sur les actes de corruption, dans des instructions d'élection, que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été rendue incomplète par le fait des parties à la pétition.

6. Nous annexons aux présentes copie des notes de la preuve faite à la dite instruction.

Daté ce vingt-neuvième jour de décembre, A.D. 1891.

JOHN E. ROSE, J.
H. MACMAHON, J.

Et comme il appert, de plus, que l'appelant a, en conformité de la clause 51 de l'Acte des Elections Contestées, dans son avis d'inscription d'appel pour audition, limité le sujet d'appel à la partie du jugement susdit qui accorde la partie de la conclusion de la pétition relative aux accusations personnelles contre l'appelant, et qui décide et déclare que l'appelant s'est rendu coupable d'un fait de corruption à la dite élection ;

Cette cour a ordonné, adjugé et décidé que le dit jugement de leurs Honneurs les juges Rose et MacMahon devrait être, et il a été, maintenu, et que le dit appel à cette cour devrait être, et il a été, débouté avec frais distracts en faveur du dit répondant.

Et cette cour a de plus ordonné et adjugé que la somme de trois cents piastres déposée par le dit appelant comme garantie des frais du dit appel, ou une partie d'icelle, suivant qu'il sera nécessaire, s'appliquera au paiement des frais du dit répondant dans le dit appel, et que la balance, s'il en est, des dites trois cents piastres, avec l'intérêt accru, s'il en est, sera rendue au dit appelant.

ROBERT CASSELS,
Régistrnaire.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
du Canada.

Je, Robert Cassels, régistrnaire de la cour Suprême du Canada, certifie respectueusement, par les présentes, à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, conformément au statut à cette fin, que ci-dessus est le jugement et la décision de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'appel de l'élection contestée susmentionnée, et que par les dits jugement et décision, le rapport fait par les savants juges d'instruction dans la dite affaire et récité dans les précédents jugement et décision de la Cour Suprême du Canada, reste confirmé et intact.

OTTAWA, 6 avril 1892.

ROBERT CASSELS,
Régistrnaire.

Et il est ordonné que le dit jugement soit entré dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que, conformément à la clause 46 du chapitre 9 des Statuts Révisés, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. Haggart met devant la Chambre,—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet 1890 au 30 juin 1891, sur les travaux placés sous son contrôle.

Un message est reçu du Sénat, avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est désiré, savoir :—

Bill (No 61) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.”

Sur motion de M. Dewdney, le dit bill est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Carling met devant la Chambre,—le rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1891.

Aussi,—Rapport du Haut-Commissaire du Canada, avec les rapports des agents dans le Royaume-Uni, pour l'année 1891.

M. Haggart met devant la Chambre,—Liste de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, du 1er octobre 1890 au 1er octobre 1891.

Le bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

Le bill (No 46) pour établir le vote obligatoire, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de MM. Amyot, Brodeur, Earle, Flint, Fraser, Landerkin, LaRivière, Skinner, Tupper, Weldon et Wood (Brockville) pour faire rapport.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 1er courant, sont rapportées et sont comme suit :—

GOUVERNEMENT CIVIL.

262	{	<i>Département de l'Intérieur.</i> —Pour payer le salaire de A. M. Burgess, commis principal, du 1er novembre 1891 au 30 juin 1892 à \$2,800 par année (nonobstant l'Acte du service civil).	1,866 67
		Pour payer aux commis suivants la partie de leur salaire qu'ils n'ont pas reçu pendant leur suspension :	
		K. J. Henry.....	285 48
		L. C. Pereira.....	183 87
263	{	<i>Département des Pêcheries.</i> —Promotion de F. H. Cunningham de la troisième classe à la seconde à dater du 1er juillet 1891 (à voter de nouveau).....	100 00
		<i>Bureau du Haut-Commissaire du Canada en Angleterre.</i> —Pour payer les frais de taxes, assurances, loyer de terrain, etc., de la résidence officielle, et taxe sur le revenu sur le salaire du Haut-Commissaire.....	1,200 00
265	{	<i>Département de l'Imprimerie et de la Papeterie.</i> —Pour payer à Pierre Chapleau la correction des épreuves, 484 pages de la liste du service civil (à voter de nouveau).....	121 70
		Pour payer la correction des épreuves de 488 pages de la liste du service civil, 1891.....	61 00
266	{	<i>Département du Secrétaire d'Etat.</i> —Pour compilation de la liste du service civil, 1891, anglais et français.....	239 00
267	{	<i>Département de la Justice.</i> —Nouveau montant requis pour dépenses imprévues.....	3,000 00
		Pour payer le salaire de M. J. W. Hughes du 1er janvier 1892 au 31 mars 1892 (nonobstant l'Acte du service civil).....	227 00

Résolution 262: L'item 1—Salaire—A. M. Burgess, étant lu la seconde fois, est adopté, sur division.

L'item 2—Salaire—K. J. Henry, étant lu la seconde fois, est adopté.

L'item 3—Salaire—L. C. Pereira, étant lu la seconde fois, est adopté, sur la division suivante:

POUR :

Messieurs

Amyot,	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Mara,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Masson,
Baird,	Fréchette,	Miller,
Baker,	Gillies,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Barnard,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Northrup,
Bennett,	Grandbois,	Ouimet,
Bergeon,	Guillet,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bowell,	Haggart,	Patterson (<i>Huron</i>),
Boyle,	Henderson,	Pelletier,
Cameron,	Hughes,	Putnam,
Cargill,	Hutchins,	Reid,
Carling,	Joncas,	Roome,
Carpenter,	Kaulbach,	Rosamond,
Caron (Sir Adolphe),	Kirkpatrick,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cochrane,	LaRivière,	Savard,
Corbould,	Lippé,	Simard,
Corby,	Macdonald (<i>King</i>),	Skinner,
Craig,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Smith (<i>Ontario</i>),
Curran,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Stairs,
Daly,	Macdowall,	Stevenson,
Davis,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Thompson (Sir John),
Denison,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Tupper,
Desaulniers,	McKay,	Turcotte,
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McKeen,	Wallace,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McLean,	White (<i>Cardwell</i>),
Dugas,	McLennan,	Wilmot,
Dupont,	McLeod,	Wilson, et
Dyer,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),	Wood (<i>Brockville</i>).—86.
Fairbairn,	Madill,	

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Devlin,	Livingston,
Armstrong,	Edwards,	Macdonald (<i>Huron</i>),
Bain (<i>Wentworth</i>),	Fauvel,	McGregor,
Beausoleil,	Featherston,	McMillan (<i>Huron</i>),
Béchar,	Flint,	McMullen,
Beith,	Forbes,	Mignault,
Bernier,	Fraser,	Monet,
Borden,	Frémont,	Mulock,
Bourassa,	Gauthier,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowman,	Gibson,	Perry,
Brodeur,	Gillmor,	Rider,
Brown,	Guay,	Rinfret,
Bruneau,	Innes,	Rowand,
Campbell,	Landerkin,	Sanborn,
Carroll,	Langelier,	Scriver,

Cartwright (Sir Richard), Casey, Charlton, Choquette, Christie, Dawson,	Laurier, Lavergne, Leduc, Legris, Lister,	Semple, Somerville, Watson, Welsh, et Yeo.—61.
--	---	--

L'item 4—Salaire—H. H. Turner, étant lu la seconde fois, est adopté, sur division.

Les résolutions 263 à 267, inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 5 courant, sont rapportées et sont comme suit :—

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Cour Suprême du Canada.

268 Pour payer au nouveau commis de 3e classe pour trois mois..... 250 00

Cour de l'Echiquier.

269	{	Somme nécessaire pour compléter les paiements d'impression et de reliure, et de distribution du Vol. II des rapports de la Cour de l'Echiquier.....	600 00
		Pour payer à M. L. A. Audette une augmentation d'appointements du 1er janvier 1892 au 30 juin 1892, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte de la Cour de l'Echiquier...	25 00
270		Somme additionnelle nécessaire pour diverses dépenses, du gouverneur général.....	6,000 00

POLICE FÉDÉRALE.

271 Somme additionnelle nécessaire..... 300 00

PÉNITENCIERS.

Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

272 Salaire de l'instructeur Leclair, pour les mois de mars, avril, mai et juin, à \$600 par année..... 200 00

Pénitencier de Dorchester.

273 Pour payer le maximum du salaire des instructeurs Godsoe et Hogan (\$70 chacun)..... 140 00

Pénitencier du Manitoba.

274 Pour payer le salaire d'un assistant comptable et garde-magasin, à partir du 1er février 1892, à \$700 par année..... 291 65

Prison de Régina.

275 Pour payer le salaire d'un sous-geôlier, à compter du 1er mars 1892, à \$750 par année..... 250 00

LÉGISLATION.

SÉNAT.

276	{	Somme additionnelle nécessaire pour les services suivants :—	
		Pages.....	900 00
		Messagers sessionnels.....	1,750 00
		Femmes de journée.....	1,150 00
		Rapports des débats.....	5,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES.

Département des commis.

277	}	Pour payer les montants des crédits de cette année dépensés par suite de la longueur extraordinaire de la session de 1891:—		
		Appointements de l'Orateur suppléant (à voter de nouveau).....	1,400 00	
		Commis sessionnels permanents.....	1,180 00	
		Commis sessionnels.....	10,107 00	
		Traducteurs français sessionnels.....	1,689 00	
		Service de deux voitures entre la Chambre et l'imprimerie.....	600 00	
		Nouvelle somme nécessaire pour la papeterie.....	2,000 00	
		Montant dépensé pour traduction française entre le 1er octobre 1891 et le 25 février 1892.....	1,194 00	
		Somme dépensée pour compléter les débats officiels de la session de 1891 (à voter de nouveau \$8,640.74)...	40,000 00	

Division du sergent d'armes.

278	}	Pour couvrir les montants dépensés à même le crédit de cette année, par suite de la longueur inaccoutumée de la session de 1891—		
		Messagers sessionnels.....	10,240 00	
		Pages.....	2,205 00	
		Serviteurs des lavoirs et somme additionnelle de \$50	786 00	
		Femmes de journée pendant la session.....	750 00	
		Préposé à l'éclairage.....	117 50	
		Frais imprévus du concierge.....	400 00	

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT—FRAIS IMPRÉVUS.

279	}	Pour pourvoir au paiement d'une rétribution supplémentaire accordée par l'arrêté du conseil du 16 octobre dernier aux messagers sessionnels suivants, pour leurs services pendant l'année 1891, savoir:—		
		Ralph J. Smith	\$ 137 50	
		Joseph Lafontaine.....	137 50	
			<u>275 00</u>	
		Aussi—Création d'un fonds pour le paiement des salaires des messagers sessionnels ou surnuméraires suivants pour leurs services pendant la session de 1892, savoir:—		
		Joseph Lafontaine.....	\$ 250 00	
		Thomas W. Hodgins.....	250 00	
			<u>500 00</u>	

EN GÉNÉRAL.

280	Autre somme nécessaire pour papier d'imprimerie, impressions et reliure.....	35,000 00
281	Paiement de 325 exemplaires de <i>Bourinot's Parliamentary Procedure and Practice</i> , à \$6 l'exemplaire.....	1,950 00
282	Dépense additionnelle en rapport avec l'Acte du cens électoral—Impression des listes des votants, etc.....	60,000 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

	Sommes additionnelles nécessaires pour couvrir la dépense sous ces chefs:—	
283	Exposition de la Jamaïque—A voter de nouveau.....	6,370 00
284	Recensement—Pour terminer—Mandat du gouverneur général, \$75,000.....	95,000 00
285	Exposition universelle de Chicago	5,000 00

QUARANTAINE.

	Autre montant requis pour couvrir la dépense sous ces chefs :—	
286	Maladie des bestiaux.....	9,000 00
	Quarantaine de Victoria—Mandat du gouverneur général...	1,807 50
	Quarantaine de Sydney.....	300 00
	Quarantaine de Pictou.....	100 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

287	<i>Chemin de fer Canadien du Pacifique</i> —Construction—Mandat du gouverneur général.....	24,050 00
288	<i>Chemin de fer Intercolonial</i> —Plus grandes facilités à Saint-Jean...	1,087 00
	Embranchement de Dartmouth.....	1,321 00
	Stairs à Halifax.....	100 00
289	<i>Chemin de fer du Cap-Breton</i> —Construction et matériel d'exploitation.....	43,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

290	<i>Canal Rideau</i> —Règlements des réclamations, frais judiciaires, services et dépenses de l'estimateur.....	600 00
	<i>Canal des Galops</i> —Pour terminer les réparations au caisson d'amarrage, Ile de la Jetée.....	500 00
	<i>Divers</i> —Statistique de chemin de fer.....	1,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE FONDS CONSOLIDÉ.

EDIFICES PUBLICS.

Nouveau-Brunswick.

291	Douane de Saint-Jean—Enlèvement des débris de l'édifice brûlé, clôture des terrains; loyer et installation de bureaux publics temporaires, etc.....	6,000 00
-----	---	----------

Québec.

292	Salle d'exercices de Québec—Pour terminer les paiements aux entrepreneurs et à l'architecte.....	325 76
	Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul—Somme additionnelle nécessaire.....	14,000 00

Ontario.

293	Bureau de poste, douane, etc., d'Ottawa—Réparer les dégâts causés par le feu (mandat du gouverneur général).....	6,000 00
-----	--	----------

RÉPARATIONS, MEUBLES, CHAUFFAGE, ETC.

294	Loyer, réparations, meubles, chauffage, etc.—Somme additionnelle nécessaire.....	10,000 00
-----	--	-----------

HAVRES ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

295	Georgeville—Pour terminer les paiements.....	600 00
	Jetée d'Arisaig—Réparations.....	1,000 00
	Economie—Prolongement du brise-lames—Achèvement.....	161 38

Nouveau-Brunswick.

296	Caraquette.....	75 00
	Kingston—Quai sur la rivière Richibouctou—Pour compléter les paiements des travaux donnés à l'entreprise.....	380 00
	Ile de Gray—Somme périmée à voter de nouveau.....	1,000 00
	Quaco.....	240 00
	Quaco-Ouest.....	300 00

Provinces Maritimes.

297 Réparations et améliorations générales—Travaux de ports et rivières..... 3,000 00

Québec.

298 Réparations et améliorations générales—Travaux de ports et rivières..... 1,000 00

Ontario.

299 { Port de Owen-Sound—Pour payer la balance due aux entrepreneurs..... 2,200 00
Réparations et améliorations générales—Travaux de ports et rivières..... 2,000 00

DRAGAGE.

300 { Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, somme additionnelle nécessaire..... 5,000 00
Manitoba—Somme additionnelle nécessaire 3,000 00

ROUTES ET PONTS.

301 Pont sur la rivière du Vieux à Fort-McLeod—Somme périmée à voter de nouveau..... 10,100 00

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

302 { Pour payer une année d'appointements comme gratification au sergent Cunningham, qui a fait partie pendant 50 ans de la police de la rade de Québec, et qui n'est plus capable de faire son service..... 716 00
Pour payer une gratification à la veuve de feu Malcolm McNeil, en son vivant employé par l'agence d'Halifax, et qui s'est noyé tandis qu'il était de service au quai de la marine, le 29 décembre 1896..... 391 25
Pour payer les appointements et le loyer de bureau se rattachant à l'inspection du bétail expédié en Angleterre..... 1,500 00

PÊCHERIES.

303 { Pour payer aux personnes suivantes \$15 pour leurs services de compilation et de transmission des rapports quotidiens destinés au bureau de renseignements des pêcheries, pendant la saison de 1891 :—
J. P. Brennan, R. Benoit, C. P. LeLacheur, J. W. Young, J. M. Veits, Isaiah Thurber, Chas. Owen, J. C. Bourinot, Wm. Brymer, J. H. Dunlop, W. M. Solomon, Geo. Stalker, P. O'Toole, W. Grant, M. A. Dunn, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, Ed. D. Tremaine, J. W. Taylor, E. E. Letson, David Murray, J. A. D'Entremont; R. H. Bolman, M. J. Foley, D. McAulay, D. Urquhart, W. C. Henley et J. M. McNutt..... 420 00
Pour payer à J. P. Brennan ses services de compilation et de transmission des rapports quotidiens destinés au bureau de renseignements des pêcheries, pendant la saison de 1890..... 15 00
Pour payer à la succession de feu J. W. Young, la balance de la somme due pour l'émission de permis d'après le *modus vivendi* en 1890..... 78 05
Pour couvrir l'allocation et les dépenses des commissaires..... 1,000 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

304	{	Nouvelle somme nécessaire pour couvrir les dépenses faites sous ces chefs :—	
		Frais d'élections....	470 00
		Ecoles.....	26,700 00

DIVERS.

305	Pour rembourser aux représentants légaux de l'hon. J. G. Ross la somme payée par lui pour la coupe de bois " B " sur la rivière de l'Arc, dans le district d'Alberta, cette coupe faisant partie du parc du Canada dans les montagnes Rocheuses....	4,050 00
306	Pour payer au Dr A. Jukes ses services médicaux aux prisonniers et aliénés détenus au corps de garde de Régina, T.N.-O., du 1er juillet 1890 au 30 juin 1892.....	200 00
307	Somme nécessaire pour couvrir les dépenses de la commission du service civil. (Autorisation est par les présentes donnée de payer des membres du service civil pour services se rattachant à cette commission, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil).....	2,000 00
308	Allocation de l'association internationale d'éducation	2,000 00
309	Somme additionnelle pour le bureau internationale des douanes à Bruxelles	50 00

DOUANES.

310	Pour le paiement d'une gratification à George Craven, ci-devant préposé d'entrepôt dans le service des douanes de Sa Majesté à Montréal, à l'occasion de sa retraite le 1er août 1891, aux termes d'un arrêté du conseil du 21 juin 1891.....	336 10
-----	---	--------

ACCISE.

311	{	Autre somme nécessaire pour le solde des timbres de tabac à recevoir de la <i>British American Bank Note Co.</i> , à l'expiration de son contrat.....	17,070 58
		Autre somme nécessaire pour payer les officiers de l'accise de manière à ce que le crédit comprenne les paiements jusqu'au 30 juin 1892.....	2,500 00
		Service préventif—Pour rembourser à M. W. W. Paige ses frais dans la cause de <i>La Reine vs Paige</i>	83 10
		Commission à des officiers de douane—autre somme nécessaire...	488 08

MESURAGE DE BOIS.

312	Pour payer à Thos. Harney le service qu'il a rendu en sus de ses devoirs en préparant un état de compte.....	32 00
-----	--	-------

POIDS ET MESURES.

313	Autre somme nécessaire pour couvrir les dépenses imprévues....	2,000 00
-----	--	----------

INSPECTION DE GAZ.

314	Equipement nécessaire pour réinstallation du bureau de Saint-Jean, N.-B.....	1,000 00
-----	--	----------

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION
DU REVENU.

315	Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.....	50,000 00	
316	{	Canal Williamsburgh.....	1,200 00
		do Lachine.....	19,000 00
		do Trent	1,000 00
		do Rideau.....	2,000 00

TRAVAUX PUBLICS.

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

Bassin de radoub d'Esquimalt.

317 Somme additionnelle nécessaire pour dépenses du service..... 5,000 00

COMPTE DES TERRITOIRES.

318 Pour pourvoir au paiement de réclamations se rattachant aux services de la milice lors de l'insurrection de 1885..... 2,100 00

ITEMS NON PRÉVUS, 1890-91.

319 Pour couvrir les items non prévus de 1890-91 suivant rapport de l'auditeur général, pages A-87 et 88... 294,108 91

XI.—PENSIONS.

	Pour gratification annuelle à—	
87	Lady Cartier.....	1,200 00
	Mme Delaney.....	400 00
	Mme Gowanlock.....	400 00
	Mlle Harriet Fraser.....	250 00
	M. Roderick Fraser.....	150 00
88	Pensions payables par suite de l'invasion féniennne.....	3,147 50
89	Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812....	600 00
90	Compensation aux pensionnaires au lieu de terre.....	603 28
91	Pensions payables par suite de l'insurrection de 1885, aux mili- ciens.....	23,000 00
92	Pensions payables par suite de l'insurrection de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs.	3,886 26

PERCEPTION DU REVENU.

XXXII.—DOUANES.

Appointements et dépenses imprévues des différents ports.

	Dans la province de la Nouvelle-Ecosse.....	114,560 00
	do du Nouveau-Brunswick.....	89,960 00
	do de l'Île du Prince-Edouard.....	19,375 00
	do de Québec.....	208,320 00
	do d'Ontario.....	301,155 00
	do du Manitoba.....	31,500 00
	do des Territoires du Nord-Ouest.....	4,300 00
	do de la Colombie-Britannique.....	51,045 00
	Province en général—Pour faire face aux changements qui pour- ront être nécessaires dans le personnel.....	5,000 00
	Appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection....	19,000 00
244	Commission des douanes et service préventif extérieur—pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appoin- tements de \$400 du commissaire des douanes comme prési- dent de la commission.....	23,600 00
	Laboratoire de la douane—Frais des épreuves polariscopiques des sucres, etc., y compris les appointements des employés nommés ou occupés pour cet objet.....	6,000 00
	Divers—Dépenses imprévues du bureau principal, pour jour- naux, annonces, télégrammes, serrures, instruments, etc., pour les différents ports d'entrée.....	17,000 00
	Pour payer les frais de mise à exécution de l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des pré- posés de douanes.....	2,650 00

Les résolutions 268 à 319, inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.
Les résolutions 87 à 92, inclusivement, et la résolution 244 étant lues la seconde fois, sont ajournées, pour considération ultérieure.

La Chambre se forme alors en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu.—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1892, la somme de \$887,812.74 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue la seconde fois, et adoptée ; le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bowell présente alors un bill (No 62) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1892, et pour autres fins se rattachant au service public,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain.

La chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *McKay*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le montant respectif d'huile crue et d'huile épurée de graine de coton importée en Canada en 1891.

M. *Rider*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance, mémoires, ordonnances ministérielles et ordres en conseil se rapportant en quelque manière à l'enlèvement du droit d'exportation sur les billots et autres bois non manufacturés exportés du Canada aux Etats-Unis.

M. *Innes*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que nombre de journaux des Etats-Unis tels que le "Buffalo Express," le "Utica Globe," le "Toledo Blade" et des publications de Chicago envoient des exemplaires de leurs éditions du samedi ou du dimanche à divers vendeurs de papiers-nouvelles en Canada, par express, sans payer de droits, en contravention des lois douanières et au sérieux détriment des éditeurs de journaux en ce pays qui sont, par le fait, soumis à une concurrence injuste de la part des éditeurs américains dont les agents éludent le paiement des droits de douane imposés sur les papiers-nouvelles expédiés en ce pays par express ?

M. *Préfontaine*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant dépensé pour les travaux du quai de Longueuil, depuis 1886 ? A qui les montants ont-ils été payés et combien à chaque personne ? Et pour quels travaux ?

M. *McNeill*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quels arrangements ont été faits pour transporter cette année les malles sur l'océan Atlantique ? Le gouvernement choisit-il à son gré les divers steamers nécessaires au service ? Le choix doit-il être limité aux steamers de la ligne Allan ?

M. *Patterson* (Huron)—Vendredi prochain—BILL intitulé : "Acte concernant les listes des voteurs de 1891."

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, mercredi, le 13 courant, ou après, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont des Chutes Niagara et Queenston.

Bill (No 59) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de l'Ottawa.

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 55) fusionnant la Compagnie Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction de Montréal et la Société Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction de Hamilton sous le nom de "Société Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction."

No 28.

OTTAWA, MERCREDI 6 AVRIL, 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 29.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 7 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De William Clarke et autres, des Patrons de l'Industrie de l'Amérique du Nord ; demandant l'abolition des droits d'importation sur la ficelle à lier, l'huile de charbon, le fer, etc., et la mise de ces articles sur la liste des articles francs de droits.

De William Kettlewell et autres ; demandant que le bill demandant la suppression de la littérature obscène, devienne loi.

De W. C. Jolley et autres, de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, de l'église Méthodiste, Norwich, Ontario ; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition Colombienne, à Chicago, 1893.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Winnipeg ; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Winnipeg ; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Winnipeg ; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Winnipeg ; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers chinois en Canada.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Winnipeg ; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada, etc.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Winnipeg ; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Winnipeg ; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Winnipeg ; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemin de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Winnipeg ; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Winnipeg ; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction des travaux publics.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau, conformément à l'ordre de la Chambre du 7 mars, 1892 un état donnant le nombre de pétitions présentées à la Chambre des Communes au sujet de la prohibition, pendant la session de 1891, et indiquant,—

1. Le nombre total de pétitions présentées ;
2. Le nombre total de signatures attachées à ces pétitions ;

3. Le nombre de (1) pétitions; et de (2) signatures,—

(a.) Par l'Eglise Presbytérienne;

(b.) Par l'Eglise Méthodiste;

(c.) Par l'Eglise Baptiste (chiffres séparés pour les baptistes libres);

(d.) Par l'Eglise Episcopale ou d'Angleterre;

(e.) Par l'Armée du Salut;

4. Le nombre de (1) pétitions; et de (2) signatures pour chaque province et chaque territoire; les noms et chiffres séparément pour chaque province et chaque territoire;

5. Le nombre de pétitions séparées, par des cours ecclésiastiques et des sociétés de tempérance ou tous autres corps, signées par des officiers et donnant les noms des cours ecclésiastiques et des sociétés de tempérance qui ont envoyé ces pétitions, avec le nombre de signatures.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du parlement, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que 3,000 exemplaires du rapport sur la production et la fabrication du sucre de betterave soient imprimés en anglais et 750 exemplaires en français, pour être distribués aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes.

Votre comité recommande aussi que la demande formulée par l'honorable Cour Suprême du Canada à l'effet que des exemplaires reliés des journaux du Sénat et de la Chambre des Communes et les Documents de la Session, à dater de l'année 1890 inclusivement, soit accordée.

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

7b. Rapport du Haut-Commissaire du Canada.—(*Documents Sessionnels.*)

17. Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement.—(*Doc. Sess.*)

20. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général et des dépenses faites sous leur autorité, depuis la dernière session du parlement, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition.—(*Distribution.*)

22. Relevé des déboursés à compte des dépenses imprévues, du 1er juillet 1891 jusqu'à date.—(*Distribution.*)

23. Etat relatif aux paiements de primes de pêche pour 1890-91, conformément au chapitre 96 des Statuts Révisés du Canada.—(*Doc. Sess.*)

23b. Projet de règlements pour la pêche du homard.—(*Distribution.*)

23c. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes des copies de documents se rapportant à l'admission mutuelle par le Canada et par Terre-Neuve des licences émises en faveur des vaisseaux de pêche des Etats-Unis en vertu des dispositions du *modus vivendi*, et au partage des honoraires perçus sur les dits vaisseaux.—(*Doc. Sess.*)

23d. Réponse à l'Ordre du 14 mars 1892—Etat faisant connaître la quantité, la valeur et les espèces de poissons, huile et produits de poissons importés, de Terre-Neuve en Canada, chaque année, pendant les derniers cinq ans, et le montant des droits qui auraient été payés sur ces importations si elles eussent été faites d'autres pays.—(*Doc. Sess.*)

23e. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes d'autres papiers concernant les pêcheries sur les côtes de l'Atlantique, y compris l'arrangement séparé que Terre-Neuve se propose de conclure avec les Etats-Unis, et aussi la mise en force, par le gouvernement de Terre-Neuve contre les navires canadiens, de l'Acte de Terre-Neuve sur la boîte.—(*Doc. Sess.*)

27. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1891, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination.—(*Doc. Sess., et Distribution.*)

34. Réponse en vertu de la résolution du 20 février 1882, en tant qu'elle a été fournie par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.—(*Doc. Sess.*)

36. Ordres en conseil concernant le département de l'Intérieur, conformément au paragraphe (*d*) de la clause 38 des règlements pour l'arpentage, l'administration, la vente et la gestion des terres fédérales dans la zone de 40 milles du chemin de fer, dans la province de la Colombie-Britannique.—(*Doc. Sess.*)

36a. Ordres en conseil concernant le département de l'Intérieur, conformément à la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, chap. 54, Statuts Revisés du Canada.—(*Doc. Sess.*)

37. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes copie des documents concernant les négociations qui ont eu lieu récemment à Washington entre les délégués du gouvernement canadien et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, au sujet de l'extension et du développement du commerce entre les Etats-Unis et le Canada, et autres matières.—(*Doc. Sess., et Distribution.*)

38. Etat de la quantité de fer en gueuse fabriqué en Canada et pour lequel des primes sont réclamées, les noms des postulants et le montant soldé dans chaque cas.—(*Doc. Sess.*)

46. Réponse à Adresse du 14 mars 1892—Copie du jugement de la Cour Suprême dans l'appel de *Barrett vs la cité de Winnipeg*, connu communément sous le nom de "Cause des Ecoles du Manitoba."—(*Doc. Sess., et Distribution.*)

49. Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé chargé de faire une enquête et un rapport sur les cas d'irrégularités dans le service civil dévoilés devant le comité des Comptes Publics, etc.—(*Doc. Sess.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

21. Rapport du Commissaire de la police fédérale pour 1891, aux termes du chap. 184, clause 5 des Statuts Revisés du Canada.

23a. Réponse à Ordre du 3 août 1891—Etat donnant les noms des propriétaires auxquels ont été accordés des licences pour faire la pêche du saumon avec des rets sur la rivière Ristigouche, comté de Bonaventure, pour 1890 et 1891.

24. Réponse à Adresse du 21 avril 1890—Copie de toutes communications échangées entre les gouvernements impérial et fédéral au sujet de l'abrogation des articles des divers traités conclus entre le gouvernement de Sa Majesté et les gouvernements étrangers.

25. Etat donnant la date du mandat de l'Orateur, la date du bref et la date de la nomination de l'officier-rapporteur dans les cas d'élection de membres de la Chambre des Communes depuis la clôture de la dernière session. Aussi, état indiquant les causes de délai, dans chacune des matières ci-dessus, lorsque délai il y a eu.

26. Relevé, pour dix jours, des recettes et déboursés du Canada, du 11 au 20 février, et du 21 au 29 février 1892, et pour les périodes correspondantes de 1891.

26a. Relevé, pour dix jours, des recettes et paiements du Canada, du 1er au 10 mars 1892, et pour la période correspondante de 1891.

26b. Relevé, pour dix jours, des recettes et paiements du Canada, du 11 au 20 mars 1892, et pour la période correspondante de 1891.

28. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-canadienne de Prêt et Placement au 31 décembre 1891, et liste de ses actionnaires, à la même date.

29. Réponse à Adresse du Sénat en date du 4 août 1891—Etat détaillé des sommes payées à F. Wood, écr, pour ses services comme commissaire des canaux et chemins de fer en différents lieux, en 1890.

30. Réponse à Adresse du Sénat du 5 juin 1891—Etat de ce qui a été perçu dans les territoires non organisés de Kéwatin et du bassin du Mackenzie, à titre de revenu, sous l'Acte des douanes ou autrement, pendant les trois dernières années, et de ce qui y a été dépensé en même temps pour les fins publiques.

31. Liste des fonctionnaires publics auxquels des commissions ont été délivrées aux termes du chapitre 19 des Statuts Revisés du Canada, pendant l'année 1891.

32. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1891, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada.

33. Réponse à Ordre du 1er juillet 1891—Etat donnant,—

1. Le nombre d'immigrants chinois entrés en Canada depuis la date du dernier rapport ordonné par cette Chambre, spécifiant,—

(a) Les ports d'entrée; (b) le montant de droits, ou de capitation, perçu; (c) le nombre de Chinois entrés en vertu de certificats de retour; (d) le nombre de certificats de retour émis pendant la même période, et le nombre de Chinois qui, pendant cette même période, sont passés par le Canada en transit pour des pays étrangers.

2. Le nombre de Chinois entrés en Canada à titre d'attachés au service diplomatique ou consulaire de la Chine.

3. Le nombre de Chinois entrés en Canada, pendant la même période, à titre de touristes, savants, étudiants ou marchands.

4. Copie de toute correspondance (s'il en est), entre les autorités impériales et canadiennes ou entre le gouvernement du Canada et celui de la Chine (s'il en est), ou entre le gouvernement de la Colombie-Anglaise et celui du Canada, ou avec toute organisation de travail ou avec toute compagnie, corporation ou personne, concernant l'Acte de l'immigration chinoise ou suggérant des amendements à cet acte.

35. Réponse à Ordre du 13 juillet 1891—Copie de toutes lettres, correspondance, pétitions et papiers, non encore produits, échangés entre toutes personnes et le département de la Marine et des Pêcheries concernant le bran de scie dans la rivière La Have, comté de Lunenburg, N.-E., afin que la dite rivière soit exempte de l'application du dit acte. Aussi, une liste des rivières et cours d'eau exemptés de l'application de l'acte, et copie de toutes lettres, correspondance, pétitions et papiers échangés entre toutes personnes quelconques et le département de la Marine et des Pêcheries au sujet de telles exemptions.

39. Réponse à Adresse en date du 3 mars 1892—Copie de la lettre par laquelle l'honorable John Carling, ministre de l'Agriculture, a résigné le siège qu'il occupait au Sénat à la clôture de la dernière session du parlement.

40. Réponse à Ordre du 5 mai 1891—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou le département des Postes et M. Andrew Allan, ou toutes autres personnes, au sujet du transport des malles entre le Canada et le Royaume-Uni.

41. Réponse partielle à un Ordre demandant—Copie de toutes listes et papiers originaux, y compris toutes les déclarations, avis d'appel, objections aux listes préliminaires et se rapportant à toutes autres procédures, actuellement en la possession de l'officier-reviseur ou du greffier de la couronne en chancellerie, affectant en quelque manière les listes de voteurs pour la division électorale du comté de Lennox qui ont été réglées par la révision de 1891, ainsi qu'une copie certifiée de la liste révisée des voteurs de 1891 fournie par l'officier-reviseur à l'officier-rapporteur.

42. Réponse à Adresse du 17 mars 1892—Copie des procédures à l'instruction de la pétition d'élection faite récemment au sujet de l'élection d'un député pour le comté de Welland, de la décision des juges qui ont instruit la dite pétition, et de toute la preuve faite en cette occasion. Aussi, copie certifiée du dossier et des *factums* produits lors de l'appel de cette décision et remis au registraire de la Cour Suprême du Canada. Aussi, copie de tous rapport et communications adressés à M. l'Orateur par les dits juges au sujet de la dite pétition.

43. Réponse à Ordre du 7 mars 1892—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er juillet 1891 au 1er mars 1892, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1890 au 1er mars 1891.

44. Réponse à Ordre du 9 mars 1892—Etat indiquant la quantité totale de farine canadienne exportée à Terre-Neuve au cours de chacune des années 1890 et 1891; les lois et règlements du gouvernement de Terre-Neuve concernant l'importation des farines en ce pays; et les quantités totales des articles suivants exportés à Terre-Neuve dans chacune des dites années: bestiaux, viande de boucherie, lard, porcs et fromage.

45. Réponse supplémentaire à Ordre du 17 mars 1890—Copie de toute correspondance, mémoires et conventions entre le gouvernement et la Compagnie de Colonisation de la Tempérance, et de toute correspondance des colons, employés et membres de la compagnie concernant les opérations de la dite compagnie.

47. Rapport des commissaires chargés de considérer l'opportunité de prolonger le canal de la Vallée de la Trent, et dans quelle mesure.

48. Réponse à Ordre du 17 juin 1891—Etat indiquant le coût de la construction du quai de New-Carlisle et tous les paiements faits à ce sujet y compris les montants payés au département des Terres de la Couronne et aux propriétaires de concessions forestières dans le comté de Bonaventure pour le bois employé pour les dits travaux.

50. Réponse à Ordre du 23 mars 1892—Etat indiquant le nombre de vaches tenues à la ferme expérimentale centrale entre le 1er janvier 1891 et le 1er janvier 1892; le nombre de vaches de chacune des différentes races; la quantité de lait nécessaire pour faire une livre de beurre; la quantité de lait vendu; la quantité de beurre vendu; où ces articles ont été vendus et les prix réalisés, chaque mois; le genre et la valeur de la nourriture donnée.

51. Réponse à Adresse du 27 mai 1891—Copie de tous papiers, correspondance et documents concernant le désaveu d'un acte passé par la législature locale de la province du Manitoba le 31 mars 1890, intitulé: "Acte concernant les maladies des animaux," et aussi, copie des rapports du ministre de la Justice et de l'ordre en conseil à ce sujet.

52. Réponse à Adresse du 27 mai 1891—Copie de tous papiers, correspondance et documents concernant le désaveu d'un acte passé par la législature locale de la province du Manitoba le 31 mars 1890, intitulé: "Acte autorisant des compagnies, institutions ou corporations constituées légalement en dehors de cette province, à y transiger des affaires," et aussi, copie du rapport du ministre de la Justice et de l'ordre en conseil à ce sujet.

53. Réponse à Ordre du 21 mars 1892—Etat indiquant les quantités de chacune des classes suivantes de lard et de produits du porc importés des Etats-Unis en Canada dans chacune des années 1888-89, 1889-90 et 1890-91, ainsi que leur valeur et le montant des taux et droits perçus sur ces articles:—Bacon et jambon, épaules et flancs; saindoux et graisse en branche; lard; lard en baril, saumuré, provenant de flancs de cochons pesants, après l'enlèvement des jambons et des épaules, et ne contenant pas plus que 16 morceaux par baril de 200 livres; cochons importés abattus pour fins d'exportation.

54. Réponse à Ordre du 21 mars 1892—Etat indiquant les quantités d'articles suivants exportés du Canada, du 30 juin au 31 décembre 1891, et les noms des pays où ils ont été exportés, savoir: Chevaux de toutes espèces, moutons, œufs, orge, malt, foin et patates. Aussi, état donnant les quantités exportées dans chaque pays et l'exportation totale de ces divers articles.

55. Réponse à Ordre du 21 mars 1892—Etat donnant les quantités de bœuf salé, en baril; viandes séchées ou fumées et viandes conservées autrement que salées ou saumurées; autres viandes fraîches ou salées, N. S. A.; beurre; fromage et chevaux importés des Etats-Unis en Canada dans chacune des années 1888-89, 1889-90 et 1890-91, ainsi que leur valeur et les taux de droits sur ces articles.

M. Bowell présente,—Réponse à Adresse du 8 mars 1892—Copie de tous rapports émanant de ministres de la couronne en vertu desquels ont été émis des mandats du Gouverneur général pendant la dernière vacance du parlement, et copie des ordres en conseil autorisant l'émission des dits mandats.

Réponse à Ordre du 30 mars 1892—Etat indiquant,—

1. Les corps de milice active qui ont fait des exercices (a) chaque année; (b) tous les deux ans; (c) tous les trois ans depuis 1889 jusqu'à 1891, inclusivement.
2. Le nombre d'officiers actifs dans chaque corps, dûment qualifiés.
3. Le nombre d'officiers nommés provisoirement dans chaque corps, spécifiant ceux dont le délai de qualification est expiré.

4. Les nom, durée de service et âge de chaque officier commandant excédant soixante ans.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera mercredi prochain, le 13 courant, elle restera ajournée jusqu'au mardi, le 19, à 3 p.m.

M. Tupper remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes d'autres papiers concernant les pêcheries sur les côtes de l'Atlantique, y compris l'arrangement séparé que Terre-Neuve se propose de conclure avec les Etats-Unis, et aussi la mise en force, par le gouvernement de Terre-Neuve contre les navires canadiens, de l'Acte de Terre-Neuve sur la boîte.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 7 avril 1892.

Sur motion de M. Bergin, le second rapport du comité mixte des Impressions du parlement, est adopté.

Le bill (No 10) modifiant l'Acte du Pilotage, est lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 62) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1892, et pour autres fins se rattachant au service public, est lu pour la seconde et troisième fois, et passé.

Le bill (No 8) concernant l'aide par les sauveteurs des Etats-Unis dans les eaux canadiennes, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Mills (Bothwell) propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que," dans la dite proposition, soient retranchés et remplacés par les suivants: "il est expédient d'obtenir les pouvoirs nécessaires afin de permettre à Sa Majesté la Reine, par l'entremise de son représentant le Gouverneur général du Canada, sur l'avis de ses ministres, de nommer un agent pour négocier des traités de commerce avec d'autres possessions britanniques ou avec des Etats étrangers sujets au consentement préalable ou à l'approbation subséquente du parlement du Canada."

Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,
Armstrong,
Bain (*Wentworth*),
Béchar, d
Beith,
Bernier,
Bourassa,
Bowman,
Brodeur,
Brown,
Bruneau,
Campbell,

Edwards,
Featherston,
Flint,
Fraser,
Gauthier,
Geoffrion,
Gibson,
Gillmor,
Godbout,
Guay,
Innes,
Landerkin,

McMillan (*Huron*),
McMullen,
Mignault,
Mills (*Bothwell*),
Monet,
Mulock,
Paterson (*Brant*),
Perry,
Rider,
Rinfret,
Rowand,
Sanborn,

Carroll,
Casey,
Charlton,
Choquette,
Christie,
Davies,
Dawson,
Devlin,
Edgar,

Langelier,
Laurier,
Lavergne,
Leduc,
Legris,
Lister,
Livingston,
Macdonald (*Huron*),
McGregor,

Scriver,
Semple,
Somerville,
Sutherland,
Vaillancourt,
Watson,
Welsh, et
Yeo.—62.

CONTRE :

Messieurs

Adams,
Bain (*Soulanges*),
Baird,
Baker,
Barnard,
Bennett,
Bergeon,
Bergin,
Bowell,
Boyle,
Burnham,
Burns,
Cameron,
Cargill,
Carignan,
Carling,
Carpenter,
Caron (Sir Adolphe),
Cleveland,
Cochrane,
Cockburn,
Corbould,
Costigan,
Craig,
Curran,
Daly,
Davin,
Denison,
Desaulniers,
Desjardins (*Hochelaga*),
Desjardins (*L'Islet*),
Dewdney,
Dugas,
Dupont,
Dyer,
Earle,

Fairbairn,
Ferguson (*Renfrew*),
Foster,
Fréchette,
Gillies,
Grandbois,
Haggart,
Henderson,
Hodgins,
Hughes,
Hutchins,
Ingram,
Ives,
Joncas,
Kaulbach,
Kirkpatrick,
Langevin (Sir Hector),
LaRivière,
Lépine,
Lippé,
Macdonald (*King*),
Macdonald (*Winnipeg*),
Macdonell (*Algoma*),
Macdowall,
McAlister,
McDonald (*Victoria*),
McDougald (*Pictou*),
McKay,
McLean,
McLennan,
McLeod,
McMillan (*Vaudreuil*),
Madill,
Mara,
Masson,

Miller,
Moncrieff,
Montague,
Northrup,
O'Brien,
Ouimet,
Patterson (*Colchester*),
Patterson (*Huron*),
Pelletier,
Pope,
Pridham,
Putnam,
Robillard,
Roome,
Rosamond,
Ross (*Dundas*),
Ross (*Lisgar*),
Ryckman,
Simard,
Skinner,
Smith (*Ontario*),
Sproule,
Stairs,
Stevenson,
Taylor,
Thompson (Sir John),
Tisdale,
Tupper,
Tyrwhitt,
Wallace,
White (*Cardwell*),
White (*Shelburne*),
Wilmot,
Wilson, et
Wood (*Brockville*).—106.

La motion principale est alors adoptée :

VENDREDI, 8 avril 1892.

Et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

VIII. (a)—ARTS ET STATISTIQUES.

69	Soin des archives	6,000 00
	Résolution à rapporter.	

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel de l'élection pour le district électoral de Perth-Nord.

Et le dit jugement est lu comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE PERTH-NORD.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Lundi, le quatrième jour d'avril, A.D. 1892.

Présents :

L'honorable SIR WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE,
Chevalier, Juge en chef.
“ juge STRONG,
“ “ TASCHEREAU,
“ “ GWYNNE,
“ “ PATTERSON.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Perth-Nord, tenue le 26ème jour de février 1891, et le 5ème jour de mars 1891.

Entre

HUGH CAMPBELL,
(*Pétitionnaire en Cour Inférieure*).
Appelant ;

et

JAMES GRIEVE,
(*Répondant en Cour Inférieure*).
Répondant.

L'appel du sus-nommé Hugh Campbell, du jugement de leurs Honneurs les juges Rose et MacMahon rendu lors de l'instruction de la pétition d'élection dans la cause ci-dessus le dix-neuvième jour de décembre, A.D. 1891, étant venu devant cette cour les seizième, dix-septième et dix-huitième jours de février, A.D. 1892, en présence des avocats de l'appelant et du répondant ; après avoir entendu la plaidoirie des avocats susdits, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel fut réservé pour jugement ;—et le dit appel étant venu ce jour pour jugement, et comme il appert que les dits juges ont, en conformité du statut, fait rapport à cette cour comme suit :

Dans la Haute Cour de Justice.—Division de la Chancellerie.
(Assignée pour instruction à la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Perth-Nord, tenue le 26^{me} jour de février 1891, et le 5^{me} jour de mars 1891.

Entre

HUGH CAMPBELL,

Pétitionnaire ;

et

JAMES GRIEVE,

Répondant.

Au registraire de la Cour Suprême du Canada.

Nous, l'honorable John Edward Rose, et l'honorable Hugh MacMahon, deux des juges de la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice, certifions, par les présentes, que nous avons tenu une cour en la cité de Stratford, les treizième et trente et unième jours d'octobre 1891, et les vingtième et vingt et unième jours de novembre 1891, pour l'instruction de la pétition entre les parties ci-dessus concernant la dite élection à laquelle le dit James Grieve a été déclaré dûment élu et qu'après avoir entendu la preuve ainsi que les allégations et admissions des avocats des parties respectives, nous avons trouvé et décidé :

1. Que le dit James Grieve a été régulièrement élu comme député à la Chambre des Communes pour le dit district électoral.
2. Nous faisons aussi rapport qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres de corruption aient été pratiquées par ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des dits candidats à la dite élection, savoir: les dits James Grieve et William Hesson.
3. Nous faisons aussi rapport que d'après la preuve faite devant nous il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une grande mesure à l'élection visée par la dite pétition.
4. Que nous sommes d'avis qu'il n'est pas désirable de faire une enquête pour savoir si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.
5. Nous annexons aux présentes et transmettons copie des notes de la preuve faite à la dite instruction.

Daté ce vingt-neuvième jour de décembre, A.D. 1891.

JOHNE. ROSE, J.
H. MACMAHON, J.

Et comme il appert, de plus, que l'appelant a, en conformité de la clause 51 de l'Acte des Elections Contestées, dans son avis d'inscription d'appel pour audition, limité le sujet d'appel aux accusations suivantes, savoir: les accusations contenues dans l'articulation de faits produite par le dit appelant, Hugh Campbell, et désignées par le nom de "accusations relatives au chemin de fer" qui sont plus particulièrement celles portant les Nos 3, 17, 19, 22, 23, 35, 36, 43, 50, 52, 56, 58, 59, 81, 84, 86, 87, 101, 111, 114, 116, 117, 133, 134, 146, 149, 169, 187, 190, 193, 203, 210, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 247, 279, 280, 311, 317, 318, 319, 322, 323, 324, 334, 335, 336, 349, 351, 379, 398, 417, 422, 423, 424, 427, 431, 462, 494, 501, 503, et telles autres accusations dans la dite articulation de faits qui se rapportent à ces accusations spéciales; et aux accusations contenues dans la dite articulation de faits et désignées sous le nom de "accusations William Gowing," étant les accusations Nos 195, 295, 296, 303, 375, 408 et 472; et aux accusations contenues dans la dite articulation de faits désignées sous le nom "accusations Lavelle," étant les accusations Nos 115 et 120;

Cette cour a ordonné, adjugé et déterminé que le dit appel serait, et il a été, accordé, et que le jugement et décision des juges qui ont instruit la dite pétition d'élection seraient, et ils ont été, renversés, déboutés et changés comme il est mentionné ci-après.

Et cette cour a, de plus, déclaré, ordonné et adjugé que le dit répondant, James Grieve, n'a pas été régulièrement élu et que la dite élection a été et est nulle à raison d'un acte de corruption commis par le nommé James J. Stock, agent du répondant, James Grieve, à la dite élection, mais hors la connaissance et le consentement du dit répondant James Grieve, lequel acte de corruption consiste en ce que le dit James J. Stock a, volontairement, illégalement et frauduleusement, payé ou fait payer la somme de deux piastres pour les frais de voyage et autres dépenses de William Gowing, de la cité de Stratford, dans le comté de Perth, journalier, qui a voté à la dite élection, en se rendant et revenant du bureau de votation de l'arrondissement de votation No 5, pour voter à la dite élection en faveur du répondant.

Et cette cour a, de plus, ordonné, adjugé et déterminé que le répondant paierait à l'appelant, immédiatement après la taxation des frais, les dépens de cet appel et aussi les frais généraux et incidents de la dite pétition dans la cour inférieure, et aussi les frais spéciaux et incidents des dites accusations "Gowing"; et que sous d'autres rapports et sauf comme susdit, le jugement des savants juges d'instruction, au sujet de la disposition des dépens dans la cour inférieure, serait, et il a été, confirmé.

Et cette cour a, de plus, ordonné, adjugé et déterminé que les frais taxés et alloués, ou qui peuvent être taxés et alloués à l'appelant dans cette cour et dans la cour inférieure, et les frais taxés et alloués au répondant en cour inférieure, soient affectés au paiement les uns des autres, *pro tanto*, par l'officier compétant en cour inférieure.

Et cette cour a, de plus, ordonné, adjugé et déterminé que la somme de trois cents piastres déposée par le dit appelant comme garantie des frais du dit appel soit immédiatement remise à l'appelant avec l'intérêt accru, s'il en est.

ROBERT CASSELS,

Régistrare.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

Je, Robert Cassels, registraire de la cour Suprême du Canada, certifie respectueusement, par les présentes, à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, conformément au statut à cette fin, que ci-dessus est le jugement et la décision de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'appel de l'élection contestée sus-mentionnée. Et quant aux matières et choses sur lesquelles, d'après la clause 44 de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, la cour inférieure aurait été tenue de faire rapport à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, et sur lesquelles la cour inférieure a fait rapport à la Cour Suprême du Canada, conformément à l'Acte 54-55 Victoria, chapitre 20, clause 14, je certifie, de plus, que, sauf en ce que les dites matières et choses peuvent être changées, annulées ou affectées par les dits jugement et décision de la Cour Suprême du Canada, elles restent non affectées par les dits jugement et décision.

OTTAWA, 7 avril 1892.

ROBERT CASSELS,

Régistrare.

Et il est ordonné que le dit jugement soit entré dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que, conformément à la clause 46 du chapitre 9 des Statuts Révisés, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. Bowell met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministre de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année civile 1891.

La Chambre alors s'ajournera à 12.15 a.m.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Tisdale*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant tous les paiements faits à des commis permanents pour travail extra fait par eux dans leur propre département ou dans d'autres départements pendant les années de 1874 à 1878 inclusivement, spécifiant,—

1. Le nom de chacun de ces commis.
2. La page du rapport de l'Auditeur général où se trouve mentionné chacun de ces paiements.
3. Le département dans lequel les dits commis étaient employés.
4. Le département pour lequel du travail extra a été fait.
5. La nature du travail.
6. Le montant de chacun de ces paiements.
7. Le fonds à même lequel a été pris chacun de ces paiements.

M. *Forbes*—Lundi prochain—INTERPELLATION—A qui le gouvernement loue-t-il les terrains de l'artillerie dans le comté d'Annapolis ? Au nom de qui sont faits les baux ? Quel est le montant du loyer ? Quel montant de loyer est dû jusqu'à date.

M. *Béchar*d—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. J. C. Taché, employé du département des Travaux Publics, a-t-il été chargé de quelque mission officielle, dans les comtés de Matane et Gaspé, pendant le cours de février dernier ?
2. Quelles étaient ses instructions ?
3. Le gouvernement a-t-il été informé que le dit J. C. Taché a passé une partie du mois de février dernier à s'occuper d'élections, dans les deux comtés sus-mentionnés, à y tenir des assemblées publiques, et à y faire de la cabale électorale ?

No 29.

OTTAWA, JEUDI 7 AVRIL 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria. 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 30.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 8 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition de Madame A. M. Olivier, et autres; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant la suppression de la littérature obscène, etc., devienne loi,—est lue et reçue.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité recommande que M. Alphonse Desjardins, sténographe, de Lévis, soit nommé pour remplir la vacance causée dans le personnel des Débats par le décès de M. F. R. Marceau.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Joncton du Ponctiac au Pacifique,—demandant un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Waddington et New-York,—demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux,—et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu bien que réguliers sous les autres rapports; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que le bill ne soit considéré en comité, le comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien,—demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée, et "pour certains autres amendements à sa charte," et il constate que les avis sont suffisants seulement pour les fins de la dite prolongation de délai et les amendements qui pourraient s'y rapporter; les avis n'ont pas été, non plus, publiés pendant le temps voulu, mais comme le temps requis sera pleinement expiré avant que le bill ne soit considéré en comité, il est recommandé que ces avis soient jugés suffisants.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada;

Bill (No 38) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique;

Bill (No 40) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Et le bill suivant sans amendement, savoir :

Bill (No 45) à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente le premier rapport de ce comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No 31) concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe*.

Bill (No 32) constituant en corporation l'Union des femmes missionnaires anabaptistes des provinces maritimes.

Au sujet du bill (No 31), le comité fait rapport qu'il y a été inséré une clause autorisant la compagnie à "fournir tout surplus de lumière, de chaleur ou d'autre force qu'elle retirera des machines par elle employées dans son local," qui n'était pas mentionnée dans l'avis ; et comme il a été prouvé au comité que si cette autorisation était accordée, elle pourrait léser certains droits existants, votre comité a retranché cette clause, avec le consentement des promoteurs du bill. Il a aussi été inséré dans le dit bill une clause à l'effet d'abroger la clause 12 de l'acte constitutif (donnant aux actionnaires un droit préférentiel d'acheter les parts offertes en vente) qui n'a pas été mentionnée dans l'avis ; mais comme preuve satisfaisante du consentement des actionnaires à cette clause a été donnée au comité, il a permis le maintien de cette clause.

Votre comité recommande que l'honoraire de \$200 prélevé sur le bill (No 32) ci-dessus soit remboursé, vu qu'il est d'avis que ce bill n'est pas assujéti à l'honoraire prélevé sur les bills privés aux termes de la règle 58.

Sur motion de M. Bergin, le troisième rapport du comité mixte des Impressions du parlement, est adopté.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis, pour seconde lecture, à lundi prochain, savoir :

Par M. Murray :—Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Ponctiac au Pacifique.

Par M. Taylor :—Bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Par M. Corbould :—Bill (No 65) constituant en corporation la Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard Inlet.

Sur motion de M. Stairs, il est ordonné de rembourser l'honoraire de \$200 prélevé sur le Bill (No 32), conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Roome, il est ordonné,—Que la partie du dixième rapport du comité des Ordres Permanents concernant la pétition de l'Association des Meuniers du Canada, soit renvoyée au dit comité pour plus ample considération.

M. Carling met devant la Chambre,—Rapport sur les archives du Canada, par Douglas Brymner, archiviste, 1891.

Le bill (No 8) concernant l'aide par les sauveteurs des Etats-Unis dans les eaux canadiennes, est lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—(*Fin.*)

9 Département de l'Intérieur..... 95,414 00

VIII (a)—ARTS ET STATISTIQUE—(Fin.)

70	Pour faire face aux dépenses se rattachant au <i>Patent Record</i>	8,000 00
71	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle... ..	4,000 00

XIII.—MILICE.

94	Solde de la division militaire et des états-majors de district.....	12,400 00
95	Solde des majors de brigade, frais de transport, etc.....	13,900 00

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.
7.30 P.M.

(L'ordre pour les *Bills Privés* est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 60) concernant la Compagnie du Grand chemin de fer du Nord est lu pour la seconde fois et référé au comité des chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

96	Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de l'Etat, Québec	50,000 00
----	---	-----------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Desjardins* (Hochelaga)—Lundi prochain—Que le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, soit adopté.

M. *Devlin*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance, documents, mémoires et pétitions concernant la construction projetée du système de canalisation connu sous le nom de "Canal à navires de la Rivière Ottawa."

M. *Davies*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toutes pétitions, rapports, correspondance, télégrammes et autres documents au sujet d'une demande d'indemnité formulée par John F. Robertson à la suite de blessures qu'il a reçues dans un accident arrivé sur le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, en 1882.

M. *Lister*—Lundi prochain—Que copie de la pétition de Thomas Hobbs et autres, déposée sur le bureau de la Chambre, se plaignant de la conduite de William Elliott, écrivain, juge de comté de Middlesex, au sujet de la revision des listes de voteurs pour le district électoral de la cité de London, lui soit transmise sans délai pour son information et pour lui permettre de faire la réponse qu'il jugera convenable aux accusations formulées dans la dite pétition; et que la dite pétition et la réponse que pourra faire le dit juge soient référées à un comité spécial de cette Chambre afin de s'enquérir de la vérité des diverses allégations contenues dans la dite pétition dans le but de décider si les dites accusations doivent être référées à une commission d'enquête.

M. *Bergin*—Lundi prochain—Qu'il lui soit permis de retirer le premier rapport du comité mixte des Impressions du parlement, et de lui substituer le suivant:

Le comité mixte des Impressions du parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport.

Votre comité recommande respectueusement que son quorum soit réduit à neuf membres.

Votre comité recommande aussi que tout nouveau sénateur et membre de la Chambre des Communes reçoive une valise en cuir et une caisse de papeterie ou un nécessaire à écrire (cabinet), à son choix.

Votre comité recommande, de plus, que le greffier de ce comité mixte et le commis de la papeterie de la Chambre des Communes préparent, chaque année, sous la direction du greffier de la Chambre des Communes, une liste des articles de papeterie, boîtes, valises et autres objets requis pour l'usage de la Chambre des Communes, et une estimation des sommes probables qui devront être votées par le parlement pour l'achat de ces dits articles et objets durant l'exercice commençant le 1er juillet de chaque année; et ces estimations seront soumises au président du dit comité mixte pour son approbation, et elles seront sujettes aux changements que le dit président jugera à propos d'y faire; et le dit président devra, alors, préparer les estimations des sommes requises pour les fins susdites, les signer et les transmettre au ministre des Finances dans le mois qui suivra l'ouverture de chaque session, pour son approbation; et ces estimations, si elles sont approuvées, seront soumises à la Chambre des Communes avec les autres budgets de l'année.

Sir *John Thompson*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'en vue des poursuites et procès intentés au criminel et au civil, d'après instructions du département de la Justice, à la suite des enquêtes faites devant le comité des Privilèges et Elections pendant la session du parlement, de 1891, en vertu de l'ordre de renvoi du 11 mai 1891, et aussi devant le comité des Comptes Publics pendant la même session, cette Chambre juge à propos et nécessaire, afin d'aider aux dites poursuites et procès, de permettre la production, comme preuve devant les tribunaux respectifs devant lesquels les dites poursuites et procès seront entendus, des admissions, déclarations et preuve faite devant les dits comités respectifs par les personnes accusées et par les défendeurs dans les dit divers procès, lorsqu'ils ont donné leur témoignage devant les dits comités respectifs. Et cette Chambre juge aussi à propos et nécessaire d'ordonner que tous commis et sténographes qui étaient à l'emploi de la dite Chambre dans les dits comités respectifs, comparassent de temps à autre, s'il est nécessaire, devant les tribunaux chargés de l'instruction de ces poursuites et donnent leur témoignage relativement aux déclarations assermentées faites par les diverses personnes accusées et par les défendeurs devant les dits comités respectifs; et que les dits commis et autres officiers produisent devant les dits tribunaux respectifs, tous livres, papiers, exhibits et autres documents reçus comme preuve ou produits pour l'usage des comités respectifs et qui sont nécessaires dans les poursuites et procès suivants actuellement en instance:—

La Reine *vs* Nicholas K. Connolly et Thomas McGreevy, pour conspiration.

“ John R. Arnoldi, pour malversation et faux prétextes.

“ Horace Talbot et A. C. Larose, pour conspiration et faux prétextes.

Poursuites par la Couronne pour recouvrement de deniers:—

La Reine *vs* Larkin, Connolly et Cie.

“ Buntin, Reid et Cie.

“ The Barber-Ellis Co.

“ Millar et Richard.

“ MacLean et Roger.

“ George Low.

“ Polson Iron Works Co.

“ Dominion Type Foundry Co.

“ J. T. Johnson.

“ André Sénécal.

“ H. J. Bronskill.

Que dans le cas de nouvelles mises en accusation et poursuites originant des transactions Larkin-Connolly, cette Chambre juge, aussi, à propos de permettre l'usage de la preuve en sa possession à l'appui de telles mises en accusations devant le grand jury et devant la cour et le jury, dans le cas où de telles mises en accusation seront trouvées fondées et seront poursuivies en justice.

Que cette Chambre, tout en se désistant de ses privilèges dans ces cas particuliers afin de faire ressortir tous les faits et d'obtenir pleine justice dans l'espèce, ne cède en aucun sens ses droits imprescriptibles et indéniables, toutes fois qu'elle jugera qu'il est dans l'intérêt public, en aucun temps, de protéger tous témoins examinés devant cette Chambre ou ses comités, au sujet de ce qu'ils pourront dire dans leur déposition, et de refuser à tout commis ou officier de la Chambre ou sténographe employé pour prendre les minutes de la preuve devant la Chambre ou ses comités, permission de donner sa déposition ailleurs au sujet de toutes procédures ou interrogatoires à la barre ou devant un comité de cette Chambre.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération samedi prochain, le 16 avril courant, ou après, par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 60) concernant la Compagnie du Grand chemin de fer du Nord.

No 30

OTTAWA, VENDREDI 8 AVRIL 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 31.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 11 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De J. B. Richardson et autres, de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, de la Memorial Church, London, Ontario; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne à l'exposition de Chicago en 1893.

De Andrew Haynes et autres, du comté de Lincoln; et de Roland Gregory et autres, du comté de Wentworth, tous producteurs de fruits, d'Ontario; demandant l'augmentation du droit sur les poires et les prunes importées des Etats-Unis.

De Pierre Joseph et autres, de Paspébiac, Québec; demandant que dans le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de modifier l'Acte des Pêcheries, la clause prohibant de prendre du poisson pour en faire de l'engrais soit retranchée.

Sur motion de M. Masson, la requête de W. Beattie Nesbitt et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à l'Atlantique," nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, est lue et reçue et référée au comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Tupper :—Bill (No 66) abrogeant l'Acte concernant la police de port et de rivière dans la province de Québec.

Par M. Patterson (Huron) :—Bill (No 67) concernant les listes des voteurs de 1891.

M. Patterson (Huron) présente,—Réponse à adresse du 21 mars dernier—

1. Copie de la décision rendue par l'officier-reviseur sur les objections faites aux noms de Lewis Allin, S. F. Glass et James P. Moore et à 226 autres noms sur la dite liste de voteurs, lesquels 229 noms ont été subséquemment rayés de la liste par l'officier-reviseur quand les objections ont été faites, mais ont cependant été imprimés sur la dite liste comme étant sujets à appel; copies des avis d'objection à ces noms, et de la preuve faite devant l'officier-reviseur et de la décision par lui rendue à l'égard de chacun de ces noms.

2. Copie de toutes procédures dans l'appel interjeté devant le juge de cour de comté au sujet de la décision de l'officier-reviseur dans quelques-uns de ces cas ou dans tous, ainsi que copie de tout jugement ou décision rendu dans l'espèce par le susdit juge.

3. Copie du jugement rendu dans la Division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario au sujet de la demande présentée à la dite cour pour un *mandamus* au dit officier-reviseur concernant les dits votes ou aucuns d'entre eux, et copie du jugement de la Cour d'Appel d'Ontario relativement à cette affaire.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, et passés :—

Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Bill (No 38) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 40) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Bill (No 45) à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés avec des amendements, délibérés tel qu'amendés, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 31) concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe*.

Bill (No 32) constituant en corporation l'Union des femmes missionnaires anabaptistes des provinces maritimes.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pontiac au Pacifique.

Bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Bill (No 65) constituant en corporation la Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard Inlet.

M. Ives propose,—Qu'il est expédient d'imposer des droits d'exportation sur les billots et le bois d'épinette, à pulpe, lorsqu'exportés du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue.

Bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Nicola.

Bill (No 35) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Bill (No 15) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie meunière McKay.

Bill (No 62) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1892, et pour autres fins se rattachant au service public.

Bill (No 6) à l'effet d'amender l'Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, 1888.

Aussi, adoptant le Bill (No 17) constituant en corporation W. C. Edwards et Cie, avec les amendements suivants :—

Page 1, ligne 20, après "Cie" insérez ("à responsabilité limitée").

Dans le préambule :

Page 1, ligne 11, après "Cie" insérez ("à responsabilité limitée").

Dans le titre :

Retranchez "Compagnie" et insérez "Cie ("à responsabilité limitée").

M. Tupper soumet à la Chambre,—Communication et pétition de la Chambre de commerce de Québec concernant l'abolition de tous droits perçus sur le tonnage dans le port de Québec, etc.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Costigan*—Mercredi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant de nouveau l’Acte du Revenu de l’Intérieur.”

M. *Carling*—Mercredi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant de nouveau l’Acte des Brevets.”

M. *Tupper*—Mercredi prochain—BILL intitulé: “Acte concernant l’exportation de la boîte.”

Sir *John Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé: “Acte concernant la preuve.”

M. *Dewdney*—Mercredi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant l’Acte des Terres Fédérales.”

M. *Haggart*—Mercredi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant l’Acte des chemins de fer.”

M. *McDougald* (Pietou)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé des dépenses faites à même les recettes pour améliorations permanentes, prolongements, additions et facilités (à l’exclusion des travaux ordinaires d’entretien et de réfection) sur le réseau du chemin de fer Intercolonial, du 30 juin 1881 au 1er juillet 1891. Le dit relevé devant indiquer, d’une manière sommaire, les dites dépenses pour chaque branche de service aussi exactement que les comptes pourront le permettre.

M. *Gibson*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du certificat de l’ingénieur en chef intérimaire portant que des travaux pour une valeur de \$32,000 payées à Bancroft et Connolly avaient été faits en sus de tous certificats précédents pour le bassin de radoub de Kingston, tel que mentionné dans le rapport de l’Auditeur général, page C—119.

M. *Mills* (Bothwell)—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous rapports faits par le ministre des Finances concernant son voyage officiel aux Antilles anglaises au sujet de l’extension du commerce avec ces colonies. Aussi, copie des discours prononcés par le dit ministre à Kingston et ailleurs dans les Antilles au sujet du commerce entre les Antilles anglaises et le Canada, et de toute correspondance qui a pu être échangée, depuis lors, à ce sujet avec le bureau des colonies et les autorités des Antilles.

M. *Mignault*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel est le coût total des travaux qui ont été faits sur la rivière Yamaska près de son embouchure, soit pour la construction de l’écluse ou de la digue, soit pour le dragage de la dite rivière?

2. Combien ont coûté les travaux d’entretien et de réparation de la dite écluse et de la dite digue?

3. Combien y a-t-il d’éclusiers et quel est leur salaire annuel?

4. Combien de bateaux à vapeur ou autres vaisseaux ont passé par la dite écluse dans le cours de l’année dernière?

5. Le gouvernement a-t-il reçu des péages à la dite écluse? Si oui, quel est le montant annuel?

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quand Roland Finkle, de Bath, a-t-il été nommé inspecteur de pêcheries? Quel était son salaire en 1890 et 1891? Quel est son salaire actuel? Son salaire a-t-il été augmenté? Si oui, quand l’augmentation a-t-elle été accordée, et sur quelle recommandation?

M. *Guay*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le chiffre des recettes du bureau de poste de Summerstown, Ontario? Quel est le montant du salaire du maître de poste?

M. *Wood* (Westmorland)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quand a été adopté le tarif du fret sur le bétail vivant actuellement en vigueur sur l'Intercolonial? En quoi diffère-t-il du tarif imposé antérieurement?

M. *Langelier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quels sont les noms des soumissionnaires pour le transport des malles de Québec à la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Portneuf?
2. Quel est le montant de la soumission de chacun d'eux?
3. Le contrat a-t-il été accordé et à qui?

M. *Mulock*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—A-t-il été émis une proclamation mettant en vigueur l'acte passé dans la 52^{ème} année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur, chapitre 62 des Statuts Revisés"? Si non, quelle est la cause du retard apporté à l'émission de cette proclamation?

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement loue-t-il quelques édifices dans la ville de Cobourg pour bureaux de douane ou autres objets? Si oui, de qui et quel loyer paie-t-il chaque année?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération mardi prochain, le 19 avril courant, ou après, par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes:

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pontiac au Pacifique.

Bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Bill (No 65) constituant en corporation la Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard Inlet.

No 31.

OTTAWA, LUNDI 11 AVRIL 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1892.

No 32.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 12 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 12 avril 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Strong, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, cet après-midi, à 3.30 p.m., pour y sanctionner les bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes durant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. ST. AUBYN, Major,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la requête de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à l'Atlantique, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du temps fixé pour recevoir telles pétitions ; et les raisons données pour le délai sont de nature à permettre au comité de recommander que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue en ce qui concerne cette pétition.

M. Sproule, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande un tirage spécial de 100,000 exemplaires, chacun, du rapport sur les fermes expérimentales et de celui sur l'Industrie Laitière, pour 1891, dont 75,000 exemplaires seront, dans chaque cas, imprimés en anglais, et 25,000 en français ; que 5,000 exemplaires de chacun des dits rapports soient donnés au professeur Saunders, surintendant des fermes expérimentales, et que la balance soit distribuée parmi les seuls membres du parlement qui représentent des districts ruraux.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill (No 19) concernant la Compagnie canadienne d'inspection et d'assurance des Chaudières à vapeur

Bill (No 30) concernant la Compagnie d'Acieries et de Forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Bill (No 41) concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell ; et

Bill (No 47) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Victoria sur la vie.

Et le bill suivant sans amendement, savoir :

Bill (No 25) concernant le Bureau de commerce de Montréal.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du parlement, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité recommande respectueusement que son quorum soit réduit à neuf membres.

Votre comité recommande aussi que tout nouveau sénateur et membre de la Chambre des Communes reçoive une valise en cuir et une caisse de papeterie et un nécessaire à écrire (*cabinet*.)

Votre comité recommande, de plus, que le greffier du comité mixte et le commis de la papeterie de la Chambre des Communes préparent, chaque année, sous la direction du greffier de la Chambre des Communes, une liste des articles de papeterie, boîtes, valises et autres objets requis pour l'usage de la Chambre des Communes, et une estimation des sommes probables qui devront être votées par le parlement pour l'achat de ces dits articles et objets durant l'exercice commençant le 1er juillet de chaque année ; et ces estimations seront soumises au président du dit comité mixte pour son approbation, et elles seront sujettes aux changements que le dit président jugera à propos d'y faire ; et le dit président devra, alors, préparer les estimations des sommes requises pour les fins susdites, les signer et les transmettre au ministre des Finances dans le mois qui suivra l'ouverture de chaque session, pour son approbation ; et ces estimations, si elles sont approuvées, seront soumises à la Chambre des Communes avec les autres budgets de l'année.

Votre comité recommande qu'à l'avenir, avant d'imprimer les rapports sur les fermes expérimentales, l'industrie laitière et autres rapports du comité d'Agriculture et de Colonisation dont la quantité, jusqu'aujourd'hui, a été de beaucoup supérieure aux demandes des membres du Sénat et des Communes, chaque sénateur et député soit prié de donner avis au greffier du comité mixte des Impressions, du nombre d'exemplaires dont il aura besoin, et de cette manière il ne sera imprimé que le nombre d'exemplaires demandés.

Sur motion de M. Sproule, le premier rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation est référé au comité mixte des impressions du parlement.

Sur motion de M. Desjardins (Hochelaga), la requête de la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

Un message est reçu du député-gouverneur, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre ;—et de retour.

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à son Honneur le député-gouverneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :—

Acte concernant le ministère de la Marine et des Pêcheries.

Acte modifiant de nouveau le chapitre 96 des Statuts Révisés, intitulé : "Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Nicola.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Sud-Est.

Acte modifiant l'Acte consuetif de la Compagnie meunière McKay.
 Acte à l'effet de modifier l'Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, 1888.
 Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1892, et pour autres fins se rattachant au service public.

Sir John Thompson propose, — Qu'il soit Résolu, — Qu'en vues des poursuites et procès intentés au criminel et au civil, d'après instructions du département de la Justice, à la suite des enquêtes faites devant le comité des Privilèges et Elections pendant la session du parlement, de 1891, en vertu de l'ordre de renvoi du 11 mai 1891, et aussi devant le comité des Comptes Publics pendant la même session, cette Chambre juge à propos et nécessaire, afin d'aider aux dites poursuites et procès, de permettre la production, comme preuve devant les tribunaux respectifs devant lesquels les dites poursuites et procès seront entendus, des admissions, déclarations et preuve faite devant les dits comités respectifs par les personnes accusées et par les défendeurs dans les dits divers procès, lorsqu'ils ont donné leur témoignage devant les dits comités respectifs. Et cette Chambre juge aussi à propos et nécessaire d'ordonner que tous commis et sténographes qui étaient à l'emploi de la dite Chambre dans les dits comités respectifs, comparaissent de temps à autre, s'il est nécessaire, devant les tribunaux chargés de l'instruction de ces poursuites et donnent leur témoignage relativement aux déclarations assermentées faites par les diverses personnes accusées et par les défendeurs devant les dits comités respectifs; et que les dits commis et autres officiers produisent devant les dits tribunaux respectifs, tous livres, papiers, exhibits et autres documents reçus comme preuve ou produits pour l'usage des comités respectifs et qui sont nécessaires dans les poursuites et procès suivants actuellement en instance :—

La Reine vs Nicholas K. Connolly et Thomas McGreevy, pour conspiration.

“ John R. Arnoldi, pour malversation et faux prétextes.

“ Horace Talbot et A. C. Larose, pour conspiration et faux prétextes.

Poursuites par la Couronne pour recouvrement de deniers :—

La Reine vs Larkin, Connolly et Cie.

“ Buntin, Reid et Cie.

“ The Barber-Ellis Co.

“ Miller et Richard.

“ MacLean et Roger.

“ George Low.

“ Polson Iron Works Co.

“ Dominion Type Foundry Co.

“ J. T. Johnson.

“ André Sénécal.

“ H. J. Bronskill.

Que dans le cas de nouvelles mises en accusation et poursuites originant des transactions Larkin-Connolly, cette Chambre juge, aussi, à propos de permettre l'usage de la preuve en sa possession à l'appui de telles mises en accusation devant le grand jury et devant la cour et le jury, dans le cas où de telles mises en accusation seront trouvées fondées et seront poursuivies en justice.

Que cette Chambre, tout en se désistant de ses privilèges dans ces cas particuliers afin de faire ressortir tous les faits et d'obtenir pleine justice dans l'espèce, ne cède en aucun sens ses droits imprescriptibles et indéniables, toutes fois qu'elle jugera qu'il est dans l'intérêt public, en aucun temps, de protéger tous témoins examinés devant cette Chambre ou ses comités, au sujet de ce qu'ils pourront dire dans leur déposition, et de refuser à tout commis ou officier de la Chambre ou sténographe employé pour prendre les minutes de la preuve devant la Chambre ou ses comités, permission de donner sa déposition ailleurs au sujet de toutes procédures ou interrogatoires à la barre ou devant un comité de cette Chambre.

Adopté.

Le Bill (No 7) concernant la loi criminelle étant lu la seconde fois;

Sur motion de Sir Sohn Thompson, il est Ordonné,—Que le dit bill soit référé à un comité composé de membres des deux Chambres, et que les députés devant faire partie de ce comité soient les suivants:—

Sir John Thompson, et messieurs Adams, Amyot, Baker, Brodeur, Carroll, Choquette, Coatsworth, Corbould, Curran, Daly, Delisle, Dickey, Edgar, Forbes, Fraser, Girouard (Jacques Cartier), Kirkpatrick, Langelier, McLeod, Masson, Monet, Mulock et Weldon; et que la règle 78 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de Sir Sohn Thompson, il est Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre pour former un comité mixte afin d'étudier le Bill (No 7), des Communes, intitulé: "Acte concernant la Loi Criminelle," et en faire rapport, et les informant que Sir John Thompson, et messieurs Adams, Amyot, Baker, Brodeur, Carroll, Choquette, Coatsworth, Corbould, Curran, Daly, Delisle, Dickey, Edgar, Forbes, Fraser, Girouard, (Jacques Cartier), Kirkpatrick, Langelier, McLeod, Masson, Monet, Mulock et Weldon, agiront comme membres du dit comité mixte, si le Sénat consent à sa formation.

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et un débat s'ensuivant;

M. Charlton propose,—Que le débat soit ajourné.—Rejeté

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XIII.—MILICE (Suite).

97	Habillements et capotes	80,000 00
98	Matériel.....	42,000 00
99	Salles d'armes et soin des armes, y compris le salaire des surintendants du matériel, gardiens, gardes-magasins et armuriers	60,000 00
100	Allocation pour l'instruction militaire.....	35,000 00
101	Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires	275,000 00
102	Dépenses imprévues et service général, aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, et aux musiciens de corps régulièrement organisés	38,000 00
103	Subvention à l'association de tir du Canada.....	10,000 00
104	Association d'artillerie du Canada—Contribution du gouvernement.....	2,000 00
105	Pièces d'artillerie, modèle amélioré	3,000 00

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 13 avril 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 1 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Sir *John Thompson*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les juges des cours provinciales, et de prescrire que les traitements et allocations des juges ci-après mentionnés seront comme suit :

1. Dans l'Ontario—

Le juge en chef de l'Ontario.....	\$ 7,000 par année.
Trois juges en appel, chacun.....	6,000 do
Le juge en chef du Banc de la Reine..	7,000 do
Deux juges de la Haute Cour de Justice, division du Banc de la Reine, chacun	6,000 do
Le chancelier de l'Ontario.....	7,000 do
Trois juges de la Haute Cour de Justice, division de la Chancellerie, chacun.....	6,000 do
Le juge en chef des Plaids Communs.....	7,000 do
Deux juges de la Haute Cour de Justice, division des Plaids Communs, chacun.....	6,000 do

Si le juge en chef du Banc de la Reine, le chancelier de l'Ontario ou le juge en chef des Plaids Communs, est nommé à la Cour d'Appel, le gouverneur en conseil pourra ordonner qu'il lui soit payé un salaire non inférieur à celui dont il aura joui antérieurement comme tel juge en chef ou chancelier.

2. Dans Québec—

Le juge en chef du Banc de la Reine.....	\$ 7,000 par année.
Cinq juges puisnés de la dite cour, chacun.....	6,000 do
Le juge en chef de la Cour Supérieure.....	7,000 do
Douze juges puisnés de la dite cour, dont le domicile dans les limites des districts judiciaires à eux assignés respectivement est fixé à Montréal et Québec, chacun.	6,000 do
Dix-sept juges puisnés de la dite cour.....	4,500 do
Le premier juge puisné résidant à Québec, si le juge en chef demeure à Montréal, ou le premier juge puisné résidant à Montréal, si le juge en chef demeure à Québec, en sus de son autre traitement.....	1,000 do

3. Dans la Nouvelle-Ecosse—

Le juge en chef de la Cour Suprême.....	6,000 do
Six juges puisnés de la dite Cour Suprême, chacun.....	5,000 do

4. Dans le Nouveau-Brunswick—

Le juge en chef de la Cour Suprême.....	6,000 do
Le juge en Equité.....	5,000 do
Quatre juges puisnés de la Cour Suprême, chacun.....	5,000 do

5. Dans l'Île du Prince-Edouard—

Le juge en chef de la Cour Suprême.....	5,000 do
Un juge-assistant, qui est aussi maître des rôles en Chancellerie.....	4,500 do
Un juge-assistant, qui est aussi vice-chancelier.	4,500 do

Tous les honoraires ci-devant payés aux dits juges sont abolis.

6. Dans le Manitoba—

Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine.....	6,000 do
Trois juges puisnés de la dite cour, chacun.....	5,000 do

7. Dans la Colombie-Anglaise —

Le juge en chef de la Cour Suprême.....	6,000	do
Quatre juges puisnés de la dite cour, chacun	5,000	do

8. Dans les Territoires du Nord-Ouest—

Cinq juges puisnés de la Cour Suprême.....	5,000	do
--	-------	----

9. Que la 13ème clause du dit acte soit amendée.

(a.) En insérant après le mot "Toronto" dans la 7ème ligne, les mots: "Pourvu qu'aucun juge ne soit payé à ce taux pour plus que dix cours dans une même année, et que pour présider chaque cour additionnelle, il soit payé six piastres pour chaque jour d'absence de son domicile ainsi que ses dépenses réelles de transport ;

(b.) En insérant après le mot "criminel" dans la 10ème ligne, les mots: "ou session extraordinaire ou additionnelle de la cour";

(c.) En insérant après le mot "complète" dans la 22ème ligne, les mots: "ou une session extraordinaire ou additionnelle";

(d.) En insérant après le mot "piastres" dans la 14ème ligne, les mots:—

"A chacun des juges dans la Cour du Banc de la Reine et à tout juge de la Cour Supérieure agissant comme juge-assistant de la Cour du Banc de la Reine, ou nommé pour remplacer un juge de cette cour dans le cas d'incompétence, absence, suspension ou congé d'absence, pour chaque jour extraordinaire d'une session, et pour chaque jour de présence ailleurs qu'au lieu de sa résidence, à tout délibéré fixé par le juge en chef ou le premier juge, six piastres."

10. Qu'à l'avenir il sera payé à chaque juge instructeur d'une pétition d'élection sous l'autorité de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, pour chaque jour d'absence du lieu de sa résidence, six piastres, ainsi que les dépenses réelles de son transport, et rien de plus.

M. Davin—EN COMITÉ GÉNÉRAL SUR le Bill (No 61) Acte modifiant l'Acte des Territoires du Nord-Ouest,—Proposera l'amendement suivant:—

Le sous-paragraphe (c) du paragraphe 7 de la clause 6 de l'Acte 54-55 Victoria, chapitre 22, modifiant les actes concernant les Territoires du Nord-Ouest, est par le présent abrogé et remplacé par le suivant:—

(c) Les compagnies d'assurance;

Pourvu, toutefois, que l'assemblée ait le pouvoir de constituer des compagnies d'assurance mutuelle contre les dommages causés par la grêle, la gelée ou la sécheresse.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

1911

No 32.

OTTAWA, MARDI 12 AVRIL 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 33.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 13 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition de James Crany et autres, des Patrons de l'Amérique du Nord; demandant l'abolition des droits d'importation sur la ficelle à lier, l'huile de charbon, le fer, etc., et la mise de ces articles sur la liste des articles francs de droits.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de Isidore Proulx, écrivain, pour le district électoral de Prescott.

Isidore Proulx, écrivain, député du district électoral de Prescott, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sir A. P. Cron met devant la Chambre—le rapport du Maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1891.

M. Haggart présente,—Réponse à l'Ordre du 29 février dernier,—Etat détaillé indiquant :

1. Le trafic à la station de Mulgrave pendant les six mois expirés les 31 décembre 1890 et 1891; aussi, le trafic pendant les mois de janvier 1891 et 1892—le dit état devant comprendre la vente des billets, le fret reçu et celui expédié.

2. Le nombre d'employés pendant les dits mois, les salaires payés et le montant soldé pour main-d'œuvre *extra*, avec les noms de ces employés et travailleurs *extra*.

3. La somme de travail fait par l'engin auxiliaire ou de garage pendant les dites périodes et le nombre d'hommes employés aux travaux de garage, et le coût.

4. S'il y a quelqu'un employé comme préposé à la cour de la dite station, la date de sa nomination; et s'il a un assistant, quand ce dernier a été nommé, et le salaire payé à chacun.

5. Le nombre d'hommes employés à la manœuvre du chalan à la dite station, leurs noms et la manière dont ils sont payés, que ce soit à l'heure, à la journée ou autrement.

Réponse à l'Ordre du 30 mars dernier—Copie de toutes pétitions, correspondance, lettres, télégrammes et mémoires reçus depuis 1887, demandant ou concernant l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer d'Annapolis et Atlantique ou à une ligne de chemin de fer entre Liverpool et Shelburne et Annapolis, *via* Caledonia.

Réponse à l'Ordre du 28 mars dernier—Copie de toutes pétitions des chambres de commerce et des compagnies de chemin de fer et, en général, de tous documents concernant la construction d'un nouveau pont sur le canal de Lachine, à Montréal.

M. Ouimet présente.—Réponse à Ordre du 20 juillet 1891.

1. Etat détaillé des divers travaux faits aux quais de Longueuil et de Boucherville, dans le comté de Chambly, depuis le commencement des dits travaux en 1886.

2. Etat détaillé des diverses sommes d'argent déboursées par le gouvernement en rapport avec les dits travaux indiquant à quelles personnes ces diverses sommes ont été payées, pourquoi, et en vertu de quel arrangement ou contrat.

3. Copie des rapports d'ingénieurs faits au sujet des dits quais ainsi que des estimés, et aussi copie des lettres et requêtes adressées au département des Travaux Publics à ce sujet.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à 6 p.m., ce jour, la Chambre s'ajournera jusqu'à mardi prochain.

Sur motion de M. Masson, la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés, est suspendue en ce qui concerne la pétition de W. Beattie Nesbitt et autres, pour une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à l'Atlantique," conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents,—et la dite pétition est lue et reçue sans délai.

M. Ross (Dundas) présente un bill (No 68) pour faire revivre et amender les Actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de Pont d'Ottawa, Waddington et New-York,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mardi prochain.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Beausoleil :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, mémoires et documents qui ont pu être échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes, compagnies ou corporations au sujet de l'octroi ou de la continuation de l'octroi d'une prime en faveur du sucre fabriqué en Canada avec la betterave à sucre produite et cultivée en Canada.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Copie des instructions adressées au professeur Saunders, lorsqu'il a été chargé d'étudier la question de la culture de la betterave à sucre et de la fabrication du sucre de betterave en Canada, ou depuis cette date jusqu'à celle à laquelle son rapport a été soumis à cette honorable Chambre.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant—

1. La quantité de sucre de betterave fabriquée en Canada pour laquelle une prime a été accordée et payée en vertu de la loi passée à la dernière session du présent parlement ;

2. Le nom et l'adresse des personnes ou compagnies à qui cette prime a été payée ainsi que le montant payé à chacune d'elles ;

3. Le montant total ainsi payé ;

4. La quantité totale de betterave à sucre dans la Puissance du Canada et livrée aux fabriques de sucre de betterave durant les années 1890 et 1891 respectivement.

Par M. Davies :—Adresse—Copie de toutes pétitions, rapports, correspondance, télégrammes et autres documents au sujet d'une demande d'indemnité formulée par John F. Robertson à la suite de blessures qu'il a reçues dans un accident arrivé sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, en 1882.

Par M. McDougald (Pictou) :—Ordre de la Chambre—Relevé des dépenses faites à même les recettes pour améliorations permanentes, prolongements, additions et facilités (à l'exclusion des travaux ordinaires d'entretien et de réfection) sur le réseau du chemin de fer Intercolonial, du 30 juin 1881 au 1er juillet 1891. Le dit relevé devant indiquer, d'une manière sommaire, les dites dépenses pour chaque branche de service aussi exactement que les comptes pourront le permettre.

Par M. Mills (Bothwell) :—Adresse—Copie de tous rapports faits par le ministre des Finances concernant son voyage officiel aux Antilles anglaises au sujet de l'extension du commerce avec ces colonies. Aussi, copie des discours prononcées par le dit

ministre à Kingston et ailleurs dans les Antilles au sujet du commerce entre les Antilles anglaises et le Canada, et de toute correspondance qui a pu être échangée, depuis lors, à ce sujet avec le bureau des colonies et les autorités des Antilles.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, pour lus la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 19) concernant la Compagnie canadienne d'inspection et d'assurance des Chaudières à vapeur

Bill (No 30) concernant la Compagnie d'Aciéries et de Forges de la Nouvelle-Ecosse (limitée).

Bill (No 41) concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell.

Bill (No 47) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance sur la Vie, dite Victoria.

Bill (No 25) concernant le Bureau de commerce de Montréal.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 17) constituant en corporation W. C Edwards et Cie, sont pris en considération et adoptés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XIII.—MILICE—(*Suite.*)

106	{	Propriétés militaires—		
		Soin et entretien des salles d'exercice et champs de tir, bâtiments, etc.	\$28,000 00	
		Constructions et réparations.....	69,500 00	
				97,500 00
107		Collège militaire royal du Canada.....		75,000 00
		Résolutions à rapporter.		

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A 6 P.M., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à mardi prochain, le 19 courant, à 3 P.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Lister—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du billet de concession accordé à John Alexander McLellan, de l'île Cockburn, pour le lot 15, dans la 5ème concession de la dite île. Aussi, copie de tous affidavits ou déclarations, lettres et autres papiers adressés par quelque personne ou personnes au département ou à quelqu'un de ses officiers se rapportant en quelque manière au dit lot ou à la cancellation du dit billet. Aussi, copie de tout ordre émis pour la cancellation du dit billet.

M. Lister—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du billet de concession accordé pour le lot 16, dans la 4ème concession de l'île Cockburn, et de toute concession ou transfert de ce lot à Peter McLellan. Aussi, copie de tous affidavits ou déclarations, lettres et autres papiers adressés par quelque personne ou personnes au département se rapportant en quelque manière au dit lot ou à la cancellation du dit billet. Aussi, copie de tout ordre émis pour la cancellation du dit billet.

M. McMullen—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la quantité de terrain additionnel acheté le long ou dans le voisinage des chemins de fer de l'Etat pour donner plus de facilités au trafic ou pour autres fins; la quantité achetée ou payée entre le 1er juillet 1891 et le 1er avril 1892; le nom du vendeur et le prix d'achat; l'objet pour lequel la propriété sert ou doit servir.

M. McMullen—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le percepteur des douanes à Chatham, M. J. G. Pennyfother, a-t-il été mis à la retraite? Si oui, quand? Quel est le chiffre de sa pension de retraite? Qui a été nommé à sa place? Quel est l'âge et le salaire du nouveau titulaire?

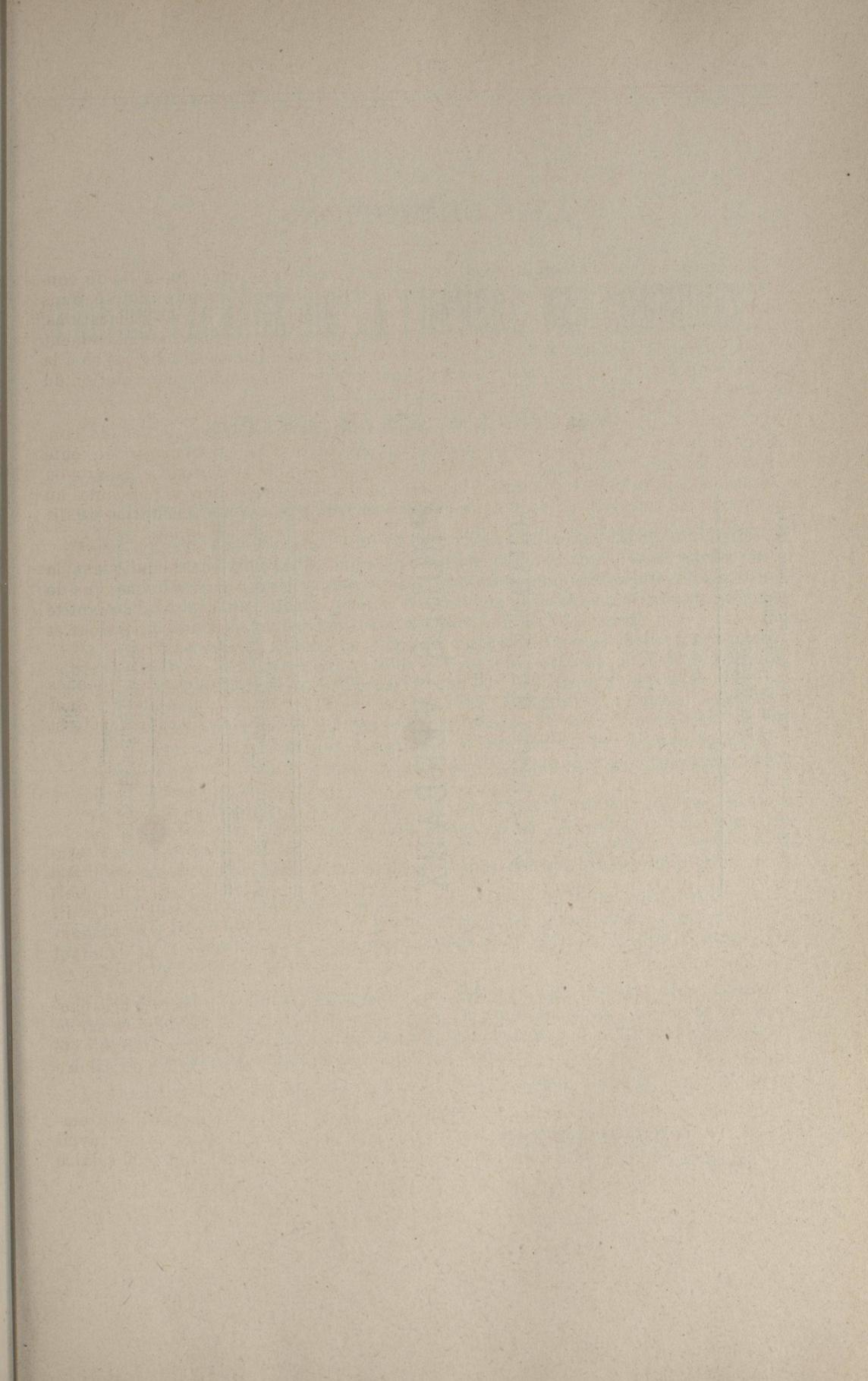
M. Campbell—Mardi prochain—INTERPELLATION—

1. J. B. Lepage est-il actuellement à l'emploi du gouvernement?
2. Si oui, dans quel département est-il employé et quel est son salaire?
3. Si non, quand a-t-il quitté le service et pourquoi?

M. McMullen—Mardi prochain—INTERPELLATION—M. J. L. Payne a-t-il été employé par le gouvernement entre le 3 février et le 7 mars 1891? Si oui, quels services a-t-il rendus, où l'ont-ils été, et quel montant a-t-il reçu pour cela? Le dit Payne a-t-il été employé par le gouvernement depuis le 30 juin 1891? Si oui, pendant quelles périodes, quels services a-t-il rendus pendant ces périodes et quel montant a-t-il reçu pour cela?

M. McMullen—Mardi prochain—INTERPELLATION—Quelqu'une des vacances causées par la mise à la retraite des employés civils dont la liste a été déposée sur le bureau de la Chambre depuis le commencement de la présente session, a-t-elle été remplie? Si oui, quel est le nom de chaque nouveau titulaire et le chiffre du salaire à payer.

M. Watson—Mardi prochain—INTERPELLATION—M. J. L. Payne a-t-il été employé par le gouvernement en aucun temps entre le 1er juillet 1890 et le 1er avril 1892? Si oui, pendant combien de temps, quels devoirs remplissait-il et quel salaire recevait-il?



No 83.

OTTAWA, MERCREDI 13 AVRIL 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 34.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 19 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta ; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte l'autorisant à construire et exploiter des fossés ou canaux d'irrigation depuis des points à ou près des Rivières au Lait et Sainte-Marie jusqu'à Lethbridge, T.N.-O.,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

De J. S. Hewson et autres, de l'Eglise Baptiste, Lyman Street ; et d'Anna McGregor et autres, de l'Eglise Knox, tous de Sainte-Catharine ; de Mme McKinnon et autres, de l'Eglise Méthodiste Badjeros, Osprey ; de J. C. Rose et autres, de l'Eglise Knox, Harrington, comté d'Oxford ; et de John F. Rydalls et autres, tous de la Société des Jeunes Gens pour les œuvres chrétiennes, Ontario ; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne à l'exposition de Chicago en 1893.

D'Alfred Jury et autres ; demandant que le bill demandant la suppression de la littérature obscène, devienne loi.

De Charles A. Risk, L.D.S., et autres, de la cité de Toronto, Ontario ; demandant que le bill à l'effet de constituer en corporation l'Association des Meuniers Canadiens ne devienne pas loi ; aussi, que les conseils municipaux du Canada soient requis d'installer et d'utiliser des peseurs sur l'emplacement des marchés publics.

Sir Adolphe Caron présente,—Réponse à Ordre du 23 mars dernier—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et le maître de poste de Saint-Césaire, comté de Rouville, ou toute autre personne au sujet des dépôts d'argent que le dit maître de poste a à faire.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain, par suite du décès regrettable de l'honorable Alexander Mackenzie, ci-devant membre du Conseil privé de la Reine, en Canada, et par respect pour sa mémoire.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à jeudi, le 21 courant, à 3 P.M.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Sir *John Thompson*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales, chap. 138 des Statuts Révisés."

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, papiers, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du maître de poste de McIntyre et la nomination de son successeur.

M. *Landerkin*—Jendi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, lettres, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du maître de poste d'Eugenia et la nomination de son successeur.

No 34

OTTAWA, MARDI 19 AVRIL 1892.

2^me Session, 7^me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 35.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 21 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de Newton Ramsay Colter, écrivain, pour le district électoral de Carleton, N.-B.

Newton Ramsay Colter, écrivain, député du district électoral de Carleton, N.-B., ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. Stairs, la requête de Frederick de la Fontaine Williams et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour un acte autorisant le Commissaire des Brevets à accorder une extension des conditions de certaines lettres patentes,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Desjardins (Hochelaga), la requête de la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Taylor, la requête de J. P. Whitney et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour la passation d'un acte à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York, et à d'autres fins,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

M. Tupper présente,—Réponse à l'Ordre du 6 avril courant—Copie de toute correspondance entre F. Charlebois, de Byng Inlet North, Ontario, et le département des Pêcheries, concernant le paiement d'une réclamation pour services rendus par lui au dit département.

M. Tupper soumet à la Chambre,—Copie de certaines résolutions passées à une assemblée de la chambre de commerce de Halifax, concernant les mesures législatives hostiles entre le gouvernement de Terre-Neuve et celui du Canada, l'opportunité d'établir, si possible, un *modus vivendi* aux termes duquel les tarifs et mesures hostiles des deux pays pourraient être suspendus en attendant le règlement des difficultés par voie diplomatique, etc.

Sir John Thompson présente,—Réponse supplémentaire à Ordre de la Chambre du 14 mars dernier—Copie de toutes listes et papiers originaux, y compris toutes les déclarations, avis d'appel, objections aux listes préliminaires et se rapportant à toutes autres procédures, actuellement en la possession de l'officier-reviseur ou du greffier de la couronne en chancellerie, affectant en quelque manière les listes de voteurs pour la division électorale du comté de Lennox qui ont été réglées par la révision de 1891, ainsi qu'une copie certifiée de la liste révisée des voteurs de 1891 fournie par l'officier-reviseur à l'officier-rapporteur.

Sir John Thompson présente un bill (No 69) concernant les témoins et la preuve,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sir John Thompson propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les juges des cours provinciales, et de prescrire que les traitements des juges de la Cour Suprême de judicature d'Ontario seront comme suit:

Le juge en chef de l'Ontario.....	\$ 7,000 par année.
Trois juges de la Cour d'Appel, chacun.....	6,000 do
Le juge en chef du Banc de la Reine.....	7,000 do
Deux juges de la Haute Cour de Justice, division du Banc de la Reine, chacun.....	6,000 do
Le chancelier de l'Ontario.....	7,000 do
Trois juges de la Haute Cour de Justice, division de la Chancellerie, chacun.....	6,000 do
Le juge en chef des Plaids Communs.....	7,000 do
Deux juges de la Haute Cour de Justice, division des Plaids Communs, chacun.....	6,000 do

Si le juge en chef du Banc de la Reine, le chancelier de l'Ontario ou le juge en chef des Plaids Communs, est nommé à la Cour d'Appel, le gouverneur en conseil pourra ordonner qu'il lui soit payé un salaire non inférieur à celui dont il aura joui antérieurement comme tel juge en chef ou chancelier.

2. Que les traitements des juges de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour Supérieure de la province de Québec seront comme suit:

Le juge en chef du Banc de la Reine.....	\$ 7,000 par année.
Cinq juges puisnés de la dite cour, chacun.....	6,000 do
Le juge en chef de la Cour Supérieure.....	7,000 do
Treize juges puisnés de la dite cour, dont le domicile dans les limites des districts judiciaires à eux assignés respectivement est fixé à Montréal et Québec, chacun.	6,000 do
Seize juges puisnés de la dite cour.....	4,500 do
Le juge chargé de remplir à Québec les fonctions du juge en chef de la dite Cour Supérieure, si le juge en chef demeure à Montréal; ou le juge chargé de remplir telles fonctions à Montréal, si le juge en chef demeure à Québec, en sus de son autre traitement.	1,000 do

3. Que les traitements des juges de la Cour Suprême de la province de la Nouvelle-Ecosse seront comme suit:—

Le juge en chef de la dite cour.....	6,000 par année.
Six juges puisnés de la dite cour, chacun.....	5,000 do

4. Que les traitements des juges de la Cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick seront comme suit:—

Le juge en chef de la dite cour.....	6,000 par année.
Le juge en Equité.....	5,000 do
Quatre juges puisnés de la dite cour, chacun.....	5,000 do

5. Que les traitements des juges de la Cour Suprême de l'Île du Prince-Edouard seront comme suit:—

Le juge en chef de la dite cour.....	5,000 par année.
--------------------------------------	------------------

- | | | |
|--|-------|----|
| Un juge-assistant, étant aussi maître des rôles en Chancellerie..... | 4,500 | do |
| Un juge-assistant, étant aussi vice-chancelier..... | 4,500 | do |
- Tous les honoraires ci-devant payés aux dits juges sont abolis.
6. Que les traitements des juges de la Cour du Banc de la Reine dans la province du Manitoba seront comme suit :—
- | | | |
|--|-------|------------|
| Le juge en chef de la dite cour..... | 6,000 | par année. |
| Trois juges puisnés de la dite cour, chacun..... | 5,000 | do |
7. Que les traitements des juges de la Cour Suprême de la province de la Colombie-Anglaise seront comme suit :—
- | | | |
|---|-------|------------|
| Le juge en chef de la dite cour.... | 6,000 | par année. |
| Quatre juges puisnés de la dite cour, chacun..... | 5,000 | do |
8. Que les traitements des juges de la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest seront comme suit :—
- | | | |
|---|-------|------------|
| Cinq juges puisnés de la dite cour, chacun..... | 5,000 | par année. |
|---|-------|------------|
9. Que la 13ème clause du dit acte soit amendée.
- (a.) En insérant après le mot "Toronto" dans la 7ème ligne, les mots: "Pourvu qu'aucun juge ne soit payé à ce taux pour plus que dix cours dans une même année, et que pour présider chaque cour additionnelle, il soit payé six piastres pour chaque jour d'absence de son domicile ainsi que ses dépenses réelles de transport ;
- (b.) En insérant après le mot "criminel" dans la 10ème ligne, les mots: "ou session extraordinaire ou additionnelle de la cour";
- (c.) En insérant après le mot "complète" dans la 22ème ligne, les mots: "ou une session extraordinaire ou additionnelle";
- (d.) En insérant après le mot "piastres" dans la 14ème ligne, les mots :—
- "A chacun des juges dans la Cour du Banc de la Reine et à tout juge de la Cour Supérieure agissant comme juge-assistant de la Cour du Banc de la Reine, ou nommé pour remplacer un juge de cette cour dans le cas d'incompétence, absence, suspension ou congé d'absence, pour chaque jour extraordinaire d'une session, et pour chaque jour de présence ailleurs qu'au lieu de sa résidence, à tout délibéré fixé par le juge en chef ou le premier juge, six piastres."
10. Qu'à l'avenir il sera payé à chaque juge instructeur d'une pétition d'élection sous l'autorité de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, pour chaque jour d'absence du lieu de sa résidence, six piastres, ainsi que les dépenses réelles de son transport, et rien de plus.
- Alors, Sir John Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.
- Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

M. Ouimet met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice 1890-91, sur les travaux placés sous son contrôle.

Sir John Thompson remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général communique à la Chambre des Communes copie d'une dépêche qu'il a reçue du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies en réponse à l'adresse transmise à Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles offrant à Leurs Altesses la sincère et profonde sympathie du peuple canadien à l'occasion de la mort lamentable de Son Altesse Royale le Duc de Clarence et Avondale.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, avril 1892.

[Copie]

*Lord Knutsford à Lord Stanley de Preston, Canada.*DOWNING STREET,
31 mars 1892.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de V.S., No 81, en date du 11 courant, et de vous informer que j'ai communiqué à Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles les adresses qui y étaient jointes et qui vous avaient été présentées par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada à l'occasion du décès de S. A. R. le Duc de Clarence et Avondale.

Le Prince et la Princesse de Galles ont été très touchés de ces expressions de condoléance, et m'ont enjoint de demander à Votre Seigneurie de faire part aux deux Chambres de la législature du Canada de leurs profonds remerciements pour la sympathie exprimée dans ces adresses et qui leur a été une nouvelle consolation dans leur chagrin.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé) KNUTSFORD.

Au Gouverneur général,
Etc., etc., etc.

Le bill (No 13) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, est délibéré en comité général (avec la résolution y référée); et sur rapport de progrès, le comité est autorisé à siéger de nouveau, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XIII.—MILICE—(Fin.)

108	{ Corps permanents—Solde et entretien des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston, et Victoria, C-B	\$180,000 00	
	{ Ecoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéric-ricton, Saint-Jean, Qué., Toronto, London et Winnipeg.....	290,000 00	
			470,000 00
109	Monuments pour les champs de bataille du Canada.....		2,000 00

VIII (b)—AGRICULTURE.

72	Mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de fermes expérimentales.....	75,000 00
73	Pour favoriser le développement de l'industrie laitière au Canada, en rapport avec les fermes expérimentales, y compris l'établissement et l'entretien de stations laitières.....	20,000 00
74	Subvention aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest.....	7,000 00
75	La Compagnie du Haras National, pour l'usage de six étalons, pour les fermes expérimentales.....	6,000 00

Résolutions à rapporter.

VENDREDI, 22 avril 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.25 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mignault*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel est le coût total des travaux qui ont été faits sur la rivière Yamaska près de son embouchure, soit pour la construction de l'écluse ou de la digue, soit pour le dragage de la dite rivière?

2. Combien ont coûté les travaux d'entretien et de réparation de la dite écluse et de la dite digue?

3. Combien y a-t-il d'éclusiers et quel est leur salaire annuel?

4. Combien de bateaux à vapeur ou autres vaisseaux ont passé par la dite écluse dans le cours de l'année dernière?

5. Le gouvernement a-t-il reçu des péages à la dite écluse? Si oui, quel est le montant annuel?

M. *Frémont*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures pour assurer la construction d'un chemin de fer entre le lac Saint-Jean et Chicoutimi et Saint-Alphonse qui donnera des facilités de communication aux trois quarts de la population du Saguenay qui se trouve à 50 ou 70 milles de distance de toute voie ferrée?

M. *Borden*—Lundi prochain—INTERPELLATION—C. E. W. Dodwell était-il employé dans le département des Travaux Publics en janvier dernier? Si oui, en quelle qualité? Le dit Dodwell a-t-il examiné les travaux à Hall's Harbour, N.-E., le ou vers le 10 janvier dernier par ordre ou à la connaissance du département? Si oui, ses instructions étaient-elles par écrit, ou quelle a été la nature de l'examen? Un rapport a-t-il été adressé au département.

M. *Frémont*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant,—

1. Le nombre de chargements de grain expédiés par wagons à Halifax sur l'Intercolonial, chaque année, depuis l'achèvement de l'élévateur à grains à ce port.

2. Le nombre de chargements de grain expédiés par wagons à Halifax sur la Ligne Courte du Pacifique Canadien depuis l'ouverture de la Ligne Courte au trafic.

3. Le nombre de chargements et de tonnes de charbon expédiés par wagons sur l'Intercolonial, chaque année depuis 1880, indiquant le nombre de chargements de wagons transférés à la Ligne Courte depuis son achèvement.

M. *Patterson* (Huron)—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Service Civil."

No 35.

OTTAWA, JEUDI 21 AVRIL 1892.

7me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Haute Majesté la Reine.

1892.

No 36.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 22 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Quinze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 8 courant, votre comité a de nouveau pris en considération la pétition de l'Association des Meuniers du Canada, demandant une charte, et il constate que les avis ont été régulièrement publiés pendant une durée de six semaines environ; et comme le temps voulu sera pleinement expiré avant que le bill ne soit examiné en comité, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, il recommande que la partie de la 49^{ème} règle qui limite le temps pour présenter des bills privés, soit suspendue dans ce cas.

Votre comité a aussi examiné les requêtes suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal; de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta; de la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental; de la Compagnie de chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Morrisburg et New-York; et de la Compagnie de lumière à gaz incandescente de Welsback, Halifax (à responsabilité limitée), demandant séparément qu'il leur soit permis de présenter des pétitions pour actes amendant leurs chartes, nonobstant l'expiration du délai pour recevoir des pétitions ou obtention de bills privés; et les raisons données pour le délai dans chaque cas permettent au comité de recommander que la partie de la 49^{ème} règle qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue en ce qui concerne les dites pétitions.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés, est suspendue en ce qui concerne les pétitions ci-dessus énumérées, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Desjardins (Hochelaga), les pétitions suivantes présentées ce jour, sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal, demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai pour l'achèvement de son chemin de fer; et

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai pour l'achèvement de son chemin de fer.

M. Stevenson présente un bill (No 70) constituant en corporation l'Association des Meuniers du Canada,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Taylor, la pétition de J. P. Whitney et autres,—demandant la passation d'un acte pour faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Morrisburg et New-York et à d'autres fins,—présentée ce jour, est lue et reçue.

Sur motion de M. Desjardins (Hochelaga), le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre, est adopté, sur division.

M. Costigan présente un bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à lundi prochain.

M. Foster remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie d'une dépêche qu'il a reçue du Très Honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies en réponse à une adresse présentée à Sa Majesté la Reine la priant de vouloir bien adopter les mesures qu'Elle croira nécessaires pour abroger les dispositions incorporées dans les clauses de la nation la plus favorisée des Traités négociés avec le Zollverein allemand et le Royaume de la Belgique.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 21 avril 1892.

(Copie.)
Canada—Général.

Lord Knutsford à Lord Stanley de Preston.

DOWNING STREET 2 avril, 1892.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement de Sa Majesté a étudié très attentivement votre dépêche, No 276, en date du 22 octobre 1891, dans laquelle vous transmettez à Sa Majesté une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada assemblés en parlement, priant Sa Majesté de vouloir bien prendre telles mesures qui seraient nécessaires pour dénoncer et terminer les dispositions des traités avec le Zollverein allemand et le royaume de Belgique, mentionnées dans l'adresse.

2. Je me suis empressé de soumettre cette adresse à Sa Majesté qui a bien voulu la recevoir gracieusement et commander de la référer aux départements du gouvernement de Sa Majesté que cela concerne. Cela a été fait, et il est à présent de mon devoir de vous communiquer la réponse qui suit :

3. Les deux clauses mentionnées sont l'article XV du traité anglo-belge, et l'article VII du traité anglo-zollverein, et l'effet indéniable de ces deux clauses est d'empêcher, dans les colonies anglaises, sur les articles provenant du Royaume-Uni, l'imposition de droits inférieurs à ceux qui sont imposés sur des articles similaires provenant de la Belgique ou de l'Allemagne. De plus, aux termes de la clause de la nation la plus favorisée contenue dans la plupart des traités en vigueur entre la Grande-Bretagne et des Etats étrangers, ce privilège dont jouissent les articles belges et allemands dans les colonies anglaises, est étendu aux articles de toutes les diverses contrées qui sont parties à ces traités.

4. Le parlement du Canada désire l'abrogation de ces clauses parce que, entre autres raisons, elles sont incompatibles avec les droits et pouvoirs subséquentement conférés par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord au parlement du Canada pour la réglementation du trafic et du commerce du Canada, et que leur continuation tend à produire des complications et des embarras dans un empire comme celui qui est gouverné par Sa Majesté où les colonies autonomes sont reconnues comme possédant le droit de définir leurs relations fiscales respectives avec toutes les nations étrangères, avec la mère-patrie, et les unes avec les autres.

5. En tant que le droit réclamé consiste à fixer des taux de droits douaniers s'appliquant également à toutes les nations étrangères, à la mère-patrie et aux colonies anglaises, le gouvernement de Sa Majesté ne conteste pas la proposition. Mais si elle doit être comprise comme étant une réclamation de droit pour établir un traitement différentiel entres différentes nations étrangères ou contre la mère-patrie ou en faveur de colonies particulières, le gouvernement de Sa Majesté est obligé de faire remarquer que la réclamation est présentée d'une manière trop large ; parce qu'aucun droit général tel n'a été jusqu'à présent reconnu, et qu'il est douteux qu'il serait admis par des pays étrangers.

6. Il est inutile maintenant d'examiner si une colonie autonome peut, avec l'aide du gouvernement de Sa Majesté et au moyen de négociations par la voie diplomatique ordinaire, conclure des conventions fiscales spéciales avec un Etat étranger en particulier, ou si une telle colonie a le pouvoir, sans une législation impériale semblable à l'"Acte des droits de douanes des colonies australiennes, 1872," d'accorder un tarif différentiel en faveur de colonies particulières, car ces questions, pour importantes qu'elles sont, peuvent être traitées indépendamment des traités anglo-belge et anglo-zollverein auxquels s'applique spécialement l'adresse du parlement canadien.

7. Je dois faire observer que la dénonciation de ces deux traités ne saurait, par elle-même, conférer au Canada la liberté, en matières fiscales, qu'il désire obtenir, et je suis enclin à douter si on s'est bien rendu compte, en faisant cette proposition, des changements considérables que cela entraînerait dans l'espèce.

8. Plusieurs traités commerciaux conclus par ce pays contiennent des clauses de la nation la plus favorisée, et ces traités, dans beaucoup de cas, s'appliquent à la mère-patrie et à toutes les colonies. Par conséquent, pour conférer au Canada liberté complète dans ses négociations avec des puissances étrangères, il serait nécessaire de reviser dans une large mesure les traités commerciaux existants de l'empire britannique, et la proposition implique la rupture d'importantes relations commerciales dont le Canada bénéficie actuellement.

9. Au cours de l'année dernière, le système des traités douaniers de l'Europe Centrale a été inauguré, et d'après ce système, il est plus important que jamais que ce pays ne perde pas le bénéfice des clauses des traités belge et zollverein qui assure le traitement de la nation la plus favorisée, en matières de tarif, aux produits et articles manufacturés anglais, y compris les produits et articles manufacturés du Canada et des colonies en général,—clauses qu'il serait peut-être difficile d'obtenir dans de nouvelles conventions.

10. Il faudrait se rappeler que la Puissance du Canada a déjà un commerce assez important avec l'Europe centrale. Si l'on prend l'Allemagne seule, les importations en Canada ont atteint plus des trois quarts d'un million sterling en 1890 ; les exportations en Allemagne s'étaient élevées d'un chiffre peu important à celui de £100,000. Ce commerce d'exportation comprend les céréales, les viandes et le fromage ; et sur tous ces articles, des réductions de droit considérables sont faites par les nouveaux traités.

11. Pour ces motifs qui, j'en suis convaincu, se recommanderont d'eux-mêmes au parlement du Canada, le gouvernement de Sa Majesté s'est senti dans l'impossibilité de recommander à Sa Majesté de se rendre à la conclusion de l'adresse que vous avez transmise pour être soumise à Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
(Signé) KNUTSFORD.

Le Gouverneur général,
Etc., etc., etc.

M. Foster soumet à la Chambre,—Relevé, pour dix jours, des recettes et paiements du Canada, du 11 au 20 avril 1892, et pour la période correspondante de 1891.

Le bill (No 11) concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique, est délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill (No 58) autorisant le transfert à la corporation de la cité de Toronto de certains terrains de l'artillerie dans cette cité,—est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 68) pour faire revivre et amender les Actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Waddington et New-York,—est lu pour la seconde fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

SAMEDI, 23 avril 1892.

Et sur rapport de progrès,—le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre s'ajourne alors, à 12.15, jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Frémont*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Les autorités impériales ont-elles fait quelques représentations au gouvernement canadien sur le danger qu'il y aurait en cas de guerre, de voir les communications par voie ferrée, entre l'Atlantique et le Pacifique, interrompues par suite de la destruction des ponts érigés sur le Saint-Laurent, à Montréal, qui se trouve tous deux à proximité de la frontière? Si oui, a-t-on représenté aux autorités impériales qu'un pont de chemin de fer à ou près de Québec, sous les canons de la citadelle, d'un côté, et des nouveaux forts de Lévis, de l'autre, serait absolument à l'abri de toute attaque?

M. *McMullen*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Les terrains choisis par les ingénieurs chargés du tracé du chemin de fer du Cap-Breton pour les besoins du terminus de cette ligne à Sydney-Nord, ont-ils été achetés et payés? Si oui, quelle étendue a été acquise, à quel prix, et à qui le paiement a-t-il été fait? Si quelque changement a été fait relativement au point terminal, sur quelle propriété a été placé le terminus, combien d'arpents ont été achetés, à quel prix et de qui?

M. *Curran*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports, dans l'affaire de P. D. Dods et Cie, sur la perte de diamants de vitriers dans l'entrepôt de la douane à Montréal.

M. *Laurier*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute enquête, faite sous l'autorité du département des Travaux Publics, pour constater les dommages causés aux propriétaires de la commune d'Yamaska, par l'érection d'une digue dans la rivière Yamaska.

M. *Murray*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance, mémoires et documents échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes, compagnies ou corporations, sur l'opportunité de libérer le comté de Pontiac de toute ou partie de sa dette de chemins de fer.

M. *Casey*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance concernant la nomination de M. W. Ingram comme percepteur des douanes à Saint-Thomas, Ontario.

M. *Perry*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms de tous les employés du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard qui ont été destitués depuis le 1er juillet 1887, et la raison de chaque destitution.

M. *Perry*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport de l'ingénieur chargé de l'enlèvement du roc dans le havre de Cascumpec, Ile du Prince-Edouard. Aussi, état indiquant la quantité de roc miné et le montant total dépensé pour cet objet.

Sir *John Thompson*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant la représentation dans la Chambre des Communes."

M. *Foster*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant les commissaires du havre des Trois-Rivières."

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération vendredi prochain, le 29 avril courant, ou après, par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 68) pour faire revivre et amender les Actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Waddington et New-York.

No 36.

OTTAWA, VENDREDI 22 AVRIL 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 37.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 25 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la cité de Kingston, Ontario ; demandant que le bill à l'effet de constituer la Compagnie du chemin de fer de ceinture de Kingston, ne soit pas pris en considération avant que le tracé du dit chemin soit produit devant le comité des Bills Privés.

Du révérend P. Beaulie et autres, de Saint-Godefroi ; de John Langlois et autres, de Port-Daniel ; de F. X. Chapados, et autres, de l'Anse aux Gascons ; et du révérend F. A. Blouin et autres, de Carleton, tous du comté de Bonaventure, Québec ; demandant que dans le bill pour amender de nouveau l'Acte des Pêcheries, la clause prohibant la prise des poissons comme engrais, soit retranchée.

De E. F. Forbes et autres, de Moncton, comté de Westmoreland ; et de Samuel H. Johnson et autres, de Norton, comté de King, tous du Nouveau-Brunswick ; de John Hay et autres, de Truro, comté de Colchester ; de Amos E. Outhouse et autres, de Tiverton, comté de Digby ; et de Alvin Hubly et autres, de St. Margaret's Bay, comté de Halifax, tous de la Nouvelle-Ecosse ; et de George W. McCready et autres, de l'Association de la Liberté Religieuse du Canada ; demandant qu'aucun bill ne soit passé au sujet du dimanche ou autre observance religieuse qui interviendrait avec les droits ou la liberté religieuse des sujets de Sa majesté.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis d'une vacance survenue dans la représentation du district électoral de la Division-Est du comté de York, Ontario, par suite du décès de l'honorable Alexander Mackenzie, et qu'il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Sur motion de M. Stairs, la pétition de la Compagnie de Lumière Incandescente à Gaz de Welsbach, de Halifax, et autres, présentée ce jour, demandant la passation d'un acte autorisant le commissaire des brevets à accorder la prolongation des conditions de certaines lettres-patentes, est lue et reçue.

Le bill (No 70) constituant en corporation l'Association des Meuniers du Canada, est lue pour la seconde fois et référée au comité des Banques et du Commerce.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Prior :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre M. Gamble, ingénieur en résidence à la Colombie-Anglaise, et le département

des Travaux Publics à Ottawa, au sujet des bureaux des douanes et des postes à Victoria. Aussi, copie de tous rapports de cet officier sur les dits édifices. Aussi, copie de toute correspondance et rapports adressés par M. E. H. Fletcher, inspecteur des postes dans la Colombie-Anglaise, au sujet du bureau de poste de Victoria, C.-A.

Par M. Choquette :—Ordre de la Chambre—Production de tous papiers, lettres, documents, correspondance, requêtes, résolutions, etc., relativement à l'ouverture d'un bureau de poste à la station du Cap Saint-Ignace, dans le comté de Montmagny.

Par M. Davin :—Adresse—Copie de toutes résolutions et mémoires adoptés par l'Assemblée du Nord-Ouest à sa dernière session et adressés au gouvernement.

Par M. McKay :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le montant respectif d'huile crue et d'huile épurée de graine de coton importée en Canada en 1891.

M. Gillies propose,—Qu'il soit voté une adresse demandant copie de la pétition présentée et produite dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, sous l'autorité de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, contre l'élection de Joseph A. Gillies pour le comté de Richmond, N.-E., à l'élection générale tenue le 5^{me} jour de mars 1891, avec les dates de la production et présentation de la dite pétition. Aussi, copie de tous papiers et documents se rapportant aux procédures suivantes dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse :—

1. Requête à l'honorable juge en chef pour prolonger le délai pour fixer l'instruction de cette pétition.

2. Requête pour fixer la date de l'instruction de la pétition devant être entendue devant leurs Honneurs le juge Weatherbe et le juge Graham, mais entendue devant Son Honneur le juge Weatherbe, siégeant seul le 19 novembre 1891.

3. L'ordre émis par le dit juge Weatherbe siégeant seul pour l'instruction de la dite pétition, fixant le 8 décembre 1891 pour la dite instruction.

4. L'avis, en date du 28 novembre 1891, de l'appel de cette décision de l'honorable juge Weatherbe interjeté devant la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse pour les raisons suivantes :—

(a) Parce qu'il n'avait pas juridiction d'émettre tel ordre ou la partie de cet ordre prolongeant le délai.

(b) Parce que six mois s'étaient écoulés depuis la présentation de la pétition.

(c) Parce que le temps et le lieu n'avaient pas été fixés dans les six mois de la date à laquelle la pétition avait été présentée.

(d) Parce que le prolongement de délai accordé par le dit ordre n'avait pas été donné sur demande à cette fin appuyée d'affidavits, et qu'il n'appert pas du dit ordre et qu'il n'y avait pas raison de croire à l'époque où il a été émis, que les fins de la justice nécessitaient cette prolongation.

(e) Parce que le répondant n'a reçu avis d'aucune demande pour prolonger le délai fixé pour le commencement de l'instruction.

(f) Parce qu'un seul juge n'avait pas juridiction de fixer l'époque et le lieu de l'instruction.

(g) Parce que l'instruction de la pétition ne peut être commencée pendant le terme de la cour à laquelle les juges qui doivent instruire la dite pétition sont obligés de siéger.

5. L'avis de motion sur le dit appel pour le 3 décembre 1891.

6. La fixation, par Son Honneur le juge Weatherbe, juge senior, du dit 3 décembre 1891 pour l'audition devant la Cour Suprême.

7. L'ajournement de l'audition à un jour ultérieur.

8. Le jugement de la Cour Suprême dans cette cause.

9. La règle de la Cour Suprême en date du 19 décembre 1891 rejetant l'ordre de Son Honneur le juge Weatherbe qui fixait la date de l'instruction de la dite pétition.

10. La date à laquelle leurs Honneurs les juges Weatherbe et Graham ont reçu copie de l'ordre de la Cour Suprême rejetant le dit ordre du juge Weatherbe au sujet de la dite instruction.

11. La date à laquelle les dits juges ont fait rapport à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes qu'ils avaient instruit, la dite pétition et déclaré l'élection du dit Joseph A. Gillies nulle, et son siège en parlement vacant.

12. La date de la requête adressée à Son Honneur le juge Weatherbe pour surseoir à la décision au sujet de la pétition en attendant la décision de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse sur la question de juridiction, et le rejet de cette requête.

M. Forbes propose, comme amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion:—"Aussi, copie des diverses pétitions présentées et produites dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, en vertu de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, contre l'élection de Sir John S. D. Thompson, et de MM. C. H. Tupper, C. E. Kaulbach, J. B. Mills, N. W. White et Hugh Cameron, pour six des divers comtés de la province de la Nouvelle-Ecosse, à l'élection générale tenue le 5 mars 1891; aussi, copie de tous papiers et documents en rapport avec les diverses procédures dans les dites causes dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse."—Adopté.

La motion principale est alors adoptée, telle qu'amendée, et l'adresse est votée, en conséquence.

M. McNeill propose,—Que dans le cas où le parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande admettrait les produits du Canada sur les marchés du Royaume-Uni à des conditions plus favorables que celles accordées aux pays étrangers, le parlement canadien sera alors prêt à accorder un avantage correspondant en réduisant les droits imposés sur les produits anglais manufacturés.

Et un débat s'ensuivant;

MARDI, 26 avril 1892.

M. Davies propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "vu que la Grande-Bretagne admet les produits du Canada en franchise dans ses ports, cette Chambre est d'avis que l'échelle de prix actuelle imposée par le Canada sur des articles en majeure partie importés de la Grande-Bretagne, devrait être réduite." Rejeté, sur la division suivante:

POUR :

Messieurs

Allan,	Devlin,	McMillan (<i>Huron</i>),
Armstrong,	Edgar,	McMullen,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Edwards,	Mignault,
Bécharde,	Featherston,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Beith,	Flint,	Monet,
Bourassa,	Forbes,	Mulock,
Bowers,	Frémont,	Murray,
Bowman,	Gauthier,	Paterson (<i>Brant</i>),
Brodeur,	Geoffrion,	Perry,
Brown,	Gillmor,	Proulx,
Bruneau,	Godbout,	Rider,
Campbell,	Guay,	Rinfret,
Carroll,	Langelier,	Rowand,
Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Sanborn,
Casey,	Lavergne,	Semple,
Charlton,	Leduc,	Somerville,
Choquette,	Legris,	Sutherland,
Christie,	Lister,	Vaillancourt,
Colter,	Livingston,	Watson,
Davies,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Welsh, et
Dawson,	McGregor,	Yeo.—64.
Delisle,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Grandbois,	Moncrieff,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Guillet,	O'Brien,
Baker,	Hazen,	Ouimet,
Barnard,	Henderson,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bennett,	Hodgins,	Patterson (<i>Huron</i>),
Bergeron,	Hughes,	Pelletier,
Bergin,	Hutchins,	Pridham,
Bowell,	Ives,	Prior,
Boyle,	Kaulbach,	Putnam,
Cameron,	Kenny,	Reid,
Carignan,	Kirkpatrick,	Robillard,
Carling,	LaRivière,	Roome,
Caron (Sir Adolphe),	Lépine,	Rosamond,
Corbould,	Lippé,	Ross (<i>Dundas</i>),
Curran,	Macdonald (<i>King</i>),	Savard,
Davin,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Simard,
Davis,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Skinner,
Denison,	Mackintosh,	Smith (<i>Ontario</i>),
Desaulniers,	McAlister,	Stairs,
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McCarthy,	Taylor,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McDonald (<i>Victoria</i>),	Temple,
Dewdney,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Thompson (Sir John),
Dickey,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Tisdale,
Dugas,	McKay,	Tupper,
Dupont,	McLean,	Turcotte,
Dyer,	McLennan,	Tyrwhitt,
Earle,	McLeod,	Wallace,
Fairbairn,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),	White (<i>Cardwell</i>),
Foster,	McNeill,	White (<i>Shelburne</i>),
Fréchette,	Madill,	Wilmot,
Gillies,	Mara,	Wilson, et
Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Miller,	Wood (<i>Brockville</i>).—98.
Gordon,	Mills (<i>Annapolis</i>),	

La motion principale est alors adoptée sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Amyot,	Grandbois,	Moncrieff,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Guillet,	O'Brien,
Baker,	Hazen,	Ouimet,
Barnard,	Henderson,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bennett,	Hodgins,	Patterson (<i>Huron</i>),
Bergeron,	Hughes,	Pelletier,
Bergin,	Hutchins,	Pridham,
Bowell,	Kaulbach,	Prior,
Boyle,	Kenny,	Putnam,
Cameron,	Kirkpatrick,	Reid,
Carignan,	LaRivière,	Robillard,
Carling,	Lépine,	Roome,
Caron (Sir Adolphe),	Lippé,	Rosamond,
Corbould,	Macdonald (<i>King</i>),	Ross (<i>Dundas</i>),
Curran,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Savard,
Davin,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Simard,

Davis,	Mackintosh,	Skinner,
Denison,	McAlister,	Smith (<i>Ontario</i>),
Desaulniers,	McCarthy,	Stairs,
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McDonald (<i>Victoria</i>),	Taylor,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McDougald (<i>Pictou</i>),	Temple,
Dewdney,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Thompson (Sir John),
Dickey,	McKay,	Tisdale,
Dugas,	McLean,	Tupper,
Dupont,	McLennan,	Turcotte,
Dyer,	McLeod,	Tyrwhitt,
Earle,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),	Wallace,
Fairbairn,	McNeill,	White (<i>Cardwell</i>),
Foster,	Madill,	White (<i>Shelburne</i>),
Fréchette,	Mara,	Wilmot,
Gillies,	Miller,	Wilson, et
Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),	Wood (<i>Brockville</i>).—97.
Gordon,		

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Deylin,	McMillan (<i>Huron</i>),
Armstrong,	Edgar,	McMullen,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Edwards,	Mignault,
Béchar, d,	Featherston,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Beith,	Flint,	Monet,
Bourassa,	Forbes,	Mulock,
Bowman,	Frémont,	Murray,
Brodeur,	Gauthier,	Paterson (<i>Brant</i>),
Brown,	Geoffrion,	Perry,
Bruneau,	Gillmor,	Proulx,
Campbell,	Godbout,	Rider,
Carroll,	Guay,	Rinfret,
Cartwright (Sir Richard),	Langelier,	Rowand,
Casey,	Laurier,	Sanborn,
Charlton,	Lavergne,	Semple,
Choquette,	Leduc,	Somerville,
Christie,	Legris,	Sutherland,
Colter,	Lister,	Vaillancourt,
Davies,	Livingston,	Watson,
Dawson,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Welsh, et
Delisle,	McGregor,	Yeo.—63.

La Chambre s'ajourne alors, à 1.45 p.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mulock*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Que la ficelle à lier devrait être placée sur la liste des articles francs de droits.

M. *Foster*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'autoriser les commissaires du havre des Trois-Rivières à prélever, au moyen de l'émission de débentures en la manière prescrite par le chapitre 52 des Statuts de 1882, à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent par année, une somme n'excédant pas \$218,000. à être appliquée à l'acquisition de quais ou lots de grève, ou à la construction de quais ou autres travaux pour la réception des navires, dans le port des Trois-Rivières.

M. *Skinner*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient de modifier les lois d'accise de manière à permettre l'importation en vrac de l'huile d'éclairage.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération lundi, le 2 mai prochain, ou après, par le comité des Banques et du Commerce :—

Bill (No 70) constituant en corporation l'Association des Meuniers du Canada.

No 37.

OTTAWA, LUNDI 25 AVRIL 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 38.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 26 AVRIL 1892.

PRIÈRES.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Morrisburg et New-York, pour un acte à l'effet de faire revivre et amender sa charte ;—de la Compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental, pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ;—et de la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal, pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses travaux.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à l'Atlantique, demandant une charte, et il constate que l'avis a été publié dans la *Gazette du Canada* et dans un journal à chaque extrémité de la ligne projetée pendant une semaine seulement ; mais comme le chemin, s'il est construit, traversera une région éloignée et inhabitée où aucuns droits ou intérêts ne peuvent être lésés, votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue au sujet de cette pétition.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie de lumière incandescente à gaz, de Welsbach (limitée), de Halifax, Nouvelle-Écosse, pour extension de son brevet pour un autre terme de cinq ou dix ans, et il constate qu'une semaine d'avis seulement a été donnée ; mais comme la nécessité de la demande s'est présentée tout récemment, et que le comité s'est assuré, après un sérieux examen, que tous droits ou privilèges qui pourraient être lésés par la passation d'une telle législation, peuvent être amplement protégés par une clause spéciale dans le bill, il recommande que la règle 51 soit suspendue dans ce cas.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, il recommande que la partie de la 49ième règle qui limite le temps pour présenter des bills privés, soit suspendue au sujet des bills à être soumis par les pétitionnaires sus-mentionnés.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 53) concernant la Compagnie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.

Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et du Maine et la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Et les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 18) concernant certains travaux de chemin de fer dans la cité de Toronto.

Bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Bill (No 37) concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie Canadienne de chemin de fer.

Votre comité désire appeler l'attention de la Chambre sur le fait que la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle n'a pas mentionné, dans son avis ou sa pétition, qu'elle avait l'intention de se livrer à des travaux de mines et de posséder et exploiter des steamers; mais comme la compagnie considère qu'il est à propos d'obtenir ces pouvoirs, votre comité recommande qu'ils lui soient accordés, tel que mentionné dans le bill.

Au sujet du bill de la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, de Northumberland et du Pacifique, votre comité constate que la compagnie n'a pas, dans son avis ou sa pétition, fait mention d'une augmentation de ses pouvoirs pour émettre des obligations; mais comme l'augmentation projetée n'est pas excessive, votre comité recommande que ces pouvoirs lui soient accordés.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés, est suspendue en ce qui concerne les pétitions énumérées dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents, et conformément à sa recommandation.

Sur motion de M. Masson, la règle 51 est suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à l'Atlantique, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Masson :—Bill (No 72) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à l'Atlantique.

Par M. Curran :—Bill (No 73) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal.

Par M. Patterson (Huron) :—Bill (No 74) modifiant les actes concernant le service civil.

M. Ouimet présente.—Réponse à l'Ordre du 18 juin 1891—Relevé du montant d'argent dépensé dans chaque district électoral, (avec la date de la dépense) depuis la confédération, sous les chapitres suivants :—

1. Edifices publics.
2. Havres et rivières.
3. Chemins et ponts.

Le bill (No 11) concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture à demain.

Le bill (No 58) autorisant le transfert à la corporation de la cité de Toronto de certains terrains de l'artillerie dans cette cité, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 13) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, est de nouveau délibéré en comité général et rapporté avec des amendements. A être pris en considération, demain.

Le bill (No 43) du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant le département de la Commission Géologique," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à demain.

Le bill (No 9) modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions à l'effet d'imposer certains honoraires pour la mise en boîtes et la conservation du homard.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'imposer un honoraire de cinq piastres pour chaque licence accordée par le ministre de la Marine et des Pêcheries pour la mise en boîtes, en conserves ou la salaison du homard, ou pour le garder vivant dans des étangs ou autres endroits après la saison fermée.

2. Résolu,—Qu'il est expédient d'imposer un honoraire de deux centins pour chaque caisse contenant quatre douzaines de boîtes de homard de la contenance d'une livre, et d'un centin pour chaque caisse contenant deux douzaines de boîtes de homard de la contenance d'une livre, à être payé par le metteur en boîte à la personne chargée par le ministre de la Marine et des Pêcheries de marquer, étiqueter ou estamiller ces caisses.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont rapportées, lues pour la seconde fois et agréées, et elles sont renvoyées au comité sur le Bill (No 9) qui précède.

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Watson propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que," dans la dite proposition, soient retranchés et remplacés par les suivants : "l'on calcule que 14,000,000 de livres de ficelle à lier sont employées chaque année par les fermiers à l'époque des moissons, ce qui les oblige, aux termes du tarif douanier actuel, à acquitter un droit de 25 par cent *ad valorem*, leur imposant par là une taxe de \$400,000 et plus, par année, tandis que les pêcheurs peuvent, dans le même temps, importer en franchise toute la ficelle dont ils ont besoin pour leur industrie et dont la valeur s'élève à \$424,023 annuellement. Qu'il appert, de plus, que le revenu provenant du droit sur la ficelle à lier, en 1891, s'est élevé à \$6,192, et que, par conséquent, une taxe de plus de \$400,000 est imposée aux fermiers du Canada sans donner un revenu appréciable, et que la dite taxe est doublement injustifiable eu égard à l'exemption accordée aux pêcheurs au sujet de la ficelle dont ils ont besoin.

Qu'en conséquence, il est expédient que la ficelle à lier soit mise sur la liste des articles admis en franchise.

Et un débat s'ensuivant,

MERCREDI, 27 avril 1892.

Et la question étant mise sur l'amendement, il est rejeté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Allan,	Delisle,	McMillan (<i>Huron</i>),
Armstrong,	Edgar,	McMullen,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Featherston,	Mignault,
Bécharde,	Forbes,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Beith,	Gauthier,	Monet,
Bernier,	Geoffrion,	Mulock,
Bourassa,	Gibson,	Murray,
Bowers,	Gillmor,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowman,	Godbout,	Perry,

Brodeur,	Guay,	Proulx,
Bruneau,	Innes,	Rider,
Campbell,	Landerkin,	Rinfret,
Carroll,	Langelier,	Rowand,
Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Sanborn,
Casey,	Lavergne,	Semple,
Charlton,	Leduc,	Somerville,
Choquette,	Legris,	Sutherland,
Christie,	Lister,	Vaillancourt,
Colter,	Livingston,	Watson,
Davies,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Welsh, et
Dawson,	McGregor,	Yeo.—63.

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Moncrieff,
Amyot,	Gordon,	Northrup,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Grandbois,	O'Brien,
Baker,	Gillet,	Ouimet,
Barnard,	Hazen,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bennett,	Henderson,	Patterson (<i>Huron</i>),
Bergeron,	Hodgins,	Pelletier,
Bowell,	Hughes,	Pope,
Boyle,	Hutchins,	Pridham,
Cameron,	Ives,	Putnam,
Carignan,	Joncas,	Reid,
Carling,	Kaulbach,	Roome,
Carpenter,	Kenny,	Rosamond,
Caron (Sir Adolphe),	Kirkpatrick,	Ross (<i>Dundas</i>),
Chapleau,	Langevin (Sir Hector),	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cleveland,	Lépine,	Ryckman,
Coatsworth,	Lippé,	Savard,
Corbould,	Macdonald (<i>King</i>),	Simard,
Corby,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Skinner,
Craig,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Smith (<i>Ontario</i>),
Curran,	Mackintosh,	Stairs,
Daly,	McAlister,	Taylor,
Denison,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Temple,
Desaulniers,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Thompson (Sir John),
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McKay,	Tisdale,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McLean,	Tupper,
Dewdney,	McLennan,	Turcotte,
Dugas,	McLeod,	Tyrwhitt,
Dupont,	McMillan (<i>Vauvèreuil</i>),	Wallace,
Dyer,	McNeill,	White (<i>Cardwell</i>),
Earle,	Madill,	White (<i>Shelburne</i>),
Fairbairn,	Mara,	Wilmot,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Marshall,	Wilson,
Foster,	Masson,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Fréchette,	Miller,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—107
Gillies,	Mills (<i>Annapolis</i>),	

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

IX—IMMIGRATION.

Appointements des agents et employés :—		
	Agent, Québec.....	1,400 00
	Sous-agent, Québec.....	1,100 00
	Interprète, Québec.....	660 00
	Messenger, Québec.....	365 00
	Agent, Montréal.....	1,400 00
	do Ottawa.....	1,300 00
	do Kingston.....	1,300 00
	do Toronto.....	1,650 00
	do Hamilton.....	1,250 00
76	do London.....	1,000 00
	do Halifax.....	1,200 00
	do Saint-Jean.....	1,000 00
	do Winnipeg.....	1,400 00
	Sous-agent, Winnipeg.....	1,000 00
	Interprète.....	800 00
	Agent, Brandon.....	1,400 00
	do Calgary.....	1,200 00
	do Port-Arthur.....	1,000 00
	do Victoria.....	1,200 00
	do Vancouver.....	1,200 00
	Dépenses imprévues des agences canadiennes.....	16,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne, à 12.55 p.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Desaulniers*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, requêtes, envoyées au département des Travaux Publics au sujet de certains travaux publics à être faits dans le comté de Saint-Maurice, depuis 1887.

M. *Cameron*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport de l'Inspecteur des Douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à West Bay, comté d'Inverness.

M. *Cameron*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport de l'Inspecteur des Douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à Whycomah, comté d'Inverness.

M. *Charlton*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat faisant connaître,—

1. Le nombre total d'acres de terres publiques donnés dans le Manitoba et le Nord-Ouest pour aider à la construction de chemins de fer, jusqu'au 26 avril 1892.
2. Le nom de chaque compagnie ou ligne de chemin de fer à qui un octroi de terre a été fait, la longueur de la ligne ainsi subventionnée et le nombre d'acres accordés à chaque compagnie ou ligne.
3. Le nombre total d'acres de terre dans le Manitoba et le Nord-Ouest qui a été gagné jusqu'au 26 avril 1892, aux termes des octrois, par suite de l'achèvement des lignes ou parties de lignes auxquelles des subventions en terres ont été données.
4. Le nom de chaque compagnie ou ligne de chemin de fer qui a gagné toute ou partie de sa subvention en terres, et le nombre d'acres gagné par chacune.

Produced in the U.S.A. by the American Cyanamid Co.

OLD FASHION

CHINA DISH - 1000000000

PROCESSED - AMERICAN

Produced in the U.S.A. by the American Cyanamid Co.

No 38.

OTTAWA, MARDI 26 AVRIL 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 39.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 27 AVRIL 1892.

PRIÈRE.

La pétition d'Isaac Allan et autres, de Kingston et du district du Centre, Ontario,—demandant que l'on reconnaisse et règle leurs réclamations pour services rendus au Canada en supprimant la révolte de 1837, et que justice leur soit rendue dans l'espèce,—est lue et reçue.

M. Wood (Brockville), du comité des Privilèges et Elections, présente le premier rapport de ce comité, recommandant respectueusement que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de M. Wood (Brockville), le dit rapport est adopté.

Sur motion de M. Stairs, la règle 51 est suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie de Lumière incandescente à gaz de Welsbach, de Halifax, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

M. Stairs présente un bill (No 75) conférant au Commissaire des Brevets certains pouvoirs pour venir en aide à Carl Auer Von Welsbach et autres,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, vendredi prochain.

M. Foster présente,—Réponse à Ordre du 1er juillet 1891—Copie de toute correspondance, télégrammes, lettres, rapports, estimés et autres documents concernant les études faites au sujet de la construction et du coût d'un tunnel sous-marin entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme.

Sir John Thompson présente,—Réponse à Ordre du 9 mars 1892—Qu'une carte de la Puissance du Canada soit déposée sur le bureau de la Chambre, indiquant les limites des townships, comtés et divisions électorales dans chaque province, et le nombre de votes inscrits dans chaque township, pour chaque candidat, lors de l'élection générale de mars 1891.

Sur motion de M. Rider, il est voté une Adresse demandant copie de toute correspondance, mémoires, ordonnances ministérielles et ordres en conseil se rapportant en quelque manière à l'enlèvement du droit d'exportation sur les billots et autres bois non manufacturés exportés du Canada aux Etats-Unis.

M. Tisdale propose,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état indiquant tous les paiements faits à des commis permanents pour travail extra fait par eux dans leur propre département ou dans d'autres départements pendant les années de 1874 à 1878 inclusivement, spécifiant,—

1. Le nom de chacun de ces commis.
2. La page du rapport de l'Auditeur général ou des Comptes publics où se trouve mentionné chacun de ces paiements.

3. Le département dans lequel les dits commis étaient employés.
4. Le département pour lequel du travail extra a été fait.
5. La nature du travail.
6. Le montant de chacun de ces paiements.
7. Le fonds à même lequel a été pris chacun de ces paiements.

M. Landerkin propose, comme amendement,—Que les chiffres “1874 et 1878” soient retranchés du premier paragraphe de la dite proposition, et qu'ils soient remplacés par les suivants: “1869 à 1891.”—Adopté.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée, et un ordre est émis, en conséquence.

Sur motion de M. Devlin, il est voté une Adresse demandant copie de toute correspondance, documents, mémoires et pétitions concernant la construction projetée du système de canalisation connu sous le nom de “Canal à navires de la Rivière Ottawa.”

M. Lister propose,—Que copie de la pétition de Thomas Hobbs et autres, déposée sur le bureau de la Chambre, se plaignant de la conduite de William Elliott, éc., juge de comté de Middlesex, au sujet de la revision des listes de voteurs pour le district électoral de la cité de London, lui soit transmise sans délai pour son information et pour lui permettre de faire la réponse qu'il jugera convenable aux accusations formulées dans la dite pétition; et que la dite pétition et la réponse que pourra faire le dit juge soient référées à un comité spécial de cette Chambre afin de s'enquérir de la vérité des diverses allégations contenues dans la dite pétition dans le but de décider si les dites accusations doivent être référées à une commission d'enquête.

Et un débat s'ensuivant,

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 53) concernant la Compagnie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.

Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et du Maine et la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 18) concernant certains travaux de chemin de fer dans la cité de Toronto.

Bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Bill (No 37) concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie Canadienne de chemin de fer. (Titre changé en celui de “Compagnie du chemin de fer de Canso à Louisbourg.”)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir:—

Bill (No 72) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à l'Atlantique.

Bill (No 73) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal.

La Chambre reprend la considération ultérieure de la motion de M. Edgar,—
Que certaines accusations de corruption contre Sir Adolphe Caron soient référées au
comité des Privilèges et Elections.

Et le débat se continuant ;

JEUDI, 28 avril 1892.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Bennett.

Un message est reçu du Sénat, informant cette Chambre que Leurs Honneurs
s'uniront à elle pour former un comité mixte des deux Chambres pour examiner le
bill (No 7) des Communes, intitulé : " Acte concernant la loi criminelle," et en faire
rapport, et que les honorables messieurs Miller, Dickey, Scott, Gowan, Power
Lougheed et Poirier ont été nommés pour représenter le Sénat dans le dit comité.

La Chambre alors s'ajourne, à 1.05 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération
mercredi prochain, le 4 mai, ou après, par le comité des Chemins de fer, Canaux et
Télégraphes :

Bill (No 72) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de
Winnipeg à l'Atlantique.

Bill (No 73) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du che-
min de fer de l'île de Montréal.

No 39.

OTTAWA, MERCREDI 27 AVRIL 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 40.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 28 AVRIL 1892.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De W. L. McKenzie et autres, de New-Richmond, comté de Bonaventure, Québec ; demandant que dans le bill pour amender de nouveau l'Acte des Pêcheries, la clause défendant de prendre du poisson pour en faire de l'engrais, soit retranché.

De D. Holliday, greffier des sessions, de la part de la Congrégation Covenantaire d'Almonte, Ontario ; demandant que le bill à l'effet de rendre le vote obligatoire, soit amendé de manière à les exempter de l'obligation de voter pour des candidats au parlement fédéral ou aux législatures provinciales.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill (No 3) modifiant de nouveau l'Acte des Assurances, et il recommande que le dit bill ne soit pas passé, attendu que son objet ne paraît pas être dans l'intérêt des assurés.

Sur motion de Sir John Thompson, l'ordre du jour pour reprendre le débat ajourné sur la motion de M. Edgar,—Que certaines accusations de corruption portées contre Sir Adolphe P. Caron soient référées au comité des Privilèges et Elections, est placé en tête des ordres du jour pour mercredi prochain, après les interpellations.

Sur motion de M. Wallace, la requête de Alexander Furguson, éer, procureur, de la cité d'Ottawa, et autres d'autres lieux, présentée ce jour, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, pour un amendement à sa charte,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Foster, la Chambre décide de se former en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'autoriser les commissaires du havre des Trois-Rivières à prélever, au moyen de l'émission de débentures en la manière prescrite par le chapitre 52 des Statuts de 1882, à un taux d'intérêt n'exédant pas six pour cent par année, une somme n'exédant pas \$218,000, à être appliquée à l'acquisition de quais ou lots de grève, ou à la construction de quais ou autres travaux pour la réception des navires, dans le port des Trois-Rivières.

Les bills suivants sont lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 11) concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique.

Bill (No 43) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le département de la Commission Géologique."

Le bill (No 13) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, est délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Laurier propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que," dans la dite proposition, soient retranchés et remplacés par les suivants: "c'est une règle constitutionnelle nécessaire que toutes communications entre des représentants de ce gouvernement et des représentants d'autres gouvernements, sur des questions d'intérêt public, soient mises par écrit et soumises au parlement aussitôt qu'elles sont terminées; et que toute tentative, de la part d'un ministre de la Couronne, de discuter le sujet de ces communications sans les soumettre au parlement, est une dangereuse violation des droits du peuple."—Rejeté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Dawson,	Livingston,
Armstrong,	Delisle,	Macdonald (<i>Huron</i>),
Bain (<i>Wentworth</i>),	Edwards,	McGregor,
Béchar, d,	Featherston,	McMillan (<i>Huron</i>),
Beith,	Flint,	McMullen,
Bernier,	Forbes,	Mignault,
Bourassa,	Gauthier,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bowers,	Geoffrion,	Monet,
Bowman,	Gibson,	Paterson (<i>Brant</i>),
Brodeur,	Gillmor,	Perry,
Brown,	Godbout,	Proulx,
Bruneau,	Innes,	Rinfret,
Campbell,	Landerkin,	Rowand,
Carroll,	Langelier,	Sanborn,
Casey,	Laurier,	Scriver,
Charlton,	Lavergne,	Somerville,
Christie,	Leduc,	Vaillancourt,
Colter,	Legris,	Watson, et
Davies,	Lister,	Yeo.—57.

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Foster,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Amyot,	Fréchette,	Northrup,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Gillies,	O'Brien,
Barnard,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Ouimet,
Bennett,	Hazen,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Berge: on,	Henderson,	Pope,
Bowell,	Hodgins,	Prior,
Boyle,	Hughes,	Putnam,
Burns,	Hutchins,	Reid,
Cameron,	Joncas,	Robillard,
Cargill,	Kaulbach,	Roome,
Carignan,	Kenny,	Rosamond,
Carling,	Kirkpatrick,	Ross (<i>Dundas</i>),
Carpenter,	Langevin (Sir Hector),	Ross (<i>Lisgar</i>),
Caron (Sir Adolphe),	LaRivière,	Ryckman,

Chapleau,	Lépine,	Savard,
Coatsworth,	Lippé,	Simard,
Cockburn,	Macdonald (<i>King</i>),	Skinner,
Corbould,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Smith (<i>Ontario</i>),
Corby,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Stairs,
Craig,	McAlister,	Stevenson,
Curran,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Temple,
Daly,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Thompson (Sir John),
Davis,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Tisdale,
Desaulniers,	McKay,	Turcotte,
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McLean,	Tyrwhitt,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McLennan,	Wallace,
Dewdney,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),	Weldon,
Dugas,	McNeill,	White (<i>Cardwell</i>),
Dupont,	Madill,	White (<i>Shelburne</i>),
Earle,	Mara,	Wilson, et
Fairbairn,	Marshall,	Wood (<i>Brockville</i>).—98.
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Masson,	

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

IX.—IMMIGRATION—(*Suite.*)

77 Appointements des agents en Europe.....	5,900 00
78 Subvention à la Société pour la Protection des Immigrantes, Montréal	1,000 00

Résolutions à rapporter.

VENDREDI, 29 avril 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 12.15 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Innes*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'abaisser le droit sur le pétrole crû ou huile à gaz servant à la fabrication du gaz ?

M. *Wood* (Westmoreland)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—

1. Le tarif en vigueur sur l'Intercolonial pour le bétail sur pied, et les variations de ce tarif pendant les cinq dernières années.

2. Le nombre de bestiaux expédiés des stations de Sackville et Nappan, et leur destination, faisant la distinction entre des chargements complets de wagons et des quantités moindres que des chargements complets.

M. *Bergeron*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, renseignements, etc., qui pourraient concerner la succession de feu Pierre Alexandre Denis de la Ronde, duc de Saint-Simon, de son vivant résidant dans la ville de Valleyfield, dans le comté de Beauharnois, et, spécialement, copie des actes de vente du 19 décembre 1771 et 22 août 1778 par Dame Angélique Denis de Saint-Simon à la Couronne d'Angleterre; 2° d'un jugement du 20 avril 1842, No 406, Cour du Banc de la Reine, Québec, où Alexandre Thibaudière de la Ronde est demandeur *vs* Michel Tessier; 3° de quittances et reçus que le défunt aurait pu donner à la Couronne, soit pour loyer de ses terrains ou sur prix de vente; 4° d'un bail de 99 ans à partir de 1778 à 1877 pour terrains à lui appartenant; 5° de documents démontrant quels sont les derniers propriétaires des biens dépendant de cette succession dans la cité de Québec et dans la seigneurie de Rigaud.

M. *Mara*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé du nombre de voteurs dans les divers districts électoraux de la Colombie-Anglaise, et du nombre de voteurs dans chaque arrondissement de votation du district électoral.

No 40.

OTTAWA, JEUDI 28 AVRIL 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 189

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 41.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 29 AVRIL 1892.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir John Thompson, du comité spécial mixte des deux Chambres sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, présente le premier rapport de ce comité, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres et qu'il soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

M. McDonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné la requête de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du temps fixé pour recevoir telles pétitions; et les raisons données pour le délai sont de nature à permettre au comité de recommander que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue en ce qui concerne cette pétition.

Le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés expirant aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'à vendredi, le 20 mai prochain.

Sur motion de M. McDonald (Victoria), il est Résolu,—Que le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés soit prorogé à vendredi, le 20 mai prochain, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. McDonald (Victoria), la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés, est suspendue en ce qui concerne la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Wallace, la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, présentée ce jour,—demandant la passation d'un acte prescrivant qu'elle ne sera pas empêchée de prolonger sa ligne ferrée jusqu'à Prince-Albert, pour la raison qu'elle ne pourrait compléter une partie quelconque de cette ligne en aucune année,—est lue et reçue.

Sur motion de M. Curran, la requête de Knud Sando, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, d'autres lieux, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour une charte sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de Buckingham et de la Lièvre, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir John Thompson, le premier rapport du comité spécial mixte des deux Chambres sur bill (No 7) concernant la loi criminelle, est adopté.

Mr. Carling présente,—Réponse à Adresse du 14 mars dernier—Copie de toute correspondance entre le gouvernement canadien ou aucun de ses membres et le gouvernement anglais, ou entre les autorités du Canada et toute personne ou personnes au sujet de l'admission du bétail vivant venant des Etats-Unis, et copie de tous ordres en conseil à ce sujet.

Sir John Thompson présente un bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet d'autoriser les commissaires du havre des Trois-Rivières à prélever une somme à être appliquée à l'acquisition de quais ou lots de grève, ou à la construction de quais ou autres travaux pour la réception des navires, dans le port des Trois-Rivières.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser les commissaires du havre des Trois-Rivières à prélever, au moyen de l'émission de débetures en la manière prescrite par le chapitre 52 des Statuts de 1882, à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent par année, une somme n'excédant pas \$218,000, à être appliquée à l'acquisition de quais ou lots de grève, ou à la construction de quais ou autres travaux pour la réception des navires, dans le port des Trois-Rivières.

Résolution à rapporter.

Bapport à recevoir, lundi prochain.

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et un débat s'ensuivant,

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 75) conférant au Commissaire des Brevets certains pouvoirs pour venir en aide à Carl Auer Von Welsbach et autres,—est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Foster,—Que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés,—laquelle est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

IX.—IMMIGRATION—(Fin.)

79	Pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service	150,000 00
80	Inspecteur des agences (J. B. Lynch).....	300 00
Résolutions à rapporter.		

SAMEDI, 30 avril 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 2.05 a.m., jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *McMullen*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. A-t-on conclu quelqu'arrangement avec les compagnies de ranches dans les Territoires du Nord-Ouest, portant que les terres cultivables pourront être prises et occupées pour des fins de culture ?

2. La personne dépossédée par la Compagnie du Ranch Waldron, sera-t-elle autorisée à reprendre et occuper de nouveau ses propriétés ?

3. Les terres propres à la culture et comprises dans la concession Waldron seront-elles à l'avenir ouvertes à la colonisation pour fins de culture ?

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération par le comité des Bills Privés, vendredi, le 6 mai prochain, ou après, savoir :—

Bill (No 75) conférant au Commissaire des Brevets certains pouvoirs pour venir en aide à Carl Auer Von Welsbach et autres.

No 41

OTTAWA, VENDREDI, 29 AVRIL 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX.

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 42.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 2 MAI 1892.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union Typographique de Montréal, No 176; demandant un acte pour mettre toutes les lignes de chemin de fer et de télégraphe sous le contrôle direct du gouvernement.

De l'Union Typographique de Montréal, No 176; demandant un acte prohibant l'importation d'ouvriers Chinois en Canada.

De l'Union Typographique de Montréal, No 176; demandant la nomination d'un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre les patrons et ouvriers.

De l'Union Typographique de Montréal, No 176; demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union Typographique de Montréal, No 176; demandant un acte obligeant les entrepreneurs de travaux publics à payer à leurs ouvriers le prix courant des gages alloués aux ouvriers de mêmes métiers.

De l'Union Typographique de Montréal, No 176; demandant qu'aucun argent ne soit dépensé pour l'importation d'ouvriers devant faire concurrence sur les marchés du travail en Canada, etc.

De l'Union Typographique de Montréal, No 176; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De l'Union Typographique de Montréal, No 176; demandant un acte pour réduire graduellement les heures de travail.

De l'Union Typographique de Montréal, No 176; demandant l'abolition du système des contrats pour la construction des travaux publics.

De l'Union Typographique de Montréal, No 176; demandant l'émission de billets fiduciaires pour la construction des travaux publics nécessaires, etc.

De W. R. Dougall et autres, de la Milice de la Baie de Quinté et du District de Midland, Ontario; demandant qu'il soit donné une indemnité aux vétérans de 1837 pour leurs services envers le pays, pendant la révolte qui a eu lieu alors.

De T. H. Russell et autres, de Kingston et du District de Midland, Ontario; demandant que l'on reconnaisse et règle leurs réclamations pour services rendus au Canada en supprimant la révolte de 1837, et que justice leur soit rendue dans l'espèce.

M. Taylor présente un bill (No 77) à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York, et de changer son nom en celui de "Compagnie de chemin de fer Canadienne et Américaine,"—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. McCarthy, les adresses suivantes sont votées, savoir :—

Adresse à Son Excellence le Gouverneur général pour,—

1. Copie de toutes demandes ou plaintes faites au comité des chemins de fer du Conseil privé concernant les matières ou choses mentionnées dans les paragraphes *k, l, m, n, et p*, de la clause onze de l'Acte des chemins de fer.

2. Les noms des personnes qui ont porté ces plaintes ou contre lesquelles elles ont été faites.

3. La manière dont on a disposé de ces demandes ou plaintes.

Adresse à Son Excellence le Gouverneur général pour un état indiquant, pour l'année dernière (1891),—

1. Le nombre de demandes faites au comité des chemins de fer du Conseil privé pour une décision, ordonnance ou instruction concernant aucune des matières ou choses que le dit comité, aux termes de l'Acte des chemins de fer, a le pouvoir ou l'autorité de traiter.

2. La nature de la demande, en termes généraux.

3. Les noms des membres de l'honorable Conseil privé qui (*a*) ont instruit chacune de ses demandes; (*b*) qui étaient présents à une ou plusieurs des séances ajournées et à la décision finale; (*c*) dans les cas où il y a eu ajournement, les dates de l'instruction, et des ajournements subséquents ou des ajournements pour décision finale.

4. Etat indiquant la manière dont on a disposé de chacune des dites demandes, savoir : accordée ou refusée, ou accordée en partie.

M. McCarthy propose,—Que, vu les vastes intérêts commerciaux qui existent entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada et les questions politiques qui demandent à être réglées de temps à autre par ces deux pays, cette Chambre est d'avis qu'il serait avantageux, au point de vue de ces intérêts et de la bonne entente entre les deux pays, de nommer, avec l'approbation des aviseurs de Sa Majesté Impériale, un représentant qui serait attaché au personnel de l'ambassadeur anglais à Washington et spécialement chargé de représenter, surveiller et protéger les intérêts du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir John Thompson.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Gibson :—Ordre de la Chambre—Copie du certificat de l'ingénieur en chef intérimaire portant que des travaux pour une valeur de \$32,000 payés à Bancroft et Connolly avaient été faits en sus de tous certificats précédents pour le bassin de radoub de Kingston, tel que mentionné dans le rapport de l'Auditeur général, page C—119.

Par M. Lister :—Ordre de la Chambre—Copie du billet de concession accordé à John Alexander McLellan, de l'île Cockburn, pour le lot 15, dans la 5ème concession de la dite île. Aussi, copie de tous affidavits ou déclarations, lettres et autres papiers adressés par quelque personne ou personnes au département ou à quelqu'un de ses officiers se rapportant en quelque manière au dit lot ou à la cancellation du dit billet. Aussi, copie de tout ordre émis pour la cancellation du dit billet.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Copie du billet de concession accordé pour le lot 16, dans la 4ème concession de l'île Cockburn, et de toute cession ou transfert de ce lot à Peter McLellan. Aussi, copie de tous affidavits ou déclarations, lettres et autres papiers adressés par quelque personne ou personnes au département se rapportant en quelque manière au dit lot ou à la cancellation du dit billet. Aussi, copie de tout ordre émis pour la cancellation du dit billet.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant la quantité de terrain additionnel acheté le long ou dans le voisinage des chemins de fer de l'Etat pour donner plus de facilités au trafic ou pour autres fins; la quantité achetée ou payée entre le 1er juillet 1891 et le 1er avril 1892; le nom du vendeur et le prix d'achat; l'objet pour lequel la propriété sert ou doit servir.

Par M. Landerkin :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, papiers, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du maître de poste de McIntyre et la nomination de son successeur.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers, lettres, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du maître de poste d'Eugenia et la nomination de son successeur.

Par M. Laurier :—Ordre de la Chambre—Copie de toute enquête, faite sous l'autorité du département des Travaux Publics, pour constater les dommages causés aux propriétaires de la commune d'Yamaska, par l'érection d'une digue dans la rivière Yamaska.

Par M. Murray :—Adresse—Copie de toute correspondance, mémoires et documents échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes, compagnies ou corporations, sur l'opportunité de libérer le comté de Pontiac de toute ou partie de sa dette de chemin de fer.

Par M. Casey :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance concernant la nomination de M. W. H. Ingram comme percepteur des douanes à Saint-Thomas, Ontario.

Par M. Perry :—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms de tous les employés du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard qui ont été destitués depuis le 1er juillet 1887, et la raison de chaque destitution.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 10) modifiant l'Acte du pilotage.

Bill (No 14) concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Bill (No 45) à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Bill (No 38) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 8) concernant l'aide par les sauveteurs des Etats-Unis dans les eaux canadiennes.

Et aussi, avec les bills suivants de Leurs Honneurs auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 78) intitulé: "Acte pour faire droit à James Albert Manning Aikins."

Bill (No 79) intitulé: "Acte pour faire droit à Ada Donigan."

Et communiquant la preuve faite au sujet de ces deux derniers bills devant le comité des divorces de cette Chambre.

Sur motion de M. Taylor, les dits bills sont lus pour la première fois,—Seconde lecture demain.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Watson*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous plaidoyers, ordres, jugements et autres pièces concernant la cause de Logan vs la cité de Winnipeg, instituée pour s'assurer de la constitutionalité de l'Acte des Ecoles du Manitoba.

M. *Mills* (Annapolis)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quels sont les soumissionnaires pour la construction du barrage à Round Hill, comté d'Annapolis, N.-E. ? Quel était le montant de chaque soumission ? Quel est l'entrepreneur ?

M. *Watson*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel montant a été payé par le gouvernement fédéral jusqu'à date pour dépenses légales et autres dans la cause de Barrette vs la cité de Winnipeg instituée pour s'assurer de la constitutionalité de l'Acte des Ecoles du Manitoba ?

No 42.

OTTAWA, LUNDI, 2 MAI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria,

PROCÈS - VERBAL

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1892.

No 43.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 3 MAI 1892.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du parlement, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité recommande respectueusement que son quorum soit réduit à neuf membres.

Votre comité recommande aussi que tout nouveau sénateur et membre de la Chambre des Communes reçoive une valise en cuir et une caisse de papeterie et un nécessaire à écrire (*cabinet.*)

Votre comité recommande aussi qu'au commencement de chaque session, l'Orateur de la Chambre des Communes, par l'entremise du greffier de la Chambre, donne instruction au greffier de ce comité et au commis de la papeterie de la Chambre de préparer un état de la quantité, de l'espèce et du prix des articles de papeterie requis pour la Chambre des Communes pour l'année fiscale suivante, et qu'il soumette cet état au comité mixte des Impressions du parlement aussitôt que possible après son organisation; et que le dit comité mixte soit autorisé à examiner et reviser le dit état, et qu'il suggère les changements et améliorations à y apporter pour l'avantage des députés, et que de temps à autre il soumette ses rapports à la Chambre pour être pris en considération et approuvés, suivant l'usage suivi jusqu'ici.

Votre comité recommande qu'à l'avenir, avant d'imprimer les rapports sur les fermes expérimentales, l'industrie laitière et autres rapports du comité d'Agriculture et de Colonisation dont la quantité, jusqu'aujourd'hui, a été de beaucoup supérieure aux demandes des membres du Sénat et des Communes, chaque sénateur et député soit prié de donner avis au greffier du comité mixte des Impressions, du nombre d'exemplaires dont il aura besoin, et de cette manière il ne sera imprimé que le nombre d'exemplaires demandés.

Votre comité soumet à la considération de cette Chambre la lettre suivante du Dr S. E. Dawson, imprimeur de la reine.

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES.

BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE,
OTTAWA, 11 avril 1892.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait suivant:—

Bien qu'il existe un très bon rapport des débats qui ont eu pour résultat la confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et que le *Hansard*, à partir de l'année 1874, contienne l'histoire courante du parlement fédéral, cependant il existe une lacune entre les années 1867 et 1874 qui n'est que très imparfaitement comblée par des fragments de rapports de journaux ou autres comptes rendus, rédigés sans uniformité.

L'on m'a fait observer qu'il serait important, au point de vue de l'histoire, de combler cette lacune dans nos annales au moyen d'une compilation remontant à l'origine de la confédération et composée des matériaux actuellement disséminés dans diverses publications, de manière à en faire une histoire uniforme du parlement canadien depuis sa création.

J'ai pensé que, si le comité mixte des Impressions jugeait la chose assez importante, les volumes manquants pourraient être imprimés au bureau pendant la saison morte de l'été alors que nous sommes obligés de congédier bon nombre d'ouvriers que nous employons actuellement. Le travail de compilation serait fait, bien entendu, par les personnes auxquelles le comité jugerait à propos de confier l'ouvrage, probablement les bibliothécaires du parlement. Autant que je puis en juger, l'impression et le papier pour les sept années manquantes coûteraient \$8,000 environ, auxquelles il faudrait ajouter, pour les frais de reliure, une somme additionnelle de 58 à 60 centins pour chaque exemplaire.

Si le comité approuve cette proposition, un crédit spécial devra être inséré dans le budget supplémentaire.

Bien à vous,

(Signé)

S. E. DAWSON,

Imp. de la Reine, etc.

Au DR BERGIN,

Président du comité mixte des Impressions.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest pour un acte la relevant de l'obligation de construire vingt milles de son chemin cette année, comme le veut sa charte, et il constate que l'avis n'a été publié que pendant une semaine; mais comme la nécessité de cette demande ne s'est présentée que récemment, que la question est d'importance vitale pour la compagnie et que cela ne lèsera aucuns droits existants, votre comité recommande la suspension de la règle 51 à ce sujet.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, il recommande aussi que la partie de la 49ième règle qui limite le temps pour présenter des bills privés, soit suspendue au sujet du bill à être soumis par la dite compagnie.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Bill (No 23) constituant en corporation la Compagnie d'irrigation et de pouvoir hydraulique de la Rivière Haute et du Creek aux Moutons.

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Bill (No 56) ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pontiac au Pacifique.

Sur motion de M. Coatsworth, la règle 51 et la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés, sont suspendues en ce qui concerne un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Il présente alors le dit bill (No 80),—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Foster présente,—Réponse à l'Ordre du 23 mars dernier,—Copie de toute correspondance, rapports, etc., qui ont pu être échangés entre le gouvernement canadien et Sir Douglas Fox ou tout autre ingénieur, depuis le 1er septembre 1891,

au sujet de la construction d'un tunnel entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, sous le détroit de Northumberland.

Aussi,—Réponse à Ordre du 14 mars dernier,—Copie de toutes soumissions reçues pour travaux de gravure ou d'impression depuis 1882, et de tous contrats conclus à ce sujet, y compris le contrat de l'année actuelle. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet depuis 1882.

Le bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur,—est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

Le bill (No 69) concernant les témoins et la preuve,—est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité spécial mixte des deux Chambres sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Qu'un message soit adressé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a référé le bill (No 69) intitulé: "Acte concernant les témoins et la preuve," au comité spécial mixte des deux Chambres sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

X—QUARANTAINE.

	Quarantaine, Grosse-Ile.....	\$20,000 00
	do Saint-Jean.....	2,500 00
	do Pictou.....	800 00
	do Halifax.....	3,000 00
81	do Charlottetown.....	1,000 00
	do Victoria, C.-B.....	5,000 00
	do Sydney, N.-E.....	1,900 00
	do Chatham, N.-B.....	1,000 00
	do Port-Hawkesbury.....	300 00
82	Lazaret de Tracadie.....	4,500 00
83	Salubrité publique.....	2,000 00
84	Quarantaines des bestiaux.....	15,000 00
85	Hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface.....	8,000 00
86	Ports de quarantaine à établir.....	2,000 00

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CANAUX.

113	Lachine.....	175,000 00
114	Lac Saint-Louis.....	25,000 00
115	Soulanges.....	400,000 00
116	Cornwall.....	500,000 00
117	Rapide-Plat.....	250,000 00
118	Galops.....	250,000 00
119	Saint-Laurent, fleuve et canaux.....	200,000 00
	Welland.....	60,000 00
120	do creusement jusqu'à 14 pieds.....	20,000 00
	do dommages aux terres, Grande-Rivière.....	9,000 00
121	Murray.....	60,000 00
122	Trent.....	74,000 00
123	Grenville.....	7,000 00
124	Saint-Pierre.....	8,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant sans amendement, le bill (No 58) autorisant le transfert à la corporation de la cité de Toronto de certains terrains de l'artillerie dans cette cité.

Aussi, avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 81) intitulé: " Acte pour faire droit à Herbert Rimmington Mead."

Et communiquant la preuve faite au sujet de ce dernier bill devant le comité des divorces de cette Chambre.

Sur motion de M. Taylor, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Mignault—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Combien de bateaux à vapeur ou autres vaisseaux ont passé par l'écluse de la rivière Yamaska depuis sa construction jusqu'à la clôture de la navigation de l'année 1891? Le gouvernement a-t-il reçu des péages à la dite écluse? Si oui, quel est le montant annuel?

M. Charlton—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. Quels sont les membres de la Commission Royale chargée d'étudier " les effets du trafic des liqueurs sur tous les intérêts qui s'y rattachent en Canada, etc.," sous l'autorité du vote de cette Chambre en date du 24 juin 1891?

2. Quel est le président de la Commission?

3. Depuis combien de temps la dite Commission poursuit-elle cette enquête, et a-t-elle visité des pays étrangers à cette fin?

4. Le gouvernement est-il informé quand sera terminé le rapport de cette Commission?

M. Bruneau—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents, mémoires et correspondance échangés entre le gouvernement, la corporation et la chambre de commerce de la cité de Sorel et autres personnes, concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un pont sur la rivière Richelieu devant relier à la cité de Sorel le chemin de fer " Montréal et Sorel."

M. Bruneau—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents, mémoires, plans, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la baie LaVallière.

No 43.

OTTAWA, MARDI, 3 MAI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 44.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 4 MAI 1892.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition de Jonas Bullman et autres, de l'Association des Jeunes Gens pour les Œuvres Chrétiennes, de l'Eglise Méthodiste de la partie ouest d'Ottawa, Ontario; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago, 1893, est lue et reçue.

Sur motion de M. Dickey, la requête de Andrew Dryburgh Provand, de Londres, Angleterre, et autres d'autres lieux, présentée ce jour,—demandant la permission de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (limitée), pour un acte l'autorisant à émettre des bons hypothécaires préférentiels pour compléter les travaux,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, est lue et reçu et référée au comité des Ordres Permanents.

M. Foster présente,—Réponse à Adresse du 30 mars dernier,—Copie de toute correspondance, télégrammes ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales ou le gouvernement de Terre-Neuve, ou entre aucun membre ou représentant de quelqu'un de ces gouvernements, touchant l'admission de Terre-Neuve dans la Puissance du Canada, y compris toute correspondance ou télégrammes adressés au Haut-Commissaire ou venant de lui, sur ce sujet, et tous rapports au conseil et minutes du conseil s'y rapportant. Aussi, copie de toutes conditions ou offres qui ont pu être soumises au gouvernement de Terre-Neuve ou à quelqu'un de ses membres au sujet de l'entrée de cette Ile dans la fédération canadienne.

Aussi,—Relevé, pour dix jours, des recettes et dépenses du Canada, du 21 au 30 avril écoulé, et pour la période correspondante de 1891.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Edgar,—Que James D. Edgar, député du district électoral de Ontario-Ouest en cette Chambre, ayant déclaré, de son siège en Chambre, qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes,—

1. Que chacune des années 1882 à 1891, inclusivement, la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean a reçu, par voie de bonus, de la Puissance du Canada, des subventions s'élevant dans l'ensemble à plus d'un million de piastres, lesquelles ont été votées par le parlement sur la recommandation des ministres de la Couronne.

2. Que des arrangements ont été conclus par la dite compagnie de chemin de fer en vertu desquels les dites subventions ont été dépensées par une compagnie de construction, par l'entremise du nommé H. J. Beemer, entrepreneur, ou de concert

avec lui, et que le dit Beemer et ceux qui l'ont aidé à trouver des fonds pour la construction des travaux du dit chemin de fer, ont eu le bénéfice des dites subventions.

3. Que durant la totalité de la dite période de 1882 à 1891, l'honorable Sir Adolphe P. Caron était, comme il l'est encore, membre de la Chambre des Communes du Canada, membre du gouvernement canadien et l'un des conseillers privés de Sa Majesté pour le Canada.

4. Que le dit Sir A. P. Caron a été, durant la totalité ou la majeure partie de la dite période, l'un des membres de la dite compagnie de construction, et qu'à ce titre il avait les moyens de savoir, comme il savait de fait, l'emploi des dites subventions et leur affectation après qu'elles eurent été versées par le gouvernement à la dite compagnie de chemin de fer.

5. Que durant la dite période, et pendant que le dit chemin de fer se construisait en partie au moyen des dites subventions, le dit Sir A. P. Caron a reçu frauduleusement de fortes sommes d'argent provenant des dites subventions, des deniers prélevés sur leur crédit, et de personnes en retirant des bénéfices.

6. Que durant la même période, de fortes sommes d'argent provenant des dites subventions et de deniers prélevés sur leur crédit, et de personnes en retirant des bénéfices, ont, de temps à autre, été frauduleusement versées à titre de contribution, à la demande et connaissance du dit Sir A. P. Caron, pour des fins électorales et pour aider à l'élection à la Chambre des Communes du dit Sir A. P. Caron et autres membres et partisans du gouvernement dont il était un des membres, et qu'après le paiement de quelques unes des dites contributions frauduleuses, de nouvelles subventions ont été accordées et versées à la dite compagnie de chemin de fer par le gouvernement dont le dit Sir A. P. Caron était l'un des membres.

7. Que la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata a été légalement constituée par lettres patentes émises par le gouvernement canadien, le 6 octobre 1885, et que depuis cette date, la dite compagnie de chemin de fer a reçu de la Puissance du Canada des subventions au montant de \$649,200, qui ont été votées par le parlement sur la recommandation des ministres de la Couronne.

8. Que depuis le dit 6 octobre 1885, et pendant que le dit chemin de fer de Témiscouata se construisait en partie au moyen des dites subventions, le dit Sir A. P. Caron a frauduleusement reçu de fortes sommes d'argent des personnes qui, de temps à autre, ont eu le contrôle de la dite Compagnie du chemin de fer de Témiscouata et des dites subventions, ou qui étaient directement intéressées dans les dites subventions.

9. Qu'aussi, depuis le dit 6 octobre 1885, les personnes qui, de temps à autre, ont eu le contrôle du dit chemin de fer de Témiscouata et des dites subventions ou qui étaient directement intéressées dans les dites subventions, ont versé à titre de contribution de fortes sommes, à la demande et connaissance du dit Sir A. P. Caron, pour des fins électorales et pour aider à l'élection à la Chambre des Communes du dit Sir A. P. Caron et autres membres et partisans du gouvernement dont il était un des membres, et qu'après le paiement de quelques unes des dites contributions frauduleuses, de nouvelles subventions ont été accordées et payées à la dite compagnie de chemin de fer par le gouvernement dont le dit Sir A. P. Caron était l'un des membres.

10. Que les dites sommes d'argent ci-dessus mentionnées dans les paragraphes 6 et 9 comme ayant été versées à titre de contributions pour des fins électorales, ont été ainsi employées de même que d'autres sommes souscrites par des entrepreneurs publics faisant affaires avec le gouvernement fédéral, et qu'elles ont été contrôlées et distribuées à profusion et illégalement par l'ordre direct et à la connaissance du dit Sir A. P. Caron dans le but de corrompre les électeurs; et, qu'aux seules élections générales de 1887, plus de \$100,000 ainsi souscrites, ont été ainsi employées dans le but de corrompre les électeurs dans les districts électoraux suivants, savoir: Saint-Maurice, Champlain, Lévis, Montmorency, Charlevoix, Kamouraska, Témiscouata, L'Islet, Dorchester, Berthier, Portneuf, Québec, Gaspé, Rimouski, Montmagny, Bellechasse, Beauce, Mégantic, Québec-Ouest, Québec-Centre, Québec-Est et Trois-Rivières.

Que les déclarations ci-dessus soient référées au comité des Privilèges et Elections pour faire une enquête sur les dites allégations ; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, d'interroger les témoins sous serment ou affirmation, de rapporter au complet la preuve faite devant lui, la procédure en comité et le résultat de l'enquête.

Et la question étant mise sur la dite motion ;

M. Bowell propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—

"James D. Edgar, député du district électoral de Ontario-Ouest en cette Chambre, ayant déclaré, de son siège en Chambre, qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes,—

1. Que chacune des années 1882 à 1891, inclusivement, la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean a reçu, par voie de bonus, de la Puissance du Canada, des subventions s'élevant dans l'ensemble à plus d'un million de piastres, lesquelles ont été votées par le parlement sur la recommandation des ministres de la Couronne.

2. Que des arrangements ont été conclus par la dite compagnie de chemin de fer en vertu desquels les dites subventions ont été dépensées par une compagnie de construction, par l'entremise du nommé H. J. Beemer, entrepreneur, ou de concert avec lui, et que le dit Beemer et ceux qui l'ont aidé à trouver des fonds pour la construction des travaux du dit chemin de fer, ont eu le bénéfice des dites subventions.

3. Que durant la totalité de la dite période de 1882 à 1891, l'honorable Sir Adolphe P. Caron était, comme il l'est encore, membre de la Chambre des Communes du Canada, membre du gouvernement canadien et l'un des conseillers privés de Sa Majesté pour le Canada.

4. Que le dit Sir A. P. Caron a été, durant la totalité ou la majeure partie de la dite période, l'un des membres de la dite compagnie de construction, et qu'à ce titre il avait les moyens de savoir, comme il savait de fait, l'emploi des dites subventions et leur affectation après qu'elles eurent été versées par le gouvernement à la dite compagnie de chemin de fer.

5. Que durant la dite période, et pendant que le dit chemin de fer se construisait en partie au moyen des dites subventions, le dit Sir A. P. Caron a reçu frauduleusement de fortes sommes d'argent provenant des dites subventions, des deniers prélevés sur leur crédit, et de personnes en retirant des bénéfices.

6. Que durant la même période, de fortes sommes d'argent provenant des dites subventions et de deniers prélevés sur leur crédit, et de personnes en retirant des bénéfices, ont, de temps à autre, été frauduleusement versées à titre de contribution, à la demande et connaissance du dit Sir A. P. Caron, pour des fins électorales et pour aider à l'élection à la Chambre des Communes du dit Sir A. P. Caron et autres membres et partisans du gouvernement dont il était un des membres, et qu'après le paiement de quelques-unes des dites contributions frauduleuses, de nouvelles subventions ont été accordées et versées à la dite compagnie de chemin de fer par le gouvernement dont le dit Sir A. P. Caron était l'un des membres.

7. Que la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata a été légalement constituée par lettres patentes émises par le gouvernement canadien, le 6 octobre 1885, et que depuis cette date, la dite compagnie de chemin de fer a reçu de la Puissance du Canada des subventions au montant de \$649,200, qui ont été votées par le parlement sur la recommandation des ministres de la Couronne.

8. Que depuis le dit 6 octobre 1885, et pendant que le dit chemin de fer de Témiscouata se construisait en partie au moyen des dites subventions, le dit Sir A. P. Caron a frauduleusement reçu de fortes sommes d'argent des personnes qui, de temps à autre, ont eu le contrôle de la dite Compagnie du chemin de fer de Témiscouata et des dites subventions, ou qui étaient directement intéressées dans les dites subventions.

9. Qu'aussi, depuis le dit 6 octobre 1885, les personnes qui, de temps à autre, ont eu le contrôle du dit chemin de fer de Témiscouata et des dites subventions ou qui étaient directement intéressées dans les dites subventions, ont versé à titre de

contribution de fortes sommes, à la demande et connaissance du dit Sir. A. P. Caron, pour des fins électorales et pour aider à l'élection à la Chambre des Communes du dit Sir A. P. Caron et autres membres et partisans du gouvernement dont il était un des membres, et qu'après le paiement de quelques-unes des dites contributions frauduleuses, de nouvelles subventions ont été accordées et payées à la dite compagnie de chemin de fer par le gouvernement dont le dit Sir A. P. Caron était l'un des membres.

Qu'au cours du débat qui s'est élevé sur la résolution basée sur ces déclarations du dit M. Edgar, l'honorable M. Mills, député du district électoral de Bothwell, s'est exprimé comme suit :

“ Ainsi, quand le ministre de la justice et ses collègues entreprennent de démontrer que la Chambre n'a plus le pouvoir de s'enquérir des cas de détournement des deniers publics pour corrompre les électeurs, sous prétexte que les procès d'élection ont été confiés aux tribunaux, je me permets de différer d'opinion avec eux. Le procès d'une pétition en invalidation d'élection est une chose. L'emploi délibéré des deniers publics par un membre du gouvernement pour corrompre les électeurs, en est une autre qui exige une enquête parlementaire, et ce droit n'est pas le moindre affecté parce que les procès en invalidation d'élection ont été confiés aux tribunaux.”

Aussi : “ Ces accusations s'appliquent à l'accusé plutôt en sa qualité de membre du gouvernement qu'en sa qualité de membre de la Chambre. Quelles sont, en effet, les accusations qui sont portées ? Elles sont à l'effet qu'on a avisé la couronne d'approprier de fortes sommes à certaines fins désignées et que cet argent a été détourné de ces fins publiques et mis entre les mains d'un ministre de la couronne pour corrompre l'électorat dans certaines parties du Canada.”

Aussi : “ Voici une déclaration disant que cet honorable ministre, le directeur général des Postes, est le ministre qui a avisé la couronne d'accorder ces subsides, pour aider à ces compagnies. Il est accusé d'avoir obtenu une partie des subsides ainsi votés, ou une somme équivalente, de ces mêmes compagnies et de s'en être servi pour lui-même, pour sa propre élection et pour les élections de vingt-trois divisions électorales du Canada. Cette accusation est assez précise et assez claire. L'accusation dit aussi qu'après que ce ministre eut reçu cet argent, il conseilla à la couronne de voter d'autres subsides à d'autres personnes, et qu'à même ces nouveaux subsides, il a encore reçu certaines sommes.”

Aussi : “ S'il a conseillé à la couronne d'accorder des subsides et s'il était entendu avec une des compagnies de chemins de fer qui devait profiter de ces subsides, qu'une partie de l'argent lui reviendrait nous devons le savoir, nous avons droit de le savoir.”

Qu'au cours du dit débat, l'honorable Sir Richard Cartwright, représentant le district électoral d'Oxford-Sud, s'est exprimé comme suit :

“ Mais de quoi donc mon honorable ami, qui siège à mes côtés, accuse-t-il le directeur général des postes ? Il l'accuse sans ambiguïté, mais en termes précis, de s'être rendu coupable de la conspiration la plus immorale qu'un ministre de la couronne puisse commettre.”

M. Edgar, au cours du dit débat, s'est exprimé comme suit :—

“ Les chemins de fer compris dans cette accusation ont été aidés par les gouvernements fédéral et provincial, et ce dont je me plains c'est que le ministre des Postes s'est approprié les subventions fédérales.” Et encore,—

“ Le ministre de la Marine a soulevé une singulière question quand il a dit que je n'ai pas, comme j'aurais dû le faire, accusé son collègue de vol public. Je n'ai pas employé ces mots, mais je me suis certainement exprimé en termes qui comportent cette signification. Si ce n'est pas un vol public, pour un député de prendre des deniers à même des subventions publiques, j'aimerais à savoir ce que c'est.” Et encore : “ Ainsi, je pense que si je puis procéder et prouver ces accusations, on aura un cas de conspiration des plus abominables, d'après la loi.”

Que d'après les déclarations précédentes faites par le dit J. D. Edgar, et les commentaires et arguments à ce sujet faits par les dits David Mills, Sir R. Cartwright et

le dit J. D. Edgar de leurs sièges en cette Chambre, il ressort que le dit J. D. Edgar avait l'intention, par les dites déclarations, d'accuser Sir A. P. Caron, un membre de cette Chambre et de l'honorable Conseil Privé du Canada d'offenses graves et d'oubli de ses devoirs, bien que les dites déclarations du dit J. D. Edgar, en premier lieu citées, ne comportent pas d'accusation définie ou précise contre lui.

Que les déclarations du dit J. D. Edgar et les commentaires et arguments des dits autres membres de cette Chambre et ses propres commentaires à ce sujet dénotent l'intention de porter, par les dites déclarations, les accusations suivantes contre le dit Sir A. P. Caron, savoir :—

1. Que pendant chacune des années 1882 à 1891, inclusivement, la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean a reçu, par voie de boni, du gouvernement fédéral des subventions s'élevant dans l'ensemble à plus d'un million de piastres, qui avaient été votées par le parlement, sur la recommandation de ministres de la couronne.

2. Que pendant la totalité de la dite période de 1882 à 1891, l'honorable Sir A. P. Caron a été, comme il l'est encore, membre du gouvernement du Canada et l'un des conseillers privés de Sa Majesté pour le Canada, et aussi membre de la Chambre des Communes dans chaque parlement élu depuis 1882.

3. Que pendant la dite période, et pendant que le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean se construisait en partie au moyen des dites subventions, le dit Sir A. P. Caron a sciemment aidé et contribué à distraire les dites subventions des fins de leur octroi, en recevant, pour des fins électorales, de la dite compagnie de chemin de fer, ou d'une compagnie de construction formée pour construire le dit chemin de fer, ou du sieur H. J. Beemer, gérant ou entrepreneur du dit chemin, de fortes sommes d'argent à même les dites subventions, et à même les deniers prélevés sur leur crédit; et qu'aussi, pendant la dite période, il a, de plus, sciemment ainsi aidé et contribué à obtenir des dites compagnies ou de l'une d'elles, le paiement, à même les dites subventions ou à même les deniers prélevés par les dites compagnies ou par l'une d'elles, sur leur crédit, de fortes sommes d'argent pour des fins électorales et pour aider à l'élection à la Chambre des Communes du dit Sir A. P. Caron et d'autres membres et partisans du gouvernement dont il formait partie.

4. Qu'après que quelques-uns des paiements en dernier lieu mentionnés ont été ainsi obtenus et versés, le dit Sir A. P. Caron, en considération des dits paiements, a frauduleusement aidé la compagnie à obtenir de nouvelles subventions du parlement fédéral.

5. Que depuis le 6 octobre 1885, la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata a reçu diverses subventions du gouvernement du Canada, s'élevant dans l'ensemble à environ \$649,200, et que Sir A. P. Caron a sciemment aidé et contribué à distraire les dites subventions des fins de leur octroi, en recevant de la dite compagnie de fortes sommes d'argent à même les dites subventions ou à même des deniers prélevés sur leur crédit, et aussi en obtenant de la dite compagnie, à même les dites subventions ou à même les deniers prélevés sur leur crédit, le paiement de très fortes sommes d'argent pour aider à son élection comme membre de la Chambre des Communes et à l'élection d'autres personnes comme membres de cette Chambre.

6. Qu'après que quelques-uns des paiements en dernier lieu mentionnés ont été ainsi obtenus et versés, le dit Sir A. P. Caron, en considération des dits paiements, a frauduleusement aidé la dite compagnie à obtenir de nouvelles subventions du parlement du Canada.

7. Que le dit Sir A. P. Caron a détourné de leur destination des deniers publics dans le but de corrompre l'électorat du Canada, savoir : une partie des deniers votés à titre de subventions, tel que ci-dessus mentionné.

8. Que la couronne ayant été avisée de consacrer de fortes sommes d'argent pour des fins publiques, savoir : les dites subventions, les dites sommes ou partie d'icelles ont été détournées de leurs fins et placées dans les mains de Sir A. P. Caron dans le but de corrompre l'électorat dans certaines parties du Canada.

9. Que le dit Sir A. P. Caron, lorsque les dites subventions ou quelques-unes d'icelles ont été votées ou recommandées, s'était entendu avec une ou plusieurs des

compagnies de chemins de fer bénéficiant des dites sommes votées ou avec une ou plusieurs personnes ayant un intérêt dans les dites sommes, pour que les deniers ainsi votés par le parlement ou partie d'iceux lui fussent remis.

10. Que le dit Sir A. P. Caron, à raison de ce fait, a frauduleusement conspiré avec les dites compagnies ou avec une ou plusieurs d'icelles.

Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient qu'il soit institué une enquête sur la vérité ou la fausseté des allégations et accusations en dernier lieu mentionnées et numérotées respectivement de 1 à 10 (étant les allégations et accusations renfermées dans les déclarations originales du dit J. D. Edgar et celles faites au cours du débat sur le sujet); et qu'à cette fin, la Chambre pense qu'il est opportun et convenable que la preuve relative aux dites allégations et accusations soit faite devant un ou plusieurs commissaires à être nommés en vertu du chapitre 114 des Statuts Révisés du Canada et ayant tous les pouvoirs mentionnés dans le dit chapitre, et que cette preuve soit déposée devant cette Chambre quand elle sera complétée."

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Bill (No 23) constituant la Compagnie d'irrigation et de force hydraulique de Rivière Haute et du Creek aux Moutons.

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Bill (No 56) confirmant un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pontiac au Pacifique.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir:—

Bill (77) à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York, et de changer son nom en celui de "Compagnie de chemin de fer Canadienne et Américaine."

Bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, sur division, et renvoyés au comité des Bills Privés avec la preuve faite devant le comité des divorces, du Sénat, et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette Chambre et sur lesquels les dits bills ont été basés:—

Bill (No 78) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James Albert Manning Aikins."

Bill (No 79) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Ada Donigan."

Bill (No 81) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Herbert Rimmington Mead."

Le débat sur la motion de M. Edgar et sur l'amendement de M. Bowell est alors repris.

Et le débat se continuant;

JEUDI, 5 mai 1892.

Sir Richard Cartwright propose comme sous-amendement,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés, et que les suivants soient ajoutés à la motion principale:—"Que cette Chambre s'oppose à ce que les accusations formulées par M.

J. D. Edgar, un membre de cette Chambre, de son siège en Chambre, contre Sir Adolphe Caron, aussi un membre de cette Chambre, soient soustraits au contrôle du parlement et renvoyés à un ou plusieurs commissaires nommés sur la recommandation du dit Sir Adolphe Caron et de ses collègues.

Que cette Chambre voit avec répugnance la proposition de permettre à l'accusé de changer et modifier les accusations portées contre lui pour y substituer une nouvelle série d'accusations rédigées par lui et ses collègues; et qu'une telle demande, de même que la proposition portant que les dites accusations devraient pareillement être l'objet d'une enquête faite par des personnes nommées par lui-même et ses collègues, est sans précédent aucun et contraire aux lois et usages parlementaires établis par la pratique de la mère-patrie, qu'elle est une violation des privilèges des membres de cette Chambre, et qu'elle tend à éluder et déjouer les fins de la justice."

Et la question étant mise sur le sous-amendement, il est rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Allan,
Armstrong,
Bain (*Wentworth*),
Béchar, d,
Beith,
Bernier,
Bourassa,
Bowers,
Brodeur,
Brown,
Bruneau,
Campbell,
Carroll,
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Choquette,
Christie,
Colter,
Davies,
Dawson,
Devlin,

Edgar,
Edwards,
Featherston,
Flint,
Forbes,
Fraser,
Frémont,
Geoffrion,
Gibson,
Guay,
Innes,
Landerkin,
Langelier,
Laurier,
Lavergne,
Leduc,
Legris,
Lister,
Livingston,
Macdonald (*Huron*),
McGregor,

McMillan (*Huron*),
McMullen,
Mignault,
Mills (*Bothwell*),
Monet,
Mulock,
Murray,
Paterson (*Brant*),
Perry,
Proulx,
Rider,
Rinfret,
Rowand,
Sanborn,
Scriver,
Semple,
Somerville,
Sutherland,
Vaillancourt,
Watson, et
Yeo.—63.

CONTRE :

Messieurs

Adams,
Amyot,
Bain (*Soulanges*),
Baker,
Barnard,
Bennett,
Bergeon,
Bowell,
Boyle,
Burnham,
Burns,
Cameron,
Cargill,
Carignan,
Carling,

Fréchette,
Gillies,
Girouard (*Deux-Montagnes*),
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Haggart,
Hazen,
Hearn,
Henderson,
Hodgins,
Hughes,
Hutchins,
Ingram,
Ives,

Miller,
Mills (*Annapolis*),
Moncrieff,
Montague,
Northrup,
O'Brien,
Ouimet,
Patterson (*Colchester*),
Patterson (*Huron*),
Pelletier,
Pope,
Pridham,
Prior,
Putnam,
Reid,

Carpenter,	Joncas,	Robillard,
Cleveland,	Kaulbach,	Roome,
Coatsworth,	Kenny,	Ross (<i>Dundas</i>),
Cochrane,	Kirkpatrick,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cockburn,	Langevin (Sir Hector),	Ryckman,
Corbould,	LaRivière,	Savard,
Corby,	Lépine,	Simard,
Costigan,	Lippé,	Skinner,
Craig,	Macdonald (<i>King</i>),	Smith (<i>Ontario</i>),
Curran,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Smith (Sir Donald),
Daly,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Sproule,
Davin,	Mackintosh,	Stairs,
Davis,	McAlister,	Stevenson,
Denison,	McCarthy,	Taylor,
Desaulniers,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Thompson (Sir John),
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tisdale,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Tupper,
Dewdney,	McKay,	Turcotte,
Dickey,	McLean,	Tyrwhitt,
Dugas,	McLennan,	Wallace,
Dupont,	McLeod,	Weldon,
Dyer,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),	White (<i>Cardwell</i>),
Earle,	McNeill,	White (<i>Shelburne</i>),
Fairbairn,	Madill,	Wilmot,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Mara,	Wilson, et
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Marshall,	Wood (<i>Brockville</i>).—125.
Foster,	Masson,	

Et la question étant mise sur l'amendement, il est adopté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Adams,	Fréchette,	Miller,
Amyot,	Gillies,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bain (<i>Soulanges</i>),	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Moncrieff,
Baker,	Gordon,	Montague,
Barnard,	Grandbois,	Northrup,
Bennett,	Guillet,	O'Brien,
Bergeron,	Haggart,	Quimet,
Bowell,	Hazen,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Boyle,	Hearn,	Patterson (<i>Huron</i>),
Burnham,	Henderson,	Pelletier,
Burns,	Hodgins,	Pope,
Cameron,	Hughes,	²⁹ Pridham,
Cargill,	Hutchins,	Prior,
Carignan,	Ingram,	Putnam,
Carling,	Ives,	Reid,
Carpenter,	Joncas,	Robillard,
Cleveland,	Kaulbach,	Roome,
Coatsworth,	Kenny,	Ross (<i>Dundas</i>),
Cochrane,	Kirkpatrick,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cockburn,	Langevin (Sir Hector),	Ryckman,
Corbould,	LaRivière,	Savard,
Corby,	Lépine,	²⁷ Simard,
Costigan,	Lippé,	Skinner,
Craig,	Macdonald (<i>King</i>),	² Smith (<i>Ontario</i>),
Curran,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	³ Smith (Sir Donald),

Daly,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Sproule,
Davin,	Mackintosh,	Stairs,
Davis,	McAlister,	Stevenson,
Denison,	McCarthy,	Taylor,
Desaulniers,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Thompson (Sir John),
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tisdale,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Tupper,
Dewdney,	McKay,	Turcotte,
Dickey,	McLean,	Tyrwhitt,
Dugas,	McLennan,	Wallace,
Dupont,	McLeod,	Weldon,
Dyer,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),	White (<i>Cardwell</i>),
Earle,	McNeill,	White (<i>Shelburne</i>),
Fairbairn,	Madill,	Wilmot,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Mara,	Wilson, et
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Marshall,	Wood (<i>Brockville</i>).—125.
Foster,	Masson,	

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Edgar,	McMillan (<i>Huron</i>),
Armstrong,	Edwards,	McMullen,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Featherston,	Mignault,
Bécharde,	Flint,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Beith,	Forbes,	Monet,
Bernier,	Fraser,	Mulock,
Bourassa,	Frémont,	Murray,
Bowers,	Geoffrion,	Paterson (<i>Brant</i>),
Brodeur,	Gibson,	Perry,
Brown,	Guay,	Proulx,
Bruneau,	Innes,	Rider,
Campbell,	Landerkin,	Rinfret,
Carroll,	Langelier,	Rowand,
Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Sanborn,
Casey,	Lavergne,	Scriver,
Choquette,	Leduc,	Semple,
Christie,	Legris,	Somerville,
Colter,	Lister,	Sutherland,
Davies,	Livingston,	Vaillancourt,
Dawson,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Watson, et
Devlin,	McGregar,	Yeo.—63.

Et la question étant mise sur la motion principale, telle qu'amendée ;

M. McCarthy propose.—Que la dite motion soit amendée de nouveau en y ajoutant les mots suivants : “Que les noms du dit ou des dits commissaires soient soumis à l'approbation de cette Chambre avant sa ou leur nomination.”

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi modifiée de nouveau,—elle est adoptée sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Adams,	Fréchette,	Miller,
Amyot,	Gillies,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bain (<i>Soulanges</i>),	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Moncrieff,
Baker,	Gordon,	Montague,
Barnard,	Grandbois,	Northrup,
Bennett,	Guillet,	O'Brien,
Bergeron,	Haggart,	Ouimet,

Bowell,
Boyle,
Burnham,
Burns,
Cameron,
Cargill,
Carignan,
Carling,
Carpenter,
Cleveland,
Coatsworth,
Cochrane,
Cockburn,
Corbould,
Corby,
Costigan,
Craig,
Curran,
Daly,
Davin,
Davis,
Denison,
Desaulniers,
Desjardins (*Hochelaga*),
Desjardins (*L'Islet*),
Dewdney,
Dickey,
Dugas,
Dupont,
Dyer,
Earle,
Fairbairn,
Ferguson (*Leeds et Gen.*),
Ferguson (*Renfrew*),
Foster,

Hazen,
Hearn,
Henderson,
Hodgins,
Hughes,
Hutchins,
Ingram,
Ives,
Joncas,
Kaulbach,
Kenny,
Kirkpatrick,
Langevin (Sir Hector),
LaRivière,
Lépine,
Lippé,
Macdonald (*King*),
Macdonald (*Winnipeg*),
Macdonell (*Algoma*),
Mackintosh,
McAlister,
McCarthy,
McDonald (*Victoria*),
McDougald (*Pictou*),
McDougall (*Cap-Breton*),
McKay,
McLean,
McLennan,
McLeod,
McMillan (*Vaudreuil*),
McNeil,
Madill,
Mara,
Marshall,
Masson,

Patterson (*Colchester*),
Patterson (*Huron*),
Pelletier,
Pope,
Pridham,
Prior,
Putnam,
Reid,
Robillard,
Roome,
Ross (*Dundas*),
Ross (*Lisgar*),
Ryckman,
Savard,
Simard,
Skinner,
Smith (*Ontario*),
Smith (Sir Donald),
Sproule,
Stairs,
Stevenson,
Taylor,
Thompson (Sir John),
Tisdale,
Tupper,
Turcotte,
Tyrrhitt,
Wallace,
Weldon,
White (*Cardwell*),
White (*Shelburne*),
Wilmot,
Wilson, et
Wood (*Brockville*).—125.

CONTRE :
Messieurs

Allan,
Armstrong,
Bain (*Wentworth*),
Bécharde,
Beith,
Bernier,
Bourassa,
Bowers,
Brodeur,
Brown,
Bruneau,
Campbell,
Carroll,
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Choquette,
Christie,
Colter,
Davies,
Dawson,
Devlin,

Edgar,
Edwards,
Featherston,
Flint,
Forbes,
Fraser,
Frémont,
Geoffrion,
Gibson,
Guay,
Innes,
Landerkin,
Langelier,
Laurier,
Lavergne,
Leduc,
Legris,
Lister,
Livingston,
Macdonald (*Huron*),
McGregor,

McMillan (*Huron*),
McMullen,
Mignault,
Mills (*Bothwell*),
Monet,
Mulock,
Murray,
Paterson (*Brant*),
Perry,
Proulx,
Rider,
Rinfret,
Rowand,
Sanborn,
Scriver,
Semple,
Somerville,
Sutherland,
Vaillancourt,
Watson, et
Yeo.—63.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 19) concernant la Compagnie canadienne d'inspection et d'assurance des Chaudières à vapeur.

Bill (No 30) concernant la Compagnie d'Acieries et de Forges de la Nouvelle-Ecosse (limitée).

Bill (No 31) concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe*.

Bill (No 25) concernant le Bureau de commerce de Montréal.

Bill (No 32) constituant en corporation l'Union des femmes missionnaires anabaptistes des provinces maritimes.

La Chambre, alors s'ajourne à 3.35 a.m.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Perry—Vendredi prochain—INTERPELLATION—A-t-on demandé des soumissions pour les nouveaux travaux à faire au brise-lames de Miminegash, I.P.-E. ? Si oui, le contrat a-t-il été donné, et à qui ? Quel est le montant stipulé au contrat ?

M. Choquette—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu le rapport de l'enquête faite par le député inspecteur des postes de Québec, contre H. Potvin, maître de poste de Sainte-Louise, dans le comté de L'Islet ? Si oui, quel est ce rapport ? Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire à ce sujet ?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération mercredi prochain, le 11 mai courant, ou après, par les comités suivants, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Bill (N^o 77) à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York, et de changer son nom en celui de "Compagnie de chemin de fer Canadienne et Américaine."

Bill (N^o 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 78) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James Albert Manning Aikins."

Bill (No 79) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Ada Donigan."

Bill (No 81) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Herbert Rimmington Mead."

No 44

OTTAWA, MERCREDI, 4 MAI 1892.

2^me Session, 7^me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 45.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 5 MAI 1892.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Ida Strong et autres, de l'Association des Jeunes Gens pour les Œuvres Chrétiennes, Ontario ; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago, 1893.

De William A. Brodie et autres, de la part de la Congrégation Covenantaire de Lochiel, comté de Glengarry, Ontario ; demandant que le bill à l'effet de rendre le vote obligatoire, soit amendé de manière à les exempter de l'obligation de voter pour des candidats au parlement fédéral ou aux législatures provinciales.

De John McSweyn et autres, d'Ontario ; demandant que le bill demandant la suppression de la littérature obscène, devienne loi.

De Adam Traynor et autres, de Régina, Territoires du Nord-Ouest ; demandant l'abolition du droit sur la ficelle à lier.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la requête de Andrew Dryburgh Provand, de Londres, Angleterre, et autres d'autres lieux,—demandant la permission de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (limitée), pour un acte l'autorisant à émettre des bons hypothécaires préférentiels pour compléter les travaux,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, et les raisons données pour le délai sont de nature à permettre au comité de recommander que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue en ce qui concerne cette pétition.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta.

Bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Votre comité attire l'attention de la Chambre sur le fait que la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta n'a pas, dans sa pétition, signifié son intention de demander des pouvoirs pour faire des travaux d'irrigation ; mais, comme le procureur de la compagnie a déclaré que les habitants de la localité affectée désirent l'exécution de ces travaux par la compagnie, votre comité recommande que les pouvoirs nécessaires soient accordés.

Au sujet du pouvoir d'établir des lignes de télégraphe et de téléphone renfermé dans le bill de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, votre comité constate que la compagnie n'a aucunement signifiée dans son avis ou sa pétition son intention de demander de semblables pouvoirs; mais comme le procureur de la compagnie a déclaré que, dans l'intérêt de la population échelonnée le long de la ligne de ce chemin de fer, il est désirable que ce pouvoir soit conféré à la compagnie, votre comité recommande qu'il soit accordé.

Sir John Thompson remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie d'une dépêche du Très-Honorable le Secrétaire d'Etat pour les Colonies en date du 11 avril 1892, au sujet des adresses de condoléance du Sénat et la Chambre des Communes du Canada, et de la législature de la province d'Ontario, à l'occasion de la mort de Son Altesse Royale le Duc de Clarence et d'Avondale.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, 4 mai 1892.

(P.C. 1168—H.)

(Copie)

Canada.—No 92.

Le Bureau Colonial au Gouverneur général.

DOWNING STREET, 11 avril 1892.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de vos dépêches, Nos 80 et 91, du 11 et 21 mars, et de vous informer que j'ai déposé devant la Reine les adresses de sympathie y renfermées du Sénat et de la Chambre des Communes et de la législature d'Ontario à l'occasion de la mort de S. A. R. le Duc de Clarence et d'Avondale.

Sa Majesté m'a commandé de vous prier de transmettre au Sénat et à la Chambre des Communes et à la législature d'Ontario, respectivement, ses sincères remerciements pour cette expression de loyauté et de sympathie de leur part qui lui a été une nouvelle consolation dans son chagrin.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé) KNUTSFORD.

Le Gouverneur général,

Etc., etc., etc.

Sur motion de M. Curran la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, est suspendue en ce qui concerne la pétition de Knud Sando et autres, pour une charte sans le rom de la Compagnie des chemins de fer de Buckingham et de la Lièvre, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, est suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (à responsabilité limitée), conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Curran, la pétition de Knud Sando, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, d'autres lieux, présentée ce jour,—demandant une charte sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de Buckingham et de la Lièvre, est lue et reçue.

M. Desjardins (Hochelaga) présente un bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Bergin propose,—Que le cinquième rapport du comité mixte des Impressions du parlement soit amendé comme suit :—

Paragraphe 2, ligne 2. Retranchez “ et un nécessaire à écrire (*cabinet*).”

Paragraphe 3, ligne 3. Retranchez “ au greffier de ce comité et.”

Paragraphe 3, ligne 9. Retranchez “ de temps à autre.”

Paragraphe 3, ligne 10. Retranchez “ suivant l’usage suivi jusqu’ici.”

Retranchez tout le quatrième paragraphe.—Adopté.

Sur motion de M. Bergin, le dit rapport est alors adopté, tel qu’amendé, et il est comme suit :—

Votre comité recommande respectueusement que son quorum soit réduit à neuf membres.

Votre comité recommande aussi que tout nouveau sénateur et membre de la Chambre des Communes reçoive une valise en cuir et une caisse de papeterie.

Votre comité recommande aussi qu’au commencement de chaque session, l’Orateur de la Chambre des Communes, par l’entremise du greffier de la Chambre, donne instruction au commis de la papeterie de la Chambre de préparer un état de la quantité, de l’espèce et du prix des articles de papeterie requis pour la Chambre des Communes pour l’année fiscale suivante, et qu’il soumette cet état au comité mixte des Impressions du parlement aussitôt que possible après son organisation ; et que le dit comité mixte soit autorisé à examiner et reviser le dit état, et qu’il suggère les changements et améliorations à y apporter pour l’avantage des députés, et qu’il soumette ses rapports aux deux Chambres pour être pris en considération et approuvés.

Votre comité soumet à la considération de cette Chambre la lettre suivante du Dr S. E. Dawson, imprimeur de la reine.

DÉPARTEMENT DE L’IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES.

BUREAU DE L’IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE,

OTTAWA, 11 avril 1892.

CHER MONSIEUR,—J’ai l’honneur d’appeler votre attention sur le fait suivant :—

Bien qu’il existe un très bon rapport des débats qui ont eu pour résultat la confédération des provinces anglaises de l’Amérique du Nord, et que le *Hansard*, à partir de l’année 1874, contienne l’histoire courante du parlement fédéral, cependant il existe une lacune entre les années 1867 et 1874 qui n’est que très imparfaitement comblée par des fragments de rapports de journaux ou autres comptes rendus, rédigés sans uniformité.

L’on m’a fait observer qu’il serait important, au point de vue de l’histoire, de combler cette lacune dans nos annales au moyen d’une compilation remontant à l’origine de la confédération et composée des matériaux actuellement disséminés dans diverses publications, de manière à en faire une histoire uniforme du parlement canadien depuis sa création.

J’ai pensé que, si le comité mixte des Impressions jugeait la chose assez importante, les volumes manquants pourraient être imprimés au bureau pendant la saison morte de l’été alors que nous sommes obligés de congédier bon nombre d’ouvriers que nous employons actuellement. Le travail de compilation serait fait, bien entendu, par les personnes auxquelles le comité jugerait à propos de confier l’ouvrage, probablement les bibliothécaires du parlement. Autant que je puis en juger, l’impression et le papier pour les sept années manquantes coûteraient \$8,000 environ, auxquelles il faudrait ajouter, pour les frais de reliure, une somme additionnelle de 58 à 60 centins pour chaque exemplaire.

Si le comité approuve cette proposition, un crédit spécial devra être inséré dans le budget supplémentaire.

Bien à vous,

(Signé)

S. E. DAWSON,

Imp. de la Reine, etc.

Au DR BERGIN,

Président du comité mixte des Impressions.

Sur motion de M. Dickey, la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime (limitée), présentée ce jour,—demandant un acte l'autorisant à émettre des bons hypothécaires préférentiels pour compléter les travaux,—est lue et reçue.

Mr. Dewdney présente,—Réponse à Adresse du 10 mars dernier,—Copie de toute correspondance, mémoires, ordres administratifs, et ordres en conseil concernant les limites nord-ouest, nord et est de la province de Québec, reçus ou passés pendant les cinq dernières années et non encore soumis à la Chambre, ainsi que tous rapports d'explorations ou d'arpentages ordonnés à ce sujet par le gouvernement du Canada pendant la dite période.

Et aussi,—un rapport sommaire de la Commission Géologique pour l'année 1891.

Le bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur, est lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 9) modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries, est délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 29) concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James.

Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et du Maine et la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 53) concernant la Compagnie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.

Bill (No 37) concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

Bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

NO 45.

OTTAWA, JEUDI, 5 MAI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 18

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1892.

No 46.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 6 MAI 1892.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend A. J. McFarland et autres, de la Congrégation Presbytérienne Réformée de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick ; demandant que le bill à l'effet de rendre le vote obligatoire, soit amendé de manière à les exempter de l'obligation de voter pour des candidats au parlement fédéral ou aux législatures provinciales.

Du conseil municipal du comté de Hastings, Ontario ; demandant l'amendement de la loi réglementant la publication des amendes et pénalités imposées par les magistrats de police et autres dans les divers comtés.

De l'Union de Tempérance Chrétienne des Femmes et autres, de la Puissance du Canada ; demandant que le cens électoral soit appliqué aux femmes aux mêmes conditions qu'aux hommes.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Buckingham et de la Lièvre, demandant une charte, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps requis ; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que le bill ne soit examiné en comité des chemins de fer, il recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (limitée), pour un acte l'autorisant à émettre des bons hypothécaires préférentiels pour compléter ses travaux, et il constate qu'il n'a pas été publiée d'avis ; mais comme les intérêts qui pourraient être lésés peuvent être protégés amplement par une clause dans le bill, si la chose est jugée nécessaire, votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue dans ce cas.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, il recommande aussi que la partie de la 49^{ième} règle qui limite le temps pour présenter des bills privés, soit suspendue au sujet du bill à être soumis par la dite compagnie.

Sur motion de M. Dickey, la règle 51 et la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés, est suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (à responsabilité limitée), conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Le bill (No 9) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries, est de nouveau délibéré en comité général,—et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CANAUX—(Fin.)

125 Sault Sainte-Marie..... 430,000 00

XV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

CANAUX.

LACHINE.

126	{	Construction de huit portes de rechange pour les vieilles et les nouvelles écluses	19,500 00
		Démolition et reconstruction des murs de la vieille écluse n ^o 1, des deux côtés, y compris le sas et les murs en aile supérieur et inférieur.....	37,800 00
		Reconstruction de l'ancien déversoir régulateur à Lachine et amélioration du présent système de drainage sur le côté sud du canal en amont du pont de la côte Saint-Paul.. ..	15,000 00
		Constructions de six ponts fixes.....	5,350 00

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, us pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta.

Bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Le bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental, est lu pour la seconde fois, et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend le cours de ses délibérations.

WELLAND.

127	{	Pont sur la vieille écluses n ^o 2 et chemin.....	5,700 00
		Réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, et enlèvement de la batture; aussi, construction de piles pour pont à Thorold.....	20,000 00
		Pour réparer les jetées de Port-Colborne et Port-Maitland, et les levées du canal au point de partage des eaux.....	2,000 00
		Réparer les levées avariées par les grandes eaux et la tempête lors du 9 février 1889.....	3,000 00
		Pour reconstruire l'aqueduc à Stromness.. ..	7,500 00
		Pour construire un nouveau pont tournant entre Stromness et le passage du chemin de fer de Buffalo et Brantford.....	3,000 00
		Curage et approfondissement du fossé latéral du côté nord du canal d'alimentation.....	1,500 00
		Pour refaire la décharge pour égoutter le côté ouest du canal à Port-Colborne.....	5,000 00
		Pour enlever la batture à l'embouchure de la rivière Chippawa....	3,000 00

	{ Pour réparer environ 500 pieds de la levée du canal endommagée par un éboulis le 24 août 1891.....	8,000 00
	{ Pour faire une décharge pour égoutter à la jonction du canal d'alimentation.....	3,000 00
CHAMBLY.		
	{ Démolition et reconstruction du mur et du sas de l'écluse n° 5...	6,000 00
	{ Clôture sur le front des terres sur le canal le long du chemin de halage sur l'île Sainte-Thérèse	2,500 00
128	{ Construction d'un mur de protection en blocaille, une partie de la levée ouest servant de chemin public entre le pont n° 3 et le pont Langelier (3 milles).....	4,000 00
	{ Achat et installation d'un moteur électrique pour actionner les machines dans les ateliers, durant l'été.....	1,000 00
	{ Pour payer la réclamation de Lamoureux Frères.....	1,600 00
	{ Pour payer la réclamation de la succession Yule, et les dépenses s'y rattachant.....	1,200 00
ECLUSE SAINTE-ANNE.		
129	Excavation de terre et corroi en arrière de l'ancienne écluse.....	5,000 00
CARILLON ET GRENVILLE.		
	{ Pour construire la maçonnerie des murs en aile au-dessus de l'écluse de garde, Grenville.....	14,000 00
130	{ Pour réparer et consolider une partie du barrage à Carillon.....	15,000 00
	{ Dommages causés à des terrains et services d'estimateurs.....	1,000 00
	{ Reconstruction des murs de soutènement en pierre sèche, abords de l'écluse n° 6, canal Grenville.....	5,000 00
WILLIAMSBURGH.		
131	Une paire de portes de rechange pour l'écluse du canal du Rapide Plat.....	4,000 00
RIDEAU.		
	{ Pont à Oliver's Ferry.....	20,000 00
132	{ Pour arrondir l'ancienne cale sèche au déversoir, Ottawa, et bâtir une cale.....	1,000 00
	{ Réparations au barrage de Hogsback.....	4,000 00
	{ Pont à Merrickville.....	6,000 00
VALLÉE DE LA TRENT.		
	{ Pour la construction d'un dragueur.....	6,000 00
	{ Pour achever le barrage à Fenelon Falls.....	1,400 00
133	{ Caisson en aval du barrage à la Pointe Young.....	1,200 00
	{ Caisson en aval du barrage à Lakefield	900 00
	{ Reconstruction du barrage à Heeley's Falls.....	5,000 00
CANAL SAINT-PIERRE.		
134	{ Pour reconstruire tout le mur de l'ouest.....	10,000 00
	{ Pour enlever une pointe de roc sur le chemin de halage de l'ouest	400 00
CANAL DE LA CULBUTE.		
135	Pour payer des réclamations et enlever des obstacles à la navigation.....	5,000 00

DIVERS.

136	{	Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu.....	5,000 00
		Arbitrages et sentences arbitrales.....	4,000 00
		Explorations et inspections—Canaux	3,000 00
		Pour payer les appointements des officiers non inscrits sur la liste du service civil.....	12,300 00
		Explorations et inspections—Chemins de fer.....	10,000 00
		Statistiques de chemins de fer.	1,600 00

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

110	Construction.....	2,000 00
-----	-------------------	----------

CHEMIN DE FER DU CAP-BRETON.

112	Bac, passeur pour les trains entre Mulgrave et Pointe Tupper, y compris les bers et les approches.....	70,000 00
-----	---	-----------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant cette Chambre que le comité nommé pour délibérer avec un comité de la Chambre des Communes, sur le bill (7) concernant la loi criminelle, a été autorisé à considérer le bill des Communes (69) intitulé: "Acte concernant les témoins et la preuve," renvoyé au dit comité de la Chambre des Communes.

Et aussi,—adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 11) concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique.

Bill (No 13) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *Curran*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers dans l'affaire de P. D. Dods et de tous rapports sur la perte de diamants de vitriers dans l'entrepôt de la douane à Montréal.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, vendredi, le 13 mai courant, ou après, savoir:—

Bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental.

AVIS DE MOTION

M. Dawson—Inch...—L'avis de motion est... dans l'attente de la motion de M. Dawson...

No 46.

OTTAWA, VENDREDI, 6 MAI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 47.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 9 MAI 1892.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De S. K. Brown, président de l'Assemblée de la Société Religieuse des Amis, Bloomfield, comté de Prince-Edward, Ontario; demandant que le cens électoral soit appliqué aux femmes aux mêmes conditions qu'aux hommes.

De John J. Cornell, secrétaire de l'Assemblée de la Société Religieuse des Amis, Bloomfield, comté de Prince-Edward, Ontario; demandant la passation d'un acte prohibant la fabrication, l'importation et la vente des boissons enivrantes en Canada.

De John Herries et autres, d'Ontario; demandant que le bill demandant la suppression de la littérature obscène, devienne loi.

M. Taylor, du comité mixte des impressions du parlement, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

23f. Message de Son Excellence le Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes d'autres papiers concernant les pêcheries sur les côtes de l'Atlantique, y compris l'arrangement séparé que Terre-Neuve se propose de conclure avec les États-Unis, et aussi la mise en force, par le gouvernement de Terre-Neuve contre les navires canadiens, de l'Acte de Terre-Neuve sur la boîte. (*Doc. Sess.*)

26c. Message de Son Excellence le Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes copie d'une dépêche qu'il a reçue du Très Honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies en réponse à une adresse présentée à Sa Majesté la Reine la priant de vouloir bien adopter les mesures qu'Elle croira nécessaires pour abroger les dispositions incorporées dans les clauses de la nation la plus favorisée des Traités négociés avec le Zollverein allemand et le Royaume de la Belgique. (*Doc. Sess.*)

56. Ordre général No 86 de la Cour Suprême du Canada. (*Doc. Sess.*)

58. Etat donnant le nombre de pétitions présentées à la Chambre des Communes au sujet de la prohibition, pendant la session de 1891, et indiquant,—

1. Le nombre total de pétitions présentées;
2. Le nombre total de signatures attachées à ces pétitions;
3. Le nombre de (1) pétitions; et de (2) signatures,—
 - (a.) Par l'Eglise Presbytérienne;
 - (b.) Par l'Eglise Méthodiste;
 - (c.) Par l'Eglise Baptiste (chiffres séparés pour les baptistes libres);
 - (d.) Par l'Eglise Episcopale ou d'Angleterre;
 - (e.) Par l'Armée du Salut;

4. Le nombre de (1) pétitions; et de (2) signatures pour chaque province et chaque territoire; les noms et chiffres séparément pour chaque province et chaque territoire;

5. Le nombre de pétitions séparées, par des cours ecclésiastiques et des sociétés de tempérance ou tous autres corps, signées par des officiers et donnant les noms des cours ecclésiastiques et des sociétés de tempérance qui ont envoyé ces pétitions, avec le nombre de signatures. (*Doc. Sess.*)

65. Réponse à Ordre du 18 juin 1891—Relevé du montant d'argent dépensé dans chaque district électoral, (avec la date de la dépense) depuis la confédération, sous les chapitres suivants:—

1. Edifices publics.
2. Havres et rivières.
3. Chemins et ponts. (*Doc. Sess.*)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

20a. Réponse à Adresse du 8 mars 1892—Copie de tous rapports émanant de ministres de la couronne en vertu desquels ont été émis des mandats du Gouverneur général pendant la dernière vacance du parlement, et copie des ordres en conseil autorisant l'émission des dits mandats.

23g. Réponse à Ordre du 6 avril 1892—Copie de toute correspondance entre F. Charlebois, de Byng Inlet North, Ontario, et le département des Pêcheries, concernant le paiement d'une réclamation pour services rendus par lui au dit département.

24a. Relevé, pour dix jours, des recettes et paiements du Canada, du 11 au 20 avril 1892, et pour la période correspondante de 1891.

34a. Liste de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, du 1er octobre 1890 au 1er octobre 1891.

41a. Réponse à Adresse du 21 mars 1892—

1. Copie de la décision rendue par l'officier-reviseur sur les objections faites aux noms de Lewis Allin, S. F. Glass et James P. Moore et à 226 autres noms sur la dite liste de voteurs, lesquels 229 noms ont été subséquemment rayés de la liste par l'officier-reviseur quand les objections ont été faites, mais ont cependant été imprimés sur la dite liste comme étant sujets à appel; copies des avis d'objection à ces noms, et de la preuve faite devant l'officier-reviseur et de la décision par lui rendue à l'égard de chacun de ces noms.

2. Copie de toutes procédures dans l'appel interjeté devant le juge de cour de comté au sujet de la décision de l'officier-reviseur dans quelques-uns de ces cas ou dans tous, ainsi que copie de tout jugement ou décision rendu dans l'espèce par le susdit juge.

3. Copie du jugement rendu dans la Division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario au sujet de la demande présentée à la dite cour pour un *mandamus* au dit officier-reviseur concernant les dits votes ou aucuns d'entre eux, et copie du jugement de la Cour d'Appel d'Ontario relativement à cette affaire.

41b. Réponse supplémentaire à Ordre de la Chambre du 14 mars 1892—Copie de toutes listes et papiers originaux, y compris toutes les déclarations, avis d'appel, objections aux listes préliminaires et se rapportant à toutes autres procédures, actuellement en la possession de l'officier-reviseur ou du greffier de la couronne en chancellerie, affectant en quelque manière les listes de voteurs pour la division électorale du comté de Lennox qui ont été réglées par la révision de 1891, ainsi qu'une copie certifiée de la liste révisée des voteurs de 1891 fournie par l'officier-reviseur à l'officier-rapporteur.

48a. Réponse à Ordre du 20 juillet 1891.

1. Etat détaillé des divers travaux faits aux quais de Longueuil et de Boucherville, dans le comté de Chambly, depuis le commencement des dits travaux en 1886.

2. Etat détaillé des diverses sommes d'argent déboursées par le gouvernement en rapport avec les dits travaux indiquant à quelles personnes ces diverses sommes ont été payées, pourquoi, et en vertu de quel arrangement ou contrat.

3. Copie des rapports d'ingénieurs faits au sujet des dits quais ainsi que des estimés, et aussi copie des lettres et requêtes adressées au département des Travaux Publics à ce sujet.

57. Réponse à Ordre du 17 mars 1892—Etat indiquant le montant d'argent dépensé par le gouvernement du Canada en 1890 et 1891 pour des jetées, brise-lames, etc., dans le comté de Prince, I. P.-E., le montant dépensé pour chacun des travaux, les ouvrages donnés par voie de soumissions et à qui; aussi, le montant total voté durant les dites années et celui non dépensé.

59. Réponse à Ordre du 30 mars 1892—Etat indiquant,—

1. Les corps de milice active qui ont fait des exercices (a) chaque année; (b) tous les deux ans; (c) tous les trois ans depuis 1889 jusqu'à 1891, inclusivement.

2. Le nombre d'officiers actifs dans chaque corps, dûment qualifiés.

3. Le nombre d'officiers nommés provisoirement dans chaque corps, spécifiant ceux dont le délai de qualification est expiré.

4. Les nom, durée de service et âge de chaque officier commandant excédant soixante ans.

60. Communication et pétition de la Chambre de commerce de Québec concernant l'abolition de tous droits perçus sur le tonnage dans le port de Québec, etc.

60a. Copie de certaines résolutions passées à une assemblée de la chambre de commerce de Halifax, concernant les mesures législatives hostiles entre le gouvernement de Terre-Neuve et celui du Canada, l'opportunité d'établir, si possible, un *modus vivendi* aux termes duquel les tarifs et mesures hostiles des deux pays pourraient être suspendus en attendant le règlement des difficultés par voie diplomatique, etc.

61. Réponse à Ordre du 29 février 1892,—Etat détaillé indiquant :—

1. Le trafic à la station de Mulgrave pendant les six mois expirés les 31 décembre 1890 et 1891; aussi, le trafic pendant les mois de janvier 1891 et 1892—le dit état devant comprendre la vente des billets, le fret reçu et celui expédié.

2. Le nombre d'employés pendant les dits mois, les salaires payés et le montant soldé pour main-d'œuvre *extra*, avec les noms de ces employés et travailleurs *extra*.

3. La somme de travail fait par l'engin auxiliaire ou de garage pendant les dites périodes et le nombre d'hommes employés aux travaux de garage, et le coût.

4. S'il y a quelqu'un employé comme préposé à la cour de la dite station, la date de sa nomination; et s'il a un assistant, quand ce dernier a été nommé, et le salaire payé à chacun.

5. Le nombre d'hommes employés à la manœuvre du chalan à la dite station, leurs noms et la manière dont ils sont payés, que ce soit à l'heure, à la journée ou autrement.

62. Réponse à Ordre du 30 mars 1892—Copie de toutes pétitions, correspondance, lettres, télégrammes et mémoires reçus depuis 1887, demandant ou concernant l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer d'Annapolis et Atlantique ou à une ligne de chemin de fer entre Liverpool et Shelburne et Annapolis, *via* Caledonia.

63. Réponse à Ordre du 28 mars 1892—Copie de toutes pétitions des chambres de commerce et des compagnies de chemin de fer et, en général, de tous documents concernant la construction d'un nouveau pont sur le canal de Lachine, à Montréal.

64. Réponse à Ordre du 23 mars dernier—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et le maître de poste de Saint-Césaire, comté de Rouville, ou toute autre personne au sujet des dépôts d'argent que le dit maître de poste a à faire.

66. Réponse à Ordre du 1er juillet 1891—Copie de toute correspondance, télégrammes, lettres, rapports, estimés et autres documents concernant les études faites au sujet de la construction et du coût d'un tunnel sous-marin entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.

M. Sriver, du comité mixte de la Bibliothèque du parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Le comité s'est réuni à 11 heures a. m. dans les appartements de l'Orateur du Sénat.

Le rapport des bibliothécaires pour l'an dernier a été lu et approuvé.

Les bibliothécaires ont reçu ordre d'attirer l'attention du département des Travaux Publics sur les dommages causés aux livres et sur les inconvénients éprouvés par les députés par suite du délai apporté à la pose de la lumière électrique dans la bibliothèque.

Un sous-comité a été nommé pour considérer une modification à la règle qui régit la sortie des volumes pour les députés.

Un sous-comité a été nommé pour auditer les comptes de la bibliothèque.

Sur motion de M. McNeill, M. P., secondé par l'honorable G. W. Allan, il a été résolu à l'unanimité :

Que vu les éminentes qualités littéraires de M. W. W. Campbell, le comité de la Bibliothèque recommande qu'il soit transféré du département des Chemins de fer et Canaux à la bibliothèque du parlement où ses connaissances spéciales pourraient être mises à profit pour le public, et qu'un salaire convenable lui soit payé pour ses services.

Sur motion de M. Laurier, il est voté une adresse demandant copie des instructions annexées à la commission des lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada. Sir John Thompson présente une réponse à l'adresse qui précède.

M. Haggart présente.—Réponse à Adresse du 10 mars dernier—Copie de toutes soumissions reçues par le département des Chemins de fer et Canaux pour les sections 11, 12 et 13 du canal de Soulanges projeté, indiquant,—

- (a) le montant collectif de chaque soumission ;
- (b) la quantité de chaque classe de travaux dans les cédules de chaque section ;
- (c) le montant de chaque soumission, en détail, tel que calculé d'après le produit de la quantité et du prix de chaque item ;
- (d) Copie de tous rapports en conseil et ordres en conseil concernant ces soumissions ;
- (e) Copie de tous rapports d'ingénieurs sur chacune des dites sections ;
- (f) Copie, en détail, de tous les estimés des ingénieurs pour chaque section, donnant la quantité, le prix et le montant de chaque classe de travaux dans les cédules ;

(g) Copie de toute correspondance concernant les dites soumissions.

Réponse à Ordre du 14 mars dernier—Copie de toute correspondance, rapports d'ingénieurs, pétitions ou autres documents concernant l'exploration ou le creusement du chenal du Rapide des Galops ; aussi, état indiquant les travaux exécutés par le remorqueur *Iroquois*, appartenant au gouvernement, et les services rendus par le nommé John Stitt en rapport avec le dit remorqueur.

Réponse à Ordre du 17 mars dernier—Rapports d'ingénieurs qui ont décidé la construction du canal de Beauharnois, rapports d'ingénieurs en faveur de la construction du canal de Soulanges, et rapports, lettres, etc., d'ingénieurs ou de capitaines ou pilotes s'objectant à la construction du canal à Soulanges.

M. Patterson (Huron) présente.—Réponse à Adresse du 4 avril dernier—Copie des lettres patentes originales constituant en corporation la Compagnie des Filatures de coton de la Puissance (limitée), des lettres patentes supplémentaires portant le capital-actions de la dite compagnie de \$100,000 à \$5,000,000, et de toute correspondance, pétitions, déclarations et preuve soumises au gouvernement à l'appui de l'émission des dites lettres patentes supplémentaires. Aussi, copie des lettres patentes originales constituant en corporation la Compagnie canadienne des Filatures de coton teint (limitée), des lettres patentes supplémentaires portant le capital-actions de la dite compagnie de \$100,000 à \$5,000,000, et de toute correspondance, pétitions, déclarations et preuve soumises au gouvernement à l'appui de l'émission des dites lettres patentes supplémentaires.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Perry :—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'ingénieur chargé de l'enlèvement du roc dans le havre de Cascumpeg, Ile du Prince-Edouard. Aussi, état indiquant la quantité de roc miné et le montant total dépensé pour cet objet.

Par M. Cameron :—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'Inspecteur des Douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à West Bay, comté d'Inverness.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'Inspecteur des Douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à Whycomah, comté d'Inverness.

Par M. Charlton :—Ordre de la Chambre—Etat faisant connaître,—

1. Le nombre total d'acres de terres publiques donnés dans le Manitoba et le Nord-Ouest pour aider à la construction de chemins de fer, jusqu'au 26 avril 1892.

2. Le nom de chaque compagnie ou ligne de chemin de fer à qui un octroi de terre a été fait, la longueur de la ligne ainsi subventionnée et le nombre d'acres accordés à chaque compagnie ou ligne.

3. Le nombre total d'acres de terre dans le Manitoba et le Nord-Ouest qui a été gagné jusqu'au 26 avril 1892, aux termes des octrois, par suite de l'achèvement des lignes ou parties de lignes auxquelles des subventions en terres ont été données.

4. Le nom de chaque compagnie ou ligne de chemin de fer qui a gagné toute ou partie de sa subvention en terres, et le nombre d'acres gagnés par chacune.

Par Wood (Westmoreland) :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant,—

1. Le tarif en vigueur sur l'Intercolonial pour le bétail sur pied, et les variations de ce tarif pendant les cinq dernières années.

2. Le nombre de bestiaux expédiés des stations de Sackville, Nappan, Aulac et Amhers et leur destination, faisant la distinction entre des chargements complets de wagons et des quantités moindres que des chargements complets.

Par M. Bergeron :—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers, renseignements, etc., qui pourraient concerner la succession de feu Pierre Alexandre Denis de la Ronde, duc de Saint-Simon, de son vivant résidant dans la ville de Valleyfield, dans le comté de Beauharnois, et, spécialement,—

1. Copie des actes de vente du 19 décembre 1771 et 22 août 1778 par Dame Angélique Denis de Saint-Simon à la Couronne d'Angleterre;

2. D'un jugement du 20 avril 1842, No 406, Cour du Banc de la Reine, Québec, où Alexandre Thibaudière de la Ronde est demandeur *vs* Michel Tessier;

3. De quittances et reçus que le défunt aurait pu donner à la Couronne, soit pour loyer de ses terrains ou sur prix de vente;

4. D'un bail de 99 ans à partir de 1778 à 1877 pour terrains à lui appartenant;

5. De documents démontrant quels sont les derniers propriétaires des biens dépendant de cette succession dans la cité de Québec et dans la seigneurie de Rigaud.

Par M. Mara :—Ordre de la Chambre—Relevé du nombre de voteurs dans les divers districts électoraux de la Colombie-Anglaise, et du nombre de voteurs dans chaque arrondissement de votation du district électoral.

Par M. Watson :—Adresse—Copie de tous plaidoyers, ordres, jugements et autres pièces concernant la cause de Logan *vs* la cité de Winnipeg, instituée pour s'assurer de la constitutionnalité de l'Acte des Ecoles du Manitoba.

Par M. Curran :—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers dans l'affaire de P. D. Dods et de tous rapports sur la perte de diamants de vitriers dans l'entrepôt de la douane à Montréal.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique.

Bill (No 18) concernant certains travaux de chemin de fer dans la cité de Toronto.

Aussi,—adoptant le bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Canso à Louisbourg, avec plusieurs amendements qui sont comme suit :—

Page 1, ligne 9, après "Boswell" insérez : "et".

Page 1, ligne 10, retranchez : "et Hector Cameron".

Page 1, ligne 12, au lieu de "Chandler" insérez : "Candler".

La Chambre se forme en comité général sur le bill (No 2), à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur ordinairement appelé dimanche; et après avoir siégé ainsi quelque temps, le comité se lève sans faire de rapport.

La Chambre reprend en considération la motion de M. Lister,—Que copie de la pétition de Thomas Hobbs et autres, déposée sur le bureau de la Chambre, se plaignant de la conduite de William Elliott, écrivain, juge de comté de Middlesex, au sujet de la revision des listes de voteurs pour le district électoral de la cité de London, lui soit transmise sans délai pour son information et pour lui permettre de faire la réponse qu'il jugera convenable aux accusations formulées dans la dite pétition; et que la dite pétition et la réponse que pourra faire le dit juge soient référées à un comité spécial de cette Chambre afin de s'enquérir de la vérité des diverses allégations contenues dans la dite pétition dans le but de décider si les dites accusations doivent être référées à une commission d'enquête.

Et un débat s'ensuivant;

MARDI, 10 mai 1892.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est rejetée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Featherston,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bécharde,	Flint,	Monet,
Beith,	Forbes,	Mulock,
Bernier,	Fraser,	Paterson (<i>Brant</i>),
Borden,	Geoffrion,	Perry,
Bowers,	Gillmor,	Proulx,
Brodeur,	Godbout,	Rider,
Brown,	Guay,	Rinfret,
Bruneau,	Landerkin,	Rowand,
Campbell,	Laurier,	Sanborn,
Cartwright (Sir Richard),	Leduc,	Semple,
Casey,	Lister,	Somerville,
Charlton,	Livingston,	Sutherland,
Christie,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Vaillancourt,
Davies,	McGregor,	Watson, et
Dawson,	McMillan (<i>Huron</i>),	Yeo.—50.
Devlin,	Mignault,	

CONTRE :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Haggart,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Baird,	Hazen,	Moncrieff,
Barnard,	Henderson,	O'Brien,
Bennett,	Hodgins,	Ouimet,
Bergeon,	Hughes,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bowell,	Hutchins,	Patterson (<i>Huron</i>),
Boyle,	Kaulbach,	Pridham,
Burns,	Kenny,	Reid,
Cameron,	Kirkpatrick,	Roome,
Cargill,	Langevin (Sir Hector),	Rosamond,
Caron (Sir Adolphe),	LaRivière,	Ross (<i>Dundas</i>),
Coatsworth,	Lippé,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cochrane,	Macdonald (<i>King</i>),	Ryckman,
Corbould,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Savard,

Costigan,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Smith (<i>Ontario</i>),
Craig,	Mackintosh,	Sproule,
Curran,	McAlister,	Stairs,
Davis,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Taylor,
Denison,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Temple,
Desjardins (<i>Hochelaga</i> .)	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Thompson (Sir John),
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McKay,	Tisdale,
Dewdney,	McKeen,	Tupper,
Dickey,	McLean,	Turcotte,
Dupont,	McLennan,	Tyrwhitt,
Earle,	McLeod,	Wallace,
Fairbairn,	McMillan (<i>Vau-dreuil</i>),	Weldon,
Foster,	McNeill,	White (<i>Cardwell</i>),
Fréchette,	Madill,	White (<i>Shelburne</i>),
Gillies,	Mara,	Wilmot,
Gordon,	Marshall,	Wilson, et
Guillet,	Miller,	Wood (<i>Brockville</i>).—93.

La Chambre alors s'ajourne à 1.35 a.m.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Béchar*d—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total dépensé pour le havre des Trois-Sœurs, dans la Nouvelle-Ecosse, depuis 1880 ?

M. *Allan*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Une enquête a-t-elle eu lieu sur la conduite de William Prosser, concernant l'accomplissement de ses devoirs en qualité de gardien des pêcheries pour le district faisant front au comté d'Essex ? Le dit William Prosser a-t-il été démis de sa charge et est-il actuellement employé en quelque manière par le département de la Marine et des Pêcheries ?

M. *White* (Shelburne)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelle somme, s'il en est, a été payée à Charles H. Cahan, écr, en rapport avec la visite des délégués des fermiers dans la province de la Nouvelle-Ecosse ; et le dit Charles H. Cahan a-t-il présenté un compte ou a-t-il reçu quelque rémunération pour ses services ?

Sir *John Thompson*—Mercredi prochain—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement aient la priorité, les mercredis, après les interpellations.

M. *McMillan* (Huron)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des rapports des délégués des fermiers anglais, MM. McQueen et Davey, sur les provinces maritimes.

M. *Bruneau*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents, mémoires et correspondance échangés entre le gouvernement et la chambre de commerce de la cité de Sorel et autres pour l'octroi d'une subvention pour la construction d'un pont sur la rivière Richelieu devant relier à la cité de Sorel le chemin de fer "Montréal et Sorel."

M. *Bruneau*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents, mémoires, plans, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la baie LaVallière.

No 47

OTTAWA, LUNDI, 10 MAI 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

No 48.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 10 MAI 1892.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 42) à l'effet de faire revivre et modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de Brockville et New-York ; et

Bill (No 72) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à l'Atlantique.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 52) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de ceinture de Kingston, et recommande qu'il soit retiré, son promoteur ayant exprimé le désir de ne pas procéder plus loin avec ce projet.

Votre comité a également considéré le bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont des Chutes de Niagara à Queenston, et a l'honneur d'en rapporter le préambule non prouvé parce que le terrain sur lequel on se propose de construire ce chemin de fer a été transféré aux commissaires du Parc des Chutes Niagara par le gouvernement fédéral, et en conséquence il n'est pas désirable que ce parlement constitue en corporation une compagnie qui occupera ce terrain.

Pour ce qui regarde les deux bills en dernier lieu mentionnés, votre comité recommande que les frais et honoraires payés à leur égard soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Wood (Brockville), le bill (No 52) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de ceinture de Kingston est retiré, et il est ordonné de rembourser les honoraires payés pour ce bill et pour le bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont des Chutes de Niagara et Queenston, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Dickey présente un bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (limitée),—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Ives, le comité des Bills Privés est autorisé à employer un sténographe pour prendre la preuve sur le bill (No 75) autorisant le commissaire des brevets à faire droit à Carl Auer Von Welsbach et autres.

M, Foster soumet à la Chambre,—Sommaire des relevés des Compagnies d'Assurance en Canada pour l'année civile 1891.

M. Chapleau présente,—Réponse à l'Ordre du 2 mai 1892.—Copie de toute correspondance concernant la nomination de W. H. Ingram comme percepteur de douane à Saint-Thomas, Ont.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est reçu du député-gouverneur, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre;—et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à son Honneur le député-gouverneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :—

Acte à l'effet de constituer en corporation W. C. Edwards et Compagnie.

Acte modifiant l'“Acte du Pilotage.”

Acte modifiant l'“Acte concernant le département de la Commission Géologique.”

Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Acte à l'effet de rétablir et modifier l'“Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.”

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant l'aide par les sauveteurs des Etats-Unis dans les eaux canadiennes.

Acte autorisant la cession à la corporation de la cité de Toronto de certains terrains de l'artillerie en cette cité.

Acte concernant la Compagnie Canadienne d'Inspection et d'Assurance des Chaudières à Vapeur.

Acte concernant la Compagnie d'Acieries et de Forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe*.

Acte concernant le Bureau de Commerce de Montréal.

Acte constituant en corporation l'Union des Femmes Missionnaires Anabaptistes des provinces maritimes.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la baie de James.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Jean au Maine et la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Acte concernant les navires de pêche des Etats-Unis.

Acte modifiant de nouveau l'“Acte d'inspection des bateaux à vapeur.”

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

MERCREDI, 11 mai 1892.

Et sur rapport de progrès,—le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 41) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell, avec des amendements qui sont comme suit :

Page 1, ligne 13, après la clause 1, ajoutez, ce qui suit comme clauses A et B :

Clause A.

“ Nonobstant les dispositions de l'acte constituant la compagnie et des actes qui l'amendent, le pouvoir de la compagnie d'émettre des obligations ou débetures de temps à autre, sera limité à une somme n'excédant pas en totalité cinq cent mille piastres.”

Clause B.

“ Les taux existants ne seront pas augmentés sans le consentement du gouverneur en conseil.”

La Chambre alors s'ajourne à 12.10 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Kirkpatrick*—Jeudi prochain—BILL intitulé: “ Acte modifiant de nouveau le chapitre 10 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les serments et sociétés illicites.”

M. *Armstrong*—Jendi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions, lettres et autres documents concernant l'élargissement de Edward Wilson, condamné comme incendiaire à l'emprisonnement pour une durée de vingt ans dans le pénitencier de Kingston, aux assises d'Essex, le 4 octobre 1884.

M. *Charlton*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Que l'état de l'opinion publique sur le fait de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, à titre de breuvage, devrait être constaté en soumettant la question à l'électorat du Canada.

M. *Campbell*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il jamais donné un octroi de terre dans le comté d'Essex à un nommé Antoine Rhéaume pour services rendus pendant la guerre de 1812? Si oui, quelle est l'étendue des terres données, quels sont les numéros des lots et dans quelle partie du comté sont-ils situés? Quand et à qui les lettres-patentes des dites terres ont-elles été données? Les dites terres ont-elles fait retour à la Couronne en tout ou en partie?

M. *Guay*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—M. Alfred Drake, chef mécanicien aux usines du chemin de fer Intercolonial à Hadlow, comté de Lévis, a-t-il été démis de ses fonctions? Si oui, pour quelles raisons? Le gouvernement a-t-il l'intention de choisir le nouveau chef mécanicien à Hadlow, parmi les résidents à Lévis?

No 48.

OTTAWA, MARDI, 11 MAI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 49.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 11 MAI 1892.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de James A. Lowell, écr, pour le district électoral de Welland.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente le second rapport de ce comité, rapportant, sans amendement, les bills suivants, savoir :—

Bill (No 75) conférant au Commissaire des Brevets certains pouvoirs pour venir en aide à Carl Auer Von Welsbach et autres.

Bill (No 78) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à James Albert Manning Aikins."

Bill (No 79) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Ada Donigan."

Bill (No 81) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Herbert Rimmington Mead."

Au sujet du bill (No 75) en premier lieu mentionné, le comité, dans le but de faire établir et prouver plus clairement les faits allégués dans le préambule, a interrogé plusieurs témoins sous serment, et il soumet, avec le présent rapport, la preuve produite.

(Pour la preuve accompagnant ce rapport, voir appendice No 1.)

M. Haggart présente,—Réponse à Adresse du 2 mai 1892,—Copie de toute correspondance, mémoires et documents échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes, compagnies ou corporations, sur l'opportunité de libérer le comté de Pontiac de toute ou partie de sa dette de chemin de fer.

Réponse à Ordre du 4 avril 1892,—Copie de tous rapports et correspondance entre le département des Chemins de fer et les surintendants des divers services de l'Intercolonial au sujet de l'accident arrivé à Truro à un train sous la conduite du conducteur H. D. Archibald, et concernant sa destitution subséquente.

Réponse à Ordre du 2 mai 1892,—Etat indiquant la quantité de terrain additionnel acheté le long ou dans le voisinage des chemins de fer de l'Etat pour donner plus de facilités au trafic ou pour autres fins ; la quantité achetée ou payée entre le 1er juillet 1891 et le 1er avril 1892 ; le nom du vendeur et le prix d'achat ; l'objet pour lequel la propriété sert ou doit servir.

M. Charlton propose,—Que la Chambre se forme, lundi prochain, en comité général pour considérer de nouveau le bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche.—Adopté.

Le dit bill est, en conséquence, renvoyé de nouveau à un comité général devant siéger lundi prochain.

M. McMillan (Huron) propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit émis pour copie des rapports des délégués des fermiers anglais, MM. McQueen et Davey, sur les provinces maritimes.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir John Thompson.

Sur motion de M. Bruneau, les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Ordre de la Chambre,—Copie de tous documents, mémoires, plans, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la baie LaVallière.

Ordre de la Chambre,—Copie de tous documents, mémoires et correspondance échangés entre le gouvernement, la corporation et la chambre de commerce de la cité de Sorel et autres personnes, concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un pont sur la rivière Richelieu, devant relier à la cité de Sorel le chemin de fer " Montréal et Sorel."

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Taylor pour la seconde lecture du Bill (No 4)—Acte à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains, en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada ; et sur l'amendement de Sir John Thompson pour le renvoi à six mois.

Et la question étant mise sur l'amendement, il est adopté.

Le bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité mixte des deux Chambres sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle.

Sur motion de M. Charlton, il est Résolu,—Qu'un message soit adressé au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a renvoyé le bill (No 21) intitulé : " Acte pour la suppression de la lecture obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles," au comité mixte des deux Chambres sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle.

Sir John Thompson remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes des documents additionnels au sujet de la mise en vigueur contre les vaisseaux de pêche canadiens par le gouvernement de Terre-Neuve de l'Acte de Terre-Neuve concernant la vente de la boîte aux navires étrangers.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, mai 1892.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 42) à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie de Ponts de Brockville et New-York.

Bill (No 72) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à l'Atlantique.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir :—

Bill (No 51) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Canso à Louisbourg.

Bill (No 41) concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell.

Le bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (limitée), est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel de l'élection pour le district électoral de Pontiac.

Et le dit jugement est lu comme suit:—

ÉLECTION CONTESTÉE DE PONTIAC.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Lundi, le neuvième jour de mai, A.D. 1892.

Présents :

L'honorable SIR WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE,
Chevalier, Juge en chef.

“ juge STRONG,
“ “ TASCHEREAU,
“ “ G-WYNNE,
“ “ PATTERSON.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Pontiac, tenue le 26ème jour de février 1891, et le 5ème jour de mars 1891.

Entre

THOMAS MURRAY,
(Répondant en Cour Inférieure).
Appelant ;

et

ARTHUR LYON ET EDWARD DAVIS,
(Pétitionnaires en Cour Inférieure).
Répondants.

L'appel du sus-nommé Thomas Murray, du jugement de leurs Honneurs les juges Bélanger et Malhiot rendu lors de l'instruction de la pétition d'élection dans la cause ci-dessus le quatrième jour de février, A.D. 1892, étant venu devant cette cour en présence des avocats de l'appelant et des répondants,—lequel jugement est comme suit:—

“ La cour, siégeant en vertu de l'Acte des Statuts Révisés du Canada, chapitre 9, intitulé: “Acte des élections fédérales contestées,” après avoir entendu les parties par leurs avocats sur le mérite de la pétition d'élection d'Arthur Lyon et Edward Davis, les pétitionnaires en cette cause, examiné la procédure et les pièces produites et entendu la preuve, et sur le tout mûrement délibéré.

“ Considérant qu'à une élection tenue le vingt-six février et le cinq mars de l'année mil huit cent quatre-vingt-onze, dans le district électoral de Pontiac, dans la province de Québec, pour élire un membre pour représenter le dit collège électoral dans la Chambre des Communes du Canada, Thomas Murray, le défendeur en cette cause, était l'un des candidats et qu'il a été déclaré élu à la dite élection, membre pour représenter le dit district électoral de Pontiac dans la Chambre des Communes.

“ Considérant qu'il est en preuve que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées à et pendant la dite élection par des agents au dit Thomas Murray, hors la connaissance du dit Thomas Murray.

“ Considérant que les pétitionnaires n'ont pas établi que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées par le dit Thomas Murray personnellement ou par d'autres personnes à la connaissance personnelle et du consentement du dit Thomas Murray, déclare que le dit Thomas Murray n'a pas été dûment élu à la dite élection et que la dite élection est nulle, rejette cette partie des conclusions de la pétition qui demande qu'il

soit déclaré que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées par le dit Thomas Murray personnellement et à sa connaissance personnelle et de son consentement, et qu'il soit déqualifié, et condamne le dit Thomas Murray, le défendeur, à payer les dépens moins toutefois ceux occasionnés par et pour les témoins dont les noms suivent, savoir: Isidore Demers, James Harty, Charles Victor Caseault, Louis Leroux, Charles Warren, William Foran, John Sullivan, Patrick McKie, Phillip Sparling, y compris les frais de leur assignation, leur taxe et le coût de leur déposition."

"J. B.

"J.C.S.

"H. G. M.

"J.C.S.

Et comme il appert que l'appelant a, en conformité de la clause 51 de l'Acte des élections contestées, dans son avis d'inscription d'appel pour audition, limité le sujet d'appel aux matières énoncées dans le dit avis; alors cette cour, après avoir entendu la plaidoirie de l'avocat de l'appelant, a ordonné, adjugé et déterminé que le dit appel à cette cour devrait être, et il a été renvoyé avec frais à distraire en faveur des dits répondants; les dits jugement et décision des juges qui ont instruit la pétition d'élection ci-dessus étant, par là, confirmés.

Et cette cour a, de plus, ordonné et adjugé que les frais des dits répondants, Arthur Lyon et Edmond Davis, en rapport avec le dit appel, seraient payés aux dits répondants à même la somme de trois cents piastres déposée par le dit appelant comme garantie des frais du dit appel, et que la balance, s'il en est, des dites trois cents piastres, avec l'intérêt accru, s'il en est, sera rendue au dit appelant.

ROBERT CASSELS,

Régistrnaire.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

Je, Robert Cassels, régistnaire de la Cour Suprême du Canada, certifie respectueusement, par les présentes, à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, conformément au statut à cette fin, que ci-dessus est le jugement et la décision de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'appel de l'élection contestée sus-mentionnée. Et quant aux matières et choses sur lesquelles, d'après la clause 44 de l'Acte des élections fédérales contestées, la cour inférieure aurait été tenue de faire rapport à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, je certifie, de plus, respectueusement que la dite cour inférieure n'a pas fait rapport à la Cour Suprême du Canada.

OTTAWA, 11 mai 1892.

ROBERT CASSELS,

Régistnaire.

Et il est ordonné que le dit jugement soit entré dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que, conformément à la clause 46 du chapitre 9 des Statuts Révisés, il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. McCarthy propose,—Que le bill (No 27) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois.—Rejeté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Adams,
Allan,
Bain (*Wentworth*),
Beith,
Charlton,
Craig,
Davies,
Dawson,
Denison,
Gordon,
Henderson,

Hughes,
Macdonald (*Huron*),
McCarthy,
McMillan (*Huron*),
McMullen,
McNeill,
Madill,
Mulock,
O'Brien,
Paterson (*Brant*),
Pridham,

Ross (*Dundas*),
Rowand,
Smith (*Ontario*),
Somerville,
Tyrwhitt,
Wallace,
Watson,
Weldon,
White (*Cardwell*),
Wilson, et
Yeo.—33.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,
Armstrong,
Bain (*Soulanges*),
Baird,
Barnard,
Beausoleil,
Béchar, d,
Bennett,
Bergeton,
Bergin,
Bernier,
Bourassa,
Bowell,
Bowers,
Bowman,
Brodeur,
Brown,
Bruneau,
Burns,
Cameron,
Campbell,
Cargill,
Carignan,
Carling,
Carpenter,
Caron (Sir Adolphe),
Casey,
Chapleau,
Choquette,
Christie,
Cochrane,
Colter,
Corbould,
Corby,
Curran,
Davis,
Delisle,
Desaulniers,
Desjardins (*Hochelaga*),

Dupont,
Dyer,
Earle,
Edwards,
Fairbairn,
Featherston,
Ferguson (*Renfrew*),
Flint,
Foster,
Fraser,
Fréchette,
Frémont,
Geoffrion,
Gibson,
Gillies,
Gillmor,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Deux-Montagnes*),
Godbout,
Haggart,
Hazen,
Hearn,
Hutchins,
Ives,
Joncas,
Kaulbach,
Kenny,
Landerkin,
Langelier,
Langevin (Sir Hector),
LaRivière,
Laurier,
Lavergne,
Leduc,
Legris,
Lépine,
Lippé,
Lister,
Livingston,

McDougall (*Cap-Breton*),
McGregor,
McKay,
McLean,
McLennan,
McLeod,
McMillan (*Vaudreuil*),
Mara,
Marshall,
Masson,
Metcalfé,
Mignault,
Miller,
Mills (*Annapolis*),
Mills (*Bothwell*),
Moncrieff,
Monet,
Northrup,
Ouimet,
Patterson (*Colchester*),
Pelletier,
Perry,
Proulx,
Rider,
Robillard,
Roome,
Rosamond,
Ross (*Lisgar*),
Ryckman,
Sanborn,
Savard,
Semple,
Simard,
Stairs,
Stevenson,
Temple,
Thompson (Sir John),
Tisdale,
Tupper,

Desjardins (*L'Islet*),
Devlin,
Dewdney,
Dickey,
Dugas,

Macdonald (*King*),
Macdonald (*Winnipeg*),
Mackintosh,
McAlister,
McDougald (*Pictou*),

Turcotte,
Vaillancourt,
White (*Shelburne*),
Wilmot, et
Wood (*Westmoreland*).—132

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. McCarthy,—Que, vu les vastes intérêts commerciaux qui existent entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada et les questions politiques qui demandent à être réglés de temps à autre par ces deux pays, cette Chambre est d'avis qu'il serait avantageux, au point de vue de ces intérêts et de la bonne entente entre les deux pays, de nommer, avec l'approbation des aviseurs de Sa Majesté Impériale, un représentant qui serait attaché au personnel de l'ambassadeur anglais à Washington et spécialement chargé de représenter, surveiller et protéger les intérêts du Canada.

M. Tupper propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que," dans la dite motion soient retranchés et remplacés par les suivants :—"il est expédient que des ouvertures soient faites au gouvernement de Sa Majesté afin d'assurer une représentation plus complète des intérêts canadiens à Washington et dans les capitales des autres pays où une semblable représentation peut être jugée nécessaire, en tant que la chose puisse être compatible avec les relations qui devraient exister entre la Grande-Bretagne et le Canada."

Et la question étant mise sur le dit amendement,—il est adopté, sur division.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Davin*—Vendredi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant l’Acte des Terres Fédérales.”

M. *Guay*—Vendredi prochain—ADRESSE—

1. Copie de tous documents, arrangements, contrats ou marchés intervenus entre le gouvernement et la Compagnie du Haras National, Montréal.

2. Aussi, un état de toutes sommes d’argent payées en vertu de tels contrat, marché, etc., la date de chaque tel paiement et le montant de tel paiement.

3. Aussi, une copie de tous et chacun des certificats des médecins vétérinaires ou autres personnes, justifiant tels paiements.

4. Le nombre des étalons fournis par la dite compagnie, avec leur nom.

5. Aussi, la liste des villes, villages, comtés ou paroisses où ont été envoyés ces étalons et le nombre de juments servies par ces étalons.

M. *Choquette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Des plaintes ont-elles été portées contre la tenue du bureau de poste de Berthier, dans le comté de Montmagny? Si oui, par qui? Et une enquête aura-t-elle lieu? Et quand?

M. *Choquette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Des plaintes ont-elles été faites contre M. Gervais Carrier, maître de poste de Saint-Gervais, dans le comté de Bellechasse? Si oui, à quel sujet et par qui? Une enquête sera-t-elle faite? Et quand?

M. *Langelier*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. Y a-t-il un collecteur pour le quai du Bic, dans le comté de Rimouski?

2. Quel est son nom? Quand a-t-il été nommé, et quel est son salaire ou sa rémunération?

3. Combien a-t-il collecté depuis sa nomination, et combien lui a été payé pour salaire ou rémunération?

4. Y a-t-il un collecteur pour le quai de Rimouski?

M. *Choquette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé que M. J. S. Vallée, maître de poste de Montmagny, est âgé de près de 80 ans, malade et incapable de continuer à remplir ses fonctions? Si oui, a-t-il l’intention de lui nommer un remplaçant? Des correspondances ont-elles été échangées à ce sujet entre le dit J. S. Vallée ou quelqu’un en son nom et le gouvernement? Des applications ont-elles été reçues par le département des Postes de quelque personne ou personnes, demandant d’être nommées à la place du dit J. S. Vallée? Si oui, quelles sont ces personnes et par qui sont-elles recommandées?

M. *Choquette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. Y a-t-il à Québec, dans le bureau du Revenu de l’Intérieur, un employé du nom de D. M. Cameron?

2. Quels sont ses devoirs et ses fonctions? Et les remplit-il à la satisfaction du gouvernement?

3. Le gouvernement est-il informé que ce nommé Cameron passe son temps à faire la chasse aux contrebandiers, et se comporte plutôt en pirate qu’en homme intelligent?

4. Combien d’expéditions a-t-il fait dans les deux dernières années? Combien ont-elles coûtées et quel en a été le résultat?

5. Quel est son salaire?

6. D’où vient-il et sur la recommandation de qui a-t-il été nommé?

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, mercredi, le 18 mai courant, ou après, savoir:—

Bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritim^e de Chignectou (limitée.)

No 49

OTTAWA, MERCREDI, 11 MAI 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 50.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 12 MAI 1892.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De William Connor et autres, de la Congrégation Presbytérienne Réformée de Barnesville, comté de King, Nouveau-Brunswick; demandant que le bill à l'effet de rendre le vote obligatoire, soit amendé de manière à les exempter de l'obligation de voter pour des candidats au parlement fédéral ou aux législatures provinciales.

De Mary Jane Beaton et autres, de Kingston et du District de Midland, Ontario; demandant que l'on reconnaisse et règle leurs réclamations pour services rendus au Canada en supprimant la révolte de 1837, et que justice leur soit rendue dans l'espèce.

Sir John Thompson, du comité mixte des deux Chambres sur le Bill (No 7) concernant la loi criminelle, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité mixte des deux Chambres a pris en considération le bill (No 7) concernant la loi criminelle, et aussi le bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, qui lui a été référé par la Chambre des Communes, et afin d'accommoder la Chambre et de permettre que la mesure soit prise en considération en comité général avec toute la célérité possible, le comité a décidé de rapporter, pour le présent, les 302 premières clauses du bill de la loi criminelle ainsi que les amendements qu'il a jugé à propos de faire à certaines des dites clauses. Il fait aussi rapport qu'il a examiné le bill (No 21) et qu'il a incorporé dans la clause 179 du bill de la loi criminelle partie des dispositions renfermées dans la première clause du dit bill (No 21), et il recommande que le reste du dit bill ne soit pas passé.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le septième rapport de ce comité, rapportant le bill (No 60) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord, avec des amendements; et le bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, sans amendement.

Sur motion de M. Béchar, la requête de C. Beausoleil, M. P., président de la Compagnie du chemin de fer de Montréal au lac Maskinongé, et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la dite compagnie, pour un acte l'autorisant à louer ou vendre son chemin à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

Sir John Thompson présente,—Réponse à Ordre du 9 mai 1892,—Relevé du nombre de voteurs dans les divers districts électoraux de la Colombie-Anglaise, et du nombre de voteurs dans chaque arrondissement de votation du district électoral.

M. McCarthy propose,—Que le bill (No 27) modifiant de nouveau les actes concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit placé sur les ordres du jour pour seconde lecture, lundi prochain.—Rejeté, sur division.

M. Tupper présente,—Réponse à Ordre du 14 mars 1892,—Etat indiquant le nombre de navires terreneuviens, le chiffre de leurs équipages et le nombre d'établissements fixes de pêches, reconnus comme appartenant à des habitants de Terre-neuve, avec le nombre des personnes y employées, qui ont fait la pêche, l'an dernier, en tout ou en partie dans les eaux du Labrador canadien et des Iles de la Madeleine.

M. Ouimet présente,—Réponse à Ordre du 2 mai 1892,—Copie du certificat de l'ingénieur en chef intérimaire portant que des travaux pour une valeur de \$32,000 payées à Bancroft et Connolly avaient été faits en sus de tous certificats précédents pour le bassin de radoub de Kingston, tel que mentionné dans le rapport de l'Auditeur général, page C—119.

M. Foster soumet à la Chambre,—Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances au sujet desquelles il n'a pas été fait de transactions, ou sur lesquelles il n'a pas été payé d'intérêt depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1891, dans les banques chartées du Canada.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture à demain, savoir :—

Par M. Haggart :—Bill (No 84) modifiant l'Acte des chemins de fer.

Par M. Kirkpatrick :—Bill (No 85) modifiant de nouveau le chapitre 10 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les serments et sociétés illicites.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que les mesures du gouvernement auront la priorité après les interpellations, les mercredis, pendant le reste de la session.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

VENDREDI, 13 mai 1892.

Et sur rapport de progrès,—le comité est autorisé à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant cette Chambre que leurs Honneurs ont permis au comité spécial chargé de se joindre au comité de la Chambre des Communes sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, de considérer le bill (No 21) intitulé: "Acte à l'effet de supprimer la littérature obscène et de pourvoir à la punition de certaines pratiques immorales et criminelles," référé au comité de la Chambre des Communes.

Et aussi,—adoptant le bill (No 47) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Victoria sur la vie, sans amendement.

La Chambre alors s'ajourne à 12.30 a.m.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Brodeur—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Noms des conducteurs de malles mis à leur retraite avec le nombre d'années de service, le salaire de la dernière année de service de chacun d'eux, et aussi les noms de ceux qui ont eu plusieurs années ajoutées à leur temps de service.

M. Beausoleil—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des instructions envoyées depuis le 1er janvier 1892 aux garde-pêches des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Richelieu et Yamaska.

M. Choquette—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le maire de la paroisse du Cap Saint-Ignace ou autres citoyens de la paroisse, M. P. Aug. Choquette, député de Montmagny, et le Maître général des Postes, au sujet de l'ouverture d'un nouveau bureau de poste à la station du Cap Saint-Ignace et à la nomination d'un maître de poste à cet endroit.

M. Choquette—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre M. P. Aug. Choquette, député de Montmagny, ou toute autre personne et le département des Travaux Publics, relativement à certains travaux, à être faits sur la rivière du Sud, près du pont de l'Intercolonial, en la ville de Montmagny.

M. McMullen—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre est d'avis que le corps connu sous le nom de Police à Cheval du Nord-Ouest, devrait être réduit en nombre tous les ans.

M. Guay—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous témoignages, correspondance et rapports, relativement à la dernière enquête tenue à Lévis, au sujet de la démission de Michael Quinn, employé aux usines de Hadlow, dans le comté de Lévis.

M. Allan—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant l'enquête sur la conduite de William Prosser, gardien de pêcheries pour le district faisant front au comté d'Essex, sur le lac Erié, et son renvoi d'office.

M. Campbell—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la quantité d'huile de charbon et aussi de kerosine importées en Canada du 1er juillet 1891 au 1er mai 1892, et le montant de droits perçus sur ces articles.

M. Brodeur—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Des représentations ont-elles été faites par le gouvernement de la province de Québec au gouvernement du Canada, exprimant son intention de modifier, durant la présente session de la législature de la dite province, quelque partie de l'organisation actuelle des tribunaux de la dite province et notamment d'abolir la Cour de Magistrat de la cité de Montréal, en vue d'une plus grande économie des deniers publics de la dite province et d'une administration judiciaire plus efficace ?

2. Le gouvernement a-t-il été consulté par le gouvernement de la province de Québec pour savoir si le gouvernement du Canada serait disposé, dans le cas d'abolition de la Cour de Magistrat de la cité de Montréal, à favoriser une nouvelle législation autorisant la nomination de nouveaux juges afin de présider plus efficacement aux affaires judiciaires dans deux divisions ou plus de la Cour de Circuit de Montréal et à voter le salaire de ces juges durant cette session ?

3. Le gouvernement a-t-il été informé que le gouvernement de la province de Québec avait adopté un ordre en conseil pour mettre en force une loi de cette dernière législature autorisant la nomination de deux nouveaux juges ayant juridiction en Cour du Banc de la Reine pour la dite province et de son intention d'émaner prochainement la proclamation officielle nécessaire à la sanction définitive de la dite loi ?

4. Le gouvernement a-t-il été consulté sur l'urgence pour le gouvernement de Québec d'exiger la nomination de juges additionnels pour la Cour du Banc de la Reine et pour la Cour Supérieure dans la dite province et en particulier pour le district judiciaire de Montréal ? Des instances dans ce sens ou dans le sens contraire ont-elles été faites au gouvernement, soit par le gouvernement de la province de Québec, soit par des membres de la magistrature ou avec et par l'autorisation de ces derniers par des membres du parlement, ou soit par un ou plusieurs des conseils des sections du barreau de la province ?

5. Est-ce l'intention du gouvernement d'inclure, dans la liste des changements proposés pour l'augmentation du salaire des juges ou dans les estimés supplémentaires de la Chambre, durant cette session, un montant suffisant pour payer le salaire des nouveaux juges dont la nomination est déjà autorisée ou sera autorisée durant cette session par la législature de la province de Québec ?

6. Des représentations ont-elles été faites au gouvernement avec l'autorisation des membres de la magistrature pour ou contre l'augmentation du salaire des juges telle que proposée par le gouvernement ?

7. Est-ce l'intention du gouvernement de permettre à l'avenir que les juges dans la Puissance du Canada siègent comme membres salariés de commissions royales nommées par ce gouvernement ou par les gouvernements des diverses législatures provinciales en même temps qu'ils exerceront leurs fonctions permanentes comme juges dans leur juridiction respective et qu'ils retirent leur salaire comme tels ? Si oui, quel mode le gouvernement se propose-t-il d'adopter pour obvier aux inconvénients résultants pour la bonne efficacité de l'administration judiciaire durant l'emploi de ces juges comme tels commissaires ?

8. Combien de juges dans la province de Québec et ailleurs dans la Puissance du Canada ont siégé durant le cours de l'année dernière et siègent encore actuellement comme commissaires nommés en vertu de commissions royales nommées sous le grand sceau du gouvernement de la Puissance du Canada ou des gouvernements des diverses provinces ? Quel est le nom de ces juges, quelle est la date de leur nomination respective, à quelle juridiction judiciaire ils appartiennent et quel est le montant du salaire qu'ils ont retiré comme commissaires ?

M. *Fraser*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le contrat pour le transport des malles de Point Tupper à Sydney est-il expiré ? Si oui, de nouvelles soumissions ont-elles été demandées ? Si les malles ne sont pas transportées en vertu de contrats, quel montant est payé, et est-il égal ou plus élevé que celui payé en vertu de contrats ? Quel est le nom de la personne ou des personnes faisant ce service ?

M. *Beausoleil*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Des permis de pêcher dans les eaux de plus d'un des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu, ont-ils été accordés depuis le 1er janvier 1892 ? Si oui, à qui ? A quelle date ? Et moyennant quelle considération ?

M. *Dugas*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de nommer un officier pour visiter les différentes beurreries et fromageries de la province de Québec, surtout dans le comté de Montcalm, afin de donner les instructions voulues pour la confection des deux articles, beurres et fromages et d'enseigner la manière de construire les manufactures elles mêmes pour les fins ci-dessus ?

M. *Bécharde*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total dépensé pour le havre de Eatonville, dans la Nouvelle-Ecosse, depuis 1880 ?

M. *Choquette*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les saisies faites par E. Hamond, de Montmagny, qui lui ont rapporté pour sa part dans icelle, la somme de \$1,659.24 telle que constatée par l'Auditeur général à la page A-8 de son dernier rapport ?

M. *Dewdney*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Terres Fédérales."

PROFITABLE INVESTMENT

AMERICAN INVESTMENT COMPANY

1917

AMERICAN INVESTMENT COMPANY

1917

AMERICAN INVESTMENT COMPANY

AMERICAN INVESTMENT COMPANY

No 50

OTTAWA, JEUDI, 12 MAI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Haute et Excellente Majesté la Reine.

1892

No 51.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 13 MAI 1892.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

23h. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes des documents additionnels au sujet de la mise en vigueur contre les vaisseaux de pêche canadiens par le gouvernement de Terre-Neuve de l'Acte de Terre-Neuve concernant la vente de la boîte aux navires étrangers. (*Doc. Sess.*)

66a. Réponse à Ordre du 23 mars 1892,—Copie de toute correspondance, rapports, etc., qui ont pu être échangés entre le gouvernement canadien et Sir Douglas Fox ou tout autre ingénieur, depuis le 1er septembre 1891, au sujet de la construction d'un tunnel entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, sous le détroit de Northumberland. (*Doc. Sess.*)

68. Réponse à Adresse du 14 mars 1892,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement canadien ou aucun de ses membres et le gouvernement anglais, ou entre les autorités du Canada et toute personne ou personnes au sujet de l'admission du bétail vivant venant des États-Unis, et copie de tous ordres en conseil à ce sujet. (*Doc. Sess.*)

70. Réponse à Adresse du 30 mars 1892,—Copie de toute correspondance, télégrammes ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales ou le gouvernement de Terre-Neuve, ou entre aucun membre ou représentant de quelqu'un de ces gouvernements, touchant l'admission de Terre-Neuve dans la Puissance du Canada, y compris toute correspondance ou télégrammes adressés au Haut-Commissaire ou venant de lui, sur ce sujet, et tous rapports au conseil et minutes du conseil s'y rapportant. Aussi, copie de toutes conditions ou offres qui ont pu être soumises au gouvernement de Terre-Neuve ou à quelqu'un de ses membres au sujet de l'entrée de cette Île dans la fédération canadienne. (*Doc. Sess.*)

71. Réponse à Adresse du 10 mars 1892,—Copie de toute correspondance, mémoires, ordres administratifs, et ordres en conseil concernant les limites nord-ouest, nord et est de la province de Québec, reçus ou passés pendant les cinq dernières années et non encore soumis à la Chambre, ainsi que tous rapports d'explorations ou d'arpentages ordonnés à ce sujet par le gouvernement du Canada pendant la dite période. (*Doc. Sess.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

26d. Relevé, pour dix jours, des recettes et dépenses du Canada, du 21 au 30 avril écoulé, et pour la période correspondante de 1891.

47a. Réponse à Adresse du 10 mars 1892,—Copie de toutes soumissions reçues par le département des Chemins de fer et Canaux pour les sections 11, 12 et 13 du canal de Soulanges projeté, indiquant,—

(a) le montant collectif de chaque soumission ;
 (b) la quantité de chaque classe de travaux dans les cédules de chaque section ;
 (c) le montant de chaque soumission, en détail, tel que calculé d'après le produit de la quantité et du prix de chaque item ;
 (d) Copie de tous rapports en conseil et ordres en conseil concernant ces soumissions ;

(e) Copie de tous rapports d'ingénieurs sur chacune des dites sections ;
 (f) Copie, en détail, de tous les estimés des ingénieurs pour chaque section, donnant la quantité, le prix et le montant de chaque classe de travaux dans les cédules ;

(g) Copie de toute correspondance concernant les dites soumissions.

47b. Réponse à Ordre du 17 mars 1892,—Rapports d'ingénieurs qui ont décidé la construction du canal de Beauharnois, rapports d'ingénieurs en faveur de la construction du canal de Soulanges, et rapports, lettres, etc., d'ingénieurs ou de capitaines ou pilotes s'objectant à la construction du canal à Soulanges.

61a. Réponse à Ordre du 4 avril 1892,—Copie de tous rapports et correspondance entre le département des Chemins de fer et les surintendants des divers services de l'Intercolonial au sujet de l'accident arrivé à Truro à un train sous la conduite du conducteur H. D. Archibald, et concernant sa destitution subséquente.

61b. Réponse à Ordre du 2 mai 1892,—Etat indiquant la quantité de terrain additionnel acheté le long ou dans le voisinage des chemins de fer de l'Etat pour donner plus de facilités au trafic ou pour autres fins ; la quantité achetée ou payée entre le 1er juillet 1891 et le 1er avril 1892 ; le nom du vendeur et le prix d'achat ; l'objet pour lequel la propriété sert ou doit servir.

67. Réponse à Ordre du 9 mars 1892,—Qu'une carte de la Puissance du Canada soit déposée sur le bureau de la Chambre, indiquant les limites des townships, comtés et divisions électorales dans chaque province, et le nombre de votes inscrits dans chaque township, pour chaque candidat, lors de l'élection générale de mars 1891.

69. Réponse à Ordre du 14 mars 1892,—Copie de toutes soumissions reçues pour travaux de gravure ou d'impression depuis 1882, et de tous contrats conclus à ce sujet, y compris le contrat de l'année actuelle. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet depuis 1882.

72. Réponse à Adresse,—Copie des instructions annexées à la commission des lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada.

73. Réponse à Ordre du 14 mars 1892,—Copie de toute correspondance, rapports d'ingénieurs, pétitions ou autres documents concernant l'exploration ou le creusement du chenal du Rapide des Galops ; aussi, état indiquant les travaux exécutés par le remorqueur *Iroquois*, appartenant au gouvernement, et les services rendus par le nommé John Stitt en rapport avec le dit remorqueur.

74. Réponse à Adresse du 4 avril 1892,—Copie des lettres patentes originales constituant en corporation la Compagnie des Filatures de coton de la Puissance (limitée), des lettres patentes supplémentaires portant le capital-actions de la dite compagnie de \$100,000 à \$5,000,000, et de toute correspondance, pétitions, déclarations et preuve soumises au gouvernement à l'appui de l'émission des dites lettres patentes supplémentaires. Aussi, copie des lettres patentes originales constituant en corporation la Compagnie canadienne des Filatures de coton teint (limitée), des lettres patentes supplémentaires portant le capital-actions de la dite compagnie de \$100,000 à \$5,000,000, et de toute correspondance, pétitions, déclarations et preuve soumises au gouvernement à l'appui de l'émission des dites lettres patentes supplémentaires.

75. Réponse à Ordre du 2 mai 1892,—Copie de toute correspondance concernant la nomination de W. H. Ingram comme percepteur de douane à Saint-Thomas, Ont.

76. Réponse à Adresse du 2 mai 1892,—Copie de toute correspondance, mémoires et documents échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes

personnes, compagnies ou corporations, sur l'opportunité de libérer le comté de Pontiac de toute ou partie de sa dette de chemin de fer.

M. Amyot, du comité spécial sur le bill (No 46) pour établir le vote obligatoire, rapporte le dit bill avec des amendements.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la requête de C. Beausoleil, M. P., président de la Compagnie du chemin de fer de Montréal au lac Maskinongé,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la dite compagnie, pour un acte l'autorisant à louer ou vendre son chemin à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, et les raisons données pour le délai sont de nature à permettre au comité de recommander que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue en ce qui concerne cette pétition.

Sur motion de M. Mills (Annapolis) la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, est suspendue en ce qui concerne la pétition de la Compagnie ci-dessus, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Guay, la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Montréal au lac Maskinongé, présentée ce jour,—demandant un acte l'autorisant à louer ou vendre son chemin à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, et à d'autres fins,—est lue et reçue.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 75) conférant au Commissaire des Brevets certains pouvoirs pour venir en aide à Carl Auer Von Welsbach et autres.

Le bill (No 60) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XXV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.—(Fin.)

111	{	Plus grandes facilités de trafic à Halifax.....	152,000 00
		Matériel roulant.....	20,000 00
		Prolongement devant la ville de Saint-Jean.....	14,000 00
		Construction (première).....	2,000 00
		Embranchement de Saint-Charles.....	20,300 00
		Agrandissement des propriétés à Saint-Jean.....	121,000 00
		Embranchement d'Indiantown.....	5,500 00
		Plus grandes facilités de trafic à Saint-Jean.....	6,500 00
		Voies de garage additionnelles à Halifax.....	4,500 00
		Gares et voies de garage à la jonction d'Eureka.....	9,000 00

 XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

HAVRES ET RIVIÈRES.

Nouveau-Brunswick.

137	Havre du cap Tourmente.....	30,000 00
	<i>Québec.</i>	
138	Fleuve Saint-Laurent—Amélioration du chenal entre Québec et Montréal—Pour achever le chenal au Cap à la Roche.....	49,000 00
	<i>Ontario.</i>	
139	Rivière Kaministiquia—Bassin de virement, etc.....	14,000 00

PERCEPTION DU REVENU.

XXXIX.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

252	Chemin de fer Intercolonial.....	3,450,000 00
253	Embranchement de Windsor.....	30,000 00
254	Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.....	250,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Armstrong—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient que pouvoir soit donné à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, après la prochaine élection générale des membres de cette assemblée, de traiter toutes matières relatives à l'éducation et à l'usage des deux langues dans les cours et les procédures de la dite assemblée; Pourvu, toutefois, qu'on n'intervienne dans aucune section scolaire telle qu'actuellement constituée, sans le consentement des personnes formant cette section.

M. Macdonald (Winnipeg)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre il est expédient que la loi d'accise soit amendée de manière à permettre l'importation de l'huile d'éclairage en vrac.

M. Devlin—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, le temps est arrivé d'accorder à l'Irlande un gouvernement autonome raisonnable; et cette Chambre exprime l'espoir que les prochaines élections générales dans le Royaume-Uni porteront au parlement une majorité décidée à passer une mesure qui, tout en sauvegardant l'unité et les intérêts de l'Empire, satisfera les légitimes aspirations nationales du peuple irlandais en lui accordant un parlement ayant juridiction sur toutes les questions de nature locale.

M. Somerville—Lundi prochain—INTERPELLATION—Pour quel nombre de districts électoraux, les dernières listes de voteurs révisées ont-elles été imprimées? Quels sont les districts électoraux pour lesquels les listes finales n'ont pas encore été imprimées?

No 52.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 16 MAI 1892.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De N. DesRosiers, M.D., reeve, et autres électeurs du township de Clarence, comté de Russell, Ontario; demandant que le bill à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes soit amendé de manière à laisser leur township former, comme ci-devant, partie du dit comté.

Du conseil municipal de la cité de Sainte-Catherine, Ontario; priant la Chambre de considérer la nécessité qu'il y a de construire un bassin tournant au pied de la rue Niagara, sur le canal Welland, et aussi de permettre, pour des fins industrielles, l'usage de l'excédent des eaux du dit canal.

M. Tupper présente.—Réponse à Ordre du 14 mars 1892.

1. Copie de la circulaire émise le 10 juin 1891, par le département de la Marine, au sujet des "droits" pour les marins malades en Canada.

2. Liste des personnes auxquelles cette circulaire a été adressée.

3. Copie de toutes les réponses reçues.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, sur division, savoir :—

Bill (No 78) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James Albert Manning Aikins."

Bill (No 79) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Ada Donigan."

Le bill (No 81) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Herbert Rimmington Mead," est délibéré en comité général, et rapporté sans amendement.

M. Taylor propose,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.—
Adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,
Bain (*Wentworth*),
Barnard,
Bennett,
Bowell,
Bowers,
Bowman,
Boyle,

Gordon,
Guillet,
Haggart,
Hazen,
Henderson,
Hughes,
Hutchins,
Innes,

O'Brien,
Patterson (*Colchester*),
Putnam,
Rowand,
Sriver,
Semple,
Somerville,
Stairs,

Brown,	Lister,	Sutherland,
Campbell,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Taylor,
Cargill,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Temple,
Carling,	Mackintosh,	Tisdale,
Charlton,	McAlister,	Tupper,
Cochrane,	McCarthy,	Tyrwhitt,
Colter,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Wallace,
Davies,	McGregor,	Watson,
Denison,	McLean,	Weldon,
Dewdney,	McLeod,	Welsh,
Dickey,	Madill,	White (<i>Cardwell</i>),
Flint,	Mara,	White (<i>Shelburne</i>), et
Foster,	Mills (<i>Annapolis</i>),	Yeo.—63.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Geoffrion,	Macdonald (<i>King</i>),
Béchar, d,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),
Berge: on,	Guay,	Mignault,
Burns,	Joncas,	Perry,
Cameron,	Landerkin,	Proulx,
Caron (Sir Adolphe),	Langelier,	Robillard,
Carroll,	Langevin (Sir Hector),	Roome,
Choquette,	LaRivière,	Simard,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	Laurier,	Thompson (Sir John), et
Devlin,	Lippé,	Turcotte.—31.
Dupont,		

Le dit bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et passé.

Le bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est désiré, savoir :—

Bill (No 86) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Buckingham et de la Lièvre.”

Sir John Thompson, du comité mixte des deux Chambres sur le Bill (No 7) concernant la loi criminelle, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité mixte des deux Chambres a considéré de nouveau le bill (No 7) concernant la loi criminelle, et pour les raisons formulées dans son second rapport, il soumet maintenant les clauses 303 à 532, inclusivement, du dit bill ainsi que les amendements qu'il a jugé à propos d'y faire.

M. Armstrong propose,—Qu'il soit voté une adresse demandant copie de toutes pétitions, lettres et autres documents concernant l'élargissement de Edward Wilson, condamné comme incendiaire à l'emprisonnement pour une durée de vingt ans dans le pénitencier de Kingston, aux assises d'Essex, le 4 octobre 1884.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Charlton propose,—Que l'état de l'opinion publique sur le fait de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, à titre de breuvage, devrait être constaté en soumettant la question à l'électorat du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Brodeur :—Ordre de la Chambre—Noms des conducteurs de malles mis à leur retraite avec le nombre d'années de service, le salaire de la dernière année de service de chacun d'eux, et aussi les noms de ceux qui ont eu plusieurs années ajoutées à leur temps de service.

Par M. Choquette :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre le maire de la paroisse du Cap Saint-Ignace ou autres citoyens de la paroisse, M. P. Aug. Choquette, député de Montmagny, et le Maître général des Postes, au sujet de l'ouverture d'un nouveau bureau de poste à la station du Cap Saint-Ignace et à la nomination d'un maître de poste à cet endroit.

Aussi, —Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre M. P. Aug. Choquette, député de Montmagny, ou toute autre personne et le département des Travaux Publics, relativement à certains travaux à être faits sur la rivière du Sud, près du pont de l'Intercolonial, en la ville de Montmagny.

M. McMullen propose, —Que cette Chambre est d'avis que le corps connu sous le nom de Police à Cheval du Nord-Ouest, devrait être réduit en nombre tous les ans.

Et un débat s'ensuivant, —la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Flint*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et documents actuellement dans les cartons du département de la Marine ou autres départements concernant la nécessité de protéger la navigation à Blonde Rock, près de l'entrée de la Baie de Fundy, plus efficacement que par la bouée automatique qui est installée à ce dangereux endroit.

M. *Bowers*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions pour la confection des sacs à charbon en toile à Saint-Jean, N.-B., durant l'hiver ou le printemps de 1891 ? Si oui, pour quel nombre de sacs a-t-on soumissionné ? Quels étaient les noms des divers entrepreneurs, et le prix de chaque soumission ? Le contrat a-t-il été donné au plus bas soumissionnaire ?

No 52

OTTAWA, LUNDI, 16 MAI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 53.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 17 MAI 1892.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

James A. Lowell, écrivain, député du district électoral de Welland, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le huitième rapport de ce comité, rapportant le bill suivant, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 16) concernant la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa.

Sur motion de M. Curran, le bill (No 86) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Buckingham et de la Lièvre," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de Sir John Thompson, les second et troisième rapports du comité mixte des deux Chambres sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, et le bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, sont référés à un comité général devant siéger ce jour, avec mandat et pouvoir de fusionner les dispositions des dits bills, ou d'y faire les amendements qui seront jugés nécessaires.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le vingtième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé, l'autorisant à affermer sa ligne au Pacifique Canadien, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps requis ; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que le bill ne soit examiné en comité des chemins de fer, il recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour la présentation des bills privés soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au bill à être présenté par la compagnie susdite.

Sur motion de M. Choquette, la partie de la règle 49 qui limite le temps pour la présentation des bills privés est suspendue en tant qu'elle se rapporte au bill concernant la Compagnie de chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

M. Choquette présente un bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme en comité général sur les bills Nos 7 et 21, tels que partiellement rapportés du comité mixte spécial des deux Chambres,—et sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau demain.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada un certificat portant que l'appel dans la cause de la pétition de l'élection contestée de L'Assomption a été discontinuée.

Et le dit certificat est lu comme suit:—

ÉLECTION CONTESTÉE DE L'ASSOMPTION.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de L'Assomption, tenue le 26ème jour de février 1891, et le 5ème jour de mars 1891.

Entre

JOSEPH GAUTHIER,

*(Répondant en Cour Inférieure).
Appelant ;*

et

ALBERT BRIEN,

*(Pétitionnaire en Cour Inférieure).
Répondant.*

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.

Je, Robert Cassels, registraire de la Cour Suprême du Canada, certifie par les présentes,—

(1) Que le dossier en cet appel du jugement de Son Honneur le juge Gill et de Son Honneur le juge de Lorimier rendu lors de l'instruction de la pétition d'élection en cette affaire, le 26ème jour de février, A.D. 1892, a été produit en cette cour le 26ème jour de mars, A.D. 1892, et que le même jour l'appel a été inscrit pour audition aux séances de cette cour commençant le 3ème jour de mai courant.

(2) Qu'il ressort du dit dossier ainsi produit, que les dits juges ont, par leur jugement, adjugé et décidé comme suit:—

“ La cour après avoir entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite de la pétition d'élection en cette cause et sur la contestation d'icelle, examiné la procédure, pièces produites, entendu la preuve et sur le tout délibéré :

“ Considérant qu'il a été prouvé que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées par les agents du défendeur à l'élection dont il s'agit, mais hors la connaissance et sans le consentement ni la participation du dit défendeur, et qu'ainsi la dite élection du dit défendeur doit être déclarée nulle ;

“ Vu les admissions du dit défendeur qu'à la dite élection, hors sa connaissance et sans son consentement ni sa participation, des manœuvres frauduleuses suffisantes pour annuler l'élection dont il s'agit, ont été commises par ses agents ;

“ Maintient la dite pétition d'élection en tant qu'elle demande l'annulation de l'élection susdite, la rejette quant au surplus de ses conclusions et, en conséquence, déclare nulle et sans effet l'élection du défendeur comme membre de la Chambre des Communes du Canada, pour représenter le district électoral de L'Assomption, laquelle élection a eu lieu le vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-onze, pour la présentation des candidats et le cinquième jour du mois de mars suivant, pour la votation ; déclare aussi nul et sans effet le rapport fait par l'officier-rapporteur de la dite élection et, en conséquence, condamne le dit défendeur à tous les frais de la dite pétition d'élection et des procédures sur icelles ;

“ Et la cour accorde distraction des dépens en faveur de Messieurs Faribault et Jeannotte, avocats du dit pétitionnaire.

(Signé)

CHARLES GILL, *J., C.S.*
CHS. C. DE LORIMIER, *J., C.S.*

(3) Qu'il ressort, de plus, du dit dossier que les dits juges ont, en conformité du statut, fait rapport à cette cour comme suit :—

“ Les soussignés, juges de la Cour Supérieure, devant lesquels a été faite l'instruction de cette pétition d'élection, ont l'honneur de faire rapport sous la section 14 de l'amendement de 1891 à l'Acte des Elections Contestées et sous la section 44 de ce dernier acte :

“ 1. Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été commises par aucun des candidats à la dite élection, ni qu'aucune manœuvre ait été commise à leur connaissance ou de leur consentement par de leurs agents ;

“ 2. Il a été prouvé que le nommé Hogue, agent du défendeur, s'est rendu coupable d'un acte de corruption ;

“ 3. Nous n'avons pas raison de croire qu'il y ait eu un grand nombre d'actes de corruption à la dite élection ;

“ 4. Bien que l'enquête ait été arrêtée aussitôt que le défendeur eut admis que des cas de corruption suffisants pour annuler l'élection avaient été pratiqués par ses agents et hors sa connaissance, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de procéder ultérieurement à s'enquérir des faits de corruption, rien n'indiquant qu'elle ait été pratiquée en une grande mesure.

“ L'ASSOMPTION, 6 février 1892.

(Signé)

“ CHARLES GILL, *J., C.S.*
“ CHS. C. DE LORIMIER, *J., C.S.*”

(4) Que lors de l'appel de la cause en cour, le 9ème jour de mai courant, l'avocat du répondant a comparu (personne ne s'étant présenté pour l'appelant) et a déclaré que le procureur du répondant avait reçu du procureur de l'appelant un avis de discontinuation de cet appel, alors que le dit appel a été biffé par la cour de la liste des appels en instance.

(5) Que le dit avis de discontinuation a été produit en cette cour le 10ème jour de mai courant, et qu'il est comme suit :—

“ A ALBERT BRIEN, écr,

“ le répondant sus-nommé,

“ Et à Messieurs FARIBAULT et JEANNOTTE,

“ procureurs du répondant,

“ Ou à Messieurs MCINTYRE, CODE et ORDE,

“ Agents pour les dits Faribault et Jeannotte.

(6) Sachez que l'appelant sus-nommé déclare par les présentes qu'il se désiste de cet appel et qu'il l'abandonne et qu'il discontinue les procédures dans le dit appel.

“ Daté à Ottawa, ce 2ème jour de mai 1892.

“ BELCOURT, MACCRACKEN ET HENDERSON,

“ Agents pour le procureur de l'appelant sus-nommé.”

(6.) Qu'en vertu de cet avis de discontinuation ainsi délivré et produit comme susdit, les dits jugement et décision des juges qui ont présidé à l'instruction de la pétition d'élection ci-dessus mentionnée, et le dit rapport des dits juges ont été et sont inaffectés par les procédures prises en cette cour.

Daté ce 16ème jour de mai, A. D. 1892.

ROBERT CASSELS,
Régistrare.

Et il est ordonné que le dit certificat soit entré dans le Journal de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, conformément au chapitre 9, clause 46 des Statuts Révisés, il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

HAVRES ET RIVIÈRES.

Ontario.

140 Bassin de radoub à Kingston—Pour achever..... .. 51,000 00

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Nouvelle-Ecosse.

141	{	Edifices fédéraux d'Halifax—Améliorations, etc..... ..	1,500.00
		Bureau de poste de Darmouth..... ..	15,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., Lunenburg..... ..	10,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., Pictou..... ..	10,000 00
		Edifice public de Sydney-Nord—Améliorations et réparations..	1,000 00
		Edifice public de Yarmouth—Améliorations et réparations.....	1,000 00
		Edifice fédéral d'Halifax—Nouvelle chaudière, etc..... ..	900 00

Ile du Prince-Edouard.

142 Edifice public de Montague—Coffre-fort..... .. 400 00

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 18 mai 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 3 A.M.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *Taylor*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre est d'avis qu'il est expédient que le gouvernement pourvoie à l'inspection officielle du fromage et du beurre, afin de concilier les différends qui peuvent s'élever entre acheteurs et vendeurs.

No 52

DE
M. TAYLOR
M. TAYLOR

M. TAYLOR, M. TAYLOR, M. TAYLOR

PROCES VERBAUX

CHAMBRE DES COMMUNES

M. TAYLOR

VAIS DE MOTION

M. Taylor, le 10 mai 1892. — Les paroles — que cette Commission est d'avis de
est expédié par le gouvernement au lieu de la session officielle du 17 mai 1892
pour le 17 mai 1892. — Les paroles — que cette Commission est d'avis de

No 53.

OTTAWA, MARDI, 17 MAI 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Haute et Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 54.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 18 MAI 1892.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Stairs, du comité des Banques et du Commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, rapportant avec des amendements le bill (No 70) constituant en corporation l'Association des Meuniers de la Puissance.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera vendredi prochain, le 20 courant, elle restera ajournée jusqu'au mercredi, 25 courant à 3 P.M.; et que lorsqu'elle s'ajournera ce jour-là, elle restera ajournée jusqu'au vendredi, 27 courant, à 3 P.M.

La Chambre se forme en comité général sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, et le bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, tels que partiellement rapportés du comité spécial mixte des deux Chambres chargé d'étudier ces bills.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (No 86) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Buckingham et de la Lièvre."

Bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé.

Le comité général sur les bills Nos 7 et 21 reprend alors le cours de ses délibérations ;—et sur nouveau rapport de progrès, le comité est autorisé à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

 XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Nouveau-Brunswick.

143	{	Edifices fédéraux de Saint-Jean—Améliorations, etc.....	1,500 00
		Bureau de poste, douane, etc., de Chatham	15,000 00
Résolution à rapporter.			

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Carroll*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions pour le transport des malles entre la station Sainte-Anne de Lapocatière et le village de ce nom ? Quels étaient les noms des divers soumissionnaires et le prix de chaque soumission ? Le contrat a-t-il été donné au plus bas soumissionnaire ?

Sir *John Thompson*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre approuve la nomination de leurs Honneurs les juges Routhier, de la Cour Supérieure du district de Québec, et Tait, de la Cour Supérieure du district de Montréal, comme membres d'une commission à être nommée sous l'autorité du chapitre 114 des Statuts Révisés du Canada, pour faire une enquête sur la vérité ou la fausseté de certaines allégations et accusations contre l'honorable Sir A. P. Caron, l'un des conseillers privés de la Reine, pour le Canada et membre de la Chambre des Communes du Canada, tel qu'énoncé dans la résolution adoptée par cette Chambre le quatrième jour de mai courant.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Vendredi prochain, le 20 courant, ou après :

Bill (No 86) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Buckingham et de la Lièvre."

Mercredi prochain, le 25 courant, ou après :

Bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé.

No 55.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 19 MAI 1892.

PRIÈRE.

La pétition de John H. Roblin et autres, de Kingston et du District de Midland, Ontario; demandant que l'on reconnaisse et règle leurs réclamations pour services rendus au Canada en supprimant la révolte de 1837; et que justice leur soit rendue dans l'espèce,—est lue et reçue.

Sur motion de M. Wood (Brockville), le délai pour recevoir les rapports des comités sur Bills privés est prolongé jusqu'au vendredi, 10 juin prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, et le bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, tels que partiellement rapportés du comité spécial mixte des deux Chambres chargé d'étudier ces bills; et sur nouveau rapport de progrès, le comité est autorisé à siéger de nouveau demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Bill (No 56) confirmant un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pontiac au Pacifique.

Et aussi, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, amendé comme suit:

Page 1, ligne 24, retranchez "trois" et insérez "quinze."

Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, amendé comme suit:—

Page 1, ligne 11, après "compagnie" insérez: "et pour les fins de location ou d'arrangements de trafic, ou d'union, jonction ou fusion avec toute autre compagnie de chemin de fer, sera estimée et comptera comme capital social de la compagnie."

Bill (No 23) constituant la Compagnie d'irrigation et de force hydraulique de la rivière Haute et du Creek aux Moutons, amendé comme suit:—

Page 1, ligne 30, retranchez depuis "6" jusqu'à "acquérir" et insérez: "La compagnie pourra, pour l'irrigation de terres ou la création de pouvoirs hydrauliques, creuser, construire, entretenir et exploiter dans l'enceinte du district d'Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, un fossé ou canal d'irrigation partant de la rivière Haute, à l'ouest du chemin Macleod, et venant aboutir au ou auprès le confluent de la

petite rivière à l'Arc et de la rivière aux Ventres; aussi un fossé ou canal d'irrigation partant de ou de près la source de la petite rivière à l'Arc et venant aboutir à la rivière aux Ventres vers l'embouchure de la petite rivière à l'Arc; aussi un fossé ou canal d'irrigation partant du creek aux Moutons, à l'ouest du chemin Macleod, et venant aboutir à la rivière Haute ou à la rivière aux Ventres, ainsi que tous fossés ou canaux transversaux et d'embranchement nécessaires."

Page 2, ligne 17, après "l'eau" insérez: "pour l'irrigation."

Page 2, ligne 19, retranchez "et" et insérez: "ou."

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée:—

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU,

EDIFICES PUBLICS.

Québec.

	Station de la quarantaine de la Grosse-Isle	24,200 00
	Bureau de poste de Laprairie—L'autorité municipale devant en fournir l'emplacement sans frais.....	6,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., à la Rivière-du-Loup (Fraserville)	1,500 00
	Bureau de poste, etc., Saint-Henri—Achèvement.....	19,000 00
	Bureau de poste, etc., Saint-Hyacinthe—Achèvement	10,800 00
	Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.....	22,800 00
144	Bureau de poste, de douane et de revenu de l'intérieur, de Richmond.....	4,000 00
	Bureau de poste, de douane et de revenu de l'intérieur, de Farnham-Ouest	4,000 00
	Bureau de poste de Québec—Nouvelle aile et améliorations dans le vieil édifice	3,000 00
	Bureau de poste de Montréal—Améliorations, renouvellements, etc	15,000 00
	Edifices fédéraux de Coaticooke—Améliorations, etc.....	800 00

Résolution à rapporter.

VENDREDI, 20 mai 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre s'ajourne alors à 9,50, a.m.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Dewdney*—Mercredi prochain—BILL intitulé: “ Acte modifiant de nouveau l’*Acte des Sauvages*.”

M. *Forbes*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il, au cours des deux dernières années, disposé de caractère d’imprimerie provenant de l’Imprimerie Nationale ou d’ailleurs? Si oui, de quelle quantité de chaque espèce? A qui la vente a-t-elle été faite et à quel prix, et pour quel motif?

No 55.

OTTAWA, JEUDI, 19 MAI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 56.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 20 MAI 1892.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De David A. Carey, maître-ouvrier, et Hugh McCaffry, secrétaire-archiviste de l'Assemblée Locale No 2622, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario; demandant certains amendements à l'Acte d'Immigration Chinoise.

De l'Union de Tempérance des Femmes Chrétiennes, Montréal; demandant que le bill pour la suppression de la littérature obscène devienne loi.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de William Findlay Maclean, écrivain, pour le district électoral de York-Est.

William Findlay Maclean, écrivain, député du district électoral de York-Est, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sir John Thompson remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes des documents additionnels au sujet de la mise en vigueur contre les vaisseaux de pêche canadiens par les autorités de Terre-Neuve, de l'Acte de Terre-Neuve concernant la vente de la boîte aux navires étrangers.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 20 mai 1892.

Sir John Thompson remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le rapport de la Commission Royale nommée pour s'enquérir du fonctionnement de l'Acte du Service Civil et d'autres matières se rattachant au service civil en général.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 20 mai 1892.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Ontario.

	Salle d'exercices du bataillon de Brantford.....	\$10,000 00
	Bureau de poste, etc., Carleton-Place—Achèvement.....	1,800 00
	Edifices publics d'Orillia—La ville donnant gratuitement pour sa part le lot Wheeler	5,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., Port-Arthur—Lorsque l'emplacement sera donné.....	20,000 00
	Collège militaire de Kingston—Nouveau dortoir.....	15,000 00
	Salle d'exercices, Toronto—La ville ayant fourni un terrain tel que convenu.....	97,800 00
	Edifice public de Pétrolia—Achèvement.....	14,000 00
145	Bureau de poste, douane, etc., Smith's Falls.....	10,000 00
	Bureau de poste, douane de Picton, etc.—Construction.....	10,000 00
	Douane et entrepôt de vérification, Toronto—Pavage, etc.....	4,500 00
	Bureau de poste de London—Changements et réparations.....	3,000 00
	Douane de Peterborough—Y compris la voûte pour la douane et le revenu de l'intérieur.....	2,200 00
	Musée géologique, Ottawa—Changements et additions à la bibliothèque.....	750 00
	Edifices publics de Chatham—Améliorations.....	1,000 00
	Entrepôt de vérification de Toronto—Changement dans les ouvrages de plombiers, le chauffage, etc.....	1,300 00
	<i>Manitoba.</i>	
146	Edifices publics en général.....	2,000 00

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 16) concernant la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le bill (No 70) constituant en corporation l'Association des Meuniers du Canada, est délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, lu la troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération, et adoptés, savoir :—

Bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Bill (No 23) constituant la Compagnie d'irrigation et de force hydraulique de la rivière Haute et du Creek aux Moutons.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

Territoires du Nord-Ouest.

147	}	Bureau de l'agent des terres et des bois de la Couronne, Edmonton	\$10,000 00
		Bureau de l'agent des terres et des bois de la Couronne, Prince-Albert.....	4,000 00
		Palais de justice, bureau des terres et bureau d'enregistrement de Régina.....	10,000 00
		Douane et palais de justice, Lethbridge, l'emplacement étant fourni.....	7,000 00
		Bureau de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la Couronne à Calgary.....	10,000 00
		Palais de justice, prison et station de police.....	8,000 00

Colombie-Britannique.

148	}	Réparations et améliorations en général aux édifices publics....	3,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., à Vancouver.....	30,800 00
		Salle d'exercices à Victoria, la localité fournissant gratuitement l'emplacement.....	14,000 00
		Edifices militaires de Victoria, y compris la batterie de la Pointe Macauley.....	5,000 00
		Bureau de la douane, Victoria—Réparations et améliorations....	1,000 00
		Edifices publics, Nanaïmo—Améliorations, etc.....	1,000 00
		Bureau de poste, New-Westminster—Améliorations, etc.....	1,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à mercredi prochain, le 25 courant, à 3 P.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Mulock—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. A qui a été donné le contrat pour le creusement de l'entrée supérieure du canal du Sault Sainte-Marie?
2. Les travaux ont-ils été complétés? Si non, quels sont les travaux qui restent à faire?
3. Les travaux ont-ils été exécutés par les entrepreneurs primitifs, ou quelqu'un s'est-il associé à eux? Si oui, qui?
4. Quel était le montant estimatif de la plus basse soumission pour le creusement de l'entrée inférieure du dit canal?
5. Quelque soumission a-t-elle été reçue pour l'exécution de ces travaux dans les deux sections? Si oui, quel était le montant estimatif de cette soumission?
6. A qui a été donné le contrat pour l'exécution de ces travaux?
7. Quel était le montant estimatif de l'exécution des travaux en dernier lieu mentionnés?
8. Quel montant a été payé sur chaque entreprise?
9. Quel montant, s'il en est, a été gagné et est encore impayé sur chaque contrat?

M. *Sproule*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, le mode actuel de rapporter les “Débats” devrait être aboli.

M. *Beausoleil*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il décidé à abroger cette partie des instructions adressées aux gardes-pêche des comtés qui environnent le lac Saint-Pierre, qui se lit comme suit dans une circulaire qui leur a été adressée le 11 avril dernier (1892)?

“5. Le privilège ci-devant accordé de prendre le poisson mou pendant la saison de prohibition pour les autres poissons est retiré, d'après l'ordre du ministre; vu que l'on considère que les règlements judiciaires faits pour la protection du poisson pendant la saison de la fraie, doivent être strictement mis en force?”

Le gouvernement se croit-il légalement autorisé à empêcher les pêcheurs de prendre un poisson qui n'est protégé par aucune loi et dont la pêche est ouverte dans toutes les saisons de l'année?

Le gouvernement a-t-il été informé que le garde-pêche pour le district de Montréal a confisqué une grande quantité de poisson mou qui avait été apporté au marché, sans qu'aucun avis ait été donné aux pêcheurs que la pêche au poisson mou leur était interdite, leur infligeant ainsi, non seulement la perte du fruit de leur travail, mais encore leurs frais et leurs dépenses de voyage et de transport?

Le gouvernement se propose-t-il d'indemniser ces pauvres pêcheurs pour la perte qu'ils ont ainsi subie, par l'enlèvement, sans avis, d'un droit dont ils ont toujours joui en vertu de la loi et des règlements du département des Pêcheries, ainsi que de la perte de leur poisson et de leurs dépenses?

A quelle date se terminera la prohibition mentionnée dans le paragraphe 5 des instructions aux gardes-pêche déjà cité?

No 56.

OTTAWA, VENDREDI, 20 MAI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 18

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 57.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 25 MAI 1892.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De C. L. Thompson et autres, d'Ontario; demandant que le bill pour la suppression de la littérature obscène devienne loi.

De John J. Hodgson et autres, de la Société des Jeunes Gens pour les Œuvres Chrétiennes, de l'Eglise Union de Cranston, comté de Haldimand, Ontario; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago, 1893.

De P. J. Marsan, président, et Patrick J. Jobin, secrétaire-archiviste, du Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec et Lévis; demandant certains amendements à l'Acte d'Immigration Chinoise.

M. Haggart présente les réponses suivantes :—

Réponse à Adresse du 2 mai 1892,—Etat indiquant, pour l'année dernière (1891),—

1. Le nombre de demandes faites au comité des chemins de fer du Conseil privé pour une décision, ordonnance ou instruction concernant aucune des matières ou choses que le dit comité, aux termes de l'Acte des chemins de fer, a le pouvoir ou l'autorité de traiter.

2. La nature de la demande, en termes généraux.

3. Les noms des membres de l'honorable Conseil privé qui (a) ont instruit chacune de ses demandes; (b) qui étaient présents à une ou plusieurs des séances ajournées et à la décision finale; (c) dans les cas où il y a eu ajournement, les dates de l'instruction, et des ajournements subséquents ou des ajournements pour décision finale.

4. Etat indiquant la manière dont on a disposé de chacune des dites demandes, savoir: accordée ou refusée, ou accordée en partie.

Réponse partielle à Ordre du 23 mars 1892,—Etat indiquant quels édifices fédéraux sont éclairés par l'électricité; les divers systèmes en usage dans chaque édifice, lumière à arc ou à incandescence; le nombre de lumières de la force de 16 bougies ou l'équivalent employées dans chaque édifice; le coût de chaque lumière de la force de 16 bougies ou l'équivalent dans chaque édifice, et le coût moyen annuel de l'éclairage de chaque édifice. Indiquant aussi dans quels édifices les appareils sont la propriété du gouvernement et sont entretenus par lui, et dans le cas contraire, le courant électrique est-il fourni par des stations centrales ou par des particuliers. Aussi, indiquant dans les cas où le courant électrique est fourni du dehors, si le renouvellement des lampes est à la charge du gouvernement. Si oui, dans quels édifices et quel en est le coût annuel. Aussi, les noms des personnes qui ont entrepris d'éclairer aucun de ces édifices, ainsi que les noms ou désignations des édifices et les dates et

durée de chacun de ces contrats. Aussi, indiquant quels édifices publics du Canada sont éclairés au gaz et le coût annuel de l'éclairage de chacun de ces édifices.

Réponse à Adresse du 2 mai 1892,—

1. Copie de toutes demandes ou plaintes faites au comité des chemins de fer du Conseil privé concernant les matières ou choses mentionnées dans les paragraphes *k, l, m, n, et p*, de la clause onze de l'Acte des chemins de fer.

2. Les noms des personnes qui ont porté ces plaintes ou contre lesquelles elles ont été faites.

3. La manière dont on a disposé de ces demandes ou plaintes.

Réponse à Ordre du 13 avril 1892,—Relevé des dépenses faites à même les recettes pour améliorations permanentes, prolongements, additions et facilités (à l'exclusion des travaux ordinaires d'entretien et de réfection) sur le réseau du chemin de fer Intercolonial, du 30 juin 1881 au 1er juillet 1891. Le dit relevé devant indiquer, d'une manière sommaire, les dites dépenses pour chaque branche de service aussi exactement que les comptes pourront le permettre.

Réponse à Ordre du 11 mai 1892,—Copie de tous documents, mémoires et correspondance échangés entre le gouvernement, la corporation et la chambre de commerce de la cité de Sorel et autres personnes, concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un pont sur la rivière Richelieu, devant relier à la cité de Sorel le chemin de fer "Montréal et Sorel."

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, et le bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, tels que partiellement rapportés du comité spécial mixte des deux Chambres chargé d'étudier ces bills; et sur nouveau rapport de progrès, le comité est autorisé à siéger de nouveau vendredi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 60) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord.

Bill (No 75) conférant au Commissaire des Brevets certains pouvoirs pour venir en aide à Carl Auer Von Welsbach et autres.

Aussi,—adoptant le bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta, avec des amendements qui sont comme suit :—

Page 1, ligne 31, retranchez depuis "dans" jusqu'à "ainsi" dans la ligne 32 et insérez : "cette partie du district d'Alberta située au sud du cinquantième parallèle de latitude où il passe dans le dit district".

Page 2, ligne 12, après "l'eau" retranchez "ou" et insérez : "pour l'irrigation ou procurer".

Page 2, ligne 14, retranchez "et" et insérez : "ou".

Aussi, avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 88) intitulé : "Acte pour modifier l'Acte qui constitue en corporation la Compagnie du chemin de fer Grande Jonction du Manitoba et de l'Assiniboia."

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à vendredi prochain, à 3 P.M.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Fraser*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu des pétitions, provenant du comté de Guysboro', au sujet des nouveaux règlements de pêche? Le gouvernement se propose-t-il de modifier ces derniers?

M. *Fraser*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de changer la route du Rimouski dans les comtés d'Inverness, Guysboro' et Richmond, pendant la présente session? Si oui, quels seront les changements?

Sir *John Thompson*—Vendredi prochain—Que l'ordre des affaires, pour les mercredis, aux termes de la règle 19, devienne l'ordre des affaires, les lundis, pendant le reste de la session.

M. *Mulock*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel a été le plus bas soumissionnaire pour les travaux de creusement et de construction de l'entrée supérieure du canal du Sault Sainte-Marie?
2. Quel était le montant estimatif de cette soumission?
3. Quand le contrat pour ces travaux a-t-il été donné?
4. Quel était le montant estimatif de ce contrat?

No 57.

OTTAWA, MERCREDI, 25 MAI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 58.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 27 MAI 1892.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada un certificat portant que l'appel dans la cause de l'élection contestée de Chicoutimi et Saguenay a été renvoyé, et que la décision des juges instructeurs de la Cour Inférieure annulant la dite élection demeure inaffectée.

Et le dit certificat est lu comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE CHICOUTIMI ET SAGUENAY.

Dans la Cour Suprême du Canada.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Chicoutimi et Saguenay, tenue le 26ème jour de février et le 5ème jour de mars 1891.

Entre

PAUL VILMOND SAVARD,
(Répondant en Cour Inférieure).
Appelant ;

et

AINSWORTH STURTON et ROGER BERGERON,
(Pétitionnaires en Cour Inférieure).
Répondants.

Je, Robert Cassels, registraire de la Cour Suprême du Canada, certifie par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, qu'annexée aux présentes se trouve une copie de l'ordre fait par moi siégeant comme juge en chambre, renvoyant l'appel de l'appelant sus-nommé du jugement et décision des savants juges qui ont instruit la susdite pétition d'élection,—lequel jugement et décision est relaté dans le dit ordre ; et que le dit jugement et décision comme aussi le rapport des dits juges instructeurs dans l'affaire de la dite pétition d'élection adressés à la Cour Suprême du Canada en conformité du Statut,—lequel rapport est aussi relaté dans le dit ordre, demeurent inaffectés par le dit ordre.

ROBERT CASSELS,
Régistraire.

OTTAWA, 25 mai 1892.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Mercredi, le 25ème jour de mai, A.D. 1892.

Devant le registraire en chambre.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Chicoutimi et Saguenay, tenue le 26me jour de février et le 5me jour de mars 1891.

Entre

PAUL VILMOND SAVARD,

(Répondant en Cour Inférieure).
Appelant ;

et

AINSWORTH STURTON et ROGER BERGERON,

(Pétitionnaires en Cour Inférieure).
Répondants.

Sur motion de M. Hogg, C.R., de la part des répondants sus-nommés, pour un ordre renvoyant l'appel de l'appelant sus-nommé pour défaut de poursuite, après avoir lu l'affidavit de James Morris Balderson, entendu les plaidoiries des avocats des dits répondants et du dit appelant, et avoir lu le jugement porté en appel et le rapport des savants juges qui ont instruit la dite pétition d'élection,—lesquels jugement et rapport sont comme suit :—

“ Nous, soussignés, juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, chargés de l'instruction de la pétition d'élection en cette cause, après avoir entendu les parties sur le mérite d'icelle instruction par leurs avocats respectifs, examiné la preuve et toutes les pièces du dossier, et mûrement délibéré, déclarons qu'il a été prouvé que des menées corruptrices ont été commises à la dite élection par des agents du membre siégeant, le défendeur, hors sa connaissance et son consentement, et déclarons en conséquence la dite élection nulle et de nul effet et annulons la dite élection avec dépens contre le défendeur, sauf les frais d'assignation et de taxe des témoins Napoléon Vézina, Joseph Duchesne et Louis Claveau qui sont mis à la charge des pétitionnaires; et quant à la question si des manœuvres frauduleuses et corruptrices ont été commises à la dite élection par le membre siégeant ou par des agents avec sa connaissance et son consentement, nous différons d'opinion.

“ (Signé)

“ H. C. PELLETIER, J., C.S.

“ J. A. GAGNÉ, J., C.S.

“ CHICOUTIMI, 25 février 1892.”

“ Au registraire de la Cour Suprême du Canada.

“ MONSIEUR,—Nous, soussignés, juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, chargés de l'instruction de la pétition d'élection en cette cause, avons l'honneur de vous faire le rapport suivant :—

“ 1. Quant à la question s'il a été prouvé ou non que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées par le défendeur pendant l'élection à laquelle la pétition se rattache, nous différons d'opinion;

“ 2. Nous avons annulé la dite élection à cause de menées frauduleuses et corruptrices commises à la dite élection par des agents du défendeur hors sa connaissance et sans son consentement;

“ 3. Les noms des personnes qui ont été trouvées coupables à l'enquête d'avoir pratiqué des manœuvres frauduleuses sont :

“ Onésime Côté, marchand, et Elzéar Boivin, arpenteur, tous deux de Saint-Alphonse (Grande Baie); Rodolphe Roy, avocat, et Alfred Morissette, employé civil, tous deux de la cité de Québec; Léonidas Lortie, marchand, Joseph Simard, marchand, et Bernardin Desbiens, hôtelier, tous trois de la paroisse d'Hébertville; George Perron, marchand, et Johny Gauthier, hôtelier et forgeron, de Saint-

Jérôme, William Gagnon, hôtelier, de Saint-Dominique de Jonquière, ainsi que Dias Gauthier, cultivateur, de cette paroisse; Ovide Bossé, fils, notaire, et Alfred Claveau, commis marchand, tous de la ville de Chicoutimi;

"4. Des menées frauduleuses consistant en *treating* et influence indue ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection par des agents du candidat;

"5. L'enquête n'a pas été rendue incomplète par le fait de quelqu'une des parties à la pétition, à notre connaissance, et nous ne croyons pas désirable qu'il se fasse une nouvelle enquête à propos de la dite élection.

"Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

"Vos obéissants serviteurs,

(Signé) "H. C. PELLETIER, *J., C.S.*

"J. A. GAGNÉ, *J., C.S.*

"CHICOUTIMI, ce 7 mars 1892."

Il est ordonné que la dite motion soit, comme elle est par les présentes accordée, et que le dit appel soit, comme il est par les présentes renvoyé, avec frais du dit appel distraits en faveur des dits répondants, lesquels frais ont été tarifés et alloués au montant de quarante-quatre piastres et quatre-vingt-trois centins (\$44.83.)

Et il est, de plus, ordonné que la dite somme de quarante-quatre piastres et quatre-vingt-trois centins (\$44.83) soit payée aux dits répondants à même la somme de trois cents piastres déposée en Cour Inférieure comme garantie des frais, et que la balance de la dite somme de trois cents piastres, et les intérêts accrus, (s'il en est) soient remis au dit appelant.

Et il est, en outre, ordonné que le dossier soit transmis à l'officier compétent de la Cour Inférieure.

(Signé) ROBERT CASSELS,
Régistrare.

Certifiée copie conforme,

ROBERT CASSELS,
Régistrare.

Et il est ordonné que le dit certificat soit entré dans le Journal de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que les juges instructeurs ayant fait rapport que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection, il a différé l'émission de son mandat pour un nouveau bref d'élection en attendant la décision de la Chambre à ce sujet, conformément à la clause 48. chapitre 9 des Statuts Révisés de Canada.

M. Dewdney présenté un bill (No 89) modifiant l'Acte des Terres Fédérales et ses amendements,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que l'ordre des affaires, pour les mercredis, aux termes de la règle 19, sera l'ordre des affaires, les lundis, pendant le reste de la session.

Sir John Thompson propose,—Que cette Chambre approuve la nomination de leurs Honneurs les juges Routhier, de la Cour Supérieure du district de Québec, et Tait, de la Cour Supérieure du district de Montréal, comme membres d'une commission à être nommée sous l'autorité du chapitre 114 des Statuts Révisés du Canada, pour faire une enquête sur la vérité ou la fausseté de certaines allégations et accusations contre l'honorable Sir A. P. Caron, l'un des conseillers privés de la Reine pour le Canada, et membre de la Chambre des Communes du Canada, tel qu'énoncé dans la résolution adoptée par cette Chambre le quatrième jour de mai courant.

M. Laurier propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" dans la dite proposition soient retranchés et remplacés par les suivants: "les accusations portées contre Sir Adolphe Caron, le ministre des Postes, par M. James D. Edgar, un membre de cette Chambre, de son siège en Chambre, le sixième jour d'avril dernier,

soient référées à un comité spécial de cinq membres à être désignés par la Chambre, pour faire une enquête complète sur ces accusations, avec pouvoir d'interroger les témoins sous serment et d'envoyer quérir personnes, papiers et documents."

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 39) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, sont pris en considération et adoptés.

Le débat sur la motion de Sir John Thompson et sur l'amendement de M. Laurier, est alors repris.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

Pour :

Messieurs

Armstrong,
Bain (*Wentworth*),
Beausoleil,
Beith,
Bowers,
Brodeur,
Christie,
Colter,
Davies,
Dawson,
Devlin,

Edwards,
Flint,
Fraser,
Geoffrion,
Innes,
Laurier,
Leduc,
McMillan (*Huron*),
McMullen,
Mills (*Bothwell*),
Paterson (*Brant*),

Perry,
Proulx,
Rider,
Rinfret,
Rowand,
Sanborn,
Scriver,
Semple,
Somerville, et
Vaillancourt.—32.

CONTRE :

Messieurs

Adams,
Bain (*Soulanges*),
Baker,
Barnard,
Bennett,
Boyle,
Cameron,
Cargill,
Carignan,
Carling,
Chapleau,
Cochrane,
Costigan,
Curran,
Daly,
Davin,
Davis,
Desjardins (*L'Islet*),
Dewdney,
Dickey,
Dupont,
Earle,

Girouard (*Deux-Montagnes*),
Gordon,
Guillet,
Haggart,
Hazen,
Henderson,
Hughes,
Hutchins,
Ingram,
Kaulbach,
Kirkpatrick,
Langevin (Sir Hector),
LaRivière,
Lippé,
Macdonald (*King*),
Macdonell (*Algoma*),
Mackintosh,
McAlister,
McDonald (*Victoria*),
McDougald (*Pictou*),
McLennan,
McLeod,

Masson,
Mills (*Annapolis*),
Montague,
Ouimet,
Patterson (*Colchester*),
Patterson (*Huron*),
Pridham,
Putnam,
Reid,
Robillard,
Rosamond,
Ross (*Dundas*),
Simard,
Skinner,
Smith (*Ontario*),
Sproule,
Taylor,
Temple,
Thompson (Sir John),
Tupper,
Turcotte,
Tyrwhitt,

Fairbairn,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),	Wallace,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	McNeill,	Weldon,
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Madill,	Wilson, et
Foster,	Mara,	Wood (<i>Brockville</i>).—79.
Fréchette,		

La motion principale est alors adoptée, sur la même division, *renversée*.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain, à 3 P.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Frémont*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Vu les déficits considérables résultant de l'exploitation du chemin de fer Intercolonial, déficits qui vont en augmentant tous les ans et qui épuisent le revenu du Canada, le gouvernement serait-il disposé à céder ce chemin à une compagnie responsable qui s'engagerait, en considération de cette cession, à ériger un pont de chemin de fer sur le Saint-Laurent, à Québec, à construire la ligne courte entre Edmundston et Moncton et à exploiter le chemin de manière à satisfaire aux besoins militaires des autorités impériales et à donner toutes facilités raisonnables au trafic qui se fait dans les diverses provinces qu'il traverse ?

M. *Frémont*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—

1. Le nombre de chargements de grains expédiés par wagons à Halifax sur la ligne de l'Intercolonial, chaque année, depuis l'achèvement de l'élevateur à grains à ce port.

2. Le nombre de chargements de grains expédiés par wagons à Halifax, chaque année, par la Ligne Courte du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis son ouverture au trafic.

3. Le nombre de chargements et de tonnes de charbon expédiés par wagons sur l'Intercolonial, chaque année, depuis 1880, faisant connaître le nombre de charges de wagons transférées à la Ligne Courte depuis son achèvement.

M. *Bruneau*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Existe-t-il un bail entre le gouvernement du Canada et MM. John et Daniel McCarthy, de Sorel, pour les terrains actuellement occupés par le gouvernement à Saint-Joseph de Sorel ?

2. Quel est le prix du loyer ?

3. Quelle en est la durée ?

4. Est-ce l'intention du gouvernement de le renouveler ?

5. Si non, pourquoi ?

No 58.

OTTAWA, VENDREDI, 27 MAI 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 59.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 30 MAI 1892.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition de James Brown et autres, de l'Union des Mouleurs en Fer, No 29, Brantford, Ontario; demandant certains amendements à l'Acte d'Immigration chinoise, est lue et reçue.

M. Haggart présente,—Réponse à Ordre du 11 mars 1892,—Copie de tous levés hydrographiques, plans, devis, contrats, rapports et papiers se rapportant au nouveau chenal du Rapide des Galops;

2. Copie de tous rapports d'ingénieurs sur l'accident arrivé au steamer "Tra-veller" qui a touché fond dans le Rapide des Galops en octobre 1889.

3. Copie de tous rapports (s'il en est) émanant d'aucuns capitaines de bateaux à vapeur sur l'état du dit chenal.

4. Relevé du coût des études faites par des ingénieurs en 1891.

5. Copie des rapports des ingénieurs envoyés pour faire le relevé de ce chenal en 1891.

6. Copie de la preuve faite au sujet de la profondeur, des quantités, etc.

Sir Adolphe Caron présente,—Réponse à Ordre du 2 mai 1892,—Copie de tous papiers, lettres, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du maître de poste d'Eugenia et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à Ordre du 16 mai 1892,—Noms des conducteurs de malles mis à leur retraite avec le nombre d'années de service, le salaire de la dernière année de service de chacun d'eux, et aussi les noms de ceux qui ont eu plusieurs années ajoutées à leur temps de service.

M. Foster soumet à la Chambre,—Relevé, pour dix jours, des recettes et dépenses du Canada, du 11 au 20 mai courant, et pour la période correspondante de 1891.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis d'une vacance survenue dans la représentation du district électoral de Frontenac, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne par l'honorable George Airey Kirkpatrick, savoir: la charge de lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario.

M. Carling soumet à la Chambre,—Statistiques mortuaires des principales cités et villes du Canada, pour l'année 1891.

M. Landerkin propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.—Rejeté.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Allan :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant l'enquête sur la conduite de William Prosser, gardien de pêcheries pour le district faisant front au comté d'Essex, sur le lac Erié, et son renvoi d'office.

Par M. Campbell :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant la quantité d'huile de charbon et aussi de kerosine importées en Canada du 1er juillet 1891 au 1er mai 1892, et le montant de droits perçus sur ces articles.

M. Armstrong propose,—Qu'il est expédient que pouvoir soit donné à l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest, après la prochaine élection générale des membres de cette assemblée, de traiter toutes matières relatives à l'éducation et à l'usage des deux langues dans les cours et les procédures de la dite assemblée; Pourvu, toutefois, qu'on n'intervienne dans aucune section scolaire telle qu'actuellement constituée, sans le consentement des personnes formant cette section.

M. Wallace propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants : "dans l'opinion de cette Chambre, l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest devrait être autorisée à traiter toutes matières relatives à l'éducation dans les dits Territoires."

M. McCarthy propose, comme sous-amendement, que tous les mots après "Que" dans la motion principale, et tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants : "il est expédient que la limitation et la restriction des pouvoirs de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest en matière d'éducation, et la clause concernant l'usage de la langue française dans les cours et la publication compulsoire de ses ordonnances en cette langue devraient être abolies."

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

M. Charlton propose,—Que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche.—Adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Featherston,	Montague,
Armstrong,	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	O'Brien,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Flint,	Paterson (<i>Brant</i>),
Beith,	Foster,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bennett,	Fraser,	Perry,
Bowell,	Gibson,	Pridham,
Bowman,	Gillmor,	Putnam,
Boyle,	Henderson,	Rider,
Brown,	Hodgins,	Roome,
Cameron,	Ingram,	Rosamond,
Carling,	Innes,	Rowand,
Caron (Sir Adolphe),	Kaulbach,	Sriver,
Cartwright (Sir Richard),	Landerkin,	Semple,
Casey,	Laurier,	Smith (<i>Ontario</i>),
Charlton,	Lowell,	Somerville,
Choquette,	Macdonald (<i>King</i>),	Sproule,
Christie,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Stairs,
Coatsworth,	McAlister,	Stevenson,
Cochrane,	McCarthy,	Sutherland,
Cockburn,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Taylor,
Colter,	McLennan,	Temple,
Craig,	McLeod,	Thompson (Sir John),

Daly,
Davies,
Davin,
Dawson,

McMillan (*Huron*),
McMullen,
Mills (*Annapolis*),
Mills (*Bothwell*),

Welsh,
Wilson, et
Wood (*Brockville*).—77.

CONTRE :

Messieurs

Adams,
Amyot,
Bain (*Soulanges*),
Barnard,
Bécharde,
Bergeon,
Bourassa,
Brodeur,
Carroll,
Chapleau,
Costigan,
Davis,
Denison,
Desjardins (*Hochelaga*),
Desjardins (*L'Islet*),
Devlin,
Dewdney,

Dickey,
Dugas,
Dupont,
Earle,
Frémont,
Geoffrion,
Gillies,
Girouard (*Deux-Montagnes*),
Godbout,
Gordon,
Grandbois,
Haggart,
Hughes,
LaRivière,
Leduc,
Legris,
Macdonell (*Algoma*),

Maclean (*York*),
McKay,
Madill,
Monet,
Northrup,
Ouimet,
Proulx,
Rinfret,
Robillard,
Tisdale,
Tupper,
Turcotte,
Tyrwhitt,
Vaillancourt,
Wallace, et
White (*Cardwell*).—50.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général sur le dit bill,—et sur rapport de progrès, le comité est autorisé à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Devlin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de donner ordre de tenir le bureau de poste de Hull ouvert le dimanche entre midi et une heure ?

M. *Amyot*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Y a-t-il, aux douanes de Québec, un officier du nom d'Edmond Trudelle ? Depuis combien d'années y est-il ? Quel est son salaire ? Le gouvernement est-il satisfait de ses services ? Quelles ont été ses dépenses, pour opérer les diverses saisies de liqueurs qu'il a opérées, et ces dépenses ont-elles été remboursées du gouvernement à même les montants provenant de ces saisies ? Quels sont les articles qu'il a saisis depuis le 1er mai 1890 ?

M. *Charlton*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le département des Postes expédie-t-il un train postale de la Pointe-Lévis, le dimanche après-midi, pour communiquer avec le steamer de la malle qui part de Rimouski ? Expédie-t-il de Québec, les matières postales à destination de l'Europe, le dimanche, par le steamer de la malle ?

M. *Beausoleil*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—

1. Copie des instructions expédiées aux gardes-pêche des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu depuis le 1er janvier 1892 et de toute correspondance échangée à ce sujet soit entre le gouvernement et les dits gardes-pêche, soit entre le gouvernement et toute autre personne depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à cette date au sujet des dites instructions et de leur mise en force.

2. Etat des licences de pêche émises dans les comtés ci-dessus durant l'année 1891, séparément.

3. Etat de la quantité et de la valeur des différentes sortes de poissons pris dans les dits comtés séparément durant l'année 1891.

No 59.

OTTAWA, LUNDI, 30 MAI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1892.

No 60.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 31 MAI 1892.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le neuvième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir:—

Bill (No 65) constituant en corporation la Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard Inlet.

Bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental.

Bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (limitée.)

Bill (No 86) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Buckingham et de la Lièvre."

Bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé.

Sir John Thompson propose,—Que le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois.

M. Laurier propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit renvoyé à une conférence ou comité composé des deux partis politiques, pour s'entendre sur les points ou principes devant servir de base à un bill de répartition.

Et un débat s'ensuivant;

MERCREDI, 1er juin 1892.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Choquette.

La Chambre s'ajourne alors à 12.05 A.M.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mills* (Annapolis)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement est-il informé que des pommes sont exportées du Canada dans des barils de grandeur différente, contrairement à la clause 18 de l'Acte des Poids et Mesures, au détriment de certaines régions du Canada où ce commerce des pommes se fait en conformité de l'acte ?

2. Si oui, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour mettre la loi en vigueur ?

3. Le gouvernement se propose-t-il de présenter une mesure à l'effet de prohiber l'exportation des pommes du Canada dans des barils autres que ceux présentant la capacité voulue par le statut ?

4. Le gouvernement se propose-t-il d'appliquer aux pommes les prescriptions de l'Acte d'inspection, en soumettant les barils ainsi que les pommes à cette inspection officielle ?

M. *Choquette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement sait-il que plusieurs ouvriers ayant travaillé au bureau de poste de la Rivière-du-Loup n'ont pas été payés encore ?

2. Le gouvernement va-t-il payer lui-même ces ouvriers ou s'occuper qu'ils soient payés ?

M. *McMullen*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—L'article suivant paru dans le "Herald" de Montréal, le 26 courant, est-il fondé:—"Il circule diverses rumeurs au sujet de la décision du gouvernement relativement à la recommandation des commissaires portant que le parlement devrait s'enquérir des sommes énormes versées à un fonctionnaire à titre de commissions pour des saisies. A ce sujet, on rapporte qu'il y a quelque temps, deux commis contrôleurs dont l'un s'appelle Russell, ont été employés pendant trois semaines, non à contrôler les déclarations pour l'évaluateur du Canada, mais à un travail spécial pour l'ex-comptable. Ils ont retiré leur salaire régulier pour ces trois semaines, mais ils n'ont pas fait leur travail ordinaire qui a été laissé de côté. Ils ont été payés à part par le comptable d'alors pour le travail fait afin de lui permettre de faire des saisies, et ce n'est qu'après que le bureau des évaluateurs eut eu connaissance du fait, que les déclarations régulières furent examinées"? Si oui, une décision a-t-elle été prise à ce sujet ?

No 60.

OTTAWA, MARDI, 31 MAI 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX.

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

No 61.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 1^{ER} JUIN 1892.

PRIÈRE.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition de Mary E. Sanderson, présidente, et autres, de l'Union de Tempérance des Femmes Chrétiennes, de Québec,—demandant que le bill pour la suppression de la littérature obscène devienne loi, est lue et reçue.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de James Nicol Grieve, écrivain, pour le district électoral de Perth-Nord.

James Nicol Grieve, écrivain, député du district électoral de Perth-Nord, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. Tisdale, la requête de L. J. Seargeant, président du chemin de fer Midland du Canada, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, est lue et reçue et référée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Davin, le bill (No 88) du Sénat, intitulé: "Acte pour modifier l'Acte qui constitue en corporation la Compagnie du chemin de fer Grande Jonction du Manitoba et de l'Assiniboïa," est lu pour la première fois et référé, aux termes de la règle 54, au comité des Ordres Permanents.

M. Patterson (Huron), soumet à la Chambre,—Rapport des Examineurs du Service Civil du Canada pour l'année civile 1891.

Aussi,—Réponse à l'Ordre du 1^{er} mars 1892,—Etat indiquant le nombre de Commissions royales instituées, chaque année, depuis la Confédération, les noms des commissaires et les sujets examinés, ainsi que le coût de chacune et le coût total de toutes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir John Thompson,—Que le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois; et sur l'amendement de M. Laurier.

Et le débat se continuant;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 65) constituant en corporation la Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard Inlet.

Bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (limitée.)

Bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé.

Le bill (No 86) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Buckingham et de la Lièvre," est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental, est délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, vendredi prochain.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley,—est pris en considération et adopté.

Le débat sur la motion de Sir John Thompson et sur l'amendement de M. Laurier est alors repris.

Et le débat se continuant,—il est ajourné sur motion de M. Davies.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Flint*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant payé, l'an dernier, par le Canada à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pour le transport des malles et des approvisionnements de la milice ou autres ?

M. *Flint*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant à payer par le Canada à la Compagnie des Steamers du Pacifique Canadien à titre de subvention ou pour le transport des malles ? Quel montant, s'il en est, est payé annuellement à la dite compagnie par le gouvernement impérial ?

M. *Choquette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que MM. E. Sénécal et fils, de Montréal, ont publié un " Manuel de l'Industrie Laitière au Canada," qui est hautement recommandé par ceux qui s'y connaissent en matière de beurre et fromage ? Si oui, se propose-t-il d'en acheter pour distribution parmi les cultivateurs.

M. *Colter*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—A-t-on nommé quelqu'un à la position de gardien de l'édifice fédéral à Woodstock, N.-B., ci-devant occupée par feu Richard Maxstead ? Si oui, qui a-t-on nommé, et quand ? Si non, pourquoi ? Quel est le salaire attaché à cet emploi ?

M. *Carignan*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil, requête, documents et de toute correspondance se rapportant à la construction d'un pont sur la rivière Batiscan, dans la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, comté de Champlain, province de Québec.

No 61.

OTTAWA, MERCREDI, 1^{er} JUIN 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 62.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 2 JUIN 1892.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto ; demandant certains amendements à l'Acte d'Immigration Chinoise ; et

Du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto ; demandant que le bill à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes soit amendé.

M. Tupper soumet à la Chambre,—Rapport annuel du département des Pêcheries, pour l'année 1891.

M. Moncrieff, du comité des Privilèges et Elections, auquel ont été référées certaines allégations de faits et tous les papiers concernant l'élection de Welland, présente ce qui suit à titre de second rapport.

Qu'à une élection pour un député à la Chambre des Communes, pour le district électoral du comté de Welland, tenue le 26ème jour de février et le 5ème jour de mars 1891, William Manly German, de la ville de Welland, dans le comté de Welland, avocat, a été déclaré régulièrement élu.

Qu'un nommé Jessie Calhoun Rothery, un électeur du dit district électoral, en vertu des dispositions de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, a dûment présenté une pétition demandant que l'élection du dit William Manly German fût déclarée nulle, et que le dit German fût déqualifié à raison de manœuvres de corruption commises en rapport avec la dite élection, tant par le dit William Manly German lui-même, que par ses agents.

Que la dite pétition d'élection a été instruite les 10, 11 et 12 de décembre 1891, devant l'honorable John Edward Rose et l'honorable Hugh McMahon, deux des juges de la division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice de la province de l'Ontario.

Que le 12ème jour de décembre 1891, les dits savants juges ont trouvé et décidé que le dit William Manly German n'avait pas été régulièrement élu et que la dite élection était nulle à raison d'une manœuvre de corruption pratiquée par l'agent du dit William Manly German.

Que sur la décision des dits savants juges déclarant que la dite élection était nulle à raison d'une manœuvre de corruption pratiquée par un agent du dit William Manly German, l'avocat du dit William Manly German accepta le dit jugement, et convint qu'il n'appellerait pas de cette décision, et en conséquence de cet arrangement d'autres accusations de manœuvres de corruption que l'on prétendait avoir été pratiquées par des agents du dit William Manly German, ont été

abandonnées ; les autres procédures en cette cause ont été limitées aux accusations personnelles de manœuvres de corruption que l'on alléguait avoir été pratiquées par le dit William Manly German.

Que le 19^{ème} jour de décembre 1891, les dits savants juges ayant entendu et examiné la preuve relative aux dites accusations personnelles, ont trouvé et décidé que le dit William Manly German était coupable de certains actes personnels de corruption et l'ont déclaré déqualifié conformément au statut à cette fin.

Que dans les procédures par voie d'appel du dit jugement à la Cour Suprême du Canada, instituées par le dit William Manly German, le dit William Manly German a limité le sujet d'appel à cette partie du jugement des dits savants juges qui accordait la partie de la conclusion de la pétition relative aux accusations personnelles portées contre lui et qui le déclarait coupable d'une manœuvre personnelle de corruption.

Qu'il n'y avait pas, lors du renvoi au comité et qu'il n'y a pas actuellement en instance d'appel de la partie du dit jugement qui déclarait l'élection nulle.

Que les faits ci-dessus sont tous admis par le dit William Manly German.

Que le dit William Manly German a consenti à la décision des dits juges déclarant la dite élection nulle.

Que cette décision a été finale et que le dit William Manly German a alors cessé d'être membre de la Chambre des Communes, et qu'il n'avait pas le droit de prendre son siège comme tel, pendant la présente session.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le vingt et unième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la requête de la Compagnie du chemin de fer Midland du Canada,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, et les raisons données pour le délai sont de nature à permettre au comité de recommander que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue en ce qui concerne cette pétition.

Conformément à la règle 54, votre comité a pris en considération le bill (No 88) du Sénat, intitulé : " Acte pour modifier l'Acte qui constitue en corporation la Compagnie du chemin de fer Grande Jonction du Manitoba et de l'Assiniboïa," et il a trouvé suffisants les avis donnés.

M. Carling présente,—Réponse à Ordre du 30 mars 1892,—Etat indiquant—

1. Le nombre et la situation de chacune des fermes expérimentales.
2. Le montant dépensé dans chacune d'elles, séparément, depuis leur création.
3. Le nom et le salaire de chacun des employés dans chacune des fermes, avec un état des autres avantages que chaque employé reçoit du gouvernement.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés est suspendue en tant qu'elle se rapporte à la pétition concernant la Compagnie de chemin de fer Midland, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Montague, la pétition de L. J. Seargeant, président du chemin de fer Midland du Canada, présentée ce jour,—demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, est lue et reçue.

Sur motion de M. Bergin, les sixième et septième rapports du comité mixte des Impressions du Parlement, sont adoptés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir John Thompson,—Que le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois; et sur l'amendement de M. Laurier,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit renvoyé à une conférence ou comité composé des deux partis politiques, pour s'entendre sur les points ou principes devant servir de base à un bill de répartition.

Et la question étant mise sur l'amendement, il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Davies,	Lowell,
Armstrong,	Dawson,	Macdonald (<i>Huron</i>),
Bain (<i>Wentworth</i>),	Desaulniers,	McGregor,
Beausoleil,	Devlin,	McMillan (<i>Huron</i>),
Bécharde,	Edwards,	McMullen,
Beith,	Featherston,	Mignault,
Bernier,	Flint,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bourassa,	Fraser,	Monet,
Bowers,	Frémont,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowman,	Geoffrion,	Perry,
Brodeur,	Godbout,	Proulx,
Brown,	Grieve,	Rider,
Bruneau,	Guay,	Rinfret,
Campbell,	Innes,	Rowand,
Carroll,	Laurier,	Sanborn,
Cartwright (Sir Richard),	Lavergne,	Scriver,
Casey,	Leduc,	Semple,
Choquette,	Legris,	Somerville, et
Christie,	Livingston,	Vaillancourt.—58.
Colter,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Fréchette,	Miller,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Gillies,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Baker,	Gordon,	Monerief,
Barnard,	Grandbois,	Northrup,
Bennett,	Guillet,	O'Brien,
Bergeron,	Haggart,	Quimet,
Bergin,	Hazen,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Boyle,	Hearn,	Patterson (<i>Huron</i>),
Burnham,	Henderson,	Pope,
Cameron,	Hodgins,	Pridham,
Cargill,	Hughes,	Putnam,
Carignan,	Hutchins,	Reid,
Carling,	Ingram,	Robillard,
Carpenter,	Joncas,	Roome,
Caron (Sir Adolphe),	Kaulbach,	Rosamond,
Chapleau,	Langevin (Sir Hector),	Ross (<i>Dundas</i>),
Cleveland,	LaRivière,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Coatsworth,	Lépine,	Ryckman,
Cochrane,	Lippé,	Simard,
Cockburn,	Macdonald (<i>King</i>),	Smith (<i>Ontario</i>),
Corbould,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Sproule,
Corby,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Stairs,
Costigan,	Mackintosh,	Stevenson,
Curran,	Macleam (<i>York</i>),	Temple,
Daly,	McAlister,	Thompson (Sir John),
Davin,	McCarthy,	Tisdale,
Davis,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tupper,
Denison,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Turcotte,
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McKay,	Tyrwhitt,

Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McLennan,	Wallace,
Dewdney,	McLeod,	Weldon,
Dickey,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>)	White (<i>Cardwell</i>),
Dugas,	McNeil,	White (<i>Shelburne</i>),
Dupont,	Madill,	Wilmot,
Dyer,	Mara,	Wilson, et
Earle,	Masson,	Wood (<i>Brockville</i>).—109.
Fairbairn,		

Et la question étant mise sur la motion principale ;
M. McCarthy propose,—Que le débat soit ajourné.—Adopté.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 72) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à l'Atlantique.

Bill (No 70) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Et aussi, avec les bills suivants de Leurs Honneurs auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 90) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des brevets et les actes qui l'amendent."

Bill (No 91) intitulé : "Acte pour faire droit à James Wright."

Bill (No 92) intitulé : "Acte pour faire droit à Hattie Adèle Harrisson."

Et communiquant la preuve faite au sujet de ces deux derniers bills devant le comité des divorces de cette Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. Corbould—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire une enquête sur la cause de l'accident arrivé au steamer du gouvernement, le "Quadra," à Rose Harbour, le 14 mai ?

1874

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

PHYSICS

DEPARTMENT

CHICAGO, ILL.

No 62.

OTTAWA, JEUDI, 2 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCES - VERB

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. B. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

No 63.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 3 JUIN 1892.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Edgar Judge et autres ; de J. E. Manning et autres ; et de James Jackson, gérant de la Compagnie des filatures de coton du Dominion (à resp. limitée) et autres, tous de Montréal ; de MM. Turcotte et Cie et autres, de Québec ; et de William Byers, gérant de la Compagnie de ressorts et d'essieux de Gananoque, et autres, de Gananoque et de Kingston, Ontario ; demandant d'amender l'Acte d'inspection du pétrole de manière à permettre l'importation en Canada du pétrole et du naphte en vrac aussi bien qu'en colis.

Dé l'Union de tempérance des femmes chrétiennes de Montréal (nord) ; et de l'Union de tempérance des femmes chrétiennes de la Pointe Saint-Charles ; demandant que le bill demandant la suppression de la littérature obscène, devienne loi.

De Thomas Kells et autre, producteurs de fruits, du comté de Grey, Ontario ; demandant l'augmentation des droits sur les poires et prunes importées des Etats-Unis.

De l'Assemblée de District, No 10, des Travaux, de Toronto, Ontario ; demandant que le bill à l'effet de réparer le trou au la représentation à la Chambre des Communes soit amendé de manière à obtenir le groupement des collèges électoraux, etc.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition du chemin de fer Midland du Canada pour un acte prolongeant le délai fixé pour achever les diverses sections de ce chemin, et il constate qu'il n'a été donné qu'une semaine d'avis. Comme la question est de grande importance pour la compagnie et est très avantageuse pour la région que le chemin traverse, votre comité recommande que la 51ème règle soit suspendue en tant qu'elle s'applique à cette pétition ; et comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, il recommande aussi que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter ces bills, soit suspendue dans ce cas.

Sir John Thompson, du comité spécial mixte des deux Chambres sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Le comité mixte des deux Chambres a examiné de nouveau le bill (No 7) concernant la loi criminelle, et il soumet, avec les propositions, à la Chambre des Communes, toutes les clauses du bill qui n'ont pas été précédemment rapportées, ainsi que les amendements que le comité mixte a jugé à propos de faire à certaines des dites clauses et aux formules de la première annexe du dit bill.

M. Dewdney met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport annuel du département de l'Intérieur pour 1891.

Sir John Thompson soumet à la Chambre,—Relevé pour dix jours, des recettes et dépenses du Canada, du 21 au 31 mai dernier, et la période correspondante de 1891.

Il présente aussi,—Réponse à Adresse du 25 avril 1892,—Copie de la pétition présentée et produite dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, sous l'autorité de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, contre l'élection de Joseph A. Gillies pour le comté de Richmond, N.-E., à l'élection générale tenue le 5^{me} jour de mars 1891, avec les dates de la production et présentation de la dite pétition. Aussi, copie de tous papiers et documents se rapportant aux procédures suivantes dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse :—

1. Requête à l'honorable juge en chef pour prolonger le délai pour fixer l'instruction de cette pétition.

2. Requête pour fixer la date de l'instruction de la pétition devant être entendue devant leurs Honneurs le juge Weatherbe et le juge Graham, mais entendue devant Son Honneur le juge Weatherbe, siégeant seul le 19 novembre 1891.

3. L'ordre émis par le dit juge Weatherbe siégeant seul pour l'instruction de la dite pétition, fixant le 8 décembre 1891 pour la dite instruction.

4. L'avis, en date du 28 novembre 1891, de l'appel de cette décision de l'honorable juge Weatherbe interjeté devant la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse pour les raisons suivantes :—

(a) Parce qu'il n'avait pas juridiction d'émettre tel ordre ou la partie de cet ordre prolongeant le délai.

(b) Parce que six mois s'étaient écoulés depuis la présentation de la pétition.

(c) Parce que le temps et le lieu n'avaient pas été fixés dans les six mois de la date à laquelle la pétition avait été présentée.

(d) Parce que le prolongement de délai accordé par le dit ordre n'avait pas été donné sur demande à cette fin appuyée d'affidavits, et qu'il n'appert pas du dit ordre et qu'il n'y avait pas raison de croire à l'époque où il a été émis, que les fins de la justice nécessitaient cette prolongation.

(e) Parce que le répondant n'a reçu avis d'aucune demande pour prolonger le délai fixé pour le commencement de l'instruction.

(f) Parce qu'un seul juge n'avait pas juridiction de fixer l'époque et le lieu de l'instruction.

(g) Parce que l'instruction de la pétition ne peut être commencée pendant le terme de la cour à laquelle les juges qui doivent instruire la dite pétition sont obligés de siéger.

5. L'avis de motion sur le dit appel pour le 3 décembre 1891.

6. La fixation, par Son Honneur le juge Weatherbe, juge senior, du dit 3 décembre 1891 pour l'audition devant la Cour Suprême.

7. L'ajournement de l'audition à un jour ultérieur.

8. Le jugement de la Cour Suprême dans cette cause.

9. La règle de la Cour Suprême en date du 19 décembre 1891 rejetant l'ordre de Son Honneur le juge Weatherbe qui fixait la date de l'instruction de la dite pétition.

10. La date à laquelle leurs Honneurs les juges Weatherbe et Graham ont reçu copie de l'ordre de la Cour Suprême rejetant le dit ordre du juge Weatherbe au sujet de la dite instruction.

11. La date à laquelle les dits juges ont fait rapport à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes qu'ils avaient instruit la dite pétition et déclaré l'élection du dit Joseph A. Gillies nulle, et son siège en parlement vacant.

12. La date de la requête adressée à Son Honneur le juge Weatherbe pour surseoir à la décision au sujet de la pétition en attendant la décision de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse sur la question de juridiction, et le rejet de cette requête.

Aussi, copie des diverses pétitions présentées et produites dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, en vertu de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, contre

l'élection de Sir John S. D. Thompson, et de MM. C. H. Tupper, C. E. Kaulbach, J. B. Mills, N. W. White et Hugh Cameron, pour six des divers comtés de la province de la Nouvelle-Ecosse, à l'élection générale tenue le 5 mars 1891; aussi, copie de tous papiers et documents en rapport avec les diverses procédures dans les dites causes dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse.

M. Patterson (Huron), présente,—Réponse supplémentaire à Ordre du 3 mars 1892,—Etat donnant la date du mandat de l'Orateur, la date du bref et la date de la nomination de l'officier-rapporteur dans les cas d'élection de membres de la Chambre des Communes depuis la clôture de la dernière session. Aussi, état indiquant les causes de délai, dans chacune des matières ci-dessus, lorsque délai il y a eu.

Sur motion de M. Tisdale, la règle 51 et la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés, est suspendue au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer Midland du Canada, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

M. Patterson (Huron), présente,—Réponse à Ordre du 30 mars 1892,—Copie de tous comptes, réclamations et certificats présentés et transmis du 1er juillet 1885 jusqu'à date, au gouvernement du Canada par chaque juge de la cour Supérieure de la province de Québec, en sa qualité de tel juge, pour toutes dépenses de voyage et d'hôtel dans une place autre que celle dans laquelle tel juge est tenu de résider, ou dans laquelle il a, de fait, résidé, soit pour y avoir siégé ou agi en telle qualité, ou pour y avoir tenu une cour pour des affaires civiles, criminelles ou autres; aussi, un état détaillé des diverses sommes payées en conformité de ces comptes, réclamations et certificats.

Sur motion de M. Tisdale, les bills suivants sont lus pour la première fois:—
Seconde lecture, lundi prochain:—

Bill (No 91) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James Wright."

Bill (No 92) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Hattie Adèle Harrison."

M. Tisdale, présente un bill (No 93) concernant le chemin de fer Midland du Canada,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de Sir John Thompson, le quatrième rapport du comité spécial mixte des deux Chambres sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, est référé au comité général auquel ont été renvoyés les rapports antérieurs sur le dit bill.

Sur motion de M. Carling, le bill (No 90) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des brevets et les actes qui l'amendent," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Le bill (No 67) concernant les listes des voteurs de 1891, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger, lundi prochain.

Le bill (No 89) modifiant l'Acte des Terres Fédérales et ses amendements, est lu pour la seconde fois et délibéré en comité général;—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, et le bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, tels que partiellement rapportés du comité spécial mixte des deux Chambres chargé d'étudier ces bills.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill (No 88) du Sénat, intitulé: "Acte pour modifier l'Acte qui constitue en corporation la Compagnie du chemin de fer Grande Jonction du Manitoba et de l'Assiniboïa, est lu pour la seconde fois, et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité général sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, etc., reprend alors le cours de ses délibérations,—et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain, à 3 P.M.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *McLeod*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la subvention payée à la Compagnie du chemin de fer du Sud d'Albert, les dates des paiements et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits. Aussi, copie de toute correspondance concernant le paiement de la dite subvention et de toutes lettres en demandant le paiement. Aussi, copie de tous rapports des ingénieurs du gouvernement qui ont inspecté le dit chemin.

M. *Frémont*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. A quelle date le gouvernement a-t-il exécuté un contrat conformément à l'Acte passé pendant la dernière session, intitulé: "Acte concernant la section de la Rive Nord du chemin de fer Canadien du Pacifique?"

2. D'après ce contrat, quelles sont les améliorations et autres travaux, qui doivent être exécutés pendant le présent été ou quelle proportion des dits travaux doit être exécuté maintenant?

3. La Compagnie du Pacifique est-elle obligée de faire rapport au gouvernement de temps en temps sur l'exécution des dits travaux et à quelles dates?

4. Quelles sont les garanties que le gouvernement a prises dans le dit contrat pour l'exécution immédiate des améliorations et des travaux mentionnés au dit acte?

M. *Fraser*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le lieutenant-colonel Worsley, D.A.G. du district militaire No 9, et le lieutenant-colonel Murray, payeur et garde-magasin du même district, sont-ils suspendus de leurs fonctions? Si oui, quand l'ont-ils été, par qui et pour quel motif? A-t-on institué une enquête au sujet de ces suspensions? Les dits officiers ont-ils été payés pour une partie du temps écoulé depuis leur suspension? Si oui, quel montant a été payé à chacun et pour quelle période ont-ils été payés?

M. *McCarthy*—Lors de la seconde lecture du bill (No 76) Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,— Que la distribution des sièges des membres de cette Chambre devrait, autant que possible, être basée sur l'égalité de la population, en tenant compte de la communauté des intérêts existants dans les localités, de la légitime expression de l'opinion publique et de la permanence et stabilité des collèges électoraux. Que la manière la plus efficace d'obtenir ce résultat est d'adopter les limites des comtés ou des cités comme limites naturelles des districts électoraux, avec des divisions équitables basées sur l'affinité géographique et sur une superficie bien connue, là où la population donne droit à la cité ou au comté à deux représentants ou plus. Que le système actuellement en usage et que l'on se propose de continuer par le dit bill n'assure pas l'égalité de la population, ne tient pas compte de la communauté des intérêts et de l'affinité géographique, rend la stabilité impossible et donne lieu à de criants abus en permettant, lors de l'arrangement des districts électoraux, d'obtenir des avantages pour des fins de parti, sans égard aux considérations qui devraient guider la répartition de la représentation du peuple dans cette Chambre.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, lundi prochain, le 6 courant, ou après, savoir :—

Bill (No 88) du Sénat, intitulé: "Acte pour modifier l'Acte qui constitue en corporation la Compagnie du chemin de fer Grande Jonction du Manitoba et de l'Assiniboia."

No 63.

OTTAWA, VENDREDI, 3 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 64.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 6 JUIN 1892.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De A. W. Morris et autres, de Montréal; de John Graham, marchand, et autres, de Woodstock et autres lieux, Nouveau-Brunswick; de S. Dymont, secrétaire de la Compagnie de Gaz de Barrie, et autres, de Barrie et autres lieux; et de Frederick Doty et autres, de Toronto et autres lieux, tous d'Ontario; demandant d'amender l'Acte d'inspection du pétrole de manière à permettre l'importation en Canada du pétrole et du naphte en vrac aussi bien qu'en colis.

De H. Macpherson et autres, de la ville de Kincardine, comté de Bruce, Ontario; priant la Chambre de considérer l'urgence de faire un nouveau levé de la rive est du lac Huron et de la rive sud de l'Île Manitouline.

Du conseil municipal de la paroisse de Belœil, comté de Verchères, Québec; demandant que le bill concernant la répartition de la représentation à la Chambre des Communes ne devienne pas loi.

De D. G. Sutherland, président, et R. G. Boville, secrétaire, de la Branche de Hamilton de l'Alliance Évangélique, Hamilton, Ontario; demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago.

De l'Union Internationale des Cordonniers, No 31, Hamilton, Ontario; demandant certains amendements à l'Acte d'Immigration Chinoise.

Sur motion de M. Guay, il est émis un ordre de la Chambre pour copie de tous témoignages, correspondance et rapports, relativement à la dernière enquête tenue à Lévis, au sujet de la démission de Michael Quinn, employé aux usines de Hadlow, dans le comté de Lévis.

M. Devlin propose,—Que dans l'opinion de cette Chambre, le temps est arrivé d'accorder à l'Irlande un gouvernement autonome raisonnable; et cette Chambre exprime l'espoir que les prochaines élections générales dans le Royaume-Uni porteront au parlement une majorité décidée à passer une mesure qui, tout en sauvegardant l'unité et les intérêts de l'Empire, satisfera les légitimes aspirations nationales du peuple irlandais en lui accordant un parlement ayant juridiction sur toutes les questions de nature locale.

M. Tisdale propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" dans la dite proposition, soient retranchés et remplacés par les suivants: "toute expression de l'opinion de cette Chambre sur ce sujet étant, dans le moment, intempestive, cette Chambre, n'ayant aucunement le désir d'exprimer ses idées sur les prochaines

élections générales dans le Royaume-Uni, passe maintenant aux ordres du jour."

M. McCarthy propose, comme sous-amendement,—Que tous les mots après "Que" dans la motion principale, et tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants : "cette Chambre est d'avis qu'elle ne doit pas intervenir dans des questions qui ne sont pas de son ressort, sauf dans des cas exceptionnels et extraordinaires.

"Que l'autonomie en Irlande étant une question qui divise les grands parties politiques dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, il ne serait pas opportun pour cette Chambre de se prononcer sur ce sujet.

"Que vu la paix et la prospérité qui règnent actuellement en Irlande par suite de l'application sage et ferme de la loi, des changements avantageux apportés aux lois agraires et des secours donnés à la population pauvre de ce pays, cette Chambre a raison de mettre en doute la sagesse de son procédé en 1880 et 1886 en offrant d'aviser le parlement impérial sur les mesures à prendre au sujet de l'Irlande et en exprimant une opinion sur la sagesse de la politique en faveur de l'autonomie pour cette partie du Royaume-Uni."

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P. M. :

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, sur division, et renvoyés au comité des Bills Privés avec la preuve faite devant le comité des divorces, du Sénat, et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette Chambre et sur lesquels les dits bills ont été basés :—

Bill (No 91) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James Wright."

Bill (No 92) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Hattie Adèle Harrison."

Le bill (No 93) concernant le chemin de fer Midland du Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche, est de nouveau délibéré en comité général ;—et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,

Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. Moncrieff—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte des liquidations."

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par leurs comités respectifs, comme suit:—

Par le comité des Bills Privés :

Mercredi, le 8 courant, ou après:—

Bill (No 91) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James Wright."

Bill (No 92) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Hattie Adèle Harrison."

Par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Lundi, le 13 courant, ou après:—

Bill (No 93) concernant le chemin de fer Midland du Canada.

AVIS DE MOTION.

M. Stewart—Membre du prochain—Bran intitulé: "Avec modérant l'avis des libéraux."

No 64.

OTTAWA, LUNDI, 6 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

No 65.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 7 JUIN 1892.

PRIÈRE.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dixième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 68) pour faire revivre et amender les Actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Waddington et New-York.

Bill (No 88) du Sénat, intitulé : "Acte pour modifier l'Acte qui constitue en corporation la Compagnie du chemin de fer Grande Jonction du Manitoba et de l'Assiniboia."

Le comité a, aussi, pris en considération le bill (77) à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York, et de changer son nom en celui de "Compagnie de chemin de fer Canadienne et Américaine," et le

Bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort Sheppard, et il recommande que ces bills soient retirés et les honoraires remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Wood (Brockville), il est ordonné que les deux bills en dernier lieu mentionnés soient retirés et les honoraires remboursés, tel que recommandé dans le rapport ci-dessus du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Chapeau présente,—Réponse à l'Ordre du 25 avril 1892,—Etat indiquant le montant respectif d'huile crue et d'huile épurée de graine de coton importée en Canada en 1891.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir John Thompson,—Que le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois.

M. McCarthy propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Que la distribution des sièges des membres de cette Chambre devrait, autant que possible, être basée sur l'égalité de la population, en tenant compte de la communauté des intérêts existants dans les localités, de la légitime expression de l'opinion publique et de la permanence et stabilité des collèges électoraux. Que la manière la plus efficace d'obtenir ce résultat est d'adopter les limites des comtés ou des cités comme limites naturelles des districts électoraux, avec des divisions équitables basées sur l'affinité géographique et sur une superficie bien connue, là où la population donne droit à la cité ou au comté à deux représentants ou plus. Que le système actuellement en usage et que l'on se propose de continuer par le dit bill n'assure pas l'égalité de la population, ne tient pas compte de la communauté des intérêts et de l'affinité géographique, rend la stabilité

impossible et donne lieu à de criants abus en permettant, lors de l'arrangement des districts électoraux, d'obtenir des avantages pour des fins de parti, sans égard aux considérations qui devraient guider la répartition de la représentation du peuple dans cette Chambre.

Et le débat se continuant;

MERCREDI, 8 juin 1892.

Le dit débat est ajourné, sur motion de M. Flint.

Un message est reçu du Sénat, adoptant sans modification, les amendements faits par cette Chambre au bill suivant de leurs Honneurs, savoir:—

Bill (No 86) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Buckingham et de la Lièvre."

La Chambre s'ajourne alors à 12.55 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le département des Travaux Publics est-il entré en négociations avec quelqu'un de Trois-Rivières ou d'ailleurs pour louer ou affermer les travaux publics sur le Saint-Maurice, tels qu'estacades, glissoires, etc.? Si oui, avec qui et quel arrangement a été pris à ce sujet?

M. *Campbell*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient d'amender la loi d'accise de manière à permettre l'importation de l'huile d'éclairage en vrac.

Sir *John Thompson*—Jeudi prochain—Que les mesures du gouvernement aient la priorité après les interpellations, les lundis, pendant le reste de la session. 544111

No 65.

OTTAWA, MARDI, 7 JUNI 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX.

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 66.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 8 JUIN 1892.

PRIÈRE.

La pétition de MM. W. F. Harrison et Cie, et autres, de Saint-Jean, N.-B.,—demandant d'amender l'Acte d'inspection du pétrole de manière à permettre l'importation en Canada du pétrole et du naphte en vrac aussi bien qu'en colis,—est lue et regue.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill (No 55) fusionnant la Compagnie Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction de Montréal et la Société Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction de Hamilton sous le nom de "Société Mutuelle Nationale de Prêt et de Construction," et il est convenu d'en rapporter le préambule non prouvé, parce que ce comité est opposé à l'octroi de chartes spéciales aux sociétés mutuelles de prêts et de construction.

Le comité recommande que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Moncrieff présente un bill (No 94) modifiant l'Acte des liquidations,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir John Thompson,—Que le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois,—et sur l'amendement de M. McCarthy,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Que la distribution des sièges des membres de cette Chambre devrait, autant que possible, être basée sur l'égalité de la population, en tenant compte de la communauté des intérêts existants dans les localités, de la légitime expression de l'opinion publique et de la permanence et stabilité des collèges électoraux. Que la manière la plus efficace d'obtenir ce résultat est d'adopter les limites des comtés ou des cités comme limites naturelles des districts électoraux, avec des divisions équitables basées sur l'affinité géographique et sur une superficie bien connue, là où la population donne droit à la cité ou au comté à deux représentants ou plus. Que le système actuellement en usage et que l'on se propose de continuer par le dit bill n'assure pas l'égalité de la population, ne tient pas compte de la communauté des intérêts et de l'affinité géographique, rend la stabilité impossible et donne lieu à de criants abus en permettant, lors de l'arrangement des districts électoraux, d'obtenir des avantages pour des fins de parti, sans égard aux considérations qui devraient guider la répartition de la représentation du peuple dans cette Chambre.

Et le débat se continuant;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 68) pour faire revivre et amender les Actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Waddington et New-York, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill (No 88) du Sénat, intitulé: "Acte pour modifier l'Acte qui constitue en corporation la Compagnie du chemin de fer Grande Jonction du Manitoba et de l'Assiniboïa," est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé (tel qu'amendé.)

Le débat sur la motion de Sir John Thompson et sur l'amendement de M. McCarthy, est alors repris.

M. Wallace propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.—Rejeté.

JEUDI, 9 juin 1892.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Boyle.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 42) à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie de Ponts de Brockville et New-York, sans amendement.

Et aussi,—adoptant le bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur, avec plusieurs amendements qui sont comme suit:—

Page 1, ligne 22, retranchez depuis "2", jusqu'à "3", dans la ligne 32 et insérez: "L'article cinq du chapitre quarante-six des Statuts de 1891, est par le présent abrogé, et ce qui suit est substitué au paragraphe deux ajouté par le dit article cinq à l'article cent cinquante-deux du dit acte."

Page 1, ligne 32, retranchez "3" et insérez "2".

Page 1, ligne 39, retranchez depuis "lui" jusqu'à "3" dans la page 2, ligne 6.

Page 2, ligne 11, retranchez depuis "cigares" jusqu'à la fin de l'article et insérez l'article A.

Article A.

"La disposition du paragraphe qui précède ne préjudiciera point aux licences actuellement en vigueur; le ministre pourra aussi exempter de son application, pour une période d'une année au plus, à compter de l'expiration d'une telle licence, toute fabrique ou propriétaire de laquelle, d'après le jugement du ministre, cette disposition porterait indûment préjudice, si elle était appliquée plus tôt."

La Chambre s'ajourne alors à 12.20 A.M.

PETER WHITE,

Orateur.

100

RECEIVED

NOV 10 1880

No 66.

OTTAWA, MERCREDI, 8 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,

Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 67.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 9 JUIN 1892.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill (No 91) du Sénat, intitulé : “ Acte pour faire droit à James Wright.”

Bill (No 92) du Sénat, intitulé : “ Acte pour faire droit à Hattie Adèle Harrison.”

Le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés expirant demain, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'à vendredi, le 17 courant.

M. Beausoleil propose,—Que le cinquième rapport du comité des Banques et du Commerce, soit renvoyé au dit comité pour plus ample considération.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Davies,	Lister,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Dawson,	Livingston,
Beausoleil,	Devlin,	Lowell,
Bécharde,	Dupont,	Macdonald (<i>Huron</i>),
Beith,	Featherston,	McGregor,
Bernier,	Flint,	McMillan (<i>Huron</i>),
Borden,	Geoffrion,	McMullen,
Bourassa,	Gibson,	Mignault,
Bowers,	Gillmor,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Brown,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Paterson (<i>Brant</i>),
Bruneau,	Godbout,	Rider,
Campbell,	Grieve,	Rinfret,
Carroll,	Guay,	Sanborn,
Cartwright (Sir Richard),	Landerkin,	Semple,
Charlton,	Laurier,	Somerville,
Choquette,	Lavergne,	Sutherland, et
Christie,	Leduc,	Yeo.—53.
Colter,	Legris,	

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Foster,	Moncrieff,
Baird,	Fréchette,	Montague,
Bennett,	Gillies,	Northrup,
Bergin,	Grandbois,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bowell,	Guillet,	Patterson (<i>Huron</i>),
Boyle,	Haggart,	Pridham,
Burnham,	Hazen,	Putnam,
Cameron,	Hearn,	Reid,
Cargill,	Henderson,	Robillard,
Carignan,	Hodgins,	Roome,
Carling,	Hughes,	Rosamond,
Carpenter,	Ingram,	Rowand,
Caron (Sir Adolphe),	Joncas,	Ryckman,
Cleveland,	Kaulbach,	Simard,
Coatsworth,	Kenny,	Smith (<i>Ontario</i>),
Cochrane,	Langevin (Sir Hector),	Sproule,
Cockburn,	Macdonald (<i>King</i>),	Stairs,
Corbould,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Stevenson,
Costigan,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Taylor,
Daly,	Mackintosh,	Thompson (Sir John),
Davin,	McAlister,	Tisdale,
Davis,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Turcotte,
Denison,	McKay,	Tyrwhitt,
Desaulniers,	McLean (<i>King</i>),	Wallace,
Dewdney,	McLennan,	Weldon,
Dickey,	McNeil,	Welsh,
Dugas,	Madill,	White (<i>Cardwell</i>),
Dyer,	Mara,	White (<i>Shelburne</i>),
Earle,	Masson,	Wilmot,
Fairbairn,	Metcalfe,	Wilson,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Miller,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),	Wood (<i>Westmoreland</i>).—96.

M. Patterson présente.—Réponse supplémentaire à Ordre du 1er mars 1892,—Etat indiquant le nombre de Commissions royales instituées, chaque année, depuis la Confédération, les noms des commissaires et les sujets examinés, ainsi que le coût de chacune et le coût total de toutes.

Sur motion de M. Denison, il est Résolu,—Que le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés soit prorogé à vendredi, le 17 courant, conformément à la recommandation du comité des Bills Privés.

M. Haggart présente.—Réponse à Ordre du 9 mai 1892,—Etat indiquant,—

1. Le tarif en vigueur sur l'Intercolonial pour le bétail sur pied, et les variations de ce tarif pendant les cinq dernières années.

2. Le nombre de bestiaux expédiés des stations de Sackville, Nappan, Aulac et Amherst et leur destination, faisant la distinction entre des chargements complets de wagons et des quantités moindres que des chargements complets.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que les mesures du gouvernement aient la priorité après les interpellations, les lundis, pendant le reste de la session.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir John Thompson,—Que le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois,—et sur l'amendement de M.

McCarthy,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Que la distribution des sièges des membres de cette Chambre devrait, autant que possible, être basée sur l'égalité de la population, en tenant compte de la communauté des intérêts existants dans les localités, de la légitime expression de l'opinion publique et de la permanence et stabilité des collèges électoraux. Que la manière la plus efficace d'obtenir ce résultat est d'adopter les limites des comtés ou des cités comme limites naturelles des districts électoraux, avec des divisions équitables basées sur l'affinité géographique et sur une superficie bien connue, là où la population donne droit à la cité ou au comté à deux représentants ou plus. Que le système actuellement en usage et que l'on se propose de continuer par le dit bill n'assure pas l'égalité de la population, ne tient pas compte de la communauté des intérêts et de l'affinité géographique, rend la stabilité impossible et donne lieu à de criants abus en permettant, lors de l'arrangement des districts électoraux, d'obtenir des avantages pour des fins de parti, sans égard aux considérations qui devraient guider la répartition de la représentation du peuple dans cette Chambre.

VENDREDI, 10 juin 1892.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Edgar,	McCarthy,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Edwards,	McGregor,
Beausoleil,	Featherston,	McMillan (<i>Huron</i>),
Bécharde,	Flint,	McMullen,
Beith,	Geoffrion,	Mignault,
Bernier,	Gibson,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Borden,	Gillmor,	Mulock,
Bourassa,	Godbout,	O'Brien,
Bowers,	Grieve,	Paterson (<i>Brant</i>),
Brown,	Guay,	Perry,
Bruneau,	Innes,	Proulx,
Carroll,	Landerkin,	Rider,
Cartwright (Sir Richard),	Langelier,	Rinfret,
Casey,	Laurier,	Rowand,
Charlton,	Lavergne,	Sanborn,
Choquette,	Leduc,	Scriven,
Christie,	Legris,	Simple,
Colter,	Lister,	Somerville,
Davies,	Livingston,	Sutherland, et
Dawson,	Lowell,	Yeo.—62.
Devlin,	Macdonald (<i>Huron</i>),	

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Fairbairn,	Miller,
Amyot,	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bain (<i>Soulanges</i>),	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Moncrieff,
Baird,	Foster,	Montague,
Baker,	Fréchette,	Northrup,
Bennett,	Gillies,	Ouimet,
Bergeron,	Grandbois,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bergin,	Guillet,	Patterson (<i>Huron</i>),
Bowell,	Haggart,	Pelletier,

Boyle,	Hazen,	Pridham,
Burnham,	Hearn,	Putnam,
Burns,	Henderson,	Reid,
Cameron,	Hodgins,	Robillard,
Cargill,	Hughes,	Roome,
Carignan,	Hutchins,	Rosamond,
Carling,	Ingram,	Ross (<i>Dundas</i>),
Carpenter,	Joncas,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Caron (Sir Adolphe),	Kaulbach,	Ryckman,
Chapleau,	Kenny,	Simard,
Cleveland,	Langevin (Sir Hector),	Smith (<i>Ontario</i>),
Coatsworth,	Lippé,	Sproule,
Cockburn,	Macdonald (<i>King</i>),	Stairs,
Corbould,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Stevenson,
Costigan,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Taylor,
Curran,	Mackintosh,	Temple,
Daly,	McAlister,	Thompson (Sir John),
Davin,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tisdale,
Davis,	McKay,	Turcotte,
Denison,	McLean (<i>King</i>),	Tyrwhitt,
Desaulniers,	McLennan,	Wallace,
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McLeod,	Weldon,
Dewdney,	McNeill,	White (<i>Cardwell</i>),
Dickey,	Madill,	White (<i>Shelburne</i>),
Dugas,	Mara,	Wilmot,
Dupont,	Masson,	Wilson, et
Dyer,	Metcalfé,	Wood (<i>Brockville</i>).—109.
Earle,		

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale;

M. Somerville propose,—Que le débat sur la dite motion soit ajourné.—Adopté.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 70) constituant en corporation l'Association des Meuniers du Canada, sans amendement.

Aussi,—adoptant le bill (No 16) concernant la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa, avec un amendement qui est comme suit:—

Page 3, ligne 49, après "grevés" insérez: "et aussi à charge des obligations résultant de tout contrat ou convention conclu avec toute municipalité."

La Chambre s'ajourne alors à 1.05 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Flint*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le Major général commandant la milice a-t-il fait quelque rapport ou recommandation au sujet de la cessation ou continuation des services des lieutenant-colonels Worsley et Murray? Si oui, que le en est la nature, et est-ce l'intention du gouvernement d'agir conformément à ce rapport ou à cette recommandation.

M. *Somerville*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. James Robinson, de la banque d'épargne fédérale de Saint-Jean, a-t-il été mis à la retraite? Si oui, quelle pension reçoit-il?
2. H. D. McLeod a-t-il été nommé à sa place? Si oui, à quel salaire?
3. Quel est l'âge de M. McLeod, et a-t-il passé les examens du service civil, tel que requis par la loi?

No 67.

OTTAWA, JEUDI, 9 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

No 68.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 10 JUIN 1892.

PRIÈRE.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du parlement, présente le huitième rapport de ce comité, recommandant que M. H. A. Botterell, du bureau de distribution, soit promu au grade de commis de seconde classe.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du parlement, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité recommande que chaque membre de la Chambre des Communes élu depuis la dernière session du parlement, reçoive du commis de la papeterie de cette Chambre une boîte de papeterie.

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :—

23i. Réponse à Ordre du 14 mars 1892,—Etat indiquant le nombre de navires terreneuviens, le chiffre de leurs équipages et le nombre d'établissements fixes de pêches, reconnus comme appartenant à des habitants de Terre-Neuve, avec le nombre des personnes y employées, qui ont fait la pêche, l'an dernier, en tout ou en partie dans les eaux du Labrador canadien et des Îles de la Madeleine.

41b. Réponse à Ordre du 9 mai 1892,—Relevé du nombre de voteurs dans les divers districts électoraux de la Colombie-Anglaise, et du nombre de voteurs dans chaque arrondissement de votation du district électoral.

77. Réponse à Ordre du 2 mai 1892,—Copie du certificat de l'ingénieur en chef intérimaire portant que des travaux pour une valeur de \$32,000 payées à Bancroft et Connolly avaient été faits en sus de tous certificats précédents pour le bassin de radoub de Kingston, tel que mentionné dans le rapport de l'Auditeur général, page C—119.

78. Réponse à Ordre du 14 mars 1892.—

1. Copie de la circulaire émise le 10 juin 1891, par le département de la Marien, au sujet des "droits" pour les marins malades en Canada.

2. Liste des personnes auxquelles cette circulaire a été adressée.

3. Copie de toutes les réponses reçues.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du parlement, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

23j. Message de Son Excellence transmettant à la Chambre des Communes des documents additionnels au sujet de la mise en vigueur contre les vaisseaux de pêche canadiens par les autorités de Terre-Neuve, de l'Acte de Terre-Neuve concernant la vente de la boîte aux navires étrangers. (*Doc. Sess.*)

61c. Réponse à Ordre du 13 avril 1892,—Relevé des dépenses faites à même les recettes pour améliorations permanentes, prolongements, additions et facilités (à l'exclusion des travaux ordinaires d'entretien et de réfection) sur le réseau du chemin de fer Intercolonial, du 30 juin 1881 au 1er juillet 1891. Le dit relevé devant indiquer, d'une manière sommaire, les dites dépenses pour chaque branche de service aussi exactement que les comptes pourront le permettre. (*Doc. Sess.*)

84. Réponse à Ordre du 1er mars 1892,—Etat indiquant le nombre de Commissions royales instituées, chaque année, depuis la Confédération, les noms des commissaires et les sujets examinés, ainsi que le coût de chacune et le coût total de toutes.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

25a. Réponse supplémentaire à Ordre du 3 mars 1892,—Etat donnant la date du mandat de l'Orateur, la date du bref et la date de la nomination de l'officier-rapporteur dans les cas d'élection de membres de la Chambre des Communes depuis la clôture de la dernière session. Aussi, état indiquant les causes de délai, dans chacune des matières ci-dessus, lorsque délai il y a eu.

26e. Relevé, pour dix jours, des recettes et dépenses du Canada, du 11 au 20 mai courant, et pour la période correspondante de 1891.

26f. Relevé pour dix jours des recettes et dépenses du Canada, du 21 au 31 mai dernier, et la période correspondante de 1891.

28. Etat des affaires de la Compagnie anglo-canadienne de prêt et placement pour l'année civile 1891, et liste des actionnaires pour la même année.

29. Réponse à Adresse (Sénat) du 4 août 1891,—Relevé détaillé du montant payé à A. F. Wood, pour services comme commissaire des canaux et chemins de fer en divers endroits en 1890.

30. Réponse à Adresse (Sénat) du 5 juin 1891,—Etat des recettes dans les districts non organisés de Kéwatin et du Bassin Mackenzie, à compte du revenu aux termes de l'Acte des douanes ou autrement, pendant les trois ans derniers, et des dépenses publiques pour la même période.

39. Réponse à Adresse (Sénat) du 3 mars 1892,—

Copie de la lettre par laquelle l'honorable John Carling, ministre de l'Agriculture, a résigné le siège qu'il occupait au Sénat à la clôture de la dernière session du Parlement.

50a. Réponse à Ordre du 30 mars 1892,—Etat indiquant—

1. Le nombre et la situation de chacune des fermes expérimentales.
2. Le montant dépensé dans chacune d'elles, séparément, depuis leur création.
3. Le nom et le salaire de chacun des employés dans chacune des fermes, avec un état des autres avantages que chaque employé reçoit du gouvernement.

63a. Réponse à Ordre du 11 mai 1892,—Copie de tous documents, mémoires et correspondance échangés entre le gouvernement, la corporation et la chambre de commerce de la cité de Sorel et autres personnes, concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'un pont sur la rivière Richelieu, devant relier à la cité de Sorel le chemin de fer "Montréal et Sorel."

73a. Réponse à Ordre du 11 mars 1892,—Copie de tous levés hydrographiques, plans, devis, contrats, rapports et papiers se rapportant au nouveau chenal du Rapide des Galops ;

2. Copie de tous rapports d'ingénieurs sur l'accident arrivé au steamer "Traveler" qui a touché fond dans le Rapide des Galops en octobre 1889.

3. Copie de tous rapports (s'il en est) émanant d'aucuns capitaines de bateaux à vapeur sur l'état du dit chenal.

4. Relevé du coût des études faites par des ingénieurs en 1891.

5. Copie des rapports des ingénieurs envoyés pour faire le relevé de ce chenal en 1891.

6. Copie de la preuve faite au sujet de la profondeur, des quantités, etc.

79. Message de Son Excellence transmettant à la Chambre des Communes le rapport de la Commission Royale nommée pour s'enquérir du fonctionnement de l'Acte du Service Civil et d'autres matières se rattachant au service civil en général.

80. Réponse à Adresse du 2 mai 1892,—Etat indiquant, pour l'année dernière (1891),—

1. Le nombre de demandes faites au comité des chemins de fer du Conseil privé pour une décision, ordonnance ou instruction concernant aucune des matières ou choses que le dit comité, aux termes de l'Acte des chemins de fer, a le pouvoir ou l'autorité de traiter.

2. La nature de la demande, en termes généraux.

3. Les noms des membres de l'honorable Conseil privé qui (a) ont instruit chacune de ses demandes; (b) qui étaient présents à une ou plusieurs des séances ajournées et à la décision finale; (c) dans les cas où il y a eu ajournement, les dates de l'instruction, et des ajournements subséquents ou des ajournements pour décision finale.

4. Etat indiquant la manière dont on a disposé de chacune des dites demandes, savoir: accordée ou refusée, ou accordée en partie.

80a. Réponse à Adresse du 2 mai 1892,—

1. Copie de toutes demandes ou plaintes faites au comité des chemins de fer du Conseil privé concernant les matières ou choses mentionnées dans les paragraphes *k, l, m, n, et p*, de la clause onze de l'Acte des chemins de fer.

2. Les noms des personnes qui ont porté ces plaintes ou contre lesquelles elles ont été faites.

3. La manière dont on a disposé de ces demandes ou plaintes.

80. Réponse partielle à Ordre du 23 mars 1892,—Etat indiquant quels édifices fédéraux sont éclairés par l'électricité; les divers systèmes en usage dans chaque édifice, lumière à arc ou à incandescence; le nombre de lumières de la force de 16 bougies ou l'équivalent employées dans chaque édifice; le coût de chaque lumière de la force de 16 bougies ou l'équivalent dans chaque édifice, et le coût moyen annuel de l'éclairage de chaque édifice. Indiquant aussi dans quels édifices les appareils sont la propriété du gouvernement et sont entretenus par lui, et dans le cas contraire, le courant électrique est-il fourni par des stations centrales ou par des particuliers. Aussi, indiquant dans les cas où le courant électrique est fourni du dehors, si le renouvellement des lampes est à la charge du gouvernement. Si oui, dans quels édifices et quel en est le coût annuel. Aussi, les noms des personnes qui ont entrepris d'éclairer aucun de ces édifices, ainsi que les noms ou désignations des édifices et les dates et durée de chacun de ces contrats. Aussi, indiquant quels édifices publics du Canada sont éclairés au gaz et le coût annuel de l'éclairage de chacun de ces édifices.

82. Réponse à Ordre du 2 mai 1892,—Copie de tous papiers, lettres, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du maître de poste d'Eugenia et la nomination de son successeur.

83. Réponse à Ordre du 16 mai 1892,—Noms des conducteurs de malles mis à leur retraite avec le nombre d'années de service, le salaire de la dernière année de service de chacun d'eux, et aussi les noms de ceux qui ont eu plusieurs années ajoutées à leur temps de service.

85. Etat (Sénat) du nombre d'heures employées à la composition quotidienne des "Débats" du Sénat, etc., jusqu'au 20 mai.

86. Réponse à Adresse du 25 avril 1892,—Copie de la pétition présentée et produite dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, sous l'autorité de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, contre l'élection de Joseph A. Gillies pour le comté de Richmond, N.-E., à l'élection générale tenue le 5me jour de mars 1891, avec les dates de la production et présentation de la dite pétition. Aussi, copie de tous papiers et documents se rapportant aux procédures suivantes dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse:—

1. Requête à l'honorable juge en chef pour prolonger le délai pour fixer l'instruction de cette pétition.

2. Requête pour fixer la date de l'instruction de la pétition devant être entendue devant leurs Honneurs le juge Weatherbe et le juge Graham, mais entendue devant Son Honneur le juge Weatherbe, siégeant seul le 19 novembre 1891.

3. L'ordre émis par le dit juge Weatherbe siégeant seul pour l'instruction de la dite pétition, fixant le 8 décembre 1891 pour la dite instruction.

4. L'avis, en date du 28 novembre 1891, de l'appel de cette décision de l'honorable juge Weatherbe interjeté devant la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse pour les raisons suivantes :—

(a) Parce qu'il n'avait pas juridiction d'émettre tel ordre ou la partie de cet ordre prolongeant le délai.

(b) Parce que six mois s'étaient écoulés depuis la présentation de la pétition.

(c) Parce que le temps et le lieu n'avaient pas été fixés dans les six mois de la date à laquelle la pétition avait été présentée.

(d) Parce que le prolongement de délai accordé par le dit ordre n'avait pas été donné sur demande à cette fin appuyée d'affidavits, et qu'il n'appert pas du dit ordre et qu'il n'y avait pas raison de croire à l'époque où il a été émis, que les fins de la justice nécessitaient cette prolongation.

(e) Parce que le répondant n'a reçu avis d'aucune demande pour prolonger le délai fixé pour le commencement de l'instruction.

(f) Parce qu'un seul juge n'avait pas juridiction de fixer l'époque et le lieu de l'instruction.

(g) Parce que l'instruction de la pétition ne peut être commencée pendant le terme de la cour à laquelle les juges qui doivent instruire la dite pétition sont obligés de siéger.

5. L'avis de motion sur le dit appel pour le 3 décembre 1891.

6. La fixation, par Son Honneur le juge Weatherbe, juge senior, du dit 3 décembre 1891 pour l'audition devant la Cour Suprême.

7. L'ajournement de l'audition à un jour ultérieur.

8. Le jugement de la Cour Suprême dans cette cause.

9. La règle de la Cour Suprême en date du 19 décembre 1891 rejetant l'ordre de Son Honneur le juge Weatherbe qui fixait la date de l'instruction de la dite pétition.

10. La date à laquelle leurs Honneurs les juges Weatherbe et Graham ont reçu copie de l'ordre de la Cour Suprême rejetant le dit ordre du juge Weatherbe au sujet de la dite instruction.

11. La date à laquelle les dits juges ont fait rapport à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes qu'ils avaient instruit la dite pétition et déclaré l'élection du dit Joseph A. Gillies nulle, et son siège en parlement vacant.

12. La date de la requête adressée à Son Honneur le juge Weatherbe pour surseoir à la décision au sujet de la pétition en attendant la décision de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse sur la question de juridiction, et le rejet de cette requête.

Aussi, copie des diverses pétitions présentées et produites dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, en vertu de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, contre l'élection de Sir John S. D. Thompson, et de MM. C. H. Tupper, C. E. Kaulbach, J. B. Mills, N. W. White et Hugh Cameron, pour six des divers comtés de la province de la Nouvelle-Ecosse, à l'élection générale tenue le 5 mars 1891; aussi, copie de tous papiers et documents en rapport avec les diverses procédures dans les dites causes dans la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse.

87. Réponse à Ordre du 30 mars 1892,—Copie de tous comptes, réclamations et certificats présentés et transmis du 1er juillet 1885 jusqu'à date, au gouvernement du Canada par chaque juge de la cour Supérieure de la province de Québec, en sa qualité de tel juge, pour toutes dépenses de voyage et d'hôtel dans une place autre que celle dans laquelle tel juge est tenu de résider, ou dans laquelle il a, de fait, résidé, soit pour y avoir siégé ou agi en telle qualité, ou pour y avoir tenu une cour pour des affaires civiles, criminelles ou autres; aussi, un état détaillé des diverses sommes payées en conformité de ces comptes, réclamations et certificats.

88. Réponse supplémentaire à Adresse du Sénat en date du 14 septembre 1891,—Copie de toute correspondance échangée entre Son Excellence le Gouverneur général et le lieutenant-gouverneur de la province de Québec relativement au chemin de fer de la Baie des Chaleurs, et tous autres papiers et correspondance en la possession du gouvernement sur ce sujet.

Le comité recommande que les rapports des délégués des fermiers-tenanciers qui ont été autorisés pour impression et qui sont encore dans le Bureau de l'Imprimerie, soient envoyés à Sir Charles Tupper, Haut Commissaire du Canada, pour être distribués dans le Royaume-Uni.

Sur motion de M. McMillan (Huron), il est émis un Ordre de la Chambre pour copie des rapports des délégués des fermiers anglais, MM. McQueen et Davey, sur les provinces maritimes.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, et le bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, tels que partiellement rapportés du comité spécial mixte des deux Chambres chargé d'étudier ces bills.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, sur division rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, sur division, et passés, savoir :—

Bill (No 91) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James Wright."

Bill (No 92) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Hattie Adèle Harrison."

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 16) concernant la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa, est pris en considération et adopté.

Le comité général sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, reprend alors le cours de ses délibérations,—et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental.

Bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (limitée.)

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 3 P.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le "Globe" de Toronto a publié, vers le 30 avril dernier, une série de documents paraissant être des fac-similés lithographiés de lettres et reçus signés par l'Hon. Sir A. P. Caron ou par d'autres personnes agissant en son nom, comme suit :

1. Lettre à l'Hon. Thomas McGreevy :—
" Veuillez donner à M. W. B. Smith cent cinquante piastres pour dépenses légales pour le comté de Québec.

ADOLPHE P. CARON."

Québec, 9-2-'87.

Hon. T. McGreevy, Québec."

2. Reçu de Sir A. P. Caron :—

" Reçu de l'Hon. T. McGreevy mille piastres pour dépenses légales, comté de Québec.

ADOLPHE P. CARON."

3. Reçu de P. P. Hall :—

" Reçu \$200.00 ac. dép. légales, comté de Québec.
12 janv. '87."

P. P. HALL."

4. Reçu de Xavier Giroux :—

" Comté de Québec.

Reçu de Hall, Frères & Cie. cent piastres.

XAVIER GIROUX."

Québec, 3 février '87."

5. Lettre de Sir A. P. Caron :—

\$400.

" Veuillez payer quatre cents piastres, dépenses légales, comté de Québec.

ADOLPHE P. CARON."

Québec, 17 fév. '87."

6. Reçu de Sir A. P. Caron :—

" Reçu de Thos. McGreevy cinq cents piastres, dépenses légales, élection du comté de Québec.

ADOLPHE P. CARON."

7. Reçu de A. Sharples :—

" QUEBEC, 26 fév. '87.

Reçu de l'Hon. Thomas McGreevy six cents piastres pour fins d'élection, district de St-Colomban.

A. SHARPLES."

8. Lettre de Sir A. P. Caron à l'Hon. Thomas McGreevy :—

1887.

CHER M. MCGREEVY,—Veuillez donner cinq cents piastres à M. Tarte. Je vous expliquerai la chose.

ADOLPHE P. CARON.

" Reçu le montant,
J. I. TARTE."

9. Reçu de sir A. P. Caron :—

" Reçu de l'honorable M. McGreevy deux mille piastres.
" Québec, 19-2-87.

ADOLPHE P. CARON."

10. Reçu de sir A. P. Caron :—

"\$200. Reçu de l'honorable T. McGreevy deux cents piastres pour dépenses légales pour le comté de Québec.

ADOLPHE P. CARON."

11. Reçu de M. Tarte :—

" Reçu deux cents piastres.

J. ISRAEL TARTE."

Lettre de sir A. P. Caron à l'honorable M. McGreevy :—

(Privée.)

CHER M. MCGREEVY,—Voulez-vous me faire la faveur de donner à M. Tarte ce qu'il vous demandera. Nécessaire.

Votre, etc.,

A. P. C."

Payé \$150."

12. Reçu de M. Joseph Hamel :—

\$1,000.

" 7 février.

JOSEPH HAMEL."

13. Lettre de M. Tarte :—

" QUÉBEC, 13 février 1887.

MON CHER M. MCGREEVY,—Voulez-vous m'envoyer par le porteur quarante piastres pour St-Gabriel-Ouest, comté de Québec. Organisation de comités.

Votre dévoué serviteur,

J. ISRAEL TARTE.

Reçu la somme de quarante piastres.

ED. CHINIC,
Pour J. I. TARTE."

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le *Globe* de Toronto a publié, le ou vers le 11 mai dernier l'article suivant contenant certains autres fac-similés lithographiés :—

1. Lettre de sir Hector L. Langevin :—

" MON CHER M. MCGREEVY,—M. Théophile Laflamme, agent d'élection du Dr Lesage, vous remettra la présente. Je pense que vous devriez lui laisser avoir \$400. Le Docteur a une forte lutte à faire et je crois que nous devons faire notre possible pour lui au sujet de ses dépenses légales.

Bien à vous,

HECTOR L. LANGEVIN.

Québec, 31 janvier 1887.

P.S.—Faites-lui signer le reçu en blanc sur l'autre feuillet.

H. L. L."

2. Reçu de M. Théophile Laflamme :

" Reçu de l'honorable Thos McGreevy quatre cents piastres pour dépenses légales de l'élection de Dorchester. Je suis agent d'élection pour le docteur Lesage.

THEOPHILE LAFLAMME."

Québec, 31 janvier 1887."

3. Lettre de sir Hector L. Langevin :—

(Privée.)

" MON CHER M. MCGREEVY,—Veuillez envoyer autant que vous croirez devoir envoyer au Dr Lesage. Il a une rude lutte. Ses dépenses légales sont considérables à cause de l'étendue du comté.

Votre dévoué,

HECTOR L. LANGEVIN."

Québec, 14 février 1887."

4. Reçu de M. Théophile Laflamme :—

“ QUÉBEC, 14 février.
Reçu pour Dorchester cinq cents piastres pour dépenses légales.
THÉOPHILE LAFLAMME.”

5. Reçu du Dr C. Lesage :—

“ QUÉBEC, 18 février 1887.
Reçu cinq cents piastres.
Dr C. LESAGE.”

6. Reçu de M. Louis Taché :—

“ QUÉBEC, 25 janvier 1887.
Reçu de M. Thomas Magarwey la somme de six cents piastres.
Ls. TACHÉ.
\$600.00. C. Rimouski.

7. Lettre de sir Hector L. Langevin :—

(*Privée.*)

MON CHER M. MCGREEVY,—Vous pourriez donner au porteur, M. Alphonse Martin, pour qu'il les porte à M. Louis Taché, disons \$400.00 pour dépenses légales à Rimouski. Il pourra mettre le reçu sur le dos de la procuration de M. Taché que je vous inclus.

Votre dévoué,
HECTOR L. LANGEVIN.”

Québec, 11 février 1887.”

8. Lettre de sir Hector L. Langevin :—

(*Privée.*)

MON CHER M. MCGREEVY,—Vous pourriez ajouter deux cents piastres pour les dépenses légales de Rimouski.

Votre dévoué,
HECTOR L. LANGEVIN.”

Québec, 14 février 1887.

Reçu le montant.

R. A. DRAPEAU.”

9. Reçu de M. R. A. Drapeau :—

“ QUÉBEC, 14 février 1887.
Reçu de M. McGreevy cinq cents piastres pour les dépenses légales dans Rimouski.

R. A. DRAPEAU.”

10. Lettre de Sir Hector L. Langevin :—

(*Privée.*)

MON CHER M. MCGREEVY,—M. Charles Taché, le frère de notre candidat à Rimouski, part demain matin pour Rimouski. Je crois que vous pourriez, sur le montant alloué pour les dépenses légales de ce comté, lui laisser avoir huit cents piastres. C'est un homme sûr.

Votre dévoué,
HECTOR L. LANGEVIN.

Hon. T. McGreevy, Québec.

13 février 1886.

Reçu \$800.

J. C. TACHÉ.”

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le *Globe* de Toronto a publié, le ou vers le 12 de mai dernier, l'article suivant contenant certains autres fac-similés lithographiés :—

1. Reçu de M. Arthur Prieur :—

“ QUÉBEC, 31 janvier 1887.
Reçu de M. Thomas McGreevy, écr., la somme de cinq cents piastres.
\$500.”

ARTHUR PRIEUR.”

2. Autre reçu de M. A. Prieur :—
 "\$1000. QUÉBEC, 2 février 1887.
 Reçu de M. Thomas McGreevy, écr., la somme de mille piastres.
 ARTHUR PRIEUR."
3. Autre reçu de M. Arthur Prieur :—
 \$1,500. "QUÉBEC, 7 février 1887.
 Reçu la somme de quinze cents piastres de Thomas McGreevy, écr.
 ARTHUR PRIEUR."
4. Lettre de M. A. Prieur :—
 "ST-STANISLAS, 12 février 1887.
 MON CHER MONSIEUR,—Le porteur de cette lettre est M. Duplessis, un de nos amis dévoués. Il me remplace dans la mission que j'ai eu l'honneur de remplir auprès de vous.
 Notre ami, M. Panneton, m'a télégraphié ici de descendre vous voir pour avoir de nouveaux secours. Mais comme je suis retenu ici dans le but de travailler pour M. Montplaisir, je vous expédie M. Duplessis. Vous pouvez vous fier à lui sous tous rapports.
 Votre très dévoué serviteur,
 ARTHUR PRIEUR.
 Il a besoin de \$2,000.
 P. E. PANNETON."
5. Lettre de M. Charlebois :—
 "TROIS-RIVIÈRES, 14 février 1887.
 CHER M. MCGREEVY,—Déposez \$4,000 sans faute, ce matin à 10 heures a.m. le plus tard.
 Bien à vous,
 H. CHARLEBOIS."
6. Reçu de M. Duplessis :—
 "\$1,000. QUÉBEC, 14 février 1887.
 Reçu de Trois-Rivières mille piastres.
 C. Z. DUPLESSIS."
7. Reçu de M. P. B. Vanasse :—
 "\$2,000. QUÉBEC, 17 février 1887.
 Reçu deux mille piastres pour M. Panneton à Trois-Rivières.
 P. B. VANASSE."
8. Lettre de M. Panneton :—
 "TROIS-RIVIÈRES, 13 février 1887.
 MON CHER M. MCGREEVY,—J'ai fait les offres à l'individu. Il m'a refusé pour \$2,500. J'ai offert enfin \$3,500 et il doit me répondre demain matin. Si la chose vous plaît, voyez donc à déposer le montant demain, à l'ouverture de la banque, et faites-moi télégraphier. Si vous avez quelque chose à me faire, confiez-vous à M. Charlebois, qui doit monter ici par le train de 2½ heures p.m. Voyez-le sans faute.
 Bien à vous,
 P. E. PANNETON."

9. Lettre de M. P. E. Panneton :—

“LA BANQUE DU PEUPLE,

(P. E. Panneton, gérant.)

TROIS-RIVIÈRES, 26 février 1887.

MON CHER M. MCGREEVY,—La bataille est terminée et nous sommes demeurés victorieux. Je vous félicite pour votre succès.

Nous sommes endettés encore ici en la somme de \$2,869.

Sir Hector m'a donné hier soir ce mot que vous trouverez dans la présente. J'ai fait pour le mieux, il m'avait ordonné de ne pas perdre cette élection. Pelletier a dépensé de son côté au moins \$6,000. La lutte a été terrible.

Comme cette somme a été empruntée d'un ami et qu'elle sera échue mardi, veuillez faire déposer le montant lundi, et me faire télégraphier.

Si vous préférez me voir, télégraphiez lundi de bonne heure et je descendrai à 11.30 a.m.

Sir Hector veut que rien soit négligé.

Bien à vous,

P. E. PANNETON.

Je me suis assuré que \$7,000 avaient été dépensées par le comité de Pelletier. Pendant les deux derniers jours, ils ont fait des efforts héroïques.

Détruisez ceci.

P. E. P.

MON CHER M. MCGREEVY,—Veuillez entendre le porteur, M. P. E. Panneton.

HECTOR L. LANGEVIN.”

10. Traite de M. Gouin :—

\$3,150.

“TROIS-RIVIÈRES, 3 mars 1887.

A vue veuillez payer à mon ordre trois mille cent cinquante piastres, valeur reçue, et portez au compte de

B. C. 1,418. Payable 18.

A. J. GOUIN.

A l'honorable THOMAS MCGREEVY, Québec.”

11. Lettre de M. P. E. Panneton :—

“LA BANQUE DU PEUPLE.

(P. E. Panneton, gérant.)

TROIS-RIVIÈRES, 3 mars 1887.

Hon. Thomas McGreevy, Québec.

MON CHER MONSIEUR,—La traite en question a été tirée ce jour par A. J. Gouin. J'ai ajouté \$281 pour faire régler des comptes que je ne connaissais pas. Elle vous sera présentée demain matin par la Banque du Peuple. Notre ami veut que tout soit réglé afin d'éviter tous les désagréments.

Nous allons prendre les moyens de ne pas avoir de contestation.

Bien à vous,

P. E. PANNETON.”

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le “Globe” de Toronto a publié, le ou vers le 14 mai dernier, l'article suivant contenant un certain autre fac-similé lithographié, savoir :—

1. Lettre de sir John-A. Macdonald à l'honorable Thomas McGreevy :—

“OTTAWA, 6 mai 1884.

(Privée et confidentielle.)

MON CHER MCGREEVY,—Tous mes collègues des autres provinces pensent comme moi que Langevin et Chapleau devraient essayer de vivre en paix dans le gouvernement.

Ils pensent que Chapleau est moins dangereux comme membre du Conseil, où sa présence est un otage de sa bonne conduite, que s'il avait sa liberté d'action. Langevin est sensible aux attaques des journaux, et si Chapleau part en guerre contre lui, il va conduire notre ami au tombeau. L. ira à Québec sur la fin de la semaine pour voir ses amis. Je désire particulièrement que vous le voyez et que vous lui

fassiez comprendre la nécessité de se mettre d'accord avec C. jusqu'à ce que ce dernier fasse quelque chose d'assez mal pour justifier une démission forcée.

Je ne puis pas maintenant lui demander cela à moins que L. et Caron, ou l'un des deux, ne porte par écrit et ne prouve des accusations suffisantes, ou me dise que je dois choisir entre les deux celui que je garderai.

Ceci doit être communiqué à C. et il dirigera sa vengeance tant qu'il vivra sur la tête condamnée de ceux qui le poussent hors du cabinet. Les fautes de C. seront vite oubliées et L. sera accusé de persécution et de jalousie. Cela créera de la sympathie pour C. et les grits et les rouges accepteront avec avidité son aide et il deviendra une puissance dans l'Etat. Comme le plus jeune membre du cabinet, il est comparativement inoffensif.

Il est, je crois, dans votre intérêt personnel, qu'il n'y ait pas de division. Tupper, avec qui j'ai étudié toute l'affaire au long, est de mon avis. Je voudrais que vous vous rendiez à Montréal vendredi et que vous le voyiez (Tupper). Il aimerait vous voir à ce sujet, et je lui ai dit que je vous écrirais de le rencontrer. Ne manquez pas d'y aller. Il quittera Montréal vendredi soir pour Halifax.

Brûlez cette lettre dès que vous l'aurez lue. Vous n'avez pas besoin de dire à L. que je vous ai écrit.

Sincèrement à vous,
JOHN-A. MACDONALD."

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le *Globe* de Toronto a publié, le ou vers le 17 mai dernier, l'article suivant contenant certains autres fac-similés lithographiés :—

1. Reçu de James Carrel :
\$500.

" QUEBEC, 1er février 1887.

Reçu cinq cents piastres pour services et dépenses.

JAMES CARREL.

M. Carrel a donné un reçu le 5 février pour \$500 ; le 16 février pour \$350 ; et le 20 pour \$500. Il a eu en tout \$1,850. Le *Mercury* de Québec, contrôlé à cette époque par M. W. J. Maguire, reçut divers petits montants, mais il eut en tout un peu plus que le *Telegraph*. Les pièces justificatives du *Mercury*, toutes contresignées par W. J. Maguire, sont comme suit :

5 février	\$ 500
7 février.....	100
13 février.....	100
19 février...	100
25 février.....	100
5 mars.....	100
19 mars.....	100
26 mars.....	100
2 avril.....	100
Frais de la poursuite pour libelle.....	200
Honoraires de M. Dunbar, C.R., et autre.....	500

Total.....\$2,000"

2. Reçu de M. T. Chapais :

"M. Chapais, gendre de Sir Hector, représentait à Kamouraska M. Blondeau le candidat tory. Le 22 novembre 1886, il donna un reçu pour \$1,000 pris sur le fonds des reptiles. Cet argent fut déposé pour une contestation contre M. Gagnon, M.P.P. (national), qui avait été élu pour ce comté. La pétition contre M. Gagnon fut retirée et l'argent fut gardé par quelqu'un de Kamouraska pour servir à l'élection fédérale. Vient ensuite un reçu non daté pour 500 signé par M. Chapais et marqué "Kamou-raska." Le 10 février, M. Chapais retira \$1,000 de plus. Voici le fac-similé :

"Reçu de l'honorable M. McGreevy \$1,000 pour l'élection de Kamouraska.
THOS. CHAPAIS.

Québec, 10 février 1887."

Le 18 février un reçu fût donné par Chs. Dionne de la Rivière-Ouelle pour \$1,500.00. M. Chapais, le 15 février, avait écrit à M. McGreevy, de Saint-Denis de Kamouraska, comme suit :

“ SAINT-DENIS, 15 février 1887.

L'honorable M. McGreevy, Québec.

CHER MONSIEUR,—Seriez-vous assez bon de m'envoyer, par l'express, le reste de l'argent destiné à Kamouraska, c'est-à-dire, \$1,500. J'ai déjà reçu pour nos dépenses légitimes un total de \$1,500 pour lesquelles je vous ai donné des pièces justificatives. J'accuserai réception par le retour de la malle. Adressez le paquet comme suit: M. Charles Dionne, marchand, Rivière-Ouelle. Si vous pouviez l'envoyer dans une boîte bien ficelée ce serait mieux. Nous sommes guettés de tous les côtés. Il m'est impossible d'aller à Québec. C'est pour cela que je vous demande de m'envoyer l'argent par l'express. Ne marquez pas sur le paquet le montant que vous envoyez. Je suis obligé de vous prier d'être expéditif. Les affaires vont bien ici. Encore un effort et tout réussira. Charles Dionne, à qui je vous demande d'envoyer l'argent est un homme sûr. Il est mon cousin germain. Je n'ai pas le temps d'aller à Québec. Ma présence est indispensable ici.

Votre etc.,

THOMAS CHAPAIS.”

Avec le dépôt de \$1,000 qui a été dépensé pour l'élection fédérale (dans tous les cas il n'a jamais fait retour au fonds) M. Chapais a retiré \$4,000 pour Kamouraska. Son candidat fut battu. Lui-même se présenta aux élections générales en mars 1891, et il fut battu.”

Sir Richard Cartwright—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le “Globe” de Toronto a publié le ou vers le 18 mai dernier l'article suivant, contenant certains autres fac-similés lithographiés :—

Lettres de sir H. L. Langevin et sir A. P. Caron :—

“ Les candidats à Bellechasse en 1887, étaient le colonel Amyot, alors dans l'opposition, et M. J. N. Belleau. Sir Hector et sir Adolphe se divisèrent les comtés du district de Québec, sir Adolphe prenant les comtés du haut du district et sir Hector ceux du bas. C'est-à-dire pour la distribution de l'argent. Mais tous deux donnèrent des ordres pour leur candidat à Bellechasse. En premier lieu se trouve un ordre sans date (il fut soldé apparemment le 2 février) de sir Hector pour \$600. Aucun nom n'y est mentionné mais l'argent fut payé à un M. Santerre, agent pour M. Belleau, qui donna un reçu. Voici le fac-similé de l'ordre :—

(Privé.)

MON CHER M. MCGREEVY,—Je pense que vous pourriez lui donner \$600 pour dépenses légales.

HECTOR L. LANGEVIN.

Le 2 février, M. Tarte eut \$300 pour Bellechasse. Il y a une candeur charmante dans les reçus de M. Tarte—il ne dit jamais que l'argent était pour “ dépenses légales.” Ce reçu particulier se lit comme suit: Reçu \$300 pour fins électorales.

J. ISRAEL TARTE.

Québec, 2 février, 1887.

C'était le style ordinaire de M. Tarte. Le 4 février, sir Adolphe donna un ordre pour \$300 en faveur de M. Santerre qui y inscrivit son reçu, et le 5 il y eut un autre ordre pour \$200 en faveur de la même personne. Le 8, M. Santerre eut \$500 sur un ordre de sir Adolphe. Le 9, sir Adolphe donna un ordre pour \$100 à Pierre Fradette qui donna son reçu en caractère ferme. Le 10, \$200 furent payées sur l'ordre de Louis Lamontagne à M. Dion. Cet argent était destiné à un autre comté mais fut employé pour Bellechasse et fut porté au compte de Bellechasse. Le 12, sir Adolphe donna un ordre pour \$400 à M. Belleau lui-même. En voici le fac-similé. Le reçu de M. Belleau se voit dans l'angle droit:

“Veuillez donner au porteur (M. Belleau) quatre cents piastres, dépenses légales, pour l'élection de Bellechasse.
Québec, 12-2-'87.

ADOLPHE CARON.

L'honorable T. McGREEVY, Québec.

Reçu le montant,
EUS. BELLEAU.”

Le 14, sir Adolphe émit un ordre pour \$800 en faveur de M. Santerre (qui, en passant, signe quelquefois “Santerre” et d'autres fois “Sansterre” avec l's); et le 17, sir Hector demanda, et obtint, \$100 pour dépenses légales dans Bellechasse, sans donner le nom du destinataire. En tout, le Fonds des Reptiles a fourni les sommes suivantes pour être employées dans Bellechasse :—

2 février, ordre de sir Hector.....	\$ 600
2 “ reçu de M. Tarte.....	300
4 “ ordre de sir Adolphe.....	300
5 “ “ “	200
8 “ “ “	500
9 “ “ “	100
10 “ ordre de Lamontagne.....	200
12 “ ordre de sir Adolphe.....	400
14 “ “ “	800
17 “ ordre de sir Hector.....	100
Total.....	\$ 3,500

D'après une correspondance fragmentaire il paraît que les tories du comté ont levé en outre \$600 environ, et M. Belleau ou ses amis beaucoup plus. Au quartiers-généraux l'espoir de battre M. Amyot n'a jamais été très vif. Sa majorité fut de 637.

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le *Globe* de Toronto a publié, le ou vers le 19 mai dernier, l'article suivant contenant certains autres fac-similés lithographiés :—

1. Un reçu de M. P. V. Valin :

“A l'élection générale de 1887, M. Valin était le candidat tory à Montmorency. Il était l'un des commissaires du havre de Québec. Dans sa déposition devant le comité des privilèges, l'année dernière, il a dit avoir reçu, en deux ou trois occasions de l'argent de M. McGreevy. Vers la fin de la campagne, ses agents l'alarmèrent en lui disant qu'il allait être battu, et il alla trouver Murphy, de Larkin, Connolly et Cie, et M. McGreevy. Murphy lui dit que Larkin, Connolly et Cie, avaient placé tout ce qui était nécessaire entre les mains de M. McGreevy, et M. McGreevy lui dit qu'il ne pouvait pas lui donner plus d'argent, parce que les élections des deux ministres et d'autres élections avaient coûté trop cher. Jusque là M. Valin avait obtenu trois parts du fonds. La première pièce justificative porte la date du 8 février et est pour \$250; la seconde est datée le 12 février pour \$500, et la troisième le 16 février pour \$250. M. Valin a signé pour chacune de ces sommes. Voici un fac-similé de son premier reçu :

QUÉBEC, 8 février 1887.

Reçu deux cent cinquante piastres pour dépenses légales dans Montmorency.
P. V. VALIN.

En outre, sir Adolphe Caron émit un ordre sur le fonds, 19 février, pour \$200 qui furent payées à M. L. J. ou L. G. Desjardins, pour dépenses légales dans Montmorency.”

2. Une lettre de sir Hector L. Langevin :—

“Après s'être adressé sans succès à Murphy et à M. McGreevy, M. Valin alla voir sir Hector, qui écrivit la lettre suivante sur laquelle, comme on va le voir, il obtint \$500 :—

“ (Privé)

MON CHER M. MCGREEVY,—M. Valin est venu. Il dit qu'il lui faut encore de l'aide pour ses dépenses légales. Faites ce que vous jugerez convenable et nécessaire, et pour le reste envoyez-le au sénateur Ross. Son comté est très difficile.

Votre tout dévoué,

HECTOR L. LANGEVIN.

Québec, 17 février 1887.

Reçu cinq cents piastres.

R. P. VALIN.

Le sénateur Ross dont il est ici question était feu le sénateur James G. Ross, le principal financier d'un chemin de fer subventionné par le gouvernement, le chemin du lac Saint-Jean. M. Valin, qui avait eu en tout \$1,700 du fonds, fut battu par un vote. Ce cas fait plus loin l'objet d'un article de fond.

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le “Globe” de Toronto a publié, vers le 20 mai dernier, une série de documents paraissant être des fac-similés lithographiés de lettres et reçus signés par l'hon. sir A. P. Caron ou par d'autres personnes agissant en son nom, comme suit :—

1. Un reçu de M. A. Gaboury :

“ Québec, 9 février 1887.

\$1,000.

Reçu mille piastres pour dépenses légales dans Québec-centre.

A. GABOURY.”

2. Un reçu de M. A. Gaboury :

“ Québec, 15 février 1887.

\$1,000.

Reçu mille piastres *re Q. C.*

A. GABOURY.”

3. Un reçu de M. Gaboury :

“ Québec, 17 février 1887.

\$1,000.

Reçu mille piastres *re Q. C.*

A. GABOURY.”

Ce sont les fac-similés de trois reçus de M. A. Gaboury pour argent reçu du fonds des reptiles pour être employé contre M. François Langelier, M.P., dans Québec-centre en 1887. M. Gaboury reçut en outre \$500 le 21 février, et \$500 le 24 février, pour lesquelles il donna des reçus. De plus, le 12 avril, une somme de \$1,000 fut payée à même le fonds pour contester l'élection de M. Langelier. La pétition tomba, et l'argent fut employé à acquitter des comptes d'élection. La dépense totale à même le fonds, dans cette circonscription électorale, a donc été de \$5,300. M. Burroughs, le candidat tory, reçut 626 votes. Voir la page des articles de fond.”

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le “Globe” de Toronto a publié, vers le 21 mai dernier, une série de documents paraissant être des fac-similés lithographiés de lettres et reçus signés par l'honorable sir A. P. Caron ou par d'autres personnes agissant en son nom, comme suit :—

Une lettre de M. Joncas, N. P. :

“ Le manque d'espace nous force de raccourcir aujourd'hui le chapitre “Reptile.” A l'élection générale de 1887, M. Joncas, le député actuel, était le candidat tory dans Gaspé. L'élection eut lieu quelque temps après les autres. La première pièce, par date, est un ordre daté le 30 janvier pour \$500 tiré par sir Hector sur M. McGreevy en faveur de M. Bisailon, un travailleur tory dans Gaspé.

“ Le 3 mars, sir Adolphe donna un ordre pour \$200 à être payées à M. H. Chassé qui se rendit à Gaspé pour affaires d'élection. Le 8 mars, sir Adolphe donna un autre ordre pour \$400. Ensuite, \$200 furent envoyées directement à M. Joncas qui en accusa réception par la note suivante.—

“SAINTE-ANNE DES MONTS, 12 mars 1887.

THOMAS MCGREEVY, écr, Québec.

CHER MONSIEUR,—Votre lettre du 8 mars courant, contenant \$200, m'est arrivée ici ce matin. Bien des remerciements.

Bien à vous,
L. Z. JONCAS.”

\$1,300 en tout ont été prises du fonds pour être expédiées à Gaspé dans l'intérêt de M. Joncas. M. Joncas a été un de ceux qui ont voté contre la motion de M. Edgar, du 4 courant. Il a préféré que les accusations fussent mutilées et renvoyées à une commission royale. Telles qu'elles ont été mutilées par le gouvernement, les accusations ne permettent pas d'enquête sur la manière dont le fonds a été dépensé, c'est-à-dire qu'il sera impossible à la commission, même si elle y était portée, d'entendre des témoignages au sujet des paiements faits aux candidats tories, ou de leur part, à l'élection de 1887.”

Sir *Richard Cartwright*.—Mercredi prochain—INTERPELLATION.—Est-il à la connaissance du gouvernement que le journal le “Globe,” de Toronto, a, le ou vers le 23 mai dernier, publié la déclaration suivante contenant certains autres fac-similés lithographiés :—

Une lettre de M. Julien Chabot :—

“ Dans le comté de Lévis, en 1887, les candidats étaient M. Charles Darveau (ministériel) et le Dr Guay (oppositionniste). Les opérations du fonds des reptiles sont brièvement indiquées dans la lettre suivante de M. Julien Chabot.

QUÉBEC, 19 février 1887.

A l'honorable THOMAS MCGREEVY,
Québec.

MONSIEUR,—Sera-t-il possible d'avoir la balance de la somme affectée au comté de Lévis, c'est-à-dire \$3,000. Sur cette somme j'ai reçu :

1°	\$ 500 00
2°	200 00
3°	1,000 00
	<hr/>
	\$1,700 00
Vous m'avez dit que M. Darveau a reçu... \$200	
350	
	<hr/>
	550 00
Un autre.....	100 00
	<hr/>
	\$2,350 00
Reste la balance, non encore payée.....	650 00
	<hr/>
	\$3,000 00

Bien à vous, etc., etc.

J. CHABOT.

Les \$500 reçues par M. Chabot furent payées sur son propre reçu, daté du 11 février. Les \$200 qu'il eut ensuite, lui furent payées sur un ordre de sir Adolphe en date du 14 février, dont voici la teneur :—‘ Veuille payer à M. Julien Chabot deux cents piastres pour dépenses légales dans l'élection de Lévis.—ADOLPHE P. CARON.’ Les \$1,000 qu'il obtint après lui furent payées par l'entremise de M. A. Gaboury, président de la Banque Nationale, qui en donna ce reçu :—‘ Québec, 16 février.—Reçu mille piastres pour Julien Chabot.—A. GABOURY.’ Quant aux autres items, les \$200 payées à M. Darveau le furent sur un ordre de sir Adolphe, sans date. M. Darveau signa le reçu. Les \$350 qu'eut M. Darveau, lui furent payées sur un ordre de sir Hector, daté du 12 février. Les \$100 payées à ‘un autre’ le furent sur ordre de sir Hector, du 12 février, à M. P. E. Bourassa, désigné dans cet ordre comme ‘ le principal conservateur de Saint-Romuald, village à quatre milles environ au

dessus de Lévis. La 'balance de \$650 non encore payée' fut dûment remise à M. Chabot et l'affaire se termina, M. Darveau fut défait par 394 voix. Voir la page des articles de fond."

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-il à la connaissance du gouvernement que le journal le "Globe" de Toronto, a, le ou vers le 25 mai dernier, publié la déclaration suivante contenant certains autres fac-similés lithographiés :—

1 Une lettre de sir A. P. Caron :—

"A l'élection de Portneuf, en 1887, le candidat tory était M. E. J. Duchesnay. M. Saint-Georges était le candidat libéral. Il se dépensa une bonne somme d'argent provenant du fonds des reptiles en faveur de M. Duchesnay M. V. W. Larue, notaire public, 28, rue Sainte-Anne, Haute-Ville, Québec, en reçut la plus grande partie et la distribua aux meneurs. La première pièce justificative par ordre de date est un ordre (25 janvier) de sir Adolphe en faveur de M. Larue pour \$500. En voici le fac-simile :—

L'honorable M. T. MCGREEVY.

Veillez payer au porteur, M. V. W. Larue, N.P., Québec, cinq cents piastres (\$500) pour dépenses légales pour le comté de Portneuf.

Québec, 25-1-87.

ADOLPHE P. CARON.

Le 12 février, sir Adolphe émit un ordre au montant de \$800 à payer à M. Larue. Pour ce paiement ainsi que pour l'autre M. Larue donna son reçu. Le 15 février, sir Adolphe donna un ordre de \$300 à payer à M. Larue qui le transféra par écrit à M. J. E. Prince, l'agent électoral de M. Duchesnay, qui donna un reçu en conséquence. Le 17 février, M. Larue écrivit à M. McGreevy lui demandant de donner à son clerc, M. Laplante, de l'argent pour l'élection, et le clerc eut \$500, pour lesquelles M. Larue donna un reçu au bas de la lettre. Le 18 février, M. Larue écrivit à M. McGreevy en anglais :—"M. J. E. Prince est l'agent légal de M. Duchesnay, Portneuf. Veuillez en agir avec lui comme avec moi." Sur la foi de ce bill M. Prince eut \$200, et en signa le reçu au bas de cette note de M. Larue. Le 21 février, la veille du jour de la votation, sir Hector envoya un ordre pour \$200 en faveur de M. Dionne. En voici le fac-similé, avec le reçu de M. Dionne, qui y est annexé :—

2. Une lettre de sir Hector Langevin :

(Personnelle.)

"MON CHER MCGREEVY,—Veillez donner à M. Dionne deux cents piastres pour dépenses légales dans le comté de Portneuf. C'est le dernier paiement.

Bien à vous,

HECTOR L. LANGEVIN.

21 février.

Reçu deux cents piastres.

J. A. DIONNE.

21 février 1887.

"Le fonds des reptiles a donc fourni, en tout, à M. Duchesnay et à ses amis, \$2,500 pour fins électorales. En faisant un rapport, tel que requis par la loi, des dépenses de l'élection. M. Price les porte à \$384.30. Ce rapport a été publié dans le *Courrier du Canada* du 29 avril. Cependant, comme on le voit ci-dessus, M. Price a signé lui-même pour \$500 reçues du fonds, et il est raisonnable de supposer qu'il a eu connaissance des autres paiements. M. Duchesnay a été défait par 301 voix."

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le "Globe" de Toronto a publié, vers le 26 mai dernier, un article contenant certains autres fac-similés photographiés :—

1. Une lettre de sir A. P. Caron :—

"Quatre candidats se présentaient à Charlevoix lors de l'élection fédérale de 1887. M. Cimon était le candidat libéral régulier et le Dr C. H. A. Clément le candidat tory régulier. Les deux autres étaient M. J. A. Hamel et M. J. A. Tremblay. Le fonds des reptiles servit fort bien le Dr Clément. En premier lieu, il fut fourni

une somme de \$1,000, le 23 novembre 1886, pour contester l'élection de M. Joseph Morin, le candidat Mercier élu à la législature de Québec durant l'automne. Le pétitionnaire, un nommé Bouchard, abandonna la contestation et les \$1,000 furent employées à l'élection fédérale. Le 25 janvier, sir Adolphe Caron donna un ordre pour \$300 en faveur de M. Tarte, qui vit à ce que l'argent fût envoyé dans le comté. Le 7 février, sir Adolphe donna un ordre pour \$800, dont voici le fac-similé :—

Veillez payer huit cents piastres pour dépenses légales pour l'élection de Charlevoix.

Québec, 7-2-'87.

ADOLPHE P. CARON.

Ces \$800 furent payées à deux personnes, le Dr Clément recevant \$500, et M. J. S. Perrault, avocat de l'endroit, \$300. Ils donnèrent des reçus. Une couple de jours après, sir Hector écrivit un ordre non daté, ordonnant le paiement de \$750 au Dr Clément, à M. Perrault et M. Rouillard. Il ne signa pas ce billet, mais M. L. J. Demers, qui retira l'argent, le fit sous forme de reçu. Voici le fac-similé :—

2. Lettre de sir Hector L. Langevin :

“(Personnelle.)

MON CHER M. MCGREEVY,—Vous pourriez donner pour Charlevoix, \$500 : pour M. Clément, \$200 pour M. Perrault, \$50 pour M. Rouillard.

Les \$500 devraient être mises sous enveloppe adressée au Dr C. Clément, Baie Saint-Paul.

Les \$200 sous une autre enveloppe adressée à J. S. Perrault, écr, avocat, Malbaie, et seront apportées dans le comté par M. Raymond Boivin, de la Baie St-Paul.

Les \$50 pour M. Rouillard.

J. I. TARTE,

Par L. J. DEMERS.”

L'intention était de remettre les \$750 à M. Tarte pour qu'il les partageât entre les personnes désignées dans l'ordre, mais M. Tarte écrivit à M. McGreevy de les donner à M. Demers. C'est pourquoi M. Demers se trouva à signer le reçu. Le 11 février, une somme de \$150 fut envoyée dans le comté par la poste. Elle fut adressée au comité du Dr Clément, mais il ne paraît pas en avoir été donné de reçu. En somme, donc, le fonds des reptiles paraît avoir semé \$3,000 dans Charlevoix, et cependant le Dr Clément fut battu.”

Sir *Richard Cartwright*.—Mercredi prochain.—INTERPELLATION.—Le gouvernement sait-il que le “Globe” de Toronto a publié, vers le 27 mai dernier, le document suivant contenant certains fac-similés lithographiés :—

1. Un mémoire de sir Hector L. Langevin :

Lors de l'élection fédérale à Champlain, en 1887, le candidat tory était M. Hypolite Montplaisir. Il battit M. Trudel, après une forte lutte, par 115 voix. Le fonds des reptiles lui vint en aide au montant de \$2,000. La première pièce justificative est donnée plus bas en fac-similé. C'est un mémoire de la main même de sir Hector, en date du 3 février, portant un reçu de \$300 signé par M. J. Hamel. L'argent fut payé par M. McGreevy à M. Hamel pour M. Montplaisir. Ainsi qu'on le verra, sir Hector donna instruction de l'envoyer sous enveloppe à un curé de la localité, c'est-à-dire, le paquet fut adressé à M. Montplaisir et ensuite placé sous enveloppe adressée à un curé du comté—ce qui est un moyen assez ingénieux d'introduire les fonds de corruption :—

“\$300.

3 février 1887.

H. Montplaisir, écr,
Cap de la Madeleine,
Comté de Champlain.

Et sous une autre enveloppe à

Révérénd Luc Désilets,
Curé,
Cap de la Madeleine,
Comté de Champlain.”

“Reçu le montant,
M. HAMEL.”

2. Une lettre de sir Hector Langevin :—

Le 7 février, sir Hector ordonna qu'il fût payé \$750 à M. Montplaisir, qui toucha l'argent et en donna reçu. Comme M. Montplaisir est aujourd'hui un des sénateurs du Dominion il peut être utile de lui mettre le fac-similé de cette lettre sous les yeux :

“(Confidentielle.)

MON CHER M. MCGREEVY,—Vous pourriez donner sept cent cinquante piastres à M. Montplaisir pour dépenses légales dans son comté.

A vous sincèrement,
H. L. L.

7 février 1887.

Reçu le montant,
HYPO. MONTPLAISIR.”

3. Une lettre de sir Hector L. Langevin :—

Le 18 février, sir Hector délivra un ordre sur lequel un des amis de M. Montplaisir, M. E. Lanouette, obtint \$300. En voici le fac-similé, avec le reçu de l'ami en question :—

“(Confidentielle.)

MON CHER M. MCGREEVY,—Vous savez que Montplaisir devait recevoir en tout \$2,000 pour ses dépenses légales. Veuillez lui remettre, par l'intermédiaire de M. Elzéar Lanouette, autant que vous pourrez, déduction faite de ce que vous lui avez déjà versé.

Votre dévoué,
HECTOR L. LANGEVIN.

Québec, 18 février 1887.

Reçu trois cents piastres.
J. E. LANOUETTE.”

‘Vous savez que Montplaisir devait recevoir en tout \$2,000,’ etc.—Ceci confirme ce qui a déjà été dit, à savoir : qu’au commencement de la campagne sir Hector et ses amis ont délibéré ensemble et alloué une certaine somme d’argent à chaque division électorale. Le 19 février, une somme de \$150 fut envoyée au comté, mais, chose étrange, il n’en fut pas donné reçu. Le 20 février—l’élection devait avoir lieu le 22—une autre somme de \$500 fut envoyée par un courrier qui en donna un reçu signé des initiales “J. V. R.” Cela faisait les \$2,000.

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-il à la connaissance du gouvernement que le “Globe,” journal de Toronto, a, le ou vers le 28 mai dernier, publié l’exposé suivant, contenant certains autres fac-similés lithographiés :

1. Une lettre de sir A. P. Caron :—

“Le manque d’espace nous force d’abrégier le chapitre du fonds des reptiles aujourd’hui. Hier nous avons attiré l’attention sur l’aide fournie par le fonds à M. (aujourd’hui le sénateur) Montplaisir dans l’élection de Champlain, en 1887. M. Landry est un autre membre de la Chambre haute qui a puisé à cette caisse lorsqu’il était sur les rangs pour les Communes. En 1887, il était le candidat tory dans Montmagny. La première pièce est un ordre de sir Adolphe, en date du 4 février, pour la somme de \$1,000 qui a été payée à M. H. Hébert, agissant pour M. Landry. En voici le fac-similé : --

A l’honorable T. MCGREEVY,
Québec.

Veuillez remettre au porteur, sous enveloppe adressée à M. P. Landry, mille piastres pour dépenses légales dans l’élection de Montmagny.

ADOLPHE P. CARON.

Québec, 10 février 1887.

Reçu un paquet représenté comme contenant la somme mentionnée plus haut.
H. HÉBERT.

Le 10 février, sir Adolphe donna un autre ordre pour \$1,000. M. Hébert toucha l’argent et en donna reçu. Sir Adolphe a dit, il y a quelque temps que les fonds

secrets en question avaient servi principalement à payer les 'dépenses légales' de candidats pauvres. Or, M. Landry est co-propriétaire de l'asile de Beauport, et c'est d'ailleurs un homme riche. Il a été battu par M. Choquette.

2. Reçu de M. J. Robillard :—

"L'ÉLECTION DE BERTHIER.

En 1887, le candidat tory dans Berthier était M. Robillard. Le 7 février, ce monsieur toucha \$1,000, pour lesquelles il donna un reçu, dont le corps était de l'écriture de sir Adolphe. En voici le fac-similé :—

Reçu de l'honorable T. McGreevy, mille piastres pour dépenses légales dans l'élection de Berthier.

JOS. ROBILLARD.

Québec, 7-2-'87.

Quelques jours après, M. Robillard écrivit la lettre suivante à sir Adolphe :—
Lanoraie, 13 février.—Monsieur,—La lutte se fait avec beaucoup d'activité. Les nouvelles de toutes les paroisses du comté sont bonnes, mais il me faut réellement \$1,000 pour mes dépenses légales afin de terminer la lutte. Soyez assez bon de les donner au porteur, mon frère. Cela est indispensable pour mener la lutte à bonne fin. Son frère, Charles Robillard, toucha \$500 sur la foi de ce billet et en donna reçu le 14 février. M. Robillard fut défait par M. Beausoleil. Il espère être appelé au Sénat en remplacement de feu M. Pâquet."

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION.—Est-il à la connaissance du gouvernement que le "Globe," journal de Toronto, a, le ou vers le 30 mai dernier, publié l'exposé suivant contenant certains autres fac-similés lithographiés :—

1. Une lettre de sir Hector L. Langevin :—

"En 1887, le candidat tory dans Québec-est était M. F. X. Drouin. La division qui a élu M. Laurier à une majorité de plus de 1,900 voix est fortement libérale. Néanmoins, sir Hector résolut de faire de l'opposition à M. Laurier pour l'empêcher d'aller travailler dans les comtés ruraux, et il y mit de l'argent. Lui et les autres décidèrent de dépenser \$2,000. C'est là la somme qui a été puisée à la caisse pour être employée dans Québec-est. La première pièce est un ordre de sir Hector pour \$500. En voici le fac-similé avec le reçu qu'il porte :—

(Confidentielle.)

MON CHER M. MCGREEVY,—Vous pourriez laisser avoir cinq cents piastres à M. Drouin, pour dépenses légales dans Québec-est.

Votre dévoué,

HECTOR L. LANGEVIN.

Québec, 10 février 1887.

Reçu cinq cents piastres de l'honorable Thomas McGreevy.

F. X. DROUIN."

2. Une lettre de sir Hector L. Langevin :—

"Le 14 février, sir Hector écrivit ce qui suit à M. McGreevy :—Vous pourriez laisser avoir à M. Désiré Guay, le porteur du présent billet, \$500 pour dépenses légales dans Québec-est. M. Guay toucha l'argent et en donna reçu ce jour-là. Le lendemain, 15 février, M. Guay eut encore \$500 et en donna reçu. Le 17 février, sir Hector donna ordre à M. McGreevy de verser le reste du montant alloué à M. Drouin. Voici le fac-similé de l'ordre :—

(Confidentielle.)

"MON CHER M. MCGREEVY,—M. Drouin, notre candidat dans Québec-Est, veut encore de l'argent pour ses dépenses légales. Vous pourriez lui donner la balance.

Votre dévoué,

HECTOR L. LANGEVIN.

Québec, 17 février 1887.

La balance fut remise au comité de M. Drouin, et un ou deux jours après il fut encore fourni \$300, ce qui porta à \$2,300 la dépense totale prise sur la caisse. M. Drouin eut 1 695 voix."

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le *Globe* de Toronto a publié, vers le 31 mai dernier, une série de documents contenant certains des fac-similés lithographiés.

1. Lettre de sir Hector L. Langevin :—

“ M. P. R. A. Bélanger était le candidat tory dans L'Islet en 1887. Il a été battu par M. Casgrain qui avait représenté le comté pendant plusieurs années. Sir Hector présida aux opérations de la caisse électorale au profit de la candidature de M. Bélanger. Il alloua \$1,800 au comté, mais le montant versé réellement fut de \$2,000. Le 8 février il fit payer sur son ordre à M. Fontaine pour M. Bélanger, la somme de \$350. Voici le *fac-simile* de la lettre de sir Hector Langevin.

“ (Privé)

MON CHER M. MCGREEVY,—M. Fontaine, avocat, pourrait avoir cinq cents piastres pour L'Islet, qui seront livrées à M. Bélanger, notre candidat, pour dépenses légales. La seule dépense qui a été faite est, je crois, \$50 données à M. Fontaine par M. Hamel. Il lui faudra aussi \$50, de sorte que vous pourrez dire \$550 en tout à lui donner maintenant.

Bien à vous,

HECTOR L. LANGEVIN.

“ Québec, 3 février 1887.

Reçu le montant mentionné.

Février 6, 1889.

A. FONTAINE.

2. Lettre de sir Hector L. Langevin :

“ On verra que sir Hector parle de \$50 qui auraient été payées à M. Fontaine par M. Hamel. M. Hamel était chargé de la menue monnaie de la caisse. Il lui était donné de l'argent pour envoyer des orateurs dans les comtés et faire face à d'autres menus frais. Le 12 février deux sommes de \$250 et \$150 sortirent de la caisse et furent envoyées à L'Islet par des commissionnaires. Les commissionnaires en donnèrent reconnaissance, mais les personnes auxquelles elles furent remises, quelles qu'elles soient ne donnèrent pas de reconnaissance. Le 14 février sir Hector donna ordre à M. McGreevy de remettre au Dr Bélanger, frère du candidat “ ce que vous pourrez envoyer.” Le Dr Bélanger reçut \$300 et en signa un reçu. Le 17 février, nouvel ordre de sir Hector pour le paiement à M. Charles Marcotte, ancien député tory du comté, du “ solde ” de la somme attribuée au comté de L'Islet. M. Marcotte reçut \$500, et en signa un reçu. Voici le fac-similé.

(Privé)

“ MON CHER M. MCGREEVY,—M. Chs Marcotte, l'ancien M.P.P. de L'Islet, pourrait avoir le solde pour L'Islet.

Bien à vous,

HECTOR L. LANGEVIN.”

“ QUÉBEC, 17 février 1887.

“ Reçu cinq cents piastres.

CHS MARCOTTE.

“ Cela fait en tout \$1,800, mais le 18 février, une autre somme de deux cents dollars fut envoyée dans le comté, apparemment sur un ordre verbal de l'ex-ministre des travaux publics. Celui qui fut envoyé pour cet argent signa le reçu.”

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le “ *Globe* ” de Toronto a publié, vers le 1er juin dernier, une série de documents contenant certains fac-similés lithographiés.

1. Lettre de Sir A. P. Caron :—

“ Le candidat tory à Mégantic en 1887 était le Dr Larose. La caisse l'a bien traité, mais il n'en a pas moins été battu. La première pièce est un ordre en date du 8 février signé par Sir A. P. Caron pour \$1,000. En voici un fac-similé qui porte reçu en travers.

\$1,000.

Veuillez payer à M. Larose pour dépenses légitimes dans Mégantic mille piastres.

ADOLPHE P. CARON.

8-2-'87.

Hon. T. MCGREEVY, Québec

Reçu le montant.

D. L. LAROSE, M. D.

Le même jour Sir Hector écrivait à M. McGreevy : " M. S. E. George, secrétaire du comité d'Inverness (comité central de Mégantic) pourrait recevoir \$500 pour dépenses légitimes dans Mégantic. Bien à vous, H. L. Langevin." M. George reçut l'argent et en signa une reconnaissance au bas de la note de Sir Hector. Le 14 février Sir Hector donna instruction à M. McGreevy par lettre de donner plus d'argent à M. George. M. George reçut \$300 et en signa une reconnaissance, ajoutant à sa signature, " pour le C.C.C. (comité central des conservateurs) de Mégantic." Plusieurs petites sommes ont été envoyées dans le comité par la poste et par des commissionnaires, mais nous n'en pouvons donner les détails. On les a mises en bloc avec d'autres dans les écritures. La liste finale des frais indique qu'il a été tiré de la caisse et dépensé dans Mégantic \$2,500."

2. Reçu de M. J. J. Foote :

"Le *Chronicle* de Québec se fait le champion de Sir Adolphe. Dans son numéro du 30, il dit qu'il serait injuste pour les libéraux de refuser de comparaître devant la commission royale, et de faire valoir une mise en accusation qui n'est pas la leur mais qui a pour auteurs Sir Adolphe Caron lui-même et Sir John Thompson. Il ne voit rien à redire de la mutilation et de transformation qu'on a fait subir aux accusations primitives. En effet M. Foote, le propriétaire et le génie inspirateur du *Chronicle* est probablement bien aise de voir que par ce moyen le gouvernement a étouffé l'enquête sur la façon dont a été dépensé l'argent de la caisse électorale. Si l'accusation primitive avait été soumise intégralement à un comité ou même à une commission, des pièces comme la suivante auraient pu être produites :

"Reçu à compte des dépenses d'élection, cinq cents piastres.

JNO. J. FOOTE.

1er février 1887.

"Ce n'est pas la seule pièce qui soit revêtue de ce nom historique."

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le "Globe" de Toronto a publié, vers le 2 juin, une série de documents lithographiés contenant certains autres fac-similés lithographiés :

"Il y avait trois candidats dans le comté de Beauce en 1887, savoir : M. Godbout (libéral national), qui a été élu par une forte majorité, M. Poirier (conservateur) et M. F. X. Dulac. Les intérêts de M. Poirier, en ce qui touchait ses rapports avec la caisse électorale, étaient entre les mains de M. J. A. Morency, M. P. Legaré et autres. La caisse fournit \$2,500 à son bénéfice Sir Adolphe commença les saignées le 31 janvier, par un ordre de \$200 en faveur de M. Morency. Plusieurs petites sommes, \$100, deux fois; \$150, et \$75, deux fois, furent payés à des personnes de l'endroit du 1er février au 5 février. Le 7 février, \$500 furent payées à M. Pierre Legaré qui signa "pour Joseph Morin." Le 8 février, Sir Hector eut \$200 pour M. Morency.

CHER M. MCGREEVY,—Je crois que vous pourriez donner au porteur, M. J. A. Morency, qui est un ami fidèle, deux cents piastres pour les dépenses légales de la Beauce.

Bien à vous.

HECTOR L. LANGEVIN.

OTTAWA, 8 février 1887.

Reçu le montant,

J. A. MORENCY.

Le 11 février M. Morency eut \$400 de plus. Le 13 février M. Morin ou M. Legaré—il n'est pas tout à fait facile de préciser—eut \$300 de plus, et depuis cette date, jusqu'au 18, différentes petites sommes, se montant en tout à \$400, furent envoyées au comité de l'endroit ou payées à des gens du comté."

Sir *Richard Cartwright*.—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le "Globe" de Toronto a publié, vers le 3 juin, une série de documents contenant certains autres documents lithographiés :

"Lotbinière est une forteresse libérale cependant les deux ministres de Québec résolurent d'y faire la bataille en 1887. M. Angus Baker y fut mis en nomination,

mais battu par 509 voix. On dépensa \$1,350 du fonds des reptiles pour sa candidature. M. A. Kennedy servit d'intermédiaire pour la distribution d'une partie de l'argent dans le comté. Le 4 février, il donna un reçu de \$200 à M. McGreevy. Le 18 février, sir Hector écrivit cette lettre :—

(Confidentielle.)

“MON CHER M. MCGREEVY,—M. John Sexton sort de chez moi et me dit que M. Kennedy lui a demandé d'aller vous voir pour obtenir de l'aide pour les dépenses légales. Je ne sais pas où vous en êtes. Il désire s'en retourner par le prochain convoi. Faites ce que vous croirez bon et pour le mieux.

Bien à vous,

HECTOR L. LANGEVIN.”

18 février 1887.

Reçu deux cent cinquante piastres.

JOHN SEXTON.”

Les ministres avaient eu l'intention de mettre quelqu'un en nomination dans Drummond et Arthabaska, une autre forteresse libérale, et le 12 février ils ont fait les préparatifs pour cette candidature, comme le montre la lettre suivante :—

“MON CHER M. MCGREEVY,—Veuillez m'envoyer deux cents piastres en billets du Dominion et cinq cents autres pour Drummond et Arthabaska. Je vous les rembourserai à notre prochaine entrevue.

HECTOR L. LANGEVIN.”

Reçu de l'honorable L. McGreevy la somme de sept cents piastres ainsi que mentionné plus haut.
Québec, 12 février 1887.”

Définitivement on a jugé préférable de laisser élire M. Lavergne (libéral) par acclamation, et les (\$500) payées à M. Demers, à compte de Drummond, furent remises aux tories de Lotbinière. La phrase de la lettre de sir Hector : “Je vous rembourserai à notre prochaine entrevue” avait trait aux \$200 en billets du Dominion dont il avait besoin pour quelque fin politique personnelle. Plusieurs petits montants ont été envoyés dans Lotbinière par des hommes du comté. M. Baker appartient aujourd'hui à la législature de Québec, mais il ne représente pas Lotbinière. M. Kennedy, qui vient de Mégantic, est toujours un des actifs cabaleurs du parti tory.”

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-il à la connaissance du gouvernement que le journal le *Globe*, de Toronto, a publié, le ou vers le sixième jour de juin, la déclaration suivante contenant certains autres fac-similés lithographiés.

Le candidat tory dans Chicoutimi en 1887 était M. J. A. Gagné. Il a été battu par 87 voix. On a dépensé pour lui \$2,250 du fonds des reptiles. Une partie de l'argent a été envoyée dans le comté par l'entremise de la société de Price, Frères, qui y ont des établissements. Voici l'un de leurs reçus :

Price, Frères et Cie. (Adresse par le câble—Price, Québec.)

QUÉBEC, 7 février 1887.

\$500.

Reçu de D. T. Thompson, écr, la somme de cinq cents piastres pour être remise au crédit de M. Gagné, Chicoutimi.

PRICE, FRÈRES ET CIE,
par WALTER J. RAY.

Le 14 février M. Ray accusa réception au nom de Price, Frères, d'une somme de \$150 “pour être remise à H. P. Blair, pour dépense d'élections.” D'autres sommes furent envoyées dans le comté par des messagers et distribuées à des gens de la localité. M. Gagné obtint 1,122 voix, en sorte que sur l'argent provenant du fonds on a payé \$2 par voix.

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-il à la connaissance du gouvernement que le journal le *Globe*, de Toronto, a publié, le ou vers le septième jour de juin, la déclaration suivante contenant un certain autre facsimilé-lithographié comme suit:—

RELEVÉ OFFICIEL DES DÉPENSES PENDANT LA CAMPAGNE
ÉLECTORALE DE 1887.

Suit un fac-similé du relevé final des dépenses payées par le fonds des reptiles, en 1887, dans le district de Québec:—

Presse.....	\$5,500	Megantic.....	\$ 2,500
Québec-Centre.....	4,100	Lotbinière.....	1,350
Québec-Est.....	2,300	Drummond.....	700
Montmagny.....	2,200	Dorchester.....	3,000
Montmorency.....	2,700	Jos. Hamel, menus paiements....	2,500
Lévis.....	3,500		
Berthier.....	1,600		\$68,000
Gaspé.....	1,500	Comté de Québec.....	
Bellechasse.....	3,900	Québec-Ouest.....	
Rimouski.....	2,750	Trois-Rivières.....	
Kamouraska.....	3,000	Charlevoix, 2e élection.....	1,000
Témiscouata.....	2,250		18,500
Yamaska.....	X 4,000		16,800
Champlain.....	3,000		68,300
St. Maurice.....	2,500		8,000
Charlevoix.....	3,000		
Chicoutimi.....	2,250		\$112,700
Portneuf.....	3,000		
L'Islet.....	2,500		
Beauce ..	X 2,500		
	\$58,205		

Les \$18,500 étaient la dépense du comté de Québec, les \$16,800, la dépense à Trois-Rivières, et les \$8,000, la dépense à Québec-Ouest. Il y a une erreur dans l'addition totale. Le total devrait être de \$112,600. Le journal publie un article sur la question. Ceci met fin pour le moment à l'histoire du fonds des reptiles."

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il remarqué que si les dits documents sont authentiques, ils prouvent qu'un fonds considérable a été créé et placé dans les mains du dit honorable Ths. McGreevy dans le but d'influencer les élections dans les diverses circonscriptions mentionnées, et que le dit fonds a été régulièrement distribué conformément à un arrangement soigneusement concerté d'avance?

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il remarqué que si les dits documents sont authentiques, ils prouvent que divers membres du gouvernement et plusieurs candidats et membres du parlement étaient bien informés de l'affectation de ce fonds?

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il remarqué que si les dits documents sont, comme ils paraissent l'être, des reproductions exactes des lettres originales des divers membres du Conseil privé y mentionnés, ils établissent au delà de tout doute que les dits membres du Conseil privé étaient activement occupés à la distribution de fonds, dans les diverses circonscriptions électorales y mentionnées, dans une mesure totalement incompatible avec la déclaration portant que les dits fonds étaient requis pour des fins "légales?"

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que la publication des dits documents a pour objet de convaincre le public en général que l'on a tenté de remporter un très grand nombre de circonscriptions par des manœuvres de corruption au moyen de ce fonds ?

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le premier ministre ou le *leader* de la Chambre ou quelqu'autre membre du gouvernement ont-ils appelé l'attention de Son Excellence sur la publication des dites lettres et documents, ou ont-ils conféré avec Son Excellence sur la manière d'agir au sujet des dites publications ?

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le ministre des postes a-t-il fait déclaration ou donné quelque explication à Son Excellence ou à ses collègues ou à quelqu'un d'eux, au sujet de celles des lettres et pièces justificatives ci-dessus qui paraissent avoir été signées par lui ?

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le ministre de postes nie-t-il l'authenticité des dites lettres ou de quelqu'unes d'elles, et prétend-il qu'elles sont des faux ?

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le ministre des postes, dans le cas où il contesterait l'authenticité des dites lettres, a-t-il pris ou se propose-t-il de prendre des mesures pour poursuivre le "Globe" de Toronto pour publication de documents qu'il prétend être des faux ?

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Vu les faits ci-dessus, le gouvernement s'est-il enquis auprès de quelques-unes des diverses autres personnes dont les noms paraissent comme signatures aux dits documents, et en admettent-elles ou en nient-elles l'authenticité ?

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Vu les faits actuellement connus du public et surtout le fait que si ces documents sont authentiques, ils prouvent que plus de \$112,000 ont été dépensés dans 24 circonscriptions, à la connaissance et avec l'approbation de divers membres du cabinet et de plusieurs membres du parlement. Le gouvernement se propose-t-il de faire nommer un comité de cette chambre pour s'enquérir des dites matières et choses afin de s'assurer de qui et par qui les dits fonds ont été fournis au dit honorable Thos. McGreevy ?

M. Choquette—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement sait-il que, contrairement à la clause 86 de l'Acte de l'Amérique Britannique, 1867, nulle session de la législature de la province de Québec n'a été tenue entre le 30 décembre 1890 et le 26 avril dernier (1892); c'est-à-dire que plus de douze mois se sont écoulés entre la dernière séance de la législature de Québec en 1890, et la première séance de la session actuelle ?

2. Le gouvernement a-t-il échangé quelque correspondance avec le lieutenant-gouverneur de Québec à ce sujet ? Si oui, le gouvernement est-il prêt à soumettre cette correspondance au parlement ?

1882

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

1882

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

1882

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

1882

No 68.

OTTAWA, VENDREDI, 10 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 69.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 13 JUIN 1892.

PRIÈRE.

La pétition de la chambre de commerce de la ville de Portage-la-Prairie, Manitoba,—demandant que dans le bill de redistribution, un changement soit fait dans les noms des deux districts électoraux en lesquels l'on se propose de diviser le comté actuel de Marquette,—est lue et reçue.

Sur motion de M. Bergin, les neuvième et dixième rapports du comité mixte des Impressions du Parlement, sont adoptés.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle et sur le bill (No 21) à l'effet de supprimer la littérature obscène et de pourvoir à la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, tel que rapportés par le comité spécial mixte des deux Chambres,—et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de Hiram A. Calvin, écrivain, pour le district électoral de Frontenac.

Un message est reçu du Sénat adoptant, sans modification, les amendements faits par cette Chambre au bill de leurs Honneurs (No 88) intitulé: "Acte pour modifier l'Acte qui constitue en corporation la Compagnie du chemin de fer Grande Jonction du Manitoba et de l'Assiniboïa."

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir John Thompson,—Que le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois.

M. Somerville propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Que, dans l'opinion de cette Chambre, la répartition de la représentation du peuple en parlement devrait, pour le présent, se borner aux provinces où cette répartition est rendue nécessaire par le dernier recensement.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Mills (Bothwell.)

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Borden—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le maître de poste de Kentville, qui avait été suspendu le 6 février 1891, est décédé récemment? Les habitants de Kentville, comté de King, N.-E., peuvent-ils s'attendre à une nomination prochaine à la charge de maître de poste vacante depuis si longtemps?

Sir John Thompson—Mercredi prochain—Que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi, elle reste ajournée jusqu'à vendredi à 3 P.M.

No 69.

OTTAWA, LUNDI, 14 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1892

No 70.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 14 JUIIN 1892.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de leurs Honneurs les juges Taschereau et Gill, deux des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées et ses amendements, un certificat et rapport concernant l'élection pour le district électoral de Laprairie.

Et le dit certificat et rapport est lu comme suit :—

CHAMBRE DES JUGES,
MONTRÉAL, 13 juin 1892.

A l'honorable P. WHITE,
Orateur,
Chambre des Communes, Ottawa.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli une copie authentique du jugement final par nous rendu le onze du courant, rejetant la pétition d'élection instruite devant nous conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées et ses amendements *re* Election du district électoral de Laprairie.

Nous avons, de plus, l'honneur de vous faire rapport :

1. Qu'il n'a pas été prouvé qu'aucune manœuvre frauduleuse ait été pratiquée à la dite élection par aucun des candidats à icelle et par aucun de leurs agents ou par aucune personne quelconque ;
2. Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans aucune mesure pendant la dite élection ;
3. Nons sommes d'opinion que l'enquête sur les opérations de l'élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucunes des parties à la pétition, et qu'il n'est pas désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure, lors de la dite élection.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur l'Orateur,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé),

HENRI T. TASCHEREAU,

J., C.S.

(Signé),

CHARLES GILL,

J., C.S.

Canada. }
 Province de Québec, }
 District de Montréal. }

Cour Supérieure.

L'ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

In re

Élection d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Laprairie, dans le district judiciaire de Montréal, tenue le vingt sixième jour de février et le cinquième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-onze, étant respectivement les jours de votation et de nomination.
 Le onzième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

Présents :

L'honorable juge TASCHEREAU,
 " " GILL,

ARTHUR GIBEAULT, cultivateur, de la paroisse de Saint-Isidore, dans le district de Montréal,

Pétitionnaire ;

vs.

LOUIS CONRAD PELLETIER, avocat, des cité et district de Montréal.

Défendeur.

La cour, après avoir entendu le pétitionnaire et le défendeur, par leurs procureurs respectifs aux temps et lieu fixés pour l'instruction de la pétition d'élection en cette affaire, avoir entendu la preuve, examiné le dossier de la procédure et délibéré :

Attendu que la preuve offerte par le dit pétitionnaire au soutien de la dite pétition d'élection est insuffisante pour en faire maintenir les conclusions.

Considérant que le dit défendeur a été duement élu à l'élection dont il s'agit en cette cause ;

Maintient la défense du dit défendeur, rejette la dite pétition d'élection sans frais et déclare que le dit défendeur a été duement élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le dit district électoral de Laprairie, à l'élection tenue aux jours susdits.

(Vraie copie).

(Signé),

S. H. COLLARD,
Député-protonotaire, C.S.

Et il est ordonné que le dit certificat et rapport soit entré dans le journal de cette Chambre.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le onzième rapport de ce comité, rapportant le bill suivant, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 93) concernant le chemin de fer Midland du Canada.

Le comité a, aussi, pris en considération le bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Anglaise, et il recommande que ce bill soit retiré et les honoraires remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Wood (Brockville), il est ordonné de rembourser les honoraires et frais payés pour le susdit bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Anglaise, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir John Thompson,— Que le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois ;—et sur l'amendement de M. Somer

ville,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Que, dans l'opinion de cette Chambre, la répartition de la représentation du peuple en parlement devrait, pour le présent, se borner aux provinces où cette répartition est rendue nécessaire par le dernier recensement.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Edwards,	McGregor,
Armstrong,	Fauvel,	McMillan (<i>Huron</i>),
Bain (<i>Wentworth</i>),	Featherston,	McMullen,
Béchar,	Flint,	Mignault,
Beith,	Geoffrion,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bernier,	Gibson,	Monet,
Borden,	Gillmor,	Mulock,
Bourassa,	Godbout,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowers,	Grieve,	Perry,
Bowman,	Guay,	Proulx,
Brodeur,	Innes,	Rider,
Brown,	Landerkin,	Rinfret,
Bruneau,	Langelier,	Rowand,
Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Sanborn,
Casey,	Lavergne,	Semple,
Choquette,	Leduc,	Somerville,
Christie,	Legris,	Sutherland,
Colter,	Livingston,	Vaillancourt,
Davies,	Lowell,	Welsh, et
Dawson,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Yeo.—60.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Fairbairn,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bain (<i>Soulanges</i>),	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Moncrieff,
Baker,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Montague,
Bennett,	Foster,	Northrup,
Bergeron,	Fréchette,	Ouimet,
Bowell,	Gillies,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Boyle,	Gordon,	Patterson (<i>Huron</i>),
Burns,	Grandbois,	Pelletier,
Cameron,	Guillet,	Pridham,
Cargill,	Haggart,	Putnam,
Carignan,	Hazen,	Reid,
Carling,	Hearn,	Robillard,
Caron (Sir Adolphe),	Henderson,	Roome,
Chapleau,	Hodgins,	Rosamond,
Coatsworth,	Hughes,	Ross (<i>Dundas</i>),
Cochrane,	Ingram,	Simard,
Cockburn,	Joncas,	Smith (<i>Ontario</i>),
Corbould,	Langevin (Sir Hector),	Sproule,
Corby,	Lippé,	Stairs,
Costigan,	Macdonald (<i>King</i>),	Taylor,
Craig,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Temple,
Curran,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Thompson (Sir John),
Davin,	Mackintosh,	Tisdale,
Davis,	Maclean (<i>York</i>),	Turcott,

Desaulniers,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Wallace,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McKay,	Weldon,
Dewdney,	McLean (<i>King</i>),	White (<i>Cardwell</i>),
Dickey,	McLennan,	Wilmot,
Dugas,	Madill,	Wilson,
Dupont,	Mara,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Dyer,	Metcalfe,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—95.
Earle,	Miller,	

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bain (<i>Soulanges</i>),	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Moncrieff,
Baker,	Foster,	Montague,
Bennett,	Fréchette,	Northrup,
Bergeron,	Gillies,	Ouimet,
Bowell,	Gordon,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Boyle,	Grandbois,	Patterson (<i>Huron</i>),
Burns,	Guillet,	Pelletier,
Cameron,	Haggart,	Pridham,
Cargill,	Hazen,	Putnam,
Carignan,	Hearn,	Reid,
Carling,	Henderson,	Robillard,
Caron (Sir Adolphe),	Hodgins,	Roome,
Chapleau,	Hughes,	Rosamond,
Coatsworth,	Ingram,	Ross (<i>Dundas</i>),
Cochrane,	Joncas,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cockburn,	Kaulbach,	Simard,
Corbould,	Langevin (Sir Hector),	Smith (<i>Ontario</i>),
Corby,	Lippé,	Sproule,
Costigan,	Macdonald (<i>King</i>),	Stairs,
Craig,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Taylor,
Curran,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Temple,
Davin,	Mackintosh,	Thompson (Sir John),
Davis,	Macleam (<i>York</i>),	Tisdale,
Desaulniers,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Turcotte,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McKay,	Wallace,
Dewdney,	McLean (<i>King</i>),	Weldon,
Dickey,	McLennan,	White (<i>Cardwell</i>),
Dugas,	Madill,	Wilmot,
Dupont,	Mara,	Wilson,
Dyer,	Metcalfe,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Earle,	Miller,	Wood (<i>Westmoreland</i>).—97.
Fairbairn,		

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Edwards,	McGregor,
Armstrong,	Fauvel,	McMillan (<i>Huron</i>),
Bain (<i>Wentworth</i>),	Featherston,	McMullen,
Bécharde,	Flint,	Mignault,
Beith,	Geoffrion,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bernier,	Gibson,	Monet,
Borden,	Gillmor,	Mulock,

Bourassa,	Godbout,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowers,	Grieve,	Perry,
Bowman,	Guay,	Proulx,
Brodeur,	Innes,	Rider,
Brown,	Landerkin,	Rinfret,
Bruneau,	Langelier,	Rowand,
Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Sanborn,
Casey,	Lavergne,	Semple,
Choquette,	Leduc,	Somerville,
Christie,	Legris,	Sutherland,
Colter,	Livingston,	Vaillancourt,
Davies,	Lowell,	Welsh, et
Dawson,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Yeo.—60.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 71) modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur, sont pris en considération et adoptés.

Le bill (No 90) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des brevets et les actes qui l'amendent," est lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

Le bill (No 89) modifiant l'Acte des Terres Fédérales est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Chapleau*—Vendredi prochain—Que le bill (No 44) Acte modifiant de nouveau l'Acte d'immigration chinoise soit transféré de la liste des Bills et Ordres Publics sur les ordres du gouvernement.

M. *Maclean* (York-Est)—EN COMITÉ GÉNÉRAL sur le bill (No 93) Acte concernant le chemin de fer Midland du Canada.

Que le dit bill soit amendé en ajoutant la clause suivante: "Rien dans aucun règlement de la Compagnie, qu'il soit ou non approuvé par le comité des chemins de fer du Conseil privé, ne devra tendre à permettre l'imposition d'un tarif pour les voyageurs de plus de deux centins par mille sur la ligne ou les lignes du dit chemin."

No 70.

OTTAWA, MARDI, 14 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 71.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 15 JUIN 1892.

PRIÈRE.

Sur motion de Sir John Thompson, il est émis un Ordre de la Chambre demandant copie des minutes de la preuve faite lors de l'instruction, aux termes de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, de la cause de A. Sturton *et al.* vs P. V. Savard, défendeur, relative à l'élection pour les comtés de Chicoutimi et Saguenay, en 1891.

Sir John Thompson présente,—Réponse à l'Ordre qui précède.

M. Patterson (Huron) soumet à la Chambre,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1891.

M. Dewdney présente,—Réponse à l'Ordre du 10 juin 1892,—Copie des rapports des délégués des fermiers anglais, MM. McQueen et Davey, sur les provinces maritimes.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à vendredi prochain, à 3 P.M.

Le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes,—est de nouveau délibéré en comité général.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Hiram A. Calvin, écrivain, député du district électoral de Frontenac, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Le bill (No 93) concernant le chemin de fer Midland du Canada, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

Le comité général sur le bill (No 76) reprend alors ses délibérations; et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, vendredi prochain.

JEUDI, 16 juin 1892.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de Hormisdas Jeannotte, écrivain, pour le district électoral de L'Assomption.

Hormisdas Jeannotte, écrivain, député du district électoral de L'Assomption, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 12.03 A.M., jusqu'à vendredi prochain, à 3 P.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. Fraser—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quelles ont été les recettes et les dépenses des bureaux de l'Intercolonial à Montréal et Toronto pendant les cinq dernières années, donnant chaque année séparément ?

2. Le gouvernement a-t-il un contrat avec quelqu'agence de nouvelles sur l'Intercolonial ? Si oui, pour quel montant ? Des soumissions ont-elles été demandées ? Si oui, combien ont été reçues et quel est le montant de chacune ? Quel est le montant reçu, par le gouvernement, de l'agence qui a le droit de vendre sur la ligne ?

3. Pourquoi le charbon est-il transporté sur l'Intercolonial jusqu'à Sainte-Rosalie sur le Grand-Tronc et livré de là au Pacifique Canadien ? La distance est-elle moindre ou plus considérable que par la Ligne Courte du Pacifique ?

No 71.

OTTAWA, MERCREDI, 15 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 72.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 17 JUIN 1892.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Sur motion de Wood (Westmoreland), le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés est prorogé à vendredi, le 24 courant.

M. Patterson (Huron) présente,—Réponse à Ordre du 18 juin 1891,—Copie de tous papiers et de toute correspondance en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant le sauvetage d'une partie de l'équipage du navire de S. M. "Lilly" qui s'est perdu sur les côtes du Labrador en septembre 1889.

M. Dewdney propose,—Que le bill (No 89) modifiant l'Acte des Terres Fédérales, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Davin propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'amender le sous-paragraphe (a.) de la clause 3.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir John Thompson.

Le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes,—est de nouveau délibéré en comité général.

SAMEDI, 18 juin 1892.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé.

Bill (No 68) pour faire revivre et amender les Actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Waddington et New-York.

Et aussi, avec le bill suivant de leurs Honneurs auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bili (No 95) intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'Inspection Générale."—Sur motion de Sir John Thompson, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 12.40 A.M. jusqu'à lundi prochain.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Fraser—Lundi prochain—INTERPELLATION—Combien a coûté la construction de la principale ligne télégraphique en Broad Cove, Ingonish, et Meat Cove Bay, St. Lawrence, dans le comté de Victoria? Quel a été le prix payé pour chaque poteau? Des soumissions ont-elles été demandées? Si oui, combien en a-t-on reçu et le contrat a-t-il été accordé à la plus basse? Combien ont soumissionné sous leur nom et quel était le montant de chaque soumission? Qui a exécuté les travaux?

M. Davin—En comité général sur le bill (No 89) Acte modifiant de nouveau l'Acte des Terres Fédérales. Que le dit bill soit amendé en insérant le sous-paragraphe suivant après (a.) dans le paragraphe 5 de la clause 3:

(b.) En sus des cas ci-devant mentionnés toute personne demandant des lettres-patentes en vertu d'une inscription d'établissement ou en vertu d'une inscription d'établissement et de préemption, y aura droit en prouvant,—

(1.) Qu'elle a érigé sur son terrain une maison habitable et qu'elle y a résidé pendant pas moins de trois mois avant la date de sa demande de lettres-patentes.

(2.) Que pendant la période comprise entre l'époque dans les limites de laquelle, aux termes de la clause 36 de cet acte, il est prescrit qu'une personne qui a obtenu une inscription d'établissement devra parfaire son inscription, et le commencement de sa résidence susdite de trois mois sur son terrain, elle a résidé *bonâ fide* dans un rayon de deux milles de son établissement.

(3.) Que durant la première année suivant la date de son inscription d'établissement, elle a labouré et préparé pour la semence pas moins de dix acres de son établissement.

(4.) Que durant la seconde année, elle a ensemencé les dix acres susdits et qu'elle a labouré et préparé pour la semence au moins quinze acres de plus, formant vingt-cinq acres au moins.

(5.) Que durant la troisième année de la date de son inscription d'établissement, elle a ensemencé les dits vingt-cinq acres et labouré et préparé pour la semence au moins quinze acres de plus, soit en tout au moins vingt-cinq acres du dit établissement ensemencés et quinze autres acres labourés et préparés pour la semence durant les trois ans à compter de la date de complétion de son inscription d'établissement.

Et la résidence dont il s'agit dans ce sous-paragraphe aura été suffisamment accomplie si le requérant n'a pas été absent de son domicile pour plus de six mois dans une même année.

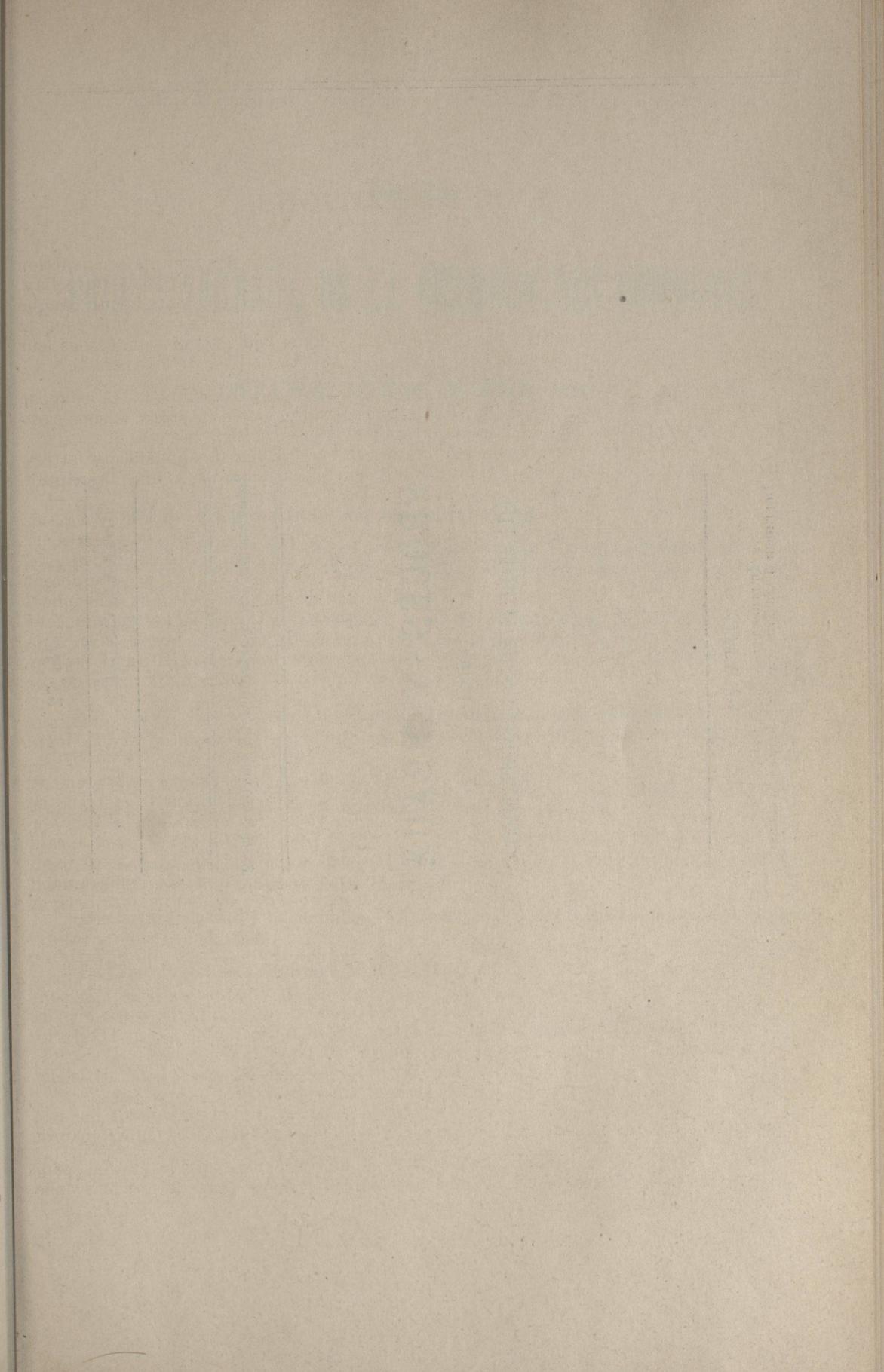
M. Bennett—En comité général sur le bill (No 76) Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Que le township de Monck et les townships unis de Medora et Wood qui sont actuellement dans le district électoral de Simcoe-Est, ainsi que le township de Macaulay et la ville de Bracebridge actuellement dans le district électoral d'Ontario-Nord, soient ajoutés à la division électorale de Muskoka et Parry Sound.

Que les townships de McLean, Ridout et Oakley actuellement dans le district électoral d'Ontario-Nord, soient ajoutés au district électoral de Victoria-Nord.

Que le township de Muskoka et la ville de Gravenhurst actuellement dans le district électoral de Simcoe-Est, soient ajoutés au district électoral d'Ontario-Nord.

Sir John Thompson—Lundi prochain—Que mercredi prochain, et après, pendant le reste de la session, la Chambre se réunira, chaque jour de séance, à onze heures de l'avant-midi.



No 72

OTTAWA, VENDREDI, 17 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 73.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 20 JUIN 1892.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition de Donald Grant et autres, du comté de Victoria, Ontario,—demandant que le bill concernant la suppression de la littérature obscène, etc., devienne loi,—est lue et reçue.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Ordonné,—Que M. l'Orateur adresse sans délai son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de Chicoutimi et Saguenay.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que mercredi prochain et après, pendant le reste de la session, la Chambre se réunira, chaque jour de séance, à onze heures de l'avant-midi.

Le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes,—est de nouveau délibéré en comité général;

MARDI, 21 juin 1892.

Et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

M. Carling soumet à la Chambre,—Appendices au rapport du ministre de l'Agriculture, pour l'année 1891.

La Chambre alors s'ajourne à 12.25 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

No 78.

OTTAWA, LUNDI, 20 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 74.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 21 JUIN 1892.

PRIÈRE.

M. Sproule, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité soumet les recommandations suivantes à la favorable considération de la Chambre :—

1. Qu'un bonus soit accordé pour aider à l'établissement de beurreries et pour changer, à l'automne, les fromageries en beurreries, afin d'encourager et promouvoir la fabrication du beurre en hiver, vu que le comité pense que l'industrie beurrière doit, éventuellement, remplacer dans une grande mesure la culture du grain pour l'exportation afin de faire de l'agriculture une branche profitable.

2. Le comité recommande que la Chambre pourvoie à l'inspection et au pesage du fromage aux ports d'exportation du Canada, afin de régler les différends entre vendeurs et acheteurs.

3. Le comité recommande que le bill présenté par le Sénat, plaçant les pommes sous les prescriptions de l'Acte d'Inspection Générale, soit amendé en y insérant une clause fixant un honoraire pour appliquer les dispositions du dit acte au sujet de l'inspection des pommes.

Le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes,—est de nouveau délibéré en comité général ;

MERCREDI, 22 juin 1892.

Et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.52 A.M. jusqu'à 11 A.M., ce jour.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Maclean (York-Est)—En comité général sur le bill (No 84) Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.

Que le dit bill soit amendé en ajoutant la clause suivante : “ Rien dans aucun règlement d'aucun chemin de fer ou d'aucune compagnie de chemin de fer, qu'il soit ou non approuvé par le comité des chemins de fer du Conseil privé, ne devra tendre à permettre à dater du 1er juillet 1893, l'imposition d'un tarif pour les voyageurs de plus de deux centins par mille sur la ligne ou les lignes de tel chemin de fer ou compagnie de chemin de fer à l'est d'un méridien passant par Port-Arthur, dans la province de l'Ontario.

M. Mulock—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel était le coût estimatif de la plus basse soumission pour les travaux de creusement et de construction de l'entrée supérieure du canal du Sault Sainte-Marie?
2. Quel était le nom de ce soumissionnaire? A-t-il déposé quelque cautionnement avec sa soumission, et, dans ce cas, lequel?
3. A-t-il rempli toutes les conditions requises en sa qualité de soumissionnaire?
4. Le contrat pour ces travaux lui a-t-il été donné? Si non, qui l'a obtenu, et pour quel montant estimatif?
5. Combien a été payé à compte de ce contrat?
6. Quel montant pense-t-on devoir payer pour terminer les travaux de ce contrat?
7. Si ce plus bas soumissionnaire a été écarté, et si le contrat a été donné à une soumission plus élevée, ce plus bas soumissionnaire a-t-il été associé à ceux qui ont obtenu le contrat pour l'exécution des travaux?

M. Mulock—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel a été le montant des recettes brutes du trafic du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, chaque année, depuis l'ouverture au trafic d'aucune partie de sa ligne?
2. Quel a été le montant des frais bruts d'exploitation du dit chemin, chaque année, durant la même période?
3. Quel est le montant de la dette fondée actuelle du dit chemin? Et quel est le montant de l'intérêt annuel sur la dette fondée du dit chemin?

M. McMullen—Jeudi prochain—INTERPELLATION—*M. Thomas Williamson* est-il actuellement employé à titre de gardien d'écluse sur le canal de Grenville? Le gouvernement sait-il que *M. Williamson* s'occupe d'affaires en dehors de ses fonctions? Est-ce l'intention du gouvernement de permettre à *M. Williamson* de s'occuper d'affaires étrangères à ses devoirs publics?

M. McMullen—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant du salaire payé à *M. Pridham*, percepteur des péages sur le canal de Grenville? Quels sont les devoirs de ce fonctionnaire? Le gouvernement sait-il que *M. Pridham* s'occupe actuellement d'affaires en dehors de ses attributions, et est-il conforme aux règlements du département qu'il puisse s'occuper d'affaires tout en étant employé du département?

LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO

1914

100 St. George Street, Toronto, Ont.

No 74.

OTTAWA, MARDI, 21 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

No 75.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 22 JUIN 1892.

11 A.M.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition de A. S. Healy, et autres, des Territoires du Nord-Ouest,—demandant que le droit de vote soit donné aux femmes comme aux hommes,—est lue et reçue.

Le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes,—est de nouveau délibéré en comité général;

JEUDI, 23 juin 1892.

Et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.36 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Featherston—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il donné instruction aux inspecteurs du Revenu de l'Intérieur dans la province de l'Ontario d'inspecter et étamper toutes les boîtes à lait, conformément aux règlements des Poids et Mesures et à l'Acte du Revenu de l'Intérieur? Si non, est-ce l'intention du gouvernement d'enjoindre aux inspecteurs à Toronto et dans son voisinage immédiat d'inspecter et étamper toutes les dites boîtes conformément à une promesse faite aux personnes qui fournissent du lait à la cité de Toronto et ses faubourgs?

M. Hughes—En comité général sur le bill (No 76) Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Que la division Nord de Victoria se composera des townships de Eldon, Fenelon, Somerville, Bexley, Carden, Dalton, Laxton, Digby, Longford, Galway, du village de Fenelon Falls, de la partie du village de Woodville ci-devant dans le township de Eldon, et du comté provisoire de Haliburton, comprenant Lutterworth, Anson, Hindon, Snowdon, Minden, Stanhope, Sherbourne, McClintock, Glamorgan, Dysart, Guilford, Havelock, Livingstone, Monmouth, Dudley, Harburn, Eyre, Lawrence, Cardiff, Harcourt, Bruton, Clyde et Nightingale.

M. Hughes—En comité général sur le bill (No 76) Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Que la division Est de Peterboro' se composera des villages de Ashburnham, Lakefield et Norwood, et des townships de Asphodel, Belmont, Burleigh, Anstruther, Chandos, Cavendish, Douro, Dummer, Harvey, Methuen et Otonabee.

No 75.

OTTAWA, MERCREDI, 22 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 76.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 23 JUIN 1892.

11 A.M.

PRIÈRE.

Le bill (No 95) du Sénat, intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'Inspection Générale,—est lue pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

Le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes,—est de nouveau délibéré en comité général;—et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat avec les bills suivants de leurs Honneurs auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No 96) intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest."—(Sur motion de M. Dewdney, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.)

Bill (No 97) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des liquidations."—(Sur motion de Sir John Thompson, le dit bill est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dewdney,—Que le bill (No 89) modifiant l'Acte des Terres Fédérales, soit maintenant lu la troisième fois,—et sur l'amendement de M. Davin,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'amender le sous-paragraphe (a.) de la clause 3.

Et la question étant mise sur l'amendement, il est adopté.

Le bill est, en conséquence, renvoyé en comité général, rapporté avec de nouveaux amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 18 mars dernier, sont rapportées et sont comme suit:—

II.—FRAIS DE GESTION.

Inspecteur.....			\$1,700 00
Bureau du sous-receveur général, Toronto.....			7,100 00
do do Montréal.....			5,600 00
do do Halifax.....			9,700 00
do do Saint-Jean.....			7,600 00
do do Winnipeg.....			6,600 00
do do Victoria.....			4,000 00
do do Charlottetown.....			4,600 00

	Caissees d'épargnes rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard—	
1	Appointements	11,650 00
	Dépenses imprévues.....	1,750 00
	Commission de $\frac{1}{2}$ pour 100 sur \$7,259,817.53 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique.....	36,299 08
	Courtage et commission sur achats d'effets pour le fonds d'amortissement.....	12,941 86
	Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc.....	2,500 00
	Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets fédéraux.....	5,000 00
	Impression de billets fédéraux.....	45,000 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbre.....	10,000 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

2	Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	10,562 50
3	Bureau du Conseil privé de la reine pour le Canada.....	28,525 00
4	Département de la Justice.....	22,432 50
5	do do division des pénitenciers.....	6,425 00
6	do Milice et Défense.....	43,812 50
7	do du Secrétaire d'Etat.....	39,600 00
8	do des Impressions et Papeterie.....	22,842 50
10	Bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest.....	9,550 00
11	Département des Affaires des Sauvages.....	50,975 00
12	Bureau de l'Auditeur général.....	26,037 50
13	Département des Finances et conseil de la Trésorerie.....	49,777 50
14	do du Revenu de l'Intérieur.....	39,192 50
15	do des Douanes.....	36,505 00
16	do des Postes.....	202,560 00
17	do de l'Agriculture.....	55,240 00
18	do de la Marine.....	31,730 00
19	do des Pêcheries.....	15,925 00
20	do des Travaux Publics.....	51,117 50
21	do des Chemins de fer et Canaux.....	54,912 50
22	do de la Commission Géologique.....	49,490 00

Bureau du haut commissaire pour le Canada à Londres :

23	Appointments.....	\$ 7,834 00
24	Faux frais, loyer et assurance du bureau, taxe du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour faux frais (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemins de fer) du haut commissaire, et \$1,200 pour faux frais, taxes, assurance, loyer de terrain, etc., de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu.....	10,200 00
25	Département des Postes et Finances—Pour payer les employés de la division des caisses d'épargnes dans les départements des Postes et des Finances chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1892.....	2,500 00
26	Traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil.....	3,700 00

DÉPENSES CONTINGENTES.

27	Bureau du secrétaire du Gouverneur général.....	12,500 00
28	Conseil privé.....	12,000 00

29	Département de la Justice.....	}	9,000 00
30	do do (division des pénitenciers).....		
31	do de la Milice et Défense.....		8,000 00
32	do du Secrétaire d'Etat.....		8,000 00
33	do des Impressions et de la Papeterie.....		7,000 00
34	do de l'Intérieur.....		16,000 00
35	do des Affaires des Sauvages.....		8,000 00
36	Bureau de l'Auditeur général.....		3,000 00
37	Département des Finances et conseil de la Trésorerie		9,000 00
38	do des Douanes.....		6,000 00
39	do du Revenu de l'Intérieur.....		6,000 00
40	do des Travaux Publics.....		7,000 00
41	do des Postes.....		37,200 00
42	do de l'Agriculture.....		20,000 00
43	do de la Marine.....		7,000 00
44	do des Pêcheries.....		4,000 00
45	do des Chemins de fer et Canaux.....		8,000 00
46	Soin et nettoyage des palais de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil indépendamment des dispositions de l'Acte du service civil..		27,000 00
47	Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc.....		1,500 00

La résolution 1 étant lue la seconde fois, est ajournée pour considération ultérieure.

Les résolutions 2 à 8 et 10 à 47, inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 21 mars dernier, sont rapportées, lues la seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit:—

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

48	{	Administration de la justice, divers—y compris les territoires du Nord-Ouest.....	37,000 00
		Frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest....	4,000 00
		Allocations des circuits, Colombie-Britannique.....	7,000 00
		Alloc. pour voyages aux juges de la cour du Banc de la Reine et des cours de comté, Manitoba.....	2,500 00
		Allocations des juges <i>ad hoc</i>	500 00
		2 arbitres officiels, à \$1,000 chacun.....	2,000 00
		Frais de voyages des arbitres officiels..	500 00
		Dépenses en vertu du ch. 181, S.R.C.....	700 00
<i>Cour Suprême du Canada.</i>			
49	{	Rapporteur de la cour.....	2,400 00
		Rapporteur-adjoint, commis de 1re classe.....	1,400 00
		Commis du bureau du registraire, commis de 3e classe.....	1,000 00
		Deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe.	550 00
		Bibliothécaire.....	1,000 00
		Gardien.....	700 00
		3 messagers, à \$500 chaque	1,500 00
		Dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges; appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissiers, etc.), cour Suprême du Canada, et \$150 de livres pour les juges.....	3,500 00
Impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême.....	2,750 00		
Achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour Suprême.....	2,500 00		

Cour de l'Echiquier du Canada.

50	Commis de seconde classe.....	1,250 00
	Commis de troisième classe.....	900 00
	Messager.....	307 50
	Dépenses contingentes, frais de voyage des juges et du registraire, traitement du shérif, impression et papeterie, etc., et \$50 de livres pour les juges.....	4,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier.....	1,000 00
	Surcroît au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur des rapports.....	300 00
	Local pour la cour de l'Echiquier en amirauté, au besoin.....	300 00
	Frais de voyage des juges et autres officiers.....	500 00

V.—POLICE.

51	Police fédérale.....	22,000 00
----	----------------------	-----------

La résolution adoptée en comité des Subsidés, le 29 mars dernier, est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, et elle est comme suit:—

VI.—PÉNITENCIERS.

52	Kingston.....	162,763 49
----	---------------	------------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 30 mars dernier, sont rapportées, lues la seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit:

VI.—PÉNITENCIERS.—*Suite.*

53	Saint-Vincent-de-Paul.....	99,301 13
54	Dorchester.....	44,604 00
55	Manitoba.....	45,388 30
56	Colombie-Britannique.....	53,384 47
57	Prison de Régina.....	16,324 95

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 31 mars dernier, sont rapportées, lues la seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit:—

VII.—LÉGISLATION.

Sénat.

58	Appointements et dépenses contingentes du Sénat.....	61,238 00
----	--	-----------

Chambre des Communes.

59	Traitement de l'Orateur suppléant.....	2,000 00
60	Appointements.....	72,400 00
61	Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc...	13,600 00
62	Dépenses contingentes.....	23,100 00
63	Publication des <i>Débats</i>	40,000 00
64	Appointements et dépenses contingentes d'après l'estimation approuvée du sergent-d'armes.....	33,882 50

Bibliothèque du parlement.

65	Appointements des employés de la bibliothèque.....	16,862 50
66	Livres :	
	Achat de livres pour la bibliothèque du parlement.....	10,000 00
	Achat d'ouvrages sur l'Amérique.....	1,000 00
	Dépenses contingentes de la bibliothèque.....	2,500 00
	Reliure de journaux, etc.....	2,000 00
	Préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de l'histoire de l'Amérique.....	1,508 00

Dépenses générales.

67 Impressions, reliure et distribution des lois.....	5,000 00
68 Impressions, papier à imprimer et reliure.....	70,000 00

XII.—FONDS DE RETRAITE.

93 Allocation de surcroît à W. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B.	240 00
---	--------

La Chambre reprend en considération les résolutions 87, 88, 89, 90, 91, 92 et 244 rapportées du comité des Subsidés, le mercredi, 6 avril dernier.

Et la question de concours étant mise sur les dites résolutions, elles sont adoptées.

La résolution adoptée en comité des Subsidés, le 7 avril dernier, est rapportée lue la seconde fois, et adoptée, et elle est comme suit:—

VIII. (a)—ARTS ET STATISTIQUES.

69 Soins des archives	6,000 00
-----------------------------	----------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 8 avril dernier, sont rapportées, et sont comme suit:—

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—(Fin.)

9. Département de l'Intérieur.....	95,414 00
------------------------------------	-----------

VIII (a)—ARTS ET STATISTIQUE—(Fin.)

70 Pour faire face aux dépenses se rattachant au <i>Patent Record</i>	8,000 00
71 Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle... ..	4,000 00

XIII.—MILICE.

94 Solde de la division militaire et des états-majors de district.....	12,400 00
95 Solde des majors de brigade, frais de transport, etc.....	13,900 00
96 Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de l'Etat, Québec	50,000 00

La résolution 9 étant lue la seconde fois, est adoptée, sur division.

Les résolutions 70, 71 et 94 à 96, inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 12 avril dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

XIII.—MILICE (Suite).

97 Habillements et capotes	80,000 00
98 Matériel.....	42,000 00
99 Salles d'armes et soins des armes, y compris le salaire des surintendants du matériel, gardiens, gardes-magasins et armuriers	60,000 00
100 Allocation pour l'instruction militaire.....	35,000 00
101 Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires	275,000 00
102 Dépenses imprévues et service général, aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, et aux musiciens de corps régulièrement organisés	38,000 00
103 Subvention à l'association de tir du Canada.....	10,000 00
104 Association d'artillerie du Canada—Contribution du gouvernement.....	2,000 00
105 Pièces d'artillerie, modèle amélioré.	3,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 13 avril dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XIII.—MILICE—(Suite.)

106	{	Propriétés militaires—		
		Soin et entretien des salles d'exercice et champs de tir, bâtiments, etc.	\$28,000 00	
		Constructions et réparations.....	69,500 00	
				97,500 00
107		Collège militaire royal du Canada.....		75,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 21 avril dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XIII.—MILICE—(Fin.)

108	{	Corps permanents—Solde et entretien des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston, et Victoria, C-B	\$180,000 00	
		Ecoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéric-ricton, Saint-Jean, Qué., Toronto, London et Winnipeg.....	290,000 00	
				470,000 00
109		Monuments pour les champs de bataille du Canada.....		2,000 00

VIII (b)—AGRICULTURE.

72	Mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de fermes expérimentales.....	75,000 00
73	Pour favoriser le développement de l'industrie laitière au Canada, en rapport avec les fermes expérimentales, y compris l'établissement et l'entretien de stations laitières.....	20,000 00
74	Subvention aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest.....	7,000 00
75	La Compagnie du Haras National, pour l'usage de six étalons, pour les fermes expérimentales.....	6,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 28 avril dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

IX.—IMMIGRATION—(Suite.)

77	Appointements des agents en Europe.....	5,900 00
78	Subvention à la Société pour la Protection des Immigrants, Montréal	1,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 29 avril dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

IX.—IMMIGRATION—(Fin.)

79	Pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service	150,000 00
80	Inspecteur des agences (J. B. Lynch).....	300 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 3 mai dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

X—QUARANTAINE.

	Quarantaine, Grosse-Ile.....	\$20,000 00
	do Saint-Jean.....	2,500 00
	do Pictou.....	800 00
	do Halifax.....	3,000 00
81	do Charlottetown.....	1,000 00
	do Victoria, C.-B.....	5,000 00
	do Sydney, N.-E.....	1,900 00
	do Chatham, N.-B.....	1,000 00
	do Port-Hawkesbury.....	300 00
82	Lazaret de Tracadie.....	4,500 00
83	Salubrité publique.....	2,000 00
84	Quarantaines des bestiaux.....	15,000 00
85	Hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface.....	8,000 00
86	Ports de quarantaine à établir.....	2,000 00

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CANAUX.

113	Lachine.....	175,000 00
114	Lac Saint-Louis.....	25,000 00
115	Soulanges.....	400,000 00
116	Cornwall.....	500,000 00
117	Rapide-Plat.....	250,000 00
118	Galops.....	250,000 00
119	Saint-Laurent, fleuve et canaux.....	200,000 00
	Welland.....	60,000 00
120	do creusement jusqu'à 14 pieds.....	20,000 00
	do dommages aux terres, Grande-Rivière.....	9,000 00
121	Murray.....	60,000 00
122	Trent.....	74,000 00
123	Grenville.....	7,000 00
124	Saint-Pierre.....	8,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 6 mai dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CANAUX—(Fin.)

125	Sault Sainte-Marie.....	430,000 00
-----	-------------------------	------------

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

CANAUX.

LACHINE.

	Construction de huit portes de rechange pour les vieilles et les nouvelles écluses.....	19,500 00
126	Démolition et reconstruction des murs de la vieille écluse n° 1, des deux côtés, y compris le sas et les murs en aile supérieur et inférieur.....	37,800 00
	Reconstruction de l'ancien déversoir régulateur à Lachine et amélioration du présent système de drainage sur le côté sud du canal en amont du pont de la côte Saint-Paul.....	15,000 00
	Constructions de six ponts fixes.....	5,350 00

WELLAND.

	Pont sur la vieille écluses n° 2 et chemin.....	5,700 00
	Réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, et enlèvement de la batture; aussi, construction de piles pour pont à Thorold.....	20,000 00
	Pour réparer les jetées de Port-Colborne et Port-Maitland, et les levées du canal au point de partage des eaux.....	2,000 00
	Réparer les levées avariées par les grandes eaux et la tempête lors du 9 février 1889.....	3,000 00
	Pour reconstruire l'aqueduc à Stromness... ..	7,500 00
127	Pour construire un nouveau pont tournant entre Stromness et le passage du chemin de fer de Buffalo et Brantford.....	3,000 00
	Curage et approfondissement du fossé latéral du côté nord du canal d'alimentation.....	1,500 00
	Pour refaire la décharge pour égoutter le côté ouest du canal à Port-Colborne.....	5,000 00
	Pour enlever la batture à l'embouchure de la rivière Chippawa....	3,000 00
	Pour réparer environ 500 pieds de la levée du canal endommagée par un éboulis le 24 août 1891.....	8,000 00
	Pour faire une décharge pour égoutter à la jonction du canal d'alimentation.....	3,000 00

CHAMBLY.

	Démolition et reconstruction du mur et du sas de l'écluse n° 5...	6,000 00
	Clôture sur le front des terres sur le canal le long du chemin de halage sur l'île Sainte-Thérèse	2,500 00
128	Construction d'un mur de protection en blocaille, une partie de la levée ouest servant de chemin public entre le pont n° 3 et le pont Langelier (3 milles).....	4,000 00
	Achat et installation d'un moteur électrique pour actionner les machines dans les ateliers, durant l'été.....	1,000 00
	Pour payer la réclamation de Lamoureux Frères	1,600 00
	Pour payer la réclamation de la succession Yule, et les dépenses s'y rattachant.....	1,200 00

ECLUSE SAINTE-ANNE.

129	Excavation de terre et corroi en arrière de l'ancienne écluse.....	5,000 00
-----	--	----------

CARILLON ET GRENVILLE.

	Pour construire la maçonnerie des murs en aile au-dessus de l'écluse de garde, Grenville.....	14,000 00
130	Pour réparer et consolider une partie du barrage à Carillon.....	15,000 00
	Domages causés à des terrains et services d'estimateurs.....	1,000 00
	Reconstruction des murs de soutènement en pierre sèche, abords de l'écluse n° 6, canal Grenville.....	5,000 00

WILLIAMSBURGH.

131	Une paire de portes de rechange pour l'écluse du canal du Rapide Plat.....	4,000 00
-----	--	----------

RIDEAU.

	Pont à Oliver's Ferry.....	20,000 00
132	Pour arrondir l'ancienne cale sèche au déversoir, Ottawa, et bâtir une cale.....	1,000 00
	Réparations au barrage de Hogsback.....	4,000 00
	Pont à Merrickville.....	6,000 00

VALLÉE DE LA TRENT.

133	{	Pour la construction d'un dragueur.....	6,000 00
		Pour achever le barrage à Fenelon Falls.....	1,400 00
		Caisson en aval du barrage à la Pointe Young.....	1,200 00
		Caisson en aval du barrage à Lakefield.....	900 00
		Reconstruction du barrage à Heeley's Falls.....	5,000 00

CANAL SAINT-PIERRE.

134	{	Pour reconstruire tout le mur de l'ouest.....	10,000 00
		Pour enlever une pointe de roc sur le chemin de halage de l'ouest	400 00

CANAL DE LA CULBUTE.

135	Pour payer des réclamations et enlever des obstacles à la navigation.....	5,000 00
-----	---	----------

DIVERS.

136	{	Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu.....	5,000 00
		Arbitrages et sentences arbitrales.....	4,000 00
		Explorations et inspections—Canaux.....	3,000 00
		Pour payer les appointements des officiers non inscrits sur la liste du service civil.....	12,300 00
		Explorations et inspections—Chemins de fer.....	10,000 00
		Statistiques de chemins de fer.....	1,600 00

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

110	Construction.....	2,000 00
-----	-------------------	----------

CHEMIN DE FER DU CAP-BRETON.

112	Bac passeur pour les trains entre Mulgrave et Pointe Tupper, y compris les bers et les approches.....	70,000 00
-----	---	-----------

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *Charlton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris en considération un rapport récemment adressé au ministre de l'Intérieur par le lieutenant-gouverneur Schultz, dans lequel il est dit que,—

“ Si les baleiniers américains ont cessé de fréquenter la partie du littoral de Kéwatin sise au sud de l'embouchure de Chesterfield Inlet, c'est simplement parce qu'ils ont épuisé les ressources de cette région et qu'ils ont concentré leurs opérations plus au nord dans les eaux canadiennes du chenal de Fox et autres chenaux, à Rowe's Welcome et Lyon Inlet, en abandonnant la région plus au sud dont je viens de parler et dans laquelle ils avaient poursuivi leur industrie sans se préoccuper le moins du monde de la distance du rivage. Et afin d'éviter de naviguer dans le district d'Hudson pendant la saison avancée, ils ont fréquemment hiverné, comme je vous en ai avisé, dans l'un des havres de l'Île de Marbre où ils échangeaient avec les Esquimaux des marchandises qui n'avaient pas payé de droits, violant ainsi les lois du revenu du Canada et nuisant au trafic d'une compagnie anglo-canadienne dont les marchandises de traite avaient acquitté les droits.”

Si oui, le gouvernement se propose-t-il de soumettre ces faits aux arbitres qui doivent étudier la question de la mer de Behring ou de prendre d'autres mesures pour empêcher la continuation de ce soi-disant système de braconnage maritime et de contrebande par des navires des Etats-Unis dans les eaux canadiennes de la Baie d'Hudson ?

No 76.

OTTAWA, JEUDI, 23 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 77.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 24 JUIN 1892.

11 A.M.

PRIÈRE.

La pétition du Conseil des Métiers et du Travail, de Toronto,—demandant qu'il soit passé quelque mesure législative fixant le salaire minimum des facteurs à \$500 par année, étant lue;

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, vu que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics.

M. Wood (Brockville), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le douzième rapport de ce comité, rapportant le bill suivant, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 59) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de l'Ottawa.

Le comité recommande que vu la période avancée de la session, ce bill soit placé sur les ordres du jour d'aujourd'hui, pour être pris en considération en comité général à 7.30 P.M.

Il recommande aussi que le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'à jeudi, le 30 courant.

Sur motion de M. Wood (Brockville), il est Ordonné,—Que le bill (No 59) soit placé sur les ordres du jour d'aujourd'hui, pour être pris en considération en comité général à 7.30 P.M.

Sur motion de M. Wood (Brockville), le délai pour recevoir les rapports des comités sur bills privés est prolongé jusqu'au jeudi, 30 courant, conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le bill (No 90) du Sénat intitulé: "Acte modifiant l'Acte des brevets et les actes qui l'amendent," est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, et le bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, tels que partiellement rapportés du comité spécial mixte des deux Chambres chargé d'étudier ces bills.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 59) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de l'Ottawa, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Le comité général sur le bill (No 7) modifiant la loi criminelle, etc., reprend alors le cours de ses délibérations,—et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS—(*Fin.*)

Réparations, meubles, chauffage, etc.

	Réparations, meubles, etc.....	\$116,200 00
	Terrains, édifices publics, Ottawa.....	6,000 00
	Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa.....	2,500 00
	Chauffage, do.....	60,000 00
	Gaz et éclairage électrique, do y compris chemins et ponts.....	26,000 00
	Eau, édifices publics, Ottawa.....	16,500 00
	Allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall.....	8,000 00
	Service du téléphone, édifices publics, Ottawa.....	3,500 00
	Parc sur la Côte du Major, Ottawa.....	4,000 00
149	Salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux.....	64,000 00
	Chauffage des édifices publics fédéraux—Combustible, etc..	48,500 00
	Eclairage do.....	37,000 00
	Eau pour les do.....	15,000 00
	Diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux.....	5,000 00
	Bâtiments fédéraux de l'immigration—Réparations, ameublement, etc.....	3,000 00
	Matériaux pour réparations, etc.—Ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa.....	4,000 00

HAVRES ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

	Baie des Vaches—Réparations.....	1,000 00
	L'Ardoise—Brise-lames.....	15,000 00
	Rivière des Français—Jetée.....	300 00
	Chezzetcook-Ouest.....	6,800 00
	Stony Island.....	2,500 00
	Louis-Head.....	3,000 00
	Digby—Jetée.....	20,000 00
	Mabou—Réparations à la jetée—Achèvement.....	1,000 00
	Arichat-Ouest—Réparations au brise-lames, etc.—Achèvement..	1,500 00
	Broad Cove Marsh—Réparations au quai—Achèvement.....	1,800 00
	Nyanza—Quai.....	1,800 00
	Jetées de Margaretville et Hampton.....	2,500 00
	Des îles LaHave au rivage Dublin-Ouest <i>viâ</i> le chenal Croche—Passage pour les bateaux.....	1,000 00
	Brise-lames de l'Île du Diable.....	700 00

150	{	Rivière du Grand-Village—Travaux additionnels faits en 1883-84-86 par l'entrepreneur en détournant la rivière.....	3,250 00
		Round-Hill.....	4,000 00
		Walton.....	300 00
		Quais de l'Île Pictou.....	4,500 00
		Nouveau quai de Bayfield.....	5,000 00
		Brise-lames de Bayfield—Réparations.....	5,000 00
		Baie de l'Est—Réparations au quai.....	400 00
		Île Boularderie—Quai sur le côté sud.....	1,600 00
		Île Boularderie—Réparations au quai près de la pointe de l'île...	500 00
		Île du Cap Sable—Brise-lames sur le côté sud.....	1,050 00
		Eatonville—Ouvrages de protection de la plage.....	1,000 00
		Quai d'Escousse.....	4,000 00
		Anse Babbins.....	1,000 00
		Margaree—Réparations au brise-lames—Achèvement.....	1,100 00
		Ingonish, jetée sud—Achèvement.....	2,000 00
Jetée de Somerville—Réparations.....	500 00		
Jetée de South-Gut—Achèvement.....	200 00		
Île au Renard—Ouvrages de protection de la plage.....	650 00		
Grande Tracadie—Réparations au brise-lames.....	300 00		

Île du Prince-Edouard.

151	{	Réparations aux jetées et aux brise-lames.....	6,000 00
		Miminegash.....	2,950 00
		Port de Selkirk, jetée—Réparations.....	800 00
		Baie Saint-Pierre—Réparations au brise-lames à l'extrémité intérieure.....	1,100 00
		Jetée de Belfast—Réparations—Achèvement.....	250 00
		Port de Brae—Prolongement du brise-lames (la municipalité ayant souscrit \$500 pour la construction de tous les ouvrages nécessaires).....	650 00
		Malpèque—Réparations aux ouvrages de protection de la plage.....	250 00
		Port de la Baie Fortunée.....	1,500 00
		Bayview—Pour compléter les réparations du quai.....	100 00
		Nine-Mile Creek—Prolongement de la jetée.....	400 00

Nouveau-Brunswick.

152	{	Néguac inférieur—Quai.....	3,000 00
		Edgett's Landing—Quai de délestage et gril de carénage—Achèvement.....	1,200 00
		Brise-lames à Shippegan—Achèvement.....	2,000 00
		Réparations au brise-lames de la Pointe-du-Nègre, port de Saint-Jean.....	2,500 00
		Quai de délestage de Dalhousie—Réparations.....	250 00
		Port de Shédiac—Améliorations à la Pointe-du-Chêne et dragage à l'entrée du canal.....	5,000 00
		Clifton—Réparations au brise-lames.....	500 00
		Tracadie—Quai.....	3,500 00
		Rivière Saint-Jean, y compris la Tobique.....	9,500 00

Provinces maritimes en général.

153	{	Réparations et améliorations en général.....	9,400 00
-----	---	--	----------

Québec.

{	Rivière Nicolet.....	1,000 00
	Jetée de l'Anse-à-l'Eau, ou Tadoussac.....	1,800 00
	Jetée de Rimouski—Réparations.....	3,000 00
	Bassin de radoub de Lévis—Dragage—Achèvement.....	2,000 00

	Rivière Saint-Maurice—Chenal ouest, embouchure de la rivière..	2,000 00
	Cacouna—Jetée.....	1,500 00
	Etang du Nord—Réparations.....	1,500 00
	Sainte-Anne-des-Monts.....	2,300 00
154	Jetée de l'Île Verte.....	1,000 00
	Rivière Yamaska—Pour terminer les réparations à l'écluse et au barrage, et pour dragage	1,000 00
	Jetée de l'Islet—Réparations.....	6,000 00
	Malbaie—Renouvellements et réparations.....	1,000 00
	Jetées du lac Mégantic—Réparations.....	300 00
	Laprairie—Travaux aux brise-glaces.....	2,500 00
	Rivière Ottawa—Améliorations du chenal aux Mille-Iles.....	1,000 00
	Sainte-Anne la Pérade.....	2,000 00
	Rivière Saint-Maurice—Améliorations du chenal entre les Grandes Piles et La Tuque.....	1,000 00

Ontario.

	Port de Kingston, lac Ontario.....	7,000 00
	Port-Hope—Réparations	2,600 00
	Rivière Ottawa—Améliorations du chenal des bateaux à vapeur à travers le détroit de Pétéwawa, en amont de Pembroke...	1,000 00
	Little Current.....	3,100 00
	Southampton—Achèvement.....	5,000 00
155	Meaford—Travaux du havre—la ville ayant contribué \$3,000...	3,600 00
	Baie Georgienne—Enlèvement des rochers Robertson dans le passage principal entre Clapperton et l'île de Croker.....	1,000 00
	Thornbury.....	3,000 00
	Port de Belleville—Dragage.....	3,500 00
	Port-Elgin—Dragage, etc.....	2,500 00
	Havre de Hamilton—Dragage.....	3,000 00
	Rivière la Pluie—Améliorations des rapides du Long-Sault.....	2,300 00
	Réparations et améliorations générales, ports et rivières...	600 00

Manitoba.

156	Réparations et améliorations générales.....	900 00
-----	---	--------

Territoires du Nord-Ouest.

157	Réparations et améliorations générales.....	3,300 00
-----	---	----------

Colombie-Britannique.

	Port de Victoria.....	6,000 00
	Port de Victoria—Dragage dans le port extérieur.....	12,000 00
	Rivière Fraser.....	10,000 00
	Rivière Colombie—Améliorations en amont de Golden.....	5,400 00
158	Rivière Colombie—Améliorations entre Revelstoke et le lac la Flèche.....	2,500 00
	Rivière Skeena.....	2,000 00
	Rivière Fraser—Protection des travaux à Garry Bush.....	7,500 00
	Rivière Cowichan.....	1,800 00
	Réparations et améliorations générales, ports et rivières...	3,000 00

Ports et rivières en général.

159	Ports et rivières en général.....	5,000 00
-----	-----------------------------------	----------

DRAGAGE.

	Nouvel outillage de dragage.....	15,000 00
	Dragues—Réparations.....	30,000 00

160	}	Dragage—Nouvelle-Ecosse.....	}	36,300 00
		do Ile du Prince-Edouard.....		
		do Nouveau-Brunswick.....		
		do Québec et Ontario.....		
		do Manitoba.....		
		do Colombie-Britannique.....		
		do Service général.....		6,000 00

GLISSOIRS ET ESTACADES.

161	Glissoirs et estacades.....	5,000 00
-----	-----------------------------	----------

PONTS ET CHAUSSÉES.

162	Pont sur la rivière Bataille, à Battleford—Peinturage, etc.....	800 00
-----	---	--------

TÉLÉGRAPHES.

163	}	Aide à l'établissement d'une ligne télégraphique entre la Grande île Manitouline et la terre ferme, à la station Nelson, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique.....	}	1,000 00	
		Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—			
		Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—Pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation entre la Pointe-des-Monts et la Pointe-aux-Esquimaux.....			1,500 00
		Ligne reliant Meat-Cove à la Pointe Blanche, Cap-Breton—Achèvement.....			800 00
		Subvention pour la construction et l'entretien d'une ligne télégraphique de Shippegan à la Pointe Miscou, N.-B....			4,000 00
		REPORT.			
163	}	Lignes télégraphiques, territoires du Nord-Ouest :—	}	3,000 00	
		Pour aider à la construction et à l'entretien d'une ligne entre la station de Moosomin, chemin de fer C.P., et Cannington ou un point sur le chemin de fer du Manitoba et du Sud-Ouest.....			
		Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique ;—			
		Ligne de Nanaimo à Connox.....		7,000 00	

DIVERS.

164	}	Explorations et inspections.....	}	6,700 00
		Galerie Nationale des Beaux-Arts.....		1,000 00
		Pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef.....		54,000 00
		Pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef.....		29,500 00
		Pour pourvoir aux appointements du personnel du service télégraphique.....		5,200 00
		Résolutions à rapporter.		

SAMEDI, 25 juin 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bowell présente, — Réponse à Adresse du 10 août 1891—Copie de tous ordres en conseil, mémoires, correspondance et documents concernant l'éboulement à la citadelle de Québec, le 19 septembre 1889.

La Chambre s'ajourne alors à 12.21 A.M. jusqu'à lundi prochain, à 11 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Charton—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de s'enquérir de la vérité de rumeurs relatives à la famine et à la misère que l'on dit régner parmi la population disséminée le long des côtes du Labrador, et de porter remède à ces maux s'ils existent véritablement?

Sir Richard Cartwright—Lundi prochain—INTERPELLATION—Lors de la troisième lecture du Bill (No 76) Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes.

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit Résolu,—

Que vu que les membres du gouvernement ont déclaré à diverses reprises, de leurs sièges en cette Chambre: (1) Qu'en ce qui regarde la province de l'Ontario, leur seul motif pour changer les divisions électorales actuelles est qu'il est nécessaire de pourvoir à deux sièges additionnels, l'un pour la cité de Toronto et l'autre pour le district d'Algoma et Nipissingue; (2) Qu'ils désirent effectuer cet objet en dérangeant le moins possible les divisions existantes; (3) Qu'en tant que la chose est compatible avec le dit objet, ils désirent rendre uniforme la représentation numérique;

Et vu qu'il ressort des rapports officiels du recensement: (1) Que les 35 divisions situées à l'est du comté de York, dans la province de l'Ontario, renferment 688,000 âmes, et qu'il leur est alloué 35 représentants par le bill actuel; (2) Que les 51 divisions de la dite province de l'Ontario situées à l'ouest du comté d'York renferment 1,184,000 âmes, et qu'elles ont été jusqu'à présent représentées par 51 députés; (3) Qu'il appert que l'unité exacte de la représentation pour la province de l'Ontario, est de 22,965; et (4) Que les 35 divisions sises à l'est de Toronto sont au-dessous de la dite unité par une moyenne de 3,265 âmes chacune, et collectivement d'environ 114,000 âmes, et qu'elles ont, par conséquent, cinq députés de plus qu'elles n'ont droit d'avoir proportionnellement à leur population; et (5) Qu'il appert que les dites 51 divisions sises à l'ouest de la cité de Toronto renferment une moyenne de 23,200 âmes, ce qui donne à chacune un excédant d'environ 250 sur la dite unité de représentation, ou près de 13,000 pour ces divisions réunies;

Et vu que l'on se propose, par le dit bill, de réduire le nombre des représentants ci-devant assignés à la dite partie ouest de l'Ontario, et de déranger, pour atteindre cet objet, les limites d'au moins 17 divisions;

Et vu que les deux sièges additionnels susdits pour la cité de Toronto et le district d'Algoma et Nipissingue peuvent s'obtenir avec un dérangement moindre et un bien meilleur résultat, en ce qui concerne l'uniformité de la population des divers districts, en réunissant les quatre districts électoraux les moins peuplés actuellement dans la province de l'Ontario, savoir:

Grenville-Sud	12,931 âmes
Leeds et Grenville-Nord.....	13,523 “
Frontenac	13,445 “
et Lennox.....	14,902 “

Ce bill soit renvoyé en comité général avec mandat de modifier l'article 2 de la clause 2 en retranchant le dit article, et en prescrivant que les districts électoraux de Grenville-Sud et de Leeds et Grenville-Nord seront réunis et éliront à l'avenir un seul député; et que les districts électoraux de Frontenac et de Lennox seront réunis et éliront à l'avenir un seul député; et que les deux représentants ainsi obtenus seront assignés à la cité de Toronto et au district d'Algoma et Nipissingue; et que les divisions restantes de la province de l'Ontario ne seront pas changées.

No 77.

OTTAWA, VENDREDI, 24 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

No 78.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 27 JUIN 1892.

11 A.M.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera demain, mardi, elle restera ajournée jusqu'à jeudi matin, à 11 A.M.; et que lorsqu'elle s'ajournera jeudi prochain, elle restera ajournée jusqu'à samedi matin, à 11 A.M.

Sur motion de Sir John Thompson, l'ordre pour la seconde lecture du bill (No 44) modifiant de nouveau l'Acte d'Immigration Chinoise, est transféré de la liste des Bills et Ordres Publics sur celle des Ordres du Gouvernement.

Le bill (No 90) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des brevets et les actes qui l'amendent,"—est lu pour la troisième fois. (Titre changé en celui de "Acte modifiant de nouveau l'Acte des brevets") et passé, tel qu'amendé.

Le bill (No 96) du Sénat, intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest,"—est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à demain.

M. Foster remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1893, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, — juin 1892.

Sur motion de M. Foster, les dits message et budget supplémentaire sont référés au comité des Subsidés.

La résolution adoptée en comité général, vendredi, le 29 avril dernier, à l'effet d'autoriser les commissaires du havre des Trois-Rivières à prélever une somme à être appliquée à l'acquisition de quais ou lots de grève, ou à la construction de quais ou autres travaux pour la réception des navires, dans le port des Trois-Rivières, est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée.

M. Foster présente alors un bill (No 98) concernant les Commissaires du havre des Trois-Rivières,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Foster soumet à la Chambre,—Relevé, pour dix jours, des recettes et dépenses du Canada, du 1er au 10 juin courant, et pour la période correspondante de 1891.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle et sur le bill (No 21) à l'effet de supprimer la littérature obscène et de pourvoir à la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, tels que rapportés par le comité spécial mixte des deux Chambres,—et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill (No 93) concernant le chemin de fer Midland du Canada.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XVIII.—SUBVENTIONS POSTALES ET DE STEAMERS.

165	Communication à la vapeur entre les îles de la Madeleine.....	8,600 00
166	Communication à la vapeur entre l'île Grand-Manan, N.-B., et la terre fermé	4,000 00
167	Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes, et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien.....	25,000 00
168	Subvention au steamer faisant le service entre Campbellton et Gaspé et les ports intermédiaires.....	12,500 00
169	Communication à la vapeur entre Port-Mulgrave ou la tête de ligne du chemin de fer de Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margarie et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet.....	2,000 00
170	Communication à la vapeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme	6,000 00
171	Communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hantsport, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc.....	3,000 00
172	Communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Port-Hood et Mabou, et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés, service quotidien à Port-Mulgrave, et continuation du service pendant l'hiver sur la section de Port-Mulgrave à Canso.....	4,000 00
173	Communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, voie du Cap-Breton, à \$200 par trajet, ne devant pas dépasser \$2,000 par année.....	2,000 00
174	Service à la vapeur entre San-Francisco et Victoria, C.-B.....	17,640 00
175	Communication à la vapeur entre Saint-Jean, Digby et Annapolis —Service cinq fois la semaine pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, et trois fois la semaine pendant les huit autres mois de l'année.....	11,500 00

176	Pour trois lignes de steamers faisant le service entre les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud.....	103,000 00
177	Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean, <i>viâ</i> Yarmouth.....	5,000 00
178	Communication à la vapeur du Bras-d'Or entre Baddeck et Grand-Narrows (service quotidien), Saint-Pierre et Port-Mulgrave (service quotidien), et Irish-Cove, East-Bay et Grand-Narrows (deux fois par semaine).....	7,000 00

XIX.—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

179	Entretien et réparation des steamers de l'Etat.....	116,600 00
180	Pour les examens des capitaines et seconds.....	5,000 00
181	Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage.....	8,000 00
182	Pour enquête sur les naufrages, et pour renseignements sur les sinistres maritimes.....	1,000 00
183	Dépenses de l'enregistrement des navires en Canada.....	2,500 00
184	Police de rade de Québec.....	7,000 00
185	Pour enlever les obstacles à la navigation des rivières.....	5,000 00
186	Service postal pendant l'hiver, I.P.-É.....	5,000 00
187	Observations des marées.....	10,000 00

XX.—PHARES ET SERVICE COTIER.

188	Appointements et allocations, etc., des gardiens de phares.....	197,200 00
189	Agences, loyers et dépenses imprévues.....	17,935 00
190	Entretien et réparation des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge.....	259,100 00
191	Achèvement et construction de phares et de signaux de brume.....	40,000 00
192	{ Service des signaux.....	6,000 00
	{ Réparations aux quais.....	5,000 00

XXI.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

193	{ Observatoire, Toronto.....	5,250 00
	{ do Kingston.....	500 00
	{ do Montréal.....	500 00
194	Service météorologique.....	62,900 00

XXII.—HOPITAUX DE LA MARINE.

195	{ Hôpital de Sainte-Catherine.....	500 00
	{ Hôpital de Kingston.....	500 00
	{ Hôpital de la marine dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique.....	30,000 00
196	Secours aux marins naufragés et en détresse.....	3,000 00

XXIII.—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

197	Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur.....	23,000 00
-----	--	-----------

XXIV.—PÊCHERIES.

SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDES-PÊCHE ET DES GARDIENS.

- Ontario.

198	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	12,000 00
	{ Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	6,000 00
	{ Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	3,000 00
	{ Divers.....	1,000 00

Québec.

199	{	Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	10,000 00
		Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	4,000 00
		Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	1,500 00
		Divers.....	500 00

Nouveau-Brunswick.

200	{	Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	9,000 00
		Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	5,000 00
		Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	6,000 00
		Divers.....	1,000 00

Nouvelle-Ecosse.

201	{	Salaires des inspecteurs et gardes-pêche.....	13,000 00
		Déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens.....	6,000 00
		Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	2,500 00
		Divers.....	1,000 00

Ile du Prince-Edouard.

202	{	Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	3,000 00
		Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	700 00
		Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	1,000 00
		Divers.....	200 00

Manitoba.

203	{	Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	2,000 00
		Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	1,000 00
		Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	1,000 00
		Divers.....	500 00

Territoires du Nord-Ouest.

204	{	Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	1,500 00
		Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	1,000 00
		Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	1,000 00
		Divers.....	500 00

Colombie-Britannique.

205	{	Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	3,000 00
		Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	2,000 00
		Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	3,500 00
		Divers.....	1,500 00

PISCICULTURE.

206	{	Construction et entretien des piscifactoreries.....	50,000 00
		Pour couvrir les frais de construction de homarderies.....	5,000 00
207		BÂTIMENTS EMPLOYÉS À LA PROTECTION DES PÊCHERIES. Pour pourvoir au coût d'entretien et de réparation des steamers et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries.	100,000 00

DIVERS.

208	{	Construction et entretien de passes-migratoires et nettoyage des rivières.....	5,000 00
		Dépenses judiciaires et imprévues.....	2,000 00
		Exposition des pêcheries du Canada.....	1,000 00
		Pour payer le service de personnes attachées au département des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution des primes de pêche et au service de la statistique	4,750 00
		Inspection des parcs d'huîtres.....	5,000 00

Pour pourvoir au paiement des percepteurs des douanes pour services rendus au sujet de la distribution des permis du <i>modus vivendi</i> , durant la saison de 1891.....	560 00
Résolutions à rapporter.	

MARDI, 28 juin 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine
 séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.02 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *Lister*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Robert Gore a-t-il été nommé à
 quelque emploi sur le dragueur du gouvernement, No 9, actuellement en opération
 dans le havre de Goderich? Si oui, quelle est la nature de cet emploi? Quel salaire
 reçoit-il? Qui l'a recommandé? Et à la sollicitation de qui a-t-il été placé?

No 78.

OTTAWA, LUNDI, 27 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

No 79.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 28 JUIN 1892.

11 A.M.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. Dewdney soumet à la Chambre,—Rapport du Commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, 1891.

Le bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes,—est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, et délibéré tel qu'amendé.

Sir John Thompson propose,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.
Sir Richard Cartwright propose, comme amendement,—

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit Résolu,—

Que vu que les membres du gouvernement ont déclaré à diverses reprises, de leurs sièges en cette Chambre: (1) Qu'en ce qui regarde la province de l'Ontario, leur seul motif pour changer les divisions électorales actuelles est qu'il est nécessaire de pourvoir à deux sièges additionnels, l'un pour la cité de Toronto et l'autre pour le district d'Algoma et Nipissingue; (2) Qu'ils désirent effectuer cet objet en dérangeant le moins possible les divisions existantes; (3) Qu'en tant que la chose est compatible avec le dit objet, ils désirent rendre uniforme la représentation numérique;

Et vu qu'il ressort des rapports officiels du recensement: (1) Que les 35 divisions situées à l'est du comté de York, dans la province de l'Ontario, renferment 688,000 âmes, et qu'il leur est alloué 35 représentants par le bill actuel; (2) Que les 51 divisions de la dite province de l'Ontario situées à l'ouest du comté d'York renferment 1,184,000 âmes, et qu'elles ont été jusqu'à présent représentées par 51 députés; (3) Qu'il appert que l'unité exacte de la représentation pour la province de l'Ontario, est de 22,965; et (4) Que les 35 divisions sises à l'est de Toronto sont au-dessous de la dite unité par une moyenne de 3,265 âmes chacune, et collectivement d'environ 114,000 âmes, et qu'elles ont, par conséquent, cinq députés de plus qu'elles n'ont droit d'avoir proportionnellement à leur population; et (5) Qu'il appert que les dites 51 divisions sises à l'ouest de la cité de Toronto renferment une moyenne de 23,200 âmes, ce qui donne à chacune un excédant d'environ 250 sur la dite unité de représentation, ou près de 13,000 pour ces divisions réunies;

Et vu que l'on se propose, par le dit bill, de réduire le nombre des représentants ci-devant assignés à la dite partie ouest de l'Ontario, et de déranger, pour atteindre cet objet, les limites d'au moins 17 divisions;

Et vu que les deux sièges additionnels susdits pour la cité de Toronto et le district d'Algoma et Nipissingue peuvent s'obtenir avec un dérangement moindre et un bien meilleur résultat, en ce qui concerne l'uniformité de la population des divers districts, en réunissant les quatre districts électoraux les moins peuplés actuellement dans la province de l'Ontario, savoir:

Grenville-Sud	12,931 âmes
Leeds et Grenville-Nord.....	13,523 “
Frontenac.....	13,445 “
et Lennox.....	14,902 “

Ce bill soit renvoyé en comité général afin de modifier l'article 2 de la clause 2 en retranchant le dit article, et en prescrivant que les districts électoraux de Grenville-Sud et de Leeds et Grenville-Nord seront réunis et éliront à l'avenir un seul député ; et que les districts électoraux de Frontenac et de Lennox seront réunis et éliront à l'avenir un seul député ; et que les deux représentants ainsi obtenus seront assignés à la cité de Toronto et au district d'Algoma et Nipissingue ; et que les divisions restantes de la province de l'Ontario ne seront pas changées.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Featherston,	McMillan (<i>Huron</i>),
Armstrong,	Forbes,	McMullen,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Geoffrion,	Mignault,
Bécharde,	Gibson,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Beith,	Godbout,	Monet,
Bernier,	Grieve,	Mulock,
Bourassa,	Guay,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowers,	Innes,	Perry,
Bowman,	Landerkin,	Rider,
Boyle,	Laurier,	Rinfret,
Brown,	Lavergne,	Rowand,
Campbell,	Leduc,	Sanborn,
Cartwright (Sir Richard),	Legris,	Seriver,
Christie,	Lister,	Simple,
Colter,	Livingston,	Somerville,
Delisle,	Lowell,	Vaillancourt, et
Fauvel,	Macdonald (<i>Huron</i>)	Yeo.—51.

CONTRE :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Miller,
Baker,	Foster,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bennett,	Fréchette,	Montague,
Bergeron,	Gillies,	Northrup,
Bergin,	Guillet,	Ouimet,
Bowell,	Haggart,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Calvin,	Henderson,	Patterson (<i>Huron</i>),
Cargill,	Hughes,	Pelletier,
Carignan,	Ingram,	Pope,
Carling,	Jeannotte,	Pridham,
Carpenter,	Kenny,	Putnam,
Caron (Sir Adolphe),	Langevin (Sir Hector),	Reid,
Chapleau,	LaRivière,	Rosamond,
Coatsworth,	Lépine,	Ross (<i>Dundas</i>),
Cochrane,	Lippé,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cockburn,	Macdonald (<i>King</i>),	Skinner,
Corby,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Smith (<i>Ontario</i>),
Costigan,	Maclean (<i>York</i>),	Sproule,
Craig,	McAlister,	Stairs,
Davin,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Temple,

Davis,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Thompson (Sir John),
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Tisdale,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McKay,	Turcotte,
Dewdney,	McLean (<i>King</i>),	Tyrwhitt,
Dickey,	McLennan,	Wallace,
Dugas,	McLeod,	Weldon,
Dupont,	McNeill,	White (<i>Cardwell</i>),
Dyer,	Madill,	Wilmot,
Fairbairn,	Mara,	Wilson, et
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Masson,	Wood (<i>Brockville</i>).—90.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Yeo propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en retranchant la clause 6 et la remplaçant par la suivante : " Dans la province de l'Île du Prince-Edouard, il y aura trois districts électoraux tels qu'à présent constitués et désignés ; que le district électoral du comté de Prince continuera à élire deux députés ; que le district électoral du comté de Queen continuera à élire deux députés, et que le district électoral du comté de King un seul député."—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Featherston,	McMillan (<i>Huron</i>),
Armstrong,	Forbes,	McMullen,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Geoffrion,	Mignault,
Bécharde,	Gibson,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Beith,	Godbout,	Monet,
Bernier,	Grieve,	Mulock,
Bourassa,	Guay,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowers,	Innes,	Perry,
Bowman,	Landerkin,	Rider,
Brown,	Laurier,	Rinfret,
Campbell,	Lavergne,	Rowand,
Cartwright (Sir Richard),	Leduc,	Sanborn,
Christie,	Legris,	Scriver,
Colter,	Lister,	Semple,
Delisle,	Livingston,	Somerville,
Devlin,	Lowell,	Vaillancourt,
Dickey,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Weldon, et
Fauvel,	Macleane (<i>York</i>),	Yeo.—54.

CONTRE :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Metcalf,
Baker,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Miller,
Bennett,	Foster,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bergeron,	Fréchette,	Montague,
Bergin,	Gillies,	Northrup,
Bowell,	Guillet,	Ouimet,
Boyle,	Haggart,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Calvin,	Henderson,	Patterson (<i>Huron</i>),
Cargill,	Hughes,	Pelletier,
Carignan,	Ingram,	Pope,
Carling,	Jeannotte,	Pridham,
Carpenter,	Kenny,	Putnam,

Caron (Sir Adolphe),	Langevin (Sir Hector),	Reid,
Chapleau,	LaRivière,	Rosamond,
Coatsworth,	Lépine,	Ross (<i>Dundas</i>),
Cochrane,	Lippé,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cockburn,	Macdonald (<i>King</i>),	Skinner,
Corby,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Smith (<i>Ontario</i>),
Costigan,	McAlister,	Sproule,
Craig,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Stairs,
Davin,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Temple,
Davis,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Thompson (Sir John),
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McKay,	Tisdale,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McLean (<i>King</i>),	Turcotte,
Dewdney,	McLennan,	Tyrwhitt,
Dugas,	McLeod,	Wallace,
Dupont,	Madill,	Wilmot,
Dyer,	Mara,	Wilson, et
Fairbairn,	Masson,	Wood (<i>Brockville</i>).—87.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Béchard propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en prescrivant " que les localités appelées Notre-Dame-des-Anges et village de Notre-Dame de Stanbridge soient déclarées comme continuant à faire partie du district électoral de Missisquoi."—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Flint,	McMullen,
Armstrong,	Forbes,	Mignault,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Geoffrion,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bécharde,	Gibson,	Monet,
Beith,	Godbout,	Mulock,
Bernier,	Grieve,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bourassa,	Guay,	Pelletier,
Bowers,	Innes,	Perry,
Bowman,	Landerkin,	Pope,
Brown,	Laurier,	Rider,
Campbell,	Lavergne,	Rinfret,
Cartwright (Sir Richard),	Leduc,	Rowand,
Christie,	Lépine,	Sanborn,
Colter,	Lister,	Scriver,
Delisle,	Livingston,	Semple,
Devlin,	Lowell,	Somerville,
Fauvel,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Vaillancourt, et
Featherston,	McMillan (<i>Huron</i>),	Yeo.—54.

CONTRE :

Messieurs

Bain (<i>Soulanges</i>),	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Metcalfé,
Baker,	Foster,	Miller,
Bennett,	Fréchette,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bergeron,	Gillies,	Montague,
Bergin,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Northrup,
Bowell,	Gordon,	Ouimet,

Boyle,	Guillet,	Patterson (<i>Colchester</i>)
Calvin,	Haggart,	Patterson (<i>Huron</i>),
Cargill,	Henderson,	Pridham,
Carignan,	Hughes,	Putnam,
Carling,	Ingram,	Reid,
Carpenter,	Jeannotte,	Robillard,
Caron (Sir Adolphe),	Kaulbach,	Roome,
Chapleau,	Kenny,	Rosamond,
Coatsworth,	Langevin (Sir Hector),	Simard,
Cochrane,	Lippé,	Skinner,
Cockburn,	Macdonald (<i>King</i>),	Smith (<i>Ontario</i>),
Corby,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Sproule,
Costigan,	Macleon (<i>York</i>),	Stairs,
Craig,	McAlister,	Temple,
Davin,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Thompson (Sir John),
Davis,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tisdale,
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Turcotte,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McKay,	Tyrwhitt,
Dewdney,	McLean (<i>King</i>),	Wallace,
Dickey,	McLennan,	Weldon,
Dugas,	McLeod,	Wilmot,
Dyer,	Madill,	Wilson, et
Earle,	Mara,	Wood (<i>Brockville</i>).—89.
Fairbairn,	Masson,	

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Pelletier propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en retranchant du paragraphe (*p*) de la clause 3 "et Saint-Louis ou village indien et réserve de Caughnawaga," et en ajoutant les mots "Sault Saint-Louis ou village indien de Caughnawaga" au paragraphe (*q*) de la dite clause 3.—Rejeté.

Et la question étant mise sur la motion pour la troisième lecture du bill,—elle est adoptée, et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, et le bill (No 21) pour la suppression de la littérature obscène et pour assurer la punition de certaines pratiques immorales et criminelles, tels que rapportés du comité spécial mixte des deux Chambres chargé d'étudier ces bills ; et les dits bills sont rapportés avec des amendements, délibérés tels qu'amendés, lus pour la troisième fois et passés.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 65) constituant en corporation la Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard Inlet, avec un amendement qui est comme suit :

Page 2, ligne 22, après "approcheront" insérez : "et pourvu aussi que la portion du dit pont qui traversera la partie navigable du second détroit de Burrard-Inlet soit à une hauteur libre de cent cinquante pieds au moins au-dessus du niveau des hautes eaux, ou bien contienne une travée roulante ou tournante d'une ouverture libre de cent cinquante pieds au moins."

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XXV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

209 Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service..... 7,000 00

XXVII.—SERVICE GÉOLOGIQUE.

210 Somme nécessaire pour l'exploration géologique 60,000 00
Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 29 juin 1892.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.10 A.M. jusqu'à jeudi prochain, à 11 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Sir *Richard Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les recettes et dépenses du chemin de fer Intercolonial à la date du 1er mai et du 1er juin 1891 et 1892, respectivement ?

Sir *Richard Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—A-t-on donné quel-que contrat pour l'approvisionnement de charbon pour le pénitencier de Kingston ? Si oui, à qui et à quel prix, par tonne, pour les diverses qualités fournies ?

M. *Lavergne*—Mardi prochain—INTERPELLATION—

1. Les autorités du chemin de fer Intercolonial ont-elles le droit d'imposer des frais de surestarie pour les wagons arrêtés sur leur chemin, lorsque ces wagons appartiennent à d'autres compagnies et lorsque ces compagnies conviennent de renoncer à ces frais ?

2. Le gouvernement est-il informé que les autorités du chemin de fer Intercolonial réclament de tels frais de M. Charles Arpin, de Saint-Jean, P.Q., pour quelques chargements de foin expédiés aux provinces maritimes par les wagons du Grand-Tronc et du Pacifique Canadien, en mars dernier ?

3. Les autorités du chemin de fer Intercolonial n'ont-elles pas été notifiées du fait que le Grand-Tronc et le Pacifique Canadien avaient consenti à abandonner toute demande d'indemnité pour surestarie qu'ils auraient pu faire à M. Arpin ?

4. N'aurait-il pas été convenu entre les autorités de l'Intercolonial et le dit M. Arpin, le 12 avril dernier, que dans le cas où un semblable arrangement serait conclu avec les dites compagnies de chemin de fer, aucuns frais de surestarie ne seraient demandés à M. Arpin ?

5. Quelles sont, dans l'espèce, les raisons des autorités de l'Intercolonial pour refuser à M. Arpin la possession de son foin et lui causer, par le fait, des dommages considérables ?

M. *Haggart*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes ;—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit, pour 58 milles de sa voie à partir d'un point à ou près Cedar Creek jusqu'à la ville de Ridgetown, au lieu des subventions octroyées à la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit (charte provinciale) par les Actes 53 Vic., chap. 2 et 52 Vic., chap. 3.....	\$ 224,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound, pour 55 milles de sa voie depuis Barry's Bay vers le chemin de fer de jonction du Pacifique Nord, une subvention ne dépassant pas \$6,400 par mille pour les premiers 27½ milles à partir de Barry's Bay, et ne dépassant pas \$3,200 par mille pour les seconds 27½ milles; n'excédant pas en totalité	264,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à ou près Revelstoke jusqu'à la tête du Lac La Flèche, pour 25 milles du dit chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000

Pour un chemin de fer depuis l'extrémité nord des 11 milles pour lesquels une subvention a été accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, jusqu'à l'île Plaister Rock, pour 3 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.	9,600
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort, pour 21 milles de sa voie depuis Lachute ou Saint-Jérôme vers l'ouest, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	67,200
A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Belmont et du Nord, pour 10 milles de sa voie depuis les mines de fer de Belmont jusqu'au chemin de fer du Pacifique Canadien et au chemin de fer Central d'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal à Champlain, la balance impayée des subventions accordées par les Actes 50-51 Vic., chap. 24 et 51 Vic., chap. 3, une subvention de.....	15,100
A la Compagnie du chemin de fer de Bouctouche à Moncton, pour 32 milles de sa voie depuis Moncton jusqu'à Bouctouche, la balance impayée de la subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille accordée par les Actes 49 Vic., chap. 10 et 50-51 Vic., chap. 24, n'excédant pas en totalité.....	35,480
A la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, pour 19 milles de sa voie depuis Cobourg jusqu'au chemin de fer d'Ontario et Québec (en sus de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2), une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	60,800
Pour un chemin de fer depuis le village de Saint-Rémi, dans le comté de Napierville, jusqu'à Saint-Cyprien, dans le dit comté, pour 12 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400
A la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Richmond (ou à toute autre compagnie entreprenant les travaux), pour 25 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Cap-Breton à ou près Orangedale jusqu'à Broad Cove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille au lieu de la subvention de \$50,000 accordée à la dite compagnie de chemin de fer par l'Acte 53 Vic., chap. 2 et aux mêmes conditions, n'excédant pas en totalité.....	80,000
A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Nicola, pour 25 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à ou près Spence's Bridge vers le lac Nicola.....	80,000
A la Compagnie du chemin de fer de Lotbinière à Mégantic, pour 15 milles de sa voie depuis Saint-Jean Deschaillons vers Glen Lloyd, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial, à travers la Vallée Stewiacke sur une ligne qui donnera des facilités de communication avec les mines de fer à Springside, les établissements de Stewiacke en haut et de Musquodoboit, parcours de 25 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53, Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
A la Compagnie du chemin de fer de jonction et de carrières de Philipsburg, pour $6\frac{75}{100}$ milles de sa voie depuis la station de Stanbridge jusqu'à Philipsburg, dans le comté de Missisquoi, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité. . .	21,600
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Napanee et Tamworth, pour 3 milles de sa voie depuis un point à ou près Harrowsmith	

jusqu'à un point à ou près Sydenham au lieu de la subvention accordée pour cette section du chemin par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	9,600
Pour un chemin de fer depuis le Cap Tourmente vers Murray Bay, 20 milles, dans la province de Québec, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
Pour un chemin de fer depuis Truro ou un point entre Truro et Stewiacke jusqu'à Newport ou Windsor, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour 49 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	156,800
A la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche à Victoria, pour 15 milles de sa voie depuis Campbellton vers Grand Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	48,000
Pour un chemin de fer de Saint-Jean à Sainte-Rosalie, 32 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	102,400
Pour un chemin de fer de Saint-Placide à Saint-André, 8 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	25,600
Pour un chemin de fer devant compléter le raccordement entre Sydney et Louisbourg, dans le comté du Cap-Breton, pour 28 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	89,600
A la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue, pour 30 milles de sa voie depuis Belleville jusqu'à Tweed et de là à Bridgewater, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, pour 56 milles de sa voie depuis la cité de Kingston jusqu'à Smith's Falls, au lieu des subventions ne devant pas dépasser \$179,200 accordées par les Actes 53 Vic., chap. 3 et 53 Vic., chap. 2, une subvention calculée sur le pied de 3½ pour cent du montant de telles subventions ainsi accordées, à être payée par versements semi-annuels pour telle période ne dépassant pas 21 ans au choix de la compagnie, et représentant un octroi en espèces de.....	179,200
Pourvu que lors de l'achèvement de 28 milles du dit chemin, une subvention semi-annuelle puisse être payée proportionnellement à la valeur de la partie ainsi achevée comparée à la valeur des 56 milles entiers; Pourvu aussi que la compagnie puisse déposer entre les mains du ministre des Finances et Receveur général une somme n'excédant pas.....	1,170,000
En considération de laquelle il sera payé à la compagnie, pour telle période n'excédant pas 20 ans, au choix de la compagnie, une annuité semi-annuelle calculée sur le pied de 3½ pour cent du montant ainsi déposé; Pourvu, de plus, que le Gouverneur en conseil puisse permettre à la compagnie de faire cession des dites subvention et annuité à des fidéicommissaires à titre de garantie pour toutes obligations ou sécurités qui pourraient être émises par la compagnie pour les fins de son entreprise; et la subvention à la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa sera payée par versements semi-annuels dont le premier sera effectué à la fin des six mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attes-	

tant l'achèvement des 28 milles du chemin de fer, et chaque versement subséquent à la fin des six mois suivants, pour la durée de 20 ans au moins.	
A la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité de la ligne subventionnée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'à Sainte-Catherine, vers la cité de Hamilton, dans la province de l'Ontario, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	64,000
Pour un chemin de fer depuis Woodstock vers Centreville, 20 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, pour la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, ne dépassant pas \$3,200 par mille, et aussi pour la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, n'excédant pas en totalité.....	96,800
Pour un chemin de fer raccordant les travaux de la Compagnie de forges, de charbonnages et de chemin de fer de New-Glasgow avec le chemin de fer Intercolonial à Eureka, pour 12½ milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	40,000
A la Compagnie du chemin de fer des Mille Iles, pour 13 milles de sa voie depuis la jonction de Gananoque du chemin de fer le Grand Tronc jusqu'à un point de jonction avec le chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, dans la province de l'Ontario, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 3, pour cette section du chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, la balance impayée de la subvention accordée par le même acte pour 4 milles de sa voie depuis un point près du fleuve Saint-Laurent, dans le village de Gananoque jusqu'à la jonction de Gananoque du chemin de fer le Grand Tronc, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	44,000
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 30 milles de sa voie, depuis Little Current jusqu'à l'embranchement sur Algoma du chemin de fer du Pacifique Canadien, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de sa voie depuis l'extrémité de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, à la jonction du chemin de fer Midland jusqu'à Pontypool, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	51,200
Pour 75 milles du chemin de fer depuis Sand Point, havre de Shelburne, dans la Nouvelle-Ecosse, jusqu'à une jonction à ou près New-Germany, sur le chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, et de là à Annapolis, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, au lieu de la subvention pour le même montant accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, pour la même longueur de chemin de fer depuis Shelburne, et depuis Liverpool vers Annapolis, n'excédant pas en totalité.....	240,000
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Napanee et Tamworth pour 20 milles de sa voie, étant un prolongement dans les comtés de Hastings et Addington vers les gisements de fer, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000

A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Saint-Jean et de la Rivière-du-Loup, pour 15 milles de sa voie depuis l'extrémité-nord de la ligne subventionnée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, jusqu'à la ville de Woodstock, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	48,000
Au chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, pour 30 milles de sa voie depuis Cobourg jusqu'au chemin de fer d'Ontario et Québec, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53, Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound, pour 30 milles de sa voie depuis Eganville jusqu'à Barry's Bay, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound, pour 32 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à Eganville, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue, pour 35 milles de sa voie depuis Mattawa jusqu'au Long Sault, au lieu des subventions accordées par les Actes 52 Vict., chap. 3 et 53 Vict., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000
A la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 12 milles de sa voie depuis l'extrémité nord de la section de l'embranchement de Saint-François subventionnée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, étant les premiers 12 milles sur la section subventionnée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$1,800 par mille en sus de la subvention déjà accordée et n'excédant pas en totalité.....	21,600
Au chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique, pour 16 milles de sa voie depuis Port-Burwell jusqu'à Tilsonburg, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	51,200
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour 6 milles de sa voie depuis l'extrémité ouest des 20 milles subventionnés par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'à la frontière entre la province du Nouveau-Brunswick et l'État du Maine, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue, pour 15 milles de sa voie depuis le Long-Sault jusqu'à la traverse de la rivière Kippewa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et une subvention de 15 pour cent sur la valeur du pont en bois sur la rivière Ottawa près de Mattawa, ne dépassant pas \$15,000 et n'excédant pas en totalité.....	63,000
A la Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham, pour 31 milles de sa voie de Goderich à Wingham, <i>via</i> Port-Albert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	99,200
A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 8 milles de sa voie depuis Saint-Félix de Valois jusqu'à Saint-Jean de Matha, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	25,600
A la Compagnie du chemin de fer de Bracebridge à Baysville, pour 15 milles de sa voie depuis Bracebridge vers Baysville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000

A la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James, pour 25 milles de sa voie depuis la station de North Bay ou les environs, sur le chemin de fer du Pacifique Canadien vers la Baie de James, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial entre Sainte-Flavie et la station du Petit Métis jusqu'à Matane, pour 50 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	160,000
A la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, pour $2\frac{4}{10}$ milles de sa voie depuis l'extrémité de la section subventionnée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, à Huntingdon vers la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité:	7,680
A la Compagnie du chemin de fer de Hereford, pour 3 milles de sa voie entre Hereford et le chemin de fer International à Cookshire et le chemin de fer Central de Québec à Dudswell, non couverts par les subventions accordées par les Actes 49 Vic., chap. 10 et 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	9,600
A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique, pour $53\frac{37}{100}$ milles de sa voie entre Cornwall et Ottawa au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	172,400
Pour un chemin de fer depuis un point sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien sur l'Île Jésus, dans le comté de Laval, vers Saint-Eustache, pour 12 milles de ce chemin au lieu de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, à la Compagnie du chemin de fer de Carillon à Grenville, pour 12 milles de sa voie entre Saint-Eustache et le Sault-au-Récollet, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400
Pour un chemin de fer entre Saint-Eustache et Saint-Placide, dans le comté des Deux-Montagnes, pour 18 milles de ce chemin au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	57,600

2. Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la subvention de la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, dont le premier paiement semestriel sera fait à l'expiration de six mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement de 28 milles du chemin de fer, et chaque paiement subséquent à l'expiration de chaque six mois ensuite, pendant une durée de vingt ans ou moins.

3. L'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

M. *Foster*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à prélever au moyen de débentures la somme de \$250,000 qui pourra être avancée et payée aux Commissaires du havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour les fins et sujet aux prescriptions stipulées dans l'Acte concernant le havre de Saint-Jean, chapitre 51 des Statuts de 1882,—laquelle somme sera en sus du montant de \$750,000 dont le dit acte autorisait l'avance.

No 79.

OTTAWA, MARDI, 28 JUIN 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 80.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 30 JUIN 1892.

11 A.M.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De MM. J. H. Hickman et Cie, et autres, de Dorchester et autres lieux, N.-B.; demandant d'amender l'Acte d'inspection du pétrole de manière à permettre l'importation en Canada du pétrole et du naphthe en vrac aussi bien qu'en colis.

De William Bredin et autres, du district de Kingston et Midland, Ontario; demandant la reconnaissance et le règlement de leurs réclamations pour services rendus au pays en supprimant la révolte de 1837, et que justice leur soit rendue.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la lettre suivante :—

WINNIPEG, 27 juin 1892.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes du Canada,

MONSIEUR.—Je déclare par la présente que j'ai l'intention de résigner mon siège à la Chambre des Communes du Canada comme représentant de la division électorale de Marquette, et, par la présente, je résigne mon mandat comme tel représentant.

En foi de quoi, j'ai apposé à la présente mes sceing et sceau, ce 27ème jour de juin 1892.

ROBERT WATSON [L.S.]

Signé par Robert Watson, député
de la division électorale de
Marquette à la Chambre des
Communes du Canada, et scellé
et exécuté par le dit Robert
Watson en présence de
D. H. McMILLAN,
CLIFFORD SIFTON.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, conformément au chapitre 13, clause 5, par. 2 des Statuts Révisés, il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. Dewdney présente,—Réponse à Ordre du 4 avril 1892—

1. Copie de toute correspondance, papiers, plaintes et mémoires quelconques concernant la Société de Colonisation de la Tempérance reçus depuis la date de la réponse fournie à la Chambre en 1890 ou non-inclus dans cette réponse.

2. Liste de tous actionnaires de la compagnie en date du 1er mai 1885, avec les montants versés sur appel de fonds soit en espèces, obligations ou autrement, chaque année jusqu'à date; quelles parts ont été confisquées, la date et la raison.

3. Liste des actionnaires à la date de la réponse, indiquant quand ils sont devenus actionnaires, avec les dates et le montant, et le prix des parts. (a) Le nombre de demandes de versements sur toutes les parts, avec détails quant aux dates, etc.

4. Le montant perçu à titre d'honoraires par les directeurs, chaque année, jusqu'à date.

5. Le montant de deniers placés chaque année, et de quelle manière. (a) Montant total reçu en à-compte de ventes de scrip et de terres jusqu'à date.

6. Liste des porteurs de scrip (avec domicile) qui ont acheté de la compagnie (du scrip émis) avant le 1er juin 1882 et depuis cette date, donnant la date de l'émission, l'étendue de terre achetée par chacun, le prix par acre, et le montant payé jusqu'à date. Dans les cas de cancellation, la date et les conditions.

7. Liste de tous autres contrats passés pour achat de terres, indiquant s'ils ont été échangés pour du scrip, les montants payés jusqu'à date, indiquant aussi si le contrat est encore existant, pourquoi il a été annulé, et quand.

8. Montant et détails des ventes de terres se poursuivant actuellement, et pour lesquelles des terres doivent être fournies par la compagnie.

9. Liste de toutes personnes dont les scrips ont été appliqués sur des sections à nombre pair en 1883, leur position, indiquant les changements de sites, s'il en est, avec la formule du contrat pour les sections à nombre pair.

10. Liste des colons qui ont pris des homesteads en 1885. Liste semblable jusqu'à date (colons réels).

11. La date de l'expiration du contrat avec la compagnie et le gouvernement, avec les conditions de prolongation, s'il en est, et les conditions de règlement final.

12. Liste des terres à être transportées à la compagnie en vertu de tel règlement. Les renseignements ci-dessus devant être accompagnés, si possible, de l'affidavit du président et du comptable.

M. Haggart propose,—Que la Chambre se forme en comité général, samedi prochain, pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir:—

A la Compagnie du chemin de fer du Lac Érié et de la Rivière Détroit, pour 58 milles de sa voie à partir d'un point à ou près Cedar Creek jusqu'à la ville de Ridgetown, au lieu des subventions octroyées à la Compagnie du chemin de fer du Lac Érié et de la Rivière Détroit (charte provinciale) par les Actes 53 Vic., chap. 2 et 52 Vic., chap. 3.....	\$ 224,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound, pour 55 milles de sa voie depuis Barry's Bay vers le chemin de fer de jonction du Pacifique Nord, une subvention ne dépassant pas \$6,400 par mille pour les premiers 27½ milles à partir de Barry's Bay, et ne dépassant pas \$3,200 par mille pour les seconds 27½ milles; n'excédant pas en totalité	264,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à ou près Revelstoke jusqu'à la tête du Lac La Flèche, pour 25 milles du dit chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
Pour un chemin de fer depuis l'extrémité nord des 11 milles pour lesquels une subvention a été accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, jusqu'à l'Île Plaister Rock, pour 3 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	9,600
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort, pour 21 milles de sa voie depuis Lachute ou Saint-Jérôme vers l'ouest, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	67,200

A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Belmont et du Nord, pour 10 milles de sa voie depuis les mines de fer de Belmont jusqu'au chemin de fer du Pacifique Canadien et au chemin de fer Central d'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal à Champlain, la balance impayée des subventions accordées par les Actes 50-51 Vic., chap. 24 et 51 Vic., chap. 3, une subvention de.....	15,100
A la Compagnie du chemin de fer de Bouctouche à Moncton, pour 32 milles de sa voie depuis Moncton jusqu'à Bouctouche, la balance impayée de la subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille accordée par les Actes 49 Vic., chap. 10 et 50-51 Vic., chap. 24, n'excédant pas en totalité.....	35,480
A la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, pour 19 milles de sa voie depuis Cobourg jusqu'au chemin de fer d'Ontario et Québec (en sus de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2), une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	60,800
Pour un chemin de fer depuis le village de Saint-Rémi, dans le comté de Napierville, jusqu'à Saint-Cyprien, dans le dit comté, pour 12 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400
A la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Richmond (ou à toute autre compagnie entreprenant les travaux), pour 25 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Cap-Breton à ou près Orangedale jusqu'à Broad Cove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille au lieu de la subvention de \$50,000 accordée à la dite compagnie de chemin de fer par l'Acte 53 Vic., chap. 2 et aux mêmes conditions, n'excédant pas en totalité.....	80,000
A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Nicola, pour 25 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à ou près Spence's Bridge vers le lac Nicola.....	80,000
A la Compagnie du chemin de fer de Lotbinière à Mégantic, pour 15 milles de sa voie depuis Saint-Jean Deschaillons vers Glen Lloyd, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial, à travers la Vallée Stewiacke sur une ligne qui donnera des facilités de communication avec les mines de fer à Springside, les établissements de Stewiacke en haut et de Musquodoboit, parcours de 25 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53, Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
A la Compagnie du chemin de fer de jonction et de carrières de Philipsburg, pour $6\frac{7.5}{100}$ milles de sa voie depuis la station de Stanbridge jusqu'à Philipsburg, dans le comté de Missisquoi, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité...	21,600
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Napanee et Tamworth, pour 3 milles de sa voie depuis un point à ou près Harrowsmith jusqu'à un point à ou près Sydenham au lieu de la subvention accordée pour cette section du chemin par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	9,600
Pour un chemin de fer depuis le Cap Tourmente vers Murray Bay, 20 milles, dans la province de Québec, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000

Pour un chemin de fer depuis Truro ou un point entre Truro et Stewiacke jusqu'à Newport ou Windsor, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour 49 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	156,800
A la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche à Victoria, pour 15 milles de sa voie depuis Campbellton vers Grand Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	48,000
Pour un chemin de fer de Saint-Jean à Sainte-Rosalie, 32 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	102,400
Pour un chemin de fer de Saint-Placide à Saint-André, 8 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	25,600
Pour un chemin de fer devant compléter le raccordement entre Sydney et Louisbourg, dans le comté du Cap-Breton, pour 28 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	89,600
A la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue, pour 30 milles de sa voie depuis Belleville jusqu'à Tweed et de là à Bridgewater, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, pour 56 milles de sa voie depuis la cité de Kingston jusqu'à Smith's Falls, au lieu des subventions ne devant pas dépasser \$179,200 accordées par les Actes 53 Vic., chap. 3 et 53 Vic., chap. 2, une subvention calculée sur le pied de 3½ pour cent du montant de telles subventions ainsi accordées, à être payée par versements semi-annuels pour telle période ne dépassant pas 21 ans au choix de la compagnie, et représentant un octroi en espèces de.....	179,200
Pourvu que lors de l'achèvement de 28 milles du dit chemin, une subvention semi-annuelle puisse être payée proportionnellement à la valeur de la partie ainsi achevée comparée à la valeur des 56 milles entiers; Pourvu aussi que la compagnie puisse déposer entre les mains du ministre des Finances et Receveur général une somme n'excédant pas.....	1,170,000
En considération de laquelle il sera payé à la compagnie, pour telle période n'excédant pas 20 ans, au choix de la compagnie, une annuité semi-annuelle calculée sur le pied de 3½ pour cent du montant ainsi déposé; Pourvu, de plus, que le Gouverneur en conseil puisse permettre à la compagnie de faire cession des dites subvention et annuité à des fidéicommissaires à titre de garantie pour toutes obligations ou sécurités qui pourraient être émises par la compagnie pour les fins de son entreprise; et la subvention à la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa sera payée par versements semi-annuels dont le premier sera effectué à la fin des six mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement des 28 milles du chemin de fer, et chaque versement subséquent à la fin des six mois suivants, pour la durée de 20 ans au moins.	
A la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité de la ligne subventionnée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'à Sainte-Catherine, vers la cité de Hamilton, dans la province de l'Ontario, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	64,000

Pour un chemin de fer depuis Woodstock vers Centreville, 20 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, pour la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, ne dépassant pas \$3,200 par mille, et aussi pour la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, n'excédant pas en totalité.....	96,800
Pour un chemin de fer raccordant les travaux de la Compagnie de forges, de charbonnages et de chemin de fer de New-Glasgow avec le chemin de fer Intercolonial à Eureka, pour 12½ milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	40,000
A la Compagnie du chemin de fer des Mille Iles, pour 13 milles de sa voie depuis la jonction de Gananoque du chemin de fer le Grand Tronc jusqu'à un point de jonction avec le chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, dans la province de l'Ontario, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 3, pour cette section du chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, la balance impayée de la subvention accordée par le même acte pour 4 milles de sa voie depuis un point près du fleuve Saint-Laurent, dans le village de Gananoque jusqu'à la jonction de Gananoque du chemin de fer le Grand Tronc, ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	44,000
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 30 milles de sa voie, depuis Little Current jusqu'à l'embranchement sur Algoma du chemin de fer du Pacifique Canadien, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de sa voie depuis l'extrémité de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, à la jonction du chemin de fer Midland jusqu'à Pontypool, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	51,200
Pour 75 milles du chemin de fer depuis Sand Point, havre de Shelburne, dans la Nouvelle-Ecosse, jusqu'à une jonction à ou près New-Germany, sur le chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, et de là à Annapolis, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, au lieu de la subvention pour le même montant accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, pour la même longueur de chemin de fer depuis Shelburne, et depuis Liverpool vers Annapolis, n'excédant pas en totalité.....	240,000
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Napanee et Tamworth pour 20 milles de sa voie, étant un prolongement dans les comtés de Hastings et Addington vers les gisements de fer, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Saint-Jean et de la Rivière-du-Loup, pour 15 milles de sa voie depuis l'extrémité-nord de la ligne subventionnée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, jusqu'à la ville de Woodstock, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
Au chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, pour 30 milles de sa voie depuis Cobourg jusqu'au chemin de fer d'Ontario et Québec, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53, Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000

A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound, pour 30 milles de sa voie depuis Eganville jusqu'à Barry's Bay, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound, pour 32 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à Eganville, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue, pour 35 milles de sa voie depuis Mattawa jusqu'au Long Sault, au lieu des subventions accordées par les Actes 52 Vict., chap. 3 et 53 Vict., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000
A la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 12 milles de sa voie depuis l'extrémité nord de la section de l'embranchement de Saint-François subventionnée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, étant les premiers 12 milles sur la section subventionnée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$1,800 par mille en sus de la subvention déjà accordée et n'excédant pas en totalité....	21,600
Au chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique, pour 16 milles de sa voie depuis Port-Burwell jusqu'à Tilsonburg, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	51,200
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour 6 milles de sa voie depuis l'extrémité ouest des 20 milles subventionnés par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'à la frontière entre la province du Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue, pour 15 milles de sa voie depuis le Long-Sault jusqu'à la traverse de la rivière Kippewa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et une subvention de 15 pour cent sur la valeur du pont en bois sur la rivière Ottawa près de Mattawa, ne dépassant pas \$15,000 et n'excédant pas en totalité.....	63,000
A la Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham, pour 31 milles de sa voie de Goderich à Wingham, <i>via</i> Port-Albert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	99,200
A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 8 milles de sa voie depuis Saint-Félix de Valois jusqu'à Saint-Jean de Matha, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	25,600
A la Compagnie du chemin de fer de Bracebridge à Baysville, pour 15 milles de sa voie depuis Bracebridge vers Baysville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James, pour 25 milles de sa voie depuis la station de North Bay ou les environs, sur le chemin de fer du Pacifique Canadien vers la Baie de James, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial entre Sainte-Flavie et la station du Petit Métis jusqu'à Matane, pour 50 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	160,000

A la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, pour $2\frac{40}{100}$ milles de sa voie depuis l'extrémité de la section subventionnée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, à Huntingdon vers la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.	7,680
A la Compagnie du chemin de fer de Hereford, pour 3 milles de sa voie entre Hereford et le chemin de fer International à Cookshire et le chemin de fer Central de Québec à Dudswell, non couverts par les subventions accordées par les Actes 49 Vic., chap. 10 et 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	9,600
A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique, pour $53\frac{37}{100}$ milles de sa voie entre Cornwall et Ottawa au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	172,400
Pour un chemin de fer depuis un point sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien sur l'Île Jésus, dans le comté de Laval, vers Saint-Eustache, pour 12 milles de ce chemin au lieu de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, à la Compagnie du chemin de fer de Carillon à Grenville, pour 12 milles de sa voie entre Saint-Eustache et le Sault-au-Récollet, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400
Pour un chemin de fer entre Saint-Eustache et Saint-Placide, dans le comté des Deux-Montagnes, pour 18 milles de ce chemin au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	57,600

2. Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la subvention de la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, dont le premier paiement semestriel sera fait à l'expiration de six mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement de 28 milles du chemin de fer, et chaque paiement subséquent à l'expiration de chaque six mois ensuite, pendant une durée de vingt ans ou moins.

3. Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Alors, M. Haggart informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, samedi prochain, pour considérer les dites résolutions.

M. Foster propose,—Que la Chambre se forme, samedi prochain, en comité général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à prélever au moyen de débentures la somme de \$250,000 qui pourra être avancée et payée aux Commissaires du havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour les fins et sujet aux prescriptions stipulées dans l'Acte concernant le havre de Saint-Jean, chapitre 51 des Statuts de 1882,—laquelle somme sera en sus du montant de \$750,000 dont le dit acte autorisait l'avance.

Alors, M. Foster informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, samedi prochain, pour considérer la dite résolution.

M. Foster, du comité spécial mixte des deux Chambres sur le bill (No 7) concernant la loi criminelle, auquel a été référé le bill (No 69) concernant les témoins et la preuve, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Le comité mixte des deux Chambres a pris en considération le bill (No 69) concernant les témoins et la preuve, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Le bill (No 96) du Sénat, intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest,"—est lu la troisième fois et passé.

M. Carling soumet à la Chambre,—Recensement du Canada—Bulletin No 11—Nationalités—Lieux de naissance de la population.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XXVIII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

ONTARIO, QUÉBEC ET LES PROVINCES MARITIMES.

212	{ Secours et soins de médecins, Ontario.....	800 00
	{ Secours et grains de semence, Québec.....	4,200 00
	{ Couvertures de laine pour les Sauvages de l'Ontario et de Québec	1,600 00
	{ Ecoles.....	27,000 00
	{ Appointements des chefs Cook et McGregor.....	100 00
	{ Transport des Sauvages du Lac des Deux-Montagnes.....	1,000 00
	{ Paiement des annuités aux termes du traité de Robinson.....	16,806 00
	{ Arpentages de réserves des Sauvages.....	500 00

NOUVELLE-ÉCOSSE.

213	{ Appointements.....	1,200 00
	{ Secours et achats de grains de semence.....	3,045 00
	{ Soins de médecins et médicaments.....	1,200 00
	{ Divers.....	75 00

NOUVEAU-BRUNSWICK.

214	{ Appointements.....	2,005 00
	{ Secours et achat de grain de semence.....	2,700 00
	{ Soins de médecins et médicaments.....	1,195 00
	{ Dépenses diverses.....	300 00

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

215	{ Appointements	300 00
	{ Secours et achat de grains de semence.....	1,125 00
	{ Soins de médecins.....	350 00
	{ Bureau et dépenses diverses	75 00

MANITOBA, TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET KÉWATIN.

216	{ Annuités.....	130,000 00
	{ Instruments aratoires et outils.....	12,000 00
	{ Grains de semence	1,500 00
	{ Bétail.....	4,550 00
	{ Provisions pour les Sauvages sans ressources.....	218,200 00
	{ Habillements,—distribution triennale.....	4,000 00
	{ Ecoles du jour, internats et écoles d'industrie.....	204,000 00
	{ Arpentages.....	4,000 00
	{ Gages des instructeurs d'agriculture.....	24,000 00
	{ Fournitures à crs instructeurs.....	11,000 00
	{ Sioux.....	5,000 00
	{ Bâtiments de l'agence et de la ferme.....	6,000 00
	{ Moulins et scieries.....	143,000 00
{ Dépenses générales.....	1,155 00	
{ Pour venir en aide aux enfants de feu l'instructeur Payne.....	120 00	

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

217	{ Appointements.....	19,720 00
	{ Secours.....	3,000 00
	{ Grains de semence, instruments aratoires et outils.....	1,200 00
	{ Soins de médecins et médicaments	5,000 00
	{ Ecoles de jour.....	8,500 00
	{ Internats et écoles d'industrie.....	29,890 00
	{ Frais de voyage.....	4,500 00
	{ Bureau et dépenses diverses.....	4,050 00
	{ Vapeur <i>Vigilant</i>	2,200 00
	{ Arpentages.....	9,672 00
{ Commission des réserves.....	8,000 00	

XXIX.—POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

218	{ Solde de la police.....	310,000 00
	{ Subsistance	85,000 00
	{ Fourrage.....	75,000 00
	{ Combustible et éclairage.....	35,000 00
	{ Habillement.....	50,000 00
	{ Réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions.....	45,000 00
	{ Médicaments et douceurs, et dépenses de l'hôpital.....	3,000 00
	{ Livres, papeterie et formules imprimées.....	4,000 00
	{ Eclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations pour frais de voyage, transport d'hommes et de chevaux...	60,000 00
	{ Dépenses imprévues.....	8,000 00

XXXI.—DIVERS.

220	<i>Gazette du Canada</i>	6,000 00
221	Impressions diverses.....	25,000 00
222	Dépenses se rattachant à la distribution des documents du parlement.....	2,000 00
223	Dépenses imprévues, sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session.....	20,000 00

224	Commutation de remises de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.....	2,000 00
225	Pour les dépenses du gouvernement du district de Kéwatin.....	2,000 00
226	Entretien des aliénés de Kéwatin et d'autres aliénés à la charge de Kéwatin.....	4,000 00
227	Pour défrayer les dépenses se rattachant à la mise à exécution de "l'Acte de Tempérance du Canada".....	2,500 00
228	Pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service.....	2,000 00
229	Pour payer les appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau.....	3,500 00
230	Pour frais de causes en litige (Justice)	10,000 00
231	Pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé de l'audition"; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes lui ayant aidé à estimer la valeur des impressions faites pour les officiers-rapporteurs et autres.....	500 00
232	Pour le paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du Parlement.....	5,000 00
233	Agences commerciales.....	5,000 00
234	Arpentage, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest.....	8,000 00
235	Académie des beaux-arts.....	2,000 00
236	Pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale.....	5,000 00
237	Classement d'anciennes archives de la ci-devant province du Canada au secrétariat d'Etat.....	1,500 00
238	Classement d'anciennes archives du Canada au bureau du Conseil privé.....	1,000 00
239	Somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat.....	6,000 00
240	Pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'acte du service civil).....	10,000 00
241	Pour les frais se rattachant à la levée hydrographique de la baie Georgienne.....	18,000 00
242	Pour défrayer la nouvelle levée hydrographique de la rive sud de l'île d'Anticosti.....	3,000 00
243	Pour défrayer les dépenses se rattachant à la détermination de la longitude à Montréal—à voter de nouveau.....	2,000 00

XXXIII.—ACCISE.

245	{ Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise..... Pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise..... Pour payer les services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques..... Service préventif..... Frais de voyage, loyers, combustible, papeterie, etc..... Estampilles pour tabacs canadiens et importés..... Pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux.....	298,638 75
		6,000 00
		15,800 00
		45,000 00
		20,000 00
		4,000 00

	Commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes.....	150 00
	SPÉCIAL.	
	Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylé aux fabricants, lesquels en rembourseront le prix.....	5,000 00

XXXIV.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

246 {	Montréal, sous-surintendant.....	900 00
	Québec, appointements	6,650 00
	Trois-Rivières, sous-surintendant.....	300 00
	Commis.....	500 00
	Dépenses imprévues.....	6,000 00
	Emoluments des inspecteurs-mesureurs.....	8,300 00
	Pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite.....	7,500 00

XXXV.—POIDS ET MESURES, ET GAZ

247 {	Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, y compris le développement du service au Nord-Ouest ou ailleurs.....	56,150 00
	Traitements des inspecteurs du gaz.....	14,100 00
	Loyer, s combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures.....	15,950 00
	Loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Gaz.....	8,000 00

XXXVI.—INSPECTION DES DENRÉES.

248	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi.....	3,000 00
-----	--	----------

XXXVII.—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

249	Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi.....	25,000 00
-----	--	-----------

XXXVIII.—MENUS REVENUS.

250	Terres de la réserve de l'artillerie	3,455 00
251	Revenu de l'intérieur.....	800 00

CANAUX.

255	Réparations et frais d'exploitation.....	551,600 00
256	Appointements et dépenses imprévues des employés des canaux.	42,970 00
257	Supplément de salaire à des employés permanents du "service public," et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service Civil.....	15,000 00

XLI.—TRAVAUX PUBLICS

	Perception des droits de glissoirs et de barrages flottants.....	4,000 00
	Réparations et exploitation, ports, bassins et glissoirs.....	102,600 00
	Pour payer à la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour la régie, etc., relativement au bois passé par le bôme des chenaux, pendant l'exercice 1892-93.....	1,600 00

258	}	Ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	2,000 00
		Lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et des îles des rivières de l'est et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer <i>Newfield</i> , ou autre navire lorsque employé au service des câbles.....	28,000 00
		Lignes télégraphiques, territoires du Nord-Ouest.....	22,900 00
		Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.....	10,000 00
		Agent des travaux publics, Colombie-Britannique.....	2,500 00

XLII.—POSTES.

259	}	Service de transport.....	2,046,842 00
		Appointements et allocations.....	1,163,350 00
		Divers.....	206,000 00

XLII.—TERRES FÉDÉRALES.

260	}	Appointements du commissaire.....	5,000 00
		do surintendant des mines.....	3,200 00
		do inspecteur des agences.....	2,200 00
		do secrétaire.....	2,000 00
		do sous-secrétaire.....	1,500 00
		do inspecteurs des établissements gratuits.....	8,400 00
		do agents des terres fédérales.....	20,195 00
		do agent des terres fédérales, New-Westminster.....	1,500 00
		do agent des bois de la Couronne, New-Westminster.....	1,800 00
		Appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et du service des guides.....	43,526 25
		Frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines, des inspecteurs des établissements gratuits ; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne et du bureau principal ; compte du service spécial, papeterie, et impression, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis.....	40,180 00
		Pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux—(L'autorisation voulue par l'Acte du Service Civil est par les présentes donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil).....	1,000 00
		Papeterie, loyer de salles, et dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux.....	200 00
		Appointements des commis surnuméraires au bureau principal, Ottawa ; annonces, transcription, etc.....	6,000 00
		Pour pourvoir au salaire d'un menuisier.....	732 00

XLVI.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

261		Pour arpentages, examens des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc.....	100,000 00
-----	--	--	------------

GOUVERNEMENT CIVIL.

320		<i>Ministère de l'intérieur</i> —Appointements d'un premier commis...	2,800 00
321		<i>Département de la commission géologique</i> —Augmentation de trois mois d'appointements autorisé par le statut, omise du budget.	12 50
322	}	<i>Ministère du Secrétaire d'Etat</i> —Pour les services de Gabriel de la Porte dans la division des archives.....	730 00
		Promotion d'un commis de la deuxième à la première classe.....	75 00

Pour rembourser à des commis temporaires les appointements qui leur avaient été retenus pendant qu'ils étaient sous les armes avec la milice lors des attroupements séditeux à Hull en septembre 1891, savoir:—		
323	<i>Commission géologique</i> —Brophy, L. L. \$ 2 00 Johnston, R. A. A. 3 00 McKewan, W. K. 1 50	6 50
	<i>Ministère des pêcheries</i> —Gilbert, E. W. 1 50 <i>do de la marine</i> —Cox, F. C. 2 00 <i>do de l'intérieur</i> —Thicke, C. R. 4 00	1,100 00
	324 <i>Ministère des chemins de fer et canaux</i> —Appointements d'un commis de la 2e classe.....	912 50
325	<i>Ministère de l'agriculture</i> —Appointements de Ed. R. Dewhurst, commis de la correspondance, employé depuis janvier 1879, à partir du 1er juillet 1892..... Appointements de James Skead, commis de la statistique, employé depuis mai 1891, à partir du 1er juillet 1892.....	912 50
	326 <i>Ministère de la justice</i> —Promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e.....	100 00
327	A. M. D. Stewart, maximum des appointements d'un commis de la 1re classe 350 00 <i>Ministère de la marine et des pêcheries</i> —Appointements de deux dessinateurs pour études hydrographiques, à \$600 chacun... 1,200 00	800 00
	<i>Conseil Privé</i> —Pour un commis de la 3e classe, nonobstant l'Acte du service civil à ce contraire..... Pour donner aux commis suivants leurs appointements du 1er au 31 janvier 1892, nonobstant tout ce que contenu dans l'Acte du service civil à ce contraire:—	307 00
328	D. Burke, 30 jours à \$3 par jour..... \$ 90 00	
	W. C. DeBrisay, 31 do 2 do 62 00	
	F. Chadwick, 31 do 3 do 62 00	
	J. H. Fraser, 31 do 1.50 do 46 50	
	J. H. Tracy, 31 do 1.50 do 46 50	
329 <i>Ministère des douanes</i> —Pour porter à \$1,400 les appointements de M. E. L. Sanders, secrétaire du ministère.....	212 50	
329½ <i>Bureau de l'auditeur général</i> —Promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e.....	150 00	
330 <i>Départements en général</i> —Somme additionnelle nécessaire.....	2,000 00	

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

331	<i>Cour de l'Echiquier</i> —A. M. L. A. Audette, augmentation, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1893..... 50 00 Appointements du registraire, cour de l'Echiquier, en amirauté, Québec..... 666 66 Appointements du prévôt, cour de l'Echiquier, en amirauté, Québec..... 333 34	150 00
	332 Pour services dans la préparation de l'acte concernant la loi criminelle, nonobstant tout ce que de contraire contenu dans l'Acte du service civil.....	150 00

PÉNITENCIERS.

Pénitencier de Kingston.

Somme additionnelle requise pour machines..... Prison d'isolement:—	1 gardien-chef adjoint.....	20,000 00
	1 do de nuit.....	800 00
		500 00

333	{	4 gardes, à \$400.....	1,600 00
		3 instructeurs de métiers, à \$750.....	2,250 00
		Matériaux et outillage pour industries.....	8,000 00
		Pour commencer la construction de 10 maisons d'officiers..	5,000 00
		Augmentation des appointements du contrôleur-chef des tra- vaux.....	200 00
		2 maçons instructeurs, pour construire l'asile et le mur.....	1,200 00
		Paiement du droit pour l'usage de l'économe (James Weir) au réfectoire.....	175 00
	{	Tuyautage pour la buanderie et les bains.....	1,200 00
<i>Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.</i>			
334		Augmentation du salaire du messenger Lynch.....	100 00
<i>Pénitencier de Dorchester.</i>			
335		Augmentation autorisée par le statut aux instructeurs Godsoe et Hogan, pour mettre leur salaire au maximum, \$10 chacun.	20 00
<i>Pénitencier de Manitoba.</i>			
336	{	Salaire du chauffeur de nuit.....	250 00
		Construction d'un mur d'enceinte.....	2,500 00
<i>Prison de Régina.</i>			
337		Allocation pour prisonniers remis en liberté.....	500 00
<i>Général.</i>			
338		Gratification à P. Crimmins, pour 16 ans et 8 mois de services auprès des aliénés, à l'asile de Rockwood, pendant que cette institution était sous le contrôle des gouvernements du Canada-Uni et de la Confédération son salaire était de \$360.	415 00

LÉGISLATION.

Chambre des Communes.

339	{	Pour payer à la veuve de l'honorable Alexander Mackenzie le montant de son indemnité de la session.....	1,000 00
		Pour payer à E. H. Léger, écr., ce qui lui serait dû sur son in- dennité de la session s'il fût resté à Ottawa.....	329 51
		Frais additionnels :—	
340	{	Boîtes de papeterie pour les députés élus depuis la dernière session, \$1,000, valises en cuir pour les nouveaux députés, \$500.....	1,500 00
		Deux commis surnuméraires, (\$381 chacun).....	762 00
		A payer par suite du prolongement de la session au delà de 100 jours, deux commis surnuméraires, \$762; messagers de la session, \$3,064; pages, \$648; serviteurs, \$191.50; préposé au gaz, \$33.50.....	4,699 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

341		Exposition universelle de Chicago.....	100,000 00
342		Industrie laitière—Somme additionnelle.....	5,000 00
343		Somme additionnelle nécessaire pour le recensement.....	12,000 00

QUARANTAINE.

344	{	Quarantaine d'Albert-Head (Victoria).....	5,000 00
	{	Maladies des bestiaux.....	5,000 00

MILICE.

345	}	Subvention au <i>Canadian Military Institute</i> , Toronto.....	100 00
		Somme additionnelle pour les exercices militaires.....	6,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

346	}	<i>Chemin de fer Intercolonial</i> —Agrandissement du terrain à Saint-Jean.....	3,000 00
		Intérêts et frais d'arbitrage dans la cause de Gallivan vs La Reine—Réclamation des héritiers de Martin Burke, Saint Jean.....	500 00
346	}	Prolongement devant la ville de Saint-Jean.....	8,000 00
		Agrandissement du terrain à Moncton, machines (A voter de nouveau).....	8,590 00
347	}	Embranchement sur le quai de Mowat à Campbellton.....	1,914 00
		Agrandissement du terrain à New-Glasgow (A voter de nouveau)	6,000 00
347	}	<i>Chemin de fer du Cap-Breton</i> —Construction (\$15,000, à voter de nouveau).....	21,700 00
		Passage des convois entre Mulgrave et la Pointe Tupper (A voter de nouveau).....	39,700 00
348		<i>Chemin de fer Oxford et New-Glasgow</i> —Construction.....	5,000 00
349		<i>Chemin de fer Canadien du Pacifique</i>	590,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

350	}	<i>Canal Welland</i> —	
		Construction d'un pont sur le coursier d'alimentation à Petit-Road.....	3,000 00
351	}	Nettoyage du fossé latéral du côté nord du coursier d'alimentation.....	1,000 00
		<i>Canal Chambly</i> —	
352	}	Achat de fil métallique, machine motrice dans l'atelier.....	390 00
		<i>Canal Rideau</i> —Reconstruction d'une partie du chemin de halage entre les écluses de Hartwell et de Hogsback.....	1,500 00
353	}	Indemnités, frais judiciaires, etc.....	1,600 00
		<i>Canal de la Vallée de la Trent</i> —	
354	}	Pour la construction et l'entretien d'un pont tournant aux Chutes Fénélon.....	10,000 00
		<i>Divers</i> —	
354	}	Appointement des ingénieurs, dessinateurs et commis surnuméraires, ainsi que de l'ingénieur en chef, division des canaux.....	13,000 00
		Appointements de commis surnuméraires et de copistes.....	17,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

PORTS ET RIVIÈRES.

355		Chenal des bâtiments de mer entre Québec et Montréal.....	30,000 00
356		Bassin de radoub d'Esquimalt. Solde dû aux entrepreneurs pour porte du bassin, appareils de hissage et treuils, au complet.	4,827 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

ÉDIFICES PUBLICS.

Nouvelle-Ecosse.

357	}	Bureaux de poste et de douane, etc., Sydney-Sud. Solde dû aux entrepreneurs; clôture, etc.....	1,650 00
		Salle d'exercices de Halifax.....	40,000 00

Ile du Prince-Edouard.

358 Édifice public de Summerside—Renouvellements, etc..... 450 00

Nouveau-Brunswick.

359 { Bureau de la douane, Saint-Jean..... 50,000 00
Bureaux de poste et de douane, etc., de Chatham—A voter de nouveau..... 3,000 00

Québec.

360 { Bureaux de poste et de douane, etc., Rivière-du-Loup, (Fraser-ville)—A voter de nouveau, \$3,500—Achèvement..... 5,500 00
Bureau de poste de Laprairie—A voter de nouveau..... 3,500 00
Bureaux de poste et de douane etc., Saint-Hyacinthe—A voter de nouveau..... 3,500 00
Pénitencier de Saint Vincent-de-Paul—Somme additionnelle nécessaire..... 7,500 00

Ontario.

361 { Bureau de poste, etc., de Carleton-Place—Somme additionnelle nécessaire.. 1,000 00
Édifice public de Petroléa—A voter de nouveau, \$5,000—Achèvement 7,500 00
Collège militaire royal de Kingston—Salle des modèles (A voter de nouveau \$1,500)..... 1,500 00
Édifice public d'Orilla—A voter de nouveau, \$2,500..... 7,000 00
Bureau de douane de Peterboro'—A voter de nouveau, \$3,000... 4,000 00

Manitoba.

362 Edifices militaires de Winnipeg..... 25,000 00

Territoires du Nord-Ouest.

363 { Bâtiments des immigrants de Medicine-Hat—Pour pourvoir à la construction d'un palais de justice et d'un logement pour la police—A voter de nouveau..... 1,000 00
Bureau d'enregistrement de Prince-Albert et bureaux des agents des bois et des terres fédérales—Montant additionnel à voter de nouveau, \$2,000..... 3,500 00
Ancien hôtel du gouvernement, Régina—Chauffage de la serre à l'eau chaude pendant l'exercice 1890-91..... 1,314 61
Edifices de la police à cheval du Nord-Ouest—A voter de nouveau..... 15,000 00
Palais de justice, violon et logement pour la police..... 4,500 00

Colombie-Britannique.

364 { Edifices militaires de Victoria, y compris la batterie de la Pointe-Macaulay—Montant additionnel à voter de nouveau..... 4,000 00
Hôpital de la marine de Victoria—Changements, améliorations, etc..... 2,000 00
Bureau de poste, de douane, etc., de Vancouver—Montant additionnel requis..... 9,000 00

Réparations, ameublements, chauffage, etc.

365 { Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.—Montant additionnel requis..... 15,000 00
Chauffage des édifices publics, à Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et préposés aux ascenseurs.—Somme additionnelle nécessaire..... 6,000 00

STATIONS AGRONOMIQUES.

366	Améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments et clôtures, etc., etc.....	6,000 00
-----	--	----------

HAVRES ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

367	Meteghan-Cove—Réparations à la jetée.....	300 00
	Maitland—Réparations au quai.....	300 00
	Eatonville—Travaux de protection de la grève—Somme additionnelle requise—Somme additionnelle à voter de nouveau, \$500.....	2,300 00
	Port de Parrsboro'—Dragage à l'entrée du chenal.....	3,500 00
	Bayfield—Nouveau quai—Somme additionnelle nécessaire.....	5,000 00
	Brise-lames de Blue-Rock—Réparations.....	500 00
	Jetée de McNair's-Cove—Importantes réparations, dragage, etc.	5,000 00
	Port de Yarmouth.....	10,000 00
	Blanche Harbour.....	300 00
	Ile du Nègre—Protection de la grève.....	300 00
	Grand-Etang.....	5,000 00
	Jetée du passage Barrington—Agrandissement de la jetée, dragage, etc.—A voter de nouveau.....	600 00
	Mines de houille de Mabou—Quai à la Pointe-Finlay ; les habitants de l'endroit contribuant en travail une somme de \$2,000	2,000 00
	Brise-lames de l'île du Diable.....	1,100 00
	Grève de Meagher—Réparations aux travaux de protection.....	500 00
Quai du Grand Village—Solde due à l'entrepreneur.....	240 00	
Green-Harbour.....	300 00	
Louis-Head—Somme additionnelle nécessaire pour terminer le brise-lames.....	500 00	
Port-Lorne—Pour compléter les réparations au brise-lames, et le prolongement de la jetée de l'est.....	500 00	
Baie-des-Vaches—Somme additionnelle nécessaire pour réparer le brise-lames.....	2,500 00	

Nouveau-Brunswick.

368	Quai de Tracadie—Somme additionnelle nécessaire.....	1,500 00
	Neguac inférieur—Quai—Somme additionnelle nécessaire pour terminer la construction.....	5,000 00
	Port de Sackville—Réparations aux travaux de protection sur l'isthme de Rampasture, rivière Tintamarre.....	2,000 00
	Brise-lames de la Pointe-du-Nègre, port de Saint-Jean.—Montant additionnel à voter de nouveau.....	500 00
	Quai de délestage de Campbellton—Prolongement—A voter de nouveau, \$2,000.....	4,400 00
	Améliorations dans la rivière Sainte Croix, à condition que le gouvernement des Etats-Unis dépense au moins \$35,000.....	17,500 00
	Port de Shédiac—Nouveau brise-lames pour protéger le quai du chemin de fer Intercolonial, à la Pointe-du-Chêne.....	5,000 00

Ile du Prince-Edouard.

369	Baie Fortune—Somme additionnelle nécessaire pour compléter le prolongement du brise-lames.....	700 00
-----	--	--------

Québec.

369	Knowlton's Landing—Pour compléter le prolongement du quai, etc.....	1,000 00
	Ile-aux-Coudres—Réparations à la jetée.....	300 00

	Jetée de Roberval, lac Saint-Jean—A voter de nouveau.....	4,000 00
	Baie Saint-Paul—Réparations au pilier.....	900 00
	Les Eboulements—Réparations au quai.....	800 00
	Baie Saint-Paul—Prolongement du quai jusqu'au Cap-aux-Corbeaux.....	1,000 00
	Matane—Prolongement du quai.....	3,500 00
	Quai de Chicoutimi.....	1,000 00
	Anse Saint-Jean.....	500 00
	Saint-Michel de Bellechasse—Réparations au quai.....	1,000 00
	Saint-Laurent, île d'Orléans—Renouvellements.....	250 00
370	Rivière Saint-Maurice—Améliorations au chenal entre les Grandes Piles et La Tuque—Somme additionnelle nécessaire—Achèvement.....	2,000 00
	Rivière Nicolet—Somme additionnelle nécessaire.....	1,000 00
	Rivière L'Assomption—Améliorations à Chute Monte-à-peine—Achèvement.....	400 00
	Quai de Longueuil—Agrandissement et réparations.....	2,500 00
	Jetée de Yamachiche—A voter de nouveau.....	2,000 00
	Saint-Jean, quai Port-Joli.....	5,000 00
	Rivière Ottawa—Indemnité complète payée à Mme Nephtali Guindon, pour terrain pris à Papineauville, en 1888, afin d'y ouvrir un chenal à la navigation, entre le chenal principal de l'Ottawa et la baie Pentecôte, y compris les dommages causés à sa propriété.....	500 00

Ontario et Québec.

371	Réparations et améliorations générales.....	7,500 00
-----	---	----------

Ontario.

	Havre de Trenton—Dragage; la localité fournissant \$2,000.....	3,000 00
	Travaux du havre de Belleville; les autorités locales fournissant \$2,000.....	3,000 00
	Port de Toronto—Travaux de l'entrée de l'est, etc.; la ville de Toronto ayant contribué \$100,000.....	75,000 00
	Havre de Owen-Sound—Dragage.....	15,000 00
	Port-Albert—Réparations à la jetée nord, et pour prolongement de jetées et dragage.....	8,000 00
372	Havre de Goderich—Dragage et prolongement des piliers.....	15,000 00
	Rivière La Pluie—Amélioration des rapides du Long Sault—Somme additionnelle requise.....	2,200 00
	Rivière Beudet—Amélioration de la rivière par le curage du chenal.....	5,000 00
	Port Rowan—Quai.....	6,000 00
	Havre de Midland—Dragage.....	2,500 00
	Penetanguishene—Dragage.....	2,500 00
	Port Arthur—Dragage.....	5,000 00

Colombie-Britannique.

	Rivière Columbia—Protection de la rive à Revelstoke; la Compagnie Revelstoke Smelting fournissant \$2,500.....	2,500 00
373	Rivière Fraser—Amélioration du chenal navigable, et protection de la rive sud de la rivière à Miller's Landing et à Sumas—Pour l'achèvement de ces travaux, à condition que les parties intéressées donnent \$5,000.....	5,000 00
	Chambre du caisson d'Esquimalt—Réparations.....	4,500 00

DRAGAGE.

	Dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick—Somme additionnelle nécessaire.....	3,700 00
--	---	----------

374	}	Dragage—Québec et Ontario—Somme additionnelle nécessaire..	6,300 00
		Dragage—Colombie-Britannique—Somme additionnelle nécessaire.....	5,000 00
		Nouveau matériel de dragage—A voter de nouveau.....	15,000 00

GLISSOIRES ET ESTACADES.

375	}	District d'Ottawa—Rivière Petewawa.....	10,000 00
		District d'Ottawa—Reconstruction de travaux aux stations de Des Joachims et Calumet—A voter de nouveau.....	2,500 00
		District de Saguenay—Pour effectuer un règlement avec William Larouche et Gagné et Rochette, pour solde de tout compte de dommages causés à leurs moulins par la destruction des travaux de l'Etat sur la "Petite Décharge" qui débouche du lac Saint-Jean.....	1,500 00

ROUTES ET PONTS.

376	}	Ponts—Cité d'Ottawa, sur la rivière des Outaouais, les glissoires, le canal Rideau et leurs abords... ..	4,500 00
		Aide à la municipalité de Russell, Manitoba, pour la construction d'un pont sur l'Assiniboine, à ou près le village de Millwood, comté de Marquette.....	2,500 00

DIVERS.

377	}	Arpentages et inspections.—Somme additionnelle requise.....	9,000 00
		Pour aider la publication de la carte historique et topographique du Canada, par G. F. Baillairgé, écr. I. C.—A voter de nouveau.....	500 00
		Pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été d'abord employées après le 1er juillet 1882, nonobstant ce qui y est contraire dans l'Acte du service civil.....	36,000 00
		Réparations au barrage de Wascana, Régina, à condition que tout ce qu'il faut en sus pour réparer de fond en comble le barrage, soit fourni par les autres parties intéressées, et qu'à l'avenir ce barrage soit à la charge de la municipalité et entretenu à ses frais.....	3,500 00
		Monument à feu sir John A. Macdonald.....	10,000 00

SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS.

378	Pour compléter le paiement du service des malles entre le Canada et Liverpool jusqu'au 30 juin 1892, service pour lequel marché a été fait avec les agents de la ligne de paquebots Allan le 24 décembre 1891.....	21,028 00
379	Pour le paiement du service des malles entre le Canada et Liverpool, faits par la ligne de paquebots Allan depuis le 1er juillet 1892 au 30 juin 1893.....	126,533 00
380	Service de paquebot, de Pictou à Murray-Harbour, Montague-Bridge et Souris, trois fois par semaine.....	1,200 00
381	Service de paquebot entre Nanaïmo et Victoria, trois fois par semaine, et entre Comox et l'île Valdez, deux fois par semaine, en faisant les stations intermédiaires.....	6,000 00

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

}	Pour défrayer une augmentation du traitement de A. E. Gilpin, secrétaire du président de la commission d'examen des capitaines et lieutenants, à partir du 1er juillet 1892.....	50 00

382	{	Pour le paiement de 2 mois d'appointements au père de R. McKenzie, qui s'est noyé en septembre 1888, au Cap Race, pendant qu'il faisait fonction de lieutenant du vapeur <i>Newfield</i> .	90 00
		Pour payer à Macdonald Frères, leurs services de sauvetage de la chaudière et de la machine du vapeur fédéral <i>Napoléon III</i> , naufragé à Little-Glace-Bay, Cap-Breton, N.-E., en novembre 1890.....	4,000 00
383		Réparations au vapeur <i>Quadra</i>	15,000 00

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

384	{	Pour pourvoir à la construction, à Toronto, d'un bâtiment pour le service météorologique. (A voter de nouveau).....	6,000 00
		Pour défrayer la dépense se rattachant aux levées hydrographiques en Canada.....	2,000 00

INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

385		Somme additionnelle requise pour ce service..	3,000 00
-----	--	---	----------

PÊCHERIES.

386	{	Dépenses se rattachant aux affaires de la mer de Behring.....	60,000 00
		Pour faire face aux dépenses se rattachant à la compilation de données supplémentaires sur les phoques à fourrures dans l'océan Pacifique du nord et la mer de Behring, pour l'exercice terminé le 30 juin 1892.....	1,000 00
		Pour faire face aux dépenses se rattachant à la compilation de données supplémentaires sur les phoques à fourrures dans l'océan Pacifique du nord et la mer de Behring, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1893.	1,000 00
387	{	Piscifaculture pour le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest (à voter de nouveau).....	7,000 00
		Pour donner deux prix, de \$500 et \$250 pour le modèle, le plan et le devis d'un vaisseau de pêche amélioré de 80 à 129 tonneaux.	750 00
		Nouvelle somme nécessaire pour la pisciculture.....	1,000 00

PHARES ET SERVICE COTIER.

388		Pour payer une augmentation d'appointements à L. A. Blanchet, de l'agence de Québec, à partir du 1er juillet 1892.....	50 00
-----	--	--	-------

SAUVAGES.

ONTARIO ET QUÉBEC.

389	{	Pour continuer les prévisions faites les années précédentes d'une somme de \$25 pour chacune des cinq bourses à l'institution industrielle des Sauvages Mohawk à Brantford, devant servir à payer les contributions, l'achat de livres, et défrayer les dépenses nécessaires encourues durant la présence des boursiers au <i>Collegiate Institute</i> , Brantford.....	125 00
		Pour payer une moitié des appointements des instituteurs des écoles méthodistes à Oka, pour l'exercice terminé le 30 juin 1891.....	200 00
		Pour payer le coût du déplacement de la maison d'école à Michipicoten, rive nord du Lac Supérieur, de l'endroit qu'elle occupe maintenant, à la réserve des Sauvages.....	100 00
		Pour payer à T. J. Richardson le solde de son compte pour avoir rapporté les procédures de la commission de Dundee.....	48 85

NOUVELLE-ECOSSE.

390	Pour payer une compensation de dommages aux terres de M. Duncan Chisholm, dans le comté d'Antigonish, N.-E., par les déprédations des Sauvages dans son bois, \$400; et pour l'usage par les Sauvages, pendant dix ans, de bois de construction et autre bois debout ou couché sur 30 acres de terre appartenant à M. Chisholm, contigus à la réserve, \$60; et pour les dépenses de l'examen des terres par les évaluateurs, \$10.....	473 00
-----	---	--------

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

391	Pour pourvoir à la construction d'une maison pour l'instituteur de l'école des Sauvages à l'île Lennox, I.P.-E.....	150 00
-----	---	--------

NOUVEAU-BRUNSWICK.

392	Pour payer au Dr H. A. Fish, de Newcastle, N.-B., son compte de médicaments fournis aux Sauvages à Red Bank et Eel Ground, d'août 1889 à août 1890.....	86 35
-----	---	-------

MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

393	Pour fournir des bâtiments pour l'école industrielle de Saint-Boniface.....	2,000 00
	Pour payer les appointements de M. E. Jean, commis dans le bureau de Winnipeg.....	200 00
	Pour payer la première de douze années d'arrérages d'annuités aux bandes du Lac Montréal et du Lac la Ronge, traité n° 6.	500 00
	Pour payer la somme ordinairement accordée pour filets et ficelle fournis aux Sauvages du district de la Rivière Mackenzie...	500 00
	Pour payer aux femmes des instructeurs les services qu'elles rendent en enseignant aux femmes sauvages les arts domestiques.....	700 00
	Pour pourvoir à la construction d'un hôpital sur la réserve des Gens-du-Sang.....	2,500 00
	(Ecole industrielle à Brandon (à voter de nouveau).....	20,000 00

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

394	Pour venir en aide au Coqualeetza Home, Chilliwack, qui a été complètement détruit par un incendie.. ..	2,500 00
	Pour la pension de 10 élèves à \$60 chacune à l'école industrielle des filles à Port-Simpson, C.-B.....	600 00

DIVERS.

395	Pour payer les dépenses de l'enquête faite par le juge Kingsmill sur les accusations du Dr Spohn, au sujet des approvisionnements fournis au steamer "Bayfield," exploration de la Baie Georgienne.....	250 00
396	Pour payer les services rendus par George Gott, percepteur des douanes à Amherstburg, en rapport avec l'enlèvement de l'époque du "Mary Birkland," coulé à l'extrémité d'aval de Lime Kiln Cut, île du Bois Blanc	100 00
397	Somme nécessaire pour payer les frais de litige dans la cause de H. Bulmer vs La Reine.....	1,500 00
398	Pour rembourser la somme reçue par le département de l'intérieur de diverses personnes comme bonus et droits sur permis de coupe de bois dans le territoire ci-devant en litige, et pour payer leurs dépenses réelles d'explorations faites (d'après les instructions du département de l'intérieur) dans ces territoires, vu que depuis la sentence arbitrale de la commission des frontières, il n'a pas été coupé de bois.....	34,225 5

399	{	Imprimerie nationale, pour un perforateur rotatoire.....	1,250 00
		Id. diverses fournitures et renouvellements de caractères, etc.....	6,000 00
400		Pour payer la quote-part des dépenses se rattachant à la commission internationale des douanes à Bruxelles.....	600 00
401		Commission du commerce des boissons spiritueuses.....	5,000 00
402		Affaires en litige (justice)	10,000 00
403		Somme nécessaire pour payer les dépenses de la Commission de la Police à cheval du Nord-Ouest.....	3,300 00
404		Pour payer les dépenses d'exploration du lit du détroit entre les Caps Tourmentin et Traverse.....	12,900 00

• GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

405		Dépense se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur.....	6,000 00
406	{	Dépenses casuelles, justice, etc.....	8,040 00
		Addition aux appointements du greffier de l'assemblée législative.	400 00
		Aviseur légal.....	1,200 00
		Régistrais.....	18,160 00
		Aliénés malades, Manitoba	18,000 00
		Ecoles, commis, impressions, etc.....	198,200 00

PERCEPTION DU REVENU.

DOUANES.

407	{	Pour payer en entier la réclamation de MM. Yates et Startford, de Brantford, Ontario, pour remboursement de droits de douanes exigés d'eux sur du chêne de construction importé pour construire des wagons de chemin de fer, que le jugement de la cour de l'Échiquier a déclaré être libre de droits, en vertu des dispositions des tarifs en vigueur de 1879 à 1884, ces deux années inclusivement.....	14,979 66
		Pour appointements de Wm. Jerrold O'Hara, au port de Montréal, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil.....	400 00

ACCISE.

408	{	Pour augmenter les appointements des principaux préposés chargés d'inspections spéciales, "Fabriques de Tabac".....	300 00
		Pour rémunérer les préposés faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales.....	1,000 00
		Pour augmenter les appointements de J. A. Clarke, sous-percepteur, à Saint-Jean, N.-B.....	45 00
		Pour étendre aux territoires du Nord-Ouest le service d'inspection du revenu de l'intérieur:—	
		Appointements.....	3,000 00
		Dépenses imprévues.....	2,500 00

GAZ.

409		Pour augmenter les appointements de H. G. Roche, inspecteur de gaz, Ottawa.....	100 00
-----	--	---	--------

ACTE DES LICENCES.

410		Pour rembourser à la succession de feu Philip Andriek une somme perçue de lui en vertu de "l'Acte des Licences," 1883.	15 00
-----	--	--	-------

POIDS ET MESURES.

411	{	Pour augmenter les appointements d'Alfred E. Wheatley, sous-inspecteur des poids et mesures, Hamilton.....	50 00
		Pour augmenter les appointements de J. S. Baker, sous-inspecteur des poids et mesures.....	100 00

TERRES DE L'ARTILLERIE.

412	Somme nécessaire à la construction de chemins et ponts sur les terres de l'artillerie, à Grand Falls, Nouveau-Brunswick—Achèvement.....	530 00
-----	---	--------

CHEMINS DE FER ET CANAUX.

413	Pour payer une gratification à la veuve de John Chisholm, mort pendant qu'il était en service actif comme second du bateau à vapeur <i>Mayflower</i>	280 00
-----	--	--------

TRAVAUX PUBLICS.

Entretien et réparations.

414	{ Ecluse, barrage, etc., Rivière du Lièvre—Frais d'exploitation....	1,200 00
	{ Service télégraphique en général.....	2,700 00

POSTES.

415	{	Pour rembourser à M. F. W. P. English, commis du bureau de poste d'Ottawa, la somme de \$27.40, et pour rembourser à William Potter, journalier dans le même bureau, la somme de \$21, pour dépenses encourues par eux à l'occasion d'un incendie dans cet édifice le 17 janvier dernier.....	48 40	
		Pour pourvoir à la promotion à la 1re classe, à compter du 1er juillet 1891, de MM. H. G. Goodfellow et W. H. O'Regan, courriers de 2e classe sur chemins de fer dans la division postale de Montréal.....	320 00	
		Pour indemniser M. Jason E. Hetherington, courrier sur chemins de fer, d'avoir rempli les fonctions de 1er courrier sur chemin de fer, division d'Ottawa, pendant la maladie de M. J. D. Thomson, 1er commis sur chemins de fer.....	100 00	
		Somme nécessaire pour permettre au ministre des postes de payer à M. J. H. Bartlett, outre ses appointements actuels de commis de 2e classe, la somme de \$60 pour l'entretien de l'horloge du bureau de poste d'Ottawa	60 00	
		Somme nécessaire pour porter les appointements de M. W. J. Gow, surintendant des facteurs du bureau de poste de Winnipeg, de \$690 à 800 par année, conformément aux dispositions de l'Acte du service civil.....	110 00	
		Pour payer un courrier additionnel de 1re classe sur chemins de fer dans la division de Barrie	960 00	
		Pour payer un courrier additionnel de 1er classe sur chemins de fer, dans la division de London.....	960 00	
		Somme nécessaire pour porter les appointements de M. W. C. Whittaker, sous-inspecteur des postes de la division du Nouveau-Brunswick, de \$1,450 à \$1,500 par année.....	50 00	
		<i>Division postale de Sherbrooke en rapport avec la division de Montréal.</i>		
			1 sous-inspecteur des postes.....	1,600 00
	1 commis de 3e classe.....	400 00		

COMPTES DES TERRITOIRES.

416	Pour payer les réclamations résultant des troubles du Nord-Ouest.	4,000 00
-----	---	----------

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le sixième rapport de ce comité, rapportant avec des amendements, le bill (No 36) modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Épargnes Scolaire.

Le comité recommande que vu la période avancée de la session, le dit bill soit placé sur la liste des Ordres du Jour pour être pris en considération en comité général immédiatement après les Affaires de Routines, samedi prochain.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), il est Ordonné,—Que vu la période avancée de la session le bill (No 36) modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Épargnes Scolaire soit placé sur la liste des Ordres du Jour pour être pris en considération en comité général immédiatement après les Affaires de Routine, samedi prochain.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à samedi prochain, à 11 heures A. M.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Haggart—Samedi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, ne dépassant pas, avec le montant déjà payé, \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$114,125
A la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour 14 milles de sa voie depuis l'extrémité des 20 milles subventionnés par l'Acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Hamilton, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	44,800

2. Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

3. L'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les

lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 47 Vic., chap. 8, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, le Gouverneur en conseil pourra payer la balance impayée de la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie, suivant qu'elle deviendra due et payable conformément au dit contrat, et sujette aux termes et conditions applicables à la dite subvention d'après la teneur du dit acte.

5. Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, le Gouverneur en conseil pourra payer la balance impayée de la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie, suivant qu'elle deviendra due et payable conformément au dit contrat, et sujette aux termes et conditions applicables à la dite subvention d'après la teneur du dit acte.

M. Featherston—Samedi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il donné ordre aux inspecteurs du Revenu de l'Intérieur dans la province de l'Ontario, ou à Toronto et ses alentours, d'obliger tous les laitiers à soumettre leurs boîtes à lait à l'inspection? Si non, le gouvernement se propose-t-il de donner instruction à ses inspecteurs du Revenu de l'Intérieur d'obliger tous les laitiers dans la province de l'Ontario, ou à Toronto et ses alentours, à soumettre leurs boîtes à lait à l'inspection, conformément aux règlements des Poids et Mesures et à l'Acte du Revenu de l'Intérieur?

M. Lister—Samedi prochain—INTERPELLATION—Qui a le contrat pour la couverture en zinc de la salle d'exercices militaires d'Ottawa? Des soumissions ont-elles été demandées? Quels sont les soumissionnaires? Quel est le montant de chaque soumission? Y aura-t-il des *extras* par suite de modifications dans les travaux? Si oui, quel est le montant estimatif résultant de ces modifications? Se propose-t-on d'élever les murs de côté de la dite salle d'exercices à la même hauteur que le toit? Si oui, des soumissions ont-elles été ou seront-elles demandées? La plus basse soumission sera-t-elle acceptée?

No 80

OTTAWA, JEUDI, 30 JUIN 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Par'ement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

No 81.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, SAMEDI, 2 JUILLET 1892.

11 A.M.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. Desjardins (Hochelaga), du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, pendant la session actuelle, présente le second rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité recommande qu'à dater du commencement de la session prochaine, le nombre d'exemplaires de l'édition quotidienne ou non révisée des "Débats" actuellement imprimée et distribuée, soit réduit de 1,750 à 300 exemplaires qui seront imprimés pour l'usage immédiat de la Chambre. Que 1,750 exemplaires de l'édition révisée soient imprimés pour distribution à la Chambre et au public, et qu'aussitôt que l'index sera terminé, un exemplaire en soit fourni à ceux qui reçoivent l'édition révisée. Afin de corriger certaines contradictions existant dans les règlements qui régissent l'impression du rapport officiel des "Débats," et aussi pour en assurer à l'avenir la distribution plus rapide, le comité, après mûre considération, a adopté le projet de règlement ci-joint qu'il soumet à l'approbation de la Chambre :

RÈGLEMENTS POUR L'IMPRESSON DES "DÉBATS" DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

VERSION ANGLAISE.

1

Le rapporteur principal veillera à ce que la copie de l'édition quotidienne soit fournie à l'imprimeur au fur et à mesure que les débats se poursuivent en Chambre, et la dite copie sera acceptée par l'imprimeur comme étant exacte. La copie entière pour la publication de chaque jour, sera livrée à l'imprimeur dans les deux heures qui suivront l'ajournement de la Chambre.

2

Le caractère d'imprimerie à employer sera le bréviaire, avec citations en non-pareil.

3

L'impression sera faite quotidiennement sur des feuillets de la grandeur demandée, et elle comprendra les discours prononcés à la précédente séance de la Chambre, lesquels discours seront publiés tels que rapportés, dans la langue dont se sera servie l'orateur. Les dits feuillets seront délivrés au bureau de distribution pour 3 P. M. après chaque séance.

4

Dans le cas où la Chambre siégera après minuit, les feuillets quotidiens seront livrés aussi promptement que possible après 3 P. M., le jour suivant.

5

Les formes de l'édition quotidienne resteront debout, et les feuillets de cette édition seront révisés par un officier nommé par la Chambre. Les députés pourront envoyer à cet officier des corrections qui seront insérées dans sa revise, et le temps alloué pour ces corrections, changements et revision, ne dépasseront pas trois jours francs.

6

Après trois jours écoulés, l'imprimeur procédera à la mise en formes de l'édition reliée, que la correction et la revision aient été faites ou non, et quand une forme de 32 colonnes (16 p.) sera complète, il en fera le tirage, pourvu que les trois jours susdits soient expirés.

VERSION FRANÇAISE.

7

La traduction française sera faite d'après l'édition anglaise révisée.

8

La copie en français sera envoyée au Bureau pour être composée au fur et à mesure que la dite copie sera faite et sans attendre qu'une forme soit complétée pour en faire la traduction.

9

Les galées seront lues au Bureau et des épreuves, en pages seulement, seront envoyées aux traducteurs. Ces épreuves devront être signées et renvoyées dans les vingt-quatre heures qui suivront leur réception, et elles seront définitivement imprimées, après correction, sans autre délai, et aussitôt qu'une forme de 32 colonnes sera complétée.

INDEX.

10

Les index des éditions anglaise et française seront préparés par les officiers compétents en même temps que la publication des feuillets révisés, et ils seront envoyés au Bureau dans le mois qui suivra la prorogation du parlement.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), il est ordonné de rembourser les honoraires et frais payés pour le bill (No 55) à l'effet de fusionner la Société Mutuelle Nationale de prêt et de construction de Montréal et la Société Mutuelle Nationale de prêt et de construction d'Hamilton, sous le nom de "Société Mutuelle Nationale de prêt et de construction," moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Banques et du Commerce.

M. Haggart propose,—Que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, ne dépassant pas, avec le montant déjà payé, \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....

\$114,125

A la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour 14 milles de sa voie depuis l'extrémité des 20 milles subventionnés par l'Acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Hamilton, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.... 44,800

2. Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

3. L'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 47 Vic., chap. 8, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, le Gouverneur en conseil pourra payer la balance impayée de la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie, suivant qu'elle deviendra due et payable conformément au dit contrat, et sujette aux termes et conditions applicables à la dite subvention d'après la teneur du dit acte.

5. Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, le Gouverneur en conseil pourra payer la balance impayée de la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie, suivant qu'elle deviendra due et payable conformément au dit contrat, et sujette aux termes et conditions applicables à la dite subvention d'après la teneur du dit acte.

Alors, M. Haggart informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer les dites résolutions.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée:—

230	Pour frais de causes en litige (Justice).....	19,000 00
	Résolution à rapporter.	

Rapport à recevoir ce jour,—et permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre reprend la considération ultérieure de la résolution 1 rapportée du comité des Subsidés, vendredi, le 18 mars dernier; et la question de concours étant mise sur la dite résolution, elle est adoptée.

La résolution adoptée en comité des Subsidés, le 26 avril dernier, est rapportée, et elle est comme suit :—

IX—IMMIGRATION.

76	Appointements des agents et employés :—	
	Agent, Québec.....	1,400 00
	Sous-agent, Québec.....	1,100 00
	Interprète, Québec.....	660 00
	Messenger, Québec.....	365 00
	Agent, Montréal.....	1,400 00
	do Ottawa.....	1,300 00
	do Kingston.....	1,300 00
	do Toronto.....	1,650 00
	do Hamilton.....	1,250 00
	do London.....	1,000 00
	do Halifax.....	1,200 00
	do Saint-Jean.....	1,000 00
	do Winnipeg.....	1,400 00
	Sous-agent, Winnipeg.....	1,000 00
	Interprète.....	800 00
	Agent, Brandon.....	1,400 00
	do Calgary.....	1,200 00
	do Port-Arthur.....	1,000 00
	do Victoria.....	1,200 00
do Vancouver.....	1,200 00	
Dépenses imprévues des agences canadiennes.....		16,000 00

La dite résolution étant lue la seconde fois, les items suivants sont désapprouvés :—

Agent, Ottawa.....	1,300 00
do Kingston.....	1,300 00
do Toronto.....	1,650 00
do Hamilton.....	1,250 00
do London.....	1,000 00
do Winnipeg.....	1,400 00
Sous-agent, Winnipeg.....	1,000 00
Agent, Brandon.....	1,400 00
do Calgary.....	1,200 00
do Port-Arthur.....	1,000 00
do Victoria.....	1,200 00
do Vancouver.....	1,200 00

Les items restants de la dite résolution sont adoptés, et la résolution, telle qu'amendée, est adoptée et est comme suit :—

IX—IMMIGRATION.

76	Appointements des agents et employés :—	
	Agent, Québec.....	1,400 00
	Sous-agent, Québec.....	1,100 00
	Interprète, Québec.....	660 00
	Messenger, Québec.....	365 00
	Agent, Montréal.....	1,400 00
	do Halifax.....	1,200 00
	do Saint-Jean.....	1,000 00
	Interprète, Winnipeg.....	800 00
	Dépenses imprévues des agences canadiennes.....	

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 13 mai dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.—(Fin.)

	Plus grandes facilités de trafic à Halifax.....	152,000 00
	Matériel roulant.....	20,000 00
	Prolongement devant la ville de Saint-Jean.....	14,000 00
	Construction (première).....	2,000 00
111	Embranchement de Saint-Charles	20,300 00
	Agrandissement des propriétés à Saint-Jean.....	121,000 00
	Embranchement d'Indiantown.....	5,500 00
	Plus grandes facilités de trafic à Saint-Jean.....	6,500 00
	Voies de garage additionnelles à Halifax.....	4,500 00
	Gares et voies de garage à la jonction d'Eureka.....	9,000 00

XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

HAVRES ET RIVIÈRES.

Nouveau-Brunswick.

137	Havre du cap Tourmente.....	30,000 00
	<i>Québec.</i>	
138	Fleuve Saint-Laurent—Amélioration du chenal entre Québec et Montréal—Pour achever le chenal au Cap à la Roche.....	49,000 00
	<i>Ontario.</i>	
139	Rivière Kaministiquia—Bassin de virement, etc.....	14,000 00

PERCEPTION DU REVENU.

XXXIX.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

252	Chemin de fer Intercolonial.....	3,450,000 00
253	Embranchement de Windsor.....	30,000 00
254	Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard.....	250,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 17 mai dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

HAVRES ET RIVIÈRES.

Ontario.

140	Bassin de radoub à Kingston—Pour achever.....	51,000 00
-----	---	-----------

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Nouvelle-Ecosse.

141	Edifices fédéraux d'Halifax—Améliorations, etc.....	1,500 00
	Bureau de poste de Dartmouth.....	15,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., Lunenburg.....	10,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., Pictou.....	10,000 00
	Edifice public de Sydney-Nord—Améliorations et réparations..	1,000 00
	Edifice public de Yarmouth—Améliorations et réparations.....	1,000 00
	Edifice fédéral d'Halifax—Nouvelle chaudière, etc.....	900 00

Ile du Prince-Edouard.

142	Edifice public de Montague—Coffre-fort.....	400 00
-----	---	--------

La résolution adoptée en comité des Subsidés, le 18 mai dernier, est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée, et elle est comme suit :—

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Nouveau-Brunswick.

143	{	Edifices fédéraux de Saint-Jean—Améliorations, etc.....	1,500 00
		Bureau de poste, douane, etc., de Chatham	15,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsidés, le 19 mai dernier, est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée, et elle est comme suit :—

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU,

EDIFICES PUBLICS.

Québec.

144	{	Station de la quarantaine de la Grosse-Isle	24,200 00
		Bureau de poste de Laprairie—L'autorité municipale devant en fournir l'emplacement sans frais... ..	6,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., à la Rivière-du-Loup (Fraserville)	1,500 00
		Bureau de poste, etc., Saint-Henri—Achèvement.....	19,000 00
		Bureau de poste, etc., Saint-Hyacinthe—Achèvement	10,800 00
		Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.....	22,800 00
		Bureau de poste, de douane et de revenu de l'intérieur, de Richmond	4,000 00
		Bureau de poste, de douane et de revenu de l'intérieur, de Farnham-Ouest	4,000 00
		Bureau de poste de Québec—Nouvelle aile et améliorations dans le vieil édifice	3,000 00
		Bureau de poste de Montréal—Améliorations, renouvellements, etc	15,000 00
		Edifices fédéraux de Coaticooke—Améliorations, etc.....	800 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 20 mai dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Ontario.

145	{	Salle d'exercices du bataillon de Brantford.....	\$10,000 00
		Bureau de poste, etc., Carleton-Place—Achèvement.....	1,800 00
		Edifices publics d'Orillia—La ville donnant gratuitement pour sa part le lot Wheeler	5,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., Port-Arthur—Lorsque l'emplacement sera donné.....	20,000 00
		Collège militaire de Kingston—Nouveau dortoir.....	15,000 00
		Salle d'exercices, Toronto—La ville ayant fourni un terrain tel que convenu.....	97,800 00
		Edifice public de Pétrolia—Achèvement.....	14,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., Smith's Falls.....	10,000 00
		Bureau de poste, douane de Picton, etc.—Construction.....	10,000 00
		Douane et entrepôt de vérification, Toronto—Pavage, etc.....	4,500 00
		Bureau de poste de London—Changements et réparations.....	3,000 00
		Douane de Peterborough—Y compris la voûte pour la douane et le revenu de l'intérieur.....	2,200 00

	Musée géologique, Ottawa—Changements et additions à la bibliothèque.....	750 00
	Edifices publics de Chatham—Améliorations.....	1,000 00
	Entrepôt de vérification de Toronto—Changement dans les ouvrages de plombiers, le chauffage, etc.....	1,300 00
	<i>Manitoba.</i>	
146	Edifices publics en général.....	2,000 00
	<i>Territoires du Nord-Ouest.</i>	
	Bureau de l'agent des terres et des bois de la Couronne, Edmonton	\$10,000 00
	Bureau de l'agent des terres et des bois de la Couronne, Prince-Albert.....	4,000 00
147	Palais de justice, bureau des terres et bureau d'enregistrement de Régina.....	10,000 00
	Douane et palais de justice, Lethbridge, l'emplacement étant fourni.....	7,000 00
	Bureau de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la Couronne à Calgary.....	10,000 00
	Palais de justice, prison et station de police.....	8,000 00
	<i>Colombie-Britannique.</i>	
	Réparations et améliorations en général aux édifices publics....	3,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., à Vancouver.....	30,800 00
	Salle d'exercices à Victoria, la localité fournissant gratuitement l'emplacement.....	14,000 00
148	Edifices militaires de Victoria, y compris la batterie de la Pointe Macauley.....	5,000 00
	Bureau de la douane, Victoria—Réparations et améliorations....	1,000 00
	Edifices publics, Nanaimo—Améliorations, etc.....	1,000 00
	Bureau de poste, New-Westminster—Améliorations, etc.....	1,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 24 juin dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS—(Fin.)

Réparations, meubles, chauffage, etc.

	Réparations, meubles, etc.....	\$116,200 00
	Terrains, édifices publics, Ottawa.....	6,000 00
	Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa.....	2,500 00
	Chauffage, do.....	60,000 00
	Gaz et éclairage électrique, do y compris chemins et ponts.....	26,000 00
	Eau, édifices publics, Ottawa.....	16,500 00
	Allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall.....	8,000 00
	Service du téléphone, édifices publics, Ottawa.....	3,500 00
	Parc sur la Côte du Major, Ottawa.....	4,000 00
149	Salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux.....	64,000 00
	Chauffage des édifices publics fédéraux—Combustible, etc..	48,500 00
	Eclairage do.....	37,000 00
	Eau pour les do.....	15,000 00
	Diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux.....	5,000 00

Bâtiments fédéraux de l'immigration—Réparations, ameublement, etc.....	3,000 00
Matériaux pour réparations, etc.—Ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa.....	4,000 00

HAVRES ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

Baie des Vaches—Réparations.....	1,000 00
L'Ardoise—Brise-lames.....	15,000 00
Rivière des Français—Jetée.....	300 00
Chezetcook-Ouest.....	6,800 00
Stony Island.....	2,500 00
Louis-Head.....	3,000 00
Digby—Jetée.....	20,000 00
Mabou—Réparations à la jetée—Achèvement.....	1,000 00
Arichat-Ouest—Réparations au brise-lames, etc.—Achèvement..	1,500 00
Broad Cove Marsh—Réparations au quai—Achèvement.....	1,800 00
Nyanza—Quai.....	1,800 00
Jetées de Margaretville et Hampton.....	2,500 00
Des îles LaHave au rivage Dublin-Ouest <i>via</i> le chenal Croche—Passage pour les bateaux.....	1,000 00
Brise-lames de l'Île du Diable.....	700 00
Rivière du Grand-Village—Travaux additionnels faits en 1883-84-86 par l'entrepreneur en détournant la rivière.....	3,250 00
150 { Round-Hill.....	4,000 00
Walton.....	300 00
Quais de l'Île Pictou.....	4,500 00
Nouveau quai de Bayfield.....	5,000 00
Brise-lames de Bayfield—Réparations.....	5,000 00
Baie de l'Est—Réparations au quai.....	400 00
Île Boularderie—Quai sur le côté sud.....	1,600 00
Île Boularderie—Réparations au quai près de la pointe de l'île..	500 00
Île du Cap Sable—Brise-lames sur le côté sud.....	1,050 00
Eatonville—Ouvrages de protection de la plage.....	1,000 00
Quai d'Escousse.....	4,000 00
Anse Babbins.....	1,000 00
Margaree—Réparations au brise-lames—Achèvement.....	1,100 00
Ingonish, jetée sud—Achèvement.....	2,000 00
Jetée de Somerville—Réparations.....	500 00
Jetée de South-Gut—Achèvement.....	200 00
Île au Renard—Ouvrages de protection de la plage.....	650 00
Grande Tracadie—Réparations au brise-lames.....	300 00
<i>Île du Prince-Edouard.</i>	
Réparations aux jetées et aux brise-lames.....	6,000 00
Miminegash.....	2,950 00
Port de Selkirk, jetée—Réparations.....	800 00
Baie Saint-Pierre—Réparations au brise-lames à l'extrémité intérieure.....	1,100 00
Jetée de Belfast—Réparations—Achèvement.....	250 00
151 { Port de Brae—Prolongement du brise-lames (la municipalité ayant souscrit \$500 pour la construction de tous les ouvrages nécessaires).....	650 00
Malpègue—Réparations aux ouvrages de protection de la plage.....	250 00
Port de la Baie Fortunée.....	1,500 00
Bayview—Pour compléter les réparations du quai.....	100 00
Nine-Mile Creek—Prolongement de la jetée.....	400 00

Nouveau-Brunswick.

152	Néguac inférieur—Quai.....	3,000 00
	Edgett's Landing—Quai de délestage et gril de carénage—Achèvement.....	1,200 00
	Brise-lames à Shippegan—Achèvement..	2,000 00
	Réparations au brise-lames de la Pointe-du-Nègre, port de Saint-Jean.....	2,500 00
	Quai de délestage de Dalhousie—Réparations.....	250 00
	Port de Shédiac—Améliorations à la Pointe-du-Chêne et dragage à l'entrée du canal	5,000 00
	Clifton—Réparations au brise-lames.....	500 00
	Tracadie—Quai.....	3,500 00
	Rivière Saint-Jean, y compris la Tobique.....	9,500 00

Provinces maritimes en général.

153	Réparations et améliorations en général.....	9,400 00
-----	--	----------

Québec.

154	Rivière Nicolet.....	1,000 00
	Jetée de l'Anse-à-l'Eau, ou Tadoussac.....	1,800 00
	Jetée de Rimouski—Réparations.....	3,000 00
	Bassin de radoub de Lévis—Dragage—Achèvement.....	2,000 00
	Rivière Saint-Maurice—Chenal ouest, embouchure de la rivière..	2,000 00
	Cacouna—Jetée.....	1,500 00
	Etang du Nord—Réparations.....	1,500 00
	Sainte-Anne-des-Monts.....	2,300 00
	Jetée de l'Île Verte.....	1,000 00
	Rivière Yamaska—Pour terminer les réparations à l'écluse et au barrage, et pour dragage	1,000 00
	Jetée de l'Islet—Réparations.....	6,000 00
	Malbaie—Renouvellements et réparations.....	1,000 00
	Jetées du lac Mégantic—Réparations.....	300 00
	Laprairie—Travaux aux brise-glaces.....	2,500 00

	Rivière Ottawa—Améliorations du chenal aux Mille-Iles.....	1,000 00
	Sainte-Anne la Pérade.....	2,000 00
	Rivière Saint-Maurice—Améliorations du chenal entre les Grandes Piles et La Tuque.....	1,000 00

Ontario.

155	Port de Kingston, lac Ontario	7,000 00
	Port-Hope—Réparations	2,600 00
	Rivière Ottawa—Améliorations du chenal des bateaux à vapeur à travers le détroit de Pétéwawa, en amont de Pembroke....	1,000 00
	Little Current.....	3,100 00
	Southampton—Achèvement.....	5,000 00
	Meaford—Travaux du havre—la ville ayant contribué \$3,000....	3,600 00
	Baie Georgienne—Enlèvement des rochers Robertson dans le passage principal entre Clapperton et l'île de Croker.....	1,000 00
	Thornbury.....	3,000 00
	Port de Belleville—Dragage.....	3,500 00
	Port-Elgin—Dragage, etc.....	2,500 00
	Havre de Hamilton—Dragage.....	3,000 00
	Rivière la Pluie—Améliorations des rapides du Long-Sault.....	2,300 00
	Réparations et améliorations générales, ports et rivières... ..	600 00

Manitoba.

156	Réparations et améliorations générales.....	900 00
-----	---	--------

Territoires du Nord-Ouest.

157 Réparations et améliorations générales..... 3,300 00

Colombie-Britannique.

158	{	Port de Victoria.....	6,000 00
		Port de Victoria—Dragage dans le port extérieur.....	12,000 00
		Rivière Fraser.....	10,000 00
		Rivière Colombie—Améliorations en amont de Golden.....	5,400 00
		Rivière Colombie—Améliorations entre Revelstoke et le lac la Flèche.....	2,500 00
		Rivière Skeena.....	2,000 00
		Rivière Fraser—Protection des travaux à Garry Bush.....	7,500 00
		Rivière Cowichan.....	1,800 00
		Réparations et améliorations générales, ports et rivières.....	3,000 00

Ports et rivières en général.

159 Ports et rivières en général..... 5,000 00

DRAGAGE.

160	{	Nouvel outillage de dragage.....	15,000 00
		Dragues—Réparations.....	30,000 00
		Dragage—Nouvelle-Ecosse.....	36,300 00
		do Ile du Prince-Edouard.....	
		do Nouveau-Brunswick.....	33,700 00
		do Québec et Ontario.....	
		do Manitoba.....	15,000 00
		do Colombie-Britannique.....	10,000 00
do Service général.....	6,000 00		

GLISSOIRS ET ESTACADES.

161 Glissoirs et estacades..... 5,000 00

PONTS ET CHAUSSÉES.

162 Pont sur la rivière Bataille, à Battleford—Peinturage, etc..... 800 00

TÉLÉGRAPHES.

163	{	Aide à l'établissement d'une ligne télégraphique entre la Grande île Manitouline et la terre ferme, à la station Nelson, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique.....	1,000 00
		Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—	
		Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—Pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation entre la Pointe-des-Monts et la Pointe-aux-Esquimaux.....	1,500 00
		Ligne reliant Meat-Cove à la Pointe Blanche, Cap-Breton—Achèvement.....	800 00
		Subvention pour la construction et l'entretien d'une ligne télégraphique de Shippegan à la Pointe Miscou, N.-B....	4,000 00

REPORT.

Lignes télégraphiques, territoires du Nord-Ouest :—

163	{	Pour aider à la construction et à l'entretien d'une ligne entre la station de Moosomin, chemin de fer C.P., et Cannington ou un point sur le chemin de fer du Manitoba et du Sud-Ouest.....	3,000 00

Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique ;—	
Ligne de Nanaïmo à Comox.....	7,000 00

DIVERS.

164 {	Explorations et inspections.....	6,700 00
	Galerie Nationale des Beaux-Arts..	1,000 00
	Pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef.....	54,000 00
	Pour pourvoir aux appointement des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef.....	29,500 000
	Pour pourvoir aux appointements du personnel du service télé- graphique	5,200 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 27 juin dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XVIII.—SUBVENTIONS POSTALES ET DE STEAMERS.

165	Communication à la vapeur entre les îles de la Madeleine.....	8,600 00
166	Communication à la vapeur entre l'île Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme	4,000 00
167	Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liver- pool ou Londres, ou ces deux villes, et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien.....	25,000 00
168	Subvention au steamer faisant le service entre Campbellton et Gaspé et les ports intermédiaires.....	12,500 00
169	Communication à la vapeur entre Port-Mulgrave ou la tête de ligne du chemin de fer de Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margarie et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la con- dition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet.....	2,000 00
170	Communication à la vapeur entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme	6,000 00
171	Communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hants- port, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc.....	3,000 00
172	Communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Port-Hood et Mabou, et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés, service quotidien à Port-Mulgrave, et continua- tion du service pendant l'hiver sur la section de Port-Mul- grave à Canso.....	4,000 00
173	Communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, voie du Cap-Breton, à \$200 par trajet, ne devant pas dépasser \$2,000 par année.....	2,000 00
174	Service à la vapeur entre San-Francisco et Victoria, C.-B.....	17,640 00
175	Communication à la vapeur entre Saint-Jean, Digby et Annapolis —Service cinq fois la semaine pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, et trois fois la semaine pendant les huit autres mois de l'année.....	11,500 00
176	Pour trois lignes de steamers faisant le service entre les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud.....	103,000 00
177	Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean, <i>via</i> Yarmouth.....	5,000 00
178	Communication à la vapeur du Bras-d'Or entre Baddeck et Grand- Narrows (service quotidien), Saint-Pierre et Port-Mulgrave (service quotidien), et Irish-Cove, East-Bay et Grand- Narrows (deux fois par semaine).....	7,000 00

XIX.—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

179	Entretien et réparation des steamers de l'Etat.....	116,600 00
180	Pour les examens des capitaines et seconds.....	5,000 00
181	Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage.....	8,000 00
182	Pour enquête sur les naufrages, et pour renseignements sur les sinistres maritimes.....	1,000 00
183	Dépenses de l'enregistrement des navires en Canada.....	2,500 00
184	Police de rade de Québec.....	7,000 00
185	Pour enlever les obstacles à la navigation des rivières.....	5,000 00
186	Service postal pendant l'hiver, I.P.-É.....	5,000 00
187	Observations des marées.....	10,000 00

XX.—PHARES ET SERVICE COTIER.

188	Appointements et allocations, etc., des gardiens de phares.....	197,200 00
189	Agences, loyers et dépenses imprévues.....	17,935 00
190	Entretien et réparation des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge.....	259,100 00
191	Achèvement et construction de phares et de signaux de brume.....	40,000 00
192	{ Service des signaux.....	6,000 00
	{ Réparations aux quais.....	5,000 00

XXI.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

193	{ Observatoire, Toronto.....	5,250 00
	{ do Kingston.....	500 00
	{ do Montréal.....	500 00
194	Service météorologique.....	62,900 00

XXII.—HOPITAUX DE LA MARINE.

195	{ Hôpital de Sainte-Catherine.....	500 00
	{ Hôpital de Kingston.....	500 00
	{ Hôpital de la marine dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique.....	30,000 00
196	Secours aux marins naufragés et en détresse.....	3,000 00

XXIII.—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

197	Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur.....	23,000 00
-----	--	-----------

XXIV.—PÊCHERIES.

SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDES-PÊCHE ET DES GARDIENS.

Ontario.

198	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	12,000 00
	{ Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	6,000 00
	{ Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	3,000 00
	{ Divers.....	1,000 00

Québec.

199	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	10,000 00
	{ Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	4,000 00
	{ Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	1,500 00
	{ Divers.....	500 00

Nouveau-Brunswick.

200	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	9,000 00
	{ Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	5,000 00
	{ Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	6,000 00
	{ Divers.....	1,000 00

Nouvelle-Ecosse.

201	{ Salaires des inspecteurs et gardes-pêche.....	13,000 00
	{ Déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens.....	6,000 00
	{ Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	2,500 00
	{ Divers.....	1,000 00

Ile du Prince-Edouard.

202	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	3,000 00
	{ Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	700 00
	{ Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	1,000 00
	{ Divers.....	200 00

Manitoba.

203	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	2,000 00
	{ Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	1,000 00
	{ Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	1,000 00
	{ Divers.....	500 00

Territoires du Nord-Ouest.

204	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	1,500 00
	{ Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	1,000 00
	{ Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	1,000 00
	{ Divers.....	500 00

Colombie-Britannique.

205	{ Appointements des inspecteurs et gardes-pêche.....	3,000 00
	{ Déboursés des inspecteurs et gardes-pêche.....	2,000 00
	{ Gages et dépenses des gardiens spéciaux.....	3,500 00
	{ Divers.....	1,500 00

PISCICULTURE.

206	{ Construction et entretien des piscifactoreries.....	50,000 00
	{ Pour couvrir les frais de construction de homarderies.....	5,000 00

BÂTIMENTS EMPLOYÉS À LA PROTECTION DES PÊCHERIES.

207	Pour pourvoir au coût d'entretien et de réparation des steamers et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries.	100,000 00
-----	---	------------

DIVERS.

208	{ Construction et entretien de passes-migratoires et nettoyage des rivières.....	5,000 00
	{ Dépenses judiciaires et imprévues.....	2,000 00
	{ Exposition des pêcheries du Canada.....	1,000 00
	{ Pour payer le service de personnes attachées au département des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution des primes de pêche et au service de la statistique	4,750 00
	{ Inspection des parcs d'huîtres.....	5,000 00
	{ Pour pourvoir au paiement des percepteurs des douanes pour services rendus au sujet de la distribution des permis du <i>modus vivendi</i> , durant la saison de 1891.....	560 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 28 juin dernier, sont rapportées, lues la seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit :—

XXV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

209	Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service.....	7,000 00
-----	--	----------

XXVII.—SERVICE GÉOLOGIQUE.

210	Somme nécessaire pour l'exploration géologique	60,000 00
-----	--	-----------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 30 juin dernier, sont rapportées, et elles sont comme suit :—

XXVIII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

ONTARIO, QUÉBEC ET LES PROVINCES MARITIMES.

212	Secours et soins de médecins, Ontario.....	800 00
	Secours et grains de semence, Québec.....	4,200 00
	Couvertures de laine pour les Sauvages de l'Ontario et de Québec	1,600 00
	Ecoles.	27,000 00
	Appointements des chefs Cook et McGregor.....	100 00
	Transport des Sauvages du Lac des Deux-Montagnes.....	1,000 00
	Paiement des annuités aux termes du traité de Robinson.....	16,806 00
	Arpentages de réserves des Sauvages.....	500 00

NOUVELLE-ÉCOSSE.

213	Appointements	1,200 00
	Secours et achats de grains de semence	3,045 00
	Soins de médecins et médicaments.....	1,200 00
	Divers.....	75 00

NOUVEAU-BRUNSWICK.

214	Appointements.....	2,005 00
	Secours et achat de grain de semence.....	2,700 00
	Soins de médecins et médicaments.....	1,195 00
	Dépenses diverses.....	300 00

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

215	Appointements	300 00
	Secours et achat de grains de semence.....	1,125 00
	Soins de médecins.....	350 00
	Bureau et dépenses diverses	75 00

MANITOBA, TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET KÉWATIN.

216	Annuités.....	130,000 00
	Instruments aratoires et outils.....	12,000 00
	Grains de semence	1,500 00
	Bétail.....	4,550 00
	Provisions pour les Sauvages sans ressources.....	218,200 00
	Habilllements,—distribution triennale.....	4,000 00
	Ecoles du jour, internats et écoles d'industrie.....	204,000 00
	Arpentages.	4,000 00
	Gages des instructeurs d'agriculture.....	24,000 00
	Fournitures à crs instructeurs.....	11,000 00
	Sioux.....	5,000 00
	Bâtiments de l'agence et de la ferme.....	6,000 00
	Moulins et scieries.....	143,000 00
	Dépenses générales.....	1,155 00
	Pour venir en aide aux enfants de feu l'instructeur Payne.....	120 00

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

	Appointements.....	19,720 00
	Secours.....	3,000 00
	Grains de semence, instruments aratoires et outils.....	1,200 00
	Soins de médecins et médicaments.....	5,000 00
	Ecoles de jour.....	8,500 00
217	Internats et écoles d'industrie.....	29,890 00
	Frais de voyage.....	4,500 00
	Bureau et dépenses diverses.....	4,050 00
	Vapeur <i>Vigilant</i>	2,200 00
	Arpentages.....	9,672 00
	Commission des réserves.....	8,000 00

XXIX.—POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

	Solde de la police.....	310,000 00
	Subsistance.....	85,000 00
	Fourrage.....	75,000 00
	Combustible et éclairage.....	35,000 00
	Habillement.....	50,000 00
218	Réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions.....	45,000 00
	Médicaments et douceurs, et dépenses de l'hôpital.....	3,000 00
	Livres, papeterie et formules imprimées.....	4,000 00
	Eclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations pour frais de voyage, transport d'hommes et de chevaux....	60,000 00
	Dépenses imprévues.....	8,000 00

XXXI.—DIVERS.

220	<i>Gazette du Canada</i>	6,000 00
221	Impressions diverses.....	25,000 00
222	Dépenses se rattachant à la distribution des documents du parlement.....	2,000 00
223	Dépenses imprévues, sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session.....	20,000 00
224	Commutation de remises de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.....	2,000 00
225	Pour les dépenses du gouvernement du district de Kéwatin.....	2,000 00
226	Entretien des aliénés de Kéwatin et d'autres aliénés à la charge de Kéwatin.....	4,000 00
227	Pour défrayer les dépenses se rattachant à la mise à exécution de "l'Acte de Tempérance du Canada".....	2,500 00
228	Pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service.....	2,000 00
229	Pour payer les appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau.....	3,500 00
231	Pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé de l'audition"; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes lui ayant aidé à estimer la valeur des impressions faites pour les officiers-rapporteurs et autres.....	500 00
232	Pour le paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du Parlement.....	5,000 00
233	Agences commerciales.....	5,000 00

234	Arpentage, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest.....	8,000 00
235	Académie des beaux-arts.....	2,000 00
236	Pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale.....	5,000 00
237	Classement d'anciennes archives de la ci-devant province du Canada au secrétariat d'Etat.....	1,500 00
238	Classement d'anciennes archives du Canada au bureau du Conseil privé.	1,000 00
239	Somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat.....	6,000 00
240	Pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'acte du service civil)....	10,000 00
241	Pour les frais se rattachant à la levée hydrographique de la baie Georgienne.....	18,000 00
242	Pour défrayer la nouvelle levée hydrographique de la rive sud de l'île d'Anticosti.....	3,000 00
243	Pour défrayer les dépenses se rattachant à la détermination de la longitude à Montréal—à voter de nouveau.....	2,000 00

XXXIII.—ACCISE.

245	{	Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise.....	} 298,638 75	
		Pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise.....		
		Pour payer les services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques.....		6,000 00
		Service préventif.....		15,800 00
		Frais de voyage, loyers, combustible, papeterie, etc.....		45,000 00
		Estampilles pour tabacs canadiens et importés.....		20,000 00
		Pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux.....		4,000 00
		Commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes.....	150 00	

SPÉCIAL.

	{	Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, lesquels en rembourseront le prix.....	5,000 00
--	---	--	----------

XXXIV.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

246	{	Montréal, sous-surintendant.....	900 00
		Québec, appointements.....	6,650 00
		Trois-Rivières, sous-surintendant.....	300 00
		Commis.....	500 00
		Dépenses imprévues.....	6,000 00
		Emoluments des inspecteurs-mesureurs.....	8,300 00
		Pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite.....	7,500 00

XXXV.—POIDS ET MESURES, ET GAZ

247	{	Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, y compris le développement du service au Nord-Ouest ou ailleurs.....	56,150 00
		Traitement des inspecteurs du gaz.....	14,100 00
		Loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures.....	15,950 00

{	Loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Gaz.....	8,000 00
---	--	----------

XXXVI.—INSPECTION DES DENRÉES.

248	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi.....	3,000 00
-----	---	----------

XXXVII.—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

249	Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi.....	25,000 00
-----	--	-----------

XXXVIII.—MENUS REVENUS.

250	Terres de la réserve de l'artillerie	3,455 00
251	Revenu de l'intérieur.....	800 00

CANAUX.

255	Réparations et frais d'exploitation.....	551,600 00
256	Appointements et dépenses imprévues des employés des canaux.	42,970 00
257	Supplément de salaire à des employés permanents du "service public," et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service Civil.....	15,000 00

XLI.—TRAVAUX PUBLICS

{	Perception des droits de glissoirs et de barrages flottants.....	4,000 00
{	Réparations et exploitation, ports, bassins et glissoirs.....	102,600 00
{	Pour payer à la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour la régie, etc., relativement au bois passé par le bôme des chenaux, pendant l'exercice 1892-93.....	1,600 00
{	Ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	2,000 00
258 {	Lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et des îles des rivières de l'est et du golfe Saint- Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer <i>Newfield</i> , ou autre navire lorsque employé au ser- vice des câbles.....	28,000 00
{	Lignes télégraphiques, territoires du Nord-Ouest.....	22,900 00
{	Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.....	10,000 00
{	Agent des travaux publics, Colombie-Britannique.....	2,500 00

XLII.—POSTES.

{	Service de transport.....	2,046,842 00
259 {	Appointements et allocations.....	1,163,350 00
{	Divers.....	206,000 00

XLII.—TERRES FÉDÉRALES.

{	Appointements du commissaire.....	5,000 00
{	do surintendant des mines.....	3,200 00
{	do inspecteur des agences.....	2,200 00
{	do secrétaire.....	2,000 00
{	do sous-secrétaire.....	1,500 00
{	do inspecteurs des établissements gratuits.....	8,400 00
{	do agents des terres fédérales	20,195 00
{	do agent des terres fédérales, New-Westminster.	1,500 00
{	do agent des bois de la Couronne, New-West- minster.....	1,800 00

	Appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et du service des guides.....	43,526 25
260	Frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines, des inspecteurs des établissements gratuits ; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne et du bureau principal ; compte du service spécial, papeterie, et impression, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis.....	40,180 00
	Pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux—(L'autorisation voulue par l'Acte du Service Civil est par les présentes donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil).....	1,000 00
	Papeterie, loyer de salles, et dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux.....	200 00
	Appointements des commis surnuméraires au bureau principal, Ottawa ; annonces, transcription, etc.....	6,000 00
	Pour pourvoir au salaire d'un menuisier.....	732 00

XLVI.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

261	Pour arpentages, examens des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc.....	100,000 00
-----	--	------------

GOUVERNEMENT CIVIL.

320	<i>Ministère de l'intérieur</i> —Appointements d'un premier commis...	2,800 00
321	<i>Département de la commission géologique</i> —Augmentation de trois mois d'appointements autorisé par le statut, omise du budget.	12 50
322	<i>Ministère du Secrétaire d'Etat</i> —Pour les services de Gabriel de la Porte dans la division des archives.....	730 00
	Promotion d'un commis de la deuxième à la première classe....	75 00
323	Pour rembourser à des commis temporaires les appointements qui leur avaient été retenus pendant qu'ils étaient sous les armes avec la milice lors des attroupements séditieux à Hull en septembre 1891, savoir:—	
	<i>Commission géologique</i> —Brophy, L. L.....	\$ 2 00
	Johnston, R. A. A.....	3 00
	McKewan, W. K.....	1 50
		6 50
324	<i>Ministère des pêcheries</i> —Gilbert, E. W.....	1 50
	<i>do de la marine</i> —Cox, F. C.....	2 00
	<i>do de l'intérieur</i> —Thicke, C. R.....	4 00
324	<i>Ministère des chemins de fer et canaux</i> —Appointements d'un commis de la 2e classe.....	1,100 00
325	<i>Ministère de l'agriculture</i> —Appointements de Ed. R. Dewhurst, commis de la correspondance, employé depuis janvier 1879, à partir du 1er juillet 1892.....	912 50
	Appointements de James Skead, commis de la statistique, employé depuis mai 1891, à partir du 1er juillet 1892.....	912 50
326	<i>Ministère de la justice</i> —Promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e.....	100 00
	A. M. D. Stewart, maximum des appointements d'un commis de la 1re classe.....	350 00
327	<i>Ministère de la marine et des pêcheries</i> —Appointements de deux dessinateurs pour études hydrographiques, à \$600 chacun...	1,200 00
	<i>Conseil Privé</i> —Pour un commis de la 3e classe, nonobstant l'Acte du service civil à ce contraire.....	800 00

328	{	Pour donner aux commis suivants leurs appointements du 1er au 31 janvier 1892, nonobstant tout ce que contenu dans l'Acte du service civil à ce contraire:—				
		D. Burke,	30 jours à \$3 par jour.....	\$ 90 00		
		W. C. DeBrisay,	31 do 2 do	62 00		
		F. Chadwick,	31 do 3 do	62 00		
		J. H. Fraser,	31 do 1.50 do	46 50		
		J. H. Tracy,	31 do 1.50 do	46 50		
					307 00	
329		<i>Ministère des douanes</i> —Pour porter à \$1,400 les appointements de M. E. L. Sanders, secrétaire du ministère.....			212 50	
329½		<i>Bureau de l'auditeur général</i> —Promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e.....			150 00	
330		<i>Départements en général</i> —Somme additionnelle nécessaire.....			2,000 00	

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

331	{	<i>Cour de l'Echiquier</i> —A. M. L. A. Audette, augmentation, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1893.....			50 00
		Appointements du registraire, cour de l'Echiquier, en amirauté, Québec.....			666 66
332	{	Appointements du prévôt, cour de l'Echiquier, en amirauté, Québec.....			333 34
		Pour services dans la préparation de l'acte concernant la loi criminelle, nonobstant tout ce que de contraire contenu dans l'Acte du service civil.....			150 00

PÉNITENCIERS.

Pénitencier de Kingston.

333	{	Somme additionnelle requise pour machines.....			20,000 00
		Prison d'isolement:—			
		1 gardien-chef adjoint.....			800 00
		1 do de nuit			500 00
		4 gardes, à \$400.....			1,600 00
		3 instructeurs de métiers, à \$750.....			2,250 00
		Matériaux et outillage pour industries.....			8,000 00
		Pour commencer la construction de 10 maisons d'officiers..			5,000 00
		Augmentation des appointements du contrôleur-chef des travaux.....			200 00
		2 maçons instructeurs, pour construire l'asile et le mur.....			1,200 00
		Paiement du droit pour l'usage de l'économe (James Weir) au réfectoire.....			175 00
		Tuyautage pour la buanderie et les bains.....			1,200 00

Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

334		Augmentation du salaire du messenger Lynch.....	100 00
-----	--	---	--------

Pénitencier de Dorchester.

335		Augmentation autorisée par le statut aux instructeurs Godsoe et Hogan, pour mettre leur salaire au maximum, \$10 chacun.	20 00
-----	--	--	-------

Pénitencier de Manitoba.

336	{	Salaire du chauffeur de nuit.....		250 00
		Construction d'un mur d'enceinte.....		2,500 00

Prison de Régina.

337		Allocation pour prisonniers remis en liberté.....	500 00
-----	--	---	--------

Général.

338	Gratification à P. Crimmins, pour 16 ans et 8 mois de services auprès des aliénés, à l'asile de Rockwood, pendant que cette institution était sous le contrôle des gouvernements du Canada-Uni et de la Confédération son salaire était de \$360.	415 00
-----	---	--------

LÉGISLATION.

Chambre des Communes.

339	{	Pour payer à la veuve de l'honorable Alexander Mackenzie le montant de son indemnité de la session.....	1,000 00
		Pour payer à E. H. Léger, écr., ce qui lui serait dû sur son indemnité de la session s'il fût resté à Ottawa.....	329 51
		Frais additionnels :—	
340	{	Boîtes de papeterie pour les députés élus depuis la dernière session, \$1,000, valises en cuir pour les nouveaux députés, \$500.....	1,500 00
		Deux commis surnuméraires, (\$381 chacun).....	762 00
		A payer par suite du prolongement de la session au delà de 100 jours, deux commis surnuméraires, \$762; messagers de la session, \$3,064; pages, \$648; serviteurs, \$191.50; préposé au gaz, \$33.50.....	4,699 00

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

341	Exposition universelle de Chicago.....	100,000 00
342	Industrie laitière—Somme additionnelle.....	5,000 00
343	Somme additionnelle nécessaire pour le recensement.....	12,000 00

QUARANTAINE.

344	{	Quarantaine d'Albert-Head (Victoria).....	5,000 00
		Maladies des bestiaux.....	5,000 00

MILICE.

345	{	Subvention au <i>Canadian Military Institute</i> , Toronto.....	100 00
		Somme additionnelle pour les exercices militaires.....	6,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

346	{	<i>Chemin de fer Intercolonial</i> —Agrandissement du terrain à Saint-Jean.....	3,000 00
		Intérêts et frais d'arbitrage dans la cause de Gallivan vs La Reine—Réclamation des héritiers de Martin Burke, Saint Jean.....	500 00
		Prolongement devant la ville de Saint-Jean.....	8,000 00
		Agrandissement du terrain à Moncton, machines (A voter de nouveau).....	8,590 00
		Embranchement sur le quai de Mowat à Campbellton.....	1,914 00
347	{	Agrandissement du terrain à New-Glasgow (A voter de nouveau)	6,000 00
		<i>Chemin de fer du Cap-Breton</i> —Construction (\$15,000, à voter de nouveau).....	21,700 00
		Passage des convois entre Mulgrave et la Pointe Tupper (A voter de nouveau).....	39,700 00
348	<i>Chemin de fer Oxford et New-Glasgow</i> —Construction.....	5,000 00	
349	<i>Chemin de fer Canadien du Pacifique</i>	590,000 00	

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

350	{	<i>Canal Welland</i> —	
		Construction d'un pont sur le coursier d'alimentation à Petit-Road.....	3,000 00
		Nettoyage du fossé latéral du côté nord du coursier d'alimentation.....	1,000 00
351	{	<i>Canal Chambly</i> —	
		Achat de fil métallique, machine motrice dans l'atelier.....	390 00
352	{	<i>Canal Rideau</i> —Reconstruction d'une partie du chemin de halage entre les écluses de Hartwell et de Hogsback.....	1,500 00
		Indemnités, frais judiciaires, etc.....	1,600 00
353	{	<i>Canal de la Vallée de la Trent</i> —	
		Pour la construction et l'entretien d'un pont tournant aux Chutes Fénélon.....	10,000 00
354	{	<i>Divers</i> —	
		Appointement des ingénieurs, dessinateurs et commis surnuméraires, ainsi que de l'ingénieur en chef, division des canaux.....	13,000 00
		Appointements de commis surnuméraires et de copistes.....	17,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

PORTS ET RIVIÈRES.

355	Chenal des bâtiments de mer entre Québec et Montréal.....	30,000 00
356	Bassin de radoub d'Esquimalt. Solde dû aux entrepreneurs pour porte du bassin, appareils de hissage et treuils, au complet.	4,827 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

ÉDIFICES PUBLICS.

Nouvelle-Ecosse.

357	{	Bureaux de poste et de douane, etc., Sydney-Sud. Solde dû aux entrepreneurs; clôture, etc.....	1,650 00
		Salle d'exercices de Halifax.....	40,000 00

Ile du Prince-Edouard.

358	Édifice public de Summerside—Renouvellements, etc.....	450 00
-----	--	--------

Nouveau-Brunswick.

359	{	Bureau de la douane, Saint-Jean.....	50,000 00
		Bureaux de poste et de douane, etc., de Chatham—A voter de nouveau.....	3,000 00

Québec.

360	{	Bureaux de poste et de douane, etc., Rivière-du-Loup, (Fraser-ville)—A voter de nouveau, \$3,500—Achèvement.....	5,500 00
		Bureau de poste de Laprairie—A voter de nouveau.....	3,500 00
		Bureaux de poste et de douane etc., Saint-Hyacinthe—A voter de nouveau.....	3,500 00
		Pénitencier de Saint Vincent-de-Paul—Somme additionnelle nécessaire.....	7,500 00

Ontario.

{	Bureau de poste, etc., de Carleton-Place—Somme additionnelle nécessaire.....	1,000 00
	Édifice public de Petroléa—A voter de nouveau, \$5,000—Achèvement	7,500 00

361	} Collège militaire royal de Kingston—Salle des modèles (A voter de nouveau \$1,500).....	1,500 00	
		} Édifice public d'Orilla—A voter de nouveau, \$2,500.....	7,000 00
			} Bureau de douane de Peterboro'—A voter de nouveau, \$3,000...

Manitoba.

362	Edifices militaires de Winnipeg.....	25,000 00
-----	--------------------------------------	-----------

Territoires du Nord-Ouest.

363	}	Bâtiments des immigrants de Medicine-Hat—Pour pourvoir à la construction d'un palais de justice et d'un logement pour la police—A voter de nouveau.....	1,000 00
		Bureau d'enregistrement de Prince-Albert et bureaux des agents des bois et des terres fédérales—Montant additionnel à voter de nouveau, \$2,000.....	3,500 00
		Ancien hôtel du gouvernement, Régina—Chauffage de la serre à l'eau chaude pendant l'exercice 1890-91.....	1,314 61
		Edifices de la police à cheval du Nord-Ouest—A voter de nouveau.....	15,000 00
		Palais de justice, violon et logement pour la police.....	4,500 00

Colombie-Britannique.

364	}	Edifices militaires de Victoria, y compris la batterie de la Pointe-Macaulay—Montant additionnel à voter de nouveau.....	4,000 00
		Hôpital de la marine de Victoria—Changements, améliorations, etc.....	2,000 00
		Bureau de poste, de douane, etc., de Vancouver—Montant additionnel requis.....	9,000 00

Réparations, ameublements, chauffage, etc.

365	}	Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.—Montant additionnel requis.....	15,000 00
		Chauffage des édifices publics, à Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et préposés aux ascenseurs.—Somme additionnelle nécessaire.....	6,000 00

STATIONS AGRONOMIQUES.

366	Améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments et clôtures, etc., etc.....	6,000 00
-----	--	----------

HAVRES ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

}	Meteghan-Cove—Réparations à la jetée.....	300 00
	Maitland—Réparations au quai.....	300 00
	Eatonville—Travaux de protection de la grève—Somme additionnelle requise—Somme additionnelle à voter de nouveau, \$500.....	2,300 00
	Port de Parrsboro'—Dragage à l'entrée du chenal.....	3,500 00
	Bayfield—Nouveau quai—Somme additionnelle nécessaire.....	5,000 00
	Brise-lames de Blue-Rock—Réparations.....	500 00
	Jetée de McNair's-Cove—Importantes réparations, dragage, etc.	5,000 00
	Port de Yarmouth.....	10,000 00
	Blanche Harbour.....	300 00
	Ile du Nègre—Protection de la grève.....	300 00
Grand-Etang.....	5,000 00	

367	Jetée du passage Barrington—Agrandissement de la jetée, dragage, etc.—A voter de nouveau.....	600 00
	Mines de houille de Mabou—Quai à la Pointe-Finlay ; les habitants de l'endroit contribuant en travail une somme de \$2,000	2,000 00
	Brise-lames de l'île du Diable.....	1,100 00
	Grève de Meagher—Réparations aux travaux de protection.....	500 00
	Quai du Grand Village—Solde due à l'entrepreneur.....	240 00
	Green-Harbour	300 00
	Louis-Head—Somme additionnelle nécessaire pour terminer le brise-lames.....	500 00
	Port-Lorne—Pour compléter les réparations au brise-lames, et le prolongement de la jetée de l'est.....	500 00
	Baie-des-Vaches—Somme additionnelle nécessaire pour réparer le brise-lames.....	2,500 00

Nouveau-Brunswick.

	Quai de Tracadie—Somme additionnelle nécessaire.....	1,500 00
	Neguaec inférieur—Quai—Somme additionnelle nécessaire pour terminer la construction.....	5,000 00
	Port de Sackville—Réparations aux travaux de protection sur l'isthme de Rampasture, rivière Tintamarre.....	2,000 00
368	Brise-lames de la Pointe-du-Nègre, port de Saint-Jean.—Montant additionnel à voter de nouveau	500 00
	Quai de délestage de Campbellton—Prolongement—A voter de nouveau, \$2,000.....	4,400 00
	Améliorations dans la rivière Sainte-Croix, à condition que le gouvernement des Etats-Unis dépense au moins \$35,000.....	17,500 00
	Port de Shédiac—Nouveau brise-lames pour protéger le quai du chemin de fer Intercolonial, à la Pointe-du-Chêne.....	5,000 00

Ile du Prince-Edouard.

369	Baie Fortune—Somme additionnelle nécessaire pour compléter le prolongement du brise-lames.....	700 00
-----	--	--------

Québec.

	Knowlton's Landing—Pour compléter le prolongement du quai, etc.....	1,000 00
	Ile-aux-Coudres—Réparations à la jetée.....	300 00
	Jetée de Roberval, lac Saint-Jean—A voter de nouveau.....	4,000 00
	Baie Saint-Paul—Réparations au pilier.....	900 00
	Les Eboulements—Réparations au quai.....	800 00
	Baie Saint-Paul—Prolongement du quai jusqu'au Cap-aux-Corbeaux	1,000 00
	Matane—Prolongement du quai	3,500 00
	Quai de Chicoutimi.....	1,000 00
	Anse Saint-Jean.....	500 00
	Saint-Michel de Bellechasse—Réparations au quai.....	1,000 00
	Saint-Laurent, île d'Orléans—Renouvellements.....	250 00
370	Rivière Saint-Maurice—Améliorations au chenal entre les Grandes Piles et La Tuque—Somme additionnelle nécessaire—Achèvement	2,000 00
	Rivière Nicolet—Somme additionnelle nécessaire.....	1,000 00
	Rivière L'Assomption—Améliorations à Chute Monte-à-peine—Achèvement.....	400 00
	Quai de Longueuil—Agrandissement et réparations.....	2,500 00
	Jetée de Yamachiche—A voter de nouveau.....	2,000 00
	Saint-Jean, quai Port-Joli.....	5,000 00

	Rivière Ottawa—Indemnité complète payée à Mme Nephtali Guindon, pour terrain pris à Papineauville, en 1888, afin d'ouvrir un chenal à la navigation, entre le chenal principal de l'Ottawa et la baie Pentecôte, y compris les dommages causés à sa propriété.....	500 00
	<i>Ontario et Québec.</i>	
371	Réparations et améliorations générales.....	7,500 00
	<i>Ontario.</i>	
	Havre de Trenton—Dragage; la localité fournissant \$2,000.....	3,000 00
	Travaux du havre de Belleville; les autorités locales fournissant \$2,000.....	3,000 00
	Port de Toronto—Travaux de l'entrée de l'est, etc.; la ville de Toronto ayant contribué \$100,000.....	75,000 00
	Havre de Owen-Sound—Dragage.....	15,000 00
	Port-Albert—Réparations à la jetée nord, et pour prolongement de jetées et dragage.....	8,000 00
372	Havre de Goderich—Dragage et prolongement des piliers.....	15,000 00
	Rivière La Pluie—Amélioration des rapides du Long Sault—Somme additionnelle requise.....	2,200 00
	Rivière Beaudet—Amélioration de la rivière par le curage du chenal.....	5,000 00
	Port Rowan—Quai.....	6,000 00
	Havre de Midland—Dragage.....	2,500 00
	Penetanguishene—Dragage.....	2,500 00
	Port Arthur—Dragage.....	5,000 00
	<i>Colombie-Britannique.</i>	
	Rivière Columbia—Protection de la rive à Revelstoke; la Compagnie Revelstoke Smelting fournissant \$2,500.....	2,500 00
373	Rivière Fraser—Amélioration du chenal navigable, et protection de la rive sud de la rivière à Miller's Landing et à Sumas—Pour l'achèvement de ces travaux, à condition que les parties intéressées donnent \$5,000.....	5,000 00
	Chambre du caisson d'Esquimalt—Réparations.....	4,500 00
	DRAGAGE.	
	Dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau Brunswick—Somme additionnelle nécessaire.....	3,700 00
374	Dragage—Québec et Ontario—Somme additionnelle nécessaire..	6,300 00
	Dragage—Colombie-Britannique—Somme additionnelle nécessaire.....	5,000 00
	Nouveau matériel de dragage—A voter de nouveau.....	15,000 00
	GLISSOIRES ET ESTACADES.	
	District d'Ottawa—Rivière Petewawa.....	10,000 00
	District d'Ottawa—Reconstruction de travaux aux stations de Des Joachims et Calumet—A voter de nouveau.....	2,500 00
375	District de Saguenay—Pour effectuer un règlement avec William Larouche et Gagné et Rochette, pour solde de tout compte de dommages causés à leurs moulins par la destruction des travaux de l'Etat sur la "Petite Décharge" qui débouche du lac Saint-Jean.....	1,500 00
	ROUTES ET PONTS.	
	Ponts—Cité d'Ottawa, sur la rivière des Outaouais, les glissoires, le canal Rideau et leurs abords....	4,500 00

376	Aide à la municipalité de Russell, Manitoba, pour la construction d'un pont sur l'Assiniboine, à ou près le village de Millwood, comté de Marquette.....	2,500 00
-----	--	----------

DIVERS.

377	Arpentages et inspections.—Somme additionnelle requise.....	9,000 00
	Pour aider la publication de la carte historique et topographique du Canada, par G. F. Baillairgé, écrivain, I. C.—A voter de nouveau.....	500 00
	Pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été d'abord employées après le 1er juillet 1882, nonobstant ce qui y est contraire dans l'Acte du service civil.....	36,000 00
	Réparations au barrage de Wascana, Régina, à condition que tout ce qu'il faut en sus pour réparer de fond en comble le barrage, soit fourni par les autres parties intéressées, et qu'à l'avenir ce barrage soit à la charge de la municipalité et entretenu à ses frais.....	3,500 00
	Monument à feu sir John A. Macdonald.....	10,000 00

SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS.

378	Pour compléter le paiement du service des malles entre le Canada et Liverpool jusqu'au 30 juin 1892, service pour lequel marché a été fait avec les agents de la ligne de paquebots Allan le 24 décembre 1891.....	21,028 00
379	Pour le paiement du service des malles entre le Canada et Liverpool, faits par la ligne de paquebots Allan depuis le 1er juillet 1892 au 30 juin 1893.....	126,533 00
380	Service de paquebot, de Pictou à Murray-Harbour, Montague-Bridge et Souris, trois fois par semaine.....	1,200 00
381	Service de paquebot entre Nanaimo et Victoria, trois fois par semaine, et entre Comox et l'île Valdez, deux fois par semaine, en faisant les stations intermédiaires.....	6,000 00

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

382	Pour défrayer une augmentation du traitement de A. E. Gilpin, secrétaire du président de la commission d'examen des capitaines et lieutenants, à partir du 1er juillet 1892.....	50 00
	Pour le paiement de 2 mois d'appointements au père de R. McKenzie, qui s'est noyé en septembre 1888, au Cap Race, pendant qu'il faisait fonction de lieutenant du vapeur <i>Newfield</i>	90 00
	Pour payer à Macdonald Frères, leurs services de sauvetage de la chaudière et de la machine du vapeur fédéral <i>Napoléon III</i> , naufragé à Little-Glace-Bay, Cap-Breton, N.-E., en novembre 1890.....	4,000 00
383	Réparations au vapeur <i>Quadra</i>	15,000 00

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

384	Pour pourvoir à la construction, à Toronto, d'un bâtiment pour le service météorologique. (A voter de nouveau).....	6,000 00
	Pour défrayer la dépense se rattachant aux levées hydrographiques en Canada.....	2,000 00

INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

385	Somme additionnelle requise pour ce service.....	3,000 00
-----	--	----------

PÊCHERIES.

	Dépenses se rattachant aux affaires de la mer de Behring.....	60,000 00
386	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la compilation de données supplémentaires sur les phoques à fourrures dans l'océan Pacifique du nord et la mer de Behring, pour l'exercice terminé le 30 juin 1892.....	1,000 00
	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la compilation de données supplémentaires sur les phoques à fourrures dans l'océan Pacifique du nord et la mer de Behring, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1893.	1,000 00
387	Pisciculture pour le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest (à voter de nouveau).....	7,000 00
	Pour donner deux prix, de \$500 et \$250 pour le modèle, le plan et le devis d'un vaisseau de pêche amélioré de 80 à 129 tonneaux.	750 00
	Nouvelle somme nécessaire pour la pisciculture.....	1,000 00

PHARES ET SERVICE COTIER.

388	Pour payer une augmentation d'appointements à L. A. Blanchet, de l'agence de Québec, à partir du 1er juillet 1892.....	50 00
-----	--	-------

SAUVAGES.

ONTARIO ET QUÉBEC.

389	Pour continuer les prévisions faites les années précédentes d'une somme de \$25 pour chacune des cinq bourses à l'institution industrielle des Sauvages Mohawk à Brantford, devant servir à payer les contributions, l'achat de livres, et défrayer les dépenses nécessaires encourues durant la présence des boursiers au <i>Collegiate Institute</i> , Brantford.....	125 00
	Pour payer une moitié des appointements des instituteurs des écoles méthodistes à Oka, pour l'exercice terminé le 30 juin 1891.....	200 00
	Pour payer le coût du déplacement de la maison d'école à Michipicoten, rive nord du Lac Supérieur, de l'endroit qu'elle occupe maintenant, à la réserve des Sauvages.....	100 00
	Pour payer à T. J. Richardson le solde de son compte pour avoir rapporté les procédures de la commission de Dundee.....	48 85

NOUVELLE-ÉCOSSE.

390	Pour payer une compensation de dommages aux terres de M. Duncan Chisholm, dans le comté d'Antigonish, N.-E., par les déprédations des Sauvages dans son bois, \$400; et pour l'usage par les Sauvages, pendant dix ans, de bois de construction et autre bois debout ou couché sur 30 acres de terre appartenant à M. Chisholm, contigus à la réserve, \$60; et pour les dépenses de l'examen des terres par les évaluateurs, \$10.....	473 00
-----	---	--------

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

391	Pour pourvoir à la construction d'une maison pour l'instituteur de l'école des Sauvages à l'île Lennox, I.P.-E.....	150 00
-----	---	--------

NOUVEAU-BRUNSWICK.

392	Pour payer au Dr H. A. Fish, de Newcastle, N.-B., son compte de médicaments fournis aux Sauvages à Red Bank et Eel Ground, d'août 1889 à août 1890.....	86 35
-----	---	-------

MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

393	{	Pour fournir des bâtiments pour l'école industrielle de Saint-Boniface.....	2,000 00
		Pour payer les appointements de M. E. Jean, commis dans le bureau de Winnipeg.....	200 00
		Pour payer la première de douze années d'arrérages d'annuités aux bandes du Lac Montréal et du Lac la Ronge, traité n ^o 6.	500 00
		Pour payer la somme ordinairement accordée pour filets et ficelle fournis aux Sauvages du district de la Rivière Mackenzie...	500 00
		Pour payer aux femmes des instructeurs les services qu'elles rendent en enseignant aux femmes sauvages les arts domestiques.....	700 00
		Pour pourvoir à la construction d'un hôpital sur la réserve des Gens-du-Sang.....	2,500 00
		Ecole industrielle à Brandon (à voter de nouveau).....	20,000 00

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

394	{	Pour venir en aide au Coqualeetza Home, Chilliwack, qui a été complètement détruit par un incendie..	2,500 00
		Pour la pension de 10 élèves à \$60 chacune à l'école industrielle des filles à Port-Simpson, C.-B.....	600 00

DIVERS.

395	Pour payer les dépenses de l'enquête faite par le juge Kingsmill sur les accusations du Dr Spohn, au sujet des approvisionnements fournis au steamer "Bayfield," exploration de la Baie Georgienne.....	250 00	
396	Pour payer les services rendus par George Gott, percepteur des douanes à Amherstburg, en rapport avec l'enlèvement de l'époque du "Mary Birkland," coulé à l'extrémité d'aval de Lime Kiln Cut, île du Bois Blanc	100 00	
397	Somme nécessaire pour payer les frais de litige dans la cause de H. Bulmer vs La Reine.....	1,500 00	
398	Pour rembourser la somme reçue par le département de l'intérieur de diverses personnes comme bonus et droits sur permis de coupe de bois dans le territoire ci-devant en litige, et pour payer leurs dépenses réelles d'explorations faites (d'après les instructions du département de l'intérieur) dans ces territoires, vu que depuis la sentence arbitrale de la commission des frontières, il n'a pas été coupé de bois.....	34,225 50	
399	{	Imprimerie nationale, pour un perforateur rotatoire.....	1,250 00
		Id. diverses fournitures et renouvellements de caractères, etc.....	6,000 00
400	Pour payer la quote-part des dépenses se rattachant à la commission internationale des douanes à Bruxelles.....	600 00	
401	Commission du commerce des boissons spiritueuses.....	5,000 00	
402	Affaires en litige (justice).....	10,000 00	
403	Somme nécessaire pour payer les dépenses de la Commission de la Police à cheval du Nord-Ouest.....	3,300 00	
404	Pour payer les dépenses d'exploration du lit du détroit entre les Caps Tourmentin et Traverse.....	12,900 00	

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

405	Dépense se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur.....	6,000 00	
406	{	Dépenses casuelles, justice, etc.....	8,040 00
		Addition aux appointements du greffier de l'assemblée législative.	400 00
		Avisseur légal.....	1,200 00
		Régistraires.....	18,160 00

Aliénés malades, Manitoba	18,000 00
Ecoles, commis, impressions, etc.....	198,200 00

PERCEPTION DU REVENU.

DOUANES.

407	Pour payer en entier la réclamation de MM. Yates et Startford, de Brantford, Ontario, pour remboursement de droits de douanes exigés d'eux sur du chêne de construction importé pour construire des wagons de chemin de fer, que le jugement de la cour de l'Echiquier a déclaré être libre de droits, en vertu de dispositions des tarifs en vigueur de 1879 à 1884, ces deux années inclusivement.....	14,979 66
	Pour appointements de Wm. Jerrold O'Hara, au port de Montréal, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil.....	400 00

ACCISE.

408	Pour augmenter les appointements des principaux préposés chargés d'inspections spéciales, "Fabriques de Tabac".....	300 00
	Pour rémunérer les préposés faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales.....	1,000 00
	Pour augmenter les appointements de J. A. Clarke, sous-percepteur, à Saint-Jean, N.-B.....	45 00
	Pour étendre aux territoires du Nord-Ouest le service d'inspection du revenu de l'intérieur:—	
	Appointements.....	3,000 00
	Dépenses imprévues.....	2,500 00

GAZ.

409	Pour augmenter les appointements de H. G. Roche, inspecteur de gaz, Ottawa.....	100 00
-----	---	--------

ACTE DES LICENCES.

410	Pour rembourser à la succession de feu Philip Andrick une somme perçue de lui en vertu de "l'Acte des Licences," 1883.	15 00
-----	--	-------

POIDS ET MESURES.

411	Pour augmenter les appointements d'Alfred E. Wheatley, sous-inspecteur des poids et mesures, Hamilton.....	50 00
	Pour augmenter les appointements de J. S. Baker, sous-inspecteur des poids et mesures.....	100 00

TERRES DE L'ARTILLERIE.

412	Somme nécessaire à la construction de chemins et ponts sur les terres de l'artillerie, à Grand Falls, Nouveau-Brunswick—Achèvement.....	530 00
-----	---	--------

CHEMINS DE FER ET CANAUX.

413	Pour payer une gratification à la veuve de John Chisholm, mort pendant qu'il était en service actif comme second du bateau à vapeur <i>Mayflower</i>	280 00
-----	--	--------

TRAVAUX PUBLICS.

Entretien et réparations.

414	Ecluse, barrage, etc., Rivière du Lièvre—Frais d'exploitation....	1,200 00
	Service télégraphique en général.....	2,700 00

POSTES.

415	}	Pour rembourser à M. F. W. P. English, commis du bureau de poste d'Ottawa, la somme de \$27.40, et pour rembourser à William Potter, journalier dans le même bureau, la somme de \$21, pour dépenses encourues par eux à l'occasion d'un incendie dans cet édifice le 17 janvier dernier.....	48 40	
		Pour pourvoir à la promotion à la 1re classe, à compter du 1er juillet 1891, de MM. H. G. Goodfellow et W. H. O'Regan, courriers de 2e classe sur chemins de fer dans la division postale de Montréal.....	320 00	
		Pour indemniser M. Jason E. Hetherington, courrier sur chemins de fer, d'avoir rempli les fonctions de 1er courrier sur chemin de fer, division d'Ottawa, pendant la maladie de M. J. D. Thomson, 1er commis sur chemins de fer.....	100 00	
		Somme nécessaire pour permettre au ministre des postes de payer à M. J. H. Bartlett, outre ses appointements actuels de commis de 2e classe, la somme de \$60 pour l'entretien de l'horloge du bureau de poste d'Ottawa	60 00	
		Somme nécessaire pour porter les appointements de M. W. J. Gow, surintendant des facteurs du bureau de poste de Winnipeg, de \$690 à 800 par année, conformément aux dispositions de l'Acte du service civil.....	110 00	
		Pour payer un courrier additionnel de 1re classe sur chemins de fer dans la division de Barrie	960 00	
		Pour payer un courrier additionnel de 1er classe sur chemins de fer, dans la division de London.....	960 00	
		Somme nécessaire pour porter les appointements de M. W. C. Whittaker, sous-inspecteur des postes de la division du Nouveau-Brunswick, de \$1,450 à \$1,500 par année.....	50 00	
		<i>Division postale de Sherbrooke en rapport avec la division de Montréal.</i>		
		1 sous-inspecteur des postes.....	1,600 00	
1 commis de 3e classe.....	400 00			

COMPTES DES TERRITOIRES.

416 Pour payer les réclamations résultant des troubles du Nord-Ouest. 4,000 00

Les résolutions 212 à 261 inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La résolution 320 étant lue la seconde fois ;

M. Laurier propose,—Que cette Chambre refuse son concours à cette résolution en attendant que le gouvernement informe la Chambre des raisons qui, à son avis, nécessitent la nomination d'un commis principal dans le département de l'Intérieur.— Rejeté, sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Armstrong,	Godbout,	Mignault,
Beith,	Grieve,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bowers,	Guay,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowman,	Landerkin,	Perry,
Brodeur,	Laurier,	Proulx,
Campbell,	Leduc,	Rinfret,
Casey,	Lister,	Rowand,
Christie,	Lowell,	Sanborn,
Fauvel,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Somerville,
Fraser,	McMillan (<i>Huron</i>),	Vaillancourt, et
Geoffrion,	McMullen,	Yeo.—34.
Gibson,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Earle,	Moncrieff,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Fairbairn,	O'Brien,
Bowell,	Foster,	Ouimet,
Boyle,	Gillies,	Patterson (<i>Colchester</i>)
Cameron,	Haggart,	Pridham,
Carling,	Henderson,	Roome,
Caron (Sir Adolphe),	Hughes,	Rosamond,
Chapleau,	Kenny,	Ross (<i>Lisgar</i>).
Cockburn,	Langevin (Sir Hector),	Skinner,
Costigan,	Lippé,	Temple,
Curran,	Macdonald (<i>King</i>),	Turcott ,
Davin,	McAlister,	Wallace,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McDougald (<i>Pictou</i>),	Weldon,
Dewdney,	McLeod,	White (<i>Cardwell</i>), et
Dickey,	Masson,	Wilson.—47.
Dupont,	Mills (<i>Annapolis</i>),	

La résolution 320 est alors adoptée.

Les résolutions 321 à 348 inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La résolution 349 étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant après "Pacifique" les mots "Pour payer la sentence des arbitres et la balance des dépenses d'arbitrage et les dépenses de l'ingénieur et de son personnel," et elle est adoptée, telle qu'amendée.

Les résolutions 350 à 371 inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La résolution 372 étant lue la seconde fois, est amendée en retranchant les mots "Dragage et" et elle est adoptée telle qu'amendée.

Les résolutions 373 à 416 inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La résolution adoptée en comité des Subsidés, aujourd'hui, est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée, et elle est comme suit:—

230 Pour frais de causes en litige (Justice)..... 10,000 00

M. Davin, du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Seconde réunion.

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni une seconde fois dans le bureau du président du Sénat, mardi matin, le 28 juin, à 10 A M.

Le rapport des sous-comité des règlements est lu et adopté.

Le rapport du comité d'audition est lu et adopté.

Copie de ces rapports est annexée aux présentes.

Le sous-comité chargé d'examiner les règlements concernant l'usage des livres de la bibliothèque par les membres du parlement pendant la session, a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Le sous-comité est d'avis que les livres suivants, savoir:—

1. Débats du parlement impérial.
2. Rapports sur les lois.
3. Revues légales.
4. Débats du Canada et des colonies.
5. Les papiers parlementaires de la Grande-Bretagne.
6. Les Statuts du Canada et des provinces.
7. Ouvrages sur la pratique et le gouvernement parlementaire.
8. Compilations statistiques.
9. Les papiers du Congrès des Etats-Unis et autres ouvrages similaires qui sont constamment en usage parmi les députés ne devraient pas être enlevés de la biblio-

thèque sauf pour usage pendant un débat et durant une séance de l'une ou l'autre Chambre; et qu'il soit enjoint aux bibliothécaires de s'assurer de la rentrée de ces livres à la fin de la séance de la Chambre.

Votre comité est d'opinion que les règles générales, actuellement en vigueur, concernant l'usage de la bibliothèque par les députés sont suffisamment explicites, sauf l'exception faite ci-dessus.

Toutefois votre comité considère qu'il est opportun que l'attention des députés soit attirée sur ces règlements et qu'ils devraient exercer leurs privilèges en tenant compte des intérêts de la Bibliothèque et des besoins de leurs collègues en ce qui concerne le nombre de livres pris en une fois et la durée pendant laquelle ils les gardent.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1892 de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la Bibliothèque pour l'année dernière, présente le rapport suivant :

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable intérimaire et numérotés 1946 à 2316 (inclusivement), ainsi que les pièces justificatives des lettres de change expédiées aux agents de Londres, Angleterre, et portant les lettres A, B, C et D de 1891-92 respectivement et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent pour l'information du Parlement un relevé du compte courant de la Bibliothèque à partir du jour de la dernière audition (1er juillet 1891) à venir au 1er juin 1892, aussi un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pendant la même période.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées pour livres et reliure depuis le 1er juillet 1891 jusqu'au 31 mai 1892.

	\$	cts.	1892.	<i>Dépense—Crédits de 1891-92.</i>	\$	cts.
1er juillet, A montant des subventions de 1891-92— Générales.....	10,000	00	31 mai....	Pour montant dépensé pour livres anglais, jusqu'à date....	7,349	25
Livres sur l'Histoire de l'Amérique.....	1,000	00	31 do....	Pour montant dépensé pour livres français, jusqu'à date....	2,700	24
Reliure.....	2,000	00	31 do....	Pour montant dépensé pour livres sur l'Histoire de l'Amérique, jusqu'à date.....	820	14
				Pour montant dépensé pour reliure, jusqu'à date.....	653	44
				Balance non dépensée.....	11,523	05
					1,476	95
					13,000	00

RELEVÉ DE LA DÉPENSE FAITE EN VERTU DU CRÉDIT SPÉCIAL "POUR PRÉPARER ET
RÉ-IMPRIMER LE CATALOGUE DE L'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE."

	\$	cts.	No	LISTE DES CHÈQUES EN SUSPENS, 31 MAI 1892.	\$	cts.
1891.						
1er octobre			2298	C. O. Beauchemin et fils, Montréal.....	12	00
			2308	Union Pub'g Co., Ingersoll.....	3	00
3 do	368	00	2309	Cosmopolitan Pub'g Co., New-York.....	2	40
			2310	Joel Munsell's Sons, Albany, N. Y.....	5	00
			2312	Geo. H. Ellis, Boston, Mass.....	2	00
1892.			2316	A. Periard, Montréal.....	20	00
31 mai....	736	00		Total.....	44	40
	1,264	00				
	2,000	00				

Le bill (No 67) concernant les listes des voteurs de 1891 est délibéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à lundi prochain.

Le bill (No 84) modifiant l'Acte des chemins de fer, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture à mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 66) abrogeant l'Acte concernant la police de port et de rivière dans la province de Québec, est rescindé et le bill retiré.

Le bill (No 95) du Sénat, intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'Inspection Générale—est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé et réunis pour troisième lecture à lundi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaine résolution autorisant le prélèvement par l'émission de débetures de la somme de \$250,000 à être avancée aux commissaires du havre de Saint-Jean, N.-B.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à prélever au moyen de débetures la somme de \$250,000 qui pourra être avancée et payée aux Commissaires du havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour les fins et sujet aux prescriptions stipulées dans l'Acte concernant le havre de Saint-Jean, chapitre 51 des Statuts de 1882,—laquelle somme sera en sus du montant de \$750,000 dont le dit acte autorisait l'avance.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir lundi prochain.

Le bill (No 98) concernant les Commissaires du havre des Trois-Rivières—est lu la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 A.M.

PETER WHITE,
Orateur.

ERRATA.

Dans le procès-verbal, page 552, dans la résolution 206 adoptée en comité des Subsidés, "Pisciculture—construction et entretien, etc., \$50,000.00" le montant devrait être \$40,000.

A la page 569, l'entrée suivante a été omise, par erreur :

M. Haggart dépose sur le bureau—Rapports et Statistiques des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer de la Puissance, 1891.

A la page 573, la résolution 230 "Pour frais de causes en litige (Justice) \$10,000" paraît comme ayant été adoptée, tandis qu'elle a été ajournée.

AVIS DE MOTIONS.

M. Rinfret—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder un service quotidien des malles à la paroisse de Saint-Edouard, bureau de poste Rivière Boisclair, dans le comté de Lotbinière ?

Est-ce l'intention du gouvernement de changer le mode de transport des malles pour cette même localité, et de faire partir les mallés de Sainte-Croix au lieu de Lotbinière, comme il se fait actuellement ?

M. Landerkin—Lundi prochain—INTERPELLATION—L'attention du gouvernement a-t-elle été attirée sur la lettre suivante du ministre de l'Intérieur et sur les commentaires qui en ont été faits par le "Regina Leader" dans son numéro du 12 janvier 1892 ? Si oui, est-ce l'intention du gouvernement d'aviser Son Excellence le Gouverneur général de nommer une commission royale pour s'enquérir de la vérité ou de la fausseté de ces graves accusations ?

" BUREAU DU COMMISSAIRE DES AFFAIRES DES SAUVAGES,

" TERRITOIRES DU NORD-OUEST,

" 22 juillet 1882.

" MON CHER GREEN,—Je constate que le gouvernement a décidé de s'en tenir à la limite d'un mille de réserve de chaque côté de la voie ferrée ; ainsi, il serait bon de ne pas faire de trop fortes améliorations. J'espère que la section non utilisée pour un emplacement de ville sera vendue à l'encan. Occupez-la et dites que vous la gardez pour le gouvernement, si quelqu'un vous pose quelques questions. J'ai été obligé de me rendre à Ottawa, de sorte que je n'ai pu revenir aussitôt que je m'y attendais, mais je vais mettre les choses en bonne voie avant de partir. Coupez tout le foin que vous pourrez. Je ne pense pas vous voir avant la mi-août.

" Bien à vous,

" E. DEWDNEY.

" Cette lettre établit les faits suivants :—

" 1. Que Dewdney a informé son groom de l'endroit où il placerait la capitale.

" 2. Qu'il avait discuté avec son groom la question si le gouvernement réserverait ou ne réserverait pas la zone d'un mille.

" 3. Qu'il a fait établir son groom comme squatter sur une demi-section, soit pour lui ou en totalité à l'avantage de Green, ou en suivant le même système que Ruttan qui faisait établir, pour son propre profit, des gens à titre de squatters—le squatter devant avoir un quart de section, et son patron, un quart pour lui-même.

" 4. Il est fort à croire qu'ils étaient associés, et une enquête parlementaire démontrera quel était son système dans d'autres transactions semblables avec d'autres subordonnés et spéculateurs.

" 5. Qu'il a poussé Green à occuper cette demi-section et de répondre par un mensonge, si on lui posait des questions, en disant qu'il représentait les droits du gouvernement.

" 6. Qu'il informe Green qu'il va "mettre les choses en bonne voie avant de partir" d'Ottawa. Quelles choses ? S'il s'agit d'affaires publiques, alors son groom est son aviseur pour de sérieuses affaires d'Etat. Mais ce n'est guère probable même pour un homme de son espèce. Il voulait sans doute parler de spéculations particulières dans lesquelles ils étaient engagés tous deux. On y lit encore "coupez tout le foin que vous pourrez" ; et "je ne pense pas vous voir avant la mi-août."

" Le Dr Brett, Jno. Livingstone et autres personnes d'Alberta ont eu un bon échantillon de sa sincérité durant les élections fédérales. Il télégraphia au Dr Brett que toutes les demandes des gens de Banff seraient accordées, et par la suite il se moqua de ces personnes en disant que ce "n'était qu'un télégramme d'élection." Le

22 juillet, il écrivit d'Ottawa une lettre à Jno. A. MacDonald, de Fort Qu'Appelle. Nous avons sous les yeux cette lettre qui dit : " J'ai dû venir ici pour rencontrer Sir John et le syndicat afin de décider l'emplacement du chef-lieu. Les places les plus avantageuses sont la ferme de Bell, Pile-of-Bones et Moose-Jaw. Je serai heureux quand la question sera réglée."

" La question était déjà réglée dans son esprit, car c'est lui qui avait à la décider.

" Les commentaires sont inutiles. Quant à la grave accusation d'avoir comploté pour placer la ville de Régina sur sa propre section, il n'en dit rien, mais nous prouverons la chose s'il y a une enquête parlementaire. Quant à la demi-section, Green n'était-il pas établi sur la réserve ? Comment, alors, a-t-il pu obtenir 320 acres quand les autres n'ont pu avoir que 160 acres ? Est-il un homme en Canada en dehors des *rings* de Dewdney—et nous aurons quelque chose à dire là-dessus—qui sera surpris de nous entendre élever la voix contre le fait disgracieux de nommer un personnage semblable à l'une des plus hautes charges de l'Etat ? Conservateurs du Canada, qu'allez-vous faire d'un pareil homme ? Vous avez pu l'endurer patiemment pendant que Sir John vivait, mais pourquoi le tolérez-vous à présent ? "

M. *Forbes*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Les exportations du Canada dans les Antilles espagnoles y seront-elles admises à des conditions aussi favorables que celles accordées aux Etats-Unis ?

M. *Mills* (Annapolis)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Pourquoi le 69me bataillon d'Annapolis, N.-E., n'a-t-il pas été appelé à se rendre au camp d'Aldershot cette année ?

No 81.

OTTAWA, SAMEDI, JUILLET 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 82.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 4 JUILLET 1892.

11 A.M.

PRIÈRE.

La pétition de MM. O'Connor, Hogg et Balderson, avocats, Ottawa,—prient les Chambres de permettre aux officiers compétents de comparaître, lorsqu'appelés, et de donner témoignage devant un commissaire nommé par la cour Suprême du Nouveau-Brunswick pour faire la preuve dans une certaine cause actuellement pendante dans la dite cour ; et de produire les journaux et appendices de la Chambre contenant les accusations portées par M. Tarte contre l'honorable Thomas McGreevy, ainsi que celles portées devant le comité des Comptes Publics au sujet des articles fournis aux bureaux d'imprimerie et de papeterie du gouvernement,—est lue et regue.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), il est Ordonné,—Que les officiers compétents de la Chambre soient autorisés à comparaître devant John F. Orde, commissaire aux fins relatées dans la pétition de MM. O'Connor, Hogg et Balderson, qui vient d'être lue.

Sir John Thompson propose,—Que le bill (No 67) concernant les listes des voteurs de 1891, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Armstrong propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en ajoutant les mots "sauf dans la cité de London" à la seconde clause.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,
Armstrong,
Bain (*Wentworth*),
Bowers,
Bowman,
Campbell,
Edgar,
Forbes,
Fraser,
Geoffrion,

Gibson,
Godbout,
Grieve,
Landerkin,
Laurier,
Lister,
Macdonald (*Huron*),
McMillan (*Huron*),
McMullen,
Mignault,

Mills (*Bothwell*),
Paterson (*Brant*),
Perry,
Rowand,
Sanborn,
Semple,
Somerville,
Sutherland,
Vaillancourt, et
Yeo.—30.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Grandbois,	O'Brien,
Baker,	Guillet,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bowell,	Haggart,	Pridham,
Boyle,	Henderson,	Putnam,
Carling,	Hodgins,	Robillard,
Caron (Sir Adolphe),	Hughes,	Roome,
Cockburn,	Kenny,	Ross (<i>Lisgar</i>).
Costigan,	Langevin (Sir Hector),	Simard,
Daly,	LaRivière,	Skinner,
Davin,	Lippé,	Stairs,
Denison,	Macdonald (<i>King</i>),	Taylor,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McAlister,	Temple,
Dewdney,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Thompson (Sir John),
Dickey,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tisdale,
Dugas,	McDougall (<i>Cap-Breton</i>),	Turcott,
Dupont,	McLeod,	Tyrwhitt,
Earle,	Mara,	Wallace,
Fairbairn,	Masson,	Weldon,
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),	White (<i>Cardwell</i>),
Foster,	Moncrieff,	Wilson, et
Gordon,	Montague,	Wood (<i>Brockville</i>).—63.

La motion principale est alors adoptée, et le bill est, en conséquence, lu la troisième fois et passé.

Le bill (No 95) du Sénat, intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'Inspection Générale—est lu pour la troisième fois et passé, tel qu'amendé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1893, la somme de \$23,586,398.23 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, demain.

La résolution adoptée en comité général, samedi dernier, le 2 courant, autorisant le prélèvement par l'émission de débetures de la somme de \$250,000 à être avancée aux commissaires du havre de Saint-Jean, N.-B., est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée.

M. Foster présente alors un bill (No 99) modifiant l'Acte concernant le havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No 97) du Sénat, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des liquidations" est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans modification, les amendements faits par cette Chambre au bill (No 90) de leurs Honneurs, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Brevets."

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 65) constituant en corporation la Compagnie de Tunnel et de Pont de Burrard Inlet,—est pris en considération et adopté.

Le comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de fer, reprend alors le cours de ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir.—	
A la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit, pour 58 milles de sa voie à partir d'un point à ou près Cedar Creek jusqu'à la ville de Ridgetown, au lieu des subventions octroyées à la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit (charte provinciale) par les Actes 53 Vic., chap. 2 et 52 Vic., chap. 3.....	\$ 224,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound, pour 55 milles de sa voie depuis Barry's Bay vers le chemin de fer de jonction du Pacifique Nord, une subvention ne dépassant pas \$6,400 par mille pour les premiers 27½ milles à partir de Barry's Bay, et ne dépassant pas \$3,200 par mille pour les seconds 27½ milles; n'excédant pas en totalité	264,000
A la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de Kootenay, pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à ou près Revelstoke jusqu'à la tête du Lac La Flèche, pour 25 milles du dit chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique, pour un chemin de fer depuis l'extrémité nord des 11 milles pour lesquels une subvention a été accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, jusqu'à l'île Plaister Rock, pour 3 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	9,600
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort, pour 21 milles de sa voie depuis Lachute, Saint-Jérôme, ou un point à ou près de Saint-Sauveur, sur la ligne du chemin de fer Montréal et Occidental, jusqu'à Montfort, et vers l'ouest, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	67,200
A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Belmont et du Nord, pour 10 milles de sa voie depuis les mines de fer de Belmont jusqu'au chemin de fer du Pacifique Canadien et au chemin de fer Central d'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal à Champlain, la balance impayée des subventions accordées par les Actes 50-51 Vic., chap. 24 et 51 Vic., chap. 3, une subvention de.....	15,100

A la Compagnie du chemin de fer de Bouctouche à Moncton, pour 32 milles de sa voie depuis Moncton jusqu'à Bouctouche, la balance impayée de la subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille accordée par les Actes 49 Vic., chap. 10 et 50-51 Vic., chap. 24, n'excédant pas en totalité.....	35,480
A la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, pour 19 milles de sa voie depuis Cobourg jusqu'au chemin de fer d'Ontario et Québec (en sus de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2), depuis l'extrémité des 30 milles subventionnés par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	60,800
Pour un chemin de fer depuis le village de Saint-Rémi, dans le comté de Napierville, jusqu'à Saint-Cyprien, dans le dit comté, pour 12 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400
A la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Richmond (ou à toute autre compagnie entreprenant les travaux), pour 25 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Cap-Breton à ou près Orangedale jusqu'à Broad Cove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille au lieu de la subvention de \$50,000 accordée à la dite compagnie de chemin de fer par l'Acte 53 Vic., chap. 2 et aux mêmes conditions, n'excédant pas en totalité.....	80,000
A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Nicola, pour 25 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à ou près Spence's Bridge vers le lac Nicola.....	80,000
A la Compagnie du chemin de fer de Lotbinière à Mégantic, pour 15 milles de sa voie depuis un point à ou près Saint-Jean Deschailions vers Glen Lloyd, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer de Stewiacke et Lansdowne pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial, à travers la Vallée Stewiacke sur une ligne qui donnera des facilités de communication avec les mines de fer à Springside, les établissements de Stewiacke en haut et de Musquodoboit, parcours de 25 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53, Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
A la Compagnie du chemin de fer de jonction et de carrières de Philipsburg, pour $6\frac{7}{10}$ milles de sa voie depuis la station de Stanbridge jusqu'à Philipsburg, dans le comté de Missisquoi, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité...	21,600
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Napanee et Occidental, pour 3 milles de sa voie depuis un point à ou près Harrowsmith jusqu'à un point à ou près Sydenham au lieu de la subvention accordée pour cette section du chemin par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	9,600
A la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix pour un chemin de fer depuis le Cap Tourmente vers Murray Bay, 20 milles, dans la province de Québec, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de Stewiacke et Lansdowne pour un chemin de fer depuis Truro ou un point entre Truro et Stewiacke jusqu'à Newport ou Windsor, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour 49 milles de ce chemin, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	156,800

A la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche à Victoria, pour 15 milles de sa voie depuis Campbellton vers Grand Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
Pour un chemin de fer de Saint-Jean à Sainte-Rosalie, 32 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	102,400
Pour un chemin de fer de Saint-Placide à Saint-André, 8 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	25,600
Pour un chemin de fer devant compléter le raccordement entre Sydney et Louisbourg, dans le comté du Cap-Breton, pour 28 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	89,600
A la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue, pour 30 milles de sa voie depuis Belleville jusqu'à Tweed et de là à Bridgewater, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, pour 56 milles de sa voie depuis la cité de Kingston jusqu'à Smith's Falls, au lieu des subventions ne devant pas dépasser \$179,200 accordées par les Actes 53 Vic., chap. 3 et 53 Vic., chap. 2, une subvention calculée sur le pied de $3\frac{1}{2}$ pour cent du montant de telles subventions ainsi accordées, à être payée par versements semi-annuels pour telle période ne dépassant pas 21 ans au choix de la compagnie, et représentant un octroi en espèces de.....	179,200
Pourvu que lors de l'achèvement de 28 milles du dit chemin, une subvention semi-annuelle puisse être payée proportionnellement à la valeur de la partie ainsi achevée comparée à la valeur des 56 milles entiers; Pourvu aussi que la compagnie puisse déposer entre les mains du ministre des Finances et Receveur général une somme n'excédant pas.....	1,170,000
En considération de laquelle il sera payé à la compagnie, pour telle période n'excédant pas 20 ans, au choix de la compagnie, une annuité semi-annuelle calculée sur le pied de $3\frac{1}{2}$ pour cent du montant ainsi déposé; Pourvu, de plus, que le Gouverneur en conseil puisse permettre à la compagnie de faire cession des dites subvention et annuité à des fidéicommissaires à titre de garantie pour toutes obligations ou sécurités qui pourraient être émises par la compagnie pour les fins de son entreprise; et la subvention à la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa sera payée par versements semi-annuels dont le premier sera effectué à la fin des six mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement des 28 milles du chemin de fer, et chaque versement subséquent à la fin des six mois suivants, pour la durée de 20 ans au moins.	
A la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour 34 milles de sa voie depuis la cité de Sainte-Catherine jusqu'à la cité de Hamilton, au lieu des subventions n'excédant pas \$108,800 accordées par les Actes 52 Vic., chap. 3 et 53 Vic., chap. 2, une subvention calculée sur le pied de $3\frac{1}{2}$ pour cent du montant de telles subventions, à être payée par versements semi-annuels pour telle période ne dépassant pas 20 ans au choix de la compagnie, et représentant un octroi en espèces de... ..	108,800
Pourvu que lors de l'achèvement de 10 milles du dit chemin, une subvention semi-annuelle puisse être payée proportionnellement à la	

valeur de la partie ainsi achevée comparée à la valeur des 34 milles entiers ; Pourvu aussi que la compagnie puisse déposer entre les mains du ministre des Finances et Receveur général une somme n'excédant pas	400,000
En considération de laquelle il sera payé par le gouvernement à la compagnie, pour telle période n'excédant pas 20 ans, au choix de la compagnie, une annuité semi-annuelle calculée sur le pied de 3½ pour cent du montant ainsi déposé ou une garantie de pareille somme comme intérêt sur les obligations de la compagnie ; Pourvu, de plus, que le Gouverneur en conseil puisse permettre à la compagnie de faire cession des dites subvention et annuité à des fidéicommissaires à titre de garantie pour le principal ou l'intérêt de toutes obligations ou sécurités qui pourraient être émises par la compagnie pour les fins de son entreprise ; et la subvention en dernier lieu ci-dessus mentionnée à la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara sera payée par versements semi-annuels dont le premier sera effectué à la fin des six mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement des dix premiers milles du chemin de fer, et chaque versement subséquent à la fin des six mois suivants, pour la durée de 20 ans ou moins.	
C'est une condition de cette résolution que la somme n'excédant pas \$400,000 ci-dessus mentionnée sera déposée entre les mains du ministre des Finances avant le 1er janvier 1893.	
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour un chemin de fer depuis Woodstock vers Centreville, 20 milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, pour la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, ne dépassant pas \$3,200 par mille, et aussi pour la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, n'excédant pas en totalité.....	96,800
A la Compagnie de forges, de charbonnages et de chemin de fer de New-Glasgow, pour un chemin de fer depuis Eureka Junction, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à un point à ou près Sunnybrae, y compris un embranchement sur le haut fourneau à charbon de Bridgeville, pour 12½ milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	40,000
A la Compagnie du chemin de fer des Mille Îles, pour une extension de sa voie pour le raccorder avec le chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, le chemin de fer de Kingston, Napanee et Occidental, le chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, ou les eaux du canal Rideau, et un prolongement à travers l'embouchure de la rivière Gananoque, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, ne dépassant pas en totalité.....	44,000
Dont \$14,000 payables lors de l'achèvement du prolongement en dernier lieu mentionné ou prolongement sud, et la balance, de \$30,000, lors de l'achèvement du prolongement en premier lieu mentionné ou prolongement nord de sa voie.	
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 30 milles de sa voie, depuis Little Current jusqu'à l'embranchement sur Algoma du chemin de fer du Pacifique Canadien, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000

A la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de sa voie depuis l'extrémité de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, à la jonction du chemin de fer Midland jusqu'à Pontypool, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	51,200
Pour 75 milles du chemin de fer depuis Sand Point, havre de Shelburne, dans la Nouvelle-Ecosse, jusqu'à Annapolis Royal, dans le comté d'Annapolis, et jusqu'à un point de raccordement à ou près de New-Germany, sur le chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, en vue d'une construction future jusqu'à Liverpool, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, au lieu de la subvention pour le même montant accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, pour la même longueur de chemin de fer depuis Shelburne, et depuis Liverpool vers Annapolis, n'excédant pas en totalité.....	240,000
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Napanee et Tamworth pour 20 milles de sa voie, étant des prolongements ou embranchements dans les comtés de Hastings, Addington, Frontenac, Peterborough ou Leeds vers les gisements de fer, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille payable par versements réglés par la longueur de chacun des dits prolongements, additions ou embranchements, et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée Saint-Jean et de la Rivière-du-Loup, pour 15 milles de sa voie depuis l'extrémité-nord de la ligne subventionnée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, vers la ville de Woodstock, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
Au chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, pour 30 milles de sa voie depuis Cobourg jusqu'au chemin de fer d'Ontario et Québec, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53, Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound, pour 30 milles de sa voie depuis Eganville jusqu'à Barry's Bay, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound, pour 32 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à Eganville, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue, pour 35 milles de sa voie depuis Mattawa jusqu'au Long Sault, au lieu des subventions accordées par les Actes 52 Vict., chap. 3 et 53 Vict., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000
A la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 12 milles de sa voie depuis l'extrémité nord de la section de l'embranchement de Saint-François subventionnée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, étant les premiers 12 milles sur la section subventionnée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$1,800 par mille en sus de la subvention déjà accordée et n'excédant pas en totalité.....	21,600
Au chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique, pour 16 milles de sa voie depuis Port-Burwell jusqu'à Tilsonburg, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	51,200

A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour 6 milles de sa voie depuis l'extrémité ouest des 20 milles subventionnés par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'à la frontière entre la province du Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue, pour 15 milles de sa voie depuis le Long-Sault jusqu'à la traverse de la rivière Kippewa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et une subvention de 15 pour cent sur la valeur du pont en bois sur la rivière Ottawa près de Mattawa, ne dépassant pas \$15,000 et n'excédant pas en totalité.....	63,000
A la Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham, pour 31 milles de sa voie de Goderich à Wingham, <i>via</i> Port-Albert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	99,200
A la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Saint-Jean de Matha, pour 8 milles de sa voie depuis Saint-Félix de Valois jusqu'à Saint-Jean de Matha, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	25,600
A la Compagnie du chemin de fer de Bracebridge à Baysville, pour 15 milles de sa voie depuis Bracebridge vers Baysville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la Baie de James, pour 25 milles de sa voie depuis la station de North Bay ou les environs, sur le chemin de fer du Pacifique Canadien vers la Baie de James, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial entre Sainte-Flavie et la station du Petit Métis jusqu'à Matane, pour 50 milles de ce chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	160,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique, pour 53 $\frac{87}{100}$ milles de sa voie entre Cornwall et Ottawa au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	172,400
Pour un chemin de fer depuis un point sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien sur l'île Jésus, dans le comté de Laval, vers Saint-Eustache, pour 12 milles de ce chemin au lieu de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, à la Compagnie du chemin de fer de Carillon à Grenville, pour 12 milles de sa voie entre Saint-Eustache et le Sault-au-Récollet, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	38,400
Pour un chemin de fer entre Saint-Eustache et Saint-Placide, dans le comté des Deux-Montagnes, pour 18 milles de ce chemin au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	57,600

2. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi, à sa satisfaction, leurs moyens pour construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant

pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil ; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil ; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la subvention de la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, dont le premier paiement semestriel sera fait à l'expiration de six mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement de 28 milles du chemin de fer, et chaque paiement subséquent à l'expiration de chaque six mois ensuite, pendant une durée de vingt ans ou moins.

3. Résolu,—Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *Haggart*—mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond pour $4\frac{6}{10}$ milles de sa voie depuis Bull's Wharf, sur le fleuve Saint-Laurent, près de Nicolet, jusqu'à la jonction de Sainte-Rosalie, surplus de distance par la ligne construite non couverte par les subventions jusqu'à présent votées pour une voie ferrée entre les dits points, \$3,200 par mille, n'excédant pas en totalité, \$14,720.

A la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, pour $5\frac{42}{100}$ milles de sa voie depuis Huntingdon vers la frontière internationale, lesquels, avec la distance entre Vallyfield et Huntingdon, $12\frac{58}{100}$ milles, forment le chiffre de 18 milles mentionnés dans l'Acte 53 Vic., chap. 2, octroyant une subvention à cette compagnie, —et pour $2\frac{49}{100}$ milles depuis l'extrémité est des 18 milles mentionnés jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité, \$25,024.

2. Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement ; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil ; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil ; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

3. L'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

4. Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 47 Vic., chap. 8, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, le Gouverneur en conseil pourra payer la balance impayée de la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie, suivant qu'elle deviendra due et payable conformément au dit contrat, et sujette aux termes et conditions applicables à la dite subvention d'après la teneur du dit acte.

5. Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, le Gouverneur en conseil pourra payer la balance impayée de la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie, suivant qu'elle deviendra due et payable conformément au dit contrat, et sujette aux termes et conditions applicables à la dite subvention d'après la teneur du dit acte.

No 82.

OTTAWA, LUNDI, 4 JUILLET 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

No 83.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 5 JUILLET 1892.

11 A.M.

PRIÈRE.

M. Sproule, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le troisième et dernier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité s'est enquis des diverses opérations des fermes expérimentales et aussi de la question de l'immigration.

La preuve faite par le comité est annexée aux présentes et soumise par le comité comme partie de son rapport.

M. William Saunders, directeur des fermes expérimentales, a d'abord été interrogé et les renseignements qu'il a donnés au comité expliquent clairement les diverses opérations exécutées par le personnel des fermes au sujet de la culture pratique en Canada.

Il a démontré qu'il s'était fait une très forte distribution d'échantillons de graines, particulièrement de grains de semence. 11,230 échantillons ont été distribués au cours de la dernière saison ; et à la date de sa déclaration (1er avril dernier), 8,950 échantillons avaient été expédiés au cours de l'année courante, ce qui représente plus de 13 tonnes de grains expédiés en petits paquets en réponse aux demandes reçues de toutes les parties du Canada. Ainsi, il a mentionné qu'il avait reçu une lettre d'un fermier lui disant qu'il avait eu un sac ordinaire de trois livres d'avoine dite "Prize Cluster" dont le rendement, à la date de la lettre, lui avait permis d'ensemencer cinq arpents. M. Saunders a déclaré que l'avoine distribuée de cette manière pesait de six à huit livres de plus que le poids étalon, tandis que le poids moyen de l'avoine cultivée dans l'Ontario ne dépassait pas cet étalon. Par conséquent, cette distribution d'échantillons aura pour résultat d'améliorer d'une manière permanente la culture de l'avoine en ce pays.

M. Saunders a donné, sur l'orge, des renseignements pratiques très utiles aux fermiers, et il nous a parlé de l'expédition en Angleterre, à titre d'essai, de 400 minots anglais de la variété à deux rangs. Une partie de cette orge a été cultivée à la ferme expérimentale Centrale et le reste venait de différents districts de l'Ontario. Elle a été soigneusement nettoyée et criblée, tous les grains légers et brisés en ont été enlevés et le tout formait un échantillon parfaitement uniforme. Elle pesait de 52 à 52½ livres par minot. Elle a été essayée en Angleterre par les malteurs et les brasseurs, et elle a donné toute satisfaction sous tous les rapports. Sa valeur, à l'essai, a été de 35 à 36 chelins sterling par *quarter*.

M. Saunders a démontré que quelques-uns des changements expédiés en Angleterre au cours de l'année dernière n'avaient pas donné de satisfaction et n'avaient pas été profitable aux expéditeurs, pour la raison que cette orge n'était pas de qualité uniforme, formant un mélange de grains pesants et légers, bons et médiocres, décolorés et sains. Les malteurs anglais ne veulent pas se servir d'orge de cette qualité, et à moins de prendre les mêmes soins que pour l'envoi fait de la ferme expérimentale

dont il est parlé plus haut, on ne peut attendre de bons résultats d'envois d'orge en Angleterre. Tout invite les fermiers canadiens à prendre les soins nécessaires et à s'assurer des prix rémunérateurs sur le marché anglais. Ceux des expéditeurs qui ont eu la précaution d'envoyer de l'orge dans une condition convenable pour les malteurs anglais ont obtenu des résultats satisfaisants.

M. Saunders a mentionné qu'il avait reçu de Medecine-Hat un échantillon d'orge à deux rangs qui pesait de 56 à 57 livres au minot. C'est le plus bel échantillon qu'il ait reçu pendant l'année, et c'est aussi une preuve que le Nord-Ouest canadien est propre à la culture de la meilleure orge. Il a déclaré qu'en principe là où l'orge à six rangs, de la meilleure qualité, peut être cultivée, la variété à deux rangs peut pousser également bien, avec le résultat, établi par l'expérience, qu'un plus grand nombre de minots de cette dernière variété peut être récolté à l'acre, et, par conséquent, donner plus de profit.

Le témoignage de M. Saunders contient les détails, basés sur l'expérience, concernant la culture des diverses espèces de blé dans les Territoires du Nord-Ouest. Jusqu'à présent, l'expérience a démontré que le Red Fyfe est de beaucoup préférable pour les localités où il est cultivé, mais que le Ladoga est excellent pour beaucoup d'endroits où la culture du Red Fyfe n'est pas sûre. Il a fait voir que l'on peut obtenir de bons résultats en variant les espèces de blé comme cela se pratique actuellement à la ferme expérimentale Centrale. Et il a aussi fait observer que l'expérience démontre que les semilles faites à bonne heure ont un effet plus important qu'on ne le croit généralement sur les résultats heureux à obtenir.

M. J. W. Robertson, commissaire fédérale de l'Industrie laitière, a comparu trois fois devant le comité. Son témoignage sera trouvé par les fermiers intéressant, important et très pratique. Il a fait voir les travaux faits par lui et ses aides dans les diverses provinces du Canada pendant l'année.

Il a démontré que les fermiers canadiens s'occupent maintenant en hiver de la fabrication du beurre, et il a déclaré que les expérimentations faites ont donné des résultats très satisfaisants sous le rapport des profits qui ont été considérablement augmentés, et au point de vue des produits qui obtiennent un prix élevé sur les marchés du Royaume-Uni, tout en prouvant aux fermiers que la valeur du lait écrémé pour l'alimentation des animaux est égale aux frais d'entretien des vaches en hiver. Comme résultat de la fabrication du beurre, l'hiver, il espère que les produits exportés atteindront, dans la prochaine décade, le chiffre de \$5,000,000 par année qui tomberont dans la bourse de la classe agricole. Il a déclaré qu'en définitive, il a pu noter plus de progrès dans l'industrie laitière pendant la dernière année que pendant les dix années précédentes, et il espère que le progrès sera encore plus marqué cette année que l'an dernier.

M. James Fletcher, entomologiste et botaniste de la ferme Centrale, a comparu devant le comité, et les renseignements qu'il a donnés sont tout à la fois pratiques et importants. Il a dit qu'il n'y avait pas de maladie des plantes ou d'insectes sur lesquels on ne put donner un avis utile, ce qui aura pour effet de diminuer ou enrayer considérablement les dommages qui en résultent non seulement en ce pays mais sur tout le continent; et que l'entomologie a fait de grands progrès dans les cinq ou dix années, sous le rapport économique.

Le témoignage de M. John Craig, horticulteur de la ferme Centrale, contient des données très intéressantes pour les producteurs de fruits sur diverses questions étudiées à la ferme.

M. Frank T. Shutt, chimiste de la ferme Centrale, a donné de précieux renseignements sur les relations qui existent entre la chimie analytique et la culture pratique, et il a fait voir que l'agriculture a largement bénéficié des expérimentations faites par la chimie agricole, surtout en Angleterre et en Allemagne, durant les derniers dix ans. Il a démontré que l'intérêt que les fermiers canadiens portent à cette question, est prouvé par les nombreuses lettres qu'il reçoit de tous les points du Canada. Son témoignage a porté sur la valeur des engrais, de la nourriture des animaux et des produits de l'industrie laitière. Les expérimentations faites à la ferme Centrale donnent aux fermiers des renseignements qu'ils ne pourraient obtenir s'ils faisaient ces expérimentations eux-mêmes.

Au sujet de l'immigration, M. Lowe, sous-ministre du département de l'Agriculture, et M. Burgess, du département de l'Intérieur, ont été interrogés. M. Lowe a dit que les affaires d'immigration avaient été transférées du département de l'Agriculture à celui de l'Intérieur, à la demande du ministre de l'Agriculture, premièrement pour utiliser les services des officiers et agents du département de l'Intérieur pour distribuer les immigrants dans le pays, ce qui diminue le personnel, et secondement, pour diriger les personnes qui se proposent d'émigrer principalement dans le Nord-Ouest, en contact direct avec les agents des terres fédérales, ce qui est extrêmement important pour obtenir une colonisation profitable.

M. Lowe a donné un court sommaire des opérations d'immigration pendant l'année dernière jusqu'à la date du transfert; et M. Burgess a fait voir que l'économie réalisée en employant une seule catégorie d'officiers pour les fins de l'immigration et des terres fédérales s'élèveraient à \$21,000 ou \$27,000 par année.

A une séance du comité, mardi, le 28 juin dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées sur la demande expresse que les recommandations y exprimées devraient être renfermées dans le rapport final du comité :

1. "Que ce comité recommande fortement au gouvernement d'aider l'Association des Haras du Canada en imprimant les circulaires et catalogues nécessaires à l'avancement de cette Association, et de permettre que ces imprimés soient distribués par la malle comme les documents parlementaires.

2. "Qu'il est important, dans l'intérêt de l'agriculture canadienne, que les acheteurs du Royaume-Uni soient convaincus que l'orge à deux rangs de la meilleure qualité peut être obtenue en grande quantité en Canada; et aussi que les fermiers canadiens soient assurés que cette qualité d'orge peut être vendue par eux à des prix rémunérateurs.

"En conséquence, le comité recommande que le gouvernement s'assure, des services d'un acheteur compétent dont le devoir sera d'acheter durant la prochaine saison, et expédier dans le Royaume-Uni une quantité aussi considérable que possible d'orge choisie de première qualité; et que les achats soient faits dans les diverses régions du pays où l'orge est cultivée."

M. Desjardins (Hochelaga) propose,—Que le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des "Débats" de cette Chambre, soit adopté.

M. Wallace propose, comme amendement,—Que le comité des "Débats" soit invité à considérer l'opportunité d'enjoindre aux rapporteurs officiels de condenser le plus possible les discours prononcés en comité général.—Rejeté.

Et la question de concours étant mise de nouveau;

M. Gillies propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "le rapport soit renvoyé au comité avec mandat de le modifier en recommandant que les délibérations en comité des Subsidés et en comité général ne soient pas rapportées."—Rejeté.

La motion de concours est alors adoptée.

La motion adoptée, hier, en comité des Voies et Moyens, est rapportée, lue la seconde fois et agréée.

M. Foster présente alors un bill (No 100) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1893, et pour autres fins se rattachant au service public,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No 99) modifiant l'Acte concernant le havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, demain.

M. Haggart propose, — Que le bill (No 84) modifiant l'Acte des chemins de fer soit maintenant lu la troisième fois.

M. McLean propose, comme amendement, — Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'ajouter la clause suivante: " Rien dans aucun règlement d'aucun chemin de fer ou d'aucune compagnie de chemin de fer, qu'il soit ou non approuvé par le comité des chemins de fer du Conseil privé, ne devra tendre à permettre, à dater du 1er juillet 1893, l'imposition d'un tarif pour les voyageurs de plus de deux centins par mille sur la ligne ou les lignes de tel chemin de fer ou compagnie de chemin de fer à l'est d'un méridien passant par Port-Arthur, dans la province de l'Ontario." — Rejeté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Béchar, d,	Devlin,	Maclean (<i>York</i>),
Brodeur,	Dupont,	McNeill,
Brown,	Flint,	Mignault,
Bruneau,	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	O'Brien,
Choquette,	Jeannotte,	Sanborn, et
Colter,	Landerkin,	Sproule.—20.
Denison,	Leduc,	

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Masson,
Amyot,	Forbes,	Metcalfé,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Foster,	Miller,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Fréchette,	Mills (<i>Annapolis</i>),
Beith,	Frémont,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bennett,	Geoffrion,	Moncrieff,
Bergeron,	Gibson,	Monet,
Bergin,	Gillies,	Montague,
Bernier,	Godbout,	Northrup,
Bourassa,	Gordon,	Ouimet,
Bowell,	Grandbois,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowers,	Grieve,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bowman,	Guay,	Perry,
Boyle,	Guillet,	Pridham,
Burnham,	Haggart,	Proulx,
Cameron,	Henderson,	Putnam,
Campbell,	Hughes,	Reid,
Carling,	Hutchins,	Rider,
Carpenter,	Ingram,	Rinfret,
Caron (Sir Adolphe),	Innes,	Robillard,
Carroll,	Ives,	Roome,
Cartwright (Sir Richard),	Kaulbach,	Rosamond,
Chapleau,	Kenny,	Ross (<i>Dundas</i>),
Christie,	Langelier,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cleveland,	Langevin (Sir Hector),	Scrivér,
Coatsworth,	LaRivière,	Semple,
Cochrane,	Laurier,	Simard,
Cockburn,	Lavergne,	Somerville,
Corby,	Lippé,	Stairs,
Costigan,	Livingston,	Stevenson,
Craig,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Taylor,

Curran,	Macdonald (<i>King</i>),	Thompson (Sir John),
Daly,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Tisdale,
Davis,	McAlister,	Turcott,
Dawson,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Tyrwhitt,
Desjardins (<i>Hochelaga</i>),	McDougald (<i>Pictou</i>),	Vaillancourt,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McGregor,	Wallace,
Dickey,	McLennan,	Weldon,
Dyer,	McLeod,	White (<i>Cardwell</i>),
Earle,	McMillan (<i>Huron</i>),	Wilmot,
Edgar,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),	Wilson, et
Fairbairn,	McMullen,	Wood (<i>Brockville</i>).—128.
Featherston,	Madill,	

La motion principale est alors adoptée, et le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental, la balance impayée de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, ne dépassant pas, avec le montant déjà payé, \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... \$114,125

2. Résolu,—Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 47 Vic., chap. 8, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, le Gouverneur en conseil pourra payer la balance impayée de la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie, suivant qu'elle deviendra due et payable conformément au dit contrat, et sujette aux termes et conditions applicables à la dite subvention d'après la teneur du dit acte.

3. Résolu,—Nonobstant l'expiration du délai fixé par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et par le contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, le Gouverneur en conseil pourra payer la balance impayée de la subvention accordée par le dit acte à la dite compagnie, suivant qu'elle deviendra due et payable conformément au dit contrat, et sujette aux termes et conditions applicables à la dite subvention d'après la teneur du dit acte.

Et il est, de plus, résolu,—Que la balance du montant impayé de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, s'élevant à \$12,800 soit payée sur les 4 milles de chemin depuis l'extrémité nord de la ligne principale, subventionnée, vers Roberval, 4 milles.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans amendement, le bill (No 59) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de l'Ottawa.

Le bill (No 44) modifiant de nouveau l'Acte d'Immigration Chinoise, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill (No 36) modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Epargnes Scolaire,—est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

M. Dewdney présente,—Réponse à Adresse du 2 mai 1892,—Copie du billet de concession accordé à John Alexander McLellan, de l'Ile Cockburn, pour le lot 15, dans la 5ème concession de la dite île. Aussi, copie de tous affidavits ou déclarations, lettres et autres papiers adressés par quelque personne ou personnes au département ou à quelqu'un de ses officiers se rapportant en quelque manière au dit lot ou à la cancellation du dit billet. Aussi, copie de tout ordre émis pour la cancellation du dit billet.

Aussi,—Réponse à Adresse du 2 mai 1892,—Copie du billet de concession accordé pour le lot 16, dans la 4ème concession de l'Ile Cockburn, et de toute cession ou transfert de ce lot à Peter McLellan. Aussi, copie de tous affidavits ou déclarations, lettres et autres papiers adressés par quelque personne ou personnes au département se rapportant en quelque manière au dit lot ou à la cancellation du dit billet. Aussi, copie de tout ordre émis pour la cancellation du dit billet.

Et aussi,—Réponse à Ordre du 28 mars 1892,—Etat indiquant,—

1. Le nombre des réserves sauvages dans la Colombie-Anglaise.
2. La situation de chacune et le nom de la tribu à qui elle a été allouée.
3. La superficie de chacune, en acres.
4. La superficie cultivée dans chaque réserve.
5. La population de chaque tribu lorsque la réserve a été établie en premier lieu.
6. La population actuelle de chaque tribu.
7. La superficie estimative des terrains de pâture dans chaque réserve.
8. Le nombre de chevaux, bêtes à cornes et moutons possédés par chaque tribu.
9. La superficie estimative de terres à bois sur chaque réserve.

M. Haggart présente,—Réponse à Ordre du 23 mars 1892,—Copie de tous les témoignages donnés à une enquête, tenue à Lévis, dans le mois de février 1892, relativement à la démission de Michael Quinn, employé régulier du chemin de fer Inter-colonial aux usines de Hadlow, Lévis, avec copie de toute correspondance échangée entre Alfred Drake, chef mécanicien pour le dit chemin de fer à Hadlow, et les autorités du même chemin à Moncton, en rapport avec la démission du dit Michael Quinn.

M. Carling soumet à la Chambre,—Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1891.

Le bill (No 74) modifiant les actes concernant le service civil, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Langelier*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—A quel usage le gouvernement destine-t-il la grande quantité de carabines ancien modèle qu'il a en sa possession ?

M. *Langelier*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat détaillé de tous les fusils et mousquets en possession du gouvernement, faisant la distinction entre les différents modèles et indiquant ceux qui se chargent par la bouche ou par la culasse.

M. *Foster*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement, sur le fonds consolidé du revenu du Canada, en vertu de règlements et de restrictions qui seront établis par ordre en conseil, aux producteurs de tout sucre de betterave brut produit en Canada entièrement de betteraves cultivées dans le pays, entre le 1er juillet 1893 et le 30 juin 1895, d'une prime de \$1 par 100 livres, et, en sus, 3½ centins par 100 livres pour chaque degré ou fraction de degré au-dessus de 70 degrés indiqués par l'épreuve polariscopique.

No 83

OTTAWA, MARDI, 5 JUILLET 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 84.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 6 JUILLET 1892.

11 A.M.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Sur motion de Sir John Thompson, il est voté une adresse demandant copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur en conseil, le 17 juin 1892, au sujet d'une dépêche en date du 4 novembre 1891, de Lord Knutsford, invitant le gouvernement canadien à exprimer ses vues sur les plaintes relatives aux prétendus droits différentiels imposés par le gouvernement du Canada aux citoyens des Etats-Unis en rapport avec les péages sur les canaux.

Sir John Thompson présente,—Réponse à l'adresse qui précède.

M. Haggart propose,—Que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir:—

A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond pour $4\frac{6}{100}$ milles de sa voie depuis Bull's Wharf, sur le fleuve Saint-Laurent, près de Nicolet, jusqu'à la jonction de Sainte-Rosalie, surplus de distance par la ligne construite non couverte par les subventions jusqu'à présent votées pour une voie ferrée entre les dits points, \$3,200 par mille, n'excédant pas en totalité.....	\$14,720
A la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, pour $5\frac{42}{100}$ milles de sa voie depuis Huntingdon vers la frontière internationale, lesquels, avec la distance entre Valleyfield et Huntingdon, $12\frac{58}{100}$ milles, forment le chiffre de 18 milles mentionnés dans l'Acte 53 Vic., chap. 2, octroyant une subvention à cette compagnie, —et pour $2\frac{40}{100}$ milles depuis l'extrémité est des 18 milles mentionnés jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$25,024

2. Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées

par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

3. Que l'octroi de ces subventions, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Alors, M. Haggart informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour considérer les dites résolutions.

Le bill (No 99) modifiant l'Acte concernant le havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements et délibéré tel qu'amendé.

M. Foster propose,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Laurier propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général pour y ajouter le proviso suivant: "Pourvu, toutefois, que les pouvoirs conférés au Gouverneur en conseil par les présentes soient exercés seulement à la condition que tout contrat conclu entre la dite corporation du havre de Saint-Jean et la dite corporation de la cité de Saint-Jean pour l'acquisition des dites propriétés de havre ait été préalablement approuvé par les électeurs municipaux de la dite cité."—Rejeté, sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allan,	Edgar,	Lowell,
Armstrong,	Featherston,	Macdonald (<i>Huron</i>),
Bain (<i>Wentworth</i>),	Flint,	McGregor,
Bécharde,	Forbes,	McMullen,
Beith,	Fréchette,	Mignault,
Bernier,	Frémont,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bourassa,	Geoffrion,	Monet,
Bowers,	Gillmor,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowman,	Godbout,	Rider,
Brodeur,	Grieve,	Rinfret,
Bruneau,	Guay,	Rowand,
Campbell,	Innes,	Sanborn,
Carroll,	Ives,	Scriver,
Cartwright (Sir Richard),	Landerkin,	Semple,
Casey,	Laurier,	Somerville,
Christie,	Lavergne,	Sutherland, et
Colter,	Leduc,	Vaillancourt.—53.
Dawson,	Livingston,	

CONTRE :
Messieurs

Amyot,	Fairbairn,	Metcalfe,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Millier,
Baker,	Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Mills (<i>Annapolis</i>),
Bennett,	Foster,	Montague,
Bergeron,	Gillies,	Ouimet,
Bergin,	Gordon,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bowell,	Grandbois,	Patterson (<i>Huron</i>),
Boyle,	Haggart,	Pelletier,
Burnham,	Hazen,	Pridham,
Calvin,	Hearn,	Putnam,
Cameron,	Henderson,	Robillard,
Carling,	Hodgins,	Roome,
Carpenter,	Hughes,	Rosamond,
Caron (Sir Adolphe),	Hutchins,	Ross (<i>Lisgar</i>).
Chapleau,	Kenny,	Skinner,
Cleveland,	Langevin (Sir Hector),	Smith (<i>Ontario</i>),
Coatsworth,	LaRivière,	Sproule,
Cochrane,	Lippé,	Stairs,
Cockburn,	Macdonald (<i>King</i>),	Stevenson,
Costigan,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Taylor,
Craig,	McAlister,	Temple,
Curran,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Thompson (Sir John),
Davin,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Tisdale,
Denison,	McKay,	Turcott,
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McLennan,	Tyrwhitt,
Dewdney,	McLeod,	Wallace,
Dickey,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),	Weldon,
Dugas,	Madill,	White (<i>Cardwell</i>),
Dupont,	Mara,	Wilmot,
Dyer,	Marshall,	Wilson, et
Earle,	Masson,	Wood (<i>Brockville</i>).—93.

La question principale est alors adoptée,—et le bill est, en conséquence, lu la troisième fois et passé.

Le bill (No 100) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1893, et pour autres fins se rattachant au service public,—est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaine résolution autorisant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond pour 4 $\frac{6}{10}$ milles de sa voie depuis Bull's Wharf, sur le fleuve Saint-Laurent, près de Nicolet, jusqu'à la jonction de Sainte-Rosalie, surplus de distance par la ligne construite non couverte par les subventions jusqu'à présent votées pour une voie ferrées entre les dits points, \$3,200 par mille, n'excédant pas en totalité.....

\$14,720

A la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, pour $5\frac{4}{100}$ milles de sa voie depuis Huntingdon vers la frontière internationale, lesquels, avec la distance entre Valleyfield et Huntingdon, $12\frac{5}{100}$ milles, forment le chiffre de 18 milles mentionnés dans l'Acte 53 Vic., chap 2, octroyant une subvention à cette compagnie, —et pour $2\frac{4}{100}$ milles depuis l'extrémité est des 18 milles mentionnés jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....

25,024

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

Les résolutions adoptées en comité général, lundi dernier, le 4 courant, au sujet des subventions à accorder à certaines compagnies de chemins de fer, etc., sont rapportées.

La résolution 1, étant lue la seconde fois ;

Et la question de concours étant mise sur l'item : " A la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 12 milles de sa voie depuis l'extrémité nord de la section de l'embranchement de Saint-François subventionnée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, étant les premiers 12 milles sur la section subventionnée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$1,800 par mille en sus de la subvention déjà accordée et n'excédant pas en totalité, 21,600."

M. Edgar propose, comme amendement, —Que, attendu qu'il ressort des statistiques officielles des chemins de fer que des subventions ont été votées par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et des municipalités pour aider la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, au montant de \$1,172,200, pour une longueur totale de 113 milles, formant un taux de \$10,373 par mille.

Et attendu qu'une accusation formelle a été portée en cette Chambre à l'effet que Sir A. P. Caron, un ministre de la Couronne, a frauduleusement reçu de fortes sommes d'argent des personnes qui, de temps à autre, ont contrôlé la dite compagnie de chemin de fer et les dites subventions, ou qui étaient pécuniairement intéressées dans les dites subventions.

Et attendu que la dite accusation n'a pas fait le sujet d'une enquête.

En conséquence, vu le chiffre anormal des subventions existantes et les graves accusations actuellement pendantes et non élucidées, comme susdit, cette Chambre refuse son concours au dit item.

Et la question étant mise sur le dit amendement, —il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Colter,	Lowell,
Armstrong,	Dawson,	McMullen,
Bain (<i>Wentworth</i>),	Edgar,	Mignault,
Beith,	Featherston,	Mills (<i>Bothwell</i>),
Bernier,	Flint,	Monet,
Bourassa,	Forbes,	O'Brien,
Bowers,	Geoffrion,	Paterson (<i>Brant</i>),
Bowman,	Godbout,	Rider,
Brodeur,	Grieve,	Rinfret,
Bruneau,	Guay,	Rowand,
Campbell,	Innes,	Sanborn,
Carrroll,	Landerkin,	Scriver,
Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Somerville,
Casey,	Leduc,	Sutherland, et
Christie,	Livingston,	Vaillancourt. —45.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Fréchette,	Montague,
Bain (<i>Soulanges</i>),	Girouard (<i>Deux-Montagnes</i>),	Ouimet,
Baker,	Gordon,	Patterson (<i>Colchester</i>),
Bennett,	Grandbois,	Patterson (<i>Huron</i>),
Bergeron,	Guillet,	Pelletier,
Bergin,	Haggart,	Pridham,
Bowell,	Henderson,	Putnam,
Boyle,	Hughes,	Reid,
Burnham,	Hutchins,	Robillard,
Calvin,	Ives,	Roome,
Carling,	Jeannotte,	Rosamond,
Carpenter,	Kaulbach,	Ross (<i>Dundas</i>),
Chapleau,	Kenny,	Ross (<i>Lisgar</i>),
Cleveland,	Langevin (<i>Sir Hector</i>),	Simard,
Cochrane,	LaRivière,	Smith (<i>Ontario</i>),
Cockburn,	Lippé,	Sproule,
Costigan,	Macdonald (<i>King</i>),	Stairs,
Craig,	Macdonell (<i>Algoma</i>),	Stevenson,
Curran,	McAlister,	Taylor,
Davin,	McDonald (<i>Victoria</i>),	Temple,
Denison,	McDougald (<i>Pictou</i>),	Thompson (<i>Sir John</i>),
Desjardins (<i>L'Islet</i>),	McKay,	Tisdale,
Dewdney,	McLennan,	Turcotte,
Dickey,	McLeod,	Tyrwhitt,
Dugas,	McMillan (<i>Vaudreuil</i>),	Wallace,
Dupont,	Madill,	Weldon,
Dyer,	Mara,	White (<i>Cardwell</i>),
Fairbairn,	Marshall,	Wilmot,
Ferguson (<i>Leeds et Gren.</i>),	Masson,	Wilson, et
Ferguson (<i>Renfrew</i>),	Metcalfe,	Wood (<i>Brockville</i>).—92.
Foster,	Miller,	

Le dit item est alors adopté.

Les items restants de la résolution 1 sont alors adoptés.

Les résolutions 2 et 3 étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La résolution adoptée en comité général, hier, au sujet des subventions à accorder à certaines compagnies de chemins de fer, etc., sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

M. Bowell présente alors un bill (No 101) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemin de fer y mentionnées,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 67) concernant les listes des voteurs de 1891.

Bill (No 76) à l'effet de répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes.

Bill (No 89) modifiant de nouveau l'Acte des Terres Fédérales.

Et.—adoptant, sans modification, les amendements faits par cette Chambre au bill (No 95) du Sénat, intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'Inspection Générale."

Et aussi,—adoptant le bill (No 98) concernant les Commissaires du havre des Trois-Rivières—avec des amendements qui sont comme suit:—

Page 1, ligne 28, retranchez: “six” et insérez “cinq”; retranchez: “et payable” et insérez: “en créant un fonds d’amortissement d’un pour cent par an qui sera appliqué au paiement du capital, les dits intérêts et fonds d’amortissement payables.”

Sur motion de M. Bowell, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu,—Qu’il est expédient d’amender le chapitre 33 des Statuts Revisés, intitulé: “Acte concernant les droits de douane,” en abrogeant l’item 717, dans l’annexe C du dit acte; et d’amender l’Acte 53 Vic., chap. 20, intitulé: “Acte modifiant les Actes relatifs aux droits de douane” en abrogeant les items 95 et 122 de la clause 10 du dit acte; et d’amender l’Acte 54-55 Vic., chap. 45, intitulé: “Acte modifiant les Actes concernant les droits de douane” en abrogeant l’item 1 de la clause 1 du dit acte, et de prescrire autrement en décrétant que les taux suivants de droits seront substitués:—

1. Œufs, 5 centins par douzaine.

2. Toutes mélasses n.a.p., tous sirops n.a.p., tous fonds de cuve, tous lavages de cuve, tout jus de canne, tout jus de canne concentré, tout jus de betterave et tout jus de betterave concentré, lorsqu’ils sont importés directement et sans transbordement du pays de leur provenance et production:—

- | | |
|--|---------------------------------------|
| (a.) Accusant au polariscope quarante degrés ou plus et pas plus de cinquante-six degrés, un droit spécifique d’un centin et demi par gallon..... | 1½c. p. gal. |
| (b.) Accusant moins de quarante degrés, un droit spécifique d’un centin et demi par gallon, et en sus un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de quarante degrés..... | 1½c. p. gal.
et 1c. par degré add. |
| (c.) Et en sus des taux ci-dessus, un autre droit spécifique dans tous les cas de deux centins et demi par gallon lorsqu’ils ne sont pas ainsi importés directement sans transbordement..... | 2½c. p. gal.
en sus. |

Les colis (lorsqu’ils sont en bois) dans lesquels ils sont importés devant être dans tous les cas exempts de droits.

3. Cire paraffine, acide stéarique et stéarine de toutes espèces n. s. a., trois centins par livre..... 3c. p. lb.

4. Cuirs à gants lorsqu’ils sont importés par les gantiers pour usage dans leurs fabriques pour la fabrication de gants, savoir: chevreau, agneau, daim, chevreuil, antilope et marsouin, tanné ou préparé, teint ou naturel, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.

2. Résolu,—Qu’il est expédient de prescrire que les droits de douane, s’il en est, imposés par les dits actes sur les articles nommés dans cette clause, sont par les présentes abrogés, et que les dits articles pourront être importés en Canada ou retirés des entrepôts, pour la consommation sans payer de droits.

1. Oléo-stéarine, lorsqu’elle est importée par les fabricants de cuirs, pour servir à la fabrication du cuir dans leurs propres fabriques.

2. Déchets d’étain.

3. Nitrate de soude.

4. Jus de citron, crû seulement.

3. Résolu,—Qu’il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, quand il jugera à propos de le faire dans l’intérêt public, ordonner que l’item 2 de la précédente résolution 1 soit suspendu pour la période qu’il pourra spécifier, et que durant cette période, l’item suivant lui sera substitué:—

1. Toutes mélasses n.a.p., tous sirops n.a.p., tous fonds de cuve, tous lavages de cuve, tout jus de canne, tout jus de canne concentré, tout jus de betterave et tout jus de betterave concentré:—

- (a.) Accusant au polariscope quarante degrés ou plus et pas plus de cinquante-six degrés, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon..... 1½ c. p. gal.
- (b.) Accusant moins de quarante degrés, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon, et en sus un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de quarante degrés..... 1½ c. p. gal.
1. c. p.
degré add.
- Les colis (lorsqu'ils sont en bois) dans lesquels ils sont importés devant être dans tous les cas exempts de droits.

Et aussi, que pour cette même période, l'item 2 de la clause 1 de l'Acte 54-55 Vic., chap. 45, intitulé: "Acte modifiant les Actes concernant les droits de douane," sera suspendu.

Et le Gouverneur en conseil pourra, comme susdit, ordonner en outre que la clause 2 du dit Acte 54-55 Vic., chap. 45, soit suspendue pour la période qu'il pourra désigner, et que durant la dite période, la clause suivante lui sera substituée:

Les droits de douane, s'il en est, imposés par le dit acte sur les effets mentionnés au présent article, sont par le présent abrogés, et les dits effets pourront être importés en Canada ou sortis de l'entrepôt pour la consommation, francs de droits, savoir:—

Tout sucre de canne ne dépassant pas le numéro quatorze, type de Hollande sous le rapport de la couleur, tout sucre de betterave ne dépassant pas le numéro quatorze, type de Hollande sous le rapport de la couleur, tous balayages de sucre, tous égouts de sucre ou pompages égouttés durant le transit, tout mélado, tout mélado concentré, toutes mélasses n.a.p., toutes mélasses concentrées n.a.p., tout jus de canne n.a.p., tout jus de canne concentré n.a.p., tout jus de betterave n.a.p., tout jus de betterave concentré n.a.p., tout fonds de cuves n.a.p., et toutes concrétions n.a.p.

4. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, quand il jugera à propos de le faire dans l'intérêt public, suspendre les dispositions de tous et chacun des actes concernant les droits de douane en tant qu'elles pourvoient au paiement de droits, ou autrement, sur tous sucres, mélasses ou tabacs, lorsqu'ils sont importés d'aucun pays qui sera signalé, à sa satisfaction, comme n'accordant pas au Canada le *traitement de la nation la plus favorisée*, et ordonner que durant cette suspension, tous sucres, mélasses et tabacs, lorsqu'importés de ces pays seront, au lieu de toutes autres dispositions, assujétis aux droits de douane suivants qui seront perçus comme suit:—

Tout sucre de canne ne dépassant pas le numéro quatorze, type de Hollande sous le rapport de la couleur, tout sucre de betterave ne dépassant pas le numéro quatorze, type de Hollande sous le rapport de la couleur, tous balayages de sucre, tous égouts de sucre ou pompages égouttés durant le transit, tout mélado, tout mélado concentré, toutes mélasses n.a.p., toutes mélasses concentrées n.a.p., tout jus de canne n.a.p., tout jus de canne concentré n.a.p., tout jus de betterave n.a.p., tout jus de betterave concentré n.a.p., tout fonds de cuves n.a.p., et toutes concrétions n.a.p., accusant au polariscope plus de 70 degrés, un centin par livre et pour tout degré ou fraction de degré additionnel, trois centins et un tiers par 100 livres ad-3¼ p. 100 lbs. en sus.

Tous sucres au-dessus du numéro quatorze, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et le sucre raffiné de toute espèce, qualité ou type, et tous sirops de sucre dérivés de sucres raffinés, un droit spécifique de deux centins par livre..... 2c. p. lb.

Toutes mélasses n.a.p., tous fonds de cuve, tous lavages de cuve, tout jus de canne, tout jus de canne concentré, tout jus de bet-

terave et tout jus de betterave concentré—le taux payable en vertu du tarif en vigueur à l'époque—avec vingt-cinq pour cent de ce taux additionnel.

Tabac haché, cinquante-cinq centins par livre et quinze pour cent *ad valorem*..... 55c. p. lb.
15 p. c.

Tabac ouvré n.s.a., et tabac à priser, quarante-cinq centins par livre et quinze pour cent *ad valorem*..... 45c. p. lb.
15 p. c.

Tabac non ouvré, vingt-cinq centins par livre..... 25c. p. lb.

5. Résolu,—Que les changements qui précèdent dans les droits de douane, entreront en vigueur et prendront effet le 6 juillet 1892.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, demain.

La Chambre alors s'ajourne.

PETER WHITE,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *Foster*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que, en ce qui concerne la présente session, la déduction de huit piastres par jour mentionnée dans la clause 26 du chapitre 11 des Statuts révisés du Canada, ne sera pas faite dans le cas de membres qui n'auront pas assisté aux séances de la Chambre ou de ses comités pendant une période de douze jours, si ces membres déclarent que leur absence, pendant ce laps de temps, a été causée par des affaires ou devoirs publics ou par la maladie.

No 84

OTTAWA, MERCREDI, 6 JUILLET 1892.

2me Session, 7me Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

No 85.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 7 JUILLET 1892.

11 A.M.

PRIÈRE.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné le document suivant, et il recommande qu'il soit imprimé, savoir :—

84a. Réponse supplémentaire à Ordre du 1er mars 1892,—Etat indiquant le nombre de Commissions royales instituées chaque année, depuis la Confédération, les noms des commissaires et les sujets examinés, ainsi que le coût de chacune et le coût total de toutes.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

26c. Relevé, pour dix jours, des recettes et dépenses du Canada, du 1er au 10 juin 1892, et pour la période correspondante de 1891.

61g. Réponse à Ordre du 9 mai 1892,—Etat indiquant,—

1. Le tarif en vigueur sur l'Intercolonial pour le bétail sur pied, et les variations de ce tarif pendant les cinq dernières années.

2. Le nombre de bestiaux expédiés des stations de Sackville, Nappan, Aulac et Amherst et leur destination, faisant la distinction entre des chargements complets de wagons et des quantités moindres que des chargements complets.

61e. Réponse à Ordre du 23 mars 1892,—Copie de tous les témoignages donnés à une enquête, tenue à Lévis, dans le mois de février 1892, relativement à la démission de Michael Quinn, employé régulier du chemin de fer Intercolonial aux usines de Hadlow, Lévis, avec copie de toute correspondance échangée entre Alfred Drake, chef mécanicien pour le dit chemin de fer à Hadlow, et les autorités du même chemin à Moncton, en rapport avec la démission du dit Michael Quinn.

89. Réponse à Ordre du 25 avril 1892,—Etat indiquant le montant respectif d'huile crue et d'huile épurée de graine de coton importée en Canada en 1891.

90. Réponse à Adresse du Sénat, du 5 mai 1892,—Copie des lettres, communications et rapports en la possession du gouvernement, concernant l'adoption d'une heure unique, qui ont été reçus par lui depuis le mois de mai 1891.

91. Réponse à Ordre du 10 juin 1892,—Copie des rapports des délégués des fermiers anglais, MM. McQueen et Davey, sur les provinces maritimes.

92. Copie des minutes de la preuve faite lors de l'instruction, aux termes de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, de la cause de A. Sturton *et al.* vs P. V. Savard, défendeur, relative à l'élection pour les comtés de Chicoutimi et Saguenay, en 1891.

93. Réponse à Ordre du 18 juin 1891,—Copie de tous papiers et de toute correspondance en la possession du département de la Marine et des Pêcheries concernant le sauvetage d'une partie de l'équipage du navire de S. M. "Lilly" qui s'est perdu sur les côtes du Labrador en septembre 1889.

94. Réponse à Adresse du 10 août 1891—Copie de tous ordres en conseil, mémoires, correspondance et documents concernant l'éboulement à la citadelle de Québec, le 19 septembre 1889.

95. Réponse à Ordre du 4 avril 1892 —

1. Copie de toute correspondance, papiers, plaintes et mémoires quelconques concernant la Société de Colonisation de la Tempérance reçus depuis la date de la réponse fournie à la Chambre en 1890 ou non-inclus dans cette réponse.

2. Liste de tous actionnaires de la compagnie en date du 1er mai 1885, avec les montants versés sur appel de fonds soit en espèces, obligations ou autrement, chaque année, jusqu'à date; quelles parts ont été confisquées, la date et la raison.

3. Liste des actionnaires à la date de la réponse, indiquant quand ils sont devenus actionnaires, avec les dates et le montant, et le prix des parts. (a) Le nombre de demandes de versements sur toutes les parts, avec détails quant aux dates, etc.

4. Le montant perçu à titre d'honoraires par les directeurs, chaque année, jusqu'à date.

5. Le montant de deniers placés chaque année, et de quelle manière. (a) Montant total reçu en à-compte de ventes de scrip et de terres jusqu'à date.

6. Liste des porteurs de scrip (avec domicile) qui ont acheté de la compagnie (du scrip émis) avant le 1er juin 1882 et depuis cette date, donnant la date de l'émission, l'étendue de terre achetée par chacun, le prix par acre, et le montant payé jusqu'à date. Dans les cas de cancellation, la date et les conditions.

7. Liste de tous autres contrats passés pour achat de terres, indiquant s'ils ont été échangés pour du scrip, les montants payés jusqu'à date, indiquant aussi si le contrat est encore existant, pourquoi il a été annulé, et quand.

8. Montant et détails des ventes de terres se poursuivant actuellement, et pour lesquelles des terres doivent être fournies par la compagnie.

9. Liste de toutes personnes dont les scrips ont été appliqués sur des sections à nombre pair en 1883, leur position, indiquant les changements de sites, s'il en est, avec la formule du contrat pour les sections à nombre pair.

10. Liste des colons qui ont pris des homesteads en 1885. Liste semblable jusqu'à date (colons réels).

11. La date de l'expiration du contrat avec la compagnie et le gouvernement, avec les conditions de prolongation, s'il en est, et les conditions de règlement final.

12. Liste des terres à être transportées à la compagnie en vertu de tel règlement. Les renseignements ci-dessus devant être accompagnés, si possible, de l'affidavit du président et du comptable.

97. Réponse à Adresse du 2 mai 1892,—Copie du billet de concession accordé à John Alexander McLellan, de l'île Cockburn, pour le lot 15, dans la 5ème concession de la dite île. Aussi, copie de tous affidavits ou déclarations, lettres et autres papiers adressés par quelque personne ou personnes au département ou à quelqu'un de ses officiers se rapportant en quelque manière au dit lot ou à la cancellation du dit billet. Aussi, copie de tout ordre émis pour la cancellation du dit billet.

97. Réponse à Adresse du 2 mai 1892,—Copie du billet de concession accordé pour le lot 16, dans la 4ème concession de l'île Cockburn, et de toute cession ou transfert de ce lot à Peter McLellan. Aussi, copie de tous affidavits ou déclarations, lettres et autres papiers adressés par quelque personne ou personnes au département se rapportant en quelque manière au dit lot ou à la cancellation du dit billet. Aussi, copie de tout ordre émis pour la cancellation du dit billet.

98. Réponse à Ordre du 28 mars 1892,—Etat indiquant,—

1. Le nombre des réserves sauvages dans la Colombie-Anglaise.

2. La situation de chacune et le nom de la tribu à qui elle a été allouée.
3. La superficie de chacune, en acres.
4. La superficie cultivée dans chaque réserve.
5. La population de chaque tribu lorsque la réserve a été établie en premier lieu.
6. La population actuelle de chaque tribu.
7. La superficie estimative des terrains de pâture dans chaque réserve.
8. Le nombre de chevaux, bêtes à cornes et moutons possédés par chaque tribu.
9. La superficie estimative de terres à bois sur chaque réserve.

Le comité recommande qu'une édition des rapports de la Ferme Expérimentale et du Commissaire de l'Industrie Laitière, n'excédant pas, pour chacun de ces rapports, 75,000 exemplaires en anglais et 20,000 en français, soit imprimée pour être distribuée parmi les membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Le comité a soigneusement examiné les comptes des impressions du parlement qui ont aussi été vérifiés et certifiés par l'Auditeur général; ces comptes ont été trouvés exacts et une copie certifiée de la feuille de balance est annexée aux présentes.

Vu l'augmentation des frais de transport entre la Chambre des Communes et le Bureau de poste et les dépenses du fret, le comité recommande qu'à l'avenir tous rapports, livres bleus et autres documents quelconques soient expédiés aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes directement du Bureau de l'Imprimerie.

Le comité recommande, de plus, que son président attire l'attention de la Chambre sur le grand nombre de réponses aux Ordres et Adresses, etc., demandés et produits, et sur les grandes dépenses que nécessite leur préparation.

Le comité recommande aussi qu'en sus du nombre ordinaire d'exemplaires requis pour distribution, 7,000 exemplaires du rapport du comité d'Agriculture soient imprimés pour être distribués parmi les membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Il recommande, en outre, que 500 exemplaires de la preuve faite par chacun des membres du personnel de la Ferme Centrale devant le comité d'Agriculture et de Colonisation durant la présente session, soient imprimés séparément pour l'usage des membres de ce personnel.

Le comité recommande aussi que vu qu'il n'y aura plus de réunion du comité pendant la présente session, son président soit autorisé à ordonner l'impression, ou autrement, d'aucunes des réponses qui pourront être soumises dans chaque Chambre et de statuer, en général, sur toutes autres matières qui sont du ressort de ce comité.

Dt.

COMPTE des impressions du parlement, bilan annuel du 1er juillet 1890 au 30 juin 1891.

Av.

1890-91.	Recettes.	Montant.	Pièces justificatives No.	Dépenses.	Montant.
		\$ cts.	1890-91.		\$ cts.
	Lettres de crédit—Compte de crédit.....	75,000 00	1	Compte d'impression au 30 juin 1891, y compris le papier..	66,429 22
			2	do Rappports Géologiques.....	2,211 12
			3	Salaires..... (Montant payé..... \$5,973 00)	6,061 00
			4	Frais de port..... (Remise, pens. de retraite... 88 00)	219 06
			5	Divers.....	79 60
		75,000 00		Dépense totale.....	75,000 00
				Règlement avec B-197, Rapport de l'Auditeur général.	
				Les \$66,429.22 pour impressions renferment \$100 pour messagers sessionnels	
				phie, \$9. Les \$6,061 pour salaires renferment \$387.50 mis en compte en 1891-92.)	
				DIVERS—\$79.60 couvre la reliure.....	\$ 2 50
				do transport des malles.....	58 00
				Secat de la Couronne.....	60
				Impression de chèques.....	16 00
				Réparation des tampons de timbre.....	2 50
					\$ 79 60

ROBERT BREWER,
Comptable, Chambre des Communes.
J. L. McDougall,
Auditeur général.

CHAMBRE DU COMITÉ, Mars 1892.

Sur motion de M. Bergin, le onzième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement, est adopté.

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à demain, à 3 P.M.

M. Foster propose,—Que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement, sur le fonds consolidé du revenu du Canada, en vertu de règlements et de restrictions qui seront établis par ordre en conseil, aux producteurs de tout sucre de betterave brut produit en Canada entièrement de betteraves cultivées dans le pays, entre le 1er juillet 1893 et le 30 juin 1895, d'une prime de \$1 par 100 livres, et, en sus, $3\frac{1}{3}$ centins par 100 livres pour chaque degré ou fraction de degré au-dessus de 70 degrés indiqués par l'épreuve polariscopique.

Alors, M. Foster informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour considérer la dite résolution.

La Chambre se forme alors en comité général pour considérer la dite résolution.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement, sur le fonds consolidé du revenu du Canada, en vertu de règlements et de restrictions qui seront établis par ordre en conseil, aux producteurs de tout sucre de betterave brut produit en Canada entièrement de betteraves cultivées dans le pays, entre le 1er juillet 1893 et le 30 juin 1895, d'une prime de \$1 par 100 livres, et, en sus, $3\frac{1}{3}$ centins par 100 livres pour chaque degré ou fraction de degré au-dessus de 70 degrés indiqués par l'épreuve polariscopique.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

M. Foster présente alors un bill (No 102) concernant la prime sur le sucre de betterave,—lequel est lu les première et seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de John Bryson, écr, pour le district électoral de Pontiac.

John Bryson, écr, député du district électoral de Pontiac, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Les résolutions adoptées, hier, en comité des Voies et Moyens, sont rapportées et sont comme suit:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender le chapitre 33 des Statuts Révisés, intitulé: "Acte concernant les droits de douane," en abrogeant l'item 717, dans l'annexe C du dit acte; et d'amender l'Acte 53 Vic., chap. 20, intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs aux droits de douane" en abrogeant les items 95 et 122 de la clause 10 du dit acte; et d'amender l'Acte 54-55 Vic., chap. 45, intitulé: "Acte modifiant les Actes concernant les droits de douane" en abrogeant l'item 1 de la clause 1 du dit acte, et de prescrire autrement en décrétant que les taux suivants de droits seront substitués:—

1. Œufs, 5 centins par douzaine.

2. Toutes mélasses n.a.p., tous sirops n.a.p., tous fonds de cuve, tous lavages de cuve, tout jus de canne, tout jus de canne concentré, tout jus de betterave et tout jus

de betterave concentré, lorsqu'ils sont importés directement et sans transbordement du pays de leur provenance et production :—

- (a.) Accusant au polariscope quarante degrés ou plus et pas plus de cinquante-six degrés, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon..... 1½c. p. gal.
- (b.) Accusant moins de quarante degrés, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon, et en sus un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de quarante degrés..... 1½c. p. gal. et 1c. par degré add.
- (c.) Et en sus des taux ci-dessus, un autre droit spécifique dans tous les cas de deux centins et demi par gallon lorsqu'ils ne sont pas ainsi importés directement sans transbordement..... 2½c. p. gal. en sus.

Les colis (lorsqu'ils sont en bois) dans lesquels ils sont importés devant être dans tous les cas exempts de droits.

3. Cire paraffine, acide stéarique et stéarine de toutes espèces n. s. a., trois centins par livre..... 3c. p. lb.

4. Cuirs à gants lorsqu'ils sont importés par les gantiers pour usage dans leurs fabriques pour la fabrication de gants, savoir : chevreau, agneau, daim, chevreuil, antilope et marsouin, tanné ou préparé, teint ou naturel, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.

2. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les droits de douane, s'il en est, imposés par les dits actes sur les articles nommés dans cette clause, sont par les présentes abrogés, et que les dits articles pourront être importés en Canada ou retirés des entrepôts, pour la consommation sans payer de droits.

1. Oléo-stéarine, lorsqu'elle est importée par les fabricants de cuirs, pour servir à la fabrication du cuir dans leurs propres fabriques.

2. Déchets d'étain.

3. Nitrate de soude.

4. Jus de citron, crû seulement.

3. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, quand il jugera à propos de le faire dans l'intérêt public, ordonner que l'item 2 de la précédente résolution 1 soit suspendu pour la période qu'il pourra spécifier, et que durant cette période, l'item suivant lui sera substitué :—

1. Toutes mélasses n.a.p., tous sirops n.a.p., tous fonds de cuve, tous lavages de cuve, tout jus de canne, tout jus de canne concentré, tout jus de betterave et tout jus de betterave concentré :—

(a.) Accusant au polariscope quarante degrés ou plus et pas plus de cinquante-six degrés, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon..... 1½c. p. gal.

(b.) Accusant moins de quarante degrés, un droit spécifique d'un centin et demi par gallon, et en sus un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de quarante degrés..... 1½c. p. gal. 1. c. p. degré add.

Les colis (lorsqu'ils sont en bois) dans lesquels ils sont importés devant être dans tous les cas exempts de droits.

Et aussi, que pour cette même période, l'item 2 de la clause 1 de l'Acte 54-55 Vic., chap. 45, intitulé : " Acte modifiant les Actes concernant les droits de douane," sera suspendu.

Et le Gouverneur en conseil pourra, comme susdit, ordonner en outre que la clause 2 du dit Acte 54-55 Vic., chap. 45, soit suspendue pour la période qu'il pourra désigner, et que durant la dite période, la clause suivante lui sera substituée :

Les droits de douane, s'il en est, imposés par le dit acte sur les effets mentionnés au présent article, sont par le présent abrogés, et les dits effets pourront être importés en Canada ou sortis de l'entrepôt pour la consommation, francs de droits, savoir :—

Tout sucre de canne ne dépassant pas le numéro quatorze, type de Hollande sous le rapport de la couleur, tout sucre de betterave ne dépassant pas le numéro quatorze, type de Hollande sous le rapport de la couleur, tous balayages de sucre,

tous égouts de sucre ou pompages égouttés durant le transit, tout mélado, tout mélado concentré, toutes mélasses n.a.p., toutes mélasses concentrées n.a.p., tout jus de canne n.a.p., tout jus de canne concentré n.a.p., tout jus de betterave n.a.p., tout jus de betterave concentré n.a.p., tout fonds de cuves n.a.p., et toutes concrétions n.a.p.

4. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, quand il jugera à propos de le faire dans l'intérêt public, suspendre les dispositions de tous et chacun des actes concernant les droits de douane en tant qu'elles pourvoient au paiement de droits, ou autrement, sur tous sucres, mélasses ou tabacs, lorsqu'ils sont importés d'aucun pays qui sera signalé, à sa satisfaction, comme n'accordant pas au Canada le traitement de la nation la plus favorisée, et ordonner que durant cette suspension, tous sucres, mélasses et tabacs, lorsqu'importés de ces pays seront, au lieu de toutes autres dispositions, assujétis aux droits de douane suivants qui seront perçus comme suit:—

Tout sucre de canne ne dépassant pas le numéro quatorze, type de Hollande sous le rapport de la couleur, tout sucre de betterave ne dépassant pas le numéro quatorze, type de Hollande sous le rapport de la couleur, tous balayages de sucre, tous égouts de sucre ou pompages égouttés durant le transit, tout mélado, tout mélado concentré, toutes mélasses n.a.p., toutes mélasses concentrées n.a.p., tout jus de canne n.a.p., tout jus de canne concentré n.a.p., tout jus de betterave n.a.p., tout jus de betterave concentré n.a.p., tout fonds de cuves n.a.p., et toutes concrétions n.a.p., accusant au polariscope plus de 70 degrés, un centin par livre et pour tout degré ou fraction de degré additionnel, trois centins et un tiers par 100 livres ad-
 1c. p. lb.
 3 $\frac{1}{2}$ p. 100 lbs.
 ditionnelles..... en sus.

Tous sucres au-dessus du numéro quatorze, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et le sucre raffiné de toute espèce, qualité ou type, et tous sirops de sucre dérivés de sucres raffinés, un droit spécifique de deux centins par livre..... 2c. p. lb.

Toutes mélasses n.a.p., tous fonds de cuve, tous lavages de cuve, tout jus de canne, tout jus de canne concentré, tout jus de betterave et tout jus de betterave concentré—le taux payable en vertu du tarif en vigueur à l'époque—avec vingt-cinq pour cent de ce taux additionnel.

Tabac haché, cinquante-cinq centins par livre et quinze pour cent *ad valorem*..... 55c. p. lb.
 15 p. c.

Tabac ouvré n.s.a., et tabac à priser, quarante-cinq centins par livre et quinze pour cent *ad valorem*..... 45c. p. lb.
 15 p. c.

Tabac non ouvré, vingt-cinq centins par livre..... 25c. p. lb.

5. Résolu,—Que les changements qui précèdent dans les droits de douane, entreront en vigueur et prendront effet le 6 juillet 1892.

La résolution 1 étant lu la seconde fois, l'item 2 (a) est amendé en substituant "cinquante-six" à "quarante-six", et la résolution ainsi amendée est adoptée.

La résolution 2 étant lue la seconde fois, l'item 1 est amendé en insérant les mots "et de gras" après "oléo-stéarine", et la résolution ainsi amendée est adoptée.

La résolution 3 étant lue la seconde fois, est amendée en retranchant les mots "précédente résolution" dans la 3ème ligne, et les remplaçant par les mots "résolution 1;" et la résolution ainsi amendée, est alors adoptée.

Les résolutions 4 et 5 étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Foster présente alors un bill (No 103) modifiant de nouveau les actes concernant les droits de douane,—lequel est lu les première et deuxième fois, et renvoyé à un comité général devant siéger, demain.

M. Foster propose,—Que la Chambre se forme, ce jour, en comité général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire que, en ce qui concerne la présente session, la déduction de huit piastres par jour mentionnée dans la clause 26 du chapitre 11 des Statuts révisés du Canada, ne sera pas faite pour 12 jours dans le cas de membres qui n'auront pas assisté aux séances de la Chambre ou de ses comités pendant ce nombre de jours; mais cette disposition n'aura pas pour effet d'étendre le montant maximum mentionné dans la clause 25 de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ni ne s'appliquera aux jours antérieurs à son élection dans le cas d'aucun député élu depuis le commencement de la session.

Alors, M. Foster informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour considérer la dite résolution.

La Chambre, alors, se forme en comité général pour considérer la dite résolution:—

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que, en ce qui concerne la présente session, la déduction de huit piastres par jour mentionnée dans la clause 26 du chapitre 11 des Statuts révisés du Canada, ne sera pas faite pour 12 jours dans le cas de membres qui n'auront pas assisté aux séances de la Chambre ou de ses comités pendant ce nombre de jours; mais cette disposition n'aura pas pour effet d'étendre le montant maximum mentionné dans la clause 25 de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ni ne s'appliquera aux jours antérieurs à son élection dans le cas d'aucun député élu depuis le commencement de la session.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée.

M. Foster présente alors un bill (No 104) modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No 44) modifiant de nouveau l'Acte d'immigration chinoise, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements et délibéré, tel qu'amendé.

M. Bowell propose,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Gordon propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'ajouter la clause additionnelle suivante:—

“ 3. La clause 15 du dit acte est par le présent abrogée et est remplacée par la suivante: “ Tous droits, amendes et autres sources de revenu en vertu de cet acte, seront versés au fonds consolidé du revenu du Canada, en fidéicommiss pour l'avantage de la province où ils auront été perçus, et à la fin de chaque année fiscale, ils seront versés au trésorier de la dite province après en avoir déduit les frais d'administration.”

M. l'Orateur décide: “ Que l'amendement projeté ne peut pas être proposé parce qu'il dispose de revenus publics sans la recommandation de la Couronne, tel que requis par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867.

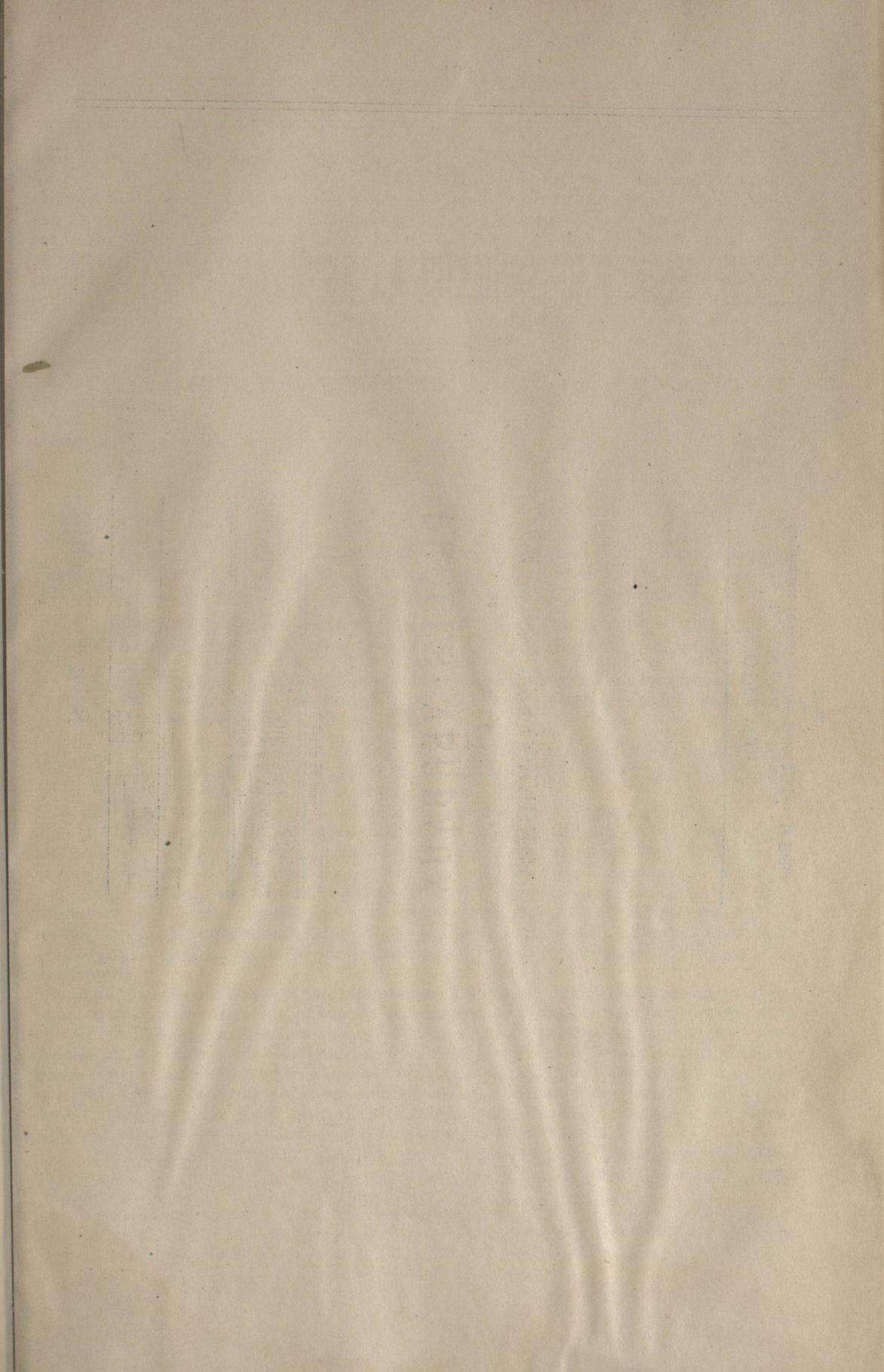
Le bill est alors lu la troisième fois et passé.

Le bill (No 101) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à demain, à 3 P.M.

PETER WHITE,

Orateur.



No 85

OTTAWA, JEUDI, 7 JUILLET 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892.

No 86.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 8 JUILLET 1892.

3 P.M.

PRIÈRE.

La pétition de Frederick D. Locke et autres, de Halifax, N.-E.,—demandant que l'Acte concernant l'inspection du pétrole soit amendé de manière à permettre l'importation en Canada du pétrole et du naphte en vrac aussi bien qu'en colis.

Le bill (No 102) concernant la prime sur le sucre de betterave,—est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

Le bill (No 104) modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes,—est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

Le bill (No 101) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées,—est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements et délibéré tel qu'amendé.

M. Foster propose,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Laurier propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'ajouter ce qui suit au bill :—“ Que dans les quatre jours qui suivront l'ouverture de chaque session, le ministre des Chemins de fer déposera sur le bureau de la Chambre copie de toutes conventions intervenues entre aucune compagnie et le gouvernement, ainsi qu'un état de tous paiements faits par le gouvernement jusqu'à date de subventions gagnées par aucune des dites compagnies, et les ordres en conseil autorisant ces paiements.

Que dans le mois qui suivra le paiement à aucune compagnie d'une partie quelconque des subventions, le président et le gérant de la dite compagnie fourniront à l'Auditeur général un état assermenté indiquant si la totalité des subventions ainsi payées à la compagnie a été appliquée de la manière prescrite ; et qu'un état similaire sera fourni par chaque entrepreneur de la compagnie qui doit recevoir ou a reçu des paiements provenant d'aucunes des dites subventions ou de leurs produits ; et que dans les quatre jours qui suivront l'ouverture de chaque session, l'Auditeur général déposera tous ces états sur le bureau de la Chambre.

Que tous ces documents ainsi déposés sur le bureau de la Chambre seront référés au comité des Comptes publics pour y être étudiés de la même manière que les comptes publics.

Que chaque officier et directeur des dites compagnies et chaque personne ayant un contrat avec aucune des compagnies pour l'exécution d'aucuns travaux quelconques ou la fourniture d'aucuns articles, effets, aliments ou matériaux, et ayant ou

s'attendant à avoir quelque réclamation ou demande contre la compagnie à raison de tel contrat, qui, soit directement ou indirectement, par lui-même ou par quelqu'un de sa part, souscrit, fournit ou donne, ou promet de souscrire, fournir ou donner de l'argent ou autres effets valables dans le but d'aider à l'élection d'aucun candidat ou d'aucun nombre, classe ou catégorie de candidats à une législature ou à un parlement, ou avec l'intention d'influencer ou affecter en quelque manière le résultat d'une élection provinciale ou fédérale,—sera coupable de délit et passible d'une amende de pas moins de \$100 et de pas plus de \$1,000, à moins que la valeur du montant ou valeur payé, offert, donné, prêté, promis, reçu ou soucrit, suivant le cas, excède la somme en dernier lieu mentionnée, auquel cas l'amende pourra être portée à un chiffre n'excédant pas telle valeur; et aussi, de l'emprisonnement pour une durée de pas plus d'un an et de pas moins d'un mois, et à défaut du paiement de cette amende, à l'emprisonnement pour un autre terme n'excédant pas six mois."—Rejeté, sur division.

Le bill est alors lu la troisième fois, et passé.

Le bill (No 103) modifiant de nouveau les actes concernant les droits de douane, —est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

Le bill (No 100) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1893, et pour autres fins se rattachant au service public,—est lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures A. M.

PETER WHITE,
Orateur.

No 86.

OTTAWA, VENDREDI, 8 JUILLET 1892.

2^{me} Session, 7^{me} Parlement, 55 Victoria, 1892

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par S. E. DAWSON,
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1892

